



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Projet de loi 5740

Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006

Date de dépôt : 26-06-2007

Date de l'avis du Conseil d'État : 10-11-2009

Auteur(s) : Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
06-01-2010	Résumé du dossier	Résumé	<u>3</u>
26-06-2007	Déposé	5740/00	<u>7</u>
31-07-2007	Annexes	5740/00A	<u>12</u>
16-10-2007	Rapport de la Cour des comptes (16.10.2007)	5740/01	<u>245</u>
10-11-2009	Avis du Conseil d'Etat (10.11.2009)	5740/02	<u>318</u>
04-12-2009	Rapport de commission(s) : Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire Rapporteur(s) : Monsieur Félix Braz	5591/04, 5740/03, 5891/03	<u>321</u>
18-12-2009	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat (18-12-2009) Evacué par dispense du second vote (18-12-2009)	5740/04	<u>348</u>
24-12-2009	Publié au Mémorial A n°251 en page 4580	5740	<u>351</u>

Résumé

5591 - Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2005

5740 - Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006

5891 - Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007

*

Le **compte général de l'exercice 2005** se présente comme suit:

A.- Recettes et dépenses courantes et en capital

- I. Recettes 6.629.300.041,33
- II. Dépenses 7.323.614.341,79
- III. Excédent de dépenses 694.314.300,46
- IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital -464.287.170,17

B.- Recettes et dépenses pour ordre

- I. Recettes pour ordre 3.175.815.739,19
- II. Dépenses pour ordre 3.168.921.951,32
- III. Excédent de recettes pour ordre 6.893.787,87
- IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 33.357.693,10

C.- Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

- I. Recettes 2.195.425.498,03
- II. Dépenses 2.670.527.852,53
- III. Excédent de dépenses 457.102.354,50
- IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.172.052.495,89

*

Le **compte général de l'exercice 2006** se présente comme suit:

A.- Recettes et dépenses courantes et en capital

- I. Recettes 8.391.951.069,69
- II. Dépenses 8.140.188.962,10
- III. Excédent de recettes 251.762.107,59
- IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital -212.525.611,32

B.- Recettes et dépenses pour ordre

- I. Recettes pour ordre 3.702.519.174,55
- II. Dépenses pour ordre 3.700.303.733,35
- III. Excédent de recettes pour ordre 2.215.441,20
- IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 35.573.134,30

C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

- I. Recettes 3.216.723.587,57
- II. Dépenses 2.822.478.435,33
- III. Excédent de recettes 394.245.152,24
- IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.566.297.648,13

*

Le **compte général de l'exercice 2007** se présente comme suit:

A.– Recettes et dépenses courantes et en capital

- I. Recettes 8.735.747.092,86
- II. Dépenses 8.284.160.765,42
- III. Excédent de recettes 451.586.327,44
- IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital 239.061.264,86

B.– Recettes et dépenses pour ordre

- I. Recettes pour ordre 4.307.056.629,55
- II. Dépenses pour ordre 4.316.926.354,49
- III. Excédent de recettes pour ordre 9.869.724,94
- IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 25.703.409,36

C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

- I. Recettes 2.761.658.371,70
- II. Dépenses 2.751.593.049,01
- III. Excédent de recettes 10.065.322,69
- IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.576.362.970,82

*

Les **dépenses courantes et en capital** dépassent en 2005 de 4,49%, en 2006 de 6,7% et en 2007 de 3,17% le total des dépenses prévues. En valeur absolue, cet écart correspond à 314,4 millions d'euros en 2005, à 510,9 millions d'euros en 2006 et à 254,7 millions d'euros en 2007.

Par rapport au compte général de l'exercice précédent, la **progression des dépenses courantes et en capital** a été :

- en 2005 de 6,31% ;
- en 2006 de 11,15% ;
- en 2007 de 1,77%.

Les fonds spéciaux

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2005, la Cour des comptes constate une **diminution de 31,7 % de leurs avoirs** au courant de l'exercice 2005 (-15,31 en 2004).

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2006, la Cour des comptes constate une augmentation de 12,79 % de leurs avoirs au courant de l'exercice 2006. Au cours de l'exercice 2006, des emprunts au total de 532 millions d'euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes.

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2007, la Cour des comptes constate une diminution de 0,55 % de leurs avoirs au courant de l'exercice 2007. Au cours de l'exercice 2007, le produit des emprunts d'un montant total de 200 millions d'euros a été crédité sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 14,03%.

5740/00

N° 5740**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI**portant règlement du compte général de l'exercice 2006**

* * *

*(Dépôt: le 26.6.2007)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (20.6.2007).....	1
2) Exposé des motifs	2
3) Texte du projet de loi.....	3

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre du Trésor et du Budget et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.— Notre Ministre du Trésor et du Budget est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006.

Palais de Luxembourg, le 20 juin 2007

Le Ministre du Trésor et du Budget,

Luc FRIEDEN

HENRI

*

EXPOSE DES MOTIFS

Le **budget voté de l'exercice 2006** tel qu'il a été arrêté par la loi du 23 décembre 2005 s'est présenté comme suit:

	<i>Budget courant</i>	<i>Budget en capital</i>	<i>Budget total</i>
Recettes	7.223,7	104,3	7.328,0
Dépenses	6.852,2	777,1	7.629,3
Excédents	+371,5	-672,8	-301,3

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le **compte général de l'exercice 2006**, établi conformément à la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, se présente comme suit par rapport au budget voté pour le même exercice:

	<i>Budget voté 2006</i>	<i>Compte général 2006</i>	<i>Plus- ou moins-values</i>	<i>Variation en %</i>
Budget courant				
Recettes	7.223,7	7.890,8	667,1	9,2%
Dépenses	6.852,2	7.040,1	187,9	2,7%
Excédents	371,5	850,7	479,2	-
Budget en capital				
Recettes	104,3	501,1	396,8	380,4%
Dépenses	777,1	1.100,1	323,0	41,6%
Excédents	-672,8	-599,0	73,8	-
Budget total				
Recettes	7.328,0	8.391,9	1.063,9	14,5%
Dépenses	7.629,3	8.140,2	510,9	6,7%
Excédents	-301,3	251,7	553,0	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le compte général 2006 est donc clôturé avec un excédent net de 251,7 millions d'euros. La différence de 553,0 millions d'euros entre cet excédent effectif et le déficit voté de 301,3 millions d'euros résulte d'abord de plus-values de recettes de 1.063,9 millions d'euros, dont 396,8 millions sur le budget en capital. Les dépassements du budget voté du côté des dépenses sont majoritairement l'expression comptable de l'affectation des plus-values de recettes au moyen de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassements autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 357,1 millions d'euros. Seul le solde de 153,8 millions d'euros correspond à un excédent effectif de dépenses.

L'excédent de 553,0 millions d'euros avec lequel le compte général 2006 est clôturé ne doit pas être confondu avec le déficit de l'administration centrale tel qu'il est établi selon les critères dits „de Maastricht“ et notifié semestriellement à la Commission européenne. Le compte général reflète, article par article, l'exécution du budget de l'Etat voté par la Chambre des Députés pour un exercice donné, en recettes et en dépenses. Par contre, la notification à la Commission européenne diffère du compte général notamment par la prise en compte des dépenses nettes effectives des fonds spéciaux de l'Etat et par une affectation différente de certaines opérations parmi les exercices budgétaires. Il s'ensuit que le résultat de l'administration centrale pour 2006, notifié pour le 1er avril 2007 à la Commission européenne, est en déficit alors que le compte général de l'Etat pour le même exercice est en excédent. Le déficit de l'administration centrale ainsi notifié a été de -505 millions d'euros, soit un déficit de 1,6% du PIB.

L'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat est arrêté au compte général 2006 à 1.482.980.238,85 euros, en augmentation de 168,19 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le texte du projet de loi arrêtant le compte général de l'exercice 2006 est identique à celui des années précédentes, tenant compte toutefois à l'article premier d'une correction d'une erreur comptable due à l'informatique d'un montant de 548,74 euros remontant à l'exercice clôturé 2005.

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2006 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I - Recettes effectives:	8.391.951.069,69 EUR
II - Dépenses effectives:	8.140.188.962,10 EUR
III -Excédent de recettes:	251.762.107,59 EUR

L'excédent de recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital“ dont le solde négatif, après l'imputation au débit d'une erreur comptable informatique d'un montant de TVA de 548,74 euros à charge de l'exercice 2005, s'établit alors à **212.525.611,32** euros.

B. Recettes et dépenses pour ordre

I - Recettes pour ordre:	3.702.519.174,55 EUR
II - Dépenses pour ordre:	3.700.303.733,35 EUR
III -Excédent de recettes pour ordre:	2.215.441,20 EUR

L'excédent de recettes pour ordre est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et dépenses pour ordre“ dont le solde positif s'établit alors à **35.573.134,30** euros.

Art. 2. Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2006 comme suit:

I – Fonds des communes

Fonds communal de péréquation conjoncturelle:	45.900.190,41 EUR
Fonds de dépenses communales:	3.589.860,37 EUR

II – Fonds d'autres tiers

Consignations judiciaires:	11.125.116,16 EUR
----------------------------	-------------------

Art. 3. L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2006 comme suit:

I – *Fonds spéciaux de l'Etat*

Fonds d'investissements publics administratifs:	119.814.647,14 EUR
Fonds d'assainissement en matière de surendettement:	414.992,67 EUR
Fonds de la coopération au développement:	13.613.927,00 EUR
Fonds communal de dotation financière:	0,00 EUR
Fonds spécial de la chasse:	1,53 EUR
Fonds de crise:	21.715.472,77 EUR
Fonds social culturel:	3.971,61 EUR
Fonds cynégétique:	586.482,89 EUR
Fonds de la dette publique:	95.645.017,99 EUR
Fonds spécial des eaux frontalières:	1.271.165,12 EUR
Fonds pour l'emploi:	80.154.385,05 EUR
Fonds pour la loi de garantie:	77.957.384,38 EUR
Fonds pour la gestion de l'eau:	63.061.215,42 EUR
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto:	11.978.685,36 EUR
Fonds pour les monuments historiques:	22.191.664,04 EUR
Fonds d'équipement militaire:	64.964.769,72 EUR
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture:	14.948.250,99 EUR
Fonds spécial de la pêche:	383.310,31 EUR
Fonds pour la protection de l'environnement:	44.124.490,22 EUR
Fonds de pension:	42.081,93 EUR
Fonds du rail:	169.255.319,07 EUR
Fonds pour la réforme communale:	229.973,38 EUR
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux:	35.954.686,58 EUR
Fonds des routes:	73.808.602,30 EUR
Fonds d'investissements publics scolaires:	210.432.375,57 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales:	123.137.039,12 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières:	162.195.022,23 EUR
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	53.912.861,46 EUR
Fonds d'équipement sportif national:	19.900.565,17 EUR
Fonds pour la promotion touristique:	1.281.877,83 EUR
<i>Total de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat:</i>	<i>1.482.980.238,85 EUR</i>

II – *Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire*

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor:	151.259.970,61 EUR
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux:	871.442.271,73 EUR

5740/00A

N° 5740^A
CHAMBRE DES DEPUTES
 Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI
 portant règlement du compte général de l'exercice 2006

* * *

ANNEXES
 (31.7.2007)

COMPTE GENERAL – EXERCICE 2006

(en euros)

Budget des recettes: (page 2)	
Total Recettes courantes (p. 11)	7.890.811.919,20
Total Recettes en capital (p. 13)	501.139.150,49
Total des recettes:	8.391.951.069,69
Budget des dépenses: (page 14)	
Total Dépenses courantes (p. 178)	7.040.113.310,74
Total Dépenses en capital (p. 225)	1.100.075.651,36
Total des dépenses:	8.140.188.962,10
Budget pour ordre: (page 226)	
Total Recettes pour ordre (p. 227)	3.702.519.174,55
Total Dépenses pour ordre (p. 230)	3.700.303.733,35
Excédent de recettes:	2.215.441,20
Total des avoirs sur Fonds spéciaux:	
Fonds de tiers	11.125.116,16
Fonds des communes	49.490.050,78
Fonds de l'Etat	1.482.980.238,85
Total des Fonds:	1.543.595.405,79

Abréviations utilisées dans ce document:

CORD: Crédit ordinaire
CNLI: Crédit non limitatif
CSDE: Crédit sans distinction d'exercice
CNST: Crédit non susceptible de transfert
CNSM: Crédit non susceptible de majoration
D: Dépassement
TE: Transfert émis
TR: Transfert reçu

*

COMPTE GENERAL – EXERCICE 2006

Budget des recettes – Chapitre I – Recettes courantes

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			64 – Ministère des Finances			
			Administration des Contributions directes (sections 64.0 à 64.4)			
			<i>Section 64.0 – Impôts directs</i>			
37.000	37.10	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	CORD	1 250 000 000,00	1 272 968 922,60
37.001	37.10	Divers	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	CORD	52 000 000,00	53 040 371,77
37.010	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	CORD	385 000 000,00	368 084 234,62
37.011	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	CORD	1 570 000 000,00	1 654 154 829,18
37.012	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	CORD	1 500 000,00	628 266,65
37.013	37.20	Divers	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	CORD	50 130 000,00	51 852 283,69
37.020	37.00	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	CORD	140 000 000,00	348 947 022,04
37.021	37.00	13.60	Impôt sur la fortune	CORD	100 000 000,00	149 568 934,41
37.022	37.00	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CORD	45 000 000,00	12 537 230,27
37.023	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	CORD	6 000 000,00	7 453 535,20
37.024	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	CORD	450 000,00	727 159,84
37.025	37.00	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	CORD	12 000 000,00	15 823 024,85
37.026	37.00	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	CORD	40 000 000,00	19 656 692,41
			<i>Total de la section 64.0:</i>		3 652 080 000,00	3 955 442 507,53
			<i>Section 64.1 – Impôts indirects</i>			
36.090	36.09	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	CORD	270 000,00	177 220,84
36.091	36.09	13.60	Taxe sur le loto	CORD	3 750 000,00	2 695 228,06
36.092	36.09	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	CORD	13 000 000,00	17 027 859,42
			<i>Total de la section 64.1:</i>		17 020 000,00	19 900 308,32
			<i>Section 64.2 – Recettes d'exploitation, taxes et redevances</i>			
16.010	16.11	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	CORD	300 000,00	482 008,78
16.070	16.00	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	CORD	12 000,00	1 691,47
36.100	36.09	01.22	Recettes du service de métrologie	CORD	25 000,00	20 739,71
38.000	Divers	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation	CORD	7 200,00	3 600,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
38.050	38.00	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.2:</i>		344 300,00	508 039,96
28.001	Divers	09.20	<i>Section 64.3 – Recettes de participations ou d'avances de l'Etat</i> Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	CORD	1 280 000,00	460 560,32
28.002	Divers	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	CORD	100,00	0,00
28.003	Divers	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	CORD	1 250 000,00	1 223 356,59
28.005	Divers	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.3:</i>		2 530 200,00	1 683 916,91
11.350	Divers	Divers	<i>Section 64.4 – Remboursements de dépenses</i> Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	CORD	100,00	1 196 696,35
12.020	12.14	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère	CORD	100,00	0,00
12.090	12.21	13.90	Ecostart: remboursements de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	CORD	198 000,00	0,00
14.380	39.40	12.12	Installations d'éclairage routier. – Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	CORD	250 000,00	312 914,15
			<i>Total de la section 64.4:</i>		448 200,00	1 509 610,50
			Administration des Douanes et Accises			
			<i>Section 64.5 – Douanes et Accises</i>			
16.070	16.00	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	CORD	50 000,00	4 381 310,40
28.000	Divers	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	CORD	2 000 000,00	2 682 223,12
36.010	36.02	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	CORD	915 000 000,00	932 627 481,38
36.011	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	CORD	140 000 000,00	137 450 680,97
36.012	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	CORD	50 800 000,00	55 027 167,90
36.014	36.02	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	CORD	3 400 000,00	3 131 063,80
36.020	36.03	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs	CORD	34 000 000,00	32 173 994,69
36.021	36.03	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	CORD	3 500 000,00	8 155 392,76
36.022	36.03	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	CORD	100 000,00	109 157,38
36.060	36.07	13.60	Taxe sur les cabarets	CORD	550 000,00	568 778,20
36.071	36.08	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	CORD	50 000,00	13 686,30
38.000	Divers	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	CORD	80 000,00	75 780,00
38.050	38.00	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	CORD	25 000,00	0,00
39.001	Divers	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	4 500 000,00	6 500 513,49
			<i>Total de la section 64.5:</i>		1 154 055 000,00	1 182 897 230,39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)			
			<i>Section 64.6 – Impôts, droits et taxes</i>			
16.010	16.11	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	CORD	17 650 000,00	16 380 077,45
16.011	16.11	12.40	Aviation civile: taxes et redevances aéronautiques diverses	CORD	10 500,00	50 336,80
16.060	Divers	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	CORD	1 600 000,00	1 545 656,31
36.000	36.01	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	CORD	1 352 289 716,00	1 444 024 303,15
36.030	36.04	13.60	Droits d'hypothèques	CORD	14 000 000,00	19 982 330,41
36.031	36.04	13.60	Hypothèques: salaires	CORD	800 000,00	883 431,05
36.032	36.04	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	CORD	460 000 000,00	617 645 759,78
36.050	36.06	13.60	Droits d'enregistrement	CORD	150 000 000,00	203 000 325,30
36.100	36.09	11.70	Taxe sur les assurances	CORD	28 000 000,00	32 555 203,00
36.101	36.09	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	CORD	390 000,00	501 181,65
38.040	38.50	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	16 000,00	17 352,30
38.041	38.50	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	CORD	6 500,00	5 300,00
38.050	38.00	13.60	Droits de timbre	CORD	12 000 000,00	12 783 569,10
38.051	38.00	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes	CORD	1 895 000,00	0,00
39.010	39.20	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	CORD	2 000 000,00	1 767 829,09
			<i>Total de la section 64.6:</i>		2 040 657 716,00	2 351 142 655,39
			<i>Section 64.7 – Recettes domaniales</i>			
16.000	16.20	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	CORD	400 000,00	871 277,88
16.010	16.11	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	CORD	40 000 000,00	46 332 698,08
16.020	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	CORD	472 000,00	237 761,89
16.050	16.12	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	CORD	1 052 000,00	1 412 362,35
16.051	16.12	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	CORD	13 000,00	9 885,14
16.052	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	CORD	2 200 000,00	2 239 025,77
16.060	Divers	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	CORD	3 691 900,00	4 697 836,40
16.061	Divers	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	40 000,00	0,00
16.062	Divers	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	2 743 776,00	2 743 776,04
16.063	Divers	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	CORD	2 366 500,00	2 400 473,21
16.070	16.00	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles, frais de repeuplement	CORD	74 250,00	50 312,07
16.071	16.00	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	CORD	29 000,00	11 035,51
16.072	16.00	01.20	Ventes mobilières	CORD	4 650,00	305,72

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
17.000	36.09	02.10	Vente de biens militaires durables	CORD	100,00	0,00
28.000	Divers	01.25	Parking du St-Esprit: redevance d'exploitation	CORD	425 000,00	523 934,51
28.020	28.30	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	CORD	190 000,00	226 045,13
			<i>Total de la section 64.7:</i>		53 702 176,00	61 756 729,70
			<i>Section 64.8 – Recettes d'exploitation et autres</i>			
12.320	Divers	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	CORD	30 000,00	46 747,00
12.360	Divers	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CORD	6 000,00	3 056,50
12.361	16.12	10.10	Taxes de contrôle des semences	CORD	64 000,00	0,00
12.380	12.16	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	CORD	230 000,00	243 052,87
14.380	14.10	07.33	Récupération à charge des intéressés des frais avancés par l'Etat pour intervention en cas de prévention de pollutions accidentelles des eaux	CORD	100,00	0,00
16.046	16.12	Divers	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	CORD	100 000,00	483 428,86
16.059	16.12	06.42	Recette provenant des participations aux frais des cours et programmes de formation en matière de sécurité et de santé des travailleurs	CORD	100,00	0,00
16.070	16.00	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	CORD	7 500 000,00	440 155,54
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: recettes diverses	CORD	200 000,00	0,00
16.074	16.00	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilés entre secteurs)	CORD	50 000,00	42 646,30
34.360	34.30	05.22	Recouvrement des frais d'entretien des personnes placées dans des établissements de cure	CORD	100,00	0,00
36.100	36.09	13.60	Droits en sus et amendes	CORD	4 000 000,00	3 688 257,73
36.101	36.09	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	CORD	100,00	0,00
38.000	Divers	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	CORD	150 000,00	178 723,23
38.001	Divers	Divers	Autres transferts de revenus des entreprises	CORD	120 000,00	550 637,93
38.002	Divers	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	CORD	2 500,00	0,00
38.003	Divers	10.10	Taxes de contrôle des viandes	CORD	400 000,00	287 722,77
38.004	Divers	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	CORD	100,00	0,00
38.005	Divers	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	CORD	100,00	0,00
38.050	38.00	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	CORD	60 000,00	142 006,65
38.051	38.00	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	CORD	11 500 000,00	10 774 588,85
38.053	38.00	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte	CORD	40 000,00	36 415,34
38.054	38.00	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	CORD	120 000,00	2 562 603,60
			<i>Total de la section 64.8:</i>		24 573 100,00	19 480 043,17

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			<i>Section 64.9 – Remboursements</i>			
12.360	Divers	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	100,00	0,00
12.361	Divers	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	CORD	100,00	0,00
12.380	Divers	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	CORD	110 000,00	103 621,17
12.381	Divers	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	CORD	5 000,00	6 889,76
14.380	14.10	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	CORD	1 370 000,00	1 442 472,13
38.000	Divers	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977), remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.9:</i>		1 485 300,00	1 552 983,06
			Total du département 64:		6 946 895 992,00	7 595 874 024,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			65 – Ministère des Finances: Trésor et Budget			
			<i>Section 65.0 – Recettes versées par les communes et syndicats de communes</i>			
11.300	48.22	Divers	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	2 750 000,00	2 632 465,10
11.301	48.22	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	6 500 000,00	7 993 777,77
12.300	48.22	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	CORD	15 000,00	25 751,82
			<i>Total de la section 65.0:</i>		9 265 000,00	10 651 994,69
			<i>Section 65.1 – Recettes versées par les établissements de sécurité sociale</i>			
11.310	Divers	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	CORD	6 000,00	605 816,65
11.312	48.22	05.20	CMO (caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte	CORD	150 000,00	757,89
11.353	Divers	Divers	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	350 000,00	3 299,17
34.310	34.30	06.12	Caisse de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	3 500 000,00	3 364 007,60
42.000	42.00	06.12	Caisse de pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	CORD	25 000,00	0,00
42.001	42.00	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie	CORD	30 000,00	175,42
42.002	42.00	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue	CORD	8 500 000,00	1 442 273,03
			<i>Total de la section 65.1:</i>		12 561 000,00	5 416 329,76
			<i>Section 65.2 – Recettes et bénéfices versés par les établissements publics</i>			
11.300	48.22	Divers	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	100 000,00	120 396,10
11.301	48.22	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	150 000,00	240 722,51
11.320	Divers	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	CORD	350 000,00	603 870,11
11.321	Divers	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	CORD	1 400 000,00	1 174 561,94
11.323	Divers	13.90	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	CORD	750 000,00	43 227,20
12.390	12.16	03.30	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants: remboursement de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CORD	471 700,00	0,00
28.015	28.20	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	35 000 000,00	35 000 000,00
28.016	28.20	13.90	BCÉE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	30 000 000,00	30 000 000,00
28.017	28.20	13.90	ILR (Institut luxembourgeois de régulation): Part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	20 000 000,00	20 000 000,00
38.000	Divers	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	0,00
42.310	47.00	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	CORD	2 000,00	96 356,87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			<i>Total de la section 65.2:</i>		88 223 800,00	87 279 134,73
			<i>Section 65.3 – Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non financières</i>			
10.320	10.00	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières: versement des frais de surveillance	CORD	100 000,00	87 100,91
11.320	Divers	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	CORD	350 000,00	175 766,75
11.321	Divers	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	CORD	100,00	0,00
11.330	Divers	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	150 000,00	101 638,79
11.340	Divers	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50% des traitements et indemnités avancés par l'Etat	CORD	32 150,00	32 990,58
16.000	16.20	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau	CORD	10 000,00	18 975,17
16.060	Divers	11.70	Cegedel: versement des recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de cogénération d'énergie du CNFPC (Centre national de formation professionnelle continue) à Esch-sur-Alzette	CORD	100,00	113 016,96
16.070	16.00	11.00	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	1 000,00	0,00
16.071	16.00	11.00	Secteur des sociétés d'assurance: indemnisation des sinistrés et d'immobilisations	CORD	1 000,00	1 820,57
28.000	Divers	08.40	Société de la Bourse de Luxembourg: versement de la redevance annuelle	CORD	1 000,00	1 000,00
38.000	Divers	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoires d'essai et d'étalonnage: remboursement de frais d'audit pour l'OLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance)	CORD	225 000,00	135 548,74
38.010	38.20	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	CORD	20 000,00	49 004,34
38.011	38.20	13.90	Remboursement d'aides étatiques	CORD	500 000,00	11 914 635,47
			<i>Total de la section 65.3:</i>		1 390 350,00	12 631 498,28
			<i>Section 65.4 – Recettes versées par les comptes extraordinaires</i>			
10.011	10.00	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	CORD	2 500 000,00	2 650 626,67
11.010	11.00	13.90	Fonds pour l'emploi: remboursement relatif à l'occupation de jeunes au service de l'Etat dans le cadre de contrats de mise au travail temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	0,00
16.000	16.20	04.00	Divers services et administrations de l'Etat: versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	CORD	3 400 000,00	3 710 604,05
16.034	16.12	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	CORD	3 000 000,00	3 375 582,76
16.040	16.12	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recouverts	CORD	300 000,00	312 760,30
16.041	16.12	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés, recettes diverses	CORD	100,00	954 697,37
16.050	16.12	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	CORD	121 000,00	223 569,13
16.051	16.12	Divers	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	98 000,00	7 881,96
16.052	16.12	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	CORD	1 650 000,00	1 875 215,91
16.053	16.12	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes	CORD	150 000,00	110 289,52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
16.054	16.12	Divers	AN (Archives nationales), BNL (Bibliothèque nationale), CNA (Centre national de l'audiovisuel) et CNL (Centre national de littérature): versement des recettes	CORD	15 000,00	19 879,23
16.056	16.12	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	5 000,00	71 284,10
16.058	16.12	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	CORD	1 500,00	1 710,00
16.059	16.12	04.10	Restaurants scolaires: versement des frais de repas pris par les élèves et autres recettes	CORD	1 611 000,00	1 698 941,87
16.070	16.00	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes et remboursements	CORD	140 000,00	229 916,95
16.071	16.00	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	CORD	100 000,00	113 818,89
16.072	16.00	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	CORD	680 000,00	573 862,40
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	CORD	550 000,00	201 516,78
16.074	16.00	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	CORD	40 000,00	62 880,76
16.075	16.00	08.20	CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes du programme de distribution „Films made in Luxembourg“	CORD	125 000,00	113 562,71
16.079	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat): versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	CORD	35 000,00	46 670,41
16.080	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat) recettes provenant de la surveillance du marché relative à des produits non conformes	CORD	25 000,00	69 210,85
38.040	38.50	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	CORD	1 105 000,00	1 533 665,24
38.041	38.50	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements	CORD	1 000 000,00	589 569,97
38.042	38.50	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée et de la vente de tickets de repas	CORD	70 000,00	83 156,24
38.055	38.00	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	CORD	12 000,00	37 191,60
39.000	Divers	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursement	CORD	540 000,00	531 336,72
			<i>Total de la section 65.4:</i>		17 273 700,00	19 199 402,39
27.000	26.10	07.10	<i>Section 65.5 – Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé</i> Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	CORD	100,00	0,00
28.004	Divers	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	CORD	4 600,00	4 646,25
28.011	28.20	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende	CORD	5 000 000,00	6 061 165,00
28.012	28.20	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	CORD	812 000,00	814 655,50
28.013	28.20	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende	CORD	630 000,00	1 155 000,00
28.014	28.20	11.30	ARCELOR: dividende	CORD	25 000 000,00	72 167 397,85
28.016	28.20	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende	CORD	30 240,00	141 750,00
28.017	28.20	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	CORD	9 328 000,00	12 731 520,48
28.018	28.20	11.30	Société du Port fluvial de Mervort SA: dividende	CORD	6 250,00	6 250,00
28.019	28.20	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende	CORD	1 000 000,00	0,00
28.020	28.30	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 65.5:</i>		41 811 290,00	93 082 385,08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			<i>Section 65.6 – Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux</i>			
10.000	10.00	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	CORD	1 000,00	415 299,19
11.300	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	75 000,00	103 935,10
11.301	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	CORD	250 000,00	265 993,77
11.302	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'UE: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	1 000,00	1 233,23
11.360	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	1 000 000,00	351 881,24
11.361	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	895 000,00	999 216,49
12.360	39.10	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	CORD	51 750,00	0,00
12.380	Divers	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	CORD	100,00	0,00
14.010	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement faitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	325 000,00	421 501,26
16.045	16.12	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	CORD	100,00	168 371,02
16.060	Divers	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne): remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radioélectriques établies sur le territoire du Grand-Duché	CORD	100,00	0,00
16.061	Divers	06.36	Commission Européenne: subsides dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre hommes et femmes	CORD	100,00	105 000,00
39.000	Divers	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	CORD	7 062,00	0,00
39.001	Divers	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	CORD	100,00	0,00
39.002	Divers	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers	CORD	100,00	0,00
39.003	Divers	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	CORD	1 978 102,00	0,00
39.004	Divers	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	100,00	0,00
39.006	Divers	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement), remboursement de l'aide financière à la Turquie	CORD	100,00	1 633,48
39.007	Divers	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG „ProHolz – ProBois“	CORD	38 870,00	61 647,61
53.000	39.10	10.10	FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles) section „garantie“: participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE No 1257/99 et 1750/99 du 23.7.99 (PDR et Axe 1)	CORD	4 087 000,00	8 058 765,98
			<i>Total de la section 65.6:</i>		8 710 584,00	10 954 478,37
			<i>Section 65.7 – Recettes d'exploitation</i>			
10.002	10.00	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	CORD	5 000,00	8 257,55
26.010	26.10	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	CORD	70 000 000,00	51 137 675,92
29.000	29.00	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	CORD	1 000 000,00	875 774,67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
38.000	Divers	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	CORD	25 000,00	0,00
			<i>Total de la section 65.7:</i>		71 030 000,00	52 021 708,14
			<i>Section 65.8 – Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat</i>			
10.000	10.00	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires non dus ou faisant double emploi	CORD	5 000 000,00	593 868,78
10.001	10.00	13.90	Remboursements sur note de crédit	CORD	20 000,00	10 837,05
10.002	10.00	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	CORD	5 000,00	9 187,25
10.003	10.00	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	CORD	1 000,00	36 403,68
10.010	10.00	13.90	Recettes diverses non ventilées	CORD	20 000 000,00	283 056,10
16.040	16.12	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	CORD	1 500 000,00	2 762 246,13
16.050	16.12	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes provenant des droits d'entrée à la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel „Wenzel“	CORD	100,00	0,00
38.000	Divers	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	CORD	2 000,00	1 957,00
38.001	Divers	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	CORD	2 000,00	3 406,84
38.052	38.00	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	CORD	100,00	0,00
38.053	38.00	08.10	Dons et produits de successions en faveur de la protection civile	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 65.8:</i>		26 530 300,00	3 700 962,83
			Total du département 65:		276 796 024,00	294 937 894,27
			Total du Chapitre I – Recettes courantes:		7 223 692 016,00	7 890 811 919,20

Budget des recettes – Chapitre II – Recettes en capital

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			94 – Ministère des Finances			
			<i>Section 94.1 – Autres recettes en capital</i>			
56.000	56.10	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	CORD	100,00	0,00
56.040	56.50	13.60	Droits de succession	CORD	45 000 000,00	46 809 788,13
57.010	57.20	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	CORD	50 000,00	35 501,93
58.010	58.12	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	CORD	100,00	972 139,01
58.031	58.22	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	CORD	150 000,00	358 421,64
76.040	76.31	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CORD	2 000 000,00	7 856,19
76.050	76.32	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	5 000 000,00	810 595,40
77.030	77.00	01.20	Ventes de biens meubles durables	CORD	150 000,00	449 374,92
			<i>Total de la section 94.1:</i>		52 350 200,00	49 443 677,22
			Total du département 94:		52 350 200,00	49 443 677,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			95 – Ministère des Finances: Trésor et Budget			
			<i>Section 95.0 – Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie</i>			
58.030	58.22	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	CORD	100,00	1 371 527,24
84.090	84.23	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	CORD	100,00	0,00
96.000	96.11	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	CORD	100,00	0,00
96.001	96.11	01.23	Emission de certificats de trésorerie	CORD	100,00	0,00
96.002	96.11	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	CORD	100,00	82 477,45
			<i>Total de la section 95.0:</i>		500,00	1 454 004,69
			<i>Section 95.1 – Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat</i>			
11.311	67.00	06.12	Caisse de pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	5 000 000,00	15 687 422,67
12.370	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet ENA (European navigator)	CORD	100 000,00	0,00
12.371	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	CORD	48 000,00	55 500,00
17.000	96.12	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	CORD	100,00	0,00
53.360	58.22	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	CORD	6 500 000,00	10 103 500,48
59.000	59.11	11.00	F.E.D.E.R. (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	CORD	10 344 030,00	884 496,18
86.030	86.40	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	CORD	30 000 000,00	423 510 549,25
			<i>Total de la section 95.1:</i>		51 992 130,00	450 241 468,58
			Total du département 95:		51 992 630,00	451 695 473,27
			Total du Chapitre II – Recettes en capital:		104 342 830,00	501 139 150,49

Budget des dépenses – Chapitre III – Dépenses courantes

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			00 – Ministère d'Etat				
			<i>Section 00.0 – Maison du Grand-Duc</i>				
10.000	10.00	01.10	Liste civile	CNLI, CNST, CPUBLIE	980 097,00	980 097,00	980 097,00
10.001	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 957 361,00	3 957 361,00	3 957 361,00
10.002	10.00	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	CORD	595 590,00	595 590,00	595 590,00
10.004	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 193 766,00	1 193 766,00	1 193 766,00
10.005	10.00	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	CORD	215 871,00	215 871,00	215 871,00
10.007	10.00	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	CORD	877 467,00	877 467,00	877 467,00
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	142 799,00	142 799,00	141 729,58
			<i>Total de la section 00.0:</i>		7 962 951,00	7 962 951,00	7 961 881,58
			<i>Section 00.1 – Chambre des Députés</i>				
10.000	10.00	01.10	Chambre des Députés	CORD	26 534 550,00	26 534 550,00	26 534 550,00
10.001	10.00	01.10	Médiateur	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 212 471,00	1 212 471,00	1 212 471,00
			<i>Total de la section 00.1:</i>		27 747 021,00	27 747 021,00	27 747 021,00
			<i>Section 00.2 – Cour des Comptes</i>				
10.000	10.00	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 421 909,00	3 421 909,00	3 421 909,00
			<i>Total de la section 00.2:</i>		3 421 909,00	3 421 909,00	3 421 909,00
			<i>Section 00.3 – Conseil d'Etat</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	533 500,00	533 500,00	530 765,62
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	155 245,00	155 245,00	154 952,48
11.030	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	57 462,00	57 462,00	57 062,82
11.100	11.40	01.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	632,00	632,00	475,79
11.130	11.12	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 729 320,00	1 729 320,00	1 276 688,47
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	5 000,00	5 000,00	2 056,61
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	46 400,00	46 400,00	39 148,86
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	37 500,00	37 500,00	20 708,58
12.070	12.12	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	45 000,00	45 000,00	30 985,34
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	81 400,00	81 400,00	47 964,39
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	110 000,00	110 000,00	94 775,45
12.300	Divers	01.10	Frais de représentation	CPUBLIE, CSDE	47 000,00	47 000,00	42 377,58

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.010	24.10	01.10	Documentation juridique – connexion à des bases de données étrangères	CORD	500,00	500,00	0,00
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	1 000,00	1 000,00	1 000,00
			<i>Total de la section 00.3:</i>		2 849 959,00	2 849 959,00	2 298 961,99
			<i>Section 00.4 – Gouvernement</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 633 995,00	8 633 995,00	8 134 966,06
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	230 000,00	230 000,00	194 395,84
12.000	12.15	01.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	2 000,00 TR	5 825,00	5 363,29
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	26 588,10
12.011	12.13	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	264 252,90
12.012	12.13	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 300 000,00	1 300 000,00	998 790,22
12.020	12.14	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11 000,00	11 000,00	7 861,82
12.021	12.14	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 200,00	8 200,00	4 951,68
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	16 000,00	16 000,00	15 572,94
12.041	12.12	01.10	Service central de législation: frais de bureau	CORD	3 700,00	3 700,00	3 153,23
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 250 000,00	2 250 000,00	2 215 495,03
12.070	12.12	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels	CNLI, CNST, CPUBLIE	90 000,00	90 000,00	73 956,30
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	37 000,00	37 000,00	33 867,50
12.110	12.30	01.10	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00 D TR	338 600,00	338 528,71
12.120	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	280 578,54
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	560 000,00	560 000,00	450 625,10
12.130	12.16	01.10	Frais de publication de communiqués officiels	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 275 000,00	1 275 000,00	1 189 744,11
12.131	12.16	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications, frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu				
12.134	12.16	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00 D	8 294 000,00	8 293 037,02
12.170	12.30	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	74 984,00
12.300	Divers	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	CORD	1 400,00	1 400,00	891,01
12.310	Divers	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE	470 350,00	470 350,00	465 438,77
				CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 D TR	17 500,00	14 802,32

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.315	Divers	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	CORD	13 000,00	13 000,00	8 438,38
12.321	Divers	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	1 731 472,21
12.330	Divers	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	345 326,53
12.340	Divers	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation, promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg, frais d'études et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 250 000,00	1 250 000,00	850 392,55
12.341	Divers	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	CORD	87 000,00	87 000,00	61 855,64
12.343	Divers	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement, frais d'installation et autres	CORD	550 000,00	550 000,00	550 000,00
12.344	Divers	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	CORD	20 000,00	20 000,00	10 958,23
12.345	Divers	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement, frais de bureau, dépenses diverses	CORD	45 000,00	45 000,00	41 335,99
12.346	Divers	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	CORD	200 000,00	200 000,00	183 287,00
12.347	Divers	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses	CORD	20 000,00 TE	15 000,00	8 374,70
12.348	33.00	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	CORD	70 000,00	70 000,00	57 271,80
12.350	Divers	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	40 019,24
12.375	Divers	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	70 000,00 TE	48 500,00	44 645,00
12.380	Divers	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques, redevances, entretien et réparation des équipements radio-électriques, consommation	CPUBLIE, CSDE	172 000,00	172 000,00	129 486,58
33.010	33.00	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	CNSM	103 463,00 TE	98 788,00	98 463,00
33.013	33.00	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	CNSM	480 000,00 TE	432 000,00	432 000,00
33.019	33.00	01.10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlées de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déportation	CNSM	6 800,00	6 800,00	6 500,00
34.040	34.42	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TR	216 500,00	216 013,46
34.090	34.49	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	CORD	25 000,00 TE	10 575,00	10 572,90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	01.43	Contribution à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	44 000,00 TR	45 675,00	45 673,12
43.000	43.22	01.10	Dépenses en relation avec les élections législatives et européennes et dépenses en relation avec l'organisation d'un référendum sur la constitution européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.510	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNLI, CNST, CORD	1 001,00	1 001,00	1 000,66
			<i>Total de la section 00.4:</i>		27 771 909,00	30 140 409,00	27 960 931,48
			<i>Section 00.5 – Conseil économique et social</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	310 837,00	310 837,00	308 958,66
11.010	Divers	01.10	Indemniés des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	164 466,00 D	170 742,95	170 742,95
11.020	Divers	01.10	Indemniés des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 094,00	3 094,00	2 024,03
11.320	11.00	01.10	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	132 350,00	132 350,00	132 350,00
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	9 100,00	9 100,00	7 495,59
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	45 660,00	45 660,00	35 797,65
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	28 000,00	28 000,00	25 492,32
12.060	12.12	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	164,62
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	22 000,00	22 000,00	17 820,90
12.120	12.30	01.10	Indemniés des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	234 000,00	234 000,00	227 206,02
12.121	12.30	01.10	Indemniés des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCEES Benelux	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 145,00	8 145,00	4 947,06
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3 300,00	3 300,00	0,00
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	15 000,00	15 000,00	13 281,42
12.310	Divers	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jetons de présence, frais de réunion, frais de secrétariat	CORD	2 500,00	2 500,00	969,85
12.320	Divers	01.10	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	100 000,00	100 000,00	100 000,00
35.060	35.00	01.10	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	1 500,00
			<i>Total de la section 00.5:</i>		1 081 952,00	1 088 228,95	1 048 751,07
			<i>Section 00.6 – Centre de Communications du Gouvernement</i>				
11.010	Divers	02.00	Indemniés des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 653 154,00	1 653 154,00	1 190 319,19
11.020	Divers	02.00	Indemniés des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	575 667,00	575 667,00	29 416,36
11.040	Divers	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	02.00	Indemnités d'habillement	C PUBLIE, CSDE	3 705,00	3 705,00	2 204,00
11.130	11.12	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 109,00	4 109,00	3 749,76
12.010	12.13	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	250,00	250,00	3,00
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	27 380,00 TR	32 380,00	29 101,34
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	16 192,36
12.060	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	25 000,00	25 000,00	23 508,54
12.061	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations	CORD	290 000,00	290 000,00	282 711,68
12.070	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	25 000,00 TR	25 100,00	25 004,23
12.071	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	68 500,00 TE	45 500,00	39 545,44
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	95 000,00 TR	118 000,00	116 081,72
12.125	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	20 000,00 TE	17 500,00	15 014,40
12.190	12.30	02.00	Frais de formation du personnel	CORD	17 500,00 TE	14 900,00	14 331,55
12.300	Divers	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine	CORD	1 500,00	1 500,00	1 420,53
			<i>Total de la section 00.6:</i>		2 826 965,00	2 826 965,00	1 788 604,10
			<i>Section 00.7 – Cultes</i>				
11.000	Divers	08.50	Traitements des ministres des cultes	CNLI, CNST, CSDE	20 387 449,00	20 387 449,00	20 348 866,80
12.080	12.11	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	15 000,00	15 000,00	15 000,00
33.010	33.00	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	CNSM	6 250,00	6 250,00	6 250,00
33.011	33.00	08.50	Subsides aux cultes protestants	CNSM	44 100,00	44 100,00	44 100,00
33.012	33.00	08.50	Subsides au culte israélite	CNSM	24 500,00	24 500,00	24 500,00
33.013	33.00	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	CNSM	1 240,00	1 240,00	0,00
33.014	33.00	08.50	Subsides au culte catholique	CNSM	41 150,00	41 150,00	41 150,00
34.060	34.41	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	CORD	2 480,00	2 480,00	2 480,00
			<i>Total de la section 00.7:</i>		20 522 169,00	20 522 169,00	20 482 346,80
			<i>Section 00.8 – Médias et Communications</i>				
11.132	11.12	08.40	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 610,00	75 610,00	51 281,89
11.136	11.12	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800,00	800,00	471,01
12.003	12.15	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	85 000,00	85 000,00	63 799,75
12.010	12.13	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 000,00 TE	250,00	0,00
12.012	12.13	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90 000,00 TR	94 000,00	86 713,37
12.020	12.14	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 475,00 TR	3 975,00	2 985,71

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	1 500,00 TE	1 000,00	765,44
12.080	12.11	12.60	Bâtiments, exploitation et entretien	CORD	2 950,00 TR	3 700,00	3 102,48
12.120	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	180 500,00	180 500,00	14 573,44
12.125	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	5 000,00 TE	1 000,00	0,00
12.191	12.30	12.60	Frais de formation professionnelle	CORD	2 500,00	2 500,00	302,50
12.345	Divers	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses				
12.370	Divers	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	59 736,58
12.870	Divers	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	CPUBLIE, CSDE	90 000,00	90 000,00	89 999,85
31.050	31.32	08.40	Promotion de la presse écrite	CNST, CORD	106 700,00	106 700,00	106 683,38
31.052	31.32	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 547 500,00 D	7 089 186,00	7 089 186,00
33.012	33.00	08.40	Médias audiovisuels: subsides à des associations privées	CPUBLIE, CSDE	950 000,00	950 000,00	950 000,00
35.030	35.40	12.60	Contributions à des organismes internationaux	CNSM	9 000,00	9 000,00	1 000,00
41.010	41.40	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	86 700,00	86 700,00	82 744,89
41.011	41.40	12.60	Dotations en faveur de l'établissement public „Commission Nationale pour la Protection des Données“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	535 700,00	535 700,00	329 031,34
41.012	41.40	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public „Fonds national de soutien à la production audiovisuelle“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 028 100,00	1 028 100,00	1 028 100,00
			<i>Total de la section 00.8:</i>		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
			Total du département 00:		14 452 035,00	14 993 721,00	14 460 477,63
					108 636 870,00	111 553 332,95	107 170 884,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			01 – Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration				
			<i>Section 01.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	01.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 000,00 TR	6 690,00	5 718,58
11.131	11.12	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 345,00	15 345,00	2 360,97
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 306 500,00 D	1 649 150,00	1 639 686,66
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	6 200,00	6 200,00	5 055,95
12.040	12.12	01.40	Frais de bureau	CORD	60 000,00	60 000,00	49 712,59
12.070	12.12	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	CORD	2 000,00	2 000,00	1 987,09
12.080	12.11	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	54 000,00 TR	56 800,00	55 393,23
12.140	12.16	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement, activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires				
12.150	12.30	01.40	Frais d'examens médicaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00 D	70 000,00	67 974,26
12.190	12.30	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement	CORD	15 000,00	15 000,00	0,00
12.191	12.30	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	8 000,00	8 000,00	6 519,20
12.300	Divers	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel, entretien et réparation des machines, dépenses diverses	CORD	22 000,00 TE	10 310,00	0,00
12.302	Divers	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 546 980,00 D TR	2 701 980,00	2 699 357,70
12.303	Divers	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 690 000,00 D	1 772 773,00	1 771 700,20
12.310	Divers	01.42	Achat de timbres de chancellerie	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	35 000,00	35 000,00	34 730,80
12.320	Divers	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 000,00	14 000,00	14 000,00
12.330	Divers	01.43	Frais de banque	CPUBLIE, CSDE	84 000,00 TR	97 200,00	90 584,33
12.340	Divers	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement	CORD	100,00	100,00	0,00
12.350	Divers	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	233 850,00	233 850,00	206 002,74
12.351	Divers	01.42	Frais de traduction	CPUBLIE, CSDE	55 000,00 TE	39 000,00	37 208,88
				CPUBLIE, CSDE	20 000,00 TE	3 200,00	1 702,40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.352	Divers	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	0,00
12.361	Divers	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères	CPUBLIE, CSDE	30 000,00	30 000,00	26 811,75
33.010	33.00	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	CNSM	28 810,00	28 810,00	28 810,00
35.060	35.00	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs, dépenses diverses des délégations luxembourgeoises, frais généraux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	16 466,78
			<i>Total de la section 01.0:</i>		6 301 785,00	6 878 408,00	6 761 784,11
			<i>Section 01.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques</i>				
11.000	Divers	01.42	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 780 525,00 D	9 411 628,88	9 411 628,88
11.020	Divers	01.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.090	11.12	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 357 506,00 D	4 702 506,00	4 619 759,97
11.140	11.40	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	246 600,00 TR	264 000,00	262 043,06
11.141	11.40	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	136 000,00 D	136 000,00	109 769,90
11.300	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place, dépenses diverses de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 534 817,00	7 534 817,00	7 439 614,91
11.301	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: personnel recruté sur place: pensions	CPUBLIE, CSDE	34 087,00 TR	34 287,00	31 851,39
12.010	12.13	01.42	Frais de route et de séjour	CPUBLIE, CSDE	120 000,00 TE	98 600,00	98 568,29
12.011	12.13	01.42	Frais de déménagement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	228 000,00 D	449 000,00	413 932,85
12.012	12.13	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	210 000,00	210 000,00	170 779,84
12.020	12.14	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	215 000,00 TE	201 000,00	200 665,90
12.080	12.11	01.42	Bâtiments: frais de nettoyage	CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	119 446,21
12.081	12.11	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	550 000,00 TR	580 000,00	578 489,24
12.082	12.11	01.42	Bâtiments: réparations et entretien	CPUBLIE, CSDE	240 000,00	240 000,00	234 738,12
12.083	12.11	01.42	Bâtiments: diverses dépenses	CPUBLIE, CSDE	350 000,00 TE	344 000,00	335 947,78
12.084	12.11	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	281 974,00	281 973,38
12.085	12.11	01.42	Bâtiments: Entretien des cages Faraday	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	18 000,00	18 000,00	4 370,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 337 000,00 TR	1 387 000,00	1 373 994,21
12.110	12.30	Divers	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 000,00 TR	14 000,00	13 936,40
12.120	12.30	01.42	Frais d'experts et d'agences	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	58 000,00 D TR	111 352,00	110 318,00
12.190	12.30	01.42	Formation et stages	CPUBLIE, CSDE	28 000,00	28 000,00	27 621,16
12.200	12.30	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE, CSDE	33 250,00	33 250,00	32 801,21
12.250	Divers	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque	CPUBLIE, CSDE	1 090 000,00 TE TR	1 026 800,00	1 024 549,26
12.251	Divers	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	630 000,00	630 000,00	545 887,55
12.253	Divers	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois	CORD	40 000,00 TR	43 000,00	42 945,55
12.300	Divers	01.42	Frais de représentation	CPUBLIE, CSDE	550 000,00	550 000,00	549 251,10
12.301	Divers	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions diplomatiques	CPUBLIE, CSDE	50 000,00 TE	48 000,00	47 805,30
12.310	Divers	01.42	Taxes et impôts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	28 000,00	28 000,00	22 175,07
12.330	Divers	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	155 000,00 TE	150 000,00	149 144,23
12.511	12.13	01.42	Frais de déménagement	CNST, CORD	7 740,00	7 740,00	7 740,00
			<i>Total de la section 01.1:</i>		27 165 725,00	28 693 054,88	28 261 748,76
			<i>Section 01.2 – Relations internationales – Contributions à des organismes internationaux</i>				
11.300	11.00	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	42 767,57
12.300	Divers	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	87 500,00	87 500,00	70 305,29
35.030	35.40	Divers	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant, autres dépenses à caractère international	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 767 145,00 D	4 704 639,00	4 690 516,58
35.031	35.40	Divers	Subventions à des institutions et organisations internationales, subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	CORD	1 160 000,00	1 160 000,00	1 159 844,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.032	35.40	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 384 919,00 D	2 602 445,00	2 602 444,74
35.033	35.40	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	50 000,00
35.060	35.00	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	540 000,00	540 000,00	539 948,20
			<i>Total de la section 01.2:</i>		8 039 564,00	9 194 584,00	9 155 826,38
			<i>Section 01.3 – Relations internationales – Relations économiques internationales et autres actions</i>				
35.040	35.50	Divers	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00	3 000 000,00	2 992 040,53
			<i>Total de la section 01.3:</i>		3 000 000,00	3 000 000,00	2 992 040,53
			<i>Section 01.4 – Immigration</i>				
12.000	12.15	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	185 000,00	185 000,00	167 652,97
12.001	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage	CPUBLIE, CSDE	140 000,00	140 000,00	120 336,14
12.250	Divers	01.42	Centre de rétention	CNLI, CNST, CPUBLIE	250 000,00	250 000,00	0,00
12.300	Divers	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	475 000,00 D	555 000,00	554 896,55
33.300	33.00	13.90	Aide à la réinsertion des rapatriés en faveur d'organisations internationales et d'autres organismes actifs dans le même domaine: Subventions à des organisations internationales et à des ONG	CORD	350 000,00	350 000,00	349 862,37
			<i>Total de la section 01.4:</i>		1 400 000,00	1 480 000,00	1 192 748,03
			<i>Section 01.5 – Direction de la Défense</i>				
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 000,00 TR	5 035,00	3 573,84
11.300	11.00	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	0,00
11.630	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1 327,00	1 327,00	1 325,73
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 000,00 TR	2 450,00	2 450,00
12.012	12.13	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	95 000,00 TE	94 550,00	55 052,15
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 700,00	2 700,00	1 207,27
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	5 000,00	5 000,00	3 584,13
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	13 380,00 TR	13 880,00	13 727,75
12.120	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 000,00	6 000,00	235,99
24.000	24.10	02.10	Location de lots de chasse et de terrains	CPUBLIE, CSDE	18 700,00	18 700,00	18 543,05

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	33.00	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve, aux organisations civiles propageant les idées de l'alliance atlantique ou promouvant la sécurité intérieure	CNSM	10 000,00	10 000,00	10 000,00
33.011	33.00	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée	CNSM	2 479,00	2 479,00	2 479,00
33.013	33.00	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense	CNSM	6 000,00	6 000,00	6 000,00
34.040	34.42	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954, dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance, honoraires des avocats, dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	3 851,04
35.031	35.40	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850 000,00 TR	874 247,00	872 394,91
35.033	35.40	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	131 259,00
35.034	35.40	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du „Partenariat pour la Paix“ et à la coopération militaire dans le cadre du „Pacte de stabilité“	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 000,00	25 000,00	10 000,00
35.035	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	469 268,30
35.036	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	CORD	100 000,00 TE	473,00	0,00
35.039	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	222 751,72
35.040	35.50	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	0,00
37.010	37.20	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	450 000,00 TR	522 745,00	522 744,00
			<i>Total de la section 01.5:</i>		3 020 586,00	3 020 586,00	2 350 447,88
			<i>Section 01.6 – Défense nationale</i>				
11.000	Divers	02.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	25 579 668,00	25 579 668,00	24 708 388,02
11.010	Divers	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	911 216,00	911 216,00	910 572,51
11.020	Divers	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	34 442,61	34 442,61
11.030	Divers	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 702 616,00 D	1 792 708,61	1 792 708,61
11.040	Divers	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	89 495,17	89 495,17
11.060	Divers	02.10	Indemnités d'apprentissage – patron de stage	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.070	Divers	02.10	Rémunérations des volontaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16 443 070,00	16 443 070,00	15 541 226,27
11.080	11.31	02.10	Frais médicaux divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	60 000,00	60 000,00	47 331,75
11.081	11.31	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts, remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire		100,00	100,00	0,00
11.090	11.12	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	560 178,00 TR	577 678,00	552 138,04
11.100	11.40	02.10	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	223 923,00	223 923,00	171 833,08
11.110	11.12	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	185,00	185,00	185,00
11.120	11.12	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons	CNLI, CNST, CPUBLIE	28 662,00	28 662,00	26 646,98
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	33 106,00 TR	34 982,00	34 981,45
11.131	11.12	02.10	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	32 808,00	32 808,00	29 264,36
11.140	11.40	02.10	Location de logements de service, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65 200,00	65 200,00	61 221,44
11.141	11.40	02.10	Frais d'alimentation	CPUBLIE, CSDE	945 000,00 TE	929 097,00	901 036,89
11.150	11.12	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	204 700,00	204 700,00	184 512,23
11.300	11.00	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions				
12.000	12.15	02.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	229 930,00 TR	256 330,00	248 103,69
12.010	12.13	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	194 452,00 TE	167 576,00	167 216,00
12.012	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger, autres frais de transport à l'étranger	CORD	180 000,00 TE	153 600,00	145 727,10
12.020	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CORD	150 000,00 TR	157 000,00	154 132,57
12.021	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CNLI, CNST, CPUBLIE	162 000,00	162 000,00	145 592,70
12.022	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CPUBLIE, CSDE	220 000,00 TR	281 000,00	280 310,56
12.040	12.12	02.10	Frais de bureau	CPUBLIE, CSDE	1 054 240,00 TE	1 033 240,00	998 603,50
12.050	12.12	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	91 000,00 TR	120 500,00	99 961,38
12.070	12.12	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	122 000,00 TE	111 000,00	110 887,26
12.080	12.11	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	215 000,00 TE	126 000,00	106 632,89
12.090	12.21	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CSDE	858 892,00 TR	1 071 892,00	1 070 647,87
12.100	12.11	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	89 742,00	89 742,00	89 726,69
12.140	12.16	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 831,00	600 831,00	553 680,77
12.150	12.30	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CPUBLIE, CSDE	315 000,00 TE	286 600,00	286 134,19
				CORD	20 000,00	20 000,00	9 953,19

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.160	12.30	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique	CPUBLIE, CSDE	220 000,00 TE	180 000,00	146 435,09
12.180	12.30	02.10	Acquisition de matériel didactique	CPUBLIE, CSDE	9 300,00	9 300,00	7 407,81
12.190	12.30	02.10	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE, CSDE	607 500,00 TR	632 500,00	497 887,57
12.191	12.30	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	CORD	19 800,00	19 800,00	18 410,00
12.200	12.30	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 299,00	14 299,00	13 576,43
12.300	Divers	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1 010 000,00 TE	903 500,00	879 808,59
12.301	Divers	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe, frais en relation avec le traité „Open Skies“, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45 000,00 TR	47 000,00	44 873,60
12.302	Divers	02.00	Frais en relation avec le „Partenariat pour la paix“ et la coopération militaire: dépenses diverses	CORD	124 644,00 TE	75 544,00	71 628,36
12.303	Divers	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	844 858,00	844 858,00	775 542,29
12.304	Divers	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE	841 500,00 D TR	1 700 403,00	1 700 401,74
12.310	Divers	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	62 000,00	62 000,00	56 201,69
12.320	Divers	02.10	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	50 000,00	50 000,00	45 815,71
12.340	Divers	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de rechange, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques	CPUBLIE, CSDE	281 400,00	281 400,00	230 902,75
12.350	Divers	02.10	Acquisition de munitions	CPUBLIE, CSDE	749 100,00	749 100,00	748 966,86
12.351	Divers	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	110 233,52
12.352	Divers	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger, frais de transport pour matériel et personnel militaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	54 467,27
12.353	Divers	02.10	Frais en relation avec l'utilisation de terrains d'exercice à l'étranger	CORD	100 000,00 TR	115 000,00	103 253,34
12.360	Divers	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	CORD	349 000,00	349 000,00	342 485,28

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.370	Divers	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique, réparation d'instruments et d'accessoires de musique, acquisition de matériel et de papier de musique	CORD	16 500,00	16 500,00	16 499,43
12.380	Divers	02.10	Education et loisirs	CORD	20 000,00	20 000,00	18 564,21
12.381	Divers	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises, frais divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	92 000,00	92 000,00	68 842,36
12.390	Divers	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	CORD	52 500,00	52 500,00	52 181,25
35.030	35.40	02.00	Contributions à des institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 744,00	8 744,00	8 520,00
12.510	12.13	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	1 513,00	1 513,00	1 512,14
			<i>Total de la section 01.6:</i>		57 163 477,00	58 220 307,39	55 567 712,06
			<i>Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i>				
12.012	12.13	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	CORD	430 000,00 TE	370 562,63	370 562,63
12.140	12.16	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	CPUBLIE, CSDE	450 000,00 TE	327 186,83	327 186,83
12.190	12.30	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche	CPUBLIE, CSDE	350 000,00 TE	129 127,84	129 127,84
12.250	Divers	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 050 000,00	1 050 000,00	901 142,87
12.300	Divers	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	CPUBLIE, CSDE	900 000,00 TE	583 594,63	583 594,63
32.020	32.00	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités complémentaires et indemnités forfaitaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	6 271,60
33.000	33.00	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00 TE	1 222 173,87	1 217 452,21
33.010	33.00	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	CNSM	400 000,00 TE	339 258,00	339 258,00
35.000	35.10	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne, dépenses diverses dans le même but	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 876 266,00	9 876 266,00	8 114 840,00
35.030	35.40	Divers	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CPUBLIE, CSDE	11 000 000,00 TE	10 947 066,06	10 947 066,06

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.031	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	CORD	12 000 000,00 TE	11 996 103,16	11 996 103,16
35.032	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 10 000,00	5 10 000,00	366 171,95
35.060	35.00	Divers	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire, aide alimentaire, activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 000 000,00	25 000 000,00	24 688 185,03
93.000	93.00	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement	CNLI, CNST, CPUBLIE	129 672 093,00 D TR	140 787 019,98	140 787 019,98
			<i>Total de la section 01.7:</i>		193 148 359,00	203 148 359,00	200 773 982,79
			<i>Section 01.9 – Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne</i>				
11.300	Divers	01.43	Frais de personnel: rémunération du personnel supplémentaire, indemnités pour services extraordinaires, indemnités de poste et du logement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00 D	49 797,13	49 797,13
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger (Ministère des Affaires étrangères)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
12.300	Divers	01.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00 D	187 032,00	186 868,52
			<i>Total de la section 01.9:</i>		3 000,00	237 829,13	237 665,65
			<i>Total du département 01:</i>		299 242 496,00	313 873 128,40	307 293 956,19

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			02 et 03 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
			<i>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</i>				
11.020	Divers	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	18 749,00	18 749,00	0,00
11.130	11.12	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services extraordinaires	CORD	100,00	100,00	0,00
11.131	11.12	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 825,00	6 825,00	2 593,45
12.000	12.15	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.001	12.15	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	CORD	258 000,00 TR	372 940,00	353 857,46
12.002	12.15	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	1 500,00 TR	3 300,00	3 084,50
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	20 500,00	20 500,00	19 981,10
12.012	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	190 000,00 TR	230 000,00	191 980,50
12.020	12.14	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	44 000,00	44 000,00	41 288,62
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	7 730,00 TR	8 730,00	8 083,93
12.041	12.12	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, reliures et frais divers	CORD	92 500,00	92 500,00	87 984,38
12.042	12.12	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	30 000,00	30 000,00	5 997,38
12.043	12.12	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: alimenta- tion, reliures et frais divers	CORD	750,00	750,00	0,00
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	15 000,00	15 000,00	9 743,75
12.070	12.12	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	20 000,00	20 000,00	19 452,53
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00 TR	26 000,00	24 457,57
12.100	12.11	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	153 942,00 TR	166 379,00	166 378,68
12.101	12.11	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	279 370,00 TE	277 330,00	161 628,18
12.120	12.30	08.00	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	32 899,40
12.130	12.16	08.00	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	78 300,00 TR	101 400,00	101 347,84
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	15 000,00	15 000,00	13 022,25
12.141	12.16	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses	CORD	26 000,00	26 000,00	22 634,52
12.142	12.16	08.00	Production, édition et distribution d'enregistrements de compo- siteurs et d'interprètes luxembourgeois: frais divers	CORD	30 000,00	30 000,00	19 113,75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	75 000,00 TE	52 430,00	3 786,32
12.300	Divers	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	CORD	200 000,00 TE	121 960,00	104 961,96
12.301	Divers	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	CORD	10 500,00	10 500,00	9 464,31
12.302	Divers	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses	CORD	3 500,00	3 500,00	2 488,54
12.303	Divers	Divers	Relations culturelles internationales: frais divers	CORD	400 000,00 TE	340 673,00	212 304,64
12.305	Divers	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne	CPUBLIE, CSDE	125 000,00 TR	133 370,00	133 346,02
12.311	Divers	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,00	500,00	0,00
12.312	Divers	08.10	Promotion de la création culturelle	CPUBLIE, CSDE	80 000,00 TR	99 730,00	99 533,81
33.000	33.00	Divers	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	CORD	3 973 970,00 TE TR	3 809 970,00	3 804 732,27
33.001	33.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	CORD	70 000,00 TE	65 500,00	58 335,00
33.002	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	CORD	10 200 000,00	10 200 000,00	10 200 000,00
33.005	33.00	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	CORD	1 125 000,00	1 125 000,00	1 122 750,00
33.006	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation „Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean“	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 600 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00
33.009	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl „Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007“:	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000 000,00 D	13 000 000,00	12 570 000,00
33.010	33.00	Divers	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	CNSM	550 000,00 TE TR	631 300,00	561 423,32
33.011	33.00	Divers	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	CNSM	60 000,00 TE TR	198 000,00	197 438,57
33.014	33.00	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	CNSM	120 000,00	120 000,00	120 000,00
33.015	33.00	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides	CNSM	2 000,00	2 000,00	2 000,00
33.017	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	CNSM	182 076,00 TR	185 743,00	185 743,00
33.021	33.00	08.00	Dotation au Fonds social culturel	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	390 000,00 D	620 000,00	620 000,00
33.022	33.00	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	CNSM	120 000,00	120 000,00	120 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.023	33.00	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	CNSM	37 800,00	37 800,00	34 020,00
33.029	33.00	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster)	CNSM	145 000,00 TE	63 300,00	59 010,81
33.030	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble „Les Musiciens“	CNSM, CORD	500 000,00	500 000,00	480 000,00
33.031	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de la structure dédiée à la musique contemporaine	CNSM, CORD	375 500,00 TE	368 733,00	365 001,00
33.032	33.00	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	CNSM, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	160 000,00
34.060	34.41	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	CORD	140 000,00 TE	96 400,00	95 750,00
34.062	34.41	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	CORD	247 500,00 TR	257 600,00	256 493,60
34.071	34.51	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	CORD	45 000,00 TE	30 300,00	30 252,34
34.072	34.51	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	CORD	20 000,00	20 000,00	12 208,96
35.030	35.40	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00 D TR	205 550,00	205 529,90
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	170 000,00 D	185 000,00	183 240,76
41.010	41.40	08.40	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	CORD	3 669 524,00	3 669 524,00	3 669 524,00
41.011	41.40	Divers	Dotations à l'établissement public „Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster“	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 750 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00
41.012	41.40	08.00	Dotations à l'établissement public „Salle de concerts Grand-Duchesse Joséphine Charlotte“	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
41.013	41.40	08.30	Dotations à l'établissement public „Centre de Musiques Amplifiées“	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 500 000,00 D	1 680 000,00	1 680 000,00
43.000	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par des communes	CORD	45 000,00 TR	49 500,00	40 500,00
43.001	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	CORD	350 000,00	350 000,00	350 000,00
43.002	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	CORD	154 000,00 TR	167 000,00	167 000,00
43.003	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	350 000,00	350 000,00	350 000,00
43.004	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	99 200,00	99 200,00	99 200,00
43.005	43.22	08.00	Participation de l'Etat à l'organisation de la célébration du Centenaire de la Ville d'Esch-sur-Alzette: subsides	CORD	100 000,00	100 000,00	100 000,00
12.5.12	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CORD	157,00	157,00	157,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.620	12.30	08.00	Frais d'experts et d'études	CNST, CORD	48 790,00	48 790,00	48 790,00
12.803	Divers	Divers	Relations culturelles internationales: frais divers	CNST, CORD	28 255,00	28 255,00	28 254,40
33.500	33.00	Divers	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	CNST, CORD	26 000,00	26 000,00	26 000,00
33.502	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	CNST, CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	80 000,00
33.506	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation „Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean“	CNST, CORD	122 012,00	122 012,00	122 012,00
33.524	33.00	08.00	Participation de l'Etat au financement de la billetterie nationale	CNSM, CNST	25 000,00	25 000,00	25 000,00
			<i>Total de la section 02.0:</i>		48 999 650,00	57 425 900,00	55 431 782,32
			<i>Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux</i>				
11.000	Divers	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	735 431,00 D	753 709,71	753 709,71
11.010	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	160 318,00	160 318,00	155 012,85
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	13 871,00 D	33 652,13	33 652,13
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	56 792,00	56 792,00	50 844,04
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	865,00	865,00	812,96
12.010	12.13	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	22 000,00 TR	25 500,00	23 595,77
12.020	12.14	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 500,00	8 500,00	7 091,68
12.040	12.12	08.10	Frais de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	16 886,30
12.050	12.12	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	10 000,00 TR	10 200,00	10 185,72
12.070	12.12	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	2 000,00	2 000,00	1 311,00
12.080	12.11	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	210 000,00 TR	267 000,00	266 949,24
12.081	12.11	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel „Wenzel“	CORD	15 000,00 TE	14 800,00	12 134,09
12.082	12.11	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	CORD	11 000,00 TE	7 500,00	5 562,46
12.130	12.16	08.10	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	517,94
12.140	12.16	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisation de dépliants et de brochures, dépenses diverses	CORD	12 500,00	12 500,00	8 448,74
12.141	12.16	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	12 000,00	12 000,00	7 155,70
12.170	12.30	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	2 000,00	2 000,00	1 936,77
12.300	Divers	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration	CORD	3 000,00	3 000,00	623,93
12.301	Divers	08.10	Numérisation du patrimoine rural: frais divers	CORD	33 672,00 TE	672,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	Divers	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses	CORD	30 000,00 TE	14 000,00	10 358,67
12.320	Divers	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés appartenant à l'Etat	CORD	42 000,00 TE	34 000,00	33 277,32
33.000	33.00	08.10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	2 736,88
33.010	33.00	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	CNSM	40 410,00 TR	111 410,00	76 959,00
34.070	34.51	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des particuliers	CORD	991 600,00 TE	920 600,00	920 470,00
35.060	35.00	08.10	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
43.000	43.22	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides aux communes et aux syndicats de communes	CORD	632 130,00	632 130,00	632 130,00
			<i>Total de la section 02.1:</i>		3 081 089,00	3 119 148,84	3 032 362,90
			<i>Section 02.2 – Musée national d'histoire et d'art</i>				
11.000	Divers	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 104 450,00	3 104 450,00	2 996 353,23
11.010	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	930 747,00 D	938 707,69	938 707,69
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	99 988,00	99 988,00	98 410,32
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	445 743,00 D	460 555,65	460 555,65
11.040	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.140	12.16	08.00	Participation aux frais de l'organisation de l'exposition „L'art et la culture aux temps de Sigismund de Luxembourg“	CORD	742 133,00	742 133,00	738 197,92
12.220	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124 000,00 D	366 829,00	336 047,17
12.221	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1 075 000,00	1 075 000,00	1 060 311,68
33.000	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition „Casino de Luxembourg“	CORD	1 400 000,00	1 400 000,00	1 393 000,00
41.050	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 129 600,00 D	2 515 932,00	2 515 932,00
			<i>Total de la section 02.2:</i>		10 051 761,00	10 703 695,34	10 537 515,66
			<i>Section 02.3 – Bibliothèque nationale</i>				
11.000	Divers	08.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 866 693,00	1 866 693,00	1 794 551,33
11.010	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	866 455,00 D	897 482,18	897 482,18

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	12 500,00 D	163 071,01	163 071,01
11.030	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	300 151,00	300 151,00	294 806,06
11.040	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	27 808,40	27 808,40
11.100	11.40	08.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3 173,00 TE	2 425,00	2 424,04
12.000	12.15	08.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	6 000,00 TE	3 521,00	2 020,76
12.010	12.13	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200,00 TR	448,00	403,52
12.020	12.14	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 500,00 TE	3 148,00	3 054,24
12.040	12.12	08.20	Frais de bureau	CORD	33 000,00 TE	30 531,00	27 158,19
12.041	12.12	08.20	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes	CPUBLIE, CSDE	1 051 200,00 TR	1 153 518,00	1 132 977,05
12.043	12.12	08.20	Centre d'études et de documentation musicales: frais divers	CORD	9 000,00	9 000,00	8 799,98
12.050	12.12	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	50 000,00 TE TR	52 112,00	51 630,57
12.051	12.12	08.20	Frais de connexion aux réseaux de télécommunications	CORD	540,00 TR	618,00	617,45
12.070	12.12	08.20	Entretien des équipements informatiques	CORD	6 200,00	6 200,00	5 918,66
12.080	12.11	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	243 000,00 TE TR	216 190,00	214 528,04
12.090	12.21	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00 TR	301 010,00	301 008,44
12.100	12.11	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	272 000,00	272 000,00	262 251,20
12.120	12.30	08.20	Frais d'experts et d'études	CORD	85 000,00 TE	83 682,00	83 490,55
12.125	12.30	08.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	6 000,00 TE	3 000,00	2 949,74
12.130	12.16	08.20	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	23 000,00 TE	19 310,00	6 059,30
12.140	12.16	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	16 000,00 TE TR	18 500,00	17 315,54
12.141	12.16	08.20	Organisation d'expositions temporaires	CORD	10 500,00 TR	24 900,00	24 456,38
12.170	12.30	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	11 000,00	11 000,00	8 697,70
12.190	12.30	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	10 000,00	10 000,00	8 388,00
12.300	Divers	08.20	Frais de fonctionnement des ateliers du service technique: dépenses diverses	CORD	10 000,00	10 000,00	9 735,55
12.302	Divers	08.20	Frais de surveillance	CORD	56 000,00 TE	52 000,00	44 593,56
12.303	Divers	08.20	Frais de conservation et de restauration du patrimoine national	CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	76 749,33
12.304	Divers	08.20	Numérisation et restauration du patrimoine imprimé luxembourgeois: dépenses diverses	CORD	400 000,00 TE TR	322 200,00	319 007,17
35.060	35.00	08.20	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	6 650,81
			<i>Total de la section 02.3:</i>		5 741 212,00	5 950 518,59	5 798 604,75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<i>Section 02.4 – Archives nationales</i>							
11.000	Divers	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	763 231,00	763 231,00	744 510,32
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	528 540,00	528 540,00	447 462,42
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	10 000,00	10 000,00	9 177,30
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	72 816,00 D	73 990,01	73 990,01
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 010,00	1 010,00	737,54
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 190,00	1 190,00	1 190,00
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	300,00	300,00	20,00
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 000,00	2 000,00	1 797,88
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	23 100,00	23 100,00	16 075,66
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 500,00	3 500,00	2 782,80
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10 850,00	10 850,00	9 763,50
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	90 000,00	90 000,00	74 188,59
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	78 000,00 TE	74 000,00	73 936,40
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	7 000,00 TR	24 500,00	24 057,30
12.140	12.16	01.34	Organisation d'expositions, frais divers	CORD	25 500,00	25 500,00	21 431,02
12.190	12.30	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	18 592,00 TE	12 592,00	12 408,11
12.300	Divers	01.34	Matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration, frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	78 500,00	78 500,00	68 786,85
12.301	Divers	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	34 000,00 TE	26 500,00	17 586,87
12.304	Divers	01.34	Opération de nettoyage, de numérotation, de classement et d'emballage du Fonds „Dommages de Guerre“	CPUBLIE, CSDE	140 000,00	140 000,00	140 000,00
12.320	Divers	01.34	Restauration de documents anciens	CORD	8 000,00	8 000,00	7 931,92
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500,00	1 500,00	1 040,00
<i>Total de la section 02.4:</i>					1 897 729,00	1 898 903,01	1 748 874,49
<i>Section 02.5 – Centre national de l'audiovisuel</i>							
11.000	Divers	08.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	213 748,00	213 748,00	93 368,46
11.010	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	916 996,00 D	935 530,00	935 530,00
11.020	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	6 250,00 D	8 233,74	8 233,74
11.030	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	40 752,00 D	77 963,31	77 963,31
12.010	12.13	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	5 000,00	5 000,00	4 606,88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.011	12.13	08.20	Frais de déplacement et d'hébergement des collaborateurs externes du CNA	CORD	3 000,00	3 000,00	1 177,82
12.020	12.14	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	6 000,00 TR	8 000,00	7 410,24
12.030	12.16	08.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	500,00	500,00	489,32
12.040	12.12	08.20	Frais de bureau	CORD	11 500,00	11 500,00	9 323,34
12.050	12.12	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	21 500,00 TR	29 500,00	26 840,39
12.060	12.12	08.20	Entretien des installations de télécommunications	CORD	2 855,00	2 855,00	2 855,00
12.080	12.11	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24 000,00 TR	37 000,00	34 882,74
12.130	12.16	08.20	Frais de publication, dépenses diverses	CORD	80 000,00 TE	79 100,00	62 344,41
12.140	12.16	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	32 000,00 TE	31 500,00	22 911,70
12.142	12.16	08.20	Frais d'édition de documents audiovisuels, dépenses diverses	CORD	60 960,00 TE	58 960,00	58 612,21
12.170	12.30	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	10 000,00	10 000,00	9 832,05
12.190	12.30	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	10 000,00	10 000,00	9 969,68
12.200	12.30	08.20	Frais d'assurances pour équipements audiovisuels	CORD	15 000,00	15 000,00	13 637,16
12.300	Divers	08.20	Matériel audiovisuel: frais d'acquisition, de restauration et dépenses connexes	CORD	65 000,00 TR	67 500,00	65 925,44
12.310	Divers	08.20	Frais en rapport avec la nouvelle médiathèque, dépenses diverses	CORD	110 000,00 TR	157 100,00	152 730,92
12.320	Divers	08.20	Archivage du patrimoine audiovisuel: frais de copiage et de restauration, dépenses diverses	CORD	285 000,00 TR	320 000,00	282 072,17
12.321	Divers	08.20	Archivage du patrimoine de la CLT-UFA	CORD	179 360,00 TR	252 360,00	216 088,82
12.330	Divers	08.20	Frais de productions audiovisuelles, indemnités aux collaborateurs, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	250 000,00 TR	273 100,00	256 315,11
12.333	Divers	08.20	Frais de réalisation du projet d'exposition „Yves Dorne“, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	147 212,00	147 212,00	141 964,80
12.340	Divers	08.20	Acquisition de droits d'auteur, dépenses diverses	CORD	10 000,00	10 000,00	9 941,59
12.350	Divers	08.20	Service technique et technologique commun: frais de fonctionnement, d'entretien et de réparation, dépenses diverses	CORD	150 000,00 TE	47 300,00	47 038,21
12.352	Divers	08.20	Recherche documentaire et historique, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	500,00
12.353	Divers	08.20	Programme de distribution „Films made in Luxembourg“ et autres produits du centre: dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	180 000,00 TE	132 900,00	85 334,81
12.354	Divers	08.20	Frais de programmation et de gestion des salles de cinéma: dépenses diverses	CORD	100 000,00 TE	15 000,00	13 801,20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.355	Divers	08.20	Promotion audiovisuelle des activités culturelles et artistiques au Grand-Duché, frais de production, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	17 680,65
12.360	33.00	08.20	Digitalisation du patrimoine film et vidéo: dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	1 280 460,00	1 280 460,00	1 280 460,00
12.361	33.00	08.20	Mise en place d'un système informatique intégré	CORD	40 000,00 TR	74 500,00	74 204,00
33.000	33.00	08.10	Exposition photographique „The Family of Man“ à Clervaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	25 000,00
33.001	33.00	08.10	Promotion des oeuvres cinématographiques luxembourgeoises à l'étranger	CORD	50 000,00	50 000,00	42 509,34
35.060	35.00	08.20	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 950,00	3 950,00	3 871,00
			<i>Total de la section 02.5:</i>		4 372 043,00	4 429 772,05	4 095 426,51
			<i>Section 02.6 – Musée national d'histoire naturelle</i>				
11.000	Divers	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 754 957,00	1 754 957,00	1 607 292,61
11.010	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 761 007,00 D	1 782 830,84	1 782 830,84
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	47 495,00 D	179 789,95	179 789,95
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	351 125,00 D	361 570,50	361 570,50
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3 906,00	3 906,00	2 592,21
11.130	11.12	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	21 780,00	21 780,00	20 614,31
33.002	33.00	08.10	Convention avec la fondation „Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie“	CORD	220 000,00	220 000,00	220 000,00
33.010	33.00	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	CNSM	15 000,00	15 000,00	15 000,00
34.070	34.51	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00
41.050	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 065 000,00	2 065 000,00	2 065 000,00
11.630	11.12	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	13 446,00	13 446,00	12 857,76
			<i>Total de la section 02.6:</i>		6 283 716,00	6 448 280,29	6 297 548,18
			<i>Section 02.7 – Centre national de littérature</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	268 098,00 D	270 086,57	270 086,57
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	60 904,00 D	62 551,34	62 551,34
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 001,00 D	45 235,24	45 235,24
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	86 457,00 D	89 893,15	89 893,15
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	577,00	577,00	371,84
12.000	12.15	01.34	Conversion informatique des inventaires de fonds d'archives: indemnités pour services de tiers	CORD	26 000,00	26 000,00	20 891,00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	1 100,00 TR	1 600,00	1 431,28

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 000,00	2 000,00	1 157,44
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	10 158,90
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	11 000,00 TR	14 350,00	14 332,90
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24 000,00 TR	26 120,00	26 114,68
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	35 000,00 TE TR	39 160,00	39 107,59
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	3 000,00 TR	3 340,00	3 336,00
12.141	12.16	Divers	Organisation d'expositions temporaires	CORD	25 000,00 TE	21 700,00	21 377,96
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	15 000,00 TE	2 650,00	2 528,46
12.300	Divers	Divers	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CORD	9 500,00 TR	15 000,00	14 343,42
12.310	Divers	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	30 000,00 TE	29 680,00	27 114,32
35.060	35.00	Divers	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	930,00	930,00	783,00
			<i>Total de la section 02.7:</i>		614 567,00	661 873,30	650 815,09
			<i>Section 02.8 – Commissariat à l'enseignement musical</i>				
11.130	11.12	08.00	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	2 206,31
12.000	12.15	08.00	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	25 500,00	25 500,00	18 499,08
12.001	12.15	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	CORD	8 000,00	8 000,00	7 968,00
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2 000,00	2 000,00	1 964,49
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	4 560,00	4 560,00	4 396,15
12.042	12.12	08.00	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	15 000,00	15 000,00	15 000,00
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CORD	1 800,00 TR	2 300,00	1 983,10
12.070	12.12	08.00	Entretien des équipements informatiques	CORD	1 000,00	1 000,00	918,33
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 300,00 TE	3 800,00	3 774,05
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	100,00	100,00	0,00
12.190	12.30	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	15 000,00	15 000,00	14 905,70
12.300	Divers	08.00	Acquisition d'oeuvres musicales	CORD	2 000,00	2 000,00	2 000,00
34.060	34.41	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	CORD	60 000,00	60 000,00	59 586,59
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 585,00 D	12 085,00	11 985,77
43.000	43.22	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8 001 000,00	8 001 000,00	8 001 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.690	12.30	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CNST, CORD	6 800,00	6 800,00	6 703,70
			<i>Total de la section 02.8:</i>		8 163 645,00	8 164 145,00	8 152 891,27
			<i>Section 03.0 – Enseignement supérieur – Dépenses générales</i>				
11.020	Divers	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	11 250,00	11 250,00	0,00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	102 798,00 TR	170 798,00	154 461,20
11.131	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	46 500,00	46 500,00	46 196,27
11.132	11.12	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	64 000,00 TR	69 351,00	66 623,43
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	47 540,00	47 540,00	36 962,19
12.001	12.15	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	31 500,00	31 500,00	27 403,27
12.002	12.15	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	112 000,00 D	115 376,00	114 514,68
12.010	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8 000,00	8 000,00	3 583,61
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	52 600,00 TR	57 517,00	44 580,48
12.040	12.12	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	CORD	12 600,00 TE TR	10 100,00	8 766,41
12.041	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	9 000,00 TR	11 492,00	10 652,58
12.050	12.12	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	CORD	23 770,00 TR	24 895,00	24 890,73
12.070	12.12	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10 696,00 TR	10 781,00	10 780,57
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	40 000,00	40 000,00	27 216,26
12.120	12.30	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers	CORD	48 000,00	48 000,00	47 308,80
12.121	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	67 000,00 TE	65 900,00	62 800,00
12.130	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CORD	130 000,00 TE	125 690,00	108 691,18
12.140	12.16	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	20 000,00	20 000,00	17 635,20
12.142	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CORD	305 000,00 TE	264 000,00	236 974,03
12.221	12.30	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'enseignement supérieur	CNLI, CNST, CPUBLIE	326 640,00	326 640,00	287 485,67
12.300	Divers	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00	500 000,00	500 000,00
12.301	Divers	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	CORD	7 000,00	7 000,00	4 151,85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.303	Divers	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	CORD	4 500,00	4 500,00	2 648,94
12.630	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CNST, CORD	12 267,00	12 267,00	12 266,88
12.642	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CNST, CORD	364,00	364,00	363,45
12.800	Divers	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CNST, CORD	442,00	442,00	441,53
33.001	33.00	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	CORD	801 837,00	801 837,00	801 837,00
33.010	33.00	04.00	Subsides aux associations estudiantines	CNSM	13 950,00	13 950,00	13 924,00
34.010	34.30	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessaires ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	CORD	284 235,00	284 235,00	177 128,00
34.060	34.41	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Natolin	CORD	118 928,00	118 928,00	62 661,00
34.062	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 346 000,00	1 346 000,00	1 346 000,00
34.063	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 750 000,00 D	11 550 000,00	11 549 240,00
34.064	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 204 000,00	4 204 000,00	4 114 000,00
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	302 996,00	302 996,00	302 900,00
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	24 592,00	24 592,00	24 592,00
35.060	35.00	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	CORD	28 410,00	28 410,00	9 453,50
44.000	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	CORD	176 822,00	176 822,00	176 822,00
44.001	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	CORD	700 000,00	700 000,00	700 000,00
44.003	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris	CORD	66 417,00 TR	66 500,00	66 500,00
44.004	44.00	04.44	Participation de l'Etat à la Charte universitaire de la Grande Région	CORD	43 479,00 TE	10 336,00	10 335,87
11.630	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	16 079,00	16 079,00	16 078,30
11.631	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNST, CORD	2 219,00	2 219,00	2 219,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.500	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	1 758,00	1 758,00	1 662,80
12.512	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	635,00	635,00	629,79
44.502	44.00	04.40	Participation de l'Etat aux frais de loyer de l'institut „Training of European Statisticians“	CNST, CORD	451,00	451,00	450,52
44.503	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris	CNST, CORD	7 337,00	7 337,00	7 336,00
			<i>Total de la section 03.0:</i>		19 883 612,00	21 686 988,00	21 241 168,99
			<i>Section 03.5 – Recherche et innovation</i>				
11.010	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	456 331,00 D	575 457,60	575 457,60
11.020	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14 000,00	14 000,00	11 320,00
12.010	12.13	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	550,00 TR	1 100,00	1 078,80
12.012	12.13	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	50 000,00 TE TR	124 450,00	98 170,83
12.040	12.12	04.60	Frais de bureau	CORD	6 500,00	6 500,00	6 496,27
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	04.60	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124 701,00	124 701,00	124 701,00
12.130	12.16	04.60	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	120 000,00 TE	95 000,00	93 240,00
12.140	12.16	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNST, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	2 396,60
12.190	12.30	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	8 000,00	8 000,00	0,00
12.191	12.30	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales	CORD	5 000,00	5 000,00	4 207,73
32.010	32.00	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CORD	500,00	500,00	0,00
33.006	33.00	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	450 000,00	450 000,00	372 746,16
33.010	33.00	04.60	Subsides à divers instituts, centres et associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CORD	50 000,00	50 000,00	0,00
33.015	33.00	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	CNSM	8 180,00	8 180,00	8 180,00
34.060	34.41	04.60	Bourses de formation-recherche	CNSM CPUBLIE, CSDE	96 000,00 3 300 000,00 TE	96 000,00 3 250 000,00	96 000,00 3 250 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.020	35.30	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 376 500,00	5 376 500,00	5 371 386,43
41.010	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CPUBLIE, CSDE	11 800 000,00	11 800 000,00	11 800 000,00
41.011	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération scientifique et technologique au niveau communautaire, international ou bilatéral	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	888 000,00	888 000,00	888 000,00
41.012	41.40	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics	CNLI, CNST, CPUBLIE	19 000 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00
41.013	41.40	04.60	Dotations au Fonds National de la Recherche	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 500 000,00	14 500 000,00	14 500 000,00
41.014	41.40	Divers	Dotations au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 250 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
41.015	41.40	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 265 000,00	5 265 000,00	5 265 000,00
			<i>Total de la section 03.5:</i>		63 771 862,00	63 890 988,60	63 718 381,42
			<i>Section 03.6 – Université du Luxembourg</i>				
11.000	Divers	04.60	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 921 344,00	2 921 344,00	2 745 128,82
11.010	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	858 545,00	858 545,00	567 887,28
11.020	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	861 820,00	861 820,00	675 733,59
11.040	Divers	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.131	11.12	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
41.010	41.40	Divers	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public „Université du Luxembourg“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	44 054 340,00	44 054 340,00	44 054 340,00
			<i>Total de la section 03.6:</i>		48 696 349,00	48 696 349,00	48 043 089,69
			Total du département 02 et 03:		221 557 235,00	233 076 562,02	228 748 461,27

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			04 – Ministère des Finances				
			<i>Section 04.0 – Dépenses générales</i>				
11.090	11.12	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE	35 450,00 D	114 670,00	112 666,50
11.300	11.00	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	450 000,00 D	586 583,00	586 581,38
12.012	12.13	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	457 000,00	457 000,00	444 342,72
12.120	12.30	01.20	Fiscalité: études comparatives sur le plan européen	CORD	75 000,00	75 000,00	0,00
12.190	12.30	13.90	Frais de formation du personnel	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
12.310	Divers	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	15 000,00 TE	14 934,00	11 700,00
33.010	33.00	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	40 000,00	40 000,00	36 415,34
33.012	33.00	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	CNSM	36 300,00	36 300,00	36 300,00
33.013	33.00	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la „Douane's Musek“	CNSM	7 500,00	7 500,00	7 500,00
35.030	35.40	01.43	Contributions à des organisations internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE	9 250,00 TR	9 316,00	9 316,00
43.010	43.21	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	450 000,00 D	538 544,13	538 544,13
			<i>Total de la section 04.0:</i>		1 585 500,00	1 889 847,13	1 783 366,07
			<i>Section 04.1 – Contributions directes et métrologie</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	39 018 848,00	39 018 848,00	37 154 651,66
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 806 403,00	3 806 403,00	3 683 340,83
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	115 250,43	115 250,43
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	976 716,00	976 716,00	973 109,21
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	2 440,06	2 440,06
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	9 852,00 TE	9 812,00	6 842,61
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	1 617,00 TR	1 657,00	1 656,84
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	50 000,00	50 000,00	49 978,08
12.001	12.15	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	CORD	87 600,00 TR	88 700,00	88 643,52
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	70 000,00	70 000,00	63 998,23
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	42 000,00	42 000,00	31 181,64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	CORD	530,00	530,00	495,20
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	232 470,00 TE	225 270,00	186 611,16
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	234 000,00 TE	184 100,00	162 016,07
12.055	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 685 000,00 TR	1 734 900,00	1 734 834,39
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	44 000,00	44 000,00	27 425,15
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	5 000,00	5 000,00	657,86
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	350 500,00	350 500,00	343 742,98
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 049 237,00 D	2 121 984,00	2 111 972,98
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 541 830,00 D	1 568 330,00	1 562 108,58
12.110	12.30	01.22	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	105 244,10
12.120	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 000,00	8 000,00	6 937,50
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	770 000,00	770 000,00	708 357,44
12.190	12.30	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	CORD	20 000,00	20 000,00	17 442,20
12.300	Divers	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	298 376,17
12.310	Divers	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions, frais hypothécaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	31 347,39
12.320	Divers	01.22	Service de métrologie, acquisition et entretien d'instruments de contrôle, dépenses diverses	CORD	8 300,00	8 300,00	8 168,01
12.350	Divers	Divers	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 000,00 TR	36 100,00	36 080,47
12.360	Divers	01.22	Frais de surveillance des immeubles	CPUBLIE, CSDE	190 000,00	190 000,00	187 883,65
35.030	35.40	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 700,00	1 700,00	1 430,00
			<i>Total de la section 04.1:</i>		51 783 803,00	52 000 540,49	49 702 224,41
			<i>Section 04.2 – Enregistrement et domaines</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	19 826 470,00	19 826 470,00	18 779 998,94
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 634 878,00 D	1 681 431,56	1 681 431,56
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	463 963,79	463 963,79
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	631 224,00 D	645 769,69	645 769,69
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	4 333,56	4 333,56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	C PUBLIE, CSDE	5 470,00 TE	3 430,00	3 429,70
11.110	11.12	Divers	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	6 350,00	6 350,00	6 000,00
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	45 100,00 TE TR	41 400,00	41 331,56
11.132	11.12	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques	CNLI, CNST, C PUBLIE	165 000,00 D	178 200,00	178 139,17
11.610	11.12	Divers	Indemnités pour pertes de caisse	CNST, CORD	6 000,00	6 000,00	6 000,00
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	18 500,00 TE	16 000,00	15 048,20
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	28 000,00 TR	30 500,00	30 093,92
12.020	12.14	Divers	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 000,00	10 000,00	8 950,88
12.030	12.16	Divers	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 000,00 TE	600,00	495,51
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	161 000,00 TE	146 500,00	136 410,82
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	859 400,00 D	999 400,00	973 610,24
12.060	12.12	Divers	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	11 600,00 TE	6 600,00	4 853,74
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	109 000,00 TR	129 540,00	127 533,30
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	348 000,00	348 000,00	342 763,68
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	79 000,00	79 000,00	78 780,00
12.125	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	18 000,00	18 000,00	14 760,36
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	C PUBLIE, CSDE	27 900,00 TE	23 400,00	21 924,73
12.300	Divers	Divers	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CNLI, CNST, C PUBLIE	130 000,00	130 000,00	121 521,98
12.310	Divers	01.22	Frais de poursuite et d'instance, frais hypothécaires	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	650 000,00	650 000,00	478 911,84
12.320	Divers	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débit en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	450 000,00 D	1 240 000,00	1 239 775,69
12.330	Divers	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	CNLI, CNST, C PUBLIE	23 000,00 TR	25 000,00	24 318,23
12.340	Divers	01.25	Travaux d'entretien, de plantation et de boisement sur les terrains des forêts Thungen et Olisy	CORD	6 000,00	6 000,00	4 750,57
12.350	Divers	Divers	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles, dépenses de l'atelier	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	70 500,00 D	170 500,00	141 872,59

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.360	Divers	01.22	Carnets d'avertissements taxés	CNLI, CNST, CPUBLIE	15 000,00 D	15 830,00	15 829,53
12.370	Divers	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat, taxes annuelles de cabaretage, participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	220 000,00	220 000,00	187 950,96
12.380	Divers	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	2 700,00	2 700,00	1 332,75
12.390	Divers	01.25	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	40 000,00 TR	43 500,00	43 414,18
23.000	23.00	13.10	Intérêts des consignations et dépôts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	350 000,00
24.010	24.10	Divers	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 250,00	2 250,00	2 052,60
43.010	43.21	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers	CNLI, CNST, CPUBLIE	9 000,00 TR	13 100,00	13 091,00
			<i>Total de la section 04.2.</i>		25 960 542,00	27 533 768,60	26 190 445,27
			<i>Section 04.3 – Douanes et accises</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	31 696 823,00	31 696 823,00	30 764 135,73
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	355 462,00	355 462,00	233 203,32
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	7 201,00 D	123 913,61	123 913,61
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	625 282,00	625 282,00	604 052,52
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	24 945,29	24 945,29
11.080	11.31	01.22	Frais médicaux	CORD	3 000,00	3 000,00	680,22
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	320 020,00 TE	291 020,00	289 641,36
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CNLI, CNST, CPUBLIE	55 000,00 TR	57 100,00	57 084,64
11.120	11.12	01.22	Gratifications pour croix de service	CORD	36 215,00	36 215,00	36 213,00
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	140 000,00 TR	147 000,00	139 784,05
11.131	11.12	01.22	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 500,00	8 500,00	7 102,54
11.150	11.12	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	20 000,00	20 000,00	8 837,96
11.300	11.00	01.22	Prime de formation	CORD	206 000,00	206 000,00	205 783,19
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	35 000,00	35 000,00	27 507,46
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	240 000,00	240 000,00	200 257,51
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	48 000,00	48 000,00	43 767,73
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	100 000,00	100 000,00	90 835,91
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	710 000,00	710 000,00	662 626,91
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	88 000,00 TE	53 000,00	49 470,14
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	1 212 000,00	1 212 000,00	405 010,68
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	255 000,00 TR	292 000,00	279 946,80
12.081	12.11	01.22	Entretien des logements de service	CPUBLIE, CSDE	150 000,00 TR	170 000,00	161 746,87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	19 604,64
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 150 730,00	1 150 730,00	1 148 145,26
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00	5 000 000,00	2 864 447,60
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	20 000,00	20 000,00	19 336,21
12.190	12.30	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	35 000,00 TE	32 900,00	27 698,50
12.300	Divers	01.22	Armement et équipement du personnel, exercices de tir	CORD	58 000,00	58 000,00	46 350,02
12.305	Divers	01.22	Education physique et sports, acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	11 000,00	11 000,00	10 381,58
12.310	Divers	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens, dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	CORD	43 000,00	43 000,00	30 916,37
12.320	Divers	01.22	Documentation administrative, imprimés destinés à la revenue ainsi que frais de confection de bandellettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	333 340,38
12.321	Divers	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	44 958,08
12.330	Divers	01.22	Honoraires et frais d'experts, frais d'analyse et de contrôle, frais d'interprètes et frais de traduction, frais judiciaires, dommages-intérêts, restitution d'intérêts de retard, indemnités pour visiteuses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500,00 D	9 500,00	7 713,64
12.340	Divers	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	CORD	11 000,00	11 000,00	7 692,18
12.350	Divers	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.360	Divers	01.22	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	22 255,54
12.370	Divers	01.22	Impôt foncier et taxes communales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29 000,00	29 000,00	28 644,54
12.390	Divers	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	CORD	60 000,00	60 000,00	59 690,81
24.010	24.10	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	90 800,00	90 800,00	86 986,87
36.010	36.02	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 04.3:</i>		43 417 833,00	43 566 390,90	39 174 709,66
			Total du département 04:		122 747 678,00	124 990 547,12	116 850 745,41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			05 – Ministère des Finances: Trésor et Budget				
			<i>Section 05.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance	CPUBLIE, CSDE	40 800,00	40 800,00	40 800,00
12.020	12.14	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 670,00	8 670,00	5 441,14
12.040	12.12	01.20	Frais de bureau	CORD	30 460,00	30 460,00	29 585,28
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9 000,00	9 000,00	7 951,73
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 300 000,00	7 300 000,00	5 854 482,39
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	18 800 000,00 D	20 350 000,00	18 860 407,69
12.120	12.30	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	28 150,00 D	259 590,00	219 520,00
12.122	12.30	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	20 217,60
12.123	12.30	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00 D	19 000,00	1 000,00
12.300	Divers	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues	CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.310	Divers	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00 D	326 245,00	325 256,33
33.010	33.00	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres: subvention destinée à financer la participation à des organisations internationales	CNSM	1 000,00	1 000,00	959,32
34.040	34.42	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
41.010	41.40	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
93.000	93.00	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 05.0:</i>		28 621 280,00	30 745 965,00	27 365 621,48
			<i>Section 05.1 – Inspection générale des finances</i>				
11.000	Divers	01.23	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 110 655,00 D	1 140 410,32	1 140 410,32
11.010	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	286 586,00	286 586,00	169 219,95
11.020	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	73 827,00	73 827,00	53 923,82
11.040	Divers	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.23	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	284,00	284,00	185,92
12.000	12.15	01.23	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	500,00	500,00	35,40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 500,00	2 500,00	1 089,83
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	25 000,00	25 000,00	24 440,33
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	2 350,00	2 350,00	0,00
12.060	12.12	01.23	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	100,00	100,00	0,00
12.070	12.12	01.23	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	3 600,00	3 600,00	3 558,16
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	20 000,00	20 000,00	16 039,76
12.120	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00 D	712 000,00	685 870,95
12.125	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
12.190	12.30	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	CORD	5 500,00	5 500,00	0,00
			<i>Total de la section 05.1:</i>		1 941 202,00	2 282 957,32	2 094 774,44
			<i>Section 05.2 – Trésorerie de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.23	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 695 440,00	1 695 440,00	1 631 747,90
11.010	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	55 872,00 D	81 910,93	81 910,93
11.020	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	121 552,64	121 552,64
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	350,00	350,00	9,12
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	12 400,00 TE	11 804,00	10 541,05
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5 500,00 TR	5 730,00	5 727,40
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	23 800,00 TR	24 166,00	24 165,61
12.190	12.30	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	500,00	500,00	0,00
12.300	Divers	01.23	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	134 315,73
12.350	Divers	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	984,00	983,77
23.000	23.00	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
23.010	23.00	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises	CNLI, CNST, CPUBLIE	350 000,00	350 000,00	204 631,83
			<i>Total de la section 05.2:</i>		2 294 162,00	2 442 537,57	2 215 585,98
			<i>Section 05.3 – Direction du contrôle financier</i>				
11.000	Divers	01.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	140 995,00	140 995,00	137 506,27
11.020	Divers	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.30	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	34,60
12.020	12.14	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 700,00 TR	3 200,00	1 808,60
12.040	12.12	01.30	Frais de bureau	CORD	16 000,00 TE	14 200,00	11 961,01
12.070	12.12	01.30	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	2 500,00	2 500,00	82,29

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	01.30	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	268,80
12.190	12.30	01.30	Formation du personnel	CORD	1 000,00 TR	1 300,00	1 268,00
			<i>Total de la section 05.3:</i>		167 495,00	167 495,00	152 929,57
			<i>Section 05.4 – Cadastre et topographie</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 795 904,00	8 795 904,00	8 370 923,73
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	101 094,00 D	197 384,48	197 384,48
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	74 649,57	74 649,57
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	208 755,00	208 755,00	194 254,62
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	5 363,04	5 363,04
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	10 554,00 TE	8 584,00	7 578,82
12.000	12.15	01.22	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	0,00
12.001	12.15	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00 TR	85 120,00	85 120,00
12.003	12.15	01.22	Création et actualisation de la base de données topocartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	483 000,00 TE	481 000,00	389 536,67
12.008	12.15	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	25 000,00 TE	19 880,00	17 360,00
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	22 500,00	22 500,00	21 217,20
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	44 300,00 TE	38 300,00	37 892,33
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 450,00	1 450,00	1 350,10
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	59 000,00 TE	54 231,00	53 665,12
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	121 000,00	121 000,00	119 884,06
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	11 500,00	11 500,00	11 261,96
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	375 000,00	375 000,00	353 361,83
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	35 500,00 TR	42 500,00	42 314,82
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	29 082,00	29 082,00	27 110,93
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	84 850,00	84 850,00	81 998,68
12.125	12.30	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	60 000,00 TR	76 769,00	76 768,32
12.140	12.16	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	10 000,00	10 000,00	8 961,12

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	18 000,00	18 000,00	17 357,71
12.190	12.30	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	CORD	13 000,00 TE	6 000,00	5 015,00
12.300	Divers	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage, fourniture et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux de triangulation, dépenses diverses	CORD	12 000,00	12 000,00	11 364,99
12.310	Divers	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique, dépenses relatives au laboratoire photographique	CORD	8 000,00 TE	4 000,00	3 724,81
12.320	Divers	01.22	Travaux d'abornement des frontières	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	1 595,63
12.330	Divers	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	13 865,80
12.340	Divers	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	CORD	18 000,00	18 000,00	10 611,56
12.360	Divers	01.22	Création d'une base de données cartographique (BD-L-Carto): indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	160 000,00	160 000,00	152 320,00
12.365	Divers	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel	CNLI, CNST, CPUBLIE	65 000,00	65 000,00	22 566,72
12.370	Divers	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS	CNLI, CNST, CPUBLIE	75 000,00	75 000,00	73 806,82
12.380	Divers	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale litérale ancienne	CORD	145 000,00	145 000,00	140 714,00
12.390	Divers	01.22	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	279,45
24.010	24.10	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	416,27
35.060	35.00	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000,00 TR	13 970,00	13 970,00
35.061	35.00	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHENANIE-PALATINAT et WALLONIE)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 000,00	8 000,00	3 450,00
			<i>Total de la section 05.4:</i>		11 149 689,00	11 325 792,09	10 649 016,16
			Total du département 05:		44 173 828,00	46 964 746,98	42 477 927,63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			06 – Ministère des Finances: Dette publique				
			<i>Section 06.0 – Dette publique</i>				
12.300	Divers	01.23	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	315,48
12.301	Divers	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
21.005	21.11	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE	23 443 500,00 D	26 840 000,00	26 840 000,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	0,00
93.001	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00 D	1 195 738,00	1 195 737,91
93.002	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 06.0:</i>		24 944 200,00	28 536 438,00	28 036 053,39
			Total du département 06:		24 944 200,00	28 536 438,00	28 036 053,39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			07 – Ministère de la Justice				
			<i>Section 07.0 – Justice</i>				
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	30 400,00	30 400,00	10 052,45
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1 562,00	1 562,00	1 561,77
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	12 280,00	12 280,00	12 165,72
12.001	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00 D	35 000,00	31 409,54
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.012	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00 D	520 000,00	428 657,54
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 650,00	2 650,00	1 369,97
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques, menues dépenses	CORD	37 000,00	37 000,00	36 200,57
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	5 500,00 TE	4 179,00	3 175,65
12.120	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	270 000,00 D	339 090,00	199 424,76
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	2 500,00 TE	1,00	0,00
12.130	12.16	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	28 000,00 D	48 000,00	47 612,57
12.250	Divers	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement	CORD	91 150,00	91 150,00	77 719,00
12.391	Divers	Divers	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles, dépenses diverses	CORD	15 000,00 TE	9 130,00	8 576,12
33.010	33.00	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales	CNSM	5 000,00	5 000,00	2 250,00
33.011	33.00	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	CNSM	1 900,00	1 900,00	1 900,00
34.010	34.30	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves	CNLI, CNST, CPUBLIE	19 400,00 TR	19 441,00	19 440,09
34.070	34.51	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisis, de chroniques et d'ouvrages de droit	CORD	4 400,00	4 400,00	4 400,00
34.090	34.49	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles, indemnisation en cas de détention préventive inopérante, indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00 D TR	538 624,00	522 623,11
35.060	35.00	03.10	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	240 000,00 TR	246 600,00	246 576,74
12.512	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	20 000,00	20 000,00	16 961,33
			<i>Total de la section 07.0:</i>		1 388 742,00	1 967 407,00	1 672 076,93
			<i>Section 07.1 – Services judiciaires</i>				
11.000	Divers	03.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	40 066 061,00	40 066 061,00	37 962 939,00
11.010	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 778 768,00	3 778 768,00	3 295 207,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	793 234,02	793 234,02
11.030	Divers	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	893 840,00	893 840,00	891 360,82
11.040	Divers	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	25 016,26	25 016,26
11.080	11.31	03.10	Frais médicaux	CORD	2 500,00	2 500,00	428,74
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	10 002,00 TE	9 426,00	5 187,38
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	102 781,00	102 781,00	87 764,13
11.131	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
11.132	11.12	03.10	Frais de justice, exécution des commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	135 000,00	135 000,00	117 486,27
11.133	11.12	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	2 974,80
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	24 000,00	24 000,00	11 203,46
12.001	12.15	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00 D	9 000,00	8 874,82
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65 650,00 D	185 650,00	165 289,66
12.003	12.15	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 000,00 D TR	66 120,00	66 120,00
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	82 500,00 TE	78 000,00	76 032,61
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	30 000,00	30 000,00	18 717,64
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	15 000,00	15 000,00	14 883,68
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	325 000,00 TE	318 000,00	306 340,46
12.041	12.12	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	CORD	150 000,00 TE	136 000,00	132 888,48
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 375 000,00	1 375 000,00	1 252 357,96
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	25 000,00	25 000,00	20 278,55
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	400 000,00 TR	422 400,00	420 199,21
12.090	12.21	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	51 500,00 D	54 421,00	53 910,20
12.100	12.11	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	84 500,00 TR	87 411,00	86 750,24
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	652 000,00 TE	390 645,00	361 341,50
12.190	12.30	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation, formation du personnel	CORD	57 500,00	57 500,00	51 574,76
12.300	Divers	03.10	Frais de justice, exécution de commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 045 000,00 D TR	3 035 000,00	3 030 828,48
12.301	Divers	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	CORD	90 000,00	90 000,00	89 974,69
12.310	Divers	03.10	Assistance judiciaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00 D	2 950 000,00	2 949 983,14

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.320	Divers	03.10	Confection des tables décennales des actes de l'état civil	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.321	Divers	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 10 000,00	3 10 000,00	297 535,57
12.330	Divers	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	CORD	10 000,00	10 000,00	9 510,90
12.335	Divers	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service	CORD	10 000,00 TR	13 100,00	13 053,60
24.015	24.10	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance	CNLI, CNST, CPUBLIE	43 000,00	43 000,00	0,00
34.050	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 350 000,00 D	1 568 000,00	1 482 317,69
34.090	34.49	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	CORD	120 000,00	120 000,00	119 899,03
34.091	34.49	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi du 10. 8.1992 sur la protection de la jeunesse	CORD	65 000,00	65 000,00	59 973,79
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1 767,00	1 767,00	1 765,58
12.510	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	406,00	406,00	405,11
12.540	12.12	03.10	Frais de bureau	CNST, CORD	807,00	807,00	805,18
12.580	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CNST, CORD	6 953,00	6 953,00	6 952,19
			<i>Total de la section 07.1:</i>		54 427 835,00	57 307 906,28	54 291 367,28
			<i>Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires</i>				
11.000	Divers	03.30	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	22 689 623,00	22 689 623,00	22 679 044,12
11.010	Divers	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	381 881,00 D	382 274,98	382 274,98
11.020	Divers	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	417 583,00	417 583,00	327 257,01
11.100	11.40	03.30	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	145 973,00	145 973,00	125 770,18
11.110	11.12	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	350,00	350,00	350,00
11.120	11.12	03.30	Gratifications pour croix de service	CORD	24 900,00	24 900,00	23 603,72
11.130	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8 380,00 TR	18 380,00	15 080,58
11.131	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	15 500,00	15 500,00	0,00
12.000	12.15	03.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 800,00	1 800,00	1 798,52
12.010	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	26 400,00 TR	26 800,00	26 149,01
12.020	12.14	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	33 750,00	33 750,00	31 207,26
12.040	12.12	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	CORD	4 800,00	4 800,00	3 659,94
12.041	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	CORD	27 500,00 TR	27 793,00	27 785,20
12.042	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	CORD	6 500,00	6 500,00	6 104,31
12.050	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	66 000,00 TR	90 150,00	82 082,31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.051	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	C PUBLIE, CSDE	12 000,00	12 000,00	10 583,13
12.052	12.12	03.30	Secrétariat général: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	2 200,00	2 200,00	2 200,00
12.060	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	93 000,00 TE	11 850,00	11 575,88
12.061	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5 500,00	5 500,00	5 388,60
12.070	12.12	03.30	Location et entretien des équipements informatiques	C PUBLIE, CSDE	218 000,00	218 000,00	152 400,41
12.080	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	CORD	275 000,00 TE	269 141,00	262 148,77
12.081	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	CORD	40 000,00	40 000,00	39 984,32
12.082	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	1 146 000,00 D	1 201 901,00	1 201 900,41
12.083	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	170 000,00	170 000,00	169 925,67
12.150	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	1 240 000,00 D	2 137 527,00	2 137 018,30
12.190	12.30	03.30	Formation du personnel et frais de consultation	CORD	85 000,00 TE	74 600,00	56 655,94
12.191	12.30	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	CORD	118 800,00 TE	100 100,00	86 758,74
12.210	12.30	03.30	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	1 578 000,00	1 578 000,00	1 545 837,49
12.300	Divers	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	CORD	40 000,00	40 000,00	28 458,74
12.305	Divers	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	CORD	14 000,00	14 000,00	0,00
12.310	Divers	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage	CNLI, CNST, C PUBLIE	211 500,00	211 500,00	205 128,19
12.311	Divers	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage, dépenses diverses	CORD	341 500,00 TE TR	342 000,00	341 943,13
12.320	Divers	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI, CNST, C PUBLIE	350 500,00	350 500,00	337 442,23
12.330	Divers	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	CORD	31 616,00 TR	31 682,00	31 682,00
12.331	Divers	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	2 667 817,00	2 667 817,00	2 365 091,51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.340	Divers	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500,00 TR	2 200,00	2 198,92
12.350	Divers	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle, acquisition de munitions, acquisition de matériel anti-feu, matériel de sécurité	CORD	31 000,00	31 000,00	30 014,84
12.370	Divers	03.30	Projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	471 700,00	471 700,00	426 613,98
12.650	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CNST, CORD	57 123,00	57 123,00	56 539,68
33.000	33.00	03.30	Participations de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	CORD	152 563,00	152 563,00	152 563,00
34.090	34.49	03.30	Salaires des détenus	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 030 000,00 TR	1 110 000,00	1 109 391,29
42.000	42.00	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.630	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	12 370,00	12 370,00	0,00
12.510	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	32,00	32,00	32,00
			<i>Total de la section 07.2:</i>		34 247 861,00	35 201 682,98	34 501 644,31
			<i>Section 07.3 – Juridictions administratives</i>				
11.000	Divers	03.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 299 628,00	2 299 628,00	2 173 139,25
11.010	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	171 066,00	171 066,00	0,00
11.020	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	419,00	419,00	336,35
11.130	11.12	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00 D	3 000,00	1 636,11
11.131	11.12	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.132	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	144 500,00	144 500,00	142 914,24
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 000,00	1 000,00	830,08
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	65 500,00	65 500,00	57 494,35
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	35 100,00	35 100,00	30 189,20
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3 300,00	3 300,00	2 323,23
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	97 400,00	97 400,00	73 682,22
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3 000,00	3 000,00	0,00
12.300	Divers	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	2 709,30
			<i>Total de la section 07.3:</i>		2 826 113,00	2 828 113,00	2 485 254,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 07.4 – Police grand-ducale</i>				
11.000	Divers	03.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	108 281 601,00	108 281 601,00	107 783 066,58
11.010	Divers	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2 751 888,00	2 751 888,00	2 526 803,15
11.020	Divers	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	74 834,75	74 834,75
11.030	Divers	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 018 822,00	1 018 822,00	938 699,85
11.040	Divers	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	57 995,09	57 995,09
11.060	Divers	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.070	Divers	Divers	Rémunération des volontaires de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 695 023,00 D	2 878 219,92	2 878 219,92
11.080	11.31	03.20	Frais médicaux et funéraires divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	20 263,47
11.090	11.12	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE	31 343,00	31 343,00	31 071,15
11.100	11.40	03.20	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 017 571,00	1 017 571,00	788 269,17
11.120	11.12	03.20	Gratifications pour croix de service	CNLI, CNST, CPUBLIE	120 930,00	120 930,00	113 814,06
11.130	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	90 595,00 TE TR	94 870,00	78 177,18
11.131	11.12	03.20	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	373 000,00	373 000,00	316 559,91
11.140	11.40	03.20	Location de logements de service, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	905 700,00	905 700,00	900 734,74
11.141	11.40	03.20	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE	298 830,00 TR	300 630,00	298 142,36
11.150	11.12	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	215 500,00 D TR	324 660,00	324 656,11
11.300	11.00	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	78 305,00	78 305,00	64 047,10
12.000	12.15	03.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	22 500,00 TR	26 625,00	26 623,46
12.010	12.13	03.20	Frais de route et de séjour	CORD	110 000,00 TE	108 200,00	100 646,67
12.011	12.13	03.20	Frais de déménagement	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.012	12.13	Divers	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	225 000,00 TR	240 000,00	239 037,22
12.020	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	240 000,00 TR	265 000,00	259 627,81
12.021	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CORD	725 000,00 TR	825 000,00	824 975,36
12.022	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers	CORD	940 000,00 TR	973 500,00	940 379,53
12.023	12.14	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00 TR	1 957 510,00	1 927 974,87
12.040	12.12	03.20	Frais de bureau	CORD	660 500,00	660 500,00	624 773,53
12.042	12.12	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers	CNLI, CNST, CPUBLIE	47 500,00	47 500,00	24 119,95
12.050	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1 325 000,00 TE	1 152 888,00	1 151 689,91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.051	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications, voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	850 000,00	850 000,00	766 935,65
12.060	12.12	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	296 050,00 TE	191 738,00	182 428,89
12.080	12.11	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	1 570 530,00 TR	1 631 530,00	1 631 127,64
12.090	12.21	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	907 000,00 TR	1 088 914,00	1 083 372,48
12.100	12.11	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 123 000,00	3 123 000,00	3 089 778,06
12.120	12.30	03.20	Frais d'experts et d'études	CORD	25 000,00	25 000,00	10 110,00
12.140	12.16	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	130 000,00 TR	131 800,00	131 773,56
12.190	12.30	03.20	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	515 000,00	515 000,00	480 927,99
12.200	12.30	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	26 400,00 TR	27 710,00	27 694,14
12.251	Divers	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	429 000,00 TE	383 390,00	377 085,93
12.300	Divers	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CORD	900 000,00 TE	890 000,00	878 950,13
12.303	Divers	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	147 715,00 D	152 215,00	142 973,56
12.304	Divers	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	33 446,58
12.310	Divers	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	90 000,00	90 000,00	89 975,25
12.311	Divers	03.20	Frais d'exploitation et de maintenance du système de compensation d'empreintes digitales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	129 014,14
12.320	Divers	03.20	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	38 000,00 TR	48 000,00	47 187,73
12.321	Divers	03.20	Gestion des fourrières de la Police grand-ducale	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.330	Divers	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	CORD	36 000,00	36 000,00	31 536,34
12.340	Divers	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de recharge, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé	CPUBLIE, CSDE	3 800 000,00 TE	3 700 000,00	3 662 444,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.350	Divers	03.20	Acquisition de munitions	CORD	250 000,00 TE	193 690,00	97 794,57
12.351	Divers	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CORD	450 000,00 TE	431 500,00	427 627,57
12.360	Divers	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public, examens médicaux et autres frais connexes	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 500,00 TR	13 500,00	12 887,64
12.390	Divers	03.20	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000,00 TR	18 750,00	18 741,46
24.010	24.10	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	24 200,00	24 200,00	20 745,58
33.010	33.00	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	CNSM	100,00	100,00	0,00
11.630	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	2 173,00 TR	5 673,00	5 667,75
11.631	11.12	03.20	Indemnités de permanence à domicile	CNST, CORD	1 910,00	1 910,00	1 909,38
11.650	11.12	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	CNST, CORD	9 463,00	9 463,00	9 462,54
12.510	12.13	03.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	400,00	400,00	399,68
			<i>Total de la section 07.4:</i>		137 926 549,00	138 355 875,76	136 707 201,37
			Total du département 07:		230 817 100,00	235 660 985,02	229 657 544,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative				
			<i>Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative – Dépenses diverses</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	55 251 860,00 D	56 683 094,15	56 683 094,15
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	34 540 880,00 D	35 066 815,08	35 066 815,08
11.020	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	34 944,00 D	2 916 318,65	2 916 318,65
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	9 431 820,00 D	9 592 845,93	9 592 845,93
11.040	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	100 683,76	100 683,76
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	87 684,00	87 684,00	60 483,83
11.130	11.12	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	745 223,00	745 223,00	584 550,19
11.131	11.12	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
11.132	11.12	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	10 000,00 TR	14 000,00	13 820,78
11.150	11.12	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	33 077,17
11.170	11.31	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00 D TR	75 380,00	73 801,74
11.300	11.00	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 332 000,00	4 332 000,00	3 679 603,13
11.310	11.00	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 445 000,00	8 445 000,00	0,00
11.311	Divers	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00 D	649 145,48	649 143,46
12.000	12.15	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration	CNLI, CNST, CPUBLIE	37 500,00	37 500,00	4 674,99

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.001	12.15	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	35 000,00 D TR	55 000,00	51 359,14
12.010	12.13	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	360,00	360,00	0,00
12.012	12.13	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150 000,00	150 000,00	102 157,45
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	6 000,00	6 000,00	5 678,97
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	21 500,00	21 500,00	11 523,55
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	7 500,00	7 500,00	1 647,43
12.110	12.30	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	20 110,47
12.120	12.30	01.33	Réforme administrative – Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	500 000,00 TE	405 000,00	301 249,06
12.125	12.30	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00 TR	3 225 000,00	3 193 121,25
12.140	12.16	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement	CORD	31 300,00	31 300,00	24 477,75
12.141	12.16	01.33	Réforme administrative – Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	CORD	484 000,00 TE	339 000,00	182 023,72
12.150	12.30	01.33	Prestations médicales et paramédicales	CORD	20 000,00	20 000,00	7 688,32
12.301	Divers	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	600,00
33.000	33.00	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CORD	787 024,00	787 024,00	786 077,00
34.010	34.30	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 162 000,00	1 162 000,00	949 457,55
34.080	34.52	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 000 000,00	3 000 000,00	2 846 328,94
35.060	35.00	01.33	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	264 350,00	264 350,00	261 903,35
41.000	41.50	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	CORD	37 185,00	37 185,00	37 185,00
11.630	11.12	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	368,00	368,00	367,30
12.512	12.13	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	4 010,00	4 010,00	4 009,46
			<i>Total de la section 08.0:</i>		122 519 608,00	128 343 287,05	118 245 878,57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 08.1 – Pensions</i>				
11.051	Divers	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants, rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 000,00	6 000,00	4 568,00
11.130	11.12	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission, indemnité du délégué du gouvernement, indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire	CPUBLIE, CSDE	13 000,00	13 000,00	10 938,81
12.150	12.30	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire	CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
34.010	34.30	06.12	Pensions partielles des régimes contributifs à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément à l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 300 000,00 D	3 363 918,00	3 363 917,30
34.011	34.30	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	1 466 753,32
93.000	93.00	Divers	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	281 504 336,00 D	289 704 336,00	289 704 336,00
			<i>Total de la section 08.1:</i>		286 833 336,00	295 097 254,00	294 550 513,43
			<i>Section 08.2 – Administration du personnel de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.33	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	138 491,00	138 491,00	137 506,27
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	351 682,00 D	423 117,94	423 117,94
11.020	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	6 510,80	6 510,80
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	51 666,00 D	53 425,53	53 425,53
11.040	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	1 220,05	1 220,05
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	460,00	460,00	232,40
12.000	12.15	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	37 954,00
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour	CORD	250,00	250,00	6,17
12.030	12.16	01.33	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21 000,00 TE	20 847,00	19 046,45
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	11 000,00	11 000,00	10 290,11
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 360,00 TR	2 513,00	2 511,87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.250	Divers	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi	CNLI, CNST, CPUBLIE	180 000,00 D	181 452,00	181 451,64
			<i>Total de la section 08.2:</i>		807 209,00	889 387,32	873 273,23
			<i>Section 08.3 – Institut national de l'Administration Publique</i>				
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	252 264,00	252 264,00	225 379,70
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	53 223,00	53 223,00	51 773,59
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	784,00	784,00	568,74
11.130	11.12	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	CORD	157 924,00 TE	122 924,00	109 043,83
11.131	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	CORD	176 635,00 TE	121 635,00	101 366,31
12.000	12.15	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	CORD	98 095,00 TE	88 095,00	76 262,82
12.001	12.15	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	CORD	215 032,00 TE TR	293 532,00	263 858,25
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21 706,00 TR	31 706,00	24 495,73
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	13 349,00 TR	15 349,00	12 553,44
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 984,00 TR	3 984,00	3 326,44
12.140	12.16	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00 TR	17 000,00	16 790,00
12.190	12.30	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	CORD	5 000,00 TR	6 500,00	6 084,54
12.191	12.30	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1 500,00	1 500,00	298,70
11.630	11.12	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	8 140,00	8 140,00	8 135,68
11.631	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1 784,00	1 784,00	1 338,66
			<i>Total de la section 08.3:</i>		1 018 420,00	1 018 420,00	901 276,43
			<i>Section 08.4 – Sécurité dans la fonction publique</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	258 012,00	258 012,00	256 796,41
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	513 515,00 D	531 245,40	531 245,40
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	41,33
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 309,00	4 309,00	4 277,84
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	74,00	74,00	0,00
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 500,00	3 500,00	0,00
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	6 000,00	6 000,00	1 137,81
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	3 500,00	3 500,00	2 273,63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	23 469,00	23 469,00	16 135,73
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7 000,00	7 000,00	573,91
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	1 100,00	1 100,00	0,00
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	53 297,00	53 297,00	7 841,88
12.200	12.30	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	48 000,00	48 000,00	33 976,80
12.300	Divers	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	CORD	620,00	620,00	0,00
12.400	Divers	01.34	Frais de fonctionnement du service médical, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	43 100,00	43 100,00	42 984,64
12.401	Divers	01.34	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du médecin du travail et du médecin du contrôle	CNST, CPUBLIE, CSDE	30 000,00	30 000,00	29 985,30
12.540	12.12	01.34	Frais de bureau	CNST, CORD	2 029,00	2 029,00	307,56
			<i>Total de la section 08.4:</i>		997 625,00	1 015 355,40	927 578,24
			<i>Section 08.5 – Centre informatique de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	9 115 085,00	9 115 085,00	8 601 967,63
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	899 468,00	899 468,00	832 992,47
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	12 881,06	12 881,06
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	178 618,00 D	191 358,42	191 358,42
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 442,00	1 442,00	973,01
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	816,00	816,00	680,00
11.131	11.12	Divers	Primes d'informatique (centre informatique et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 085 000,00	1 085 000,00	1 043 370,21
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	2 000,00	2 000,00	1 889,21
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11 900,00 TR	14 400,00	12 377,36
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	600,00	600,00	565,79
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	21 000,00	21 000,00	11 976,88
12.041	12.12	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	80 513,35
12.042	12.12	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	CORD	7 000,00	7 000,00	4 011,56
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 728 200,00	4 728 200,00	3 511 572,79
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	20 000,00	20 000,00	19 418,38
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 002 000,00	3 002 000,00	2 852 526,55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.071	12.12	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	361 016,61
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	357 100,00 TR	387 100,00	370 511,64
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00	6 000 000,00	5 720 566,20
12.190	12.30	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	CORD	281 000,00 TE	248 500,00	192 601,66
12.300	Divers	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 292 796,00	1 292 796,00	701 016,20
12.301	Divers	01.34	Frais de surveillance des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	196 000,00	196 000,00	192 174,41
12.303	Divers	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	177 675,00	177 675,00	139 778,92
12.304	Divers	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature électronique des transactions de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	835 442,78
24.010	24.10	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 250 000,00	6 250 000,00	5 618 310,89
12.580	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CORD	300,00	300,00	233,73
			<i>Total de la section 08.5:</i>		35 158 200,00	35 183 721,48	31 310 727,71
			<i>Section 08.6 – Service central des imprimés</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 410 213,00	1 410 213,00	1 377 320,64
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	228 646,00 D	266 056,84	266 056,84
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	29 622,79	29 622,79
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	237 503,00	237 503,00	192 645,47
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.060	Divers	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	50 767,00 TE	19 916,00	19 865,13
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	7 204,00 TE	3 345,00	3 344,36
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8 700,00	8 700,00	7 656,12
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 230,00 TR	1 780,00	1 779,60
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 100,00	4 100,00	2 769,62
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	400,00	400,00	253,00
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	28 700,00 TR	40 860,00	40 846,21
12.041	12.12	Divers	Crédit commun: matériel de bureau	CNLI, CNST, CPUBLIE	520 000,00	520 000,00	518 013,00
12.042	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'impression	CORD	230 000,00	230 000,00	229 993,28
12.043	12.12	Divers	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	CORD	50 000,00	50 000,00	49 985,62
12.044	12.12	Divers	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	3 10 000,00 TE	235 000,00	148 953,12

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.045	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	200 000,00 TR	219 000,00	210 646,81
12.046	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	CORD	220 000,00 TR	229 000,00	228 941,81
12.047	12.12	01.34	Frais informatiques	CORD	11 500,00 TR	41 500,00	41 499,40
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	385 000,00 TR	347 900,00	331 207,13
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5 550,00 TR	7 650,00	7 556,05
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	68 700,00	68 700,00	67 779,39
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.130	12.16	01.34	Frais de confection de documents parlementaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	313 967,00	313 967,00	291 477,72
12.131	12.16	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés)	CNLI, CNST, CPUBLIE	175 000,00	175 000,00	174 872,22
12.140	12.16	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	235 000,00 TR	255 000,00	254 894,80
12.170	12.30	01.34	Entretien des équipements spéciaux	CORD	8 100,00	8 100,00	8 075,07
12.190	12.30	01.34	Formation du personnel	CORD	155 000,00 TR	207 000,00	205 302,66
12.300	Divers	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	CORD	850,00	850,00	850,00
12.301	Divers	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés	CORD	19 500,00	19 500,00	10 525,05
12.310	Divers	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00 TR	7 000,00	6 260,50
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	20 500,00	20 500,00	18 836,11
			<i>Total de la section 08.6:</i>		4 911 490,00	4 978 423,63	4 747 829,52
			<i>Section 08.7 – Service eLuxembourg</i>				
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	4 500,00	4 500,00	464,28
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	6 000,00	6 000,00	5 939,86
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 000,00	3 000,00	694,00
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 300,00	4 300,00	1 710,14
12.120	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études dans le cadre de projets de gouvernance électronique				
12.121	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 500 000,00	6 500 000,00	2 336 760,97
12.190	12.30	Divers	Frais de formation du personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	401 565,57
33.001	33.00	Divers	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CORD	10 000,00	10 000,00	5 477,08
				CORD	100 000,00	100 000,00	40 266,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	Divers	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850 000,00	850 000,00	330 051,00
			<i>Total de la section 08.7:</i>		7 977 800,00	7 977 800,00	3 122 929,00
			Total du département 08:		460 223 688,00	474 503 648,88	454 680 006,13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			09 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire				
			<i>Section 09.0 – Dépenses générales</i>				
12.012	12.13	Divers	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	25 000,00 TE	20 000,00	18 302,78
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	6 500,00 TR	12 800,00	10 193,69
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 800,00 TR	6 300,00	6 236,18
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	3 000,00 TE	200,00	0,00
			<i>Total de la section 09.0:</i>		39 300,00	39 300,00	34 732,65
			<i>Section 09.1 – Finances communales</i>				
11.060	43.22	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales (article 4-2* du règlement grand-ducal du 4.4.1964)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 681 007,00 D	9 960 406,00	9 960 405,70
11.130	11.12	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	5 900,00	5 900,00	1 609,46
43.000	43.22	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	CORD	991 574,00	991 574,00	991 574,00
43.002	43.22	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages)	CORD	35 945,00	35 945,00	35 945,00
43.003	43.22	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8 001 000,00	8 001 000,00	8 001 000,00
43.010	93.00	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967)	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
43.011	43.21	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00 D	542 988,00	542 986,74
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987)	CNLI, CNST, CPUBLIE	358 832 000,00 D	371 971 636,36	371 971 636,36
			<i>Total de la section 09.1:</i>		377 647 526,00	391 509 549,36	391 505 157,26
			<i>Section 09.2 – Commissariats de district</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 198 225,00 D	1 227 824,20	1 227 824,20
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	205 998,00	205 998,00	178 020,53
11.030	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	63 787,00 D	65 916,57	65 916,57
11.040	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.100	12.11	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	55 000,00	55 000,00	53 853,85
12.102	12.11	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	44 000,00	44 000,00	42 865,44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.250	Divers	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	29 202,00	29 202,00	28 967,36
12.251	Divers	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	28 528,00	28 528,00	28 378,62
12.252	Divers	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	21 938,00	21 938,00	20 727,76
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	3 500,00	3 500,00	3 500,00
			<i>Total de la section 09.2:</i>		1 650 278,00	1 682 006,77	1 650 054,33
			<i>Section 09.3 – Caisse de prévoyance</i>				
42.000	42.00	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 970 000,00 D	31 525 251,00	31 525 250,05
42.001	34.20	06.35	Suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	670 000,00 D	674 309,00	674 308,14
42.002	42.00	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 330 000,00	6 330 000,00	6 326 021,30
			<i>Total de la section 09.3:</i>		37 970 000,00	38 529 560,00	38 525 579,49
			<i>Section 09.4 – Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	707 154,00	707 154,00	562 666,94
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	58 721,00	58 721,00	58 233,05
11.020	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	3 738,81	3 738,81
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour	CORD	12 910,00	12 910,00	12 279,33
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	2 700,00	2 700,00	2 674,97
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3 000,00	3 000,00	1 120,00
			<i>Total de la section 09.4:</i>		784 585,00	788 223,81	640 713,10
			<i>Section 09.6 – Administration des services de secours</i>				
11.000	Divers	03.50	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 053 756,00 D	2 129 307,49	2 129 307,49
11.010	Divers	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	473 491,00	473 491,00	447 931,82
11.020	Divers	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	60 150,61	60 150,61
11.030	Divers	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	678 330,00	678 330,00	632 586,38
11.040	Divers	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	30 229,23	30 229,23
11.100	11.40	03.50	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3 316,00	3 316,00	2 209,41
11.130	11.12	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	74 963,00	74 963,00	57 100,29
11.150	11.12	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 480,00	2 480,00	325,43
12.000	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	116 991,00 TR	123 116,00	123 033,68
12.010	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	126 945,00	126 945,00	120 035,04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.012	12.13	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	23 000,00 TE	20 205,00	18 630,82
12.020	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	56 378,00	56 378,00	48 940,87
12.021	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CORD	54 790,00 TR	75 987,00	75 986,84
12.022	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	184 000,00	184 000,00	180 304,79
12.030	12.16	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	306 165,00	306 165,00	305 336,29
12.040	12.12	03.50	Frais de bureau	CORD	17 300,00 TR	17 986,00	17 985,53
12.050	12.12	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	176 000,00	176 000,00	166 645,12
12.060	12.12	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	350 083,00	350 083,00	275 481,66
12.070	12.12	03.50	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	67 275,00	67 275,00	34 527,99
12.080	12.11	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	118 050,00 TR	135 329,00	132 319,99
12.081	12.11	03.40	Service des examens médicaux des sapeurs-pompiers: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9 000,00	9 000,00	8 722,87
12.100	12.11	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	487 170,00 D	519 914,00	519 703,91
12.120	12.30	03.50	Frais d'experts et d'études	CORD	31 785,00	31 785,00	12 000,00
12.130	12.16	03.50	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	36 920,00	36 920,00	32 184,19
12.140	12.16	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	190 000,00	190 000,00	189 562,68
12.150	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	CORD	1 200,00	1 200,00	0,00
12.151	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile	CNLI, CNST, CPUBLIE	30 000,00	30 000,00	28 264,13
12.170	12.30	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	25 677,00 TR	25 775,00	25 774,21
12.180	12.30	03.50	Acquisition de matériel didactique	CORD	16 360,00 TR	16 654,00	16 653,72
12.190	12.30	03.50	Formation du personnel	CORD	30 000,00 TE	20 255,00	18 240,74
12.200	12.30	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	27 850,00	27 850,00	27 846,00
12.300	Divers	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants	CORD	2 500,00 TR	2 678,00	2 677,42
12.301	Divers	03.50	Frais d'équipements divers financés par des dons et successions	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	Divers	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	CORD	148 000,00 TE	114 499,00	113 155,05
12.320	Divers	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention, autres frais d'intervention	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	398 000,00 D	725 620,00	710 844,77
12.330	Divers	03.50	Indemnités pour frais de représentation	CORD	669,00 TR	853,00	852,45
12.340	Divers	Divers	Mise en place d'un site Internet de la protection civile	CORD	30 000,00	30 000,00	29 883,40
31.050	31.32	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	CORD	425 000,00	425 000,00	425 000,00
32.020	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 000,00	14 000,00	8 463,32
33.011	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	CNSM	55 528,00	55 528,00	55 528,00
33.012	33.00	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	6 197,00	6 197,00	6 197,00
33.013	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	10 412,00	10 412,00	10 412,00
35.060	35.00	13.90	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
43.000	43.22	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 100 000,00 D	4 076 869,52	4 076 059,59
12.500	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	3 400,00	3 400,00	3 399,25
31.550	31.32	13.90	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	CNST, CORD	175 000,00	175 000,00	175 000,00
			<i>Total de la section 09.6:</i>		10 138 381,00	11 641 345,85	11 355 493,98
			<i>Section 09.7 – Direction de l'aménagement du territoire (DATer)</i>				
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 000,00	2 000,00	1 189,92
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 400,00	2 400,00	1 115,55
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	4 500,00 TR	8 500,00	5 648,62
12.012	12.13	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	27 500,00 TR	40 000,00	36 065,99
12.020	12.14	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 160,00 TR	1 760,00	1 483,18
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	21 000,00 TR	26 000,00	24 011,87
12.070	12.12	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	36 000,00 TR	39 700,00	39 544,82
12.080	12.11	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	21 000,00 TR	30 000,00	20 997,24
12.120	12.30	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 255 000,00 TR	1 355 000,00	1 348 847,40
12.122	12.30	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	95 552,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.130	12.16	07.20	Frais de confection et de publication d'études, d'études d'impact, de plans, de cartes et de rapports	CPUBLIE, CSDE	60 000,00 TE	18 500,00	11 608,90
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	80 000,00 TE	8 700,00	5 419,05
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	25 000,00	25 000,00	22 718,89
35.010	35.20	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	817 520,00 TR	847 520,00	837 280,20
35.060	35.00	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux, contributions à des organismes internationaux	CORD	25 125,00	25 125,00	25 000,00
35.061	35.00	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen	CORD	3 170,00	3 170,00	3 170,00
35.065	35.00	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité	CPUBLIE, CSDE	98 325,00	98 325,00	85 439,96
43.000	43.22	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux	CORD	70 000,00 TE	50 000,00	50 000,00
43.030	43.51	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels existants et en préparation	CORD	625 476,00	625 476,00	625 476,00
43.300	43.22	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	CORD	60 000,00 TE	28 000,00	18 000,00
			<i>Total de la section 09.7:</i>		3 335 176,00	3 335 176,00	3 258 569,82
			<i>Section 09.8 – Aménagement communal</i>				
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	30 000,00	30 000,00	23 100,00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	22 000,00	22 000,00	13 600,00
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	5 000,00	5 000,00	2 632,32
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	9 000,00	9 000,00	5 509,82
12.120	12.30	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes	CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	30 968,00
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	35 000,00	35 000,00	8 250,57
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	5 000,00	5 000,00	4 998,20
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain	CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	155 794,50
			<i>Total de la section 09.8:</i>		326 000,00	326 000,00	244 853,41
11.000	Divers	10.40	<i>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</i> Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 987 830,00	3 987 830,00	3 857 250,86
11.010	Divers	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	289 235,00	289 235,00	279 910,57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	38 002,86	38 002,86
11.030	Divers	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 357 772,00 D	1 398 368,25	1 398 368,25
11.040	Divers	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	5 052,78	5 052,78
11.100	11.40	10.40	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	23 007,00	23 007,00	17 032,06
12.000	12.15	10.40	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00 TE	15 960,00	13 564,50
12.010	12.13	10.40	Frais de route et de séjour	CORD	41 500,00	41 500,00	36 589,44
12.012	12.13	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30 000,00	30 000,00	25 703,11
12.020	12.14	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	127 000,00 TR	133 962,00	133 961,65
12.030	12.16	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	8 000,00 TR	8 160,00	8 158,90
12.040	12.12	10.40	Frais de bureau	CORD	51 500,00 TE	51 340,00	45 033,91
12.050	12.12	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	32 600,00 TR	34 850,00	34 849,78
12.060	12.12	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4 200,00 TE	3 950,00	3 674,98
12.070	12.12	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	71 620,00	71 620,00	68 350,17
12.080	12.11	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	77 850,00 TR	84 850,00	81 442,33
12.100	12.11	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	267 500,00 TR	269 540,00	269 536,48
12.122	12.30	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850 000,00	850 000,00	849 999,35
12.140	12.16	10.40	Frais de sensibilisation et d'information, acquisition de matériel didactique et audiovisuel, participation à des foires	CORD	20 000,00	20 000,00	17 278,21
12.160	12.30	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	75 000,00 TR	85 910,00	85 803,33
12.170	12.30	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	272 000,00 TR	273 340,00	273 336,09
12.171	12.30	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique	CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	14 966,17
12.190	12.30	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	37 000,00 TE	32 198,00	30 683,27
12.220	12.30	10.40	Frais de participation au projet de recherche „Interaction nappes-rivière dans le bassin de l'Alzette“	CORD	9 600,00 TE	2 465,00	0,00
12.301	Divers	Divers	Protection et aménagement de l'environnement aquatique et piscicole	CPUBLIE, CSDE	110 000,00	110 000,00	82 847,30
12.302	Divers	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	505,03

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	Divers	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche, frais d'entretien et de repeuplement	CORD	46 000,00	46 000,00	30 703,76
12.311	Divers	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau	CPUBLIE, CSDE	460 000,00	460 000,00	433 307,49
12.320	Divers	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI, CNST, CPUBLIE	125,00	125,00	0,00
12.321	Divers	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	CORD	12 000,00 TE	4 797,00	0,00
12.330	Divers	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 000,00	6 000,00	5 407,50
14.010	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage des cours d'eau frontaliers	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
14.011	14.10	Divers	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
14.013	14.10	12.32	Cours d'eau navigables et flottables: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	111 000,00	111 000,00	77 772,91
14.014	14.10	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau non navigables ni flottables aux abords de la Moselle canalisée	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
14.016	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	429 202,93
24.000	24.10	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI, CNST, CPUBLIE	250,00	250,00	0,00
31.050	31.32	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux	CPUBLIE, CSDE	23 000,00	23 000,00	0,00
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	CORD	10 000,00	10 000,00	9 940,00
33.001	33.00	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publique	CORD	250 000,00 TE	246 225,00	246 225,00
35.020	35.30	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme Interreg	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	199 999,99
35.060	35.00	07.50	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	62 000,00 TR	63 703,00	63 702,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	10.10	Travaux d'entretien, de curage et de conservation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux	CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	27 968,08
43.001	43.22	10.10	Participation de l'Etat au financement des travaux d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre	CPUBLIE, CSDE	223 000,00	223 000,00	204 243,29
93.000	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65 300,00	65 300,00	65 300,00
93.001	93.00	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 620,00	40 620,00	40 620,00
			<i>Total de la section 09.9:</i>		9 881 409,00	9 964 860,89	9 530 691,40
			Total du département 09:		441 772 655,00	457 816 022,68	456 745 845,44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			10 et 11 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle				
			<i>Section 10.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 500,00	7 500,00	0,00
11.131	11.12	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	CORD	18 215,00 TE	10 715,00	0,00
11.133	11.12	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsidiés par l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 261,00	6 261,00	6 260,76
11.135	11.12	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	CORD	496,00	496,00	496,00
12.001	12.15	Divers	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	1 983,20
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	500,00	500,00	0,00
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	250 000,00	250 000,00	167 141,81
12.020	12.14	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 770,00 TR	2 802,00	2 775,59
12.041	12.12	04.00	Frais de bureau	CORD	4 000,00	4 000,00	2 924,56
12.042	12.12	04.00	Frais de documentation	CORD	21 000,00	21 000,00	20 953,76
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	10 600,00 TR	18 100,00	15 856,92
12.081	12.11	04.00	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	755 846,00	755 309,07
12.125	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	211 000,00	211 000,00	187 944,78
12.130	12.16	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: frais d'impression, frais pour droits d'auteur, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, dépenses diverses				
12.140	12.16	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	950 000,00	950 000,00	776 313,40
12.190	12.30	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	150 000,00	150 000,00	90 997,62
12.302	Divers	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale: dépenses de fonctionnement	CORD	1 000,00	1 000,00	740,70
12.303	Divers	Divers	Projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique: dotation au centre de coordination	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
12.307	Divers	Divers	Frais de participation aux échanges franco-allemand	CORD	500 000,00	500 000,00	500 000,00
				CORD	32 000,00	32 000,00	32 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.308	Divers	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers	CORD	95 000,00	95 000,00	79 616,50
12.315	Divers	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses	CORD	248 500,00	248 500,00	242 523,59
12.319	Divers	Divers	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geeseknappchen	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 626 000,00	2 626 000,00	2 403 295,70
12.320	Divers	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses	CORD	71 202,00 TE	71 170,00	70 288,00
12.321	Divers	Divers	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX: organisation de manifestations et frais divers	CORD	18 000,00	18 000,00	13 948,00
12.323	Divers	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	72 742,00 D	314 000,00	214 880,00
12.324	Divers	04.60	Unité nationale d'Eurydice: frais de fonctionnement	CORD	5 200,00	5 200,00	0,00
33.000	33.00	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 744 725,00	1 744 725,00	1 313 567,15
33.002	33.00	Divers	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement postprimaire aux services téléinformatiques	CORD	801 837,00	801 837,00	801 837,00
33.010	33.00	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	CNSM	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.011	33.00	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides	CNSM	10 000,00	10 000,00	10 000,00
33.014	33.00	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement de partenariats éducatifs européens: contrepartie nationale	CNSM	16 000,00	16 000,00	15 992,00
33.016	33.00	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	371 503,00 D	669 745,00	585 602,27
33.017	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	CNSM	111 000,00	111 000,00	111 000,00
34.060	34.41	Divers	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique	CORD	68 000,00	68 000,00	66 798,98
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45 000,00	45 000,00	40 216,71
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	23 000,00	23 000,00	21 314,61
41.050	41.10	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement postprimaire	CORD	45 000,00	45 000,00	45 000,00
41.051	41.10	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement postprimaire d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages et échanges scolaires	CORD	45 000,00	45 000,00	39 600,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.052	41.10	04.00	Participation de l'Etat aux frais des voyages d'études dans l'intérêt des programmes de coopération européenne	CORD	20 000,00	20 000,00	3 300,00
12.512	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	411,00	411,00	410,74
12.580	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CORD	15 879,00	15 879,00	15 878,79
12.819	Divers	Divers	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geesseknäppchen	CNST, CORD	1 207 000,00	1 207 000,00	1 206 787,65
32.510	32.00	04.50	Participation de l'Etat aux frais de formation des pilotes professionnels	CNST, CORD	270 489,00	270 489,00	270 488,47
			<i>Total de la section 10.0:</i>		10 130 930,00	11 426 176,00	10 164 044,33
			<i>Section 10.1 – Centre de technologie de l'éducation</i>				
11.000	Divers	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	853 085,00 D	1 015 368,63	1 015 368,63
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	48 870,00	48 870,00	44 661,71
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	1 251,00 D	10 528,64	10 528,64
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	73 331,00 D	76 023,53	76 023,53
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	433,00	433,00	278,88
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 500,00 TR	3 310,00	3 288,75
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2 516,00 TR	8 516,00	8 496,10
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	1 800,00	1 800,00	1 700,23
12.041	12.12	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures	CORD	6 000,00	6 000,00	3 123,22
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4 000,00	4 000,00	2 115,20
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25 000,00	25 000,00	19 702,89
12.300	Divers	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	105 000,00	105 000,00	95 285,35
12.301	Divers	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement primaire: dépenses diverses	CORD	700 000,00	700 000,00	687 603,13
12.302	Divers	Divers	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lëtzebuerg: dépenses diverses	CORD	372 500,00 TE	365 690,00	322 655,92
			<i>Total de la section 10.1:</i>		2 196 286,00	2 370 539,80	2 290 832,18
			<i>Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>				
11.000	Divers	04.01	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	300 945,00 D	356 831,24	356 831,24
11.010	Divers	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	458 144,00 D	490 674,89	490 674,89
11.020	Divers	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	150 000,00 TR	183 400,00	183 387,82
12.000	12.15	04.01	Evaluation du projet pilote portant sur la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique: indemnités pour services de tiers	CORD	32 000,00 TE	0,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	04.01	Frais de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	8 916,88
12.190	12.30	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	600 000,00 TR	668 000,00	667 634,36
12.191	12.30	04.01	Formation continue des directions des établissements post-primaires	CORD	25 000,00 TE	18 000,00	16 619,54
12.192	12.30	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspecteurat	CORD	10 000,00 TE	0,00	0,00
12.221	12.30	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques	CPUBLIE, CSDE	1 699 157,00	1 699 157,00	1 698 415,38
12.222	12.30	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	610 000,00 TR	631 000,00	629 502,55
12.224	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	CORD	42 185,00 TE	22 185,00	12 838,75
12.226	12.30	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	CORD	110 000,00	110 000,00	110 000,00
12.227	12.30	04.01	Mise en place d'un système de monitoring pour tous les ordres d'enseignement de l'éducation nationale au Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE	100 000,00 TR	129 600,00	129 600,00
12.228	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote „Ganzdagsschoul“ au primaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	75 000,00	75 000,00	74 205,04
12.229	12.30	04.01	Préparation des travaux préliminaires aux projets relatifs aux profils d'apprentissage	CORD	140 000,00 TE TR	140 000,00	87 261,01
12.300	Divers	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	58 000,00	58 000,00	57 978,48
12.301	Divers	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses	CORD	315 100,00 TE	232 100,00	207 547,76
			<i>Total de la section 10.2:</i>		4 735 631,00	4 824 048,13	4 731 413,70
			<i>Section 10.3 – Centre de psychologie et d'orientation scolaire</i>				
11.000	Divers	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	5 041 782,00	5 041 782,00	3 164 959,01
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	291 772,00 D	376 203,49	376 203,49
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	11 383,00 D	422 221,79	422 221,79
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.040	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	16 796,00 TE	12 996,00	294,20
11.131	11.12	Divers	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires	CORD	16 000,00 TR	21 000,00	17 613,00
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	35 101,00 TR	55 101,00	49 090,11
12.001	12.15	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers	CORD	50 000,00 TE	40 000,00	28 230,11
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	10 000,00	10 000,00	9 888,87
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	20 000,00 TR	22 500,00	21 162,80
12.041	12.12	04.10	Frais de documentation	CORD	6 500,00 TE	500,00	275,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	17 000,00	17 000,00	15 440,98
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	19 405,00 TR	20 705,00	20 627,50
12.170	12.30	04.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	2 000,00 TE	0,00	0,00
12.190	12.30	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	CORD	12 000,00	12 000,00	11 986,54
12.191	12.30	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	CORD	60 000,00	60 000,00	53 583,35
12.300	Divers	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique, frais divers	CORD	33 000,00 TE	26 000,00	21 375,95
33.010	33.00	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	CNSM	13 000,00	13 000,00	12 999,87
33.011	33.00	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	CNSM	52 112,00	52 112,00	52 112,00
33.012	33.00	04.10	Formation initiale et continue des délégués des parents d'élèves: participation aux frais	CNSM	5 000,00	5 000,00	2 752,00
34.060	34.41	Divers	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	CORD	100 000,00	100 000,00	99 983,00
34.061	34.41	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement post-primaire au Grand-Duché de Luxembourg	CORD	1 662 725,00	1 662 725,00	1 661 675,57
34.062	34.41	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur	CNST, CPUBLIE	160 000,00	160 000,00	140 639,00
			<i>Total de la section 10.3:</i>		7 635 776,00	8 131 046,28	6 183 114,61
			<i>Section 10.4 – Sports scolaires et périscolaires</i>				
12.080	12.11	04.13	Crédit commun pour la prise en charge des frais de nettoyage des installations sportives mises à disposition des fédérations en dehors des heures de classe	CORD	3 000,00	3 000,00	1 316,00
12.090	12.21	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 257 110,00	1 257 110,00	1 257 109,11
12.300	Divers	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	CORD	91 260,00	91 260,00	90 975,32
33.010	33.00	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	CNSM	76 875,00	76 875,00	76 875,00
33.011	33.00	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	CNSM	66 625,00	66 625,00	66 625,00
33.012	33.00	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	CNSM	27 675,00	27 675,00	27 675,00
33.013	33.00	Divers	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	CNSM	2 107,00	2 107,00	2 052,42
33.014	33.00	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	CNSM	195 500,00	195 500,00	195 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.015	33.00	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	CNSM	4 980,00	4 980,00	4 980,00
12.590	12.21	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CNST, CORD	87 784,00	87 784,00	87 783,85
			<i>Total de la section 10.4:</i>		1 812 916,00	1 812 916,00	1 810 391,70
44.000	44.00	04.50	<i>Section 10.5 – Etablissements privés d'enseignement</i> Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	46 000 000,00 D	49 582 209,00	49 538 479,56
			<i>Total de la section 10.5:</i>		46 000 000,00	49 582 209,00	49 538 479,56
11.000	Divers	04.10	<i>Section 10.6 – Service des équipements et des restaurants scolaires</i> Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	47 175,72	47 175,72
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	91 002,00	91 002,00	90 644,27
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2 116 431,00 D	2 202 396,84	2 202 396,84
11.040	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	100 011,46	100 011,46
11.060	Divers	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE	91 126,00	91 126,00	82 962,77
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	10 232,00	10 232,00	8 660,78
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	CORD	6 944,00 TR	7 471,00	7 470,48
12.000	12.15	04.10	Remplacement de personnel en congé de maladie: indemnités pour services de tiers	CORD	4 000,00 TE	3 473,00	2 886,98
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2 800,00	2 800,00	2 308,01
12.020	12.14	04.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 000,00	10 000,00	8 631,03
12.030	12.16	04.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	40 000,00	40 000,00	36 553,26
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	4 000,00 TR	8 500,00	5 777,77
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5 300,00	5 300,00	4 268,96
12.120	12.30	04.10	Frais de contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimentaire	CORD	5 000,00	5 000,00	4 769,28
12.190	12.30	04.10	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	3 000,00	3 000,00	2 876,00
12.210	12.30	04.10	Exploitation des restaurants scolaires: frais des repas et frais connexes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 450 060,00	4 450 060,00	2 999 871,94
12.301	Divers	04.10	Réparation et entretien des équipements spéciaux des restaurants scolaires	CPUBLIE, CSDE	414 000,00 TE	409 500,00	281 135,12
			<i>Total de la section 10.6:</i>		7 254 195,00	7 487 148,02	5 888 400,67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 10.7 – Education différenciée</i>				
11.000	Divers	04.52	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	18 911 600,00	18 911 600,00	17 420 897,78
11.010	Divers	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 197 947,00 D	8 699 344,02	8 699 344,02
11.020	Divers	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	1 116 277,05	1 116 277,05
11.021	Divers	06.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire dans le cadre de mesures d'intégration scolaire en faveur d'enfants à besoins éducatifs spéciaux				
11.030	Divers	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 003 613,00	4 003 613,00	27 591,22
11.040	Divers	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	1 615 634,00	1 615 634,00	1 546 250,35
11.100	Divers	11.40	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	9 112,98	9 112,98
11.130	11.12	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	23 250,00	23 250,00	16 611,05
11.150	11.12	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires	CORD	45 000,00	45 000,00	40 020,89
12.000	12.15	04.52	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	220 000,00 TE	190 000,00	177 302,81
12.010	12.13	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	12 000,00 TE	11 600,00	7 116,81
12.012	12.13	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	6 600,00 TR	11 600,00	9 732,64
12.080	12.11	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	31 600,00	31 600,00	17 842,40
12.090	12.21	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNST, CPUBLIE	550 000,00	550 000,00	516 581,40
12.100	12.11	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des seconds autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	510 000,00 D TR	568 849,00	568 843,27
12.120	12.30	04.52	Evaluation pratique du volet scolaire: fais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	820 000,00 D	864 454,00	863 971,34
12.160	12.30	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	CORD	61 000,00 TR	77 000,00	76 299,39
12.190	12.30	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1 488,00	1 488,00	1 433,88
12.252	Divers	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	CPUBLIE, CSDE	108 500,00 TE	92 500,00	91 740,63
12.253	Divers	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	CORD	49 540,00	49 540,00	49 487,77
12.254	Divers	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants	CORD	142 000,00	142 000,00	138 995,94
12.255	Divers	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	CORD	127 500,00	127 500,00	127 499,21
12.256	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	CORD	18 815,00	18 815,00	18 543,94
12.257	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	CORD	100 650,00	100 650,00	100 637,19
					75 500,00	75 500,00	69 652,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.258	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	CORD	67 850,00	67 850,00	67 722,15
12.261	Divers	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	CORD	18 400,00	18 400,00	18 097,80
12.263	Divers	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants	CORD	22 000,00	22 000,00	21 999,21
12.264	Divers	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	CORD	37 235,00	37 235,00	37 027,88
12.265	Divers	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	CORD	68 300,00 TR	70 300,00	70 094,87
12.267	Divers	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	120 000,00	120 000,00	119 999,18
12.268	Divers	04.52	Centre régional de Rédange: frais d'exploitation courants	CORD	16 830,00	16 830,00	16 728,95
12.269	Divers	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants	CORD	25 720,00	25 720,00	25 574,67
12.270	Divers	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	CORD	17 700,00	17 700,00	17 654,91
12.272	Divers	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	CORD	73 500,00	73 500,00	72 918,56
12.273	Divers	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: frais d'exploitation courants	CORD	17 600,00	17 600,00	17 599,03
12.280	Divers	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement courants	CORD	15 000,00	15 000,00	13 756,01
12.281	Divers	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement	CORD	50 000,00	50 000,00	49 707,66
32.010	32.00	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des instituts à l'étranger	CORD	52 000,00 TR	56 700,00	56 646,50
33.000	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	7 400,00	6 758,45
33.010	33.00	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	CNSM	1 487,00	1 487,00	1 400,00
34.010	34.30	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	CORD	6 000,00	6 000,00	3 180,60
34.011	34.30	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 480 000,00	1 480 000,00	1 390 094,18
35.010	35.20	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	CORD	14 173,00	14 173,00	14 173,00
41.050	41.10	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	CORD	559 484,00	559 484,00	559 484,00
43.005	43.22	04.52	Remboursement à la commune de Rédange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken	CORD	62 688,00 TR	72 188,00	72 145,45
44.003	44.00	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	CORD	9 000,00	9 000,00	8 000,00
44.004	44.00	04.52	Subside à la société „thérapie équestre“ pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	CORD	27 000,00	27 000,00	27 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
44.006	44.00	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	361 580,00	361 580,00	361 580,00
44.007	44.00	04.52	Projet „Liewenshaff“ initié par l'a.s.b.l. „Paerdsatelier“ à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	563 782,00	563 782,00	563 782,00
44.008	44.00	04.52	Lëtzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	358 989,00	358 989,00	358 989,00
44.009	44.00	04.52	Schrëtt fir Schrëtt a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	220 913,00	220 913,00	220 913,00
11.600	11.40	04.52	Indemnités d'habillement	CNST, CORD	984,00	984,00	763,04
43.501	43.22	13.90	Services de guidance régionaux de l'enfance et commissions médico-psycho-pédagogiques communales: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CNST, CORD	880,00	880,00	880,00
			<i>Total de la section 10.7:</i>		35 901 632,00	41 629 622,05	35 906 456,49
			<i>Section 10.8 – Service de la formation des adultes</i>				
11.000	Divers	04.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 896 418,00	1 896 418,00	1 865 081,86
11.010	Divers	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 488 561,00 D	3 910 103,62	3 910 103,62
11.020	Divers	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	1 325 761,00	1 325 761,00	1 201 843,54
11.030	Divers	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	323 871,00	323 871,00	311 135,34
11.040	Divers	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	19 443,18	19 443,18
11.100	11.40	04.53	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	2 009,00	2 009,00	1 336,19
11.130	11.12	04.33	Etudes secondaires dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	55 550,00	55 550,00	53 741,01
11.131	11.12	04.34	Etudes secondaires techniques dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	193 920,00	193 920,00	149 408,16
11.132	11.12	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	136 350,00 D	146 350,00	146 342,96
11.133	11.12	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations	CORD	47 470,00	47 470,00	36 503,31
11.134	11.12	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services extraordinaires	CORD	18 180,00	18 180,00	9 596,52
11.135	11.12	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités des professeurs et chargés de cours	CPUBLIE, CSDE	22 220,00	22 220,00	21 152,68
12.000	12.15	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	131 300,00	131 300,00	114 407,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.001	12.15	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services de tiers	CORD	6 060,00	6 060,00	5 203,20
12.002	12.15	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	9 999,00	9 999,00	9 537,31
12.010	12.13	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3 500,00	3 500,00	2 026,75
12.080	12.11	04.53	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	123 000,00	123 000,00	114 210,44
12.090	12.21	04.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	22 353,00 D	25 200,00	25 200,00
12.125	12.30	04.00	Conception et réalisation d'une banque de données informatisée pour la gestion administrative du Service de la formation des adultes et du Centre de langues Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	138 000,00	138 000,00	137 198,45
12.126	12.30	04.00	Tests informatisés: développement de tests de placement et de certification en langues sur support informatisé	CORD	16 726,00	16 726,00	16 607,38
12.190	12.30	04.53	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	10 000,00	10 000,00	7 784,83
12.250	Divers	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	77 640,00	77 640,00	75 439,30
12.300	Divers	04.53	Dépenses de fonctionnement des cours du soir: frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers, entretien, matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses	CORD	7 330,00	7 330,00	6 781,27
12.301	Divers	04.53	Organisation des examens en langues: frais divers	CNLI, CNST, CPUBLIE	22 000,00 D	27 012,00	21 997,87
33.000	33.00	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les associations organisatrices	CORD	195 000,00	195 000,00	195 000,00
43.000	43.22	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les communes organisatrices	CORD	70 000,00	70 000,00	70 000,00
			<i>Total de la section 10.8:</i>		8 343 318,00	8 802 062,80	8 527 082,39
			<i>Section 10.9 – Inspectorat</i>				
11.000	Divers	04.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 644 260,00 D	2 669 024,41	2 669 024,41
11.010	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	54 271,00 D	75 291,38	75 291,38
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	12 955,00 TR	22 955,00	22 947,48
11.131	11.12	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	CPUBLIE, CSDE	52 900,00	52 900,00	52 871,86
11.132	11.12	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités	CORD	110 000,00	110 000,00	104 095,63
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	40 660,00	40 660,00	36 161,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	04.20	Sommes fixes pour frais de bureau alloués aux inspecteurs de l'enseignement primaire	CORD	2 975,00	2 975,00	2 974,68
12.041	12.12	04.20	Frais de bureau	CORD	33 510,00	33 510,00	30 661,33
12.050	12.12	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	35 000,00 TE	25 000,00	20 537,93
12.090	12.21	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 200,00	15 200,00	15 102,46
12.100	12.11	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 522,00	8 522,00	8 521,76
12.190	12.30	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	7 500,00	7 500,00	5 743,33
			<i>Total de la section 10.9:</i>		3 017 753,00	3 063 537,79	3 043 933,91
			<i>Section 11.0 – Enseignement préscolaire et enseignement primaire</i>				
11.000	Divers	04.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	172 869 700,00	172 869 700,00	170 296 251,95
11.010	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	15 097 468,00	15 097 468,00	12 502 380,66
11.020	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	249 395,00	249 395,00	175 564,36
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	59 515,78
11.131	11.12	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de suppléants	CORD	73 600,00 TE	56 598,00	55 550,37
11.132	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	620 000,00 TR	665 699,00	665 580,61
12.000	12.15	04.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	5 500,00 TR	7 849,00	7 821,00
12.001	Divers	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 609 400,00 D	10 723 348,13	10 721 942,71
12.002	12.15	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	52 395,00 TR	67 048,00	66 736,48
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	4 000,00	4 000,00	2 716,21
12.125	12.30	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	130 000,00 TR	160 000,00	159 994,30
12.190	12.30	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers	CORD	1 250,00	1 250,00	1 250,00
12.300	Divers	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement, frais de documentation concernant l'enseignement primaire	CORD	1 200,00	1 200,00	1 192,90
12.301	Divers	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, frais pour droits d'auteur	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 900 000,00	2 900 000,00	1 778 163,64
12.302	Divers	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	CORD	3 250,00	3 250,00	3 029,08
12.303	Divers	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	CORD	10 000,00	10 000,00	4 188,95

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.000	33.00	04.00	Manifestations de la jeunesse, rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	CORD	4 150,00	4 150,00	4 150,00
33.001	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	CORD	8 500,00	8 500,00	8 500,00
33.002	33.00	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais	CORD	2 750,00	2 750,00	2 750,00
33.003	33.00	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	CORD	52 500,00	52 500,00	52 500,00
33.004	33.00	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	CORD	6 000,00	6 000,00	6 000,00
33.005	33.00	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association „Arts à l'école“	CORD	4 150,00	4 150,00	4 150,00
43.000	43.22	04.20	Frais du personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29 679 890,00	29 679 890,00	28 494 057,42
43.001	43.22	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 700 000,00	4 700 000,00	4 677 452,99
43.004	43.22	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	CORD	40 000,00	40 000,00	40 000,00
43.005	43.22	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui	CPUBLIE, CSDE	525 000,00	525 000,00	524 086,78
43.006	43.22	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	CORD	12 500,00	12 500,00	12 500,00
43.007	43.22	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire. – Part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00 D	2 328 960,00	2 328 954,66
43.008	43.22	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	207 200,09
43.009	43.22	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	CORD	100 000,00 TE	24 301,00	18 000,00
43.010	43.21	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	9 070 068,00	9 070 067,57
44.000	44.00	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	CORD	4 500,00	4 500,00	0,00
12.510	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	466,00	466,00	465,49
			<i>Total de la section 11.0:</i>		240 097 664,00	249 710 540,13	241 952 714,00
			<i>Section 11.1 – Enseignement postprimaire</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	292 697 390,00 D	293 354 589,37	293 354 589,37
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	22 082 596,00	22 082 596,00	21 529 024,91
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	20 134 112,00 D	26 799 707,94	26 799 707,94
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	13 734 123,00	13 734 123,00	13 160 018,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	309 722,28	309 722,28
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	122 647,00	122 647,00	89 176,36
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 697 998,00	2 697 998,00	2 696 027,82
11.131	11.12	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires	CORD	30 000,00	30 000,00	2 284,90
11.132	11.12	Divers	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 589 650,00 D	14 923 517,00	14 922 976,74
11.150	11.12	Divers	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	683 502,00	683 502,00	633 980,10
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	343 816,00	343 816,00	201 776,91
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	611 347,00 D TR	698 552,00	698 552,00
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 694 229,00 D TR	2 812 782,00	2 812 778,91
12.150	12.30	04.34	Paiement d'honoraires pour l'examen médical des élèves en stage de formation effectuant un travail sur un poste à risques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.300	Divers	Divers	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	CORD	18 600,00	18 600,00	18 305,39
12.306	Divers	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00
12.307	Divers	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	CORD	25 000,00	25 000,00	17 664,71
12.309	Divers	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	20 000,00	20 000,00	19 995,47
32.010	32.00	04.34	Aide particulière aux entreprises et aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 012 800,00	1 012 800,00	919 769,72
41.010	41.40	Divers	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	CORD	957 000,00	957 000,00	200 000,00
41.050	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	CORD	767 265,00	767 265,00	767 265,00
41.051	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	CORD	1 220 985,00	1 220 985,00	1 220 985,00
41.052	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	CORD	586 402,00	586 402,00	586 402,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.053	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	CORD	556 330,00	556 330,00	556 330,00
41.054	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	CORD	447 419,00	447 419,00	447 419,00
41.055	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	CORD	412 935,00	412 935,00	412 935,00
41.056	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	CORD	500 427,00	500 427,00	500 427,00
41.057	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	CORD	771 514,00	771 514,00	771 514,00
41.058	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	CORD	656 428,00	656 428,00	656 428,00
41.059	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Eitelbruck	CORD	999 371,00	999 371,00	999 371,00
41.060	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	CORD	1 063 793,00	1 063 793,00	1 063 793,00
41.061	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	CORD	1 238 300,00	1 238 300,00	1 238 300,00
41.062	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Eitelbruck	CORD	1 423 051,00	1 423 051,00	1 423 051,00
41.063	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord	CORD	740 532,00	740 532,00	740 532,00
41.064	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	CORD	526 479,00	526 479,00	526 479,00
41.065	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	CORD	851 353,00	851 353,00	851 353,00
41.066	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	CORD	725 889,00	725 889,00	725 889,00
41.067	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	CORD	708 947,00	708 947,00	708 947,00
41.068	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange	CORD	581 968,00	581 968,00	581 968,00
41.069	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange	CORD	743 215,00	743 215,00	743 215,00
41.070	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique „Ecole de commerce et de gestion“	CORD	299 702,00	299 702,00	299 702,00
41.071	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	CORD	617 850,00	617 850,00	617 850,00
41.072	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	CORD	2 113 358,00	2 113 358,00	2 113 358,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.073	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthel à Mamer	CORD	758 759,00	758 759,00	758 759,00
41.074	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallaing	CORD	782 250,00	782 250,00	782 250,00
41.075	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée à Rédange	CORD	15 000,00	15 000,00	15 000,00
41.076	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote	CORD	654 121,00	654 121,00	654 121,00
41.077	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	CORD	544 231,00	544 231,00	544 231,00
43.000	43.22	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	CPUBLIE, CSDE	362 590,00 TE	308 514,00	272 056,30
11.600	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CNST, CORD	922,00	922,00	921,33
12.500	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	12 756,00	12 756,00	12 754,21
			<i>Total de la section 11.1:</i>		392 169 252,00	402 287 218,59	400 009 958,30
			<i>Section 11.3 – Service de la formation professionnelle</i>				
11.000	Divers	04.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 011 391,00	3 011 391,00	2 449 956,40
11.010	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	5 570 473,00	5 570 473,00	5 325 105,53
11.020	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	1 237 370,00	1 237 370,00	1 177 903,62
11.030	Divers	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	490 486,00	490 486,00	448 387,21
11.040	Divers	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.060	Divers	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 515 000,00 D	3 336 000,00	3 331 082,57
11.100	11.40	04.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	2 739,00	2 739,00	2 181,49
11.130	11.12	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	450 000,00	450 000,00	438 078,89
11.131	11.12	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	118 000,00	118 000,00	111 809,74
12.000	12.15	04.34	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	515 000,00 TR	607 500,00	604 126,33
12.001	12.15	Divers	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	89 000,00	89 000,00	85 897,90
12.010	12.13	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	84 000,00	84 000,00	80 024,97
12.020	12.14	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	22 400,00	22 400,00	19 770,37
12.080	12.11	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	610 000,00 TE	607 000,00	592 885,22
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	14 600,00	14 600,00	14 578,44
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	45 400,00	45 400,00	45 119,88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.140	12.16	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers	CORD	125 000,00 TE	105 000,00	101 816,22
12.141	12.16	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	CORD	50 000,00	50 000,00	49 673,89
12.190	12.30	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	10 000,00 TE	500,00	0,00
12.210	12.30	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue: frais des repas	CNLI, CNST, CPUBLIE	169 500,00 TR	187 000,00	185 141,31
12.250	Divers	04.34	Frais d'exploitation courants	CORD	165 000,00 TR	187 500,00	171 566,06
12.300	Divers	04.34	Fournitures diverses pour examens	CORD	210 000,00 TR	240 000,00	237 386,08
12.301	Divers	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue	CORD	16 000,00 TE	9 500,00	7 951,50
12.302	Divers	04.32	Frais de maintenance informatiques	CORD	7 000,00	7 000,00	4 340,20
32.010	32.00	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	13 000 000,00 D	18 000 000,00	17 998 599,14
34.050	34.38	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	CORD	8 600,00	8 600,00	2 336,80
41.000	41.50	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	CORD	48 680,00	48 680,00	48 680,00
41.001	41.50	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	CNST, CPUBLIE	862 500,00	862 500,00	862 500,00
41.002	41.50	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	CORD	726 586,00 TE	603 086,00	602 883,33
41.003	41.50	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	CORD	79 400,00	79 400,00	79 400,00
41.004	41.50	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
41.005	41.50	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise	CORD	110 000,00	110 000,00	100 532,68
41.010	41.40	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	CORD	1 031 800,00	1 031 800,00	1 031 800,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
44.501	44.00	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	CNST, CORD	300 000,00	300 000,00	300 000,00
			<i>Total de la section 11.3:</i>		30 746 025,00	37 567 025,00	36 561 515,77
			<i>Section 11.4 – Sports – Dépenses générales</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	259 349,00	259 349,00	256 426,33
11.020	Divers	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 001,00	5 001,00	0,00
11.130	11.12	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 487,00 TE	3 487,00	2 924,28
11.131	11.12	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	43 820,00 D	85 552,00	59 306,32
11.132	11.12	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	1 820,00 TE	520,00	52,96
12.000	12.15	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	2 024,00 TR	4 024,00	4 014,96
12.001	12.15	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00 D TR	604 105,00	603 106,40
12.002	12.15	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	7 280,00	7 280,00	6 686,12
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	9 500,00 TR	11 375,00	10 596,59
12.012	12.13	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	34 500,00 TE	20 600,00	20 525,92
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 000,00 TR	11 400,00	11 377,17
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	18 500,00 TR	24 800,00	24 280,44
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	343,79
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	18 000,00	18 000,00	17 716,14
12.100	12.11	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.140	12.16	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	545 000,00 D	618 202,00	618 032,44
12.160	12.30	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical	CORD	8 600,00 TE	7 300,00	7 085,67
12.191	12.30	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CNLI, CNST, CPUBLIE	87 500,00	87 500,00	76 080,20
12.200	12.30	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance-responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs	CORD	1 600,00	1 600,00	600,00
12.300	Divers	08.30	Trophée national et autres distinctions	CNLI, CNST, CPUBLIE	122 991,00	122 991,00	121 772,97
12.301	Divers	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	CORD	13 500,00 TE	13 185,00	12 305,43
12.302	Divers	08.30	Projets „e-Lëtzebuerg“: dépenses diverses	CORD	4 000,00	4 000,00	4 000,00
12.303	Divers	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg (3e phase)	CORD	94 880,00 TE	43 005,00	42 745,63
				CORD	25 000,00	25 000,00	24 845,86

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.304	Divers	08.30	Relations et réunions internationales, frais d'organisation et dépenses diverses	CORD	7 000,00 TE	2 500,00	2 270,00
12.310	Divers	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	CORD	120 000,00	120 000,00	120 000,00
12.320	Divers	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	CORD	6 000,00	6 000,00	5 623,17
12.330	Divers	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	CORD	36 000,00	36 000,00	35 991,77
12.340	Divers	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport, organisation d'expositions, dépenses diverses	CORD	12 000,00 TR	24 815,00	24 814,53
12.360	Divers	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	60 000,00 TR	61 300,00	60 595,67
32.020	32.00	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires	CNLI, CNST, CPUBLIE	282 800,00	282 800,00	255 045,55
33.003	33.00	05.30	Remboursement par l'Etat du loyer et des charges locatives accessoires payées par l'association sans but lucratif „ALPAPS – Special Olympics Luxembourg“ dans l'intérêt de son secrétariat				
33.010	33.00	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	CPUBLIE, CSDE	3 600,00	3 600,00	3 600,00
33.011	33.00	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	CNSM	570 500,00	570 500,00	570 500,00
33.012	33.00	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	CNSM	75 000,00	75 000,00	75 000,00
33.013	33.00	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	105 000,00	105 000,00	105 000,00
33.015	33.00	08.30	Accueil d'une étape du Tour de France: participation aux frais de l'association organisatrice	CNSM	557 750,00	557 750,00	557 750,00
33.017	33.00	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations	CNSM	100 000,00	100 000,00	100 000,00
33.018	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	13 000,00	13 000,00	13 000,00
33.020	33.00	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau: subsides aux fédérations et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois		186 000,00	186 000,00	186 000,00
33.021	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	CNSM	362 500,00	362 500,00	362 500,00
				CNSM	565 000,00	565 000,00	565 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.022	33.00	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat, participation aux frais de programmes spéciaux et de stages pour cadres fédéraux	CNSM	796 250,00	796 250,00	796 250,00
33.023	33.00	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement	CNSM	10 300,00 TR	14 300,00	14 300,00
35.031	35.40	Divers	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA)	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 845,00	7 845,00	7 822,43
35.060	35.00	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 368,00	30 368,00	28 744,16
41.010	41.40	08.30	Contribution dans l'intérêt de la mise en place d'une structure de recherche en médecine du sport: convention avec le centre de recherche public de la Santé	CORD	130 000,00	130 000,00	130 000,00
43.000	43.22	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes	CORD	34 000,00 TE	31 506,00	29 903,00
43.020	43.52	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO	CPUBLIE, CSDE	33 600,00 TR	36 094,00	36 093,01
			<i>Total de la section 11.4:</i>		5 921 865,00	6 097 404,00	6 010 628,91
			<i>Section 11.5 – Institut national des sports</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	305 140,00	305 140,00	287 513,76
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	182 234,00 D	221 509,22	221 509,22
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	6 250,00 D	11 121,13	11 121,13
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	482 929,00	482 929,00	478 791,08
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	08.30	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3 669,00	3 669,00	2 481,69
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 975,00 TR	3 535,00	3 533,68
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	250,00	250,00	0,00
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	150,00	150,00	142,92
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5 300,00	5 300,00	5 253,52
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	813,00	813,00	753,56
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 500,00 TE	2 940,00	2 121,37
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	200 000,00	200 000,00	191 016,04
12.210	12.30	08.30	Dépenses d'alimentation	CORD	103 500,00	103 500,00	103 147,58
12.300	Divers	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermühl (annexe), dépenses diverses	CORD	28 500,00	28 500,00	28 097,10
			<i>Total de la section 11.5:</i>		1 325 310,00	1 369 456,35	1 335 482,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 11.6 – Centre national sportif et culturel</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	517 707,00	517 707,00	500 318,51
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	112 373,00 D	114 083,25	114 083,25
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	104 448,00 D	108 255,51	108 255,51
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
41.010	41.40	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 100 000,00	7 100 000,00	7 100 000,00
			<i>Total de la section 11.6:</i>		7 834 728,00	7 840 245,76	7 822 657,27
			<i>Section 11.7 – Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	248 211,00	248 211,00	246 223,04
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	6 250,00	6 250,00	6 032,78
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	113 100,00	113 100,00	109 550,43
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	180 050,00	180 050,00	178 122,87
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	23 500,00 TR	23 790,00	23 786,94
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	10 500,00 TR	10 530,00	10 516,03
12.140	12.16	08.30	Centres de formation, frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2 500,00	2 500,00	2 486,40
12.180	12.30	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	CORD	3 000,00 TR	3 125,00	3 120,01
12.190	12.30	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationales et internationales sur les problèmes de l'éducation physique et du sport, participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports, indemnités, frais de déplacement et de séjour	CORD	10 000,00 TE	9 845,00	9 727,92
12.191	12.30	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	52 000,00	52 000,00	51 562,89
12.192	12.30	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	CORD	1 500,00	1 500,00	1 043,40
12.300	Divers	08.30	Location d'installations et de matériel, achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports, dépenses diverses	CORD	2 500,00	2 500,00	2 389,15
33.000	33.00	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	CORD	1 450,00 TE	1 160,00	596,20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.060	34.41	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger, frais de déplacement et de séjour		7 000,00	7 000,00	6 959,60
35.010	35.20	08.30	Cotisations internationales	CORD	1 500,00	1 500,00	1 500,00
			<i>Total de la section 11.7:</i>		663 361,00	663 361,00	653 617,66
			Total du département 10 et 11:		805 786 642,00	844 664 556,70	822 430 724,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			12 et 13 – Ministère de la Famille et de l'Intégration				
			<i>Section 12.0 – Famille</i>				
11.131	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10 000,00 TE	5 218,00	3 408,65
11.300	11.00	06.36	Remboursement à l'établissement public „Centres, Foyers et Services pour personnes âgées“ de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public				
12.001	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	92 416,00 TR	97 198,00	97 197,58
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	8 000,00	8 000,00	3 313,53
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30 000,00	30 000,00	25 046,09
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	90 000,00	90 000,00	74 601,89
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	15 000,00	15 000,00	9 902,16
12.060	12.12	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	25 675,00	25 675,00	19 275,37
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 000,00	2 000,00	998,14
12.120	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études, évaluation et programmation des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées	CNST, CPUBLIE	49 550,00	49 550,00	47 436,35
12.122	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales	CORD	100 000,00	100 000,00	97 103,30
12.170	12.30	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs sociofamiliaux, jeunesse et immigration	CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	0,00
12.250	Divers	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	CORD	300 000,00	300 000,00	199 986,53
12.300	Divers	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, frais d'organisation et de participation, dépenses diverses	CORD	198 000,00	198 000,00	193 067,09
12.302	33.00	Divers	Frais d'experts et d'études pour la collecte d'informations sur la situation des générations	CORD	33 500,00	33 500,00	26 682,61
12.306	Divers	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	CORD	50 000,00	50 000,00	49 975,07
					17 000,00	17 000,00	4 924,90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.001	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	CORD	120 253,00	120 253,00	113 164,33
33.002	33.00	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire	CPUBLIE, CSDE	8 226 306,00	8 226 306,00	6 063 292,08
33.003	33.00	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	51 216,49
33.010	33.00	Divers	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	CNSM	158 000,00	158 000,00	66 025,00
35.060	35.00	06.36	Contributions à des organismes internationaux	CORD	26 430,00	26 430,00	16 430,00
42.000	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 743 000,00	2 743 000,00	2 729 554,57
			<i>Total de la section 12.0:</i>		12 595 130,00	12 595 130,00	9 892 601,73
			<i>Section 12.1 – Service d'action socio-familiale. Enfants et adultes</i>				
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	106 791,00	106 791,00	102 460,56
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	145 000,00 D	152 000,00	141 234,73
12.120	12.30	Divers	Evaluation et programmation des structures d'accueil et d'assistance pour mineurs et jeunes adultes: frais d'experts et d'études	CORD	74 368,00	74 368,00	70 000,00
12.121	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	25 000,00	25 000,00	20 000,00
12.122	12.30	06.32	Frais d'experts et d'études pour la mise en oeuvre de la politique jeunesse	CORD	11 719,00 TE	9 219,00	7 103,60
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	25 000,00	25 000,00	18 724,85
12.141	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	CORD	9 500,00 TR	12 000,00	11 611,50
12.300	Divers	06.32	Mise en oeuvre des programmes d'action en faveur de la promotion des droits de l'enfant	CORD	35 000,00	35 000,00	33 027,38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.301	33.00	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CPUBLIE, CSDE	1 800 000,00	1 800 000,00	1 417 765,55
12.310	33.00	06.32	Programme d'action contre l'exploitation sexuelle d'enfants: dépenses diverses	CORD	70 000,00	70 000,00	68 841,84
12.320	33.00	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	CORD	15 000,00	15 000,00	14 501,56
12.341	33.00	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	CORD	32 000,00	32 000,00	18 230,80
12.350	33.00	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000,00 D	43 000,00	42 923,38
33.000	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	CORD	7 152 846,00 TR	7 209 199,00	7 209 199,00
33.001	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	CORD	618 521,00 TE	580 668,00	415 284,36
33.002	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	CORD	21 698 654,00	21 698 654,00	21 688 706,03
33.003	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	CORD	5 134 144,00	5 134 144,00	5 134 143,99
33.004	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	CORD	20 980 794,00	20 980 794,00	20 980 699,00
33.005	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	CORD	7 415 207,00 TE	7 396 707,00	7 331 241,94
33.006	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	CORD	6 691 152,00	6 691 152,00	6 408 708,72
33.009	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	CORD	445 357,00	445 357,00	266 071,29
33.010	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	CNSM	1 895 269,00	1 895 269,00	1 827 997,05
33.011	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	5 058 653,00	5 058 653,00	5 001 788,67
33.012	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CNSM	72 000,00	72 000,00	27 145,56
33.013	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	50 000,00	50 000,00	36 644,00
33.014	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non conventionnées	CNSM	55 000,00	55 000,00	23 500,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.015	33.00	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	CNSM	55 000,00	55 000,00	46 288,36
33.016	33.00	06.32	Accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	100 000,00 D	584 000,00	480 000,00
33.017	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	CNSM	238 541,00	238 541,00	238 031,83
33.018	33.00	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00 D	700 000,00	683 683,70
33.019	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	CNSM	170 000,00	170 000,00	143 234,96
33.020	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert	CNSM	651 715,00	651 715,00	651 715,00
33.021	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'animation et de fonctionnement des centres de rencontre et des centres multi-services pour jeunes conventionnés	CNSM	3 410 256,00 TE	3 396 443,40	3 301 740,90
33.022	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	CNSM	46 000,00	46 000,00	46 000,00
33.023	33.00	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	370 017,00 TR	383 829,60	383 829,60
33.024	33.00	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	572 681,00	572 681,00	572 681,00
33.025	33.00	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	426 421,00	426 421,00	426 216,21
33.026	33.00	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	CNSM	114 500,00	114 500,00	114 500,00
33.027	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'activités et d'animation des Services d'activités Junior	CNSM	22 474,00	22 474,00	22 474,00
33.028	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 072 000,00	4 072 000,00	3 223 814,73
33.029	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets „Plan communal Jeunesse“	CNSM	10 000,00	10 000,00	5 798,90
33.030	33.00	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 TR	1 900 100,00	1 840 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.031	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	CNSM, CORD	28 327 966,00 TE	26 427 966,00	25 933 725,39
34.010	34.30	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	CORD	71 666,00	71 666,00	66 175,20
43.000	43.22	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets „Plan communal Jeunesse“	CORD	83 967,00	83 967,00	20 336,60
43.001	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 028 698,00 D	17 528 698,00	17 523 321,07
43.002	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	CORD	77 015,00	77 015,00	77 015,00
			<i>Total de la section 12.1:</i>		130 672 092,00	137 200 092,00	134 118 137,81
			<i>Section 12.2 – Solidarité</i>				
11.130	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	447,00	447,00	0,00
11.131	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	CORD	1 350,00	1 350,00	501,98
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	75,00	75,00	0,00
12.001	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	CORD	1 500,00	1 500,00	390,43
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études, Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
12.121	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études: étude sur les sans-abri	CORD	15 000,00	15 000,00	14 658,00
12.300	Divers	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement, indemnités, frais de publication, dépenses diverses	CORD	37 184,00	37 184,00	20 731,72
34.010	34.30	06.20	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, secours particuliers, secours urgents et secours de route, subventions diverses, secours extraordinaires et suppléments de rente aux créditeurs des assurances sociales	CPUBLIE, CSDE	600 000,00 TE	450 000,00	449 997,07
34.011	34.30	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance-maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale				
34.012	34.30	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essayés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	18 000,00	18 000,00	9 867,60
34.013	34.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 479,00	2 479,00	0,00
34.014	34.30	06.20	Prestations sociales, hébergement des sans-abri, frais de retour au pays d'origine	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00 D TR	7 150 000,00	7 150 000,00
					75 000,00	75 000,00	75 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers, subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 478,00	2 478,00	2 273,94
43.000	43.22	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 115 000,00 D	3 219 452,00	3 219 265,32
43.001	43.22	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 926 829,00	1 926 829,00	1 926 800,03
			<i>Total de la section 12.2.:</i>		10 800 342,00	12 904 794,00	12 869 486,09
			<i>Section 12.3 – Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>				
11.000	Divers	06.36	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	638 166,00 D	640 065,06	640 065,06
11.010	Divers	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	701 501,00 D	826 748,51	826 748,51
11.020	Divers	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	69 064,63	69 064,63
11.030	Divers	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	247 351,00	247 351,00	245 270,91
11.040	Divers	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.36	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 730,00	1 730,00	836,64
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 937,00	2 937,00	1 908,62
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	12 000,00	12 000,00	8 949,19
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	8 000,00	8 000,00	6 662,19
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	32 686,00 TR	35 386,00	35 344,56
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau	CORD	3 200,00	3 200,00	2 904,95
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	980 000,00 D	1 307 000,00	1 301 899,18
12.090	12.21	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	70 000,00	70 000,00	33 377,04
12.100	12.11	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00	500 000,00	407 266,41
12.130	12.16	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts	CNLI, CNST, CPUBLIE	130 000,00	130 000,00	77 029,63
12.140	12.16	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	30 000,00	30 000,00	20 917,13
12.250	Divers	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	11 639,00	11 639,00	8 208,56
12.300	Divers	06.36	Frais de formation	CORD	7 500,00 TE	4 800,00	2 088,25
12.301	Divers	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	10 879,62
12.302	Divers	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile: service de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 500 000,00	5 500 000,00	3 750 528,57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	33.00	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers, subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers, subsides pour des projets d'intégration d'envergure nationale	CNSM	105 000,00	105 000,00	104 761,00
33.011	33.00	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	CNSM	32 226,00	32 226,00	32 226,00
33.012	33.00	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile, aides en vue d'un retour au pays d'origine, activités péri- et parascolaires, dégâts causés à des tiers, frais de contentieux, fonctionnement des foyers d'accueil	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	13 000 000,00	13 000 000,00	8 951 349,97
33.013	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	CNSM	623 337,00	623 337,00	590 145,00
33.014	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	CNSM	109 263,00	109 263,00	109 263,00
33.015	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	CNSM	86 840,00	86 840,00	56 802,00
33.017	33.00	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination raciale ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés	CNSM	400 000,00	400 000,00	270 580,87
34.010	34.30	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale, frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	33 875,99
33.511	33.00	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	CNSM, CNST	32 226,00	32 226,00	32 226,00
			<i>Total de la section 12.3:</i>		23 385 802,00	23 908 913,20	17 631 179,48
11.000	42.00	06.20	<i>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	2 204 278,00 D	2 220 130,00	2 220 129,05
11.010	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	354 774,00 D	374 840,00	374 830,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 779,00 D	83 285,00	83 281,57
12.080	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	60 507,00 TE	57 907,00	57 702,40
12.100	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	582 350,00	582 350,00	582 350,00
12.110	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	22 000,00 D	45 000,00	37 796,33
12.250	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	237 127,00 TR	239 727,00	239 727,00
12.300	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	94 000,00	94 000,00	67 807,30
12.310	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	720 000,00	720 000,00	680 999,46
34.010	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	94 791 000,00	94 791 000,00	88 723 746,92
34.011	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975: allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	814 000,00 D	818 035,00	818 032,56
34.013	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980)	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 133 000,00 D	1 405 100,00	1 237 518,66
34.014	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00 D	7 650 000,00	7 641 977,22
34.015	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gériatrique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00 D	5 470 200,00	5 470 149,19

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.016	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.9.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 172 000,00 D	10 829 000,00	10 828 455,15
42.010	42.00	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 531 000,00	80 531 000,00	74 736 538,28
12.580	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CNST, CORD	521,00	521,00	0,00
12.600	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNST, CORD	71 945,00	71 945,00	22 140,21
12.750	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CNST, CORD	71 044,00	71 044,00	71 001,31
			<i>Total de la section 12.4:</i>		200 865 325,00	206 055 084,00	193 894 183,21
			<i>Section 12.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i>				
11.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	3 964 741,00	3 964 741,00	3 672 556,82
11.010	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 590 275,00 D	1 667 230,09	1 667 230,09
11.020	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	16 973,00 D	22 747,74	22 747,74
12.070	12.12	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	CORD	215 000,00 TE	201 693,00	201 692,57
12.080	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	221 000,00 TR	234 839,00	234 839,00
12.090	42.00	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	847 012,00	847 012,00	847 012,00
12.110	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	37 940,00 TR	50 196,00	50 195,64
12.250	Divers	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	357 840,00 TE	345 052,00	345 051,34
12.310	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 570 000,00	2 570 000,00	2 558 412,33
42.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	204 076 000,00 D	207 357 600,00	207 211 391,58
42.001	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales, allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 624 000,00 D	8 935 346,00	8 935 345,71

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.002	42.00	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 549 000,00	4 549 000,00	4 505 741,14
42.004	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	35 722 000,00 D	35 829 658,00	35 829 657,88
42.005	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	72 000 000,00 D	75 474 934,00	75 474 164,54
42.006	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	153 771 000,00 D	156 510 065,00	156 510 064,42
42.007	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	218 736 000,00 D	228 183 246,00	228 183 245,74
42.008	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	43 000 000,00	43 000 000,00	42 254 994,12
42.011	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 546 000,00	5 546 000,00	5 083 646,68
			<i>Total de la section 12.5:</i>		755 844 781,00	775 289 359,83	773 587 989,34
			<i>Section 12.6 – Maisons d'enfants de l'Etat</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 537 985,00	3 537 985,00	3 151 884,12
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	207 287,00 D	351 207,60	351 207,60
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	8 101,00 D	213 419,23	213 419,23
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	346 198,00	346 198,00	344 778,37
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.101	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 920,00	1 920,00	1 202,34
11.131	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	53 318,00	53 318,00	47 971,45
12.001	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	22 983,00	22 983,00	22 731,73
12.011	12.13	06.32	Frais de route et de séjour	CORD	24 766,00	24 766,00	17 311,65
12.031	12.16	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	429,00	429,00	412,00
12.081	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	70 000,00	70 000,00	69 623,94
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	2 479,00	2 479,00	2 478,94
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	34 463,00	34 463,00	7 012,08
12.120	12.30	06.32	Frais d'experts et d'études	CORD	2 500,00	2 500,00	1 260,00
12.191	12.30	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	8 000,00	8 000,00	6 971,75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.251	Divers	06.32	Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	458 057,00 TE	448 057,00	424 666,30
12.252	Divers	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	28 300,00 TR	38 300,00	36 951,85
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	CORD	10 000,00	10 000,00	10 000,00
			<i>Total de la section 12.6:</i>		4 816 886,00	5 166 124,83	4 709 883,35
			<i>Section 12.7 – Service d'action socio-familiale – Personnes âgées</i>				
12.140	12.16	06.33	Rédaction et publication du programme national d'actions en faveur des seniors	CORD	15 500,00 TR	26 000,00	11 339,00
12.301	Divers	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	50 500,00 TE	44 500,00	31 029,74
12.303	Divers	06.33	Lëtzebuurger Senioren-Academie: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisitions d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	30 000,00 TE	25 500,00	23 336,12
12.305	Divers	06.33	Senioren Telefon formation et supervision, publicité, documentation et équipement divers requis, dépenses diverses	CORD	12 000,00	12 000,00	9 879,23
33.010	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNSM	4 384 806,00	4 384 806,00	4 379 589,00
33.013	33.00	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00 D	3 325 643,00	3 325 643,00
33.014	33.00	06.33	Subsides à des organismes privés développant des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication, frais de connexion et frais divers	CNSM	26 000,00	26 000,00	7 740,00
33.015	33.00	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	CNSM	91 455,00	91 455,00	81 807,00
33.017	33.00	06.30	Participation de l'Etat aux frais des organismes gestionnaires privés développant des initiatives de formation et de consultation en faveur de personnes affectées de troubles psycho-gériatriques ainsi que de leurs familles	CNSM	228 507,00	228 507,00	222 500,00
33.018	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation gérontologique	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
33.019	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 000,00	600 000,00	224 400,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.040	43.52	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CORD	294 664,00	294 664,00	237 560,00
43.540	43.52	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNST, CORD	137 500,00	137 500,00	98 928,11
			<i>Total de la section 12.7:</i>		7 380 932,00	9 206 575,00	8 653 751,20
			<i>Section 12.8 – Centre socio-éducatif de l'Etat</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 324 371,00 D	2 472 454,73	2 472 454,73
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 252 550,00	1 252 550,00	1 042 623,50
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	177 539,70	177 539,70
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	495 328,00 D	535 214,14	535 214,14
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	23 223,53	23 223,53
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3 100,00	3 100,00	2 054,26
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	26 282,00 TE	18 782,00	16 237,61
11.131	11.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	8 000,00	8 000,00	6 325,34
12.001	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage	CORD	23 000,00	23 000,00	18 619,04
12.002	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	CORD	16 000,00 TR	17 000,00	16 856,00
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8 000,00 TE	6 000,00	5 906,76
12.040	12.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: centre de documentation	CORD	11 913,00	11 913,00	11 890,41
12.041	12.12	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	CORD	750,00	750,00	734,39
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	203 515,00 TR	205 315,00	204 002,88
12.100	12.11	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	13 000,00	13 000,00	11 892,54
12.150	12.30	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	83 486,34
12.210	12.30	06.32	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE	86 180,00 D TR	114 280,00	114 087,68
12.250	Divers	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	CORD	111 103,00 TE	107 303,00	104 689,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.251	Divers	06.32	Centre socio-éducatif de Schraggig: frais d'exploitation et frais divers	CORD	108 461,00 TE	106 461,00	103 154,44
12.252	Divers	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	CORD	13 926,00	13 926,00	13 892,66
12.300	Divers	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI, CNST, CPUBLIE	50 000,00	50 000,00	47 943,37
12.310	Divers	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs, taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	372,00	372,00	0,00
12.650	12.30	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CNST, CORD	4 277,00	4 277,00	4 263,95
12.751	Divers	06.32	Centre socio-éducatif de Schraggig frais d'exploitation et frais divers	CNST, CORD	15 000,00	15 000,00	11 886,70
			<i>Total de la section 12.8:</i>		4 876 328,00	5 279 461,10	5 028 979,65
			<i>Section 12.9 – Service national d'action sociale</i>				
11.000	Divers	06.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	699 864,00	699 864,00	647 239,65
11.010	Divers	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	423 786,00 D	432 188,76	432 188,76
11.020	Divers	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	45 605,60	45 605,60
11.030	Divers	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	13 489,00	13 489,00	13 384,11
11.040	Divers	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	67,00	67,00	0,00
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	11 404,00	11 404,00	8 180,48
12.010	12.13	06.20	Frais de route et de séjour	CORD	2 500,00	2 500,00	2 327,65
12.040	12.12	06.20	Frais de bureau	CORD	910,00	910,00	873,74
12.050	12.12	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	478,00	478,00	241,69
12.110	12.30	06.20	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 000,00	3 000,00	0,00
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études	CORD	25 000,00 TE	23 450,00	0,00
12.150	12.30	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	481,00 D	1 626,00	1 383,30
12.170	12.30	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1 487,00	1 487,00	0,00
12.310	33.00	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNLI, CNST, CPUBLIE	225 691,00	225 691,00	173 391,86
33.000	33.00	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNST, CPUBLIE	2 092 824,00 TR	2 094 374,00	2 094 181,64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.010	34.30	06.20	Secours urgents à des personnes indigentes bénéficiaires potentiels du revenu minimum garanti	CORD	49 578,00	49 578,00	49 578,00
34.050	34.38	06.20	Subventions pour formation professionnelle	CORD	992,00	992,00	0,00
			<i>Total de la section 12.9:</i>		3 551 751,00	3 606 804,36	3 468 576,48
			<i>Section 13.1 – Service national de la jeunesse</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	697 277,00 D	762 770,01	762 770,01
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	877 006,00	877 006,00	856 087,66
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	37 304,00 D	44 314,94	44 314,94
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	309 127,00	309 127,00	300 475,25
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 803,00	1 803,00	1 115,52
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	13 940,00 TR	14 640,00	12 895,27
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	111 130,00	111 130,00	108 266,88
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18 000,00 TE	12 300,00	12 054,83
12.020	12.14	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	38 500,00 TE	30 300,00	30 153,12
12.040	12.12	06.32	Frais de bureau	CORD	27 500,00	27 500,00	27 001,91
12.050	12.12	06.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	42 690,00 TE	37 690,00	37 156,92
12.070	12.12	06.32	Entretien et programmation des équipements informatiques	CORD	22 500,00 TR	51 600,00	51 527,45
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	119 510,00 TR	134 210,00	126 779,91
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	2 379,84
12.100	12.11	06.32	Service National de la Jeunesse: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	80 250,00 TR	80 750,00	80 691,64
12.140	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	62 700,00 TE TR	61 700,00	60 853,12
12.170	12.30	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	18 005,00 TE	16 005,00	16 001,49
12.190	12.30	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps, échange de jeunes, éducation des loisirs, dépenses diverses	CORD	370 000,00 TE	365 000,00	360 681,45
12.251	Divers	06.32	Frais d'exploitation bâtiments	CORD	138 000,00 TE	126 300,00	126 044,29
33.010	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires	CNSM	65 155,00 TR	70 355,00	70 184,50
33.016	33.00	06.32	Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises: participation aux frais d'animation	CNSM	75 000,00	75 000,00	75 000,00
33.020	33.00	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	CNSM	130 931,00 TR	131 531,00	131 083,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après 11 ^e ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.021	33.00	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	CNSM	165 135,00 TE	152 935,00	152 610,28
33.022	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	125 000,00	125 000,00	99 211,37
34.060	34.41	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs: subsides	CORD	30 975,00	30 975,00	27 547,89
34.061	34.41	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires, bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	420 162,00	420 162,00	383 435,43
33.520	33.00	06.32	Participation à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	CNSM, CNST	641,00	641,00	640,97
			<i>Total de la section 13.1:</i>		4 000 841,00	4 073 344,95	3 956 965,87
			Total du département 12 et 13:		1 158 790 210,00	1 195 285 683,27	1 167 811 734,21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			14 – Ministère de la Santé				
			<i>Section 14.0 – Ministère de la santé</i>				
11.010	Divers	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	150 097,00	150 097,00	142 385,97
11.011	Divers	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	238 037,00	238 037,00	189 867,84
11.130	11.12	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	30 770,00	30 770,00	26 110,67
11.132	11.12	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	CORD	3 471,00	3 471,00	2 429,42
12.000	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	28 000,00	28 000,00	14 302,46
12.003	12.15	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire				
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	435 000,00 TR	481 000,00	480 346,21
12.012	12.13	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	5 000,00	5 000,00	4 179,96
12.020	12.14	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	125 000,00	125 000,00	124 167,18
12.040	12.12	05.00	Ministère de la santé: frais de documentation	CORD	4 000,00	4 000,00	3 295,90
12.043	12.12	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	CORD	10 000,00 TR	10 320,00	10 248,57
12.044	12.12	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	CORD	15 000,00	15 000,00	7 978,87
12.050	12.12	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	31 500,00	31 500,00	31 407,98
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	400,00	400,00	72,55
12.122	12.30	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier	CORD	210 000,00 TE	161 537,00	131 852,18
12.123	12.30	05.00	Promotion de synergies dans le secteur hospitalier: frais d'experts et d'études, frais d'accompagnement, divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	27 840,88
12.124	12.30	05.00	Frais d'exploitation du Groupement d'Intérêt Economique – HealthNet	CORD	100 000,00 TR	108 000,00	107 632,00
12.125	12.30	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	200 000,00
12.151	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.152	12.30	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	CORD	40 000,00	40 000,00	21 585,38
12.153	12.30	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM	CORD	80 000,00 TR	85 715,00	85 714,20
				CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 TR	14 500,00	13 798,56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	CORD	20 000,00	20 000,00	17 270,40
12.191	12.30	05.00	Participation aux frais d'organisation d'une conférence OMS/UNICEF sur l'élimination de la carence iodée en Europe	CORD	65 000,00	65 000,00	65 000,00
12.250	Divers	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 843 348,00	1 843 348,00	1 756 800,05
12.320	Divers	05.00	Distinction honorifique pour les donneurs de sang bénévoles: dépenses diverses	CORD	20 512,00	20 512,00	19 892,70
12.342	Divers	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	CORD	590,00	590,00	569,51
12.345	Divers	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
31.012	31.21	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	110 315,00	110 315,00	110 315,00
31.020	31.22	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais	CORD	229 130,00 TE	206 691,00	190 000,00
31.031	31.12	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	CORD	20 000,00	20 000,00	0,00
31.032	31.12	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	CORD	82 500,00	82 500,00	82 500,00
31.050	31.32	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 913 000,00 D TR	1 973 700,00	1 973 678,28
31.051	31.32	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration	CNLI, CNST, CPUBLIE	9 400,00	9 400,00	0,00
33.001	33.00	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	CORD	354 393,00	354 393,00	354 393,00
33.003	33.00	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	CORD	82 000,00	82 000,00	82 000,00
33.004	33.00	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue	CORD	8 000,00	8 000,00	8 000,00
33.005	33.00	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	CORD	23 000,00	23 000,00	13 200,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.006	33.00	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	CORD	50 000,00	50 000,00	40 000,00
33.011	33.00	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	CNSM	6 500,00	6 500,00	6 500,00
33.012	33.00	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	CNSM	16 500,00	16 500,00	16 500,00
33.016	33.00	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	CNSM	40 000,00	40 000,00	40 000,00
33.018	33.00	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	CNSM	20 000,00	20 000,00	20 000,00
33.019	33.00	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé	CNSM	50 000,00	50 000,00	49 680,00
33.020	33.00	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médicosocial	CNSM	36 000,00	36 000,00	32 030,00
33.024	33.00	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	CNSM	65 000,00	65 000,00	60 000,00
34.011	34.30	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections, service de l'éducation pour la santé: subsides à des particuliers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00 D	800 000,00	787 411,39
34.012	34.30	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques, dépenses diverses (loi du 19.12.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	315 000,00	315 000,00	300 410,74
34.060	34.41	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides	CORD	5 000,00	5 000,00	5 000,00
34.061	34.41	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses	CNLI, CNST, CPUBLIE	416 460,00	416 460,00	257 684,69
34.062	34.41	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale	CNLI, CNST, CPUBLIE	503 154,00	503 154,00	312 007,41
35.060	35.00	05.00	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	268 000,00 D	303 000,00	301 189,13
41.010	41.40	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	126 000,00	126 000,00	126 000,00
41.011	41.40	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	50 000,00	50 000,00	8 235,50
42.000	42.00	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CPUBLIE, CSDE	24 319,00 TR	24 519,00	24 517,63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.001	42.00	05.10	Remboursement au CHNP des montants en rapport avec le redressement de traitements, indemnités et salaires d'exercices antérieurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 886,00	140 886,00	140 886,00
42.003	42.00	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 716,00 TR	10 740,00	10 738,44
12.500	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	3 868,00 TR	4 909,00	4 908,99
12.512	12.13	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	156,00	156,00	156,00
12.651	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CNST, CORD	330,00 TR	732,00	732,00
			<i>Total de la section 14.0:</i>		9 080 452,00	9 621 452,00	8 843 423,64
			<i>Section 14.1 – Direction de la santé</i>				
11.000	Divers	05.00	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	5 713 023,00	5 713 023,00	5 294 520,56
11.010	Divers	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 990 740,00	3 990 740,00	3 934 564,89
11.020	Divers	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	89 881,31	89 881,31
11.030	Divers	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	195 262,00 D	200 203,94	200 203,94
11.040	Divers	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	05.00	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 504,00	1 504,00	1 033,55
11.130	11.12	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires	CORD	8 801,00	8 801,00	7 710,00
11.131	11.12	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 324,00 TR	3 414,00	3 409,81
11.132	11.12	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections – service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	1 364,00	1 364,00	0,00
12.001	12.15	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	CORD	12 000,00 TR	16 000,00	15 189,92
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	87 000,00 TR	87 200,00	87 164,24
12.040	12.12	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	2 550,00	2 550,00	1 533,62
12.042	12.12	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	CORD	19 050,00	19 050,00	8 122,20
12.101	12.11	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	256 000,00 D	270 000,00	256 627,90
12.102	12.11	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intermédiaire de sources radioactives hors usage	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 750,00	3 750,00	3 750,00
12.120	12.30	05.00	Contrôle des médicaments: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	8 250,27
12.121	12.30	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	CORD	7 000,00	7 000,00	3 647,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.123	12.30	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 000,00	3 000,00	0,00
12.124	12.30	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	1 183,89
12.125	12.30	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	CORD	18 000,00	18 000,00	17 789,20
12.126	12.30	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous	CORD	100 000,00	100 000,00	60 773,98
12.128	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.129	12.30	05.00	Division de la pharmacie: contrôle enregistrement, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.130	12.16	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.131	12.16	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire	CORD	15 000,00	15 000,00	13 030,00
12.133	12.16	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	CORD	15 000,00	15 000,00	9 664,00
12.140	12.16	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information	CNST, CPUBLIE	434 678,00 TR	501 678,00	449 199,02
12.141	12.16	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	CORD	5 000,00	5 000,00	2 651,61
12.142	12.16	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	CORD	20 000,00	20 000,00	17 089,84
12.143	12.16	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	CORD	5 000,00	5 000,00	3 393,45
12.144	12.16	05.00	Cellule sécurité alimentaire: frais de fonctionnement	CORD	5 000,00	5 000,00	2 161,45
12.170	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils	CNLI, CNST, CPUBLIE	45 000,00	45 000,00	32 356,33
12.250	Divers	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	205 579,00	205 579,00	197 263,74
12.251	Divers	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	45 942,00	45 942,00	43 350,40
12.252	Divers	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	19 152,00	19 152,00	17 262,41
12.253	Divers	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	26 100,00	26 100,00	21 034,55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.254	Divers	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	35 700,00	35 700,00	29 485,12
12.255	Divers	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	35 950,00	35 950,00	31 045,55
12.256	Divers	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	121 090,00	121 090,00	109 756,09
12.257	Divers	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement	CORD	13 930,00	13 930,00	11 798,34
12.258	Divers	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses	CORD	62 000,00	62 000,00	54 616,67
12.259	Divers	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement	CORD	20 000,00	20 000,00	14 184,24
12.260	Divers	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement	CORD	23 000,00	23 000,00	14 419,96
12.261	Divers	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionnement	CORD	29 500,00	29 500,00	27 928,06
12.262	Divers	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonctionnement	CORD	5 350,00	5 350,00	4 569,74
12.301	Divers	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	9 436,91
12.302	Divers	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical	CPUBLIE, CSDE	205 000,00	205 000,00	198 719,40
12.303	Divers	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	167 155,00 D	1 212 155,00	1 160 895,28
12.304	Divers	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 595 000,00	2 595 000,00	2 562 269,52
12.306	Divers	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer	CPUBLIE, CSDE	226 700,00 TE	155 410,00	116 766,92
12.307	Divers	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe	CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	75 000,00
12.308	Divers	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	CORD	20 000,00	20 000,00	6 934,81
12.309	Divers	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	CORD	10 000,00	10 000,00	5 829,60
12.310	Divers	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés, dépenses diverses	CORD	1 500,00	1 500,00	1 393,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.311	Divers	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépensés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	432 000,00	432 000,00	188 930,64
12.313	Divers	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux	CNLI, CNST, CPUBLIE	250,00	250,00	0,00
12.314	Divers	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable	CORD	10 000,00	10 000,00	8 236,88
12.316	Divers	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	CORD	10 000,00	10 000,00	9 851,65
12.317	Divers	05.00	Division de la Radioprotection: Projet Carnet Radiologique	CORD	53 500,00	53 500,00	52 739,00
12.318	Divers	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet „ECOLE-SANTE“	CORD	75 000,00	75 000,00	70 918,50
12.340	Divers	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	CORD	18 000,00	18 000,00	15 244,90
12.341	Divers	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments	CORD	5 000,00	5 000,00	4 357,14
12.342	Divers	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire	CPUBLIE, CSDE	12 000,00	12 000,00	11 264,20
12.343	Divers	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de „stupéfiants/psychotropes et précurseurs“	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
31.050	31.32	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail	CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	2 974,50
33.001	33.00	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	CORD	606 096,00	606 096,00	606 096,00
33.002	33.00	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publiques	CORD	714 964,00	714 964,00	714 964,00
33.007	33.00	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	CORD	75 000,00	75 000,00	16 422,24
33.011	33.00	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	CNSM	44 000,00	44 000,00	43 750,00
33.012	33.00	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	CNSM	7 868 519,00	7 868 519,00	7 750 966,00
33.013	33.00	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	CNSM	6 041 236,00 TE	5 981 236,00	5 716 138,00
33.014	33.00	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	CNSM	4 465 003,00	4 465 003,00	4 372 659,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.016	33.00	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	3 580 257,00 TR	3 640 257,00	3 535 193,00
12.510	12.13	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	14,00	14,00	13,01
12.751	Divers	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CNST, CORD	185,00	185,00	182,52
12.753	Divers	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses	CNST, CORD	2 645,00	2 645,00	2 369,00
12.803	Divers	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	CNST, CORD	33 334,00	33 334,00	33 333,54
12.812	Divers	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale	CNST, CORD	64 000,00	64 000,00	63 554,07
			<i>Total de la section 14.1:</i>		39 055 997,00	40 209 720,25	38 459 021,11
			<i>Section 14.2 – Laboratoire national de santé</i>				
11.000	Divers	05.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	6 463 503,00	6 463 503,00	6 352 762,76
11.010	Divers	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 248 437,00	4 248 437,00	4 040 047,24
11.020	Divers	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	110 522,93	110 522,93
11.030	Divers	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	660 061,00	660 061,00	641 233,58
11.040	Divers	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	22 627,56	22 627,56
11.100	11.40	05.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	49 771,00	49 771,00	35 731,70
11.130	11.12	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	25 400,00 TE	15 400,00	8 415,51
12.000	12.15	05.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	05.20	Frais de route et de séjour	CORD	900,00	900,00	488,28
12.020	12.14	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	16 000,00 TR	18 000,00	17 393,38
12.040	12.12	05.20	Frais de bureau	CORD	153 400,00 TE	153 345,00	141 953,61
12.050	12.12	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	150 000,00	150 000,00	144 030,47
12.060	12.12	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7 000,00	7 000,00	6 960,66
12.070	12.12	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	65 000,00	65 000,00	41 699,96
12.080	12.11	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	350 000,00	350 000,00	343 144,92
12.100	12.11	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	35 000,00	35 000,00	34 425,09
12.120	12.30	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	CNST, CPUBLIE, CSDE	30 000,00	30 000,00	27 655,23
12.121	12.30	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire	CNST, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	65 117,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.160	12.30	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	CORD	2 350 000,00 TE	2 349 580,00	2 306 146,70
12.161	12.30	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	CORD	100 000,00 TE	94 250,00	67 211,81
12.162	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CNLI, CNST, CPUBLIE	340 000,00	340 000,00	324 115,70
12.171	12.30	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	21 000,00	21 000,00	17 982,15
12.190	12.30	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	CORD	20 000,00 TR	21 000,00	20 436,80
12.220	12.30	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	CORD	36 200,00	36 200,00	35 083,00
12.300	Divers	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	CORD	60 000,00	60 000,00	59 759,72
12.301	Divers	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	CORD	152 000,00	152 000,00	144 787,49
12.302	Divers	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments, frais d'études et dépenses diverses	CORD	110 000,00 TR	117 000,00	103 750,84
12.303	Divers	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	35 000,00	35 000,00	32 645,33
12.304	Divers	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
34.050	34.38	05.20	Indemnités des stagiaires	CORD	7 000,00	7 000,00	2 907,80
12.540	12.12	05.20	Frais de bureau	CNST, CORD	386,00 TR	441,00	435,21
12.550	12.12	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	CNST, CORD	202,00	202,00	201,73
12.570	12.12	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	CNST, CORD	105,00	105,00	104,93
12.580	12.11	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CORD	12 040,00 TR	13 360,00	13 354,64
12.660	12.30	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	CNST, CORD	1 867,00 TR	2 287,00	2 194,20
12.662	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CNST, CORD	1 820,00 TR	6 250,00	6 247,75
12.690	12.30	05.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CNST, CORD	960,00	960,00	960,00
			<i>Total de la section 14.2:</i>		15 603 452,00	15 736 402,49	15 172 536,01
			<i>Section 14.5 – Dommages de guerre corporels</i>				
11.010	Divers	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	54 003,00	54 003,00	48 351,86
11.020	Divers	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	600,00	600,00	100,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	06.35	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 672,00	1 672,00	1 232,00
12.010	12.13	06.35	Frais de route et de séjour	CORD	100,00	100,00	25,28
12.040	12.12	06.35	Frais de bureau	CORD	1 200,00	1 200,00	1 136,33
12.050	12.12	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	641,40
12.070	12.12	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	39 500,00	39 500,00	37 315,04
12.080	12.11	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	6 000,00	6 000,00	5 396,70
12.110	12.30	06.35	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.121	12.30	06.35	Frais d'expertises	CORD	7 000,00 TE	6 100,00	2 641,23
34.000	34.20	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 766 400,00	5 766 400,00	5 284 556,79
34.001	34.20	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 000,00	14 000,00	13 956,78
42.000	42.00	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels	CNLI, CNST, CPUBLIE	51 894,00 TR	52 794,00	52 783,44
42.500	42.00	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels	CNLI, CNST, CPUBLIE	49 515,00	49 515,00	49 514,78
			<i>Total de la section 14.5:</i>		5 993 084,00	5 993 084,00	5 497 651,63
			<i>Section 14.6 – Centre thermal et de santé de Mondorf</i>				
11.010	Divers	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	645 036,00	645 036,00	501 508,77
11.030	Divers	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	903 458,00	903 458,00	677 136,95
11.031	Divers	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	CNLI, CNST, CSDE	542 476,00 D	577 090,69	577 090,69
31.020	31.22	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	CORD	1 042 826,00	1 042 826,00	1 042 826,00
			<i>Total de la section 14.6:</i>		3 133 796,00	3 168 410,69	2 798 562,41
			Total du département 14:		72 866 781,00	74 729 069,43	70 771 194,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			15 – Ministère de l'Environnement				
			<i>Section 15.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	750,00 TE	726,00	384,40
12.000	12.15	07.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00 TR	124,00	124,00
12.012	12.13	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150 000,00	150 000,00	103 791,24
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 650,00 TR	3 125,00	3 022,30
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	12 000,00 TR	16 024,00	16 001,22
12.070	12.12	07.30	Entretien du matériel informatique	CPUBLIE, CSDE	90 000,00 TR	93 125,00	93 124,62
12.082	12.11	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	64 000,00 TR	65 231,00	65 230,52
12.100	12.11	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 198 000,00 TR	1 198 595,00	1 198 594,02
12.120	12.30	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, études d'impact sur l'environnement, frais connexes	CPUBLIE, CSDE	350 000,00 TR	404 718,00	369 223,96
12.125	12.30	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	12 500,00	12 500,00	1 960,00
12.140	12.16	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel, organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement, participation à des foires, dépenses diverses	CORD	370 000,00 TE	356 330,00	347 751,83
12.190	12.30	07.30	Frais de formation du personnel	CORD	7 140,00	7 140,00	2 882,20
12.301	Divers	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 500,00	12 500,00	0,00
12.302	Divers	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	CORD	212 590,00	212 590,00	212 590,00
12.304	Divers	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CORD	140 000,00 TR	154 627,00	154 627,00
12.305	Divers	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	50 000,00 TE	22 943,00	124,00
12.306	Divers	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	35 000,00 TR	35 850,00	35 846,01
12.310	Divers	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.311	Divers	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement, études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but	CPUBLIE, CSDE	18 000,00	18 000,00	17 975,00
12.314	Divers	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	CORD	28 000,00	28 000,00	27 996,69
12.315	Divers	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement	CPUBLIE, CSDE	195 000,00 TE	143 482,00	139 957,45
12.316	33.00	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets-pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	190 000,00 TR	201 600,00	200 190,71
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	100 000,00	100 000,00	100 000,00
33.001	33.00	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	CORD	90 000,00	90 000,00	90 000,00
33.004	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	30 500,00	30 500,00	30 500,00
33.005	33.00	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales	CPUBLIE, CSDE	145 000,00	145 000,00	144 021,56
33.006	33.00	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local	CPUBLIE, CSDE	31 000,00	31 000,00	31 000,00
33.012	33.00	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique	CNSM, CPUBLIE, CSDE	622 900,00	622 900,00	622 900,00
35.020	35.30	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional	CPUBLIE, CSDE	184 000,00	184 000,00	183 958,69
35.060	35.00	Divers	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	342 000,00	342 000,00	341 912,99
43.300	Divers	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux	CPUBLIE, CSDE	85 000,00	85 000,00	80 923,48
43.301	Divers	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisés par les communes et les syndicats de communes	CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	90 289,82

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.630	11.12	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	3 105,00	3 105,00	1 418,12
			<i>Total de la section 15.0:</i>		4 870 835,00	4 870 835,00	4 708 321,83
			<i>Section 15.1 – Administration de l'environnement</i>				
11.000	Divers	07.30	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	4 147 885,00	4 147 885,00	3 946 052,62
11.010	Divers	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	322 246,00	322 246,00	278 049,76
11.020	Divers	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 143,00 D	261 079,62	261 079,62
11.030	Divers	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	42 806,00 D	44 468,06	44 468,06
11.040	Divers	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	07.30	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	12 831,00	12 831,00	9 293,07
12.010	12.13	07.30	Frais de route et de séjour	CORD	500,00	500,00	112,00
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	25 000,00	25 000,00	24 597,95
12.030	12.16	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 200,00	1 200,00	351,65
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	42 800,00	42 800,00	35 313,96
12.050	12.12	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	73 000,00 TR	77 860,00	77 853,47
12.060	12.12	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1 750,00 TE	1 710,00	842,15
12.070	12.12	07.30	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	48 978,31
12.120	12.30	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	315 000,00	315 000,00	297 909,90
12.122	12.30	07.30	Etudes et consultation en relation avec la gestion des déchets	CPUBLIE, CSDE	195 000,00 TE	175 400,00	150 029,44
12.140	12.16	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail	CORD	22 000,00 TE	9 600,00	3 333,92
12.141	12.16	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	17 500,00	17 500,00	4 429,60
12.160	12.30	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	CORD	20 000,00 TR	20 040,00	20 035,14
12.190	12.30	07.30	Cours de formation du personnel	CORD	10 000,00	10 000,00	3 656,00
12.300	Divers	Divers	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales, frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance, frais de traitement de données, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	323 000,00	323 000,00	290 310,10
12.302	Divers	07.35	Etudes dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit	CORD	130 000,00	130 000,00	117 520,00
12.303	Divers	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation, frais de contrôle des établissements classés, dépenses diverses	CORD	100 000,00 TE	62 140,00	56 810,94
12.304	Divers	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	25 000,00 TE	0,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.305	Divers	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses	CORD	130 000,00	130 000,00	111 980,00
12.306	Divers	07.30	Frais de formation en relation avec le système de contrôle de fuites dans les équipements frigorifiques et climatiques	CORD	25 000,00 TE	18 000,00	14 643,68
12.314	Divers	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets	CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	261 191,56
12.316	Divers	07.34	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés	CPUBLIE, CSDE	135 000,00 TR	232 000,00	189 375,02
32.010	32.00	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	25 000,00	25 000,00	24 000,00
34.095	34.49	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00 D	13 300 000,00	13 299 765,82
			<i>Total de la section 15.1:</i>		16 497 761,00	20 055 359,68	19 571 983,74
			<i>Section 15.2 – Administration des eaux et forêts</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 787 400,00	8 787 400,00	8 396 959,37
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	545 881,00	545 881,00	503 742,86
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	13 784,00 D	173 185,57	173 185,57
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	212 138,00 D	615 299,11	615 299,11
11.031	Divers	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	14 336 709,00	14 336 709,00	13 197 697,08
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	5 868,35	5 868,35
11.041	Divers	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	160 014,00	160 014,00	58 497,23
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	178 728,00	178 728,00	105 255,74
11.120	11.12	Divers	Gratifications pour croix de service	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 085,00	8 085,00	8 083,32
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	896 450,00 TE	791 950,00	598 550,77
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	16 500,00	16 500,00	15 834,12
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	57 000,00	57 000,00	37 126,83
12.020	12.14	Divers	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	155 000,00 TR	160 000,00	152 815,30
12.021	12.14	Divers	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	156 600,00 TR	215 600,00	197 765,18
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	87 600,00	87 600,00	82 452,28
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	219 000,00	219 000,00	216 183,78
12.060	12.12	Divers	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	30,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.070	12.12	Divers	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	33 500,00	33 500,00	33 296,26
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	63 000,00 TR	94 000,00	83 364,42
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	164 500,00	164 500,00	148 914,85
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29 550,00 TR	38 750,00	36 293,01
12.120	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	CORD	220 000,00	220 000,00	219 831,18
12.121	12.30	13.90	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionnement, indemnités pour services de tiers	CORD	206 000,00	206 000,00	203 854,99
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	67 500,00 TR	67 800,00	65 030,88
12.130	12.16	Divers	Frais de publication	CORD	65 000,00 TR	65 700,00	64 753,94
12.190	12.30	Divers	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972): achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses, frais de formation des ouvriers forestiers	CORD	55 900,00	55 900,00	54 395,41
12.300	Divers	Divers	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier, acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrie, photogrammétrie et cartographique: acquisition de bornes, délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	CORD	30 000,00 TE	29 300,00	25 104,82
12.301	Divers	Divers	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'ins-truction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	CORD	60 000,00	60 000,00	56 401,90
12.302	Divers	Divers	Protection et aménagement de l'environnement naturel	CPUBLIE, CSDE	1 155 000,00	1 155 000,00	1 111 739,78
12.303	Divers	Divers	Brigade Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'ana-lyses, levés topographiques, documentation photographique, dépenses diverses	CORD	12 200,00	12 200,00	10 319,00
12.304	Divers	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concer-nant la production et la commercialisation des matériels fores-tiers de reproduction	CORD	27 800,00	27 800,00	27 552,53
12.310	Divers	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champi-gnons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions	CNLI, CNST, CPUBLIE	157 000,00 D	257 000,00	236 947,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.340	Divers	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier, dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	142 000,00 D	277 000,00	276 429,68
12.380	Divers	Divers	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	73 500,00	73 500,00	70 977,82
24.001	24.10	07.50	Création de réserves cynégétiques, indemnisation des propriétaires particuliers	CORD	13 850,00	13 850,00	13 816,26
43.040	43.52	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal	CPUBLIE, CSDE	432 000,00	432 000,00	431 972,50
93.002	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	316 078,00	316 078,00	316 078,00
93.003	93.00	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	32 759,00	32 759,00	32 759,00
11.630	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	23 200,00	23 200,00	23 163,96
			<i>Total de la section 15.2:</i>		29 212 326,00	30 015 657,03	27 908 344,74
			Total du département 15:		50 580 922,00	54 941 851,71	52 188 650,31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			16 – Ministère du Travail et de l'Emploi				
			<i>Section 16.0 – Travail – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7 166,00 TR	7 254,00	7 253,20
11.131	11.12	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services extraordinaires	CORD	819,00	819,00	792,68
12.000	12.15	06.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 500,00 TR	3 905,00	3 904,25
12.001	12.15	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services de tiers	CORD	1 042,00 TR	1 165,00	1 164,66
12.010	12.13	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	CORD	2 000,00	2 000,00	515,01
12.012	12.13	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	200 000,00 TE	146 701,00	112 748,58
12.020	12.14	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 523,00	4 523,00	4 146,33
12.040	12.12	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	CORD	375,00	375,00	344,00
12.041	12.12	06.40	Frais de bureau	CORD	27 500,00 TR	30 500,00	28 949,20
12.080	12.11	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	17 200,00 TR	17 239,00	17 236,48
12.120	12.30	06.42	Frais d'études, de consultation et de traduction, participation à des études d'organisations internationales	CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	0,00
12.121	12.30	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	CORD	200,00	200,00	0,00
12.122	12.30	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail intérimaire	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
12.124	12.30	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CNLI, CNST, CPUBLIE	130 000,00	130 000,00	129 686,85
12.140	12.16	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00	10 000,00	10 000,00
12.150	12.30	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	CORD	8 550,00	8 550,00	7 820,00
12.190	12.30	06.43	Frais d'organisation de conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	30 600,00	30 600,00	13 409,71
12.301	Divers	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CNLI, CNST, CPUBLIE	200 000,00 TR	246 000,00	175 500,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.011	32.00	06.43	Prestations de réemploi: subsides en vue de la création et de la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, subsides pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelle susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00	500 000,00	327 123,60
32.012	32.00	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	CNLI, CNST, CPUBLIE	45 000,00	45 000,00	31 960,14
33.000	33.00	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	CORD	208 670,00	208 670,00	208 670,00
33.001	33.00	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65 000,00 D	285 000,00	70 927,07
33.002	33.00	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psychosociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	CORD	75 000,00	75 000,00	75 000,00
33.013	33.00	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	CNSM	343 000,00	343 000,00	343 000,00
33.014	33.00	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	CNSM	150 000,00	150 000,00	137 771,01
33.015	33.00	06.40	Participation aux frais de réalisation d'une banque de données sur les conventions collectives applicables dans la région transfrontalière	CNSM	25 000,00 TR	27 440,00	27 439,64
33.016	33.00	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	CNSM	250 000,00	250 000,00	250 000,00
33.190	33.00	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
34.050	34.38	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CORD	175 000,00	175 000,00	146 758,67
34.090	34.49	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	CORD	4 000,00	4 000,00	0,00
35.030	35.40	06.40	Cotisations à des institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.000	41.50	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 268,00 TR	9 472,00	9 471,97
41.001	41.50	04.50	Subsides à la Chambre du travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	CORD	208 400,00	208 400,00	208 400,00
43.000	43.22	06.40	Prise en charge partielle par l'Etat du coût des travaux extraordinaires organisés par les communes en faveur des personnes déplacées de leur pays d'origine	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE CNST, CORD	100,00 1 921,00	100,00 1 921,00	0,00 1 920,54
12.512	12.13	06.40	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	799,00	799,00	798,25
12.690	12.30	13.90	Participation dans les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CNST, CORD	57 771,00	57 771,00	0,00
33.502	33.00	06.42	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psychosociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	CNST, CORD	2 787 504,00	3 007 504,00	2 352 711,84
			<i>Total de la section 16.0:</i>				
			<i>Section 16.1 – Administration de l'emploi</i>				
11.000	Divers	06.43	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	6 855 137,00	6 855 137,00	6 604 525,08
11.010	Divers	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 318 035,00 D	1 361 230,47	1 361 230,47
11.020	Divers	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2 500,00 D	110 527,42	110 527,42
11.030	Divers	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	183 915,00	183 915,00	174 156,81
11.040	Divers	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	9 290,61	9 290,61
11.100	11.40	06.43	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	2 203,00	2 203,00	1 372,08
11.130	11.12	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	12 032,00	12 032,00	8 513,70
12.000	12.15	06.43	Indemnités pour services de tiers	CORD	11 620,00	11 620,00	5 590,60
12.001	12.15	06.43	Frais des agents de gardiennage	CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	39 247,07
12.010	12.13	06.43	Frais de route et de séjour	CORD	27 000,00 TE	24 600,00	21 841,47
12.020	12.14	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5 492,00 TR	7 892,00	7 751,72
12.040	12.12	06.43	Frais de bureau	CORD	189 300,00 TR	194 300,00	182 550,00
12.050	12.12	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	569 930,00 D	631 930,00	617 121,01
12.060	12.12	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4 830,00	4 830,00	3 917,88
12.070	12.12	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	13 800,00	13 800,00	11 797,17
12.080	12.11	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	137 445,00	137 445,00	121 017,92

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 639 626,00 D	1 759 929,00	1 750 706,01
12.125	12.30	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	517 050,00	517 050,00	341 830,36
12.140	12.16	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	58 000,00 TE	53 000,00	35 992,50
12.170	12.30	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	3 720,00	3 720,00	3 651,33
12.180	12.30	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique	CORD	10 000,00	10 000,00	8 465,16
12.190	12.30	06.43	Frais d'inscription et de participation à des cours de formation continue	CORD	7 500,00	7 500,00	660,75
12.300	Divers	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	CORD	5 100,00	5 100,00	1 732,53
12.302	Divers	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des demandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CORD	8 000,00	8 000,00	3 275,21
33.000	33.00	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	5 827,00	5 827,00	5 826,73
35.060	35.00	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	CORD	2 484,00	2 484,00	2 451,93
			<i>Total de la section 16.1:</i>		11 630 646,00	11 973 362,50	11 435 043,52
			<i>Section 16.2 – Inspection du travail et des mines</i>				
11.000	Divers	06.42	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 214 255,00	3 214 255,00	3 073 913,52
11.010	Divers	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 612 320,00	1 612 320,00	1 529 798,02
11.020	Divers	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	8 705,00 D	73 378,47	73 378,47
11.030	Divers	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	142 418,00 D	197 800,34	197 800,34
11.040	Divers	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.42	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	11 484,00	11 484,00	10 847,40
12.010	12.13	06.42	Frais de route et de séjour	CORD	18 585,00	18 585,00	16 707,16
12.020	12.14	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	41 127,00 TR	61 127,00	57 972,81
12.030	12.16	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	8 400,00	8 400,00	4 578,90
12.040	12.12	06.42	Frais de bureau	CORD	97 700,00 TR	106 200,00	99 340,82
12.050	12.12	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	CORD	46 300,00	46 300,00	42 538,86
12.080	12.11	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	11 000,00 TR	14 000,00	10 833,08
12.090	12.21	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	19 352,00	19 352,00	14 424,99

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 326 358,00 D TR	1 575 191,00	1 573 536,43
12.120	12.30	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	CORD	10 000,00 TE	0,00	0,00
12.121	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	260 000,00 TE TR	317 000,00	255 702,30
12.125	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	179 210,20
12.130	12.16	06.42	Frais de production, de gestion et de reproduction du code de la sécurité au travail ayant donné lieu à des avances ou à des commandes fermes correspondantes	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 500,00 TE	0,00	0,00
12.131	12.16	06.42	Frais de publication Internet	CORD	10 000,00 TE	200,00	189,00
12.132	12.16	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	CORD	30 000,00 TR	55 000,00	52 553,90
12.170	12.30	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12 000,00 TE	9 000,00	8 542,44
12.190	12.30	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement, dépenses diverses	CORD	26 000,00	26 000,00	25 134,94
12.300	Divers	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CORD	80 000,00	80 000,00	79 963,43
33.000	33.00	06.42	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	150 000,00 TE	0,00	0,00
34.110	34.59	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail	CPUBLIE, CSDE	110 000,00	110 000,00	86 945,51
35.030	35.40	06.42	Contributions à des organismes internationaux	CORD	1 246,00 TR	61 046,00	60 151,12
12.510	12.13	06.42	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	1 108,00	1 108,00	1 107,43
			<i>Total de la section 16.2:</i>		7 436 958,00	7 797 846,81	7 455 171,07
			<i>Section 16.3 – Ecole supérieure du travail</i>				
11.130	11.12	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	37 383,00 TE	33 683,00	25 421,83
12.000	12.15	04.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	19 696,00 TR	22 696,00	21 600,65
12.010	12.13	04.50	Frais de route et de séjour	CORD	5 365,00	5 365,00	5 022,03
12.040	12.12	04.50	Frais de bureau	CORD	6 678,00	6 678,00	5 996,13
12.050	12.12	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	6 651,00 TR	7 351,00	6 689,43
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 760,00	4 760,00	4 714,88
12.170	12.30	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1 000,00	1 000,00	992,24

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	CORD	203 620,00	203 620,00	172 397,53
			<i>Total de la section 16.3:</i>		285 153,00	285 153,00	242 834,72
93.000	93.00	06.14	<i>Section 16.4 – Fonds pour l'emploi</i> Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	102 130 000,00 D	104 922 656,00	104 892 655,46
93.001	93.00	06.14	Dotations extraordinaires du fonds pour l'emploi	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000 000,00 D	145 000 000,00	145 000 000,00
93.002	93.00	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 16.4:</i>		152 130 100,00	249 922 756,00	249 892 655,46
12.040	12.12	06.34	<i>Section 16.5 – Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</i> Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation	CORD	2 500,00	2 500,00	2 179,64
31.050	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application, enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 172 500,00	6 172 500,00	5 778 657,00
31.051	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 115 170,00	11 115 170,00	9 882 181,97
32.020	32.00	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	698 679,00 D	953 679,00	867 176,17
33.001	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CPUBLIE, CSDE	8 355 483,00	8 355 483,00	8 105 190,18
34.090	34.49	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport, primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00 D	93 000,00	82 108,00
33.501	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	807 086,00	807 086,00	795 489,00
			<i>Total de la section 16.5:</i>		27 231 418,00	27 499 418,00	25 512 981,96
			Total du département 16:		201 501 779,00	300 486 040,31	296 891 398,57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			17/18 – Ministère de la Sécurité sociale				
			<i>Section 17.0 – Sécurité sociale – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	Cpublie, CSDE	5 350,00	5 350,00	3 450,00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	Cpublie, CSDE	8 260,00 TR	10 210,00	10 185,00
12.012	12.13	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	85 000,00	85 000,00	66 928,98
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 995,21
12.041	12.12	06.10	Commission de surveillance: frais de bureau	CORD	150,00 TR	306,00	305,10
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	Cpublie, CSDE	160 000,00 TE TR	155 211,00	155 165,98
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CORD	2 500,00 TR	13 000,00	11 661,48
12.140	12.16	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	50 000,00 TE	42 183,00	7 803,65
33.010	33.00	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	CNSM	1 488,00	1 488,00	0,00
			<i>Total de la section 17.0:</i>		317 748,00	317 748,00	260 495,40
			<i>Section 17.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 465 201,00 D	2 063 156,04	2 063 156,04
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	834 531,00 D	835 739,84	835 739,84
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	142 282,98	142 282,98
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	108 164,00 D	115 845,96	115 845,96
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	Cpublie, CSDE	721,00	721,00	464,80
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	Cpublie, CSDE	4 618,00 TE	3 868,00	3 547,85
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	Cpublie, CSDE	10 319,00 TR	11 069,00	10 542,09
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	900,00	900,00	0,00
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 600,00 TR	3 600,00	1 719,49
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	53 000,00	53 000,00	46 398,45
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	13 570,00 TR	17 570,00	16 484,37
12.070	12.12	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique	CNLI, CNST, Cpublie	182 500,00	182 500,00	172 680,09
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	8 500,00	8 500,00	8 468,89
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, Cpublie	3 260,00	3 260,00	3 258,15
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, Cpublie, CSDE	235 000,00	235 000,00	230 589,76
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts en matière informatique	CNLI, CNST, Cpublie, CSDE	246 000,00	246 000,00	198 576,16
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	Cpublie, CSDE	51 000,00 TE	44 000,00	35 475,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	C PUBLIE, CSDE	24 000,00 TR	25 000,00	23 768,48
12.300	33.00	06.10	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	3 943,00	3 943,00	3 942,90
35.010	35.20	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
35.060	35.00	06.10	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 200,00	7 200,00	7 140,00
			<i>Total de la section 17.1:</i>		3 255 227,00	4 004 255,82	3 920 081,40
			<i>Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 578 341,00	2 578 341,00	2 517 744,31
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	430 151,00	430 151,00	411 510,15
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	417,00 TE	189,00	0,00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	476,00	476,00	0,00
12.001	12.15	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	CORD	266 319,00	266 319,00	266 299,20
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	13 000,00 TE	9 500,00	7 633,70
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	17 579,00	17 579,00	15 324,34
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	17 050,00 TE	14 350,00	13 796,63
12.070	12.12	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	91 250,00	91 250,00	86 291,03
12.080	12.11	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	CORD	372,00 TR	600,00	581,92
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	290 470,00	290 470,00	290 459,79
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	107,66
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	6 598,00 TR	15 198,00	14 594,31
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	CORD	5 000,00 TE	2 600,00	2 550,00
12.250	Divers	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	31 496,00 D	79 059,00	79 059,00
12.501	12.15	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 338,00	6 338,00	6 320,88
			<i>Total de la section 17.2:</i>		3 755 957,00	3 803 520,00	3 712 272,92
			<i>Section 17.3 – Conseil arbitral des assurances sociales</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 062 673,00 D	1 100 008,20	1 100 008,20
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	301 336,00	301 336,00	191 792,77
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	32 142,00	32 142,00	25 371,44
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	13 736,80	13 736,80
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	146,00	146,00	92,96
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	3 600,00 TR	5 586,00	5 585,35
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	23 600,00 TR	23 913,00	21 435,67
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	2 800,00	2 800,00	2 773,40
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	13 000,00 TE	11 334,00	11 217,42
12.041	12.12	06.10	Frais de mise sur pied d'une documentation médicale	CORD	3 500,00	3 500,00	3 495,01
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	52 500,00 TR	59 857,00	59 494,89
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	38 725,00 TE	30 735,00	30 714,42
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	68 808,00	68 808,00	68 567,04
12.150	12.30	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00 D	175 000,00	174 841,65
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	2 000,00	2 000,00	945,73
			<i>Total de la section 17.3:</i>		1 755 030,00	1 831 002,00	1 710 072,75
			<i>Section 17.4 – Conseil supérieur des assurances sociales</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	229 651,00	229 651,00	227 758,98
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	68 579,00	68 579,00	66 389,29
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	11 994,00	11 994,00	11 908,20
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	73,00	73,00	46,48
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 354,00 D	27 524,00	27 523,45
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 800,00	3 800,00	3 127,58
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	550,00	550,00	506,20
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	4 000,00	4 000,00	3 963,85
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8 000,00	8 000,00	7 812,62
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 748,00	2 748,00	2 727,94
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	104 670,00	104 670,00	100 059,92
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 D	14 234,00	14 233,21
			<i>Total de la section 17.4:</i>		469 619,00	476 023,00	466 057,72

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 17.5 – Assurances maladie, maternité, dépendance – Union des caisses de maladie</i>				
11.000	42.00	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	142 929,00	142 929,00	141 787,14
34.010	42.00	06.30	Assurance maladie et assurance dépendance: prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32)	CNLI, CNST, CPUBLIE	546 140,00	546 140,00	408 370,62
42.000	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	82 000 000,00 D	83 379 889,00	83 379 888,56
42.001	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	27 834 000,00 D	33 587 095,00	33 587 094,30
42.002	42.00	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 640 000,00	3 640 000,00	3 157 000,00
42.003	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 400 000,00 D	509 670 203,00	509 670 202,97
42.005	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces – C.A.S., article 29, alinéa 1c	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16 700 000,00 D	16 753 829,00	16 753 828,59
42.006	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces – C.A.S. article 29, alinéa 1b	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 480 000,00 D	1 506 263,00	1 506 262,82
42.007	42.00	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 000 000,00 D	149 705 000,00	149 705 000,00
42.008	42.00	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	122 000,00 D	141 885,00	141 884,16
			<i>Total de la section 17.5:</i>		<i>772 865 069,00</i>	<i>799 073 233,00</i>	<i>798 451 319,16</i>
			<i>Section 17.6 – Cellule d'évaluation et d'orientation</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 064 979,00	2 064 979,00	1 295 721,74
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	674 874,00	674 874,00	587 360,36
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	12 515,52	12 515,52
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CARD	500,00	500,00	446,16
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CARD	600,00	600,00	410,26
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CARD	16 000,00	16 000,00	12 272,14
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CARD	11 600,00	11 600,00	11 057,20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	20 914,00 TR	20 955,00	20 955,00
12.041	12.12	06.10	Frais de bureau: acquisition d'appareils photographiques digitaux	CORD	1 200,00	1 200,00	1 197,00
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	14 900,00 TE	14 250,00	11 792,17
12.070	12.12	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	91 250,00	91 250,00	86 291,03
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	100,00	100,00	0,00
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	251 000,00 TR	251 609,00	251 608,84
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études, indemnités des évaluateurs vacataires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 005 000,00	1 005 000,00	897 367,37
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	149 413,25
12.150	12.30	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	310 065,00	310 065,00	290 373,25
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	13 240,00	13 240,00	10 540,78
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	CORD	14 000,00	14 000,00	11 609,74
12.250	Divers	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	48 454,00 D	121 680,00	121 680,00
12.510	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	341,00	341,00	340,64
			<i>Total de la section 17.6:</i>		4 689 117,00	4 774 758,52	3 772 952,45
			<i>Section 17.7 – Mutualités: conseil supérieur de la mutualité</i>				
11.130	42.00	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 166,00 TR	4 613,00	4 611,32
12.000	42.00	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 228,00 TE	781,00	780,78
12.010	42.00	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	250,00	250,00	185,84
12.040	42.00	06.10	Frais de bureau	CORD	300,00	300,00	258,84
33.010	42.00	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	CNSM	52 000,00	52 000,00	52 000,00
35.030	42.00	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 500,00	4 500,00	4 500,00
			<i>Total de la section 17.7:</i>		62 444,00	62 444,00	62 336,78
			<i>Section 18.0 – Assurance pension contributive</i>				
42.000	42.00	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	901 000 000,00 D	921 388 788,00	921 388 787,26

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.001	42.00	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 757 000,00	8 757 000,00	8 183 566,03
42.002	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des majorations proportionnelles résultant des périodes d'assurance visées à l'article 171, alinéa 1, sous 7) du Code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 270 000,00 D	6 465 222,00	6 465 221,59
42.003	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	21 632 000,00 D	21 941 013,00	21 941 013,00
42.004	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation ou de la couverture rétroactive des périodes de guerre (application des lois du 25.2.1967 et du 28.7.1969)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	180,00	180,00	0,00
42.005	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	27 900,00	27 900,00	27 895,17
			<i>Total de la section 18.0:</i>		936 687 080,00	958 580 103,00	958 006 483,05
42.000	42.00	06.12	<i>Section 18.1 – Assurance accidents</i> Association d'assurance contre les accidents, section industrielle – Participation aux frais de prestations: prise en charge d'un tiers des dépenses d'adaptation et d'ajustement des rentes (articles 98 et 100 du code des assurances sociales)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 410 000,00 D	13 057 156,00	13 057 155,65
42.001	42.00	Divers	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle – Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 460 000,00 D	4 702 800,00	4 702 799,71
42.002	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière – Participation aux frais de prestations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 559 000,00	1 559 000,00	1 487 833,50
			<i>Total de la section 18.1:</i>		18 429 000,00	19 318 956,00	19 247 788,86
12.302	42.00	Divers	<i>Section 18.4 – Office des assurances sociales</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	26 130,00 D	28 451,00	28 450,51
			<i>Total de la section 18.4:</i>		26 130,00	28 451,00	28 450,51
			Total du département 17 et 18:		1 742 312 421,00	1 792 270 494,34	1 789 638 311,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural				
			<i>Section 19.0 – Agriculture – Dépenses générales</i>				
11.100	11.40	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	4 423,00	4 423,00	2 981,29
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	12 600,00	12 600,00	6 730,55
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 800,00	2 800,00	1 475,00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	500,00	500,00	225,80
12.011	12.13	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	CORD	8 000,00	8 000,00	7 098,00
12.012	12.13	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	172 008,26
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 900,00	2 900,00	2 667,69
12.021	12.14	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	29 000,00 TE	27 280,00	22 661,98
12.030	12.16	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 050,00 TR	2 050,00	2 013,33
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	48 000,00	48 000,00	36 486,64
12.041	12.12	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	CORD	27 000,00	27 000,00	18 183,12
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	90 000,00 TE	88 890,00	77 179,68
12.051	12.12	10.10	Unité de contrôle: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	3 686,65
12.060	12.12	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	600,00	600,00	0,00
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	3 650,00 TR	4 370,00	4 370,00
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	7 200,00	7 200,00	3 354,27
12.081	12.11	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	12 500,00	12 500,00	11 217,88
12.100	12.11	10.10	Unité de contrôle: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	39 350,00	39 350,00	37 503,28
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études dans le cadre de la programmation et de la mise en oeuvre des régimes d'aides communautaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	125 000,00 D	245 000,00	129 139,99
12.121	12.30	10.10	Unité de contrôle: Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	122 346,24
12.140	12.16	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	CORD	70 000,00	70 000,00	54 401,35
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système de contrôle intégré – volet gestion animale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	155 200,00 TR	169 200,00	169 186,00
31.050	31.32	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	33.00	Divers	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	CNSM	15 000,00	15 000,00	15 000,00
34.050	34.38	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	CORD	21 000,00	21 000,00	20 870,00
34.060	34.41	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Ettelbruck	CORD	120 000,00 TE	106 000,00	64 014,70
34.100	34.59	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	CORD	12 500,00	12 500,00	12 500,00
34.101	34.59	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	CORD	1 250,00	1 250,00	0,00
35.060	35.00	10.10	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	178 900,00	178 900,00	147 450,14
41.010	41.40	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public „Caisse d'assurance des animaux de boucherie“	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00 TR	11 110,00	11 005,55
			<i>Total de la section 19.0:</i>		1 383 423,00	1 503 423,00	1 185 757,39
			<i>Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i>				
12.120	12.30	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TE	91 000,00	74 619,89
12.300	Divers	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	52 026,00	52 026,00	0,00
12.340	Divers	Divers	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	CORD	130 000,00	130 000,00	104 218,14
12.350	Divers	07.50	Prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier à haut risque	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	47 000,00	47 000,00	45 867,75
12.355	Divers	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850 000,00	850 000,00	772 964,72
31.051	31.32	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16 000 000,00	16 000 000,00	15 912 985,96
31.052	31.32	10.10	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
31.053	31.32	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 975 000,00 TR	2 084 000,00	2 083 884,09

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.055	31.32	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	2 986,42
31.056	31.32	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 560 000,00	1 560 000,00	1 472 386,21
31.059	31.32	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 600 000,00 D	6 214 500,00	6 193 698,95
31.060	31.32	Divers	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	17 700,00	17 700,00	14 039,91
33.010	33.00	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	CNSM	37 200,00	37 200,00	37 200,00
33.011	33.00	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural	CNSM, CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	72 665,39
34.103	34.59	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité	CPUBLIE, CSDE	90 000,00 TE	89 300,00	44 360,00
34.104	34.59	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions	CPUBLIE, CSDE	176 000,00	176 000,00	77 912,42
34.106	34.59	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur les produits du terroir par la Chambre d'agriculture	CPUBLIE, CSDE	83 000,00 TR	83 700,00	83 653,97
35.001	35.10	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconues dans le cadre du FEOGA-GARANTIE	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
42.000	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse (Article 39 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 213 000,00	2 213 000,00	2 207 336,05
42.001	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse (Article 40 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 645 000,00	3 645 000,00	3 543 072,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.002	42.00	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles (Article 41 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 210 000,00	3 210 000,00	3 154 874,93
43.000	43.22	10.10	Subvention à la Ville d'Ettebrück pour l'organisation de la foire agricole	CORD	10 000,00	10 000,00	10 000,00
			<i>Total de la section 19.1 :</i>		36 030 026,00	36 644 526,00	35 908 726,90
			<i>Section 19.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	6 659 902,00	6 659 902,00	6 310 066,67
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 693 306,00	1 693 306,00	1 649 303,63
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	10 043,00 D	119 208,29	119 208,29
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	481 714,00 D	523 412,92	523 412,92
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	154 773,00 D	329 896,00	329 893,00
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	25 882,00	25 882,00	19 100,13
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 244,00	3 244,00	2 501,09
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	29 767,00 TR	34 867,00	34 815,40
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	40 100,00	40 100,00	39 236,16
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	114 000,00 TR	121 950,00	120 482,54
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	5 710,00	5 710,00	4 618,74
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	71 000,00	71 000,00	64 139,37
12.041	12.12	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	30 000,00 TR	33 700,00	33 654,41
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	75 741,12
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4 100,00	4 100,00	3 776,26
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	113 500,00	113 500,00	74 620,05
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	71 230,00 TR	78 930,00	75 748,60
12.100	12.11	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	85 600,00 TR	89 400,00	87 887,83
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles	CPUBLIE, CSDE	368 730,00	368 730,00	322 913,18
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	145 850,00 TE	142 150,00	96 638,25
12.140	12.16	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations	CORD	5 750,00	5 750,00	3 355,77

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.160	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	210 900,00	210 900,00	134 695,66
12.170	12.30	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais	CORD	93 000,00	93 000,00	71 380,97
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	21 000,00	21 000,00	12 401,50
12.315	Divers	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	CORD	60 000,00	60 000,00	48 393,44
12.320	Divers	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station, attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	CORD	23 300,00	23 300,00	23 300,00
12.330	Divers	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	180 000,00 D	204 400,00	204 381,20
31.050	31.32	10.10	Participation de l'Etat aux dépenses de la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine	CPUBLIE, CSDE	940 000,00 TE	0,00	0,00
32.010	32.00	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production	CPUBLIE, CSDE	738 000,00 TE	0,00	0,00
32.011	32.00	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine	CPUBLIE, CSDE	1 000,00 TR	1 679 000,00	1 679 000,00
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	CNSM	16 200,00	16 200,00	16 200,00
33.011	33.00	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux studbooks	CNSM	18 600,00	18 600,00	18 600,00
33.012	33.00	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	49 600,00	49 600,00	24 593,63
33.013	33.00	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	25 600,00	25 600,00	25 410,06
33.014	33.00	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	CNSM	49 400,00	49 400,00	49 400,00
33.015	33.00	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	CNSM	5 000,00	5 000,00	5 000,00
33.016	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer	CNSM, CPUBLIE, CSDE	42 500,00	42 500,00	42 500,00
33.017	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise	CNSM, CPUBLIE, CSDE	44 700,00	44 700,00	44 700,00
33.018	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	CNSM	11 000,00	11 000,00	11 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.019	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	CNSM	7 000,00	7 000,00	7 000,00
33.023	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc	CNSM, CPUBLIE, CSDE	54 000,00	54 000,00	52 155,85
33.024	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	CNSM	15 000,00	15 000,00	15 000,00
33.027	33.00	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles, dépenses diverses	CNSM	285 000,00	285 000,00	284 999,43
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail	CNLI, CNST, CPUBLIE	400 000,00	400 000,00	281 766,40
43.002	43.22	10.10	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réfection	CPUBLIE, CSDE	50 000,00 TE	25 450,00	0,00
			<i>Total de la section 19.2:</i>		13 535 001,00	13 885 388,21	13 042 991,55
			<i>Section 19.3 – Remembrement des biens ruraux</i>				
11.000	Divers	10.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	136 462,00 D	137 506,27	137 506,27
41.010	41.40	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public „Office national de remembrement“	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 900 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00
43.000	43.22	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat)	CNLI, CNST, CPUBLIE	75 000,00	75 000,00	0,00
			<i>Total de la section 19.3:</i>		5 111 462,00	5 112 506,27	5 037 506,27
			<i>Section 19.4 – Service d'économie rurale</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 033 175,00	3 033 175,00	2 735 389,96
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	289 574,00 D	301 580,12	301 580,12
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	8 744,00 D	94 450,04	94 450,04
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	113 155,00	113 155,00	110 936,68
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	988,00	988,00	708,19
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	19 500,00	19 500,00	13 350,82
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	38 000,00 TE	37 750,00	35 666,14
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1 500,00 TE	1 000,00	787,26
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	27 000,00	27 000,00	25 287,87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.090	12.21	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	101 100,00	101 100,00	101 079,12
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	6 000,00	6 000,00	0,00
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	1 200,00 TR	1 950,00	1 939,00
12.300	Divers	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE	125 000,00	125 000,00	68 689,52
12.301	Divers	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 500,00	8 500,00	1 808,46
12.310	Divers	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation, frais de documentation, frais d'entretien et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques, dépenses diverses				
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques	CORD	5 000,00	5 000,00	3 703,35
			<i>Total de la section 19.4:</i>	CNLI, CNST, CPUBLIE	27 100,00	27 100,00	25 546,68
					3 805 636,00	3 903 348,16	3 520 923,21
			<i>Section 19.5 – Administration des services vétérinaires</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 899 322,00	2 899 322,00	2 757 240,14
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	421 471,00 D	450 299,31	450 299,31
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	126 323,94	126 323,94
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	130 067,00	130 067,00	121 244,90
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	17 784,92	17 784,92
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	722,00	722,00	464,80
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	29 700,00	29 700,00	20 410,00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	30 000,00 TR	42 750,00	42 736,49
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	18 000,00 TR	19 100,00	19 050,07
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 500,00	2 500,00	2 378,44
12.031	12.16	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection				
12.040	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	CORD	4 600,00 TE	2 104,00	2 103,72
12.041	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	CORD	18 500,00	18 500,00	17 545,31
12.050	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	10 150,00 TE	7 950,00	7 838,65
12.051	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	20 320,00 TR	22 020,00	21 811,79
				CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	19 100,00	19 100,00	16 540,34

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.060	12.12	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	700,00	700,00	499,19
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25 880,00 TE	22 630,00	22 496,44
12.120	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00 D	595 000,00	569 330,75
12.121	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer en vue du dépistage de l'E.S.B. chez les animaux domestiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	450 000,00	450 000,00	254 673,86
12.122	12.30	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	30 000,00	30 000,00	29 780,08
12.123	12.30	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 064,00	8 064,00	0,00
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	13 500,00 TE	8 300,00	8 258,10
12.150	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750 000,00	750 000,00	579 975,44
12.160	12.30	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcs et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 188 370,00	1 188 370,00	700 842,49
12.161	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	30 000,00	30 000,00	29 977,99
12.162	12.30	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de matériel vétérinaire	CORD	8 000,00 TE	7 696,00	7 358,44
12.190	12.30	10.10	Cours de formation continue, conférences	CORD	5 000,00 TE	2 900,00	2 823,70
12.300	Divers	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	CORD	2 500,00	2 500,00	2 236,61
12.310	Divers	10.10	Frais supplémentaires de désinfection des installations de traitement des cadavres dans le cadre de la lutte contre la peste porcine classique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	1 564,15
33.010	33.00	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	CNSM	8 676,00	8 676,00	8 676,00
12.510	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	1 102,00	1 102,00	1 101,36
12.660	12.30	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcs et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de service directs en relation avec la police sanitaire du bétail	CNST, CORD	8 612,00	8 612,00	8 611,68
			<i>Total de la section 19.5:</i>		6 660 156,00	6 927 893,17	5 851 979,10
			<i>Section 19.6 – Viticulture</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	796 352,00	796 352,00	752 665,02
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	392 990,00	392 990,00	313 783,38
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	4 732,00 D	26 663,95	26 663,95
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	484 771,00	484 771,00	443 267,67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	9 604,60	9 604,60
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3 848,00	3 848,00	2 697,62
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	4 510,00	4 510,00	0,00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	2 500,00	2 500,00	1 971,22
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11 700,00	11 700,00	6 346,00
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	17 000,00	17 000,00	14 503,17
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	12 500,00	12 500,00	12 217,00
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3 100,00	3 100,00	2 777,58
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	54 950,00 TR	64 950,00	63 448,26
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	118 600,00 TE	106 600,00	98 788,46
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	1 000,00	1 000,00	40,00
12.160	12.30	Divers	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	119 235,00 TR	121 235,00	118 026,24
12.190	12.30	Divers	Cours d'enseignement viticole: indemnités, voyages d'études, vulgarisation de connaissances viti-vinicoles, frais de formation du personnel, dépenses diverses				
12.300	Divers	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole	CORD	14 050,00	14 050,00	7 340,94
12.301	Divers	Divers	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés	CORD	73 000,00	73 000,00	70 624,54
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
33.011	33.00	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi du 23.4.1965)	CNSM	2 231,00	2 231,00	2 231,00
33.013	33.00	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	CNSM	580 740,00	580 740,00	580 740,00
33.015	33.00	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses, travaux de consolidation des coteaux en mouvement, sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	CNSM	42 000,00	42 000,00	41 999,82
34.050	34.38	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	CNSM	30 000,00	30 000,00	16 315,10
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel	CORD	1 000,00	1 000,00	400,00
34.101	34.59	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remboursement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles	CNLI, CNST, CPUBLIE	540 000,00	540 000,00	520 709,10
			<i>Total de la section 19.6:</i>		3 471 109,00	3 502 545,55	3 219 994,45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<i>Section 19.7 – Sylviculture</i>							
12.030	12.16	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	140 000,00	140 000,00	131 480,13
12.120	12.30	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	850 000,00	850 000,00	804 513,07
12.121	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche „Développement d'agents de contrôles biologiques dans les cultures annuelles et pérennes“	CORD	40 000,00 TE	27 000,00	11 612,00
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	53 500,00	53 500,00	52 841,38
12.130	12.16	10.30	Frais de publication	CORD	25 000,00 TR	38 000,00	37 652,57
12.140	12.16	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	27 500,00	27 500,00	26 065,58
12.200	12.30	10.30	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.300	Divers	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers, achat de plants forestiers, vêtements et équipements de travail, établissement et entretien des pépinières forestières, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1 110 000,00	1 110 000,00	1 069 526,01
12.301	Divers	Divers	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.302	Divers	Divers	Participation de l'Etat au projet INTERREG „ProHolz-ProBois“: achats de biens et services spécifiques	CPUBLIE, CSDE	83 500,00	83 500,00	80 131,13
31.050	31.32	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	CORD	18 000,00	18 000,00	11 276,66
33.010	33.00	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs	CNSM	78 800,00	78 800,00	63 788,22
<i>Total de la section 19.7:</i>					2 426 500,00	2 426 500,00	2 288 886,75
<i>Section 19.8 – Développement rural</i>							
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
12.180	12.30	07.20	Acquisition et entretien de matériel didactique	CORD	250,00	250,00	0,00
12.190	12.30	07.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6 000,00	6 000,00	0,00
33.011	33.00	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	CNSM	15 000,00	15 000,00	15 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.012	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des „Groupes LEADER – Grand-Duché de Luxembourg“ dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	CNSM, CPUBLIE, CSDE	800 000,00 TE	798 300,00	707 472,15
33.014	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'initiative communautaire LEADER	CNSM, CPUBLIE, CSDE	70 000,00 TR	71 700,00	71 682,69
33.015	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'Initiative Communautaire LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) – Grand-Duché de Luxembourg	CNSM, CPUBLIE, CSDE	41 000,00	41 000,00	6 797,00
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local	CORD	225 000,00	225 000,00	91 403,93
			<i>Total de la section 19.8:</i>		1 167 250,00	1 167 250,00	892 355,77
			Total du département 19:		73 590 563,00	75 073 380,36	70 949 121,39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			20 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur				
			<i>Section 20.0 – Economie</i>				
11.000	Divers	11.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	212 341,00	212 341,00	105 594,63
11.010	Divers	11.10	Indemniés des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.020	Divers	11.10	Indemniés des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 734,00	3 734,00	0,00
11.100	11.40	11.10	Indemniés d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3 121,00	3 121,00	2 238,84
11.130	11.12	11.10	Indemniés pour services extraordinaires	CORD	3 000,00	3 000,00	2 552,62
12.000	12.15	11.10	Indemniés pour services de tiers	CORD	2 100,00	2 100,00	693,84
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	3 000,00	3 000,00	1 932,00
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	500 000,00	500 000,00	460 711,78
12.020	12.14	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	13 500,00 TR	17 500,00	16 686,44
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	17 500,00	17 500,00	16 214,07
12.070	12.12	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de maintenance et élimination des déchets	CORD	20 000,00	20 000,00	19 302,59
12.080	12.11	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	150 000,00	150 000,00	136 747,75
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	663 500,00 D TR	8 013 500,00	7 709 672,13
12.121	12.30	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études	CORD	370 000,00 TE	110 750,00	110 750,00
12.141	12.16	11.10	Organisation de journées du consommateur	CORD	79 000,00	79 000,00	76 825,50
12.144	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	15 000,00	15 000,00	15 000,00
12.145	12.16	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
12.146	12.16	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	CORD	17 600,00	17 600,00	17 600,00
12.190	12.30	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation	CORD	30 000,00	30 000,00	24 198,85
12.191	12.30	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	46 000,00 TE	42 000,00	29 645,13
12.300	Divers	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	CORD	80 000,00 TE	64 363,00	56 826,26
12.301	Divers	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle	CORD	11 500,00	11 500,00	6 090,72
12.302	Divers	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000,00	12 000,00	0,00
12.303	Divers	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	640 473,13
12.304	Divers	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits à refacturer	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00 D	189 000,00	173 732,12

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.305	Divers	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement	CORD	35 000,00	35 000,00	34 991,20
12.306	Divers	11.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la réalisation des objectifs de Lisbonne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.310	Divers	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 550 000,00	1 550 000,00	1 425 738,05
12.320	Divers	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	0,00
14.010	14.10	Divers	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	CORD	37 500,00	37 500,00	12 716,63
31.050	31.32	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	60 000,00
31.052	31.32	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: sensibilisation, étalonnage, expertises, audits technologiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	220 000,00	220 000,00	184 482,95
31.053	31.32	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	0,00
31.054	31.32	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) No 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et de ses règlements d'application	CORD	275 000,00 TE	175 000,00	142 181,78
31.058	31.32	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais de participation à des programmes d'intercomparaison entre laboratoires ou d'essais d'aptitude	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
31.059	31.32	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	CORD	3 300,00	3 300,00	3 300,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.010	32.00	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité, frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie	CORD	132 000,00	132 000,00	132 000,00
32.011	32.00	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but	CPUBLIE, CSDE	249 000,00 TR	508 250,00	504 776,27
32.013	32.00	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes: participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but	CORD	100 000,00	100 000,00	100 000,00
32.016	32.00	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	325 000,00	325 000,00	242 738,87
32.017	32.00	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de pôles de compétences technologiques (clusters): dépenses et frais connexes	CPUBLIE, CSDE	325 000,00	325 000,00	322 437,07
32.019	32.00	09.00	Mesures destinées à promouvoir l'exécution d'audits énergétiques dans les entreprises et les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire, participations dans les frais d'études	CPUBLIE, CSDE	160 000,00	160 000,00	158 316,67
33.000	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs	CPUBLIE, CSDE	830 000,00	830 000,00	830 000,00
33.001	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs	CPUBLIE, CSDE	164 000,00	164 000,00	163 999,97
33.003	33.00	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A.	CORD	100 000,00 TR	115 637,00	115 637,00
33.010	33.00	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	0,00
33.012	33.00	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.040	34.42	09.00	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
35.060	35.00	Divers	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	377 779,40
			<i>Total de la section 20.0:</i>		8 566 496,00	15 855 496,00	14 484 584,26
			<i>Section 20.1 – Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</i>				
11.000	Divers	01.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	4 393 529,00 D	4 621 121,80	4 621 121,80
11.010	Divers	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 318 630,00	4 318 630,00	3 523 256,21
11.020	Divers	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 041,00 D	626 509,02	626 509,02
11.030	Divers	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.070	Divers	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	8 500,00 TR	9 250,00	9 190,64
11.100	11.40	01.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 271,00	1 271,00	1 009,05
11.130	11.12	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7 250,00	7 250,00	6 531,89
12.000	12.15	01.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 700,00	1 700,00	1 214,22
12.010	12.13	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	19 000,00	19 000,00	5 763,46
12.020	12.14	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	6 000,00 TR	8 000,00	7 723,59
12.040	12.12	01.32	Frais de bureau	CORD	85 000,00	85 000,00	76 810,35
12.050	12.12	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST, CPUBLIE	164 500,00	164 500,00	141 727,69
12.070	12.12	01.32	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	112 000,00	112 000,00	98 523,60
12.080	12.11	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	101 000,00	101 000,00	96 328,23
12.090	12.21	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	395 000,00	395 000,00	363 898,20
12.120	12.30	01.32	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	470 000,00	470 000,00	468 700,26
12.121	12.30	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00	500 000,00	15 763,52
12.130	12.16	01.32	Frais de publication	CNLI, CNST, CPUBLIE	145 000,00	145 000,00	133 076,56
12.190	12.30	01.32	Frais de formation	CORD	35 000,00	35 000,00	34 991,45
12.220	12.30	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions du STATEC en matière d'analyse économique	CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	177 894,50
12.300	Divers	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	872 650,00	872 650,00	865 398,31
12.301	Divers	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression	CORD	33 600,00	33 600,00	31 738,16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.302	Divers	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion	CORD	135 000,00 TE	109 250,00	18 741,02
12.320	Divers	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	CORD	286 100,00 TR	309 100,00	307 972,32
24.010	24.10	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	140 000,00	140 000,00	134 154,27
35.060	35.00	01.32	Contributions à des institutions internationales	CORD	2 700,00	2 700,00	1 192,72
11.500	Divers	01.32	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CSDE	1 130,00	1 130,00	873,83
12.720	12.30	01.32	Recherche en matière de modélisation économétrique	CNST, CORD	7 500,00	7 500,00	0,00
			<i>Total de la section 20.1:</i>		12 427 201,00	13 276 261,82	11 770 104,87
			<i>Section 20.2 – Service de l'Energie de l'Etat</i>				
11.000	Divers	09.00	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	761 829,00 D	847 169,11	847 169,11
11.010	Divers	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	166 513,00 D	176 965,80	176 965,80
11.020	Divers	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	250,00	250,00	140,15
12.012	12.13	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	24 200,00	24 200,00	22 874,45
12.020	12.14	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 800,00	4 800,00	3 742,22
12.040	12.12	09.00	Frais de bureau	CORD	10 500,00	10 500,00	9 073,01
12.050	12.12	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	11 000,00	11 000,00	10 594,39
12.080	12.11	09.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	36 000,00	36 000,00	32 790,36
12.130	12.16	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non électrique et des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 000,00	3 000,00	0,00
12.190	12.30	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	CORD	1 500,00	1 500,00	842,30
12.250	Divers	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	CORD	8 500,00	8 500,00	4 875,03
12.301	Divers	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	35 000,00 D	45 000,00	35 714,78
35.060	35.00	09.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	166 000,00	166 000,00	144 584,93
			<i>Total de la section 20.2:</i>		1 229 192,00	1 334 984,91	1 289 366,53
			<i>Section 20.3 – Centrales hydro-électriques</i>				
11.000	Divers	09.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	78 525,00 D	448 564,13	448 564,13
11.100	11.40	09.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	289,00	289,00	0,00
12.010	12.13	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	25,00	25,00	0,00
			<i>Total de la section 20.3:</i>		78 839,00	448 878,13	448 564,13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 20.4 – Conseil de la concurrence</i>				
11.000	Divers	13.90	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	127 716,00 D	128 451,20	128 451,20
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	480,00 TR	3 000,00	3 000,00
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	240,00 TR	3 000,00	3 000,00
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
12.011	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	8 000,00 TE	2 220,00	2 031,67
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	2 500,00 TR	9 500,00	9 263,64
12.130	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	5 000,00 TE	2 500,00	2 041,33
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	5 000,00 TE	0,00	0,00
12.300	Divers	11.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D TR	12 100,00	3 750,00
			<i>Total de la section 20.4:</i>		150 036,00	160 771,20	151 537,84
			<i>Section 20.5 – Promotion du commerce extérieur – Commission et office des licences</i>				
11.010	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	51 389,00	51 389,00	40 284,45
12.040	12.12	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	1 920,28
12.140	12.16	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but, élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.	CORD	410 000,00	410 000,00	334 648,33
12.141	12.16	Divers	Promotion de l'expansion économique et commerciale de participants, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés, acquisition et édition de matériel d'exposition, de matériel de promotion, participation à des dépenses spécifiques de la chambre de commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger				
31.030	31.12	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme, autres dépenses dans le même but	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	737 000,00	737 000,00	722 354,55
				CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.051	31.32	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	CORD	410 000,00	410 000,00	409 997,00
33.001	33.00	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	CORD	200 000,00	200 000,00	200 000,00
			<i>Total de la section 20.5:</i>		1 813 489,00	1 813 489,00	1 709 204,61
			<i>Section 20.6 – Commissariat aux affaires maritimes</i>				
11.000	Divers	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	138 490,00	138 490,00	135 967,93
11.010	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	586 499,00	586 499,00	459 760,02
11.020	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.131	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 120,00	4 120,00	0,00
41.010	41.40	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes	CNLI, CNST, CPUBLIE	452 208,00	452 208,00	452 208,00
			<i>Total de la section 20.6:</i>		1 181 417,00	1 181 417,00	1 047 935,95
			<i>Section 20.7 – Inspection de la concurrence</i>				
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	10 000,00 TR	11 000,00	10 156,04
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	1 100,00 TR	5 100,00	5 002,57
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CORD	20 000,00 TE	15 000,00	2 500,00
12.145	12.16	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1 500,00	1 500,00	1 500,00
			<i>Total de la section 20.7:</i>		34 600,00	34 600,00	19 158,61
			Total du département 20:		25 481 270,00	34 105 898,06	30 920 456,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			21 – Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement				
			<i>Section 21.0 – Classes moyennes</i>				
11.130	11.12	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	11 000,00	11 000,00	8 338,47
12.000	12.15	11.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	12 500,00	12 500,00	7 706,58
12.010	12.13	11.40	Frais de route et de séjour	CORD	800,00	800,00	105,20
12.012	12.13	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	26 000,00	26 000,00	15 324,43
12.040	12.12	11.40	Frais de bureau	CORD	1 500,00	1 500,00	1 056,56
12.080	12.11	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 100,00	4 100,00	3 446,83
12.120	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	55 000,00	55 000,00	0,00
12.121	12.30	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations				
12.125	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	4 000,00 TR	9 500,00	8 220,80
31.030	31.12	11.40	Application des lois-cadres ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt	CORD	25 000,00 TE	19 500,00	7 049,50
31.040	31.31	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 800 000,00	2 800 000,00	2 799 173,66
31.050	31.32	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès relevant des professions indépendantes sur le plan national et international, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	16 403,00
31.051	31.32	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	CORD	110 000,00	110 000,00	110 000,00
31.052	31.32	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
31.053	31.32	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultation ainsi que prestations de services en rapport avec des publications	CORD	3 000,00	3 000,00	3 000,00
33.010	33.00	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	CPUBLIE, CSDE	135 000,00	135 000,00	0,00
				CNSM	5 082,00	5 082,00	5 082,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.000	41.50	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	CORD	3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
41.001	41.50	Divers	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	CORD	150 000,00	150 000,00	150 000,00
41.002	41.50	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	CORD	110 000,00	110 000,00	110 000,00
41.004	41.50	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	CORD	247 894,00	247 894,00	44 283,86
12.512	12.13	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	277,00	277,00	277,00
12.620	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études	CNST, CORD	90 000,00	90 000,00	0,00
			<i>Total de la section 21.0:</i>		7 791 153,00	7 791 153,00	7 139 467,89
			<i>Section 21.1 – Tourisme</i>				
11.300	11.00	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents	CNLI, CNST, CPUBLIE	760 154,00	760 154,00	744 921,52
12.010	12.13	11.60	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	200,00
12.012	12.13	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	20 000,00 TR	24 000,00	21 547,06
12.020	12.14	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5 100,00	5 100,00	4 948,80
12.040	12.12	11.60	Frais de bureau	CORD	700,00	700,00	578,00
12.100	12.11	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	230 000,00 TE	223 000,00	185 685,01
12.120	12.30	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme	CPUBLIE, CSDE	246 000,00 TE	215 528,00	215 504,55
12.121	12.30	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	CORD	3 500,00	3 500,00	2 799,36
12.125	12.30	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	18 920,00	18 920,00	17 255,76
12.140	12.16	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	260 000,00 TE	256 000,00	227 633,14
12.141	12.16	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique	CPUBLIE, CSDE	608 000,00	608 000,00	578 818,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	CORD	277 000,00 TR	307 472,00	307 456,60
12.301	Divers	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande	CORD	100,00	100,00	0,00
12.302	Divers	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	145 000,00 TR	152 000,00	150 359,13
12.303	Divers	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	202 000,00	202 000,00	170 147,19
33.010	33.00	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.011	33.00	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehenen	CNSM	70 000,00	70 000,00	70 000,00
33.012	33.00	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	345 000,00 TR	355 000,00	345 061,04
33.013	33.00	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.014	33.00	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	CNSM	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.015	33.00	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	CNSM	1 890 500,00	1 890 500,00	1 890 500,00
33.016	33.00	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement	CNSM	450 811,00	450 811,00	407 134,22
33.017	33.00	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée „A Possen“ de tourisme à l'université de Trèves	CNSM	70 000,00	70 000,00	70 000,00
33.018	33.00	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves	CNSM	27 610,00	27 610,00	27 525,39
33.019	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif	CNSM, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 TE	0,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.021	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif	CNSM, CPUBLIE, CSDE	276 000,00	276 000,00	253 949,70
33.023	33.00	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.025	33.00	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme	CNSM	50 000,00	50 000,00	50 000,00
33.027	33.00	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	CNSM	6 200,00	6 200,00	6 200,00
33.028	33.00	11.60	Participation de l'Etat dans le financement de l'EXPOGAST '06 – CULINARY WORLD CUP, organisé par le VATEL-CLUB a.s.b.l.	CNSM	25 000,00	25 000,00	25 000,00
33.029	33.00	Divers	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	108 000,00	108 000,00	94 520,40
35.060	35.00	11.60	Contributions à des organismes internationaux	CORD	16 150,00	16 150,00	8 113,00
43.001	43.22	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CORD	75 000,00	75 000,00	61 225,13
43.004	43.22	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique	CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
33.511	33.00	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehmen	CNSM, CNST	30 000,00	30 000,00	30 000,00
			<i>Total de la section 21.1.:</i>		6 262 245,00	6 262 245,00	5 997 083,80
			<i>Section 21.2 – Logement</i>				
11.010	Divers	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 160 680,00 D	1 258 477,46	1 258 477,46
11.020	Divers	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 600,00 D	34 358,86	34 358,86
11.060	12.30	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat. – Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE	621 443,00	621 443,00	587 021,04
11.130	11.12	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 450,00 TE	2 174,00	2 173,30
12.000	12.15	07.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	54 780,00 TE	54 421,00	54 420,22
12.010	12.13	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 500,00 TR	2 749,00	2 742,88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.012	12.13	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	4 500,00	4 500,00	3 910,71
12.020	12.14	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 500,00 TE	2 031,00	2 030,70
12.030	12.16	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 000,00	1 000,00	980,33
12.040	12.12	07.10	Frais de bureau	CORD	60 500,00	60 500,00	56 524,38
12.050	12.12	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	100 000,00 TR	124 763,00	124 762,68
12.070	12.12	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	26 535,00 TE	9 935,00	9 924,51
12.080	12.11	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	91 000,00 TE	83 692,00	82 961,66
12.100	12.11	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	176 903,00 TR	191 074,00	191 073,91
12.121	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'Observatoire de l'habitat	CPUBLIE, CSDE	255 000,00 TE	249 354,00	217 900,23
12.140	12.16	07.10	Participation à des expositions, organisation de concours et de conférences, confection de plans et de maquettes, actions de propagande, frais d'impression de cartes, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	230 000,00	230 000,00	230 000,00
12.190	12.30	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	144 500,00 TE	138 249,00	138 248,63
12.300	Divers	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial, frais de fonctionnement, acquisition de matériel didactique, dépenses diverses	CORD	1 000,00	1 000,00	785,00
31.000	31.11	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CORD	4 500,00 TE	2 226,00	2 225,59
31.030	31.12	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
33.010	33.00	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	49 708,42
34.080	34.52	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979)	CNSM	41 000,00	41 000,00	41 000,00
34.081	34.52	07.10	Prêts à taux réduit en vue de la construction ou de l'acquisition d'habitations à bon marché: subventions d'intérêt (loi modifiée du 13.7.1949, règlement ministériel modifié du 11.9.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	53 000 000,00	53 000 000,00	53 000 000,00
34.082	34.52	07.10	Prêts à caractère social dans l'intérêt de la construction ou de l'acquisition de logements: subventions réduisant le taux d'intérêt	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
				CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.083	34.52	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979)				
35.060	35.00	07.10	Contribution à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	660 000,00	660 000,00	6 048,00
43.000	43.22	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CORD	1 000,00	1 000,00	946,00
43.001	43.22	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	70 900,00	70 900,00	0,00
			<i>Total de la section 21.2:</i>	CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
			Total du département 21:		56 796 601,00	56 925 157,32	56 098 224,51
					70 849 999,00	70 978 555,32	69 234 776,20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			22 – Ministère des Travaux publics				
			<i>Section 22.0 – Travaux publics – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	22 875,00	22 875,00	11 982,23
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	13 000,00	13 000,00	11 318,03
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	62 000,00	62 000,00	53 492,58
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 900,00 TR	3 160,00	3 156,37
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	8 000,00 TR	8 500,00	8 347,63
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	49 000,00 TE	47 390,00	39 816,56
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	16 000,00 TR	16 850,00	16 653,89
12.100	12.11	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses				
12.110	12.30	12.10	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	160 100,00	159 999,50
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	130 000,00
12.140	12.16	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information, participation à des foires et à des expositions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	90 000,00 D	218 000,00	163 885,91
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	30 000,00	30 000,00	29 918,52
12.300	Divers	12.10	Dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	35 000,00	35 000,00	33 099,73
32.000	32.00	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest	CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	550,62
34.040	34.42	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
35.060	35.00	Divers	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	250 000,00
41.000	41.50	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics	CPUBLIE, CSDE	67 000,00	67 000,00	59 532,51
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
			<i>Total de la section 22.0:</i>	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
					3 728 475,00	4 016 475,00	3 921 754,08
11.000	Divers	Divers	<i>Section 22.1 – Ponts et chaussées – Dépenses générales</i>				
11.010	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	28 832 250,00	28 832 250,00	27 843 231,42
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2 131 105,00 D	2 218 807,75	2 218 807,75
	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	18 516,00 D	71 715,68	71 715,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	33 516 842,00	33 516 842,00	31 497 837,00
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	2 514,81	2 514,81
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	302 250,00	302 250,00	208 330,56
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	95 000,00	95 000,00	54 700,45
11.150	11.12	Divers	Service d'hiver et accidents de la circulation: indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	550 000,00 D	562 000,00	561 775,32
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	220 000,00 TE	210 334,00	149 028,10
12.020	12.14	Divers	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	1 999 000,00 TE TR	2 016 666,00	2 013 099,48
12.030	12.16	Divers	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	145 000,00 TE TR	145 000,00	112 920,14
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	400 000,00 TE TR	346 064,00	306 288,14
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	550 000,00	550 000,00	545 354,67
12.060	12.12	Divers	Entretien des installations de télécommunications	CORD	20 000,00	20 000,00	5 563,33
12.070	12.12	Divers	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	60 000,00	60 000,00	59 973,58
12.080	12.11	Divers	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	1 021 000,00 TE TR	1 074 936,00	1 068 723,45
12.100	12.11	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	63 160,00	63 160,00	60 859,08
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	91 640,00
12.125	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	165 000,00	165 000,00	147 727,39
12.170	12.30	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux	CORD	645 000,00 TE TR	637 000,00	583 622,05
12.190	12.30	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées	CORD	28 000,00	28 000,00	27 715,60
12.300	Divers	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	160 000,00 D	184 640,00	172 099,59
12.301	Divers	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	195 570,16
12.303	Divers	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	0,00
12.304	43.21	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	79 588,00	79 588,00	40 625,10
24.010	24.10	12.10	Location de logiciels informatiques	CORD	240 000,00	240 000,00	234 359,72
12.510	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	879,00	879,00	857,56
12.520	12.14	Divers	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CNST, CORD	154,00	154,00	153,88
12.540	12.12	Divers	Frais de bureau	CNST, CORD	616,00	616,00	169,43
12.550	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST, CORD	38 758,00	38 758,00	38 347,36

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.580	12.11	Divers	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien	CNST, CORD	357,00	357,00	356,26
12.801	Divers	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement	CNST, CPUBLIE, CSDE	21 652,00	21 652,00	20 872,50
12.804	Divers	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33 877,00	33 877,00	33 876,06
			<i>Total de la section 22.1:</i>		71 740 604,00	71 920 561,24	68 368 715,62
			<i>Section 22.2 – Ponts et chaussées – Travaux propres</i>				
12.300	Divers	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 150 000,00 TR	1 450 000,00	1 403 077,89
14.000	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation	CNST, CPUBLIE, CSDE	5 950 000,00 TE TR	5 950 000,00	5 949 855,74
14.001	14.10	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	3 600 000,00 TE	3 540 000,00	3 527 642,11
14.002	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 750 000,00 D	3 550 000,00	3 422 188,08
14.003	14.10	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00 TE TR	1 680 000,00	1 549 003,75
14.004	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00 D	2 736 000,00	2 700 815,10
14.005	14.10	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	335 000,00 TE	315 000,00	287 298,08
14.006	14.10	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	82 500,00	82 500,00	78 737,62
14.007	14.10	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	714 000,00	714 000,00	714 000,00
14.012	14.10	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges	CPUBLIE, CSDE	167 000,00	167 000,00	137 289,36
14.013	14.10	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00 D	663 000,00	663 000,00
14.014	14.10	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	78 000,00	78 000,00	72 091,30
14.015	14.10	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	17 000,00	17 000,00	16 675,00
14.030	14.10	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation	CORD	560 000,00	560 000,00	550 588,31
43.000	43.22	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat, subsides aux communes	CPUBLIE, CSDE	285 000,00	285 000,00	240 301,40
43.001	43.22	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes	CPUBLIE, CSDE	1 300 000,00	1 300 000,00	1 299 532,08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
14.502	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CNST, CORD	4 645,00	4 645,00	4 645,00
14.504	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CNST, CORD	10 717,00	10 717,00	2 305,61
			<i>Total de la section 22.2:</i>		21 253 862,00	23 102 862,00	22 619 046,43
			<i>Section 22.3 – Bâtiments publics – Dépenses générales</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 482 196,00	8 482 196,00	8 030 422,09
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 215 175,00 D	1 489 405,45	1 489 405,45
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 267,00 D	202 699,38	202 699,38
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 302 223,00	1 302 223,00	1 200 456,74
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	12 359,64	12 359,64
11.070	Divers	01.34	Rémunération de personnel en formation auprès de l'Etat	CORD	20 700,00	20 700,00	15 846,62
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	21 643,00	21 643,00	13 403,66
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 050,00	1 050,00	636,12
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	74 000,00	74 000,00	72 354,48
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	70 000,00	70 000,00	69 002,18
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 500,00	2 500,00	2 498,82
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	59 500,00	59 500,00	53 640,99
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	93 000,00	93 000,00	80 868,53
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	44 000,00	44 000,00	35 906,95
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	158 000,00	158 000,00	157 933,82
12.170	12.30	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	15 000,00	15 000,00	13 459,97
12.510	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	3 100,00	3 100,00	3 098,96
11.630	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	8 223,00	8 223,00	7 252,31
			<i>Total de la section 22.3:</i>		11 575 677,00	12 059 599,47	11 461 246,71
			<i>Section 22.4 – Bâtiments publics – Compétences propres</i>				
12.080	12.11	01.34	Bâtiments affectés à des services publics: entretien et réparation	CPUBLIE, CSDE	5 200 000,00 TE TR	5 105 000,00	5 086 987,39
12.081	12.11	Divers	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation	CNST, CPUBLIE, CSDE	2 180 000,00	2 180 000,00	2 034 278,61
12.082	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 500 000,00 D	4 280 000,00	4 236 735,75
12.083	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité, taxes et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 450 000,00	1 450 000,00	1 449 999,82
12.084	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	950 000,00 D	1 300 000,00	1 290 393,60
12.085	12.11	01.34	Installations thermiques: entretien et contrôle	CPUBLIE, CSDE	1 200 000,00 TR	1 320 000,00	1 229 270,63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.086	12.11	01.34	Installations électriques: entretien et contrôle	C PUBLIE, CSDE	2 500 000,00 TE	2 428 348,00	2 285 007,04
12.087	12.11	01.34	Surfaces vertes autour des bâtiments de l'Etat: plantation et entretien	C PUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	299 898,54
12.088	12.11	05.23	Domaine thermal de Mondorf: remboursement des frais d'entretien des installations techniques (convention du 7.3.1990)	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	270 000,00 TR	274 800,00	274 682,15
12.089	12.11	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	900 000,00 D	3 193 000,00	1 198 150,71
12.090	12.21	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
12.091	12.21	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais d'exploitation	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	4 000 000,00 D	5 315 000,00	5 314 630,75
12.092	12.21	08.30	Centre national sportif et culturel Kirchberg – remboursement des frais de garantie total relative au contrat d'exploitation et de maintenance	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	84 000,00 TR	88 652,00	88 651,54
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	75 000,00 TR	100 000,00	92 944,54
12.121	12.30	01.34	Frais d'études pour la mise en application de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	74 633,36
12.122	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études en vue de la mise en oeuvre de mesures de réduction des émissions de CO ₂ en provenance de bâtiments de l'Etat	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	25 000,00 TR	29 884,00	29 883,55
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	50 000,00 TR	67 000,00	61 845,40
12.300	Divers	01.34	Frais de déménagement des services publics	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	463 502,73
12.301	Divers	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles, cérémonies et réceptions officielles, conférences, illuminations	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	67 000,00	67 000,00	66 692,72
12.302	Divers	01.34	Installations techniques dangereuses et installations techniques de sécurité dans les bâtiments de l'Etat: réception et contrôle par des organismes agréés	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	330 000,00 D	500 000,00	415 959,41
12.303	Divers	01.34	Mobilier et équipement des administrations et services publics et des établissements d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation	CORD	95 000,00 TE	85 316,00	70 823,76
			<i>Total de la section 22.4:</i>		23 761 000,00	28 669 000,00	26 064 972,00
			Total du département 22:		132 059 618,00	139 768 497,71	132 435 734,84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			23 – Ministère des Transports				
			<i>Section 23.0 – Transports – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 400,00	4 400,00	2 175,00
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 900,00	1 900,00	240,00
12.010	12.13	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	12 000,00	12 000,00	11 063,65
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	135 000,00 TR	145 000,00	119 518,90
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 000,00 TR	15 000,00	10 740,70
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	19 000,00	19 000,00	17 061,04
12.060	12.12	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 000,00	2 000,00	1 782,75
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	6 500,00	6 500,00	4 972,15
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	107 000,00 TR	113 000,00	106 605,34
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800 000,00	800 000,00	432 684,25
12.121	12.30	12.00	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	77 000,00 D	93 700,00	87 000,85
12.140	12.16	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	200 000,00 TE	166 735,00	49 525,01
12.190	12.30	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	52 000,00 TR	64 115,00	56 326,00
12.200	12.30	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	1 036,12
32.000	32.00	12.00	Remboursement à la Société Nationale de certification et d'homologation (S.N.C.H.) des frais de représentation au groupe de travail communautaire à la sécurité ferroviaire	CORD	7 320,00	7 320,00	0,00
35.060	35.00	12.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 540,00 TR	11 690,00	11 671,49
41.000	41.50	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	CORD	4 100,00	4 100,00	4 093,08
11.630	11.12	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	9 681,00	9 681,00	9 409,00
12.500	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	320,00	320,00	280,00
12.512	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	1 606,00	1 606,00	1 605,40
12.580	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CORD	1 606,00	1 606,00	1 605,99
			<i>Total de la section 23.0:</i>		1 472 973,00	1 489 673,00	929 396,72
			<i>Section 23.1 – Circulation routière</i>				
11.130	11.12	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	35 100,00 TE	34 263,00	31 846,93
12.000	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	8 200,00 TR	9 242,00	9 209,12
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	91 000,00	91 000,00	82 104,40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.140	12.16	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	C PUBLIE, CSDE	200 000,00 TE	199 795,00	76 949,25
12.160	12.30	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	125,00	125,00	0,00
12.310	Divers	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules et des permis de conduire	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	4 200 000,00 D	4 380 444,00	4 380 443,05
12.320	33.00	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	CORD	33 000,00	33 000,00	12 713,90
33.010	33.00	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	CNSM	310 000,00	310 000,00	292 347,11
41.000	41.50	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la chambre de commerce	CORD	105 000,00	105 000,00	87 504,01
12.620	12.30	12.10	Frais d'expert et d'études	CNST, CORD	2 737,00	2 737,00	2 737,00
33.510	33.00	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routière	CNSM, CNST	2 504,00	2 504,00	2 503,97
			<i>Total de la section 23.1:</i>		4 987 666,00	5 168 110,00	4 978 358,74
			<i>Section 23.2 – Transports publics</i>				
12.070	12.12	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routiers des transports publics. Frais d'entretien et de gestion	CORD	500 000,00	500 000,00	137 760,00
12.141	12.16	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	CORD	145 000,00 TE	57 000,00	39 376,46
12.300	Divers	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	963 754,00	963 754,00	843 679,55
31.020	31.22	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	117 000 000,00	117 000 000,00	107 876 098,93
31.021	31.22	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes	CNLI, CNST, C PUBLIE, CSDE	12 972 000,00 TR	12 990 725,00	12 990 724,58
31.040	31.31	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	CNLI, CNST, C PUBLIE	75 000 000,00 D	82 691 949,00	82 691 948,78
31.050	31.32	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public écologique	C PUBLIE, CSDE	433 000,00	433 000,00	433 000,00
33.001	33.00	12.13	Dotations dans l'intérêt de la couverture des frais de la Régie des Transports publics	CNLI, CNST, C PUBLIE	2 059 500,00 TR	2 147 500,00	2 059 000,00
33.010	33.00	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	CNSM	5 000,00	5 000,00	2 000,00
34.090	34.49	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire	CNLI, CNST, C PUBLIE	3 200 000,00 TR	3 396 000,00	3 395 735,88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.091	34.49	04.50	Transports effectués dans l'intérêt des élèves handicapés physiques et polyhandicapés de l'intégration scolaire, de l'éducation différenciée ainsi que des travailleurs handicapés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 500 000,00 D	25 200 000,00	24 922 516,00
43.000	43.22	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 556 000,00 D	8 195 547,00	8 195 546,16
43.001	43.22	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchet de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	CORD	100 000,00 TE	81 275,00	75 784,00
43.002	43.22	12.13	Subsides aux communes organisant le „Late Night Bus“	CORD	250 000,00 TE	104 000,00	102 403,00
43.003	43.22	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux	CORD	50 000,00 TE	0,00	0,00
43.020	43.52	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000 000,00 D	13 718 620,00	13 718 619,56
			<i>Total de la section 23.2:</i>		252 734 254,00	267 484 370,00	257 484 192,90
			<i>Section 23.3 – Transports ferroviaires</i>				
11.000	Divers	12.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	149 803,00 D	152 100,03	152 100,03
31.023	31.22	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	27 000 000,00	27 000 000,00	26 616 670,41
32.001	42.00	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	144 000 000,00	144 000 000,00	144 000 000,00
93.000	93.00	12.20	Dotations au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	96 000 000,00	96 000 000,00	96 000 000,00
			<i>Total de la section 23.3:</i>		267 149 803,00	267 152 100,03	266 768 770,44
			<i>Section 23.4 – Navigation et transports fluviaux</i>				
11.000	Divers	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 459 350,00 D	1 576 391,14	1 576 391,14
11.010	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	43 655,00 D	45 194,60	45 194,60
11.020	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2 315,00 D	10 888,05	10 888,05
11.030	Divers	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	13 083,00 D	18 339,24	18 339,24
11.100	11.40	12.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 839,00	1 839,00	1 230,31
11.130	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 800,00	5 800,00	4 178,81
11.150	11.12	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	10 000,00	10 000,00	6 261,93
11.630	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	725,00	725,00	724,07

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6 000,00	6 000,00	5 748,60
12.020	12.14	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 290,00	10 290,00	10 274,27
12.030	12.16	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3 800,00	3 800,00	3 795,86
12.040	12.12	12.34	Frais de bureau	CORD	13 060,00	13 060,00	13 030,59
12.050	12.12	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	16 900,00	16 900,00	8 239,93
12.060	12.12	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3 890,00	3 890,00	2 813,40
12.070	12.12	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	7 700,00	7 700,00	7 465,58
12.080	12.11	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24 300,00	24 300,00	19 817,76
12.120	12.30	12.34	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	59 600,00	59 600,00	36 137,91
12.140	12.16	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	5 000,00	5 000,00	4 282,77
12.170	12.30	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12 000,00	12 000,00	11 569,12
12.190	12.30	12.34	Cours de formation et de perfectionnement, frais d'organisation et de participation	CORD	5 400,00	5 400,00	4 976,40
12.200	12.30	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	2 856,57
12.300	Divers	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	103 800,00	103 800,00	88 473,19
14.010	14.10	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	354 000,00	354 000,00	293 008,10
14.011	14.10	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124 000,00	124 000,00	7 697,08
35.030	35.40	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	122 400,00	122 400,00	98 900,00
			<i>Total de la section 23.4:</i>		2 413 907,00	2 546 317,03	2 282 295,28
			<i>Section 23.5 – Direction de l'aviation civile</i>				
11.000	Divers	12.40	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 078 886,00	1 078 886,00	1 011 066,41
11.010	Divers	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	365 699,00	365 699,00	254 979,50
11.020	Divers	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	2 106,05	2 106,05
11.130	11.12	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	15 220,00	15 220,00	7 008,00
12.000	12.15	12.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	8 980,00	8 980,00	1 424,00
12.010	12.13	12.40	Frais de route et de séjour	CORD	2 000,00	2 000,00	1 093,56
12.012	12.13	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90 000,00	90 000,00	85 606,84
12.020	12.14	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 500,00	4 500,00	3 830,88
12.040	12.12	12.40	Frais de bureau	CORD	13 100,00	13 100,00	10 308,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	CORD	4 200,00	4 200,00	1 973,42
12.080	12.11	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	27 000,00	27 000,00	20 748,79
12.120	12.30	12.40	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
12.121	12.30	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	167 967,69
12.140	12.16	12.40	Frais de promotion de l'aéroport	CORD	12 000,00	12 000,00	2 500,00
12.150	12.30	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
12.190	12.30	12.40	Cours de formation et de recyclage	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000,00	12 000,00	2 031,64
12.220	12.30	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 000,00	25 000,00	17,00
12.302	Divers	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par la société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
35.030	35.40	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 391 000,00	1 391 000,00	1 217 546,56
35.060	35.00	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	208 500,00 D	266 090,00	265 661,68
			<i>Total de la section 23.5:</i>		3 788 285,00	3 847 881,05	3 055 870,39
			<i>Section 23.6 – Aéroport de Luxembourg</i>				
11.000	Divers	12.44	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	11 297 089,00	11 297 089,00	10 748 098,86
11.010	Divers	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	181 552,00	181 552,00	154 265,75
11.020	Divers	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	73 716,87	73 716,87
11.030	Divers	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	549 078,00	549 078,00	405 091,59
11.040	Divers	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	24 225,74	24 225,74
11.100	11.40	12.44	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	15 644,00	15 644,00	11 612,81
11.150	11.12	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	50 000,00 TR	76 345,36	76 345,36
12.000	12.15	12.44	Frais de gardiennage	CORD	490 000,00	490 000,00	283 494,91
12.010	12.13	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18 000,00 TR	18 200,00	18 042,24
12.011	12.13	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	60 000,00	60 000,00	38 172,27
12.020	12.14	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	215 100,00	215 100,00	199 876,15
12.030	12.16	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 785,00	1 785,00	1 685,72
12.040	12.12	12.44	Frais de bureau	CORD	35 500,00	35 500,00	34 161,90
12.041	12.12	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	1 648,63
12.050	12.12	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	192 000,00 TR	206 900,00	157 080,16
12.070	12.12	12.44	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	60 000,00	60 000,00	47 813,66
12.080	12.11	12.44	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	452 400,00	452 400,00	426 585,28

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.090	12.21	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.120	12.30	12.44	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	175 122,22
12.121	12.30	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques	CORD	167 520,00	167 520,00	98 128,45
12.122	12.30	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900 000,00	900 000,00	779 601,30
12.150	12.30	05.30	Prestations médicales et paramédicales	CORD	2 500,00 TR	3 920,00	3 520,74
12.170	12.30	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux	CORD	30 000,00	30 000,00	26 106,77
12.190	12.30	12.44	Cours de formation et de perfectionnement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	460 000,00	460 000,00	89 216,12
12.200	12.30	12.44	Primes à payer pour assurances-responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	584 500,00 D	596 755,12	596 755,12
12.350	Divers	12.44	Frais d'électricité: balisages lumineux, installations de radio-communications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique diverses, consommation de carburant du groupe de secours	CNLI, CNST, CPUBLIE	218 000,00 TR	256 100,00	256 034,36
14.030	14.10	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport	CORD	200 000,00 TE	109 034,64	33 683,39
14.031	14.10	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits antifeu	CNLI, CNST, CPUBLIE	300 000,00 D	400 000,00	299 143,87
14.032	14.10	12.44	Entretien des équipements électriques	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	138 300,79
14.033	14.10	12.44	Entretien des équipements électroniques	CNLI, CNST, CPUBLIE	605 000,00	605 000,00	577 572,79
14.050	14.20	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	215 000,00	215 000,00	197 404,62
24.010	24.10	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux des données météorologiques	CORD	21 800,00	21 800,00	13 051,77
32.000	32.00	13.90	Aérogare: Remboursement des frais d'exploitation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 600 000,00 D	3 935 000,00	3 927 852,66
35.020	35.30	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 200,00 TR	17 200,00	16 469,61
35.060	35.00	13.90	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	640 000,00	640 000,00	530 172,66
12.500	12.15	13.90	Frais de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	285 000,00	285 000,00	144 005,98
14.550	14.20	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du SIAS et de la ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	0,00
			<i>Total de la section 23.6:</i>		22 407 468,00	22 952 465,73	20 604 061,12
11.100	11.40	01.34	<i>Section 23.7 – Garage du gouvernement</i>				
			Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	10 165,00	10 165,00	9 519,04
11.101	11.40	01.34	Masse d'habillement	CORD	9 296,00	9 296,00	9 267,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.150	11.12	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	90 000,00 D TR	200 476,00	199 397,81
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	164 980,00 D	216 980,00	209 647,22
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	854,37
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500,00	500,00	0,00
12.300	Divers	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
12.301	Divers	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	CORD	2 335,00 TE	859,00	0,00
			<i>Total de la section 23.7:</i>		283 376,00	444 376,00	428 685,44
			Total du département 23:		555 237 732,00	571 085 292,84	556 531 631,03

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			24 – Ministère de l'Égalité des Chances				
			<i>Section 24.0 – Égalité des chances</i>				
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 000,00 TR	3 517,00	3 267,58
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 000,00	2 000,00	1 239,18
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 750,00	1 750,00	1 095,97
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	35 000,00	35 000,00	17 405,62
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	13 500,00	13 500,00	12 427,96
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	11 520,00 TR	12 720,00	12 410,32
12.100	12.11	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	55 500,00 TR	60 500,00	59 606,59
12.130	12.16	06.36	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	350 000,00 TE TR	334 000,00	328 621,13
12.190	12.30	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	80 000,00 TR	102 000,00	98 582,63
12.302	Divers	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	CORD	60 000,00 TE	39 283,00	24 444,76
12.303	Divers	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes	CORD	265 000,00 TR	267 000,00	265 693,47
12.305	Divers	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	100 000,00 TR	106 000,00	105 129,79
33.000	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	95 213,00 D	323 725,00	163 726,86
33.002	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	CORD	7 348 028,00	7 348 028,00	7 127 637,02
33.003	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	224 000,00	224 000,00	219 376,76
33.004	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
33.010	33.00	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	CORD	85 000,00	85 000,00	74 368,00
33.011	33.00	06.36	Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes „Emploi et valorisation des ressources humaines“	CNSM	70 000,00	70 000,00	38 209,26
				CNSM, CPUBLIE, CSDE	218 000,00	218 000,00	82 515,26

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.012	33.00	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	CNSM	12 395,00	12 395,00	12 395,00
			<i>Total de la section 24.0:</i>		9 034 906,00	9 263 418,00	8 648 153,16
			Total du département 24:		9 034 906,00	9 263 418,00	8 648 153,16
			Total du Chapitre III – Dépenses courantes:		6 852 208 593,00	7 189 628 150,10	7 040 113 310,74

Budget des dépenses – Chapitre IV – Dépenses en capital

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			30 – Ministère d'Etat				
			<i>Section 30.3 – Conseil d'Etat</i>				
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	70 000,00	70 000,00	58 416,42
			<i>Total de la section 30.3:</i>		71 000,00	71 000,00	58 416,42
			<i>Section 30.4 – Gouvernement</i>				
74.000	74.10	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	3 000,00	3 000,00	2 047,00
74.020	74.22	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements, frais accessoires	CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	225 509,33
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	35 000,00 TE	18 000,00	5 592,99
74.050	74.22	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	35 000,00 TR	52 000,00	51 725,34
74.060	74.40	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	35 000,00	35 000,00	32 339,70
74.305	74.22	01.10	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	CORD	19 000,00	19 000,00	15 866,21
74.310	74.22	Divers	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00 D	131 000,00	130 174,85
			<i>Total de la section 30.4:</i>		458 000,00	588 000,00	493 255,42
			<i>Section 30.5 – Conseil économique et social</i>				
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00 TR	3 000,00	2 300,00
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
74.320	74.22	01.10	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 30.5:</i>		4 000,00	4 000,00	2 300,00
			<i>Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement</i>				
74.000	74.10	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00 TR	25 000,00	24 519,16
74.010	74.22	02.00	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 828,85
74.020	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	9 000,00	9 000,00	8 656,42
74.021	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations	CPUBLIE, CSDE	700 000,00	700 000,00	675 540,72
74.050	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	60 000,00	60 000,00	25 943,65
74.051	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	165 000,00	165 000,00	74 190,42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.060	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50 000,00 TE	47 000,00	0,00
74.061	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	CORD	130 000,00	130 000,00	69 900,45
			<i>Total de la section 30.6:</i>		1 141 000,00	1 141 000,00	883 579,67
			<i>Section 30.8 – Médias et Communications</i>				
51.050	51.20	08.40	Subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00 D	6 001 000,00	499 000,00
73.050	73.31	08.40	Dépenses dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
74.010	74.22	08.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.011	74.22	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	CORD	4 500,00	4 500,00	4 091,00
74.040	74.22	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5 000,00	5 000,00	4 344,00
			<i>Total de la section 30.8:</i>		12 500,00	6 012 500,00	507 435,00
			<i>Total du département 30:</i>		1 686 500,00	7 816 500,00	1 944 986,51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			31 – Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration				
			<i>Section 31.0 – Dépenses générales</i>				
74.000	74.10	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	15 000,00 TE	11 984,00	11 983,59
74.040	74.22	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 000,00 TE	0,00	0,00
74.050	74.22	01.40	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	27 000,00 TE	26 600,00	26 599,31
74.060	74.40	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	10 000,00	10 000,00	9 999,00
74.300	74.22	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 000,00 TR	145 416,00	5 382,00
			<i>Total de la section 31.0:</i>		194 000,00	194 000,00	53 963,90
			<i>Section 31.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques</i>				
72.010	72.10	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles	CPUBLIE, CSDE	210 000,00 TR	310 200,00	309 916,06
74.070	74.22	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	CORD	32 000,00	32 000,00	31 952,69
74.250	Divers	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	CPUBLIE, CSDE	610 000,00 TE	489 800,00	489 419,07
74.251	74.22	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	220 000,00 TR	240 000,00	236 217,95
			<i>Total de la section 31.1:</i>		1 072 000,00	1 072 000,00	1 067 505,77
			<i>Section 31.4 – Immigration</i>				
74.250	74.22	01.40	Centre de rétention: acquisitions	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
			<i>Total de la section 31.4:</i>		5 000,00	5 000,00	0,00
			<i>Section 31.5 – Direction de la défense</i>				
54.060	54.01	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	105 000,00	105 000,00	0,00
54.061	54.01	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N., contribution au programme N.S.M.A.T.C.C., contribution au programme A.W.A.C.S.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 800 000,00	1 800 000,00	1 224 958,84
54.062	54.01	02.00	Participation au financement du nouveau Quartier Général de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	144 000,00	144 000,00	110 669,00
93.000	93.00	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33 000 000,00 D	53 000 000,00	53 000 000,00
			<i>Total de la section 31.5:</i>		35 049 000,00	55 049 000,00	54 335 627,84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 31.6 – Défense nationale</i>				
74.000	74.10	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	247 808,00 TR	344 808,00	342 824,45
74.010	74.22	02.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	15 000,00 TR	18 400,00	17 276,45
74.020	74.22	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	4 000,00	4 000,00	3 529,41
74.030	74.22	02.10	Acquisition d'appareils médicaux	CPUBLIE, CSDE	81 500,00	81 500,00	81 445,84
74.040	13.00	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50 300,00 TR	75 300,00	75 247,68
74.050	74.22	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	95 000,00	95 000,00	89 098,26
74.060	74.40	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	600 000,00	600 000,00	559 161,74
74.080	74.22	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 552,85
74.300	74.22	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel	CPUBLIE, CSDE	646 700,00	646 700,00	646 529,40
74.310	13.00	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CPUBLIE, CSDE	432 000,00 TE	221 600,00	159 742,04
74.320	74.22	02.10	Equipement de casernement et équipement divers	CPUBLIE, CSDE	410 000,00 TR	495 000,00	494 013,68
74.330	13.00	02.10	Matériel de protection n.b.c.	CORD	441 600,00	441 600,00	440 888,44
74.340	74.22	02.10	Acquisition d'instruments de musique	CORD	24 730,00	24 730,00	24 728,88
74.390	74.22	02.10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès	CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 31.6:</i>		3 053 738,00	3 053 738,00	2 939 039,12
			<i>Section 31.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i>				
74.250	Divers	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	127 868,00
			<i>Total de la section 31.7:</i>		180 000,00	180 000,00	127 868,00
			<i>Total du département 31:</i>		39 553 738,00	59 553 738,00	58 524 004,63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fjt ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			32 et 33 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
			<i>Section 32.0 – Affaires culturelles</i>				
63.000	63.21	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 835 546,00	6 835 546,00	6 835 546,00
63.040	63.51	08.10	Musées régionaux: subsides	CORD	12 800,00	12 800,00	12 787,05
63.041	63.51	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma de province	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	19 998,50
72.000	72.30	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	295 300,00	295 300,00	0,00
74.000	74.10	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	24 000,00	24 000,00	23 530,00
74.050	74.22	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	11 000,00 TE TR	16 600,00	14 996,07
74.060	74.40	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1 500,00 TR	3 900,00	3 800,75
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	124,00	124,00	0,00
74.071	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	CORD	75 000,00 TE	67 000,00	66 398,20
74.300	74.22	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	CORD	2 500,00	2 500,00	749,00
93.000	93.00	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000 000,00 D	35 000 000,00	35 000 000,00
			<i>Total de la section 32.0:</i>		17 277 770,00	42 277 770,00	41 977 805,57
			<i>Section 32.1 – Service des sites et monuments nationaux</i>				
52.000	52.10	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	CORD	270 000,00	270 000,00	270 000,00
74.000	74.10	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00	22 000,00	21 769,99
74.060	74.40	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
74.300	74.22	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	CORD	6 000,00	6 000,00	4 770,95
			<i>Total de la section 32.1:</i>		300 000,00	300 000,00	296 540,94
			<i>Section 32.3 – Bibliothèque nationale</i>				
74.010	74.22	08.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	4 100,00	4 100,00	4 047,37
74.040	74.22	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9 700,00	9 700,00	9 678,00
74.070	74.22	08.20	Alimentation de la réserve précieuse	CPUBLIE, CSDE	85 000,00	85 000,00	84 481,49
			<i>Total de la section 32.3:</i>		98 800,00	98 800,00	98 206,86
			<i>Section 32.4 – Archives nationales</i>				
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	26 000,00	26 000,00	26 000,00
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	13 000,00	13 000,00	9 842,79
74.070	74.22	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	10 000,00	10 000,00	6 287,57
			<i>Total de la section 32.4:</i>		49 000,00	49 000,00	42 130,36

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	08.20	<i>Section 32.5 – Centre national de l'audiovisuel</i>				
			Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TR	219 700,00	219 072,54
74.060	74.40	08.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	100 000,00 TE	80 300,00	80 249,34
74.070	74.22	08.20	Acquisition de collections et de documents photographiques, acquisition de documents cinématographiques	CPUBLIE, CSDE	39 000,00	39 000,00	38 723,26
			<i>Total de la section 32.5:</i>		339 000,00	339 000,00	338 045,14
74.040	74.22	01.34	<i>Section 32.7 – Centre national de littérature</i>				
			Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9 235,00	9 235,00	9 227,49
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	6 600,00	6 600,00	6 543,66
			<i>Total de la section 32.7:</i>		15 835,00	15 835,00	15 771,15
53.010	53.20	04.42	<i>Section 33.0 – Enseignement supérieur – Dépenses générales</i>				
			Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124,00 D	234 913,55	234 789,21
54.011	54.21	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants, acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124,00	124,00	0,00
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7 500,00 TR	29 435,00	22 850,53
74.041	74.22	04.10	Organisation du brevet de technicien supérieur: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	170 000,00 TE	148 065,00	147 969,06
			<i>Total de la section 33.0:</i>		177 748,00	412 537,55	405 608,80
74.050	74.22	04.60	<i>Section 33.5 – Recherche et innovation</i>				
			Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche	CORD	6 100,00	6 100,00	5 513,79
			<i>Total de la section 33.5:</i>		6 100,00	6 100,00	5 513,79
			<i>Total du département 32 et 33:</i>		18 264 253,00	43 499 042,55	43 179 622,61

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			34 – Ministère des Finances				
			<i>Section 34.0 – Dépenses générales</i>				
54.030	54.41	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
54.031	54.41	Divers	Participation aux programmes de la BERD et autres interventions en faveur des pays en transition	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 100 000,00	1 100 000,00	1 099 998,26
54.032	54.41	Divers	Agence de transfert de technologie financière – ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	CORD	800 000,00	800 000,00	724 650,94
54.033	54.41	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international				
81.030	81.40	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 400 000,00 D	1 508 588,00	1 508 587,56
81.040	81.50	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation, dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.050	81.60	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation, alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat, rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00 D	120 000 100,00	120 000 000,00
84.070	84.21	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces, versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
84.091	84.23	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
84.098	84.23	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
84.105	84.23	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
84.122	84.23	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00	1 500 000,00	1 499 996,62
84.123	84.23	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 000,00	600 000,00	600 000,00
				CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
84.237	84.23	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	13 500 000,00	13 500 000,00	13 500 000,00
			<i>Total de la section 34.0:</i>		21 500 700,00	141 609 288,00	141 533 233,38
			<i>Section 34.1 – Contributions directes et métrologie</i>				
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	83 000,00	83 000,00	79 760,49
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	22 000,00	22 000,00	21 933,17
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	18 600,00	18 600,00	11 439,51
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7 700,00	7 700,00	6 591,02
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	20 000,00	20 000,00	16 368,55
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CORD	12 500,00	12 500,00	10 713,46
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	12 400,00	12 400,00	12 364,46
			<i>Total de la section 34.1:</i>		176 200,00	176 200,00	159 170,66
			<i>Section 34.2 – Enregistrement et domaines</i>				
51.050	51.20	01.22	Dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	1,50
74.000	74.10	Divers	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	52 000,00	52 000,00	51 362,35
74.010	74.22	Divers	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	11 562,49
74.020	74.22	Divers	Acquisition d'équipements de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	Divers	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	110 000,00	110 000,00	43 924,25
74.080	74.22	Divers	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	11 200,00	11 200,00	10 885,57
			<i>Total de la section 34.2:</i>		186 300,00	186 300,00	117 736,16
			<i>Section 34.3 – Douanes et accises</i>				
72.010	72.10	01.22	Constructions, frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration	CPUBLIE, CSDE	75 000,00 TR	79 500,00	77 292,21
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	180 000,00	180 000,00	179 421,43
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	15 000,00	15 000,00	14 928,04
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	18 000,00	18 000,00	17 697,80
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40 000,00	40 000,00	39 991,50
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	414 424,28
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	1 947 673,05
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	55 000,00	55 000,00	54 767,51
74.300	74.22	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	CORD	65 000,00 TE	60 500,00	46 347,57
			<i>Total de la section 34.3:</i>		2 948 000,00	2 948 000,00	2 792 543,39
			<i>Total du département 34:</i>		24 811 200,00	144 919 788,00	144 602 683,59

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fjt ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			35 – Ministère des Finances: Trésor et Budget				
			<i>Section 35.0 – Dépenses générales</i>				
53.010	53.20	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
71.040	71.31	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00	3 000 000,00	1 212 076,64
71.050	71.32	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 000 000,00 D	37 262 237,00	21 429 738,59
71.051	71.32	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00 D	15 000 000,00	15 000 000,00
73.060	73.43	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat, participation à des frais de viabilisation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	0,00
81.030	81.40	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, appel de la garantie de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	0,00
			<i>Total de la section 35.0:</i>		21 300 100,00	55 562 337,00	37 641 815,23
			<i>Section 35.1 – Inspection générale des finances</i>				
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	14 000,00 TR	16 300,00	11 585,10
74.050	74.22	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	6 200,00 TE	3 900,00	0,00
74.060	74.40	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	9 670,00	9 670,00	5 896,45
			<i>Total de la section 35.1:</i>		29 870,00	29 870,00	17 481,55
			<i>Section 35.2 – Trésorerie de l'Etat</i>				
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	792,70
			<i>Total de la section 35.2:</i>		1 000,00	1 000,00	792,70
			<i>Section 35.3 – Direction du contrôle financier</i>				
74.010	74.22	01.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
74.040	74.22	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
			<i>Total de la section 35.3:</i>		3 500,00	3 500,00	0,00
			<i>Section 35.4 – Cadastre et topographie</i>				
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	31 700,00	31 700,00	24 885,86
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	6 105,38
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	4 000,00	4 000,00	3 207,12

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	222 000,00	222 000,00	204 236,55
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	147 000,00	147 000,00	144 609,10
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CPUBLIE, CSDE	61 000,00	61 000,00	57 646,28
			<i>Total de la section 35.4:</i>		476 700,00	476 700,00	440 690,29
			Total du département 35:		21 811 170,00	56 073 407,00	38 100 779,77

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			36 – Ministère des Finances: Dette publique				
			<i>Section 36.0 – Dette publique</i>				
91.005	91.11	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000 000,00 D	115 000 000,00	115 000 000,00
			<i>Total de la section 36.0:</i>		5 000 000,00	115 000 000,00	115 000 000,00
			Total du département 36:		5 000 000,00	115 000 000,00	115 000 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			37 – Ministère de la Justice				
			<i>Section 37.0 – Justice</i>				
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.250	Divers	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	CORD	32 500,00	32 500,00	31 252,95
			<i>Total de la section 37.0:</i>		33 500,00	33 500,00	31 252,95
			<i>Section 37.1 – Services judiciaires</i>				
74.000	74.10	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	16 000,00	16 000,00	15 114,19
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	25 000,00	25 000,00	23 012,63
74.020	74.22	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	20 000,00	20 000,00	4 938,00
74.050	74.22	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	12 500,00	12 500,00	0,00
74.060	74.40	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1 000,00	1 000,00	898,43
			<i>Total de la section 37.1:</i>		79 500,00	79 500,00	43 963,25
			<i>Section 37.2 – Etablissements pénitentiaires</i>				
74.000	74.10	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	40 000,00 TE TR	59 370,00	58 885,89
74.010	74.22	03.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	15 500,00 TR	16 330,00	14 849,01
74.040	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	650 000,00 TE	583 300,00	511 309,21
74.050	74.22	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	17 500,00 TR	55 000,00	31 762,58
74.060	74.40	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	27 800,00 TR	36 800,00	35 519,04
74.540	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CNST, CORD	14 700,00	14 700,00	14 674,00
			<i>Total de la section 37.2:</i>		765 500,00	765 500,00	666 999,73
			<i>Section 37.3 – Juridictions administratives</i>				
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	689,92
			<i>Total de la section 37.3:</i>		1 000,00	1 000,00	689,92
			<i>Section 37.4 – Police grand-ducale</i>				
74.000	74.10	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique	CPUBLIE, CSDE	2 271 920,00	2 271 920,00	2 262 787,89
74.001	74.10	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
74.010	74.22	03.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	213 000,00	213 000,00	210 582,28
74.040	74.22	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	310 000,00	310 000,00	305 141,66
74.041	74.22	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	9 976,60
74.080	74.22	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 545,84
74.251	74.22	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	CORD	13 000,00	13 000,00	4 458,87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 885 000,00	2 885 000,00	2 884 995,84
74.305	74.22	03.20	Coopération policière européenne: développement d'un nouveau système d'information Schengen (SIS II)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	952 165,50
74.310	74.22	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements complexes	CPUBLIE, CSDE	313 500,00	313 500,00	312 716,27
74.311	74.22	03.20	Acquisition et installation d'un système de comparaison d'empreintes digitales	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	198 824,55
			<i>Total de la section 37.4:</i>		7 221 520,00	7 221 520,00	7 146 195,30
			Total du département 37:		8 101 020,00	8 101 020,00	7 889 101,15

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
62.010	62.20	01.33	38 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative <i>Section 38.0 – Fonction publique et réforme administrative – Dépenses diverses</i> Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétro-active et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 115 521,00 D	1 275 721,00	1 275 717,05
			<i>Total de la section 38.0:</i>		1 115 521,00	1 275 721,00	1 275 717,05
74.010	74.22	01.33	<i>Section 38.3 – Institut National de l'Administration Publique</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	14 000,00	14 000,00	13 137,91
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 400,00	2 400,00	2 352,21
			<i>Total de la section 38.3:</i>		16 400,00	16 400,00	15 490,12
74.050	74.22	01.34	<i>Section 38.5 – Centre informatique de l'Etat</i> Acquisition d'équipements informatiques (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE, CSDE	3 960 000,00	3 960 000,00	2 502 005,31
74.051	74.22	Divers	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements	CPUBLIE, CSDE	3 400 000,00	3 400 000,00	2 320 409,57
74.060	74.40	Divers	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE, CSDE	1 932 000,00	1 932 000,00	1 301 326,53
74.061	74.40	Divers	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	CORD	1 275 000,00	1 275 000,00	1 257 375,47
			<i>Total de la section 38.5:</i>		10 567 000,00	10 567 000,00	7 381 116,88
74.011	74.22	Divers	<i>Section 38.6 – Service central des imprimés</i> Crédit commun: acquisition de machines de bureau	CORD	90 500,00	90 500,00	90 447,49
74.020	74.22	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	7 500,00	7 500,00	7 403,77
74.021	74.22	Divers	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	12 000,00	12 000,00	10 448,28
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	364 500,00	364 500,00	364 372,59
74.041	74.22	Divers	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	18 250,00	18 250,00	18 226,95
74.043	74.22	13.90	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents				
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00 D	58 900,00	58 775,00
			<i>Total de la section 38.6:</i>	CORD	26 000,00	26 000,00	25 201,93
					528 750,00	577 650,00	574 876,01

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	Divers	<i>Section 38.7 – Service eLuxembourg</i> Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	334 522,23
74.301	74.22	Divers	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement	CORD	40 000,00	40 000,00	27 866,50
			<i>Total de la section 38.7:</i>		540 000,00	540 000,00	362 388,73
			<i>Total du département 38:</i>		12 767 671,00	12 976 771,00	9 609 588,79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			39 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire				
			<i>Section 39.0 – Dépenses générales</i>				
74.050	74.22	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	CORD	10 000,00 TE	9 600,00	8 585,63
74.061	74.40	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	CORD	100,00 TR	500,00	454,94
			<i>Total de la section 39.0:</i>		10 100,00	10 100,00	9 040,57
			<i>Section 39.1 – Finances communales</i>				
63.000	63.21	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune	CPUBLIE, CSDE	8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
63.001	63.21	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	892 500,00	892 500,00	892 500,00
63.003	63.21	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce	CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
63.004	63.21	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base	CPUBLIE, CSDE	6 500 000,00 TR	6 800 000,00	6 800 000,00
63.020	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.)	CPUBLIE, CSDE	270 000,00	270 000,00	270 000,00
63.022	63.51	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE)	CPUBLIE, CSDE	270 000,00	270 000,00	270 000,00
63.023	63.51	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch	CPUBLIE, CSDE	550 000,00	550 000,00	550 000,00
63.024	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.)	CPUBLIE, CSDE	300 000,00 TE	0,00	0,00
63.025	63.51	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	CORD	80 000,00	80 000,00	80 000,00
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale	CNLI, CNST, CPUBLIE	250 000,00 D	478 000,00	478 000,00
			<i>Total de la section 39.1:</i>		18 612 500,00	18 840 500,00	18 840 500,00
			<i>Section 39.2 – Commissariats de district</i>				
74.252	74.22	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	CORD	8 000,00	8 000,00	0,00
			<i>Total de la section 39.2:</i>		8 000,00	8 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.010	74.22	01.10	<i>Section 39.4 – Service de contrôle de la comptabilité des communes</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 007,75
			<i>Total de la section 39.4:</i>		5 000,00	5 000,00	4 007,75
63.000	63.21	03.50	<i>Section 39.6 – Administration des services de secours</i> Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	CORD	320 000,00	320 000,00	320 000,00
74.000	74.10	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00 TE TR	1 965 800,00	1 965 471,44
74.010	74.22	03.50	Acquisition de machines de bureau	CORD	11 788,00	11 788,00	10 807,70
74.020	74.22	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	383 445,00 TE TR	625 045,00	624 000,30
74.040	74.22	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	266 539,00 TR	424 239,00	421 389,39
74.050	74.22	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	450 095,00 TE	387 795,00	387 080,28
74.060	74.40	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	385 507,00 TE TR	82 707,00	82 255,88
			<i>Total de la section 39.6:</i>		3 817 374,00	3 817 374,00	3 811 004,99
63.000	63.21	07.50	<i>Section 39.7 – Direction de l'aménagement du territoire (DATer)</i> Parcs naturels existants et en préparation: participation aux frais des infrastructures, bâtiments, équipements et projets	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	177 995,00
74.010	74.22	07.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 000,00 TE	11 000,00	8 331,75
74.050	74.22	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	38 000,00 TR	45 000,00	44 937,40
74.060	74.40	07.20	Acquisition de logiciels	CORD	30 000,00 TE	24 000,00	17 133,85
			<i>Total de la section 39.7:</i>		280 000,00	280 000,00	248 398,00
74.010	74.22	07.20	<i>Section 39.8 – Aménagement communal</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 007,75
			<i>Total de la section 39.8:</i>		5 000,00	5 000,00	4 007,75
52.010	52.20	07.30	<i>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</i> Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	CORD	7 000,00	7 000,00	0,00
53.010	53.20	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	CORD	30 000,00 TE	13 500,00	13 088,58
63.000	63.21	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration, protection et restauration des cours d'eau, participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE, CSDE	190 000,00	190 000,00	189 999,15
63.001	63.21	Divers	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 050 000,00	3 050 000,00	1 917 840,32

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
63.003	63.21	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	120 000,00	120 000,00	87 156,51
72.010	72.10	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE, CSDE	13 000,00	13 000,00	4 604,70
73.032	73.21	Divers	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	110 000,00	110 000,00	86 929,36
73.040	73.33	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 250 000,00	1 250 000,00	1 095 583,29
73.070	73.41	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	95 000,00	95 000,00	67 800,58
74.000	74.10	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	190 000,00	190 000,00	188 524,12
74.010	74.22	07.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	3 000,00	3 000,00	0,00
74.020	74.22	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00 TR	9 000,00	5 852,97
74.030	74.22	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	90 000,00	90 000,00	79 380,20
74.031	74.22	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche	CORD	100,00	100,00	0,00
74.040	74.22	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	209 000,00 TE	202 200,00	175 136,03
74.050	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	6 000,00	6 000,00	4 338,02
74.051	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	46 000,00 TR	63 500,00	62 613,23
74.060	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	5 000,00	5 000,00	3 390,99
74.061	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	165 000,00	165 000,00	149 282,06
74.080	74.22	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	6 000,00 TR	7 800,00	7 762,05
74.300	74.22	10.40	Acquisition de matériel piscicole	CORD	7 000,00	7 000,00	6 300,00
93.000	93.00	Divers	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau	CNLI, CNST, CPUBLIE	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
			<i>Total de la section 39,9:</i>		20 597 100,00	20 597 100,00	19 145 582,16
			Total du département 39:		43 335 074,00	43 563 074,00	42 062 541,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	04.00	40 et 41 – Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle <i>Section 40.0 – Dépenses générales</i> Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	164 000,00	164 000,00	163 289,56
			<i>Total de la section 40.0:</i>		164 000,00	164 000,00	163 289,56
74.040	74.22	04.10	<i>Section 40.1 – Centre de technologie de l'éducation</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40 000,00 TR	43 500,00	43 418,58
74.041	74.22	04.30	Acquisition d'équipements des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	CORD	790 000,00	790 000,00	641 341,12
74.060	74.40	04.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	7 000,00	7 000,00	3 197,45
74.061	74.40	04.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	CORD	180 000,00	180 000,00	176 328,90
74.300	74.22	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement postprimaire: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	200 000,00	200 000,00	193 104,50
74.301	74.22	Divers	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lëtzebuerg: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	70 000,00 TE	66 500,00	62 141,30
			<i>Total de la section 40.1:</i>		1 287 000,00	1 287 000,00	1 119 531,85
			<i>Section 40.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>				
74.010	74.22	04.01	Acquisition de machines de bureau	CORD	7 000,00	7 000,00	6 966,15
			<i>Total de la section 40.2:</i>		7 000,00	7 000,00	6 966,15
			<i>Section 40.3 – Centre de psychologie et d'orientation scolaire</i>				
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	4 200,00	4 200,00	4 199,00
			<i>Total de la section 40.3:</i>		4 200,00	4 200,00	4 199,00
64.000	64.10	04.50	<i>Section 40.5 – Établissements privés d'enseignement</i> Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00	5 000 000,00	3 773 275,27
			<i>Total de la section 40.5:</i>		5 000 000,00	5 000 000,00	3 773 275,27
			<i>Section 40.6 – Service des équipements et des restaurants scolaires</i>				
74.000	74.10	04.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	18 000,00	18 000,00	18 000,00
74.300	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux, frais connexes	CPUBLIE, CSDE	1 200 000,00	1 200 000,00	1 077 105,40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ftit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.301	74.22	04.10	Acquisition d'équipements dans le cadre des travaux d'aménagement et de modernisation des restaurants scolaires	CORD	50 000,00	50 000,00	48 996,05
			<i>Total de la section 40.6:</i>		1 268 000,00	1 268 000,00	1 144 101,45
			<i>Section 40.7 – Education différenciée</i>				
64.000	64.10	04.52	Ecoles, instituts et foyers d'éducation différenciée gérés par des associations: participation de l'Etat aux frais d'aménagement et d'équipement	CORD	50 000,00	50 000,00	49 994,19
74.000	74.10	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	68 000,00	68 000,00	67 209,61
74.010	74.22	04.52	Acquisition de machines de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	17 270,13
74.040	74.22	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	112 660,00 TE	111 449,00	110 707,18
74.050	74.22	04.52	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	100 000,00 TE	91 664,00	91 571,17
74.060	74.40	04.52	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	18 900,00 TR	28 447,00	28 438,41
			<i>Total de la section 40.7:</i>		369 560,00	369 560,00	365 190,69
			<i>Section 40.8 – Service de la formation des adultes</i>				
74.040	74.22	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	48 000,00	48 000,00	47 747,55
			<i>Total de la section 40.8:</i>		48 000,00	48 000,00	47 747,55
			<i>Section 40.9 – Inspectorat</i>				
74.040	74.22	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	6 000,00	6 000,00	6 000,00
			<i>Total de la section 40.9:</i>		6 000,00	6 000,00	6 000,00
			<i>Section 41.3 – Service de la formation professionnelle</i>				
74.000	74.10	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00	22 000,00	20 240,00
74.250	74.22	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	CORD	200 000,00	200 000,00	194 755,76
			<i>Total de la section 41.3:</i>		222 000,00	222 000,00	214 995,76
			<i>Section 41.4 – Education physique et sports</i>				
52.000	52.10	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	CORD	90 000,00	90 000,00	90 000,00
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5 000,00 TR	6 000,00	5 810,62
74.041	74.22	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	CORD	20 000,00	20 000,00	19 851,58
74.050	74.22	08.30	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre des projets „e-Lëtzebuerg“	CORD	3 200,00 TE	2 200,00	2 197,54
74.070	74.22	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	CORD	10 000,00	10 000,00	9 927,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
93.001	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser pendant la période du 1.1.2003 au 31.12.2007	CNLI, CNST, CPUBLIE	20 000 000,00	20 000 000,00	16 000 000,00
93.002	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
74.540	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CNST, CORD	40 590,00	40 590,00	40 589,25
			<i>Total de la section 41.4:</i>		23 668 790,00	23 668 790,00	19 668 376,53
			<i>Section 41.5 – Institut national des sports</i>				
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	1 500,00	1 500,00	1 480,00
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	24 700,00	24 700,00	24 379,87
			<i>Total de la section 41.5:</i>		26 200,00	26 200,00	25 859,87
			<i>Section 41.6 – Centre national sportif et culturel</i>				
61.010	61.41	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'aménagement et de transformation de l'aire de récréation du centre national sportif et culturel	CORD	500 000,00	500 000,00	500 000,00
			<i>Total de la section 41.6:</i>		500 000,00	500 000,00	500 000,00
			<i>Section 41.7 – Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</i>				
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	4 000,00	4 000,00	4 000,00
			<i>Total de la section 41.7:</i>		4 000,00	4 000,00	4 000,00
			Total du département 40 et 41:		32 574 750,00	32 574 750,00	27 043 533,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			42 et 43 – Ministère de la Famille et de l'Intégration				
			<i>Section 42.0 – Famille</i>				
51.001	51.10	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels commexes		7 600 000,00	7 600 000,00	6 373 087,05
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE			23 459,99
74.010	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau	CORD	22 500,00 TR	23 460,00	6 100,44
74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10 000,00 TE TR	6 101,00	0,00
74.060	74.40	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2 500,00 TE	0,00	7 935,00
93.000	93.00	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales		2 500,00 TR	7 939,00	
			<i>Total de la section 42.0:</i>	CNLI, CNST, CPUBLIE	60 500 000,00	60 500 000,00	60 500 000,00
					68 137 500,00	68 137 500,00	66 910 582,48
93.000	93.00	06.20	<i>Section 42.2 – Solidarité</i>				
			Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	25 000,00
			<i>Total de la section 42.2:</i>		25 000,00	25 000,00	25 000,00
74.000	74.10	06.36	<i>Section 42.3 – Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>				
			Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00	22 000,00	0,00
			<i>Total de la section 42.3:</i>		22 000,00	22 000,00	0,00
74.040	74.22	06.20	<i>Section 42.4 – Fonds nationale de solidarité</i>				
74.540	74.22	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74.580	62.10	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CNST, CORD	390,00	390,00	388,98
			Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CNST, CORD	16 600,00	16 600,00	13 522,43
			<i>Total de la section 42.4:</i>		19 990,00	19 990,00	16 911,41
74.020	62.10	06.13	<i>Section 42.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i>				
74.041	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2 720,00	2 720,00	1 815,66
74.050	74.22	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5 000,00	5 000,00	4 007,75
74.060	74.40	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	CORD	10 000,00 TR	20 080,70	20 079,71
74.080	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	660 000,00 TE	649 919,30	649 888,04
			Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CORD	30 000,00	30 000,00	29 907,48
			<i>Total de la section 42.5:</i>		707 720,00	707 720,00	705 698,64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fjt ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.041	74.22	06.32	<i>Section 42.6 – Maisons d'enfants de l'Etat</i>	CORD	3 554,00	3 554,00	902,99
74.080	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	8 000,00	8 000,00	7 592,40
			<i>Total de la section 42.6:</i>		11 554,00	11 554,00	8 495,39
74.010	74.22	06.32	<i>Section 42.8 – Centre socio-éducatif de l'Etat</i>	CORD	8 500,00	8 500,00	7 839,70
74.040	74.22	06.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	27 000,00	27 000,00	26 999,99
			<i>Total de la section 42.8:</i>		35 500,00	35 500,00	34 839,69
74.060	74.40	06.20	<i>Section 42.9 – Service national d'action sociale</i>	CORD	7 500,00	7 500,00	0,00
			Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels		7 500,00	7 500,00	0,00
			<i>Total de la section 42.9:</i>		7 500,00	7 500,00	0,00
74.000	74.10	06.32	<i>Section 43.1 – Service national de la jeunesse</i>	CORD	38 400,00 TE	34 047,00	34 035,48
74.010	74.22	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	8 000,00 TE	7 930,00	7 887,85
74.040	74.22	06.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	114 065,00 TR	118 365,00	118 285,40
			Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux		15 700,00 TR	15 820,00	15 788,09
74.050	74.22	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5 000,00 TR	5 003,00	5 002,95
74.060	74.40	06.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	181 165,00	181 165,00	180 999,77
			<i>Total de la section 43.1:</i>		69 147 929,00	69 147 929,00	67 882 527,38
			<i>Total du département 42 et 43:</i>				

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ftit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			44 – Ministère de la Santé				
			<i>Section 44.0 – Ministère de la Santé</i>				
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00 TR	3 000,00	2 994,99
74.080	74.22	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	2 000,00 TE	0,00	0,00
			<i>Total de la section 44.0:</i>		3 000,00	3 000,00	2 994,99
			<i>Section 44.1 – Direction de la santé</i>				
74.010	74.22	05.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	21 730,00	21 730,00	18 608,15
74.020	74.22	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	361,10
74.030	74.22	05.00	Acquisition d'appareils	CPUBLIE; CSDE	36 700,00	36 700,00	34 296,92
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	48 072,00	48 072,00	45 100,91
74.050	74.22	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	CORD	52 500,00	52 500,00	44 891,17
74.060	74.40	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	CORD	37 500,00	37 500,00	35 412,82
74.080	74.22	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	8 000,00	8 000,00	2 914,91
			<i>Total de la section 44.1:</i>		205 502,00	205 502,00	181 585,98
			<i>Section 44.2 – Laboratoire nationale de santé</i>				
74.010	74.22	05.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	6 500,00 TR	18 500,00	16 419,01
74.020	74.22	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2 000,00	2 000,00	361,10
74.030	74.22	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	800 000,00	800 000,00	768 608,86
74.040	74.22	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
74.050	74.22	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	12 000,00	12 000,00	11 975,96
74.060	74.40	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	70 000,00 TE	62 000,00	60 578,82
74.080	74.22	05.20	Acquisition de mobilier	CORD	10 000,00 TE	6 000,00	5 947,35
74.171	74.22	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	1 000,00	1 000,00	862,50
74.300	74.22	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	CORD	50 000,00	50 000,00	49 249,20
			<i>Total de la section 44.2:</i>		951 600,00	951 600,00	914 002,80
			<i>Section 44.6 – Centre thermal et de santé Mondorf</i>				
52.000	52.10	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains	CPUBLIE, CSDE	482 575,00	482 575,00	315 462,88
			<i>Total de la section 44.6:</i>		482 575,00	482 575,00	315 462,88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.002	51.10	05.22	<i>Section 44.7 – Santé – Travaux sanitaires et cliniques</i> Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.8.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers	CPUBLIE, CSDE	3 900 000,00 TE	19 339,46	19 339,46
52.000	52.10	Divers	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	CORD	467 000,00 TE	269 201,27	269 201,27
52.001	52.10	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement	CORD	1 795 000,00 TE	173 822,16	173 822,16
52.002	52.10	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	CORD	352 650,00 TE	319 994,08	319 994,08
93.000	93.00	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers	CNLI, CNST, CPUBLIE	33 000 000,00 TR	38 732 293,03	38 732 293,03
			<i>Total de la section 44.7:</i>		39 514 650,00	39 514 650,00	39 514 650,00
			Total du département 44:		41 157 327,00	41 157 327,00	40 928 696,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			45 – Ministère de l'Environnement				
			<i>Section 45.0 – Protection de l'environnement</i>				
52.000	52.10	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	CORD	90 000,00	90 000,00	90 000,00
63.000	63.21	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE, CSDE	60 000,00	60 000,00	0,00
63.003	63.21	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	0,00
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	22 000,00 TE	21 406,00	21 396,89
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	18 000,00 TR	18 594,00	18 593,70
93.000	93.00	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
93.010	93.00	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
			<i>Total de la section 45.0:</i>		17 210 000,00	17 210 000,00	17 129 990,59
			<i>Section 45.1 – Administration de l'environnement</i>				
52.000	52.10	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	20 000,00	20 000,00	20 000,00
52.020	52.20	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. – Participation à des projets pilotes et contrats de recherches	CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	93 250,00
53.000	53.10	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. – Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 000 000,00 D	13 000 000,00	12 999 679,90
73.070	73.41	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	10 000,00 TR	10 925,00	10 611,85
74.000	74.10	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	40 000,00	40 000,00	39 794,78
74.010	74.22	07.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	11 905,95
74.020	74.22	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.030	74.22	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	115 000,00 TE	114 075,00	114 052,40
74.040	74.22	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	35 000,00	35 000,00	34 442,50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25 000,00	25 000,00	20 047,95
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	75 000,00	75 000,00	35 618,85
			<i>Total de la section 45.1:</i>		8 433 000,00	13 433 000,00	13 379 404,18
			<i>Section 45.2 – Administration des eaux et forêts</i>				
51.040	51.10	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement naturel prévues dans les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.3.2002	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	550 000,00	550 000,00	515 256,60
63.002	63.21	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes				
74.000	74.10	Divers	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	343 000,00	343 000,00	338 564,86
74.001	74.10	Divers	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 500,00	22 500,00	22 500,00
74.010	74.22	Divers	Acquisition de machines de bureau	CORD	225 000,00	225 000,00	221 201,00
74.020	74.22	Divers	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	14 800,00	14 800,00	14 474,04
74.040	74.22	Divers	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00	1 000,00	542,80
74.050	74.22	Divers	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	50 000,00	50 000,00	49 230,98
74.060	74.40	Divers	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	24 600,00	24 600,00	24 526,04
			<i>Total de la section 45.2:</i>		1 252 900,00	1 252 900,00	1 208 257,64
			<i>Total du département 45:</i>		26 895 900,00	31 895 900,00	31 717 652,41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
52.500	52.10	13.90	46 – Ministère du Travail et de l'Emploi <i>Section 46.0 – Travail. – Dépenses générales</i> Participation aux frais d'investissements immobiliers des chambres professionnelles salariales	CNST, CORD	208 131,00	208 131,00	208 131,00
			<i>Total de la section 46.0:</i>		208 131,00	208 131,00	208 131,00
74.010	74.22	06.43	<i>Section 46.1 – Administration de l'emploi</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	9 175,85
74.020	74.22	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
74.040	74.22	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	30 000,00 TR	48 921,00	46 849,48
74.050	74.22	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25 000,00 TE TR	15 309,00	13 943,75
74.060	74.40	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	19 000,00 TE	9 770,00	9 349,07
74.510	74.22	13.90	Acquisition de machines de bureau	CNST, CORD	4 428,00	4 428,00	4 427,50
			<i>Total de la section 46.1:</i>		90 428,00	90 428,00	83 745,65
74.000	74.10	06.42	<i>Section 46.2 – Inspection du travail et des mines</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	61 000,00	61 000,00	60 881,00
74.010	74.22	06.42	Acquisition de machines de bureau	CORD	25 000,00	25 000,00	18 280,40
74.040	74.22	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15 600,00	15 600,00	9 224,15
74.050	74.22	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	17 500,00	17 500,00	11 958,79
74.060	74.40	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	15 000,00	15 000,00	14 750,17
			<i>Total de la section 46.2:</i>		134 100,00	134 100,00	115 094,51
51.040	Divers	06.34	<i>Section 46.5 – Emploi des accidentés et des handicapés</i> Participation aux frais d'aménagement de postes de travail et des accès au travail, d'acquisition d'équipement professionnel, de matériel didactique et d'autres	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	10 606,72
52.000	52.10	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	CORD	179 225,00	179 225,00	179 225,00
			<i>Total de la section 46.5:</i>		219 225,00	219 225,00	189 831,72
			Total du département 46:		651 884,00	651 884,00	596 802,88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			47/48 – Ministère de la Sécurité sociale				
			<i>Section 47.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i>				
74.010	74.22	06.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	30 000,00	30 000,00	6 778,99
74.020	74.22	06.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	28 750,00	28 750,00	0,00
74.050	74.22	06.10	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	10 838,59
74.060	74.40	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	285 000,00	285 000,00	283 883,66
74.080	74.22	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 47.1:</i>		369 750,00	369 750,00	301 501,24
			<i>Section 47.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale</i>				
74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	13 526,00	13 526,00	12 550,58
			<i>Total de la section 47.2:</i>		13 526,00	13 526,00	12 550,58
			<i>Section 47.3 – Conseil arbitral des assurances sociales</i>				
74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	27 000,00	27 000,00	23 928,88
			<i>Total de la section 47.3:</i>		27 000,00	27 000,00	23 928,88
			<i>Section 47.4 – Conseil supérieur des assurances sociales</i>				
74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	1 750,00	1 750,00	1 352,40
			<i>Total de la section 47.4:</i>		1 750,00	1 750,00	1 352,40
			<i>Section 47.6 – Cellule d'évaluation et d'orientation</i>				
74.000	74.10	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	32 000,00	32 000,00	29 512,72
			<i>Total de la section 47.6:</i>		32 000,00	32 000,00	29 512,72
			Total du département 47 et 48:		444 026,00	444 026,00	368 845,82

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ftit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural				
			<i>Section 49.0 – Agriculture – Dépenses générales</i>				
74.010	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	22 000,00	22 000,00	13 814,32
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	45 000,00	45 000,00	23 709,63
74.051	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	CORD	11 500,00	11 500,00	9 316,22
74.060	74.40	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1 000,00	1 000,00	220,05
			<i>Total de la section 49.0:</i>		80 500,00	80 500,00	47 060,22
			<i>Section 49.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i>				
51.040	51.10	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier	CORD	1 330 000,00	1 330 000,00	1 266 920,87
73.000	73.13	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	0,00
93.000	93.00	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	CNLI, CNST, CPUBLIE	27 000 000,00	27 000 000,00	27 000 000,00
			<i>Total de la section 49.1:</i>		28 580 000,00	28 580 000,00	28 266 920,87
			<i>Section 49.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</i>				
63.005	63.21	10.10	Pistes cyclables: travaux de construction et de remise en état	CPUBLIE, CSDE	110 000,00	110 000,00	33 421,83
74.000	74.10	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	141 600,00	141 600,00	136 065,91
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	16 000,00 TE	14 350,00	8 452,50
74.020	74.22	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2 600,00	2 600,00	2 193,06
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	150 000,00 TE	144 000,00	142 536,49
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	63 500,00 TR	65 150,00	65 006,14
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	14 000,00 TR	20 000,00	19 702,99
			<i>Total de la section 49.2:</i>		497 700,00	497 700,00	407 378,92
			<i>Section 49.4 – Service d'économie rurale</i>				
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	9 500,00	9 500,00	7 215,10
			<i>Total de la section 49.4:</i>		9 500,00	9 500,00	7 215,10
			<i>Section 49.5 – Administration des services vétérinaires</i>				
53.030	53.20	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00 D TR	623 000,00	605 160,91
74.010	74.22	10.10	Inspection vétérinaire.– Acquisition de machines de bureau	CORD	3 000,00	3 000,00	1 461,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	150 000,00 TE	50 000,00	31 021,85
74.031	74.22	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
			<i>Total de la section 49.5:</i>		405 000,00	678 000,00	637 644,41
			<i>Section 49.6 – Viticulture</i>				
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	116 676,00	116 676,00	116 468,90
			<i>Total de la section 49.6:</i>		118 176,00	118 176,00	116 468,90
			<i>Section 49.7 – Sylviculture</i>				
53.020	53.10	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 730 000,00	1 730 000,00	1 416 716,61
63.000	63.21	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	650 000,00	650 000,00	649 150,89
73.010	73.11	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	CORD	300 000,00	300 000,00	294 432,31
74.040	74.22	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	170 000,00	170 000,00	165 682,16
74.050	74.22	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	12 500,00	12 500,00	12 316,43
			<i>Total de la section 49.7:</i>		2 862 500,00	2 862 500,00	2 538 298,40
			<i>Total du département 49:</i>		32 553 376,00	32 826 376,00	32 020 986,82

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			50 – Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur				
			<i>Section 50.0 – Économie</i>				
51.040	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 750 000,00	2 750 000,00	2 235 367,00
51.041	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	303 445,92
51.042	51.10	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables, subventions en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	1 207 291,45
51.043	51.10	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 000 000,00	9 000 000,00	6 997 201,93
51.044	51.10	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie avancée	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	75 000,00
51.050	51.20	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques: subventions à la recherche-développement	CPUBLIE, CSDE			
51.051	51.20	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la „Société des Foires Internationales de Luxembourg“. Société anonyme à Luxembourg: remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme „Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg“.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	14 000 000,00	14 000 000,00	12 924 950,60
52.000	52.10	09.10	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et la réalisation d'économies d'énergie. – Participation à des projets de démonstration et contrats de recherches	CPUBLIE, CSDE	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
63.000	63.21	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides	CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	20 565,26
				CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fjt ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
71.000	71.11	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
71.010	71.12	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 500 000,00 D	15 450 000,00	13 717 273,74
72.010	72.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 250 000,00	5 250 000,00	3 884 814,00
73.050	73.31	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études, participation à l'infrastructure, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800 000,00	800 000,00	677 917,46
73.071	73.41	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 000 000,00	8 000 000,00	2 276 852,98
74.040	74.22	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40 000,00 TR	45 000,00	44 841,45
74.050	74.22	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	125 000,00 TR	127 600,00	119 445,65
74.060	74.40	11.10	Acquisition de logiciels	CORD	85 000,00 TE	77 400,00	77 327,74
81.030	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 031 000,00	2 031 000,00	0,00
			<i>Total de la section 50.0:</i>		52 656 000,00	61 606 000,00	46 012 295,18
			<i>Section 50.1 – Service central de la statistique et des études économiques</i>				
74.000	74.10	01.32	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	30 000,00	30 000,00	29 900,00
74.010	74.22	01.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	17 000,00	17 000,00	15 819,07
74.050	74.22	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	67 000,00 TE	66 539,97	66 539,97
74.060	74.40	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	51 000,00 TR	51 460,03	46 139,05
			<i>Total de la section 50.1:</i>		165 000,00	165 000,00	158 398,09
			<i>Section 50.2 – Service de l'Energie de l'Etat</i>				
74.010	74.22	09.00	Acquisition de machines de bureau	CORD	4 000,00	4 000,00	3 400,17
74.030	74.22	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	CORD	44 500,00	44 500,00	44 499,43
74.042	74.22	09.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00	1 000,00	960,00
			<i>Total de la section 50.2:</i>		49 500,00	49 500,00	48 859,60
			<i>Total du département 50:</i>		52 870 500,00	61 820 500,00	46 219 552,87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			51 – Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement				
			<i>Section 51.0 – Classes moyennes</i>				
52.000	52.10	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
53.040	53.10	11.40	Application des lois-cadres ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 500 000,00	6 500 000,00	6 499 671,89
53.042	53.10	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74.050	74.22	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	3 000,00	3 000,00	1 650,00
74.060	74.40	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
			<i>Total de la section 51.0:</i>		6 607 500,00	6 607 500,00	6 601 321,89
			<i>Section 51.1 – Tourisme</i>				
52.040	52.10	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	CORD	25 000,00	25 000,00	21 270,41
63.002	63.21	Divers	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	CORD	76 000,00	76 000,00	70 971,77
74.000	74.10	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	21 000,00	21 000,00	20 820,74
74.040	74.22	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	CORD	45 000,00 TR	47 890,00	47 595,68
74.080	74.22	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	8 000,00 TE	5 110,00	5 109,56
93.000	93.00	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00
			<i>Total de la section 51.1:</i>		7 475 000,00	7 475 000,00	7 465 768,16
			<i>Section 51.2 – Logement</i>				
51.000	51.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.003	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 308 932,00	1 308 932,00	1 126 409,49

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après jft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.004	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	13 000 000,00 D TR	13 357 842,00	13 357 841,88
51.005	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (article 30ter de la loi modifiée du 25 février)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	40 000,00
51.006	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	0,00
51.008	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.040	51.10	Divers	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.041	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 170 000,00 D	3 109 367,00	3 109 366,89
51.042	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
51.043	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE, CSDE	56 475,00	56 475,00	56 475,00
51.044	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
52.000	52.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE, CSDE	500 000,00 TE	156 442,00	156 442,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ftit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
53.000	53.10	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 000 000,00	11 000 000,00	10 999 999,54
53.001	53.10	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
53.002	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'épargne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 800 000,00	1 800 000,00	1 050 888,84
53.003	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	831 521,53
53.004	53.10	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	28 216,53
53.005	53.10	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
53.007	53.10	07.10	Aide au financement de garanties locatives	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	0,00
53.008	53.10	07.10	Aide d'épargne-logement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	22 900,00
63.002	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800 000,00	800 000,00	799 932,19
63.003	63.21	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00	6 000 000,00	3 843 078,55
63.004	63.21	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
63.005	63.21	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
63.006	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16 800,00	16 800,00	0,00
74.010	74.22	07.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	100,00	100,00	0,00
74.020	74.22	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	625,26
74.040	74.22	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	100,00	100,00	0,00
74.060	74.40	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	84 600,00 TE	75 787,00	75 786,35

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
81.030	81.40	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation		100,00	100,00	0,00
83.000	83.00	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	CNLI, CNST, CPUBLIE CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
			<i>Total de la section 51.2:</i>		38 719 547,00	40 664 385,00	35 550 484,05
			Total du département 51:		52 802 047,00	54 746 885,00	49 617 574,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			52 – Ministère des Travaux publics				
			<i>Section 52.0 – Travaux publics – Dépenses générales</i>				
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5 000,00 TR	8 000,00	7 688,90
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	100 000,00 TE	97 000,00	58 880,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00
			<i>Total de la section 52.0:</i>		1 355 000,00	1 355 000,00	66 568,90
			<i>Section 52.1 – Ponts et chaussées</i>				
63.000	63.21	12.12	Emprises, acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
71.000	71.11	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	9 989,66
71.010	71.12	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00 D	547 000,00	492 453,79
72.010	72.10	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE, CSDE	1 105 000,00	1 105 000,00	989 633,18
73.010	73.11	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CPUBLIE, CSDE	19 000 000,00 TE TR	20 662 796,98	20 433 543,54
73.011	73.11	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CPUBLIE, CSDE	26 000 000,00 TE TR	28 278 534,13	28 271 348,16
73.012	73.11	12.14	Voirie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière	CPUBLIE, CSDE	1 600 000,00 TE TR	1 177 912,55	1 177 367,00
73.013	73.11	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection	CPUBLIE, CSDE	6 800 000,00 TE TR	6 959 147,19	6 903 543,79
73.014	73.11	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs	CPUBLIE, CSDE	230 000,00 TE	159 030,48	119 111,56
73.015	73.11	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie, consolidation des talus, installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 075 000,00 TE TR	1 075 000,00	674 770,51
73.016	73.11	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières	CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00 TE	383 284,04	373 283,89

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
73.017	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil	CPUBLIE, CSDE	420 000,00	420 000,00	420 000,00
73.018	73.11	12.12	Viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg. – Dépenses à charge de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	417 477,75
73.019	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation	CPUBLIE, CSDE	745 000,00	745 000,00	722 880,51
73.020	73.23	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection	CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00 TR	2 150 000,00	2 150 000,00
73.030	73.21	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00 D	150 000,00	143 704,43
73.031	73.21	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	470 000,00	470 000,00	469 991,92
73.032	73.21	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750 000,00	750 000,00	403 591,66
73.033	73.21	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg	CORD	200 000,00	200 000,00	126 402,39
73.060	73.43	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	CPUBLIE, CSDE	330 000,00 TE	280 000,00	193 401,93
73.061	73.43	Divers	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection	CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00 TE TR	709 294,63	709 101,39
73.062	73.43	07.50	Plantations et aménagements paysagers	CPUBLIE, CSDE	96 000,00	96 000,00	72 570,91
73.063	73.43	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques	CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	41 545,55
73.064	73.43	12.12	Conception et construction d'un monument pour les victimes de la route	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	0,00
73.065	73.43	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00 D	4 256 000,00	4 241 004,47
73.066	73.43	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 000 000,00	9 000 000,00	5 010 643,35
73.067	73.43	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien	CORD	4 500 000,00	4 500 000,00	3 640 640,95
73.068	73.43	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site	CORD	200 000,00	200 000,00	0,00
73.069	73.43	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
74.000	74.10	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00 TE	2 968 493,27	2 948 838,74
74.010	74.22	12.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	43 000,00 TE	41 526,69	37 215,86
74.020	74.22	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	30 000,00 TE	28 500,00	26 656,89
74.030	74.22	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire	CPUBLIE, CSDE	60 000,00	60 000,00	54 957,35

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	1 850 000,00 TE TR	1 884 480,04	1 878 862,29
74.041	74.22	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements	CPUBLIE, CSDE	950 000,00	950 000,00	946 257,56
74.042	74.22	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	103 000,00	103 000,00	101 948,19
74.050	74.22	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	260 000,00	260 000,00	259 774,06
74.060	74.40	12.10	Acquisition de logiciels	CNLI, CNST, CPUBLIE	185 000,00	185 000,00	181 569,40
74.080	74.22	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	CORD	36 000,00	36 000,00	25 853,47
73.511	73.11	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CNST, CORD	234,00	234,00	233,34
			<i>Total de la section 52.1:</i>		88 243 334,00	91 991 334,00	84 670 169,44
			<i>Section 52.2 – Fonds des routes</i>				
93.000	93.00	12.12	Alimentation du fonds des routes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
			<i>Total de la section 52.2:</i>		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
			<i>Section 52.3 – Bâtiments publics</i>				
72.010	72.10	01.25	Bâtiments à usage administratif, sanitaire et social: travaux de remise en état	CPUBLIE, CSDE	3 300 000,00	3 300 000,00	3 293 238,98
72.011	72.10	04.00	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: travaux de remise en état	CPUBLIE, CSDE	3 750 000,00	3 750 000,00	3 749 265,11
72.012	72.10	01.25	Divers bâtiments de l'Etat: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 600 000,00 D	9 850 000,00	7 742 361,15
72.013	72.10	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00 D	2 675 000,00	1 852 113,80
72.014	72.10	Divers	Travaux de transformation à réaliser dans le cadre de la réorganisation des Forces de Police	CPUBLIE, CSDE	3 750 000,00 TE	2 750 000,00	2 548 374,02
72.015	72.10	01.34	Installations thermiques: aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE, CSDE	1 350 000,00 TR	1 950 000,00	1 669 293,63
72.016	72.10	01.34	Installations électriques: aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE, CSDE	1 425 000,00	1 425 000,00	1 351 555,20
72.017	72.10	01.34	Installations de sécurité: aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE, CSDE	4 750 000,00 TE	4 250 000,00	4 240 869,70
72.018	72.10	01.34	Remplacement de transformateurs, de condensateurs et d'équipements contenant du PCB	CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	58 368,34
72.019	72.10	01.34	Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	375 000,00	375 000,00	373 852,13
72.020	72.10	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	135 000,00 D	665 000,00	275 892,63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
72.021	72.10	01.34	Travaux d'isolation thermique	CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	125 175,24
72.022	72.10	Divers	Bâtiments affectés à des services publics, y compris bâtiments d'enseignement de l'Etat: surveillance, maintenance, entretien et remise en état dans l'intérêt de l'entretien préventif	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	999 186,78
72.023	72.10	Divers	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 000,00 D TR	7 050 000,00	7 050 000,00
72.024	72.10	Divers	Travaux nécessaires pour la réduction des émissions de CO ₂ , en provenance de bâtiments de l'Etat y compris les bâtiments d'enseignement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	125 000,00	125 000,00	18 208,84
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	50 000,00	50 000,00	43 186,04
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	14 000,00	14 000,00	12 689,70
74.020	74.22	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	3 300,00	3 300,00	3 296,59
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	39 000,00	39 000,00	38 919,27
74.041	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE, CSDE	6 500,00	6 500,00	6 268,35
74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	70 000,00	70 000,00	65 098,03
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	257 322,36
74.080	74.22	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE, CSDE	11 000,00	11 000,00	10 912,03
72.513	72.10	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNST, CORD	133 600,00	133 600,00	133 600,00
			<i>Total de la section 52.3:</i>		31 142 400,00	40 147 400,00	35 919 047,92
			<i>Section 52.4 – Bâtiments publics – Compétences communes</i>				
72.010	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère d'Etat	CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00	1 500 000,00	1 391 556,11
72.011	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CPUBLIE, CSDE	1 020 000,00	1 020 000,00	777 596,85
72.012	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CPUBLIE, CSDE	1 350 000,00	1 350 000,00	1 067 381,08
72.013	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CPUBLIE, CSDE	525 000,00	525 000,00	493 754,73

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
72.014	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances	CPUBLIE, CSDE	950 000,00	950 000,00	810 128,79
72.015	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	78 254,65
72.016	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la justice	CPUBLIE, CSDE	2 325 000,00	2 325 000,00	1 835 622,91
72.018	72.10	03.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	83 844,57
72.020	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CPUBLIE, CSDE	3 940 000,00	3 940 000,00	3 891 472,02
72.021	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE, CSDE	3 770 000,00	3 770 000,00	3 401 560,25
72.022	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la santé	CPUBLIE, CSDE	850 000,00 TR	900 000,00	894 900,76
72.023	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'environnement	CPUBLIE, CSDE	520 000,00	520 000,00	516 630,94
72.024	72.10	06.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la sécurité sociale	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	37 262,46
72.025	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	196 293,15
72.027	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des transports	CPUBLIE, CSDE	800 000,00	800 000,00	610 155,08
72.029	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des travaux publics	CPUBLIE, CSDE	910 000,00	910 000,00	777 620,53
72.031	72.10	Divers	Bâtiments et services publics: divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE, CSDE	1 750 000,00 TE	1 640 000,00	1 135 267,42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fjt ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
72.032	72.10	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	250 032,89
72.033	72.10	06.34	Mise en état et modernisation de l'institut médico-professionnel de Kreuzberg à Dudelange	CPUBLIE, CSDE	190 000,00 TR	250 000,00	249 474,99
72.034	72.10	05.23	Centre thermal et de santé de Mondorf: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CPUBLIE, CSDE	620 000,00	620 000,00	603 893,46
72.035	72.10	06.33	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des établissements publics relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE, CSDE	1 450 000,00	1 450 000,00	1 449 958,65
74.080	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat	CPUBLIE, CSDE	1 235 000,00	1 235 000,00	821 331,08
74.081	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CPUBLIE, CSDE	225 000,00	225 000,00	225 000,00
74.082	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CPUBLIE, CSDE	585 000,00	585 000,00	359 005,68
74.083	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	89 222,65
74.084	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances	CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	430 903,83
74.085	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE, CSDE	70 000,00	70 000,00	40 744,72
74.086	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice	CPUBLIE, CSDE	550 000,00	550 000,00	307 603,95
74.088	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	80 227,31
74.090	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CPUBLIE, CSDE	1 240 000,00	1 240 000,00	863 905,92
74.091	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE, CSDE	340 000,00	340 000,00	256 680,70
74.092	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé	CPUBLIE, CSDE	220 000,00 TR	270 000,00	209 133,40
74.093	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	122 333,77
74.094	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi	CPUBLIE, CSDE	90 000,00	90 000,00	79 929,14

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.095	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale	CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	101 744,15
74.096	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	83 372,11
74.097	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur	CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	9 238,04
74.098	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports	CPUBLIE, CSDE	105 000,00	105 000,00	65 507,02
74.100	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics	CPUBLIE, CSDE	170 000,00	170 000,00	131 556,67
74.101	74.22	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	8 455,95
74.102	74.22	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics	CPUBLIE, CSDE	1 320 000,00 TE	1 270 000,00	602 005,89
74.103	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE, CSDE	160 000,00	160 000,00	51 682,61
74.105	74.22	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux suite à la fusion police et gendarmerie	CPUBLIE, CSDE	845 000,00	845 000,00	509 185,53
74.106	74.22	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	1 062,60
			<i>Total de la section 52.4:</i>		32 000 000,00	32 000 000,00	26 002 495,01
72.010	72.10	01.25	<i>Section 52.5 – Fonds d'investissements publics</i> Fonds d'investissements publics et fonds pour la loi de garantie: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750 000,00	750 000,00	167 716,43
93.000	93.00	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	38 000 000,00 D	78 000 000,00	78 000 000,00
93.001	93.00	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
93.002	93.00	Divers	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
93.003	93.00	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
			<i>Total de la section 52.5:</i>		102 250 000,00	142 250 000,00	141 667 716,43
			<i>Total du département 52:</i>		264 990 734,00	317 743 734,00	298 325 997,70

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			53 – Ministère des Transports				
			<i>Section 53.0 – Transports – Dépenses générales</i>				
74.040	74.22	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10 000,00 TE	6 700,00	0,00
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	26 000,00 TR	29 300,00	29 079,45
			<i>Total de la section 53.0:</i>		41 000,00	41 000,00	29 079,45
			<i>Section 53.1 – Circulation routière</i>				
74.040	74.22	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	CORD	36 000,00	36 000,00	15 437,60
74.050	74.22	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	CORD	430 000,00	430 000,00	400 940,60
74.300	74.22	12.10	Participation de l'Etat à un projet commun en vue de l'introduction du chronotachygraphe numérique, frais d'intégration et de mise en oeuvre du système afférent	CORD	395 000,00	395 000,00	204 508,59
			<i>Total de la section 53.1:</i>		861 000,00	861 000,00	620 886,79
			<i>Section 53.2 – Transports publics</i>				
51.010	51.20	12.10	Acquisition d'oblitérateurs dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 835 500,00	1 835 500,00	0,00
52.010	52.20	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R), d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	CPUBLIE, CSDE	2 260 000,00	2 260 000,00	2 071 137,17
74.000	74.10	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00	22 000,00	22 000,00
			<i>Total de la section 53.2:</i>		4 117 500,00	4 117 500,00	2 093 137,17
			<i>Section 53.3 – Transports ferroviaires</i>				
81.030	81.40	12.20	Participation dans l'augmentation du capital de la S.N. des C.F.L.	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
93.000	93.00	12.20	Alimentation du fonds du rail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
93.001	93.00	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00 D	25 000 000,00	25 000 000,00
			<i>Total de la section 53.3:</i>		15 000 100,00	35 000 100,00	35 000 000,00
			<i>Section 53.4 – Navigation fluviale</i>				
74.040	74.22	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	306 200,00	306 200,00	302 993,38
			<i>Total de la section 53.4:</i>		306 200,00	306 200,00	302 993,38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 53.5 – Direction de l'aviation civile</i>				
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	2 000,00	2 000,00	1 574,35
74.040	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté aéronautique	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
74.050	74.22	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système JAR-LIC	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	0,00
74.060	74.40	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système JAR-LIC	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	0,00
81.030	81.40	12.40	Participation dans le capital social de compagnies aériennes	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.031	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de promotion et de développement de l'aéroport de Luxembourg s.à r.l.	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.032	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
81.033	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 53.5:</i>		13 500,00	13 500,00	1 574,35
			<i>Section 53.6 – Aéroport de Luxembourg</i>				
73.010	73.11	12.40	Travaux d'aménagement des infrastructures aéronautiques et aéroportuaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	612 708,53
73.011	73.11	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	875 000,00	875 000,00	400 962,20
74.000	74.10	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE; CSDE	460 000,00 TE	405 000,00	404 707,51
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	3 350,00	3 350,00	0,00
74.040	74.22	12.40	Installations de sécurité et de contrôle, équipement, matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 371 300,00	4 371 300,00	4 371 299,21
74.041	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	457 000,00 TR	512 000,00	454 932,29
			<i>Total de la section 53.6:</i>		7 166 650,00	7 166 650,00	6 244 609,74
			<i>Section 53.7 – Garage du gouvernement</i>				
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE	184 000,00	184 000,00	147 891,90
			<i>Total de la section 53.7:</i>		184 000,00	184 000,00	147 891,90
			<i>Total du département 53:</i>		27 689 950,00	47 689 950,00	44 440 172,78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	06.36	54 – Ministère de l'Égalité des Chances				
			<i>Section 54.0 – Égalité des chances</i>				
74.070	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	6 400,00	6 400,00	0,00
			Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	CORD	6 197,00	6 197,00	0,00
			<i>Total de la section 54.0:</i>		12 597,00	12 597,00	0,00
			Total du département 54:		12 597,00	12 597,00	0,00
			Total du Chapitre IV – Dépenses en capital:		777 121 646,00	1 182 215 198,55	1 100 075 651,36

Budget des recettes et dépenses pour ordre – Chapitre V – Recettes pour ordre

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
1	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	CORD	1 060 130 000,00	1 000 929 713,54
3	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CORD	18 000 000,00	25 989 854,73
5	10.00	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	CORD	1 750 000 000,00	1 810 050 757,01
6	10.00	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	CORD	911 000,00	706 704,08
7	10.00	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: avances de l'union européenne pour le financement de ces opérations	CORD	55 319 000,00	45 506 198,74
8	42.00	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes, versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	CORD	321 000,00	0,00
9	10.00	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CORD	22 925,00	20 191,00
10	10.00	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	CORD	460 000 000,00	485 887 900,11
11	10.00	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	CORD	22 000 000,00	20 584 799,66
12	10.00	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CORD	3 500 000,00	3 482 045,00
14	10.00	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	CORD	16 250 000,00	20 985 744,87
16	10.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CORD	100,00	0,00
18	10.00	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	16 100 000,00	8 751 288,87
19	10.00	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	15 141 036,00	1 677 159,80
20	10.00	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) – section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	1 211 238,00	271 432,00
26	84.23	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CORD	147 000 000,00	147 836 005,85
30	12.16	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CORD	200 000,00	125 749,18
31	12.16	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	CORD	9 000 000,00	8 821 732,25
33	10.00	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	CORD	234 756,00	164 334,49

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
34	10.00	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mantemach et d'Useldange	CORD	8 356,00	8 524,52
35	10.00	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CORD	18 341 094,00	17 902 567,46
37	10.00	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CORD	23 956 734,00	25 638 271,97
38	10.00	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CORD	5 400 000,00	6 765 170,42
39	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CORD	1 000 000,00	2 184 298,46
44	10.00	13.90	Programmes INTERREG	CORD	5 000 000,00	6 442 999,26
45	10.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CORD	1 198 693,00	1 138 980,07
48	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	100,00	236 184,10
49	46.40	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CORD	100,00	2 067 744,29
50	10.00	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CORD	3 500,00	2 454,71
51	46.40	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CORD	3 571 315,00	3 425 246,41
52	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la campagne d'information et de la sensibilisation contre la discrimination	CORD	100 000,00	494 685,70
54	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci „Fit for Europe Enlargement“	CORD	2 438,00	0,00
55	10.00	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CORD	4 500 000,00	6 016 649,55
57	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche „EPIFOOD“	CORD	265 000,00	82 489,20
58	10.00	13.90	Remboursement par Eurostat des frais de personnel et de gestion pour les projets Eurostat	CORD	150 256,00	0,00
59	10.00	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CORD	180 000 000,00	47 996 006,58
60	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CORD	122 410,00	300 000,00
61	10.00	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CORD	40 000,00	25 290,67
			Total du Chapitre V – Recettes pour ordre:		3 819 001 051,00	3 702 519 174,55

Budget des recettes et dépenses pour ordre – Chapitre VI – Dépenses pour ordre

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fût ou autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
1	35.40	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belge-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	CNLL, CNST, CORD, CSDE	1 060 130 000,00	1 060 130 000,00	1 000 929 713,54
3	35.10	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CNLL, CNST, CORD, CSDE	18 000 000,00 D	26 002 054,09	26 002 054,09
5	Divers	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	CNLL, CNST, CORD, CSDE	1 750 000 000,00 D	1 810 050 757,01	1 810 050 757,01
6	35.10	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération, remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	CNLL, CNST, CORD, CSDE	911 000,00	911 000,00	901 413,10
7	Divers	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: dépenses résultant de ces opérations, remboursement d'avances à l'Union européenne	CNLL, CNST, CORD, CSDE	55 319 000,00	55 319 000,00	44 789 779,40
8	35.10	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention, versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	CNLL, CNST, CORD, CSDE	321 000,00	321 000,00	0,00
9	Divers	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CNLL, CNST, CORD, CSDE	22 925,00	22 925,00	19 999,84
10	43.21	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	CNLL, CNST, CORD, CSDE	460 000 000,00 D	485 887 900,11	485 887 900,11
11	Divers	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool, dépenses brutes	CNLL, CNST, CORD, CSDE	22 000 000,00	22 000 000,00	20 584 799,66
12	35.40	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CNLL, CNST, CORD, CSDE	3 500 000,00	3 500 000,00	3 482 045,00
14	Divers	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	CNLL, CNST, CORD, CSDE	16 250 000,00 D	20 985 744,87	20 985 744,87
16	00.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CNLL, CNST, CORD, CSDE	100,00	100,00	0,00
18	Divers	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités inter-médiaires	CNLL, CNST, CORD, CSDE	16 100 000,00	16 100 000,00	5 752 361,25

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après ft ou autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
19	Divers	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CNLL, CNST, CORD, CSDE	15 141 036,00	15 141 036,00	3 646 798,15
20	Divers	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) – section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CNLL, CNST, CORD, CSDE	1 211 238,00	1 211 238,00	764 532,50
26	93.00	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CNLL, CNST, CORD, CSDE	147 000 000,00 D	147 836 005,85	147 836 005,85
30	Divers	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CNLL, CNST, CORD, CSDE	200 000,00	200 000,00	41 013,71
31	Divers	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	CNLL, CNST, CORD, CSDE	9 000 000,00	9 000 000,00	8 821 732,25
33	11.12	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	CNLL, CNST, CORD, CSDE	234 756,00	234 756,00	164 334,49
34	11.12	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	CNLL, CNST, CORD, CSDE	8 356,00 D	8 526,00	8 524,52
35	Divers	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CNLL, CNST, CORD, CSDE	18 341 094,00	18 341 094,00	17 902 567,46
37	Divers	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CNLL, CNST, CORD, CSDE	23 956 734,00 D	25 638 271,97	25 638 271,97
38	41.40	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CNLL, CNST, CORD, CSDE	5 400 000,00 D	6 765 171,00	6 765 170,42
39	41.40	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CNLL, CNST, CORD, CSDE	1 000 000,00 D	2 184 299,00	2 184 298,46
44	00.00	13.90	Programmes INTERREG	CNLL, CNST, CORD, CSDE	5 000 000,00 D	7 150 000,00	7 041 839,31
45	00.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CNLL, CNST, CORD, CSDE	1 198 693,00	1 198 693,00	1 192 103,90
48	34.49	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CNLL, CNST, CORD, CSDE	100,00 D	152 340,00	32 994,72
49	41.40	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CNLL, CNST, CORD, CSDE	100,00 D	963 104,00	963 103,30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après fft ou autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
50	35.00	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CNLL, CNST, CORD, CSDE	3 500,00	3 500,00	2 454,71
51	Divers	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CNLL, CNST, CORD, CSDE	3 571 315,00	3 571 315,00	3 425 246,41
52	12.16	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la campagne d'information et de la sensibilisation contre la discrimination	CNLL, CNST, CORD, CSDE	100 000,00 D	297 407,00	290 662,58
54	Divers	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci „Fit for Europe Enlargement“	CNLL, CNST, CORD, CSDE	2 438,00 D	3 901,00	3 900,00
55	23.00	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CNLL, CNST, CORD, CSDE	4 500 000,00 D	6 309 746,28	6 016 649,55
57	Divers	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche „EPIFOOD“	CNLL, CNST, CORD, CSDE	265 000,00	265 000,00	224 851,75
58	00.00	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets Eurostat	CNLL, CNST, CORD, CSDE	150 256,00	150 256,00	55 300,00
59	Divers	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CNLL, CNST, CORD, CSDE	180 000 000,00	180 000 000,00	47 863 995,99
60	00.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CNLL, CNST, CORD, CSDE	122 410,00 D	300 000,00	9 338,69
61	Divers	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CNLL, CNST, CORD, CSDE	40 000,00	40 000,00	21 474,79
			Total du Chapitre VI – Dépenses pour ordre:		3 819 001 051,00	3 928 196 141,18	3 700 303 733,35

Service Central des Imprimés de l'Etat

5740/01

N° 5740¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2006

* * *

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

(16.10.2007)

TABLE DES MATIERES

- I. Les constatations et recommandations de la Cour des comptes
 - 1. Considérations générales
 - 1.1 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2006
 - 1.2 La situation globale de l'exécution du budget 2006
 - 1.3 Les fonds spéciaux
 - 1.4 L'exécution du budget des dépenses
 - 2. Considérations particulières
 - 2.1 Les transferts de crédits
 - 2.2 Les crédits non limitatifs
 - 2.3 Les marchés publics
 - 2.4 Les comptables extraordinaires
 - 3. Le contrôle intensifié de la Cour
 - 3.1 Les services de l'Etat à gestion séparée (SEGS)
 - 3.2 Rémunérations des agents de l'Etat
- Annexes
- II. Les réponses du gouvernement

*

I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES

1. Considérations générales

1.1 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2006

Le compte général de l'Etat de l'exercice 2006 se solde, contrairement à 2005, par un résultat positif qui se présente comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I.	Recettes	8.391.951.069,69
II.	Dépenses	8.140.188.962,10
III.	Excédent de recettes	251.762.107,59
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-212.525.611,32

B. Recettes et dépenses pour ordre

I.	Recettes pour ordre	3.702.519.174,55
II.	Dépenses pour ordre	3.700.303.733,35
III.	Excédent de recettes pour ordre	2.215.441,20
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	35.573.134,30

C. Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

I.	Recettes	3.216.723.587,57
II.	Dépenses	2.822.478.435,33
III.	Excédent de recettes	394.245.152,24
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.566.297.648,13

Les recettes courantes et en capital encaissées pour compte de l'Etat ont été de 8.391.951.069,69 euros. Le montant des recettes qui relèvent des administrations fiscales se chiffre à 7.645.317.702,15 euros. A ces recettes s'ajoutent les recettes dont le recouvrement est du ressort de la Trésorerie de l'Etat, à savoir 746.633.367,54 euros.

Le projet de loi No 5789 relative à l'affectation du résultat du compte général 2006 déposé le 10 octobre 2007 prévoit qu'un montant total de 240 millions d'euros soit affecté à l'alimentation de certains fonds spéciaux. Le solde restant de l'excédent des recettes s'élevant à 11.762.107,59 serait porté au crédit du compte „report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital“. Une fois le projet de loi voté, le tableau A se présenterait de la manière suivante:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I.	Recettes	8.391.951.069,69
II.	Dépenses	8.140.188.962,10
III.	Excédent de recettes	251.762.107,59
IV.	Affectation du résultat du compte général de l'exercice 2006*	-240.000.000,00
V.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-452.525.611,32

* Projet de loi No 5789 relative à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2006

Le tableau ci-après donne pour l'exercice 2006 la répartition des recettes courantes et en capital telles qu'elles ont été effectuées par les administrations fiscales et par la Trésorerie de l'Etat.

		<i>Recettes effectives pendant l'année 2006</i>		
		<i>Recettes courantes</i>	<i>Recettes en capital</i>	<i>Total</i>
(A)	Recettes effectuées par les administrations fiscales			
	• Administration des Contributions directes	3.979.044.383,22		3.979.044.383,22
	• Administration de l'Enregistrement et des Domaines	2.433.932.411,32	49.443.677,22	2.483.376.088,54
	• Administration des Douanes et Accises	1.182.897.230,39		1.182.897.230,39
(B)	Recettes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	294.937.894,27	451.695.473,27	746.633.367,54
Total recettes budgétaires		7.890.811.919,20	501.139.150,49	8.391.951.069,69

Le détail par ministère des paiements effectifs des dépenses courantes et en capital telles que liquidées et ordonnancées au titre de l'exercice 2006 est le suivant:

<i>Ministère</i>	<i>Dépenses courantes</i>	<i>Dépenses en capital</i>	<i>Total des dépenses effectuées</i>
Ministère d'Etat	107.170.884,65	1.944.986,51	109.115.871,16
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration	307.293.956,19	58.524.004,63	365.817.960,82
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	228.748.461,27	43.179.622,61	271.928.083,88
Ministère des Finances	116.850.745,41	144.602.683,59	261.453.429,00
Ministère des Finances: Trésor et Budget	42.477.927,63	38.100.779,77	80.578.707,40
Ministère des Finances: Dette publique	28.036.053,39	115.000.000,00	143.036.053,39
Ministère de la Justice	229.657.544,22	7.889.101,15	237.546.645,37
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	454.680.006,13	9.609.588,79	464.289.594,92
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire	456.745.845,44	42.062.541,22	498.808.386,66
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	822.430.724,10	27.043.533,68	849.474.257,78
Ministère de la Famille et de l'Intégration	1.167.811.734,21	67.882.527,38	1.235.694.261,59
Ministère de la Santé	70.771.194,80	40.928.696,65	111.699.891,45
Ministère de l'Environnement	52.188.650,31	31.717.652,41	83.906.302,72
Ministère du Travail et de l'Emploi	296.891.398,57	596.802,88	297.488.201,45
Ministère de la Sécurité sociale	1.789.638.311,00	368.845,82	1.790.007.156,82
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	70.949.121,39	32.020.986,82	102.970.108,21
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	30.920.456,80	46.219.552,87	77.140.009,67
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	69.234.776,20	49.617.574,10	118.852.350,30
Ministère des Travaux publics	132.435.734,84	298.325.997,70	430.761.732,54
Ministère des Transports	556.531.631,03	44.440.172,78	600.971.803,81

<i>Ministère</i>	<i>Dépenses courantes</i>	<i>Dépenses en capital</i>	<i>Total des dépenses effectuées</i>
Ministère de l'Égalité des chances	8.648.153,16	0,00	8.648.153,16
Total des dépenses effectuées sur les budgets des dépenses courantes et des dépenses en capital de l'Etat	7.040.113.310,74	1.100.075.651,36	8.140.188.962,10

L'exercice 2006 dégage un excédent des recettes courantes et en capital de 251.762.107,59 euros ou de 3,09%. En imputant ce résultat au solde négatif cumulé des exercices clos antérieurs, la réserve budgétaire suivant compte général reprise au bilan financier de l'Etat à présenter par la Trésorerie de l'Etat s'établit à -212.525.611,32 euros, compte tenu „d'une erreur comptable due à l'informatique d'un montant de 548,74 euros remontant à l'exercice clôturé 2005“. Il est à noter que cette situation ne tient pas compte du projet de loi No 5789.

A l'exposé des motifs du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006, la situation est décrite comme suit: „Le compte général 2006 est donc clôturé avec un excédent net de 251,7 millions d'euros. La différence de 553,0 millions d'euros entre cet excédent effectif et le déficit voté de 301,3 millions d'euros résulte d'abord de plus-values de recettes de 1.063,9 millions d'euros, dont 396,8 millions sur le budget en capital. Les dépassements du budget voté du côté des dépenses sont majoritairement l'expression comptable de l'affectation des plus-values de recettes au moyen de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassements autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 357,1 millions d'euros.“

Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. En d'autres termes, le budget pour ordre concerne des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat.

En raison de l'article 78(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les dépenses pour ordre ne peuvent en principe pas dépasser le montant des recettes correspondantes à la fin de l'exercice.

En ce qui concerne le compte général de l'Etat de l'exercice 2006, on constate que le budget des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de recettes de 2.215.441,20 euros.

La différence entre recettes et dépenses pour ordre trouve son origine dans un déséquilibre entre recettes et dépenses des articles suivants:

Tableau 1: Déséquilibre entre recettes et dépenses pour ordre

Article budgétaire	Recettes pour ordre	Dépenses pour ordre	Différence	Solde cumulé 1988-2006
3	25.989.854,73	26.002.054,09	-12.199,36	-12.199,36
6	706.704,08	901.413,10	-194.709,02	-194.499,35
7	45.506.198,74	44.789.779,40	716.419,34	916.740,73
8	0,00	0,00	0,00	-26.801,33
9	20.191,00	19.999,84	191,16	-5.527,19
18	8.751.288,87	5.752.361,25	2.998.927,62	27.089.403,76
19	1.677.159,80	3.646.798,15	-1.969.638,35	3.602.908,76
20	271.432,00	764.532,50	-493.100,50	-1.106.454,59
30	125.749,18	41.013,71	84.735,47	356.936,30
44	6.442.999,26	7.041.839,31	-598.840,05	2.084.975,94
45	1.138.980,07	1.192.103,90	-53.123,83	887.997,86
48	236.184,10	32.994,72	203.189,38	364.011,86
49	2.067.744,29	963.103,30	1.104.640,99	1.104.640,99
52	494.685,70	290.662,58	204.023,12	282.173,17
54	0,00	3.900,00	-3.900,00	1,82
57	82.489,20	224.851,75	-142.362,55	-142.362,55
58	0,00	55.300,00	-55.300,00	-55.300,00
59	47.996.006,58	47.863.995,99	132.010,59	132.010,59
60	300.000,00	9.338,69	290.661,31	290.661,31
61	25.290,67	21.474,79	3.815,88	3.815,88
Total	141.832.958,27	139.617.517,07	2.215.441,20	35.573.134,30

Il y a lieu de souligner que les articles 22 à 29 de la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2006 prévoient des exceptions de non-compensation en fin d'exercice des recettes et dépenses pour ordre. Pour certains de ces articles, si le solde accuse un excédent de dépenses ou de recettes à la clôture de l'exercice, la loi budgétaire dispose donc que celui-ci peut être reporté à l'exercice suivant. La Cour a cependant constaté que notamment les articles 6, 19, 20, 44, 45, 54, 57 et 58 ayant un solde négatif, et les articles 30, 48, 49, 52, 59 et 61 présentant un solde positif ne sont pas revêtus de ce caractère.

Par ailleurs, au vu du solde cumulé au montant de 35.573.134,30 euros des exercices 1988 à 2006, il convient de relever que les reports des soldes en fin d'exercice ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports.

En l'absence des opérations de reports tendant à établir un équilibre entre recettes et dépenses pour ordre à la clôture de l'exercice, il coule de source que la régularisation des soldes doit être effectuée au cours d'un exercice ultérieur. Cette procédure n'est pas prévue dans les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

1.2 La situation globale de l'exécution du budget 2006

Lors de l'élaboration du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2006, le Gouvernement avait retenu une hypothèse de croissance en volume du PIB de 3,8%. Au courant de l'année 2006, les prévisions de croissance du PIB ont été revues à la hausse pour atteindre 5,5% selon le Statec (Note de conjoncture 3-2006), compte tenu de la bonne situation conjoncturelle en 2005.

Suivant les informations statistiques les plus récentes (Statec conjoncture flash de septembre 2007), l'économie a même connu en 2006 une croissance en volume du PIB légèrement supérieure, à savoir 6,2%.

Par rapport au budget de l'Etat de l'exercice 2006, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2006 peuvent être résumées comme suit:

Tableau 2: Budget et compte 2006

	Budget définitif 2006	Compte général 2006	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
– courantes	7.223.692.016,00	7.890.811.919,20	667.119.903,20	+ 9,24
– en capital	104.342.830,00	501.139.150,49	396.796.320,49	+ 380,28
Total recettes (1)	7.328.034.846,00	8.391.951.069,69	1.063.916.223,69	+ 14,52
Dépenses				
– courantes	6.852.208.593,00	7.040.113.310,74	187.904.717,74	+ 2,74
– en capital	777.121.646,00	1.100.075.651,36	322.954.005,36	+ 41,56
Total dépenses (2)	7.629.330.239,00	8.140.188.962,10	510.858.723,10	+ 6,70
Excédent de recettes (1) – (2)	-301.295.393,00	251.762.107,59	553.057.500,59	

Au niveau des recettes courantes, la plus-value de 9,24% réalisée par rapport aux prévisions de recettes se dégage des variations suivantes:

Impôts directs	303.362.507,53
Impôts indirects	2.880.308,32
Recettes d'exploitation, taxes et redevances	163.739,96
Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	-846.283,09
Remboursements de dépenses	1.061.410,50
Douanes et accises	28.842.230,39
Impôts, droits et taxes	310.484.939,39
Recettes domaniales	8.054.553,70
Recettes d'exploitation et autres	-5.093.056,83
Remboursements	67.683,06
Recettes versées par les communes et syndicats de communes	1.386.994,69
Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	-7.144.670,24
Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	-944.665,27
Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non financières	11.241.148,28
Recettes versées par les comptables extraordinaires	1.925.702,39
Participations de l'Etat dans les sociétés de droit privé	51.271.095,08
Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	2.243.894,37
Recettes d'exploitation	-19.008.291,86
Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie	-22.829.337,17
Total	667.119.903,20

Les recettes en capital affichent de leur côté une forte augmentation en pourcentage (+ 380,28%), et en valeur absolue (+ 396,8 millions d'euros). Ceci s'explique entre autres par des recettes résultant de la vente de participations de l'Etat pour un montant de +/- 424 millions d'euros.

Concernant les dépenses courantes et en capital effectives, celles-ci dépassent de 6,70% le total des dépenses projetées pour 2006. Cet écart correspond à 510,9 millions d'euros. Tel qu'il ressort du tableau 4, ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative:

- aux dotations de fonds de réserve (+ 235.622.849,74 euros);
- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+ 117.718.100 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 110.000.000 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 60.413.570,83 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 24.131.532,42 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations publiques locales (+ 16.022.741,79 euros).

Comparée au compte 2005, la progression des dépenses courantes et en capital a été supérieure de 816,6 millions d'euros, soit 11,15% (tableau 6).

La comparaison des dépenses courantes prévues et réalisées fait ressortir pour 2006 un écart de 187.904.717,74 euros. De fait, ce montant correspond aux dépenses basant sur des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs, diminuées du montant des crédits votés qui n'ont pas été consommés. En 2006, les dépenses en capital connaissent une progression de l'ordre de 41,56% ou de 323 millions d'euros.

Finalement, la Cour des comptes reproduit ci-après le détail des variations des recettes et des dépenses en comparant, d'une part, le budget 2006 avec le compte 2006 et, d'autre part, le compte 2005 avec le compte 2006 selon la classification économique.

Tableau 3: Recettes budget 2006 et compte 2006

Code	Classes de comptes	Budget 2006	Compte 2006	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	27 632 000	4 094 637,18	-23 537 362,82	-85,18
11	Remboursements de dépenses de personnel	20 259 450	32 335 669,41	12 076 219,41	59,61
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1 329 850	484 619,12	-845 230,88	-63,56
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1 945 100	2 176 887,54	231 787,54	11,92
16	Vente de biens non durables et de services	94 118 776	101 757 347,77	7 638 571,77	8,12
17	Vente de biens militaires durables	200	0,00	-200,00	-100,00
26	Intérêts de créance	70 000 000	51 137 675,92	-18 862 324,08	-26,95
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	100	0,00	-100,00	-100,00
28	Autres produits du patrimoine	131 957 390	183 199 504,75	51 242 114,75	38,83
29	Intérêts imputés en crédit	1 000 000	875 774,67	-124 225,33	-12,42
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3 500 100	3 364 007,60	-136 092,40	-3,89
36	Impôts indirects et prélèvements	3 173 924 816	3 511 459 243,48	337 534 427,48	10,63
37	Impôts directs	3 652 080 000	3 955 442 507,53	303 362 507,53	8,31
38	Autres transferts de revenus	29 383 900	41 766 435,21	12 382 535,21	42,14
39	Transfert de revenus à l'étranger	9 064 434	8 862 960,39	-201 473,61	-2,22
42	Part de communes dans les pensions et rentes sociales	8 557 000	1 538 805,32	-7 018 194,68	-82,02
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	10 587 000	18 162 266,46	7 575 266,46	71,55
56	Impôts en capital	45 000 100	46 809 788,13	1 809 688,13	4,02
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	50 000	35 501,93	-14 498,07	-29,00
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	150 200	2 702 087,89	2 551 887,89	1 698,99
59	Transferts en capital à l'étranger	10 344 030	884 496,18	-9 459 533,82	-91,45
76	Vente de terrains et bâtiments	7 000 000	818 451,59	-6 181 548,41	-88,31
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	150 000	449 374,92	299 374,92	199,58
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	100	0,00	-100,00	-100,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions et institutions financières	30 000 000	423 510 549,25	393 510 549,25	1 311,70
96	Produits des emprunts publics consolidés	300	82 477,45	82 177,45	27 392,48
	Total	7 328 034 846	8 391 951 069,69	1 063 916 223,69	14,52

Tableau 4: Dépenses budget 2006 et compte 2006

Code	Classes des comptes	Budget 2006	Compte 2006	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	38 989 082,00	38 989 082,00	0,00	0,00
11	Salaires et charges sociales	1 413 364 109,00	1 396 738 259,07	-16 625 849,93	-1,18
12	Achat de biens non durables et de services	356 191 366,00	343 300 424,03	-12 890 941,97	-3,62
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21 325 562,00	21 742 638,17	417 076,17	1,96
21	Intérêts de la dette publique	23 443 500,00	26 840 000,00	3 396 500,00	14,49
23	Intérêts imputés en débit	700 100,00	554 631,83	-145 468,17	-20,78
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	7 028 650,00	6 337 169,96	-691 480,04	-9,84
31	Subventions d'exploitation	291 727 041,00	287 860 266,46	-3 866 774,54	-1,33
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	168 898 088,00	175 105 411,91	6 207 323,91	3,68
33	Transferts de revenus aux administrations privées	246 167 520,00	243 289 566,38	-2 877 953,62	-1,17
34	Transferts de revenus aux ménages	256 353 934,00	264 209 439,08	7 855 505,08	3,06
35	Transferts de revenus à l'étranger	83 776 751,00	81 798 710,25	-1 978 040,75	-2,36
36	Impôts indirects et „prélèvements“	100,00	0,00	-100,00	-100,00
37	Impôts directs non ventilés	450 000,00	522 744,00	72 744,00	16,17
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	168 270 978,00	167 454 368,32	-816 609,68	-0,49
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2 603 905 510,00	2 664 319 080,83	60 413 570,83	2,32
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	102 682 446,00	118 705 187,79	16 022 741,79	15,60
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	48 840 270,00	52 340 187,95	3 499 917,95	7,17
51	Transferts de capitaux aux entreprises	60 648 407,00	51 568 562,36	-9 079 844,64	-14,97
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	6 889 081,00	4 298 501,23	-2 590 579,77	-37,60
53	Transferts de capitaux aux ménages	32 260 244,00	34 802 633,54	2 542 389,54	7,88
54	Transferts de capitaux à l'étranger	7 949 124,00	7 268 864,60	-680 259,40	-8,56
61	Transferts en capital à l'administration centrale	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1 115 521,00	1 275 717,05	160 196,05	14,36
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	37 216 666,00	33 658 942,62	-3 557 723,38	-9,56
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	5 050 000,00	3 823 269,46	-1 226 730,54	-24,29
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	27 730 000,00	51 861 532,42	24 131 532,42	87,02
72	Construction de bâtiments	61 846 900,00	61 467 994,42	-378 905,58	-0,61
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	93 112 334,00	82 239 957,56	-10 872 376,44	-11,68
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	65 546 069,00	56 624 386,45	-8 921 682,55	-13,61

Code	Classes des comptes	Budget 2006	Compte 2006	Différence montant	Différence %
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	2 281 900,00	120 000 000,00	117 718 100,00	5 158,78
83	Octrois de crédits aux ménages	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	15 600 400,00	15 599 996,62	-403,38	0,00
91	Remboursement de la dette publique	5 000 000,00	115 000 000,00	110 000 000,00	2 200,00
93	Dotations de fonds de réserve	1 374 418 586,00	1 610 041 435,74	235 622 849,74	17,14
	Total	7 629 330 239,00	8 140 188 962,10	510 858 723,10	6,70

Tableau 5: Recettes compte 2005 et compte 2006

Code	Classes de comptes	Compte 2005	Compte 2006	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	9 830 289,23	4 094 637,18	-5 735 652,05	-58,35
11	Remboursements de dépenses de personnel	20 469 523,59	32 335 669,41	11 866 145,82	57,97
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	573 186,84	484 619,12	-88 567,72	-15,45
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1 568 591,85	2 176 887,54	608 295,69	38,78
16	Vente de biens non durables et de services	99 001 763,93	101 757 347,77	2 755 583,84	2,78
17	Vente de biens militaires durables	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Intérêts de créance	47 366 246,12	51 137 675,92	3 771 429,80	7,96
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Autres produits du patrimoine	74 282 622,63	183 199 504,75	108 916 882,12	146,62
29	Intérêts imputés en crédit	211 526,58	875 774,67	664 248,09	314,03
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3 318 842,92	3 364 007,60	45 164,68	1,36
36	Impôts indirects et prélèvements	2 813 571 457,07	3 511 459 243,48	697 887 786,41	24,80
37	Impôts directs	3 426 892 727,39	3 955 442 507,53	528 549 780,14	15,42
38	Autres transferts de revenus	27 174 876,34	41 766 435,21	14 591 558,87	53,70
39	Transferts de revenus à l'étranger	7 800 513,83	8 862 960,39	1 062 446,56	13,62
42	Part de communes dans les pensions et rentes sociales	939 359,08	1 538 805,32	599 446,24	63,81
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	12 699 203,49	18 162 266,46	5 463 062,97	43,02
56	Impôts en capital	44 057 045,88	46 809 788,13	2 752 742,25	6,25
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	21 085,03	35 501,93	14 416,90	68,38
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	6 444 701,21	2 702 087,89	-3 742 613,32	-58,07
59	Transferts en capital à l'étranger	864 873,74	884 496,18	19 622,44	2,27
76	Vente de terrains et bâtiments	1 905 346,61	818 451,59	-1 086 895,02	-57,04
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	273 095,40	449 374,92	176 279,52	64,55

Code	Classes de comptes	Compte 2005	Compte 2006	Différence montant	Différence %
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions et institutions financières	29 950 685,12	423 510 549,25	393 559 864,13	1 314,03
96	Produits des emprunts publics consolidés	82 477,45	82 477,45	0,00	0,00
Total		6 629 300 041,33	8 391 951 069,69	1 762 651 028,36	26,59

Tableau 6: Dépenses compte 2005 et compte 2006

Code	Classes de comptes	Compte 2005	Compte 2006	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	45 094 761,59	38 989 082,00	-6 105 679,59	-13,54
11	Salaires et charges sociales	1 344 763 424,11	1 396 738 259,07	51 974 834,96	3,86
12	Achat de biens non durables et de services	378 766 154,54	343 300 424,03	-35 465 730,51	-9,36
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	20 606 833,21	21 742 638,17	1 135 804,96	5,51
21	Intérêts de la dette publique	25 934 000,00	26 840 000,00	906 000,00	3,49
23	Intérêts imputés en débit	1 233 150,49	554 631,83	-678 518,66	-55,02
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	5 483 672,67	6 337 169,96	853 497,29	15,56
31	Subventions d'exploitation	271 206 776,33	287 860 266,46	16 653 490,13	6,14
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	166 590 020,54	175 105 411,91	8 515 391,37	5,11
33	Transferts de revenus aux administrations privées	321 886 661,41	243 289 566,38	-78 597 095,03	-24,42
34	Transferts de revenus aux ménages	245 982 571,13	264 209 439,08	18 226 867,95	7,41
35	Transferts de revenus à l'étranger	80 906 495,52	81 798 710,25	892 214,73	1,10
36	Impôts indirects et „prélèvements“	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Impôts directs non ventilés	487 191,40	522 744,00	35 552,60	7,30
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	8 708 682,88	167 454 368,32	158 745 685,44	1 822,84
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2 472 051 358,44	2 664 319 080,83	192 267 722,39	7,78
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	87 438 532,41	118 705 187,79	31 266 655,38	35,76
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	46 964 534,34	52 340 187,95	5 375 653,61	11,45
51	Transferts de capitaux aux entreprises	53 879 494,13	51 568 562,36	-2 310 931,77	-4,29
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	5 160 020,87	4 298 501,23	-861 519,64	-16,70
53	Transferts de capitaux aux ménages	45 872 136,61	34 802 633,54	-11 069 503,07	-24,13
54	Transferts de capitaux à l'étranger	7 332 937,55	7 268 864,60	-64 072,95	-0,87
61	Transferts en capital à l'administration centrale	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1 419 444,28	1 275 717,05	-143 727,23	-10,13

Code	Classes de comptes	Compte 2005	Compte 2006	Différence montant	Différence %
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	30 180 281,73	33 658 942,62	3 478 660,89	11,53
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	3 027 084,61	3 823 269,46	796 184,85	26,30
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	38 025 902,41	51 861 532,42	13 835 630,01	36,38
72	Construction de bâtiments	56 326 556,52	61 467 994,42	5 141 437,90	9,13
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	74 081 369,63	82 239 957,56	8 158 587,93	11,01
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	58 024 406,84	56 624 386,45	-1 400 020,39	-2,41
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	1 950 000,00	120 000 000,00	118 050 000,00	6 053,85
83	Octrois de crédits aux ménages	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	15 159 636,77	15 599 996,62	440 359,85	2,90
91	Remboursement de la dette publique	85 676 000,00	115 000 000,00	29 324 000,00	34,23
93	Dotations de fonds de réserve	1 323 344 248,83	1 610 041 435,74	286 697 186,91	21,66
	Total	7 323 614 341,79	8 140 188 962,10	816 574 620,31	11,15

1.3 Les fonds spéciaux

Dans le présent chapitre, la Cour passe en revue la situation financière des fonds spéciaux telle qu'elle se présente pour l'exercice 2006.

1.3.1 Situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Le tableau ci-après renseigne sur les recettes et les dépenses effectives des fonds spéciaux de l'Etat au courant de l'exercice 2006. Il en ressort que les recettes dépassent les dépenses de quelque 168 millions d'euros.

Tableau 7: Evolution des avoirs des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Avoirs au 1.1.2006	Aliment. budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2006
Fonds de la coopération au développement	2.536.662	140.787.020	143.047.160	131.969.895	13.613.927
Fonds d'équipement militaire	17.998.141	53.000.000	53.000.000	6.033.371	64.964.770
Fonds pour les monuments historiques	1.252.494	35.000.000	35.000.000	14.060.830	22.191.664
Fonds de réserve pour la crise	21.715.473	0	0	0	21.715.473
Fonds de la dette publique	150.049.072	155.340.000	155.340.000	209.744.054	95.645.018
Fonds de pension	1.108.875	289.704.336	394.956.119	396.022.912	42.082
Fonds communal de dotation financière	0	553.003.581	553.003.581	553.003.581	0
Fonds de la pêche	385.927	65.300	65.300	67.917	383.310
Fonds cynégétique	553.724	32.759	32.759	0	586.483
Fonds pour la gestion de l'eau	90.203.810	15.000.000	15.000.000	42.142.595	63.061.215
Fonds des eaux frontalières	1.347.103	40.620	40.620	116.558	1.271.165
Fonds d'équipement sportif national	25.401.808	19.500.000	19.500.000	25.001.243	19.900.565
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	145.002.361	60.500.000	65.627.306	87.492.628	123.137.039

<i>Désignation du Fonds</i>	<i>Avoirs au 1.1.2006</i>	<i>Aliment. budgétaire</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Avoirs au 31.12.2006</i>
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	396.574	25.000	31.175	12.757	414.993
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	61.874.881	6.500.000	6.500.000	14.462.019	53.912.861
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	200.877.050	38.732.293	38.732.293	77.414.321	162.195.022
Fonds de la chasse	0	316.078	316.078	316.077	2
Fonds pour la protection de l'environnement	51.886.884	7.000.000	7.000.000	14.762.394	44.124.490
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	2.965.353	10.000.000	10.000.000	986.668	11.978.685
Fonds pour l'emploi	4.652.747	249.892.655	438.846.355	363.344.717	80.154.385
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	17.917.941	27.000.000	30.149.222	33.118.912	14.948.251
Fonds d'investissements publics administratifs	106.992.844	78.000.000	78.008.945	65.187.142	119.814.647
Fonds d'investissements publics scolaires	226.310.955	50.000.000	50.000.000	65.878.580	210.432.376
Fonds des routes	1.064.185	10.000.000	210.754.303	138.009.885	73.808.602
Fonds du rail	45.464.381	106.000.000	539.987.095	416.196.157	169.255.319
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	28.035.151	25.000.000	25.000.000	17.080.464	35.954.687
Fonds pour la loi de garantie	107.450.684	7.000.000	13.266.146	42.759.445	77.957.384
Fonds pour la promotion touristique	1.072.372	7.300.000	7.300.000	7.090.495	1.281.878
Fonds pour la réforme communale	261.973	478.000	478.000	510.000	229.973
Fonds social culturel	3.856	620.000	621.292	621.177	3.972
Total	1.314.783.282	1.945.837.642	2.891.603.749	2.723.406.792	1.482.980.239

Différence entre recettes et dépenses:

168 196 957

Au niveau de l'évolution des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat, une augmentation de 12,79% est à constater au courant de l'exercice 2006, à savoir:

- avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice 2006: 1.314.783.282 €
- avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice 2006: 1.482.980.239 €
- augmentation des avoirs des fonds spéciaux: 168.196.957 €

Par contre, les projections des recettes et des dépenses du projet de budget 2006 tablaient sur une diminution de 47,54% des avoirs des fonds. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été nettement plus importantes que prévues et que l'évolution des dépenses a été légèrement moins prononcée que prévue en 2006.

La Cour tient à rappeler qu'au cours de l'exercice 2006, des emprunts au total de 532 millions d'euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, l'accroissement des avoirs des fonds spéciaux se transformerait en une diminution de l'ordre de 27,67% pour atteindre quelque 951 millions d'euros.

Finalement, il est à noter que le projet de loi No 5789 relative à l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice 2006 prévoit des alimentations supplémentaires de certains fonds spéciaux à charge de l'exercice budgétaire 2006:

Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	20.000.000,00
Fonds pour la protection de l'environnement	20.000.000,00
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	50.000.000,00
Fonds du rail	50.000.000,00
Fonds pour l'emploi	50.000.000,00
Fonds pour la gestion de l'eau	50.000.000,00
Total	240.000.000,00

1.3.1.1 Evolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat

D'après les projets de budget de 2006 et 2007, les évolutions prévisionnelles des recettes des fonds spéciaux pour l'exercice 2006 ont été les suivantes:

- recettes 2006 des fonds spéciaux (projet de budget 2006): 2.151.227.218 €
- recettes 2006 des fonds spéciaux (projet de budget 2007): 2.722.128.897 €
- recettes 2006 des fonds spéciaux (compte général 2006): 2.891.603.749 €

Il y a lieu de constater que les recettes des fonds spéciaux réalisées au cours de l'exercice 2006 sont supérieures de 34,42% par rapport aux estimations du projet de budget 2006 et de 6,23% par rapport aux estimations du projet de budget 2007.

Le tableau ci-après fournit une comparaison des recettes projetées et des recettes effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2006.

Tableau 8: Evolution des recettes des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Recettes 2006 (projet de budget 2006)	Recettes 2006 (compte général 2006)	Variation: Compte général 2006/ Projet 2006	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	129.672.093	143.047.160	13.375.067	10,31%
Fonds d'équipement militaire	33.000.000	53.000.000	20.000.000	60,61%
Fonds pour les monuments historiques	10.000.000	35.000.000	25.000.000	250,00%
Fonds de réserve pour la crise	100	0	-100	-100,00%
Fonds de la dette publique	41.943.500	155.340.000	113.396.500	270,36%
Fonds de pension	389.800.000	394.956.119	5.156.119	1,32%
Fonds communal de dotation financière	531.036.400	553.003.581	21.967.181	4,14%
Fonds de la pêche	65.300	65.300	0	0,00%
Fonds cynégétique	32.759	32.759	0	0,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	15.000.000	15.000.000	0	0,00%
Fonds des eaux frontalières	40.620	40.620	0	0,00%
Fonds d'équipement sportif national	23.500.000	19.500.000	-4.000.000	-17,02%
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	60.500.000	65.627.306	5.127.306	8,47%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	30.000	31.175	1.175	3,92%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	6.500.000	6.500.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	33.000.000	38.732.293	5.732.293	17,37%
Fonds de la chasse	316.078	316.078	0	0,00%
Fonds pour la protection de l'environnement	7.000.000	7.000.000	0	0,00%

Désignation du Fonds	Recettes 2006 (projet de budget 2006)	Recettes 2006 (compte général 2006)	Variation: Compte général 2006/ Projet 2006	
			en euros	en %
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	10.000.000	10.000.000	0	0,00%
Fonds pour l'emploi	338.495.000	438.846.355	100.351.355	29,65%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	29.500.000	30.149.222	649.222	2,20%
Fonds d'investissements publics administratifs	38.000.000	78.008.945	40.008.945	105,29%
Fonds d'investissements publics scolaires	50.000.000	50.000.000	0	0,00%
Fonds des routes	110.000.000	210.754.303	100.754.303	91,59%
Fonds du rail	267.300.000	539.987.095	272.687.095	102,02%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	5.000.000	25.000.000	20.000.000	400,00%
Fonds pour la loi de garantie	13.555.368	13.266.146	-289.222	-2,13%
Fonds pour la promotion touristique	7.300.000	7.300.000	0	0,00%
Fonds pour la réforme communale	250.000	478.000	228.000	91,20%
Fonds social culturel	390.000	621.292	231.292	59,31%
Total	2.151.227.218	2.891.603.749	740.376.531	34,42%

La différence importante entre les recettes des fonds spéciaux renseignées dans le projet de budget 2006 et le compte général 2006 se chiffre à 740 millions d'euros. Elle s'explique essentiellement de la façon suivante:

- enregistrement d'emprunts à hauteur de 200 millions d'euros prévus pour l'exercice 2005, mais émis uniquement au cours du mois de février 2006 (une tranche de 100 millions d'euros pour le Fonds des routes et une tranche de 100 millions d'euros pour le Fonds du rail);
- enregistrement d'un emprunt exceptionnel à hauteur de 132 millions d'euros sur le Fonds du rail, autorisé par la loi du 18 décembre 2006 ayant pour but le financement de la reprise par l'Etat de terrains et d'immeubles faisant partie de l'infrastructure ferroviaire appartenant à „Arcelor“ ou aux „CFL“;
- prise en compte d'alimentations supplémentaires résultant de transferts de crédits sur les crédits d'alimentation des fonds spéciaux à hauteur de 6,85 millions d'euros pour le Fonds de la coopération au développement et le Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières;
- prise en compte d'alimentations supplémentaires résultant des dépassements à hauteur de 348 millions d'euros des crédits non limitatifs d'alimentation des fonds spéciaux suivants:
 - Fonds de la dette publique: 113,40 millions d'euros;
 - Fonds pour l'emploi: 97,79 millions d'euros;
 - Fonds d'investissements publics administratifs: 40,00 millions d'euros;
 - Fonds pour les monuments historiques: 25,00 millions d'euros;
 - Fonds des raccordements ferroviaires internationaux: 20,00 millions d'euros;
 - Fonds d'équipement militaire: 20,00 millions d'euros;
 - Fonds communal de dotation financière: 13,14 millions d'euros;
 - Fonds de la coopération au développement: 10,00 millions d'euros;
 - Fonds de pension: 8,20 millions d'euros.

1.3.1.2 Evolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat

Les projets de budget de 2006 et 2007 contiennent également des projections concernant les dépenses annuelles des fonds spéciaux pour l'exercice 2006, à savoir:

- dépenses 2006 des fonds spéciaux (projet de budget 2006): 2.781.599.165 €
- dépenses 2006 des fonds spéciaux (projet de budget 2007): 2.939.511.424 €

- dépenses 2006 des fonds spéciaux (compte général 2006): 2.723.406.792 €

La Cour constate donc que l'évolution des dépenses a été moins rapide que prévue, la variation des dépenses entre le projet de budget 2006 et le compte général 2006 étant de -2,09%.

Le tableau ci-après représente la comparaison des dépenses projetées et des dépenses effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2006.

Tableau 9: Evolution des dépenses des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Dépenses 2006 (projet de budget 2006)	Dépenses 2006 (compte général 2006)	Variation: Compte général 2006/ Projet 2006	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	129.672.093	131.969.895	2.297.802	1,77%
Fonds d'équipement militaire	20.516.000	6.033.371	-14.482.629	-70,59%
Fonds pour les monuments historiques	11.900.000	14.060.830	2.160.830	18,16%
Fonds de réserve pour la crise	0	0	0	-
Fonds de la dette publique	190.300.000	209.744.054	19.444.054	10,22%
Fonds de pension	389.800.000	396.022.912	6.222.912	1,60%
Fonds communal de dotation financière	531.036.400	553.003.581	21.967.181	4,14%
Fonds de la pêche	236.285	67.917	-168.368	-71,26%
Fonds cynégétique	12.000	0	-12.000	-100,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	50.000.000	42.142.595	-7.857.405	-15,71%
Fonds des eaux frontalières	167.353	116.558	-50.795	-30,35%
Fonds d'équipement sportif national	34.605.067	25.001.243	-9.603.824	-27,75%
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	115.814.188	87.492.628	-28.321.560	-24,45%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	124.000	12.757	-111.243	-89,71%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	24.916.399	14.462.019	-10.454.380	-41,96%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	120.107.023	77.414.321	-42.692.702	-35,55%
Fonds de la chasse	316.000	316.077	77	0,02%
Fonds pour la protection de l'environnement	23.335.192	14.762.394	-8.572.798	-36,74%
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	10.000.000	986.668	-9.013.332	-90,13%
Fonds pour l'emploi	378.660.973	363.344.717	-15.316.256	-4,04%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	34.975.604	33.118.912	-1.856.692	-5,31%
Fonds d'investissements publics administratifs	115.067.356	65.187.142	-49.880.214	-43,35%
Fonds d'investissements publics scolaires	100.023.811	65.878.580	-34.145.231	-34,14%
Fonds des routes	137.430.645	138.009.885	579.240	0,42%
Fonds du rail	286.100.000	416.196.157	130.096.157	45,47%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	15.000.000	17.080.464	2.080.464	13,87%
Fonds pour la loi de garantie	54.187.176	42.759.445	-11.427.731	-21,09%
Fonds pour la promotion touristique	7.295.600	7.090.495	-205.105	-2,81%
Fonds pour la réforme communale	0	510.000	510.000	-
Fonds social culturel	0	621.177	621.177	-
Total	2.781.599.165	2.723.406.792	-58.192.373	-2,09%

1.3.2 Les fonds spéciaux de l'Etat au niveau du logiciel SAP

Au niveau des dépenses et des recettes, la Cour n'a pas constaté de discordance entre le compte général et les données du logiciel SAP. Par contre, à la date du 1er janvier 2006, il existe des différences concernant les avoirs de cinq fonds spéciaux, à savoir:

Tableau 10: Incohérences des avoirs des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Avoirs au 1.1.2006		Différence	Commentaire
	Cpte général	SAP		
Fonds pour les monuments historiques	1.252.493,57	1.249.236,24	3.257,33	Report des avoirs 2003 à 2004 + 2004 à 2005 + 2005 à 2006
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	145.002.361,10	145.000.801,10	1.560,00	Report des avoirs 2004 à 2005
Fonds des routes	1.064.184,89	635.360,71	428.824,18	Report des avoirs 2002 à 2003 + 2003 à 2004 + 2004 à 2005 + 2005 à 2006
Fonds social culturel	3.856,43	0,00	3.856,43	Report des avoirs 2004 à 2005 + 2005 à 2006
Fonds des pensions	1.108.875,27	1.086.727,20	22.148,07	Report des avoirs 2005 à 2006

Les problèmes relevés résultent uniquement d'un mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant.

Les problèmes de report concernant les Fonds pour les monuments historiques, Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales et Fonds des routes ont déjà été signalés dans les rapports de la Cour concernant les comptes généraux de 2004 et de 2005. Par ailleurs, la situation du Fonds social culturel a déjà été évoquée dans le rapport de la Cour concernant le compte général de 2005.

Par contre, la différence constatée au niveau du rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2005 concernant la non-prise en compte des plus-values de recettes budgétaires du Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales a été corrigée.

La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s'imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006.

1.4 L'exécution du budget des dépenses

Les chiffres repris dans le présent chapitre ont été communiqués par la Direction du contrôle financier (DCF), qui assure le contrôle a priori des dépenses de l'Etat en vertu notamment de l'article 24 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

Au cours de l'exercice budgétaire 2006, les contrôleurs financiers ont validé 229.437 opérations (249.296 opérations en 2005), dont 32.271 engagements et 197.166 ordonnances. Etant donné que certaines dépenses ont fait l'objet d'ordonnances collectives, le nombre de créances est plus élevé; pour l'exercice 2006, il s'élève au total à 453.194 paiements (492.099 paiements en 2005) représentant un montant ordonnancé de 14.782.104.218 euros (13.229.657.375 euros en 2005).

Ce montant dépasse à première vue significativement le total du budget voté. Or, le total des ordonnances visées par les contrôleurs financiers recouvre outre le budget des dépenses courantes et en capital également les dépenses pour ordre et les dépenses à charge des fonds spéciaux.

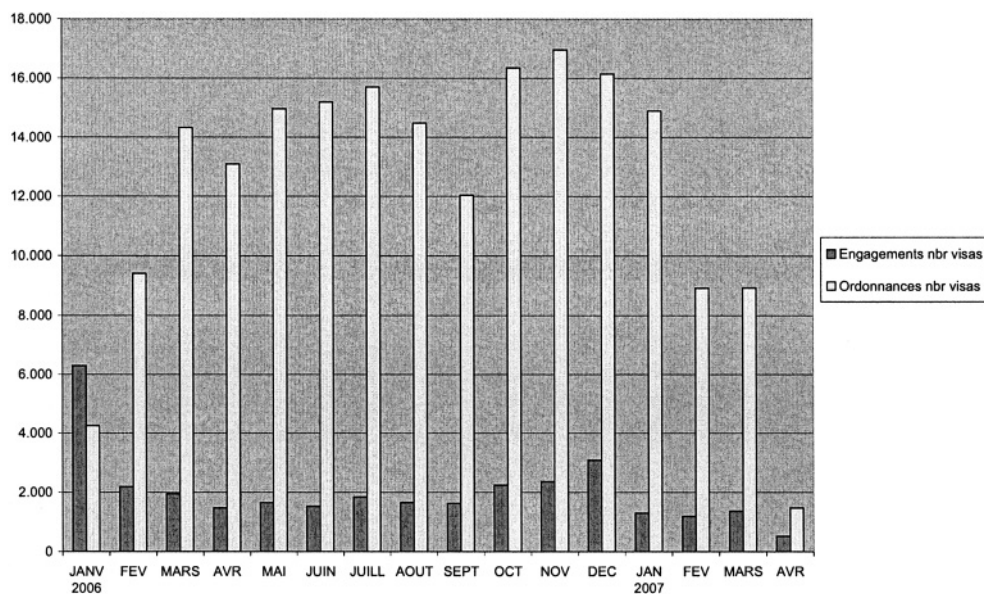
Le total du montant engagé au cours de l'exercice 2006 s'élève à 25.987.520.475 euros (21.719.466.212 euros en 2005). Ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'au niveau des engagements sur crédits sans distinction d'exercice, les ordonnateurs ont la possibilité de majorer le disponible à engager de 33% d'office et, après avoir recueilli l'accord du ministre du Trésor et du Budget, de tout montant qui leur semble justifié.

Le tableau et le graphique ci-dessous donnent un aperçu du nombre des engagements et des ordonnances émis au cours des différents mois de l'exercice, y compris ceux de la période complémentaire.

Tableau 11: Engagements et ordonnances – nombre de visas et de pièces

Mois	Engagements			Ordonnances		
	Nbre visas	Nbre pièces	Montant engagements	Nbre visas	Nbre pièces	Montant ordonnances
Budget 2006						
Janvier 2006	6.298	6.359	12.056.309.325	4.247	10.330	1.119.344.854
Février	2.184	2.238	852.768.273	9.416	21.784	618.961.576
Mars	1.944	1.974	317.731.361	14.328	30.755	678.628.450
Avril	1.474	1.494	240.407.227	13.083	30.735	558.119.206
Mai	1.651	1.722	369.695.744	14.969	33.490	737.184.471
Juin	1.526	1.554	335.877.400	15.197	35.337	823.214.788
Juillet	1.842	1.868	171.298.483	15.699	33.003	712.250.911
Août	1.661	1.750	344.102.410	14.482	37.314	596.157.272
Septembre	1.630	1.676	316.524.532	12.039	27.488	833.596.208
Octobre	2.244	2.328	261.709.511	16.352	43.455	948.869.594
Novembre	2.359	2.406	761.346.631	16.957	37.719	611.391.591
Décembre	3.085	3.135	608.368.853	16.154	33.397	588.424.795
Janvier 2007	1.302	1.320	1.138.465.410	14.902	30.684	1.123.868.204
Février	1.190	1.216	1.944.343.522	8.929	26.072	652.284.401
Mars	1.359	1.397	6.078.764.911	8.933	18.527	4.008.031.748
Avril	522	532	189.806.882	1.479	3.104	171.776.149
Total	32.271	32.969	25.987.520.475	197.166	453.194	14.782.104.218

Graphique 12: Nombre d'engagements et d'ordonnances



Les tableaux qui suivent renseignent sur le total du nombre de pièces et des montants engagés, voire ordonnancés après la clôture légale de l'exercice 2006, qui est fixée au 31 décembre 2006 pour les engagements et, en principe, au 31 mars 2007 pour les ordonnancements.

Selon la DCF, les opérations en matière d'engagement concernent des modifications d'engagements autorisés avant le 31 décembre 2006. Ces modifications seraient nécessaires pour permettre à l'ordonnateur d'ajuster l'engagement au montant de la créance à payer.

La saisie d'un nouvel engagement au-delà du 31 décembre 2006 est par contre subordonnée à une demande écrite auprès du ministre du Trésor et du Budget, qui de cas en cas autorise la saisie des engagements en question.

Notons que la loi budgétaire pour l'exercice 2006 a prévu à son article 41 une disposition visant à allonger au titre de l'exercice 2006 la période complémentaire d'un mois. Ainsi, par dérogation à l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

Tableau 13: Montants engagés de janvier à avril 2007

Mois	Nombre de pièces	% par rapport au total pièces engagées (32.969)	Montants engagés	% par rapport au montant total engagements (25.987.520.475)
Janvier	1.320	4,00%	1.138.465.410	4,38%
Février	1.216	3,69%	1.944.343.522	7,48%
Mars	1.397	4,24%	6.078.764.911	23,39%
Avril	532	1,61%	189.806.882	0,73%
Total	4.465	13,54%	9.351.380.725	35,98%

Tableau 14: Montants ordonnancés en avril 2007

Mois	Nombre de pièces	% par rapport au total pièces ordonnancées (453.194)	Montants ordonnancés	% par rapport au montant total ordonnances (14.782.104.218)
Avril	3.104	0,68%	171.776.149	1,16%

Aux termes de l'article 24 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le contrôleur financier est appelé à procéder à un contrôle de l'engagement et de l'ordonnancement de toutes les dépenses ayant pour objet de constater:

- la disponibilité des crédits;
- l'exactitude de l'imputation budgétaire et comptable;
- la conformité de la dépense aux lois, règlements, conventions et décisions gouvernementales ou ministérielles afférentes;
- la régularité des pièces justificatives;
- l'exécution correcte des contrôles internes par l'administration et le respect des procédures.

D'après l'article 55 (2) de la même loi, le contrôleur financier refuse son visa à l'égard d'une proposition d'engagement si à son avis les conditions prévues à l'article 24 ne sont pas remplies.

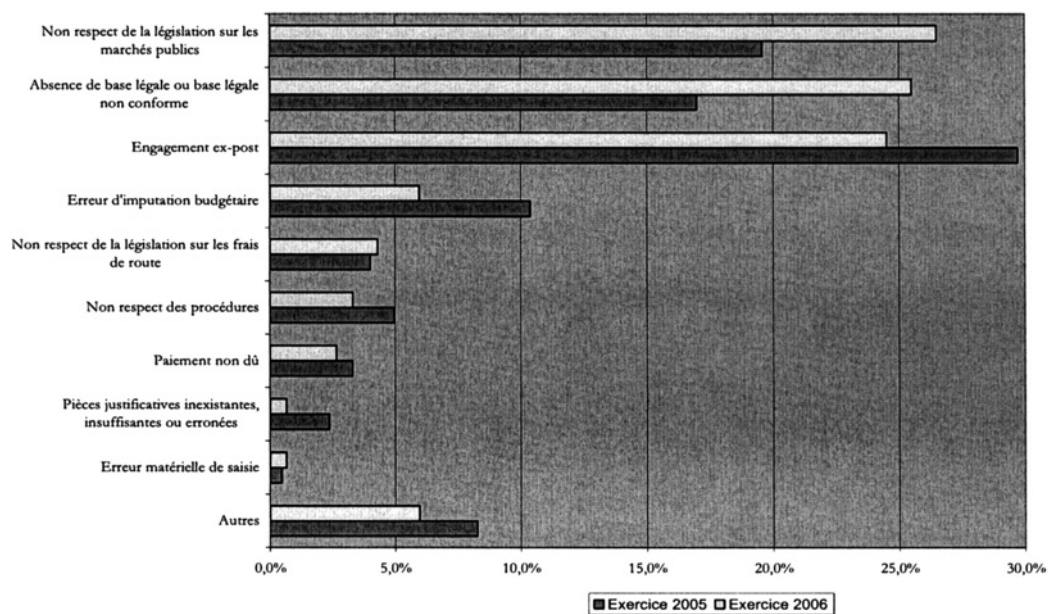
Au cours de l'exercice budgétaire 2006, l'intervention des contrôleurs financiers s'est traduite par 302 refus de visa (424 refus de visa en 2005). Suite aux observations et réponses transmises par l'ordonnateur, 56 refus ont été réitérés par la DCF (65 refus réitérés en 2005). Finalement, 31 décisions de passer outre au refus de visa ont été prises par arrêtés motivés des ministres des départements ordonnateurs (32 décisions de passer outre en 2005).

La répartition des refus de visa en fonction du motif du refus est présentée au tableau ci-dessous.

Tableau 15: Refus de visa en fonction du motif de refus

Motif de refus de visa	Exercice 2005		Exercice 2006	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Non-respect de la législation sur les marchés publics	83	19,6%	80	26,5%
Absence de base légale ou base légale non conforme	72	17,0%	77	25,5%
Engagement ex post	126	29,7%	74	24,5%
Erreur d'imputation budgétaire	44	10,4%	18	6,0%
Non-respect de la législation sur les frais de route	17	4,0%	13	4,3%
Non-respect des procédures	21	5,0%	10	3,3%
Paiement non dû	14	3,3%	8	2,6%
Pièces justificatives inexistantes, insuffisantes ou erronées	10	2,4%	2	0,7%
Erreur matérielle de saisie	2	0,5%	2	0,7%
Autres	35	8,3%	18	6,0%
Total	424	100,0%	302	100,0%

Graphique 16: Refus de visa – répartition en %



Lorsqu'en cas de refus de visa, l'ordonnateur veut maintenir la proposition d'engagement ou l'ordonnance de paiement, il transmet ses observations au contrôleur financier qui accorde ou refuse son visa dans un délai de six jours ouvrables à partir du jour de la réception de ces observations. Si le contrôleur financier réitère son refus, le ministre du département ordonnateur peut, par un arrêté motivé, passer outre au refus de visa.

Le tableau ci-après reprend par ministère le nombre de premiers refus, de deuxième refus et de décisions de passer outre aux refus de visa.

Tableau 17: Refus de visa par ministère

Ministère		1er refus	2ème refus	Passer outre	dont dépenses personnel
00	Etat	17	1	0	0
01	Affaires étrangères et Immigration	11	1	0	0
02/03	Culture, Enseignement supérieur et Recherche	43	9	4	0
04/05/06	Finances, Trésor et Budget	15	3	0	0
07	Justice	20	4	1	0
08	Fonction publique et Réforme administrative	14	1	1	1
09	Intérieur et Aménagement du territoire	1	0	0	0
10/11	Education nationale et Formation professionnelle	33	10	8	4
12/13	Famille et Intégration	14	1	1	1
14	Santé	5	3	3	3
15	Environnement	6	0	0	0
16	Travail et Emploi	25	8	6	0
17/18	Sécurité sociale	1	0	0	0
19	Agriculture, Viticulture et Développement rural	15	3	3	0
20	Economie et Commerce extérieur	8	0	0	0
22	Travaux publics	67	11	4	0
23	Transports	4	1	0	0
	Plusieurs	3	0	0	0
Total		302	56	31	9

Au cours de l'exercice 2006, les ordonnateurs ont recouru à 31 reprises à la possibilité de passer outre au refus de visa et ce pour les dépenses ci-après:

Tableau 18: Refus de visa ayant fait l'objet d'une décision de passer outre

Rémunérations du personnel de l'Etat	9
Marchés publics	7
Contrats médiateur	4
Aides à la création d'entreprise	3
Subsides	3
Indemnités de formation	2
Engagements ex post	1
Autres	2
Total	31

Bien que le ministre du département ordonnateur ait le pouvoir de passer outre au refus de visa, il reste à noter que 51 dossiers de l'exercice budgétaire 2006 n'ont pas été clôturés.

Tableau 19: *Dossiers non clôturés*

<i>Ministère</i>		<i>Dossiers non clôturés</i>
00	Etat	1
01	Affaires étrangères et Immigration	1
02/03	Culture, Enseignement supérieur et Recherche	4
04/05	Finances	3
07	Justice	3
08	Fonction publique et Réforme administrative	1
10/11	Education nationale et Formation professionnelle	5
12/13	Famille et Intégration	6
16	Travail et Emploi	9
22	Travaux publics	18
Total		51

Il reste finalement à signaler qu'en cas de dossier incomplet (pièce manquante, défaut de signature, erreur matérielle, etc.), le contrôleur financier, plutôt que d'émettre un refus de visa, retourne le dossier à l'ordonnateur, accompagné d'une observation appropriée. D'après les informations de la DCF, le nombre de dossiers retournés en 2006 pour les dépenses autres que de personnel s'élève à 3.410 unités (1.1.2006 au 31.1.2007).

2. Considérations particulières

2.1 *Les transferts de crédits*

En vertu de la règle de la spécialité budgétaire, les crédits prévus par la loi budgétaire doivent être affectés à une dépense déterminée. Chaque crédit est une autorisation de dépense pour un objet et un montant déterminés dont l'excédent inutilisé à la fin de l'exercice devrait tomber en économie.

L'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat déroge toutefois à ce principe en autorisant l'ordonnateur à effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section. Il fixe de même les règles et les conditions à observer en cas de transferts d'excédents de crédit d'un article budgétaire à un autre.

Pour l'exercice budgétaire 2006, le montant des majorations de crédit par voie de transfert s'élève à 25.654.003,04 euros. Le montant des sommes effectivement liquidées à la suite des opérations de transfert s'élève à 23.159.822,35 euros.

Toujours selon les dispositions de l'article 18, les membres du Gouvernement sont tenus de transmettre au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de transfert indiquant la raison justificative de chaque transfert. De même, ces arrêtés sont à communiquer à la Chambre des Députés.

A ce sujet, la Cour a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 598 arrêtés de transferts qui lui ont été communiqués. Dans 222 cas, les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Ces arrêtés de transfert se limitaient souvent à indiquer une insuffisance de crédit sans aucune autre justification supplémentaire. Dans bien des cas, les motivations à la base des décisions de transfert ont acquis un caractère standardisé.

Le tableau suivant fait une ventilation des arrêtés de transfert par ministère.

Tableau 20: Les transferts de crédits – Motivation insuffisante

<i>Ministère</i>	<i>Nombre total des arrêtés de transferts</i>	<i>Motivation insuffisante</i>
Ministère d'Etat	17	12
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration	51	26
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	111	40
Ministère des Finances: Trésor et Budget	3	0
Ministère de la Justice	57	4
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	5	0
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire	50	43
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et des sports	60	31
Ministère de la Famille et de l'Intégration	28	21
Ministère de la Santé	33	5
Ministère de l'Environnement	34	1
Ministère du Travail et de l'Emploi	26	14
Ministère de la Sécurité sociale	12	0
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	34	3
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	20	13
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	13	8
Ministère des Travaux publics	31	0
Ministère des Transports	13	1
Total	598	222

Pour illustrer la portée des opérations de transfert effectuées en 2006, la Cour présente en annexe quatre tableaux qui renseignent sur:

- les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables qui ont été majorés par voie de transfert;
- les articles budgétaires qui ont fait l'objet de transferts égaux ou supérieurs à 25.000 euros;
- les crédits sous-estimés;
- les crédits transférés pour une valeur dépassant au moins 90% du crédit voté.

L'article 18 (3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise que les crédits non limitatifs ne sont pas susceptibles d'être transférés à d'autres articles. Contrairement à cette disposition, le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a effectué des transferts de crédits des articles 02.0.12.101 et 02.5.12.353 aux articles 02.0.12.100 respectivement 02.5.12.310.

La Cour a également analysé les opérations de transferts sur une période de cinq ans (comptes généraux 2002 à 2006). Dans très peu de cas, elle a constaté que les crédits budgétaires ont été sous- ou surestimés de manière consécutive sur cinq exercices (voir tableaux ci-dessous). La Cour recommande de reconsidérer l'évaluation de ces crédits pour les exercices budgétaires à venir.

Tableau 21: Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente
exercices 2002 à 2006

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS						
Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques						
2002	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	195 000	50 000,00	243 998,01	48 998,01
2003	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	219 300	114 000,00	333 169,81	113 869,81
2004	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	290 505	120 000,00	409 497,82	118 992,82
10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE*						
Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques						
2005	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	463 505	71 197,00	534 510,06	71 005,06
2006	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	600.000	68.000,00	667.634,36	67.634,36

* Arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des ministères.

Tableau 22: Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2002 à 2006

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
07 – MINISTERE DE LA JUSTICE						
Section 07.1 – Services judiciaires						
2002	07.1.12.125	Frais d'experts et d'études	814 000	-65 000,00	25 401,60	788 598,40
2003	07.1.12.125	Frais d'experts et d'études	800 000	-473 458,00	124 627,16	675 372,84
2004	07.1.12.125	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	814 000	-141 132,00	177 136,98	636 863,02
2005	07.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	675 000	-657 694,00	17 218,38	657 781,62
2006	07.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	652 000	-261 355,00	361 341,50	290 658,50
08 – MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE						
Section 08.3 – Institut National de l'Administration Publique						
2002	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	152 310	-43 000,00	96 741,27	55 568,73
2003	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	179 680	-56 000,00	121 867,64	57 812,36
2004	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	179 390	-53 000,00	103 299,93	76 090,07
2005	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176 635	-53 000,00	114 034,00	62 601,00

<i>Ex.</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sur-estimation</i>
2006	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176 635	-55 000,00	101 366,31	75 286,69
09 – MINISTERE DE L'INTERIEUR						
Section 09.5 – Police grand-ducale						
2002	09.5.12.350	Acquisition de munitions	300 000	-75 000,00	223 778,27	76 221,73
2003	09.5.12.350	Acquisition de munitions	345 000	-200 019,12	144 538,06	200 461,94
2004	09.5.12.350	Acquisition de munitions	270 000	-167 867,00	102 050,43	167 949,57
07 – MINISTERE DE LA JUSTICE*						
Section 07.4 – Police grand-ducale						
2005	07.4.12.350	Acquisition de munitions	200 000	-13 605,00	186 395,00	13 605,00
2006	07.4.12.350	Acquisition de munitions	250 000	-56 310,00	97 794,57	152.205,43

* Arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des ministères.

2.2 Les crédits non limitatifs

De manière générale, les crédits budgétaires ont un caractère limitatif et ne permettent le paiement de dépenses que jusqu'à concurrence du montant voté.

L'article 16 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise toutefois que les articles budgétaires peuvent être dotés de la mention „crédit non limitatif“ lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur.

Le montant total des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs de l'exercice 2006 s'élève à 742.513.109,65 euros dont 337.419.557,10 euros pour le budget des dépenses courantes et 405.093.552,55 euros pour le budget des dépenses en capital. Le montant total des liquidations effectuées sur base de ces autorisations de dépassement de crédits non limitatifs s'élève à 708.967.498,51 euros dont 330.208.092,46 euros pour le budget des dépenses courantes et 378.759.406,05 euros pour le budget des dépenses en capital.

<i>Budget</i>	<i>Autorisations</i>	<i>Dépassements utilisés</i>
• des dépenses courantes	337.419.557,10	330.208.092,46
• des dépenses en capital	405.093.552,55	378.759.406,05
Total	742.513.109,65	708.967.498,51

Le montant des liquidations à charge du **budget des dépenses courantes** et regroupées dans la classification administrative sous le code économique 11 „salaires et charges sociales“ s'élève à euros 36.452.019,89. Pour l'ensemble des autres opérations du budget des dépenses courantes, le montant des liquidations s'élève à euros 293.756.072,57.

Au niveau du **budget des dépenses en capital**, 93,90% du montant global des dépassements effectivement utilisés concernent les huit articles suivants:

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Paiements effectifs</i>	<i>Dépassements utilisés</i>
34.0.81.040	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif)	100,00	120.000.000,00	119.999.900,00
36.0.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif)	5.000.000,00	115.000.000,00	110.000.000,00
52.5.93.000	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38.000.000,00	78.000.000,00	40.000.000,00
35.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000.000,00	21.429.738,59	13.429.738,59
32.0.93.000	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif)	10.000.000,00	35.000.000,00	25.000.000,00
53.3.93.001	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000,00	25.000.000,00	20.000.000,00
31.5.93.000	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.000.000,00	53.000.000,00	20.000.000,00
50.0.71.010	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.500.000,00	13.717.273,74	7.217.273,74

La Cour a analysé pour l'exercice 2006 les crédits budgétaires qui ont été dépassés de plus de 50% (voir tableau 35 en annexe). Le contrôle de la Cour n'a pas relevé d'erreurs significatives quant à l'application des dispositions légales en vigueur.

2.3 Les marchés publics

Le cadre législatif sur les marchés publics pour compte de l'Etat en vigueur depuis le 1er septembre 2003 comporte:

1. la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics;
2. le règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale du 13 décembre 1988;
3. le règlement grand-ducal du 8 juillet 2003 portant institution de cahiers spéciaux des charges standardisés en matière de marchés publics.

Selon les données statistiques de la DCF, l'Etat a passé, pendant l'exercice 2006, un total de 1.181 marchés pour un montant de 514,9 millions d'euros. En comparaison, l'Etat avait passé, pendant l'exercice 2005, un total de 1.307 marchés pour un montant de 465,6 millions d'euros. Sur le total des 1.181 marchés passés en 2006, 467 marchés (39,5%) ont fait l'objet d'une soumission publique tant

au niveau national qu'européen, représentant, en termes de valeur, 270,2 millions d'euros (52,5%). La part relative des soumissions restreintes et des marchés négociés, qui constituent les dérogations à la règle générale, se chiffre à 60,5% (Livres I et II) et représente 47,5% de la valeur totale de l'ensemble des marchés conclus.

Les deux tableaux suivants ne tiennent pas compte des marchés annulés au cours de la période concernée.

Tableau 23: Marchés publics – Ventilation par type de marché

Type de marché	Nombre	en %	Montant en euros	en %
Soumissions publiques				
Livre I	352		157.889.566	
Livre II	115		112.265.236	
	467	39,5	270.154.802	52,5
Soumissions restreintes				
Livre I: Avec publication d'avis	3		3.504.540	
Livre I: Sans publication d'avis	15		2.765.213	
Livre II	1		1.449.633	
	19	1,6	7.719.386	1,5
Marchés négociés				
Livre I	627		122.100.869	
Livre II: Avec publication	5		60.816.524	
Livre II: Sans publication	63*		54.142.268	
	695	58,9	237.059.661	46,0
Total	1.181	100,0	514.933.849	100,0

* dont 1 après concours

Le tableau ci-après répartit le nombre total des marchés conclus suivant les trois types de procédures (Livres I et II) et les départements ministériels dont ils sont issus.

Tableau 24: Marchés publics – Ventilation par ministère

Ministère	Soumissions publiques		Soumissions restreintes			Marchés négociés			Total
	Livre I	Livre II	Livre I		Livre II	Livre I	Livre II		
			Avec public. d'avis	Sans public. d'avis			Avec public.	Sans public.	
Etat									
Nombre:	3					24			27
Montant:	479.972					2.054.120			2.534.092
Affaires étrangères et Immigration									
Nombre:	19					26			45
Montant:	2.166.232					8.589.717			10.755.949
Culture, Enseignement supérieur et Recherche									
Nombre:	32	1	1			46			80
Montant:	16.597.350	197.000	365.000			4.546.163			21.705.513
Finances									
Nombre:	5	1				9		1	16
Montant:	378.337	7.457.382				801.509		6.196.007	14.833.235

Ministère	Soumissions publiques		Soumissions restreintes			Marchés négociés			Total
	Livre I	Livre II	Livre I		Livre II	Livre I	Livre II		
			Avec public. d'avis	Sans			Avec public.	Sans	
Finances: Trésor et Budget									
Nombre:	1					10			11
Montant:	85.120					1.064.480			1.149.600
Justice									
Nombre:	20		1			34			55
Montant:	3.690.579		2.276.540			8.000.234			13.967.353
Fonction publique et Réforme administrative									
Nombre:	19	9	1	1		76	1	13	120
Montant:	3.332.931	5.427.900	863.000	168.000		17.571.893	714.524	5.541.400	33.619.648
Intérieur et Aménagement du territoire									
Nombre:	9			2		21			32
Montant:	1.517.966			86.179		2.312.882			3.917.027
Education nationale et Formation professionnelle									
Nombre:	18			1		15			34
Montant:	3.504.719			52.000		1.368.446			4.925.165
Sports									
Nombre:	1								1
Montant:	66.000								66.000
Famille et Intégration									
Nombre:	4					3			7
Montant:	12.137.389					337.579			12.474.968
Santé									
Nombre:	1					9			10
Montant:	0					761.969			761.969
Environnement									
Nombre:	1					22	1		24
Montant:	108.275					7.296.824	59.062.000		66.467.099
Travail et Emploi									
Nombre:	2					15		1	18
Montant:	40.500					1.378.770		209.334	1.628.604
Sécurité sociale									
Nombre:						7			7
Montant:						1.347.036			1.347.036
Agriculture, Viticulture et Développement rural									
Nombre:	3					26		3	32
Montant:	123.467					3.286.397		879.240	4.289.104
Economie et Commerce extérieur									
Nombre:	5			5		52			62
Montant:	3.691.460			295.006		10.932.843			14.919.309
Classes moyennes, Tourisme et Logement									
Nombre:						12			12
Montant:						980.450			980.450

Ministère	Soumissions publiques		Soumissions restreintes			Marchés négociés			Total
	Livre I	Livre II	Livre I		Livre II	Livre I	Livre II		
			Avec public. d'avis	Sans			Avec public.	Sans	
Travaux publics									
Nombre:	204	104		2	1	184	3	45*	543
Montant:	109.150.641	99.182.954		1.835.072	1.449.633	43.682.595	1.040.000	41.316.287	297.657.182
Transports									
Nombre:	4			3		32			39
Montant:	765.288			274.399		5.535.887			6.575.574
Egalité des chances									
Nombre:	1			1		4			6
Montant:	53.340			54.557		251.075			358.972
Total:	352	115	3	15	1	627	5	63*	1.181
	157.889.566	112.265.236	3.504.540	2.765.213	1.449.633	122.100.870	60.816.524	54.142.269	514.933.849

* dont 1 après concours

2.4 Les comptes extraordinaires

Les articles 68 à 73 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat traitent des comptes extraordinaires de l'Etat qui sont nommés par le ministre ayant le budget dans ses attributions sur proposition du ministre ordonnateur. Cette décision fixe la durée du mandat, les modalités de la comptabilité et du contrôle périodique par le contrôleur financier et par la Trésorerie de l'Etat, la nature des dépenses à effectuer ainsi que le montant maximum des fonds à mettre à la disposition de chaque compte extraordinaire, de même que les catégories de recettes à recouvrer. Il leur est confié d'effectuer des recettes et des dépenses déterminées au nom et pour le compte de l'Etat.

Le législateur a prévu de procéder de cette manière lorsque le recours à la procédure normale en matière d'exécution des recettes et des dépenses s'avère trop compliqué ou trop lent. Les comptes rendus par le compte extraordinaire à l'ordonnateur ainsi que les observations y afférentes de ce dernier sont communiqués au contrôleur financier après la clôture de l'exercice concerné. Celui-ci en fait rapport au ministre ayant le budget dans ses attributions.

Pour l'exercice 2006, par dérogation à l'article 73(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le compte extraordinaire doit rendre compte à l'ordonnateur de l'emploi de ses fonds au plus tard pour le dernier jour du mois de février de l'année qui suit l'exercice auquel se rapporte son compte (article 41 de la loi modifiée du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006).

Les chiffres et les tableaux du présent chapitre renseignent sur une situation arrêtée par la Cour au 31 juillet 2007 sur base des données fournies par la Direction du contrôle financier.

Le tableau qui suit reprend le nombre de comptes non transmis aux contrôleurs financiers entre 2001 et 2006.

Tableau 25: Comptes non transmis aux contrôleurs financiers de 2001 à 2006

<i>Exercice</i>	<i>Nombre de comptables</i>	<i>Nombre de comptes</i>	<i>Nombre de crédits</i>	<i>Montants en euros</i>
2001	2	2	7	152.718
2002	16	29	51	1.127.278
2003	11	17	27	3.530.420
2004	18	97	218	9.523.744
2005	32	471	1.339	18.596.823
2006	49	453	1.352	26.254.567
Total	128	1.069	2.994	59.185.550

N. B.: Ce tableau reprend uniquement les comptes de dépenses.

La répartition sur les différents ministères s'agence de la manière suivante:

Tableau 26: Comptes non transmis aux contrôleurs financiers de 2001-2006
ventilation par ministère

<i>Ministère</i>	<i>Nombre comptables</i>	<i>Nombre comptes</i>	<i>Nombre crédits</i>	<i>Montants en euros</i>
Affaires étrangères et Immigration	102	1.037	2.926	41.574.943
Finances: Trésor et Budget	3	4	4	9.408.593
Finances	2	4	4	3.350.000
Travaux publics	4	4	5	2.205.597
Justice	4	4	26	1.229.391
Etat	5	6	9	532.929
Education nationale et Formation professionnelle	1	1	3	333.000
Travail et Emploi	2	2	3	250.697
Economie et Commerce extérieur	1	1	3	145.200
Classes moyennes, Tourisme et Logement	1	3	7	103.000
Culture, Enseignement supérieur et Recherche	3	3	4	52.200
Total	128	1.069	2.994	59.185.550

N. B.: Ce tableau reprend uniquement les comptes de dépenses.

Conformément aux dispositions de l'article 73(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 le contrôleur financier transmet ses observations au ministre du Trésor et du Budget afin d'accorder la décharge au comptable extraordinaire. Pour les cas mentionnés ci-dessous sous la rubrique „refus“, le compte a été retourné avec les observations du contrôleur financier et de la Trésorerie à l'ordonnateur afin que ce dernier puisse prendre position et, le cas échéant, compléter le dossier.

La situation des comptes des comptables extraordinaires au regard des contrôles effectués par les contrôleurs financiers en vertu des dispositions de l'article 73(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 pour les exercices 2004 à 2006 est la suivante:

Tableau 27: Etat des comptes des comptables extraordinaires pour les exercices 2004 à 2006

	2004	2005	2006
Comptes de comptables extraordinaires			
• comptables des missions diplomatiques	587	576	443
• comptables des missions diplomatiques pour compte d'autres départements (Etat, Travaux publics, Finances, Economie, Culture)	10	6	9
• autres comptables	82	115	98
	679	697	550
Comptes rendus transmis aux contrôleurs financiers			
• comptes transmis	579	224	88
• comptes non transmis	100	473	462
	679	697	550
Excédents de recettes			
• excédents versés à la Trésorerie	297	185	78
• excédents non versés à la Trésorerie	382	512	472
	679	697	550
Contrôles effectués par la DCF			
• comptes non traités	310	475	465
• accord sans observations	180	126	60
• accord avec observations	135	88	25
• refus	54	8	0
	679	697	550
Décharges aux comptables			
• décharges accordées	221	208	85
• décharges non encore accordées	458	489	465
	679	697	550

N. B.: Ce tableau renseigne sur l'intégralité des comptes, y compris les comptes de recettes et les comptes nuls.

La répartition pour l'exercice 2006 sur les différents départements ministériels se présente comme suit:

Tableau 28: Comptes par département ministériel en 2006

<i>Département ministériel</i>	<i>Nombre de comptes</i>
Affaires étrangères et Immigration	447
Classes moyennes, Tourisme et Logement	25
Famille et Intégration	16
Justice	12
Economie et Commerce extérieur	11
Travail et Emploi	9
Education nationale et Formation professionnelle	8
Transports	5
Culture, Enseignement supérieur et Recherche	4
Finances	4
Santé	3
Etat	2
Intérieur et Aménagement du territoire	2
Fonction publique et Réforme administrative	1
Travaux publics	1
Total	550

Le nombre élevé de comptes du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration est une situation à part et s'explique par le fait que les allocations de fonds au profit des missions diplomatiques proviennent d'articles figurant aux sections 01.1 et 31.1 du budget de l'Etat et que le comptable extraordinaire doit établir un décompte au titre de chaque article budgétaire à charge duquel des fonds lui ont été alloués.

3. Le contrôle intensifié de la Cour

3.1 Les services de l'Etat à gestion séparée (SEGS)

3.1.1 Présentation du contrôle

3.1.1.1 Base légale

La loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit en son article 74 (1) que „la loi budgétaire peut constituer une administration, un établissement ou un service comme service de l'Etat à gestion séparée“.

L'article 75 de cette même loi précise les ressources des SEGS qui comprennent une dotation annuelle à charge de l'Etat, le report de l'exercice précédent, les recettes propres ainsi que les dons et legs reçus en conformité avec l'article 910 du Code civil.

Le règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion précise les principes généraux de la loi modifiée du 8 juin 1999 auxquels les SEGS peuvent déroger. Suivant l'article 3 (2), les SEGS sont en droit de financer moyennant leurs propres ressources toutes les dépenses liées à leurs activités, à l'exception des rémunérations à verser aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat et des frais d'investissements immobiliers. L'article 7 explicite les dispositions d'exception en matière de transfert et de dépassement des crédits budgétaires internes. En vertu des articles 9 à 11, le contrôle financier intervient lors du contrôle externe semestriel des comptes. Par ailleurs, le ministre ayant le SEGS dans ses compétences désigne les agents chargés du contrôle interne de la gestion financière et comptable du service et de décider des modalités et des méthodes de contrôle interne. Finalement, il revient au ministre compétent ainsi qu'au ministre du Budget d'approuver conjointement les comptes des SEGS sur base des rapports de contrôle précités.

L'ensemble des SEGS et leurs dotations respectives pour les exercices 2006 et 2007 sont illustrés par le tableau ci-dessous:

Tableau 29: Les services de l'Etat à gestion séparée

<i>Etablissement</i>	<i>Année de constitution SEGS</i>	<i>Budget voté 2006 (en euros)</i>	<i>Compte général 2006 (en euros)</i>	<i>Budget voté 2007 (en euros)</i>
Musée national d'histoire et d'art	1997	2.129.600	2.515.932	2.073.494
Musée national d'histoire naturelle	1997	2.065.000	2.065.000	1.918.500
Centre national de l'audiovisuel	2007	0	0	2.998.615
Centre de logopédie	2005	559.484	559.484	575.000
Athénée de Luxembourg	2005	767.265	767.265	656.394
Lycée classique et lycée technique de Diekirch	2006	1.220.985	1.220.985	1.082.698
Lycée classique d'Echternach	2006	586.402	586.402	553.558
Lycée de garçons de Luxembourg	2005	556.330	556.330	523.872
Lycée de garçons d'Esch/Alzette	2006	447.419	447.419	435.178
Lycée Robert Schuman Luxembourg	2006	412.935	412.935	406.549
Lycée Michel Rodange Luxembourg	2005	500.427	500.427	429.881
Lycée Hubert Clement Esch/Alzette	1992	771.514	771.514	604.363
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg	2005	656.428	656.428	576.665
Lycée technique agricole Ettelbruck	2005	999.371	999.371	1.024.193
Lycée technique des Arts et Métiers	2005	1.063.793	1.063.793	1.096.963
Lycée technique d'Esch/Alzette	2005	1.238.300	1.238.300	1.056.821
Lycée technique d'Ettelbruck	2005	1.423.051	1.423.051	1.301.472
Lycée du Nord Wiltz	2006	740.532	740.532	843.708
Lycée technique Joseph Bech Grevenmacher	2005	526.479	526.479	468.197
Lycée technique de Bonnevoie	2005	851.353	851.353	805.297
Lycée technique hôtelier Alexis Heck Diekirch	2005	725.889	725.889	654.854
Lycée technique Michel Lucius Luxembourg	2005	708.947	708.947	586.355
Lycée technique Mathias Adam Pétange	2006	581.968	581.968	596.633
Lycée technique Nic Bieber Dudelange	2005	743.215	743.215	742.882
Lycée technique „Ecole de commerce et de gestion“	2005	299.702	299.702	265.978
Lycée technique pour professions de santé	2006	617.850	617.850	494.707
Lycée technique du Centre Luxembourg	1992	2.113.358	2.113.358	1.722.023
Lycée technique Josy Barthel Mamer	2005	758.759	758.759	755.996
Lycée technique Lallange	2005	782.250	782.250	704.025
Lycée Rédange	2006	15.000	15.000	25.000
Lycée-pilote „Neie Lycée“ Luxembourg	2006	654.121	654.121	588.709
Lycée technique pour professions éducatives et sociales	2006	544.231	544.231	514.808
Service des Restaurants scolaires	2007	0	0	2.589.200
Commissariat aux Affaires Maritimes	2005	452.208	452.208	400.000
Total		26.514.166	26.900.498	30.072.588

(Source: Lois budgétaires 2003-2007, Annexes 5740/0A du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006; Tableau: Cour des comptes)

3.1.1.2 Champ de contrôle

Le contrôle de la Cour a concerné les différents services de l'Etat à gestion séparée (SEGS). Alors que le champ de contrôle en ce qui concerne l'application des lois et règlements grand-ducaux en vigueur a été limité à l'exercice 2006, les mécanismes de gestion des différents SEGS ont fait l'objet d'analyses et de comparaisons dès leur constitution respective.

Les procédures utilisées pour identifier, recueillir et analyser les informations requises comprenaient des contrôles sur place auprès des SEGS sélectionnés et des services en charge du contrôle de la gestion des SEGS ainsi qu'une analyse de divers documents de travail mis à la disposition de la Cour.

3.1.1.3 Objectifs de contrôle

Conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour a examiné „la légalité et la régularité des recettes et des dépenses“ des SEGS relatives à l'exercice 2006.

A cet effet, le contrôle de la Cour a porté sur l'application de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat par les SEGS. La Cour a également vérifié le respect du règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux SEGS ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion. De même, la Cour a contrôlé le respect de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics.

3.1.1.4 Echantillon de contrôle

Pour l'établissement de l'échantillon de contrôle, les critères suivants ont servi de base: la date de la constitution en SEGS, la nature de l'activité ainsi que l'importance de la dotation étatique. L'enveloppe budgétaire de cet échantillon s'élevant à 4.233.043,00 euros représente 15,97% de l'ensemble des dotations accordées aux SEGS en 2006.

Ainsi, la Cour a retenu l'échantillon suivant: le Lycée technique d'Esch/Alzette et le Lycée Robert Schuman, relevant du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Musée national d'histoire et d'art étant de la compétence du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Commissariat aux Affaires Maritimes tombant sous la responsabilité du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

3.1.2. *Constatations et recommandations de la Cour*

Le contrôle de la Cour n'a pas révélé d'erreurs significatives. Les rapports de contrôle interne tels qu'ils sont prévus à l'article 10 (2) du règlement grand-ducal du 3 février 2006, ainsi que les rapports de contrôle externe effectué par la Direction du contrôle financier tels qu'ils sont prévus à l'article 10 (5) du même règlement grand-ducal ont tous été transmis à la Cour qui, après analyse, a pu obtenir l'assurance raisonnable que les contrôles sont réalisés d'une façon correcte et suivant des procédures élaborées. Les articles 9 et 10 précisent les modalités du contrôle de la gestion des SEGS. Le tableau ci-après résume les différents contrôles auxquels sont soumis les SEGS:

Tableau 30: Contrôles de la gestion des SEGS

Article 10 (1) du règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion	Un état détaillé des recettes et dépenses est communiqué semestriellement par les SEGS au ministre responsable
Article 10 (2) du RGD du 3 février 2006	Contrôle interne par un agent désigné par le ministre responsable avec rapport et rapport contradictoire, avec une fréquence à déterminer
Article 10 (5) du RGD du 3 février 2006	Contrôle financier semestriel par la direction du contrôle financier avec rapport et prise de position du ministre responsable
Article 10 (6) du RGD du 3 février 2006*	Contrôle annuel par la Trésorerie de l'Etat avec rapport

* Règlement grand-ducal du 20 février 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 3 février 2006
(Tableau: Cour des comptes)

Toutefois, la Cour tient à faire les constatations et recommandations suivantes:

3.1.2.1. Loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat

L'article 16 (2) prévoit que des articles budgétaires peuvent être dotés de la mention „crédit non limitatif“ „lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre exceptionnel d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur“. Certains articles budgétaires relatifs aux dotations au profit des SEGS sont libellés „crédit non limitatif“.

Conformément à l'article 66 de la loi modifiée du 8 juin 1999, le ministre ayant le budget dans ses compétences peut autoriser un dépassement des crédits budgétaires libellés „crédits non limitatifs“.

La Cour constate qu'en 2006 un montant de 386.332,00 euros a été accordé par dépassement du crédit budgétaire à un SEGS alors que l'acquisition projetée n'a pas été effectuée.

Il est à noter que l'article 66 précité pose des conditions très strictes quant au déclenchement de cette procédure d'exception en ce qu'un dépassement de crédits n'est possible que pour des „dépenses imprévisibles, indispensables et dont le règlement ne peut être différé“.

Si la gestion séparée permet le report d'un exercice à l'autre de crédits non utilisés, la Cour considère néanmoins que dans le cas présent, les fonds perçus par le service auraient dus être remboursés à la Trésorerie. Faute de quoi, cette manière de procéder risque d'assouplir les règles strictes qui sont applicables en la matière et d'ouvrir la porte à de multiples problèmes d'interprétation. Par ailleurs, l'article 66 précité se trouverait vidé de sens.

3.1.2.2. Règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion

Selon l'article 3 (2) du règlement grand-ducal du 3 février 2006, les dotations annuelles accordées aux SEGS sont destinées à couvrir toutes les dépenses liées à leurs activités. Les rémunérations et autres primes et avantages versés aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat sont exclus de cette disposition, à l'exception des étudiants employés pendant les vacances scolaires. De même, les frais d'investissements immobiliers ne sont pas à charge des SEGS.

En ce qui concerne les frais d'investissements immobiliers, il est à noter que le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a publié une liste des travaux de maintenance à charge des établissements scolaires dans le cadre de la gestion séparée. Tel n'est pas le cas pour les autres ministères concernés.

La Cour recommande que les autres ministères concernés établissent une même liste.

3.2 Rémunérations des agents de l'Etat

3.2.1 Présentation du contrôle de la Cour

Dans le cadre de l'établissement du rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006, la Cour a procédé au contrôle portant sur la légalité et la régularité d'un échantillon de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2006 et ayant trait aux traitements des fonctionnaires, aux indemnités des employés de l'Etat, aux salaires des ouvriers de l'Etat respectivement aux indemnités des étudiants au service de l'Etat. Pour l'exercice 2006, ces dépenses étaient de l'ordre de 1.460.921.467,02 euros, soit 17,95% des dépenses courantes et en capital (8.140.188.962,10 euros).

Cet échantillon a couvert environ 15% du nombre total des agents au service de l'Etat en 2006 (fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants). Il a été déterminé comme suit:

- le contrôle des traitements des fonctionnaires de l'Etat a porté sur 774 dossiers représentant tous les agents engagés auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et de l'Administration des Ponts et Chaussées;
- les 2.012 dossiers relatifs aux employés ont concerné les agents des 38 premières administrations et services figurant, par ordre alphabétique (ACSOC à GSEAU), aux relevés mensuels des indemnités des employés. Ces dossiers couvrent une grande partie des carrières existantes, les différentes catégories d'âge et d'ancienneté de service;
- les 272 dossiers relatifs aux ouvriers de l'Etat ont concerné les agents des 24 premières administrations et services figurant, par ordre alphabétique (ACSOC à EMPLO à l'exception de AGOUV et EAUFO), aux relevés mensuels des salaires des ouvriers. Ces dossiers couvrent de loin la majorité des carrières existantes, les différentes catégories d'âge et d'ancienneté de service;
- les 105 dossiers relatifs aux étudiants au service de l'Etat ont concerné des étudiants ayant été au service des mêmes 24 administrations et services ayant constitué l'échantillon pour le contrôle des salaires des ouvriers.

Au total, 3.163 dossiers ont ainsi été examinés par la Cour des comptes.

Cet examen a comporté deux volets:

1. Le premier volet a porté sur la légalité et la régularité des actes émanant des départements ministériels: les arrêtés d'admission au stage, de nomination, de substitution de grade, d'octroi de congés; les contrats d'engagement; les décisions de classement, d'octroi d'allongements de grade, de primes ou d'autres suppléments de rémunération et, d'une façon générale, toute décision ayant un impact sur le statut, la situation de carrière ou la rémunération des agents concernés.
2. Le deuxième volet s'est concentré sur les rémunérations versées mensuellement par l'Administration du Personnel de l'Etat. La Cour a examiné la conformité des paiements avec les textes légaux et réglementaires ainsi qu'avec les pièces composant le dossier des titulaires. Pour ce faire, elle s'est en règle générale basée sur les données des relevés mensuels.

En ce qui concerne les fonctionnaires, employés de l'Etat, ouvriers de l'Etat et étudiants au service de l'Etat, le contrôle a consisté en une comparaison de tous les paiements individuels effectués par l'Administration du Personnel de l'Etat avec les rémunérations mensuelles à assigner d'après les calculs de la Cour, réalisés moyennant les pièces lui transmises par les départements ministériels respectifs. Les constatations qui en résultaient ont été transmises au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

3.2.2 Résultats du contrôle

3.2.2.1 Fonctionnaires

a) Dossiers incomplets

143 des 774 dossiers examinés (18,48%) se sont avérés incomplets. Pour ces 143 agents, 166 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de quatre lettres envoyées le 28 juin et le 10 juillet 2007.

Après l'examen contradictoire, 44 dossiers restaient à être complétés par 45 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes. Il est à noter qu'aucun des documents réclamés auprès de l'Administration du personnel de l'Etat n'a été communiqué.

b) Constatations

45 des 774 dossiers examinés (5,81%) ont initialement donné lieu à 49 observations de la Cour des comptes. A la date du 20 septembre 2007, après l'examen des pièces supplémentaires produites, le nombre des constatations est passé à 55, concernant 47 agents (6,07%).

Après l'examen contradictoire, la Cour constate que 47 dossiers (6,07%) présentent neuf irrégularités reconnues ainsi que 46 erreurs potentielles. Comme les observations relatives à ces 46 contestations sont restées sans prise de position ministérielle, un constat définitif ne peut pas être établi.

3.2.2.2 Employés

a) Dossiers incomplets

Il y a lieu de souligner que la situation s'est nettement améliorée par rapport à 2004 et 2005. Toutefois, 153 des 2.012 dossiers examinés (7,60%) se sont encore avérés incomplets par rapport à 29,40% en 2002, 12,63% pour l'exercice 2004 et encore 10,28% pour 2005.

Pour ces 153 agents, 170 documents justificatifs de paiement ont été réclamés aux départements ministériels concernés et à l'APE au moyen de 16 lettres envoyées entre le 30 mai et le 13 août 2007.

Après l'examen contradictoire, 21 documents concernant 20 agents font toujours défaut (0,99% des dossiers examinés) de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

256 des 2.012 dossiers examinés (12,72% contre 11,84% en 2004 et 16,41% en 2005) ont donné lieu à 339 observations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 49 dossiers font l'objet de 52 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir et que 266 erreurs concernant 196 dossiers ont été reconnues par le ministère.

Donc, à défaut de clarification des 52 constatations restées en suspens, il y a lieu de retenir que 9,74% des dossiers examinés étaient affectés par des erreurs qui n'avaient pas été détectées ou évitées par l'intervention du contrôle financier.

3.2.2.3 Ouvriers

a) Dossiers incomplets

29 des 272 dossiers examinés (10,66%) se sont avérés incomplets. Pour ces 29 agents, 34 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de dix lettres envoyées entre le 3 juillet et le 8 août 2007.

Après l'examen contradictoire, 20 dossiers (7,35% des dossiers examinés) restent à être complétés par 23 pièces (réclamées auprès du seul Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative) de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

25 des 272 dossiers examinés (9,19%) ont donné lieu à 27 observations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, il y a lieu de constater que pour 25 dossiers 26 observations (dont 25 observations adressées au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative) restent non commentées et une erreur a été reconnue par le ministre ordonnateur.

3.2.2.4 Etudiants

a) Dossiers incomplets

51 des 105 dossiers examinés (48,57%) se sont avérés incomplets. Pour ces 51 agents, 136 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de dix lettres envoyées entre le 3 juillet et le 8 août 2007.

Après l'examen contradictoire, neuf dossiers restent à être complétés par 24 pièces (toutes réclamées auprès du seul Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative), de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) *Constatations*

Aucun des 105 dossiers examinés n'a donné lieu à observations de la part de la Cour des comptes.

3.2.2.5 Fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants

Pour l'ensemble des agents de l'Etat, les résultats du contrôle sont les suivants:

a) *Dossiers incomplets*

376 des 3.163 dossiers examinés (11,89%) se sont avérés incomplets. 506 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés par la Cour des comptes auprès des départements ministériels concernés.

Après l'examen contradictoire, 113 documents concernant 93 agents font toujours défaut (2,94% des dossiers examinés).

b) *Constatations*

326 des 3.163 dossiers examinés (10,31%) ont initialement donné lieu à 415 observations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 112 dossiers font l'objet de 124 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 276 erreurs ou irrégularités concernant 205 dossiers ont été reconnues par le ministère.

Donc, à défaut de clarification des 124 constatations restées en suspens, il y a lieu de retenir que 6,48% des dossiers examinés étaient affectés par une erreur qui n'a pas été détectée ou évitée par l'intervention du contrôle financier. Abstraction faite des dossiers incomplets, potentiellement irréguliers, la clôture des dossiers contestés en suspens pourrait porter cette part jusqu'à 10,02%.

Ces observations concernent, de manière schématique, cinq catégories:

- calcul de la tâche;
- allocation de fin d'année;
- rémunération de base;
- allocation de repas;
- décision d'engagement et de carrière.

Le tableau ci-dessous indique pour chacune des cinq catégories le nombre d'observations faites par la Cour des comptes.

	<i>Fonctionn.</i>	<i>Employés</i>	<i>Ouvriers</i>	<i>Etudiants</i>	<i>Total</i>
1) calcul de la tâche	2	21	4	0	27
2) allocation de fin d'année	0	6	0	0	6
3) rémunération de base	49	114	19	0	181
4) allocation de repas	0	165	0	0	165
5) décision d'engagement et de carrière	4	12	4	0	20
Total	55	318	27	0	400

Les chiffres initiaux relatifs aux dossiers examinés sont repris dans le tableau ci-dessous.

<i>Statut</i>	<i>examinés</i>	<i>incomplets</i>			<i>divergents</i>		
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Pièces</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Observ.</i>
Fonctionnaires	774	143	18,48%	166	45	5,81%	49
Employés	2.012	153	7,60%	170	256	12,72%	339
Ouvriers	272	29	10,66%	34	25	9,19%	27
Etudiants	105	51	48,57%	136	0	0,00%	0
Agents	3.163	376	11,89%	506	326	10,31%	415

Le tableau ci-après reprend les chiffres établis suite à l'examen contradictoire.

<i>Statut</i>	<i>examinés</i>	<i>incomplets</i>			<i>divergents</i>		
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Pièces</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Observ.</i>
Fonctionnaires	774	44	5,68%	45	47	6,07%	55
Employés	2.012	20	0,99%	21	245	12,18%	318
Ouvriers	272	20	7,35%	23	25	9,19%	27
Etudiants	105	9	8,57%	24	0	0,00%	0
Agents	3.163	93	2,94%	113	317	10,02%	400

Ainsi délibéré et arrêté par la Cour des comptes en sa séance du 16 octobre 2007.

La Cour des comptes,

Le Secrétaire général,
Marco STEVENAZZI

Le Président,
Marc GENGLER

*

ANNEXES

Tableau 31: Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	30 – MINISTERE D'ETAT				
	Section 30.4 – Gouvernement				
30.4.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	35 000	17 000,00	51 725,34	16 725,34
	Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement				
30.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	22 000	3 000,00	24 519,16	2 519,16
	31 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION				
	Section 31.6 – Défense nationale				
31.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	247 808	97 000,00	342 824,45	95 016,45
31.6.74.010	Acquisition de machines de bureau	15 000	3 400,00	17 276,45	2 276,45
31.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	50 300	25 000,00	75 247,68	24 947,68
31.6.74.320	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice)	410 000	85 000,00	494 013,68	84 013,68
	32 ET 33 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE				
	Section 32.0 – Affaires culturelles				
32.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	11 000	5 600,00	14 996,07	3 996,07
	Section 32.5 – Centre national de l'audiovisuel				
32.5.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	200 000	19 700,00	219 072,54	19 072,54
	Section 33.0 – Enseignement supérieur – Dépenses générales				
33.0.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	7 500	21 935,00	22 850,53	15 350,53
	37 – MINISTERE DE LA JUSTICE				
	Section 37.2 – Etablissements pénitentiaires				
37.2.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	40 000	19 370,00	58 885,89	18 885,89
37.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	17 500	37 500,00	31 762,58	14 262,58
37.2.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	27 800	9 000,00	35 519,04	7 719,04
	39 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
	Section 39.6 – Administration des services de secours				
39.6.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	383 445	241 600,00	624 000,30	240 555,30
39.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	266 539	157 700,00	421 389,39	154 850,39
	Section 39.7 – Direction de l'aménagement du territoire (DATer)				
39.7.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	38 000	7 000,00	44 937,40	6 937,40
	Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau				
39.9.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	5 000	4 000,00	5 852,97	852,97
39.9.74.051	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	46 000	17 500,00	62 613,23	16 613,23

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement</i>
	40 ET 41 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
	Section 40.1 – Centre de technologie de l'éducation				
40.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	40 000	3 500,00	43 418,58	3 418,58
	Section 40.7 – Education différenciée				
40.7.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	18 900	9 547,00	28 438,41	9 538,41
	42 ET 43 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
	Section 42.0 – Famille				
42.0.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2 500	5 439,00	7 935,00	5 435,00
	Section 42.5 – Caisse nationale des prestations familiales				
42.5.74.050	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	10 000	10 080,70	20 079,71	10 079,71
	Section 43.1 – Service national de la jeunesse				
43.1.74.040	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux	114 065	4 300,00	118 285,40	4 220,40
	44 – MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 44.2 – Laboratoire national de santé				
44.2.74.010	Acquisition de machines de bureau	6 500	12 000,00	16 419,01	9 919,01
	46 – MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 46.1 – Administration de l'emploi				
46.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	30 000	18 921,00	46 849,48	16 849,48
	49 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITI- CULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 49.2 – Administration des services techniques de l'agriculture				
49.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	14 000	6 000,00	19 702,99	5 702,99
	50 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
	Section 50.0 – Economie				
50.0.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	40 000	5 000,00	44 841,45	4 841,45
	51 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT				
	Section 51.1 – Tourisme				
51.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	45 000	2 890,00	47 595,68	2 595,68
	52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS				
	Section 52.0 – Travaux publics – Dépenses générales				
52.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	5 000	3 000,00	7 688,90	2 688,90
	Section 52.1 – Ponts et chaussées				
52.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	1 850 000	34 480,04	1 878 862,29	28 862,29
	53 – MINISTERE DES TRANSPORTS				
	Section 53.0 – Transports – Dépenses générales				
53.0.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	26 000	3 300,00	29 079,45	3 079,45

Tableau 32: Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	00 – MINISTERE D'ETAT				
	Section 00.4 – Gouvernement				
00.4.33.013	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	480 000	-48 000,00	432 000,00	48 000,00
	01 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION				
	Section 01.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques				
01.1.12.250	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque. (Sans distinction d'exercice)	1 090 000	-63 200,00	1 024 549,26	65 450,74
	Section 01.5 – Direction de la Défense				
01.5.35.036	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	100 000	-99 527,00	0,00	100 000,00
	Section 01.6 – Défense nationale				
01.6.12.000	Indemnités pour services de tiers	194 452	-26 876,00	167 216,00	27 236,00
01.6.12.010	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	180 000	-26 400,00	145 727,10	34 272,90
01.6.12.070	Location et entretien des équipements informatiques	215 000	-89 000,00	106 632,89	108 367,11
01.6.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	315 000	-28 400,00	286 134,19	28 865,81
01.6.12.160	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Sans distinction d'exercice)	220 000	-40 000,00	146 435,09	73 564,91
01.6.12.300	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1 010 000	-106 500,00	879 808,59	130 191,41
01.6.12.302	Frais en relation avec le „Partenariat pour la paix“ et la coopération militaire: dépenses diverses	124 644	-49 100,00	71 628,36	53 015,64
	Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire				
01.7.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	430 000	-59 437,37	370 562,63	59 437,37
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	450 000	-122 813,17	327 186,83	122 813,17
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche. (Sans distinction d'exercice)	350 000	-220 872,16	129 127,84	220 872,16
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	900 000	-316 405,37	583 594,63	316 405,37
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Sans distinction d'exercice)	1 500 000	-277 826,13	1 217 452,21	282 547,79
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	400 000	-60 742,00	339 258,00	60 742,00
01.7.35.030	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice)	11 000 000	-52 933,94	10 947 066,06	52 933,94

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
02 ET 03 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 02.0 – Culture: dépenses générales					
02.0.12.300	Animation socioculturelle: dépenses diverses	200 000	-78 040,00	104 961,96	95 038,04
02.0.12.303	Relations culturelles internationales: frais divers	400 000	-59 327,00	212 304,64	187 695,36
02.0.33.000	Animation socioculturelle: conventions avec des associations	3 973 970	-164 000,00	3 804 732,27	169 237,73
02.0.33.029	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster)	145 000	-81 700,00	59 010,81	85 989,19
02.0.34.060	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	140 000	-43 600,00	95 750,00	44 250,00
Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux					
02.1.12.301	Numérisation du patrimoine rural: frais divers	33 672	-33 000,00	0,00	33 672,00
02.1.34.070	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des particuliers	991 600	-71 000,00	920 470,00	71 130,00
Section 02.3 – Bibliothèque nationale					
02.3.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	243 000	-26 810,00	214 528,04	28 471,96
02.3.12.304	Numérisation et restauration du patrimoine imprimé luxembourgeois: dépenses diverses	400 000	-77 800,00	319 007,17	80 992,83
Section 02.5 – Centre national de l'audiovisuel					
02.5.12.350	Service technique et technologique commun: frais de fonctionnement, d'entretien et de réparation, dépenses diverses	150 000	-102 700,00	47 038,21	102 961,79
02.5.12.354	Frais de programmation et de gestion des salles de cinéma: dépenses diverses	100 000	-85 000,00	13 801,20	86 198,80
Section 03.0 – Enseignement supérieur – Dépenses générales					
03.0.12.142	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	305 000	-41 000,00	236 974,03	68 025,97
03.0.44.004	Participation de l'Etat à la Charte universitaire de la Grande Région	43 479	-33 143,00	10 335,87	33 143,13
Section 03.5 – Recherche et innovation					
03.5.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	120 000	-25 000,00	93 240,00	26 760,00
03.5.34.060	Bourses de formation-recherche. (Sans distinction d'exercice)	3 300 000	-50 000,00	3 250 000,00	50 000,00
04 – MINISTERE DES FINANCES					
Section 04.1 – Contributions directes et métrologie					
04.1.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	234 000	-49 900,00	162 016,07	71 983,93
Section 04.3 – Douanes et accises					
04.3.11.100	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	320 020	-29 000,00	289 641,36	30 378,64
04.3.12.060	Location et entretien des installations de télécommunications	88 000	-35 000,00	49 470,14	38 529,86
07 – MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 07.1 – Services judiciaires					
07.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	652 000	-261 355,00	361 341,50	290 658,50
Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires					
07.2.12.060	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	93 000	-81 150,00	11 575,88	81 424,12
Section 07.4 – Police grand-ducale					
07.4.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1 325 000	-172 112,00	1 151 689,91	173 310,09
07.4.12.060	Location et entretien des installations de télécommunications	296 050	-104 312,00	182 428,89	113 621,11

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
07.4.12.251	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	429 000	-45 610,00	377 085,93	51 914,07
07.4.12.340	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice)	3 800 000	-100 000,00	3 662 444,23	137 555,77
07.4.12.350	Acquisition de munitions	250 000	-56 310,00	97 794,57	152 205,43
08 – MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE					
Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative – Dépenses diverses					
08.0.12.120	Réforme administrative – Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	500 000	-95 000,00	301 249,06	198 750,94
08.0.12.141	Réforme administrative – Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	484 000	-145 000,00	182 023,72	301 976,28
Section 08.3 – Institut national de l'Administration Publique					
08.3.11.130	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	157 924	-35 000,00	109 043,83	48 880,17
08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176 635	-55 000,00	101 366,31	75 268,69
Section 08.5 – Centre informatique de l'Etat					
08.5.12.190	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	281 000	-32 500,00	192 601,66	88 398,34
Section 08.6 – Service central des imprimés					
08.6.11.060	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	50 767	-30 851,00	19 865,13	30 901,87
08.6.12.044	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	310 000	-75 000,00	148 953,12	161 046,88
08.6.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	385 000	-37 100,00	331 207,13	53 792,87
09 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
Section 09.6 – Administration des services de secours					
09.6.12.310	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	148 000	-33 501,00	113 155,05	34 844,95
Section 09.7 – Direction de l'aménagement du territoire (DATer)					
09.7.12.130	Frais de confection et de publication d'études, d'études d'impact, de plans, de cartes et de rapports. (Sans distinction d'exercice)	60 000	-41 500,00	11 608,90	48 391,10
09.7.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	80 000	-71 300,00	5 419,05	74 580,95
09.7.43.300	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en œuvre des plans régionaux	60 000	-32 000,00	18 000,00	42 000,00
10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
10.2.12.000	Evaluation du projet pilote portant sur la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique: indemnités pour services de tiers	32 000	-32 000,00	0,00	32 000,00

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
10.2.12.301	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses	315 100	-83 000,00	207 547,76	107 552,24
	Section 10.7 – Education différenciée				
10.7.11.150	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Sans distinction d'exercice)	220 000	-30 000,00	177 302,81	42 697,19
	Section 11.0 – Enseignement préscolaire et enseignement primaire				
11.0.43.009	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	100 000	-75 699,00	18 000,00	82 000,00
	Section 11.1 – Enseignement postprimaire				
11.1.43.000	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé. (Sans distinction d'exercice)	362 590	-54 076,00	272 056,30	90 533,70
	Section 11.3 – Service de la formation professionnelle				
11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	726 586	-123 500,00	602 883,33	123 702,67
	Section 11.4 – Sports – Dépenses générales				
11.4.12.302	Projets „e-Lëtzebuerg“: dépenses diverses	94 880	-51 875,00	42 745,63	52 134,37
	12 ET 13 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
	Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale – Enfants et adultes				
12.1.33.001	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	618 521	-37 853,00	415 284,36	203 236,64
12.1.33.031	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	28 327 966	-1 900 000,00	25 933 725,39	2 394 240,61
	Section 12.2 – Solidarité				
12.2.34.010	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses; secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédientiers des assurances sociales. (Sans distinction d'exercice)	600 000	-150 000,00	449 997,07	150 002,93
	14 – MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 14.0 – Ministère de la santé				
14.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	210 000	-48 463,00	131 852,18	78 147,82
	Section 14.1 – Direction de la santé				
14.1.12.306	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	226 700	-71 290,00	116 766,92	109 933,08
14.1.33.013	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services œuvrant dans le domaine des toxicomanies	6 041 236	-60 000,00	5 716 138,00	325 098,00
	15 – MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT				
	Section 15.0 – Dépenses générales				
15.0.12.305	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	50 000	-27 057,00	124,00	49 876,00
15.0.12.315	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	195 000	-51 518,00	139 957,45	55 042,55
	Section 15.1 – Administration de l'environnement				
15.1.12.303	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établissements classés; dépenses diverses	100 000	-37 860,00	56 810,94	43 189,06

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
15.1.12.304	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses	25 000	-25 000,00	0,00	25 000,00
	Section 15.2 – Administration des eaux et forêts				
15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	896 450	-104 500,00	598 550,77	297 899,23
	16 – MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 16.0 – Travail – Dépenses générales				
16.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	200 000	-53 299,00	112 748,58	87 251,42
	Section 16.2 – Inspection du travail et des mines				
16.2.33.000	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	150 000	-150 000,00	0,00	150 000,00
	19 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales				
19.1.12.120	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles. (Sans distinction d'exercice)	200 000	-109 000,00	74 619,89	125 380,11
	Section 19.2 – Administration des services techniques de l'agriculture				
19.2.31.050	Participation de l'Etat aux dépenses de la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice)	940 000	-940 000,00	0,00	940 000,00
19.2.32.010	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production. (Sans distinction d'exercice)	738 000	-738 000,00	0,00	738 000,00
	20 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
	Section 20.0 – Economie				
20.0.12.121	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études	370 000	-259 250,00	110 750,00	259 250,00
20.0.31.054	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) No 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et de ses règlements d'application	275 000	-100 000,00	142 181,78	132 818,22
	Section 20.1 – Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)				
20.1.12.302	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion	135 000	-25 750,00	18 741,02	116 258,98
	21 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT				
	Section 21.1 – Tourisme				
21.1.12.120	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Sans distinction d'exercice)	246 000	-30 472,00	215 504,55	30 495,45
	22 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS				
	Section 22.1 – Ponts et chaussées – Dépenses générales				
22.1.12.040	Frais de bureau	400 000	-53 936,00	306 288,14	93 711,86
	Section 22.2 – Ponts et chaussées – Travaux propres				
22.2.14.001	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	3 600 000	-60 000,00	3 527 642,11	72 357,89

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
22.2.14.003	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	1 900 000	-220 000,00	1 549 003,75	350 996,25
	Section 22.4 – Bâtiments publics – Compétences propres				
22.4.12.080	Bâtiments affectés à des services publics: entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice)	5 200 000	-95 000,00	5 086 987,39	113 012,61
22.4.12.086	Installations électriques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice)	2 500 000	-71 652,00	2 285 007,04	214 992,96
	23 – MINISTERE DES TRANSPORTS				
	Section 23.0 – Transports – Dépenses générales				
23.0.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	200 000	-33 265,00	49 525,01	150 474,99
	Section 23.2 – Transports publics				
23.2.12.141	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	145 000	-88 000,00	39 376,46	105 623,54
23.2.43.002	Subsides aux communes organisant le „Late Night Bus“	250 000	-146 000,00	102 403,00	147 597,00
23.2.43.003	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux	50 000	-50 000,00	0,00	50 000,00
	Section 23.6 – Aéroport de Luxembourg				
23.6.14.030	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport	200 000	-90 965,36	33 683,39	166 316,61
	31 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION				
	Section 31.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques				
31.1.74.250	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	610 000	-120 200,00	489 419,07	120 580,93
	Section 31.6 – Défense nationale				
31.6.74.310	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	432 000	-210 400,00	159 742,04	272 257,96
	37 – MINISTERE DE LA JUSTICE				
	Section 37.2 – Etablissements pénitentiaires				
37.2.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	650 000	-66 700,00	511 309,21	138 690,79
	39 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
	Section 39.1 – Finances communales				
39.1.63.024	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice)	300 000	-300 000,00	0,00	300 000,00
	Section 39.6 – Administration des services de secours				
39.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2 000 000	-34 200,00	1 965 471,44	34 528,56
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	450 095	-62 300,00	387 080,28	63 014,72
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	385 507	-302 800,00	82 255,88	303 251,12
	44 – MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 44.7 – Santé – Travaux sanitaires et cliniques				
44.7.51.002	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.8.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice)	3 900 000	-3 880 660,54	19 339,46	3 880 660,54

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
44.7.52.000	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées œuvrant dans le domaine de l'action sociothérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	467 000	-197 798,73	269 201,27	197 798,73
44.7.52.001	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement	1 795 000	-1 621 177,84	173 822,16	1 621 177,84
44.7.52.002	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées œuvrant dans le domaine de l'action sociothérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extrahospitalière	352 650	-32 655,92	319 994,08	32 655,92
49 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
Section 49.5 – Administration des services vétérinaires					
49.5.74.030	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	150 000	-100 000,00	31 021,85	118 978,15
51 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT					
Section 51.2 – Logement					
51.2.52.000	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice)	500 000	-343 558,00	156 442,00	343 558,00
52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 52.1 – Ponts et chaussées					
52.1.73.012	Voirie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice)	1 600 000	-422 087,45	1 177 367,00	422 633,00
52.1.73.014	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice)	230 000	-70 969,52	119 111,56	110 888,44
52.1.73.016	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice)	3 000 000	-2 616 715,96	373 283,89	2 626 716,11
52.1.73.060	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	330 000	-50 000,00	193 401,93	136 598,07
52.1.73.061	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	1 900 000	-1 190 705,37	709 101,39	1 190 898,61
52.1.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	3 000 000	-31 506,73	2 948 838,74	51 161,26
Section 52.3 – Bâtiments publics					
52.3.72.014	Travaux de transformation à réaliser dans le cadre de la réorganisation des Forces de Police. (Sans distinction d'exercice)	3 750 000	-1 000 000,00	2 548 374,02	1 201 625,98
52.3.72.017	Installations de sécurité: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice)	4 750 000	-500 000,00	4 240 869,70	509 130,30
Section 52.4 – Bâtiments publics – Compétences communes					
52.4.72.031	Bâtiments et services publics: divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1 750 000	-110 000,00	1 135 267,42	614 732,58
52.4.74.102	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice)	1 320 000	-50 000,00	602 005,89	717 994,11
53 – MINISTERE DES TRANSPORTS					
Section 53.6 – Aéroport de Luxembourg					
53.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	460 000	-55 000,00	404 707,51	55 292,49

Tableau 33: Les crédits sous-estimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
01 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION					
Section 01.6 – Défense nationale					
01.6.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	220 000	61 000,00	280 310,56	60 310,56
01.6.12.040	Frais de bureau	91 000	29 500,00	99 961,38	8 961,38
01.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	858 892	213 000,00	1 070 647,87	211 755,87
02 ET 03 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 02.0 – Culture: dépenses générales					
02.0.12.001	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	258 000	114 940,00	353 857,46	95 857,46
02.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	190 000	40 000,00	191 980,50	1 980,50
02.0.33.010	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	550 000	81 300,00	561 423,32	11 423,32
02.0.33.011	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	60 000	138 000,00	197 438,57	137 438,57
Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux					
02.1.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	210 000	57 000,00	266 949,24	56 949,24
02.1.33.010	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	40 410	71 000,00	76 959,00	36 549,00
Section 02.3 – Bibliothèque nationale					
02.3.12.041	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	1 051 200	102 318,00	1 132 977,05	81 777,05
Section 02.5 – Centre national de l'audiovisuel					
02.5.12.310	Frais en rapport avec la nouvelle médiathèque, dépenses diverses	110 000	47 100,00	152 730,92	42 730,92
02.5.12.321	Archivage du patrimoine de la CLT-UFA	179 360	73 000,00	216 088,82	36 728,82
02.5.12.361	Mise en place d'un système informatique intégré	40 000	34 500,00	74 204,00	34 204,00
Section 03.5 – Recherche et innovation					
03.5.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	50 000	74 450,00	98 170,83	48 170,83
04 – MINISTERE DES FINANCES					
Section 04.3 – Douanes et accises					
04.3.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	255 000	37 000,00	279 946,80	24 946,80
07 – MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 07.4 – Police grand-ducale					
07.4.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	725 000	100 000,00	824 975,36	99 975,36
07.4.12.022	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers	940 000	33 500,00	940 379,53	379,53
07.4.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1 570 530	61 000,00	1 631 127,64	60 597,64

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	08 – MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
	Section 08.3 – Institut national de l'Administration Publique				
08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	215 032	78 500,00	263 858,25	48 826,25
	Section 08.5 – Centre informatique de l'Etat				
08.5.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	357 100	30 000,00	370 511,64	13 411,64
	Section 08.6 – Service central des imprimés				
08.6.12.047	Frais informatiques	11 500	30 000,00	41 499,40	29 999,40
08.6.12.170	Entretien des équipements spéciaux	155 000	52 000,00	205 302,66	50 302,66
	10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
	Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques				
10.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	150 000	33 400,00	183 387,82	33 387,82
10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	600 000	68 000,00	667 634,36	67 634,36
	Section 11.0 – Enseignement préscolaire et enseignement primaire				
11.0.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	130 000	30 000,00	159 994,30	29 994,30
	Section 11.3 – Service de la formation professionnelle				
11.3.12.000	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	515 000	92 500,00	604 126,33	89 126,33
11.3.12.300	Fournitures diverses pour examens	210 000	30 000,00	237 386,08	27 386,08
	12 ET 13 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
	Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale – Enfants et adultes				
12.1.33.000	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	7 152 846	56 353,00	7 209 199,00	56 353,00
	Section 13.1 – Service national de la jeunesse				
13.1.12.070	Entretien et programmation des équipements informatiques	22 500	29 100,00	51 527,45	29 027,45
	14 – MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 14.1 – Direction de la santé				
14.1.12.140	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	434 678	67 000,00	449 199,02	14 521,02
	15 – MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT				
	Section 15.0 – Dépenses générales				
15.0.12.120	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	350 000	54 718,00	369 223,96	19 223,96
	Section 15.1 – Administration de l'environnement				
15.1.12.316	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés. (Sans distinction d'exercice)	135 000	97 000,00	189 375,02	54 375,02

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	Section 15.2 – Administration des eaux et forêts				
15.2.12.021	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	156 600	59 000,00	197 765,18	41 165,18
15.2.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	63 000	31 000,00	83 364,42	20 364,42
	16 – MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 16.2 – Inspection du travail et des mines				
16.2.35.030	Contributions à des organismes internationaux	1 246	59 800,00	60 151,12	58 905,12
	19 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 19.2 – Administration des services techniques de l'agriculture				
19.2.32.011	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice)	1 000	1 678 000,00	1 679 000,00	1 678 000,00
	20 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
	Section 20.0 – Economie				
20.0.32.011	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice)	249 000	259 250,00	504 776,27	255 776,27
	21 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT				
	Section 21.1 – Tourisme				
21.1.12.300	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	277 000	30 472,00	307 456,60	30 456,60
	22 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS				
	Section 22.1 – Ponts et chaussées – Dépenses générales				
22.1.12.080	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1 021 000	53 936,00	1 068 723,45	47 723,45
	Section 22.4 – Bâtiments publics – Compétences propres				
22.4.12.085	Installations thermiques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice)	1 200 000	120 000,00	1 229 270,63	29 270,63
	23 – MINISTERE DES TRANSPORTS				
	Section 23.6 – Aéroport de Luxembourg				
23.6.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires	50 000	26 345,36	76 345,36	26 345,36
	31 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION				
	Section 31.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques				
31.1.72.010	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	210 000	100 200,00	309 916,06	99 916,06
	Section 31.6 – Défense nationale				
31.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	247 808	97 000,00	342 824,45	95 016,45
31.6.74.320	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice)	410 000	85 000,00	494 013,68	84 013,68

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
	37 – MINISTERE DE LA JUSTICE				
	Section 37.2 – Etablissements pénitentiaires				
37.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	17 500	37 500,00	31 762,58	14 262,58
	39 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
	Section 39.1 – Finances communales				
39.1.63.004	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Sans distinction d'exercice)	6 500 000	300 000,00	6 800 000,00	300 000,00
	Section 39.6 – Administration des services de secours				
39.6.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	383 445	241 600,00	624 000,30	240 555,30
39.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	266 539	157 700,00	421 389,39	154 850,39
	52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS				
	Section 52.1 – Ponts et chaussées				
52.1.73.010	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	19 000 000	1 662 796,98	20 433 543,54	1 433 543,54
52.1.73.011	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	26 000 000	2 278 534,13	28 271 348,16	2 271 348,16
52.1.73.013	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	6 800 000	159 147,19	6 903 543,79	103 543,79
52.1.73.020	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	1 900 000	250 000,00	2 150 000,00	250 000,00
52.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	1 850 000	34 480,04	1 878 862,29	28 862,29
	Section 52.3 – Bâtiments publics				
52.3.72.015	Installations thermiques: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice)	1 350 000	600 000,00	1 669 293,63	319 293,63
	Section 52.4 – Bâtiments publics – Compétences communes				
52.4.72.022	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice)	850 000	50 000,00	894 900,76	44 900,76
52.4.72.033	Mise en état et modernisation de l'institut médico-professionnel de Kreuzberg à Dudelange. (Sans distinction d'exercice)	190 000	60 000,00	249 474,99	59 474,99

Tableau 34: Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	01 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION			
	Section 01.5 – Direction de la Défense			
01.5.35.036	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	100 000	-99 527,00	0,00
	02 ET 03 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
	Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux			
02.1.12.301	Numérisation du patrimoine rural: frais divers	33 672	-33 000,00	0,00
	07 – MINISTERE DE LA JUSTICE			
	Section 07.0 – Justice			
07.0.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	2 500	-2 499,00	0,00
	09 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	Section 09.0 – Dépenses générales			
09.0.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	3 000	-2 800,00	0,00
	10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
	Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
10.2.12.000	Evaluation du projet pilote portant sur la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique: indemnités pour services de tiers	32 000	-32 000,00	0,00
10.2.12.192	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspectorat	10 000	-10 000,00	0,00
	Section 10.3 – Centre de psychologie et d'orientation scolaire			
10.3.12.041	Frais de documentation	6 500	-6 000,00	275,47
10.3.12.170	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	2 000	-2 000,00	0,00
	Section 11.3 – Service de la formation professionnelle			
11.3.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	10 000	-9 500,00	0,00
	12 ET 13 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION			
	Section 12.8 – Centre socio-éducatif de l'Etat			
12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	1 000	-1 000,00	0,00
	15 – MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT			
	Section 15.1 – Administration de l'environnement			
15.1.12.304	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses	25 000	-25 000,00	0,00
	16 – MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI			
	Section 16.2 – Inspection du travail et des mines			
16.2.12.120	Etudes et travaux d'analyses spéciales	10 000	-10 000,00	0,00
16.2.12.131	Frais de publication Internet	10 000	-9 800,00	189,00
16.2.33.000	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	150 000	-150 000,00	0,00
	19 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL			
	Section 19.2 – Administration des services techniques de l'agriculture			
19.2.31.050	Participation de l'Etat aux dépenses de la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice)	940 000	-940 000,00	0,00

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>
19.2.32.010	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production. (Sans distinction d'exercice)	738 000	-738 000,00	0,00
	20 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
	Section 20.4 – Conseil de la concurrence			
20.4.12.010	Frais de route et de séjour	1 000	-1 000,00	0,00
20.4.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	5 000	-5 000,00	0,00
	21 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT			
	Section 21.1 – Tourisme			
21.1.33.019	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	10 000	-10 000,00	0,00
	23 – MINISTERE DES TRANSPORTS			
	Section 23.2 – Transports publics			
23.2.43.003	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux	50 000	-50 000,00	0,00
	30 – MINISTERE D'ETAT			
	Section 30.5 – Conseil économique et social			
30.5.74.010	Acquisition de machines de bureau	1 000	-1 000,00	0,00
30.5.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	1 000	-1 000,00	0,00
	31 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION			
	Section 31.0 – Dépenses générales			
31.0.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	2 000	-2 000,00	0,00
	39 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	Section 39.1 – Finances communales			
39.1.63.024	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice)	300 000	-300 000,00	0,00
	42 ET 43 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION			
	Section 42.0 – Famille			
42.0.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	2 500	-2 500,00	0,00
	44 – MINISTERE DE LA SANTE			
	Section 44.0 – Ministère de la Santé			
44.0.74.080	Acquisition de mobilier de bureau	2 000	-2 000,00	0,00
	Section 44.7 – Santé – Travaux sanitaires et cliniques			
44.7.51.002	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.8.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice)	3 900 000	-3 880 660,54	19 339,46
44.7.52.001	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement	1 795 000	-1 621 177,84	173 822,16

Tableau 35: Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
01 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION				
Section 01.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques				
01.1.12.011	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	228 000	413 932,85	185 932,85
01.1.12.084	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	281 973,38	281 873,38
01.1.12.120	Frais d'experts et d'agences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58 000	110 318,00	47 318,00
Section 01.6 – Défense nationale				
01.6.12.304	Prestations dans l'intérêt de l'entrepôt et de la maintenance de matériel. (Crédit non limitatif)	841 500	1 700 401,74	842 998,74
Section 01.9 – Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne				
01.9.11.300	Frais de personnel: rémunération du personnel supplémentaire, indemnités pour services extraordinaires, indemnités de poste et du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	49 797,13	48 797,13
01.9.12.300	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	186 868,52	185 868,52
02 ET 03 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE				
Section 02.0 – Culture: dépenses générales				
02.0.33.009	Participation au financement des activités de l'asbl „Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007“. (Crédit non limitatif)	5 000 000	12 570 000,00	7 570 000,00
02.0.33.021	Dotation au Fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	390 000	620 000,00	230 000,00
Section 02.2 – Musée national d'histoire et d'art				
02.2.12.220	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124 000	336 047,17	212 047,17
04 – MINISTERE DES FINANCES				
Section 04.0 – Dépenses générales				
04.0.11.090	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif)	35 450	112 666,50	77 216,50
Section 04.2 – Enregistrement et domaines				
04.2.12.320	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450 000	1 239 775,69	789 775,69
04.2.12.350	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles; dépenses de l'atelier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70 500	141 872,59	71 372,59
Section 04.3 – Douanes et accises				
04.3.12.330	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 500	7 713,64	5 213,64

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
05 – MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET				
Section 05.0 – Dépenses générales				
05.0.12.120	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	28 150	219 520,00	191 370,00
05.0.12.310	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	325 256,33	324 256,33
Section 05.1 – Inspection générale des finances				
05.1.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400 000	685 870,95	285 870,95
Section 05.2 – Trésorerie de l'Etat				
05.2.12.350	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	983,77	883,77
07 – MINISTERE DE LA JUSTICE				
Section 07.0 – Justice				
07.0.12.001	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	31 409,54	30 409,54
07.0.12.130	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28 000	47 612,57	19 612,57
07.0.34.090	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200 000	522 623,11	319 574,11
Section 07.1 – Services judiciaires				
07.1.12.001	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000	8 874,82	3 874,82
07.1.12.002	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65 650	165 289,66	99 639,66
07.1.12.003	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30 000	66 120,00	17 100,00
Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires				
07.2.12.150	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 240 000	2 137 018,30	897 018,30
Section 07.3 – Juridictions administratives				
07.3.11.130	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	1 636,11	636,11
Section 07.4 – Police grand-ducale				
07.4.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	215 500	324 656,11	108 996,11
08 – MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative – Dépenses diverses				
08.0.11.170	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000	73 801,74	62 801,74
08.0.11.311	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000	649 143,46	644 143,46
09 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
Section 09.1 – Finances communales				
09.1.43.011	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100 000	542 986,74	442 986,74

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	Section 09.6 – Administration des services de secours			
09.6.12.320	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	398 000	710 844,77	312 844,77
	10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
	Section 10.0 – Dépenses générales			
10.0.12.081	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	755 309,07	755 209,07
10.0.12.323	Mise en œuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72 742	214 880,00	142 138,00
10.0.33.016	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en œuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	371 503	585 602,27	214 099,27
	Section 10.7 – Education différenciée			
10.7.33.000	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	6 758,45	6 658,45
	Section 11.0 – Enseignement préscolaire et enseignement primaire			
11.0.43.010	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	9 070 067,57	9 069 967,57
	Section 11.3 – Service de la formation professionnelle			
11.3.11.060	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 515 000	3 331 082,57	1 816 082,57
	12 ET 13 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION			
	Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale – Enfants et adultes			
12.1.12.350	Accompagnement psychothérapeutique et sociopédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6 000	42 923,38	36 923,38
12.1.33.016	Accueil socio-éducatif, orthopédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse. (Crédit non limitatif)	100 000	480 000,00	380 000,00
12.1.33.018	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200 000	683 683,70	483 683,70
	Section 12.4 – Fonds national de solidarité			
12.4.12.110	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	22 000	37 796,33	15 796,33
12.4.34.014	Dotations du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000 000	7 641 977,22	2 641 977,22
	Section 12.7 – Service d'action sociofamiliale – Personnes âgées			
12.7.33.013	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 500 000	3 325 643,00	1 825 643,00
	Section 12.9 – Service national d'action sociale			
12.9.12.150	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	481	1 383,30	902,30
	14 – MINISTERE DE LA SANTE			
	Section 14.0 – Ministère de la santé			
14.0.34.011	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; service de l'éducation pour la santé: subsides à des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350 000	787 411,39	437 411,39

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
Section 14.1 – Direction de la santé				
14.1.12.303	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	167 155	1 160 895,28	993 740,28
15 – MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT				
Section 15.2 – Administration des eaux et forêts				
15.2.12.310	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions. (Crédit non limitatif)	157 000	236 947,66	79 947,66
15.2.12.340	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier; dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	142 000	276 429,68	134 429,68
16 – MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
Section 16.4 – Fonds pour l'emploi				
16.4.93.001	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50 000 000	145 000 000,00	95 000 000,00
17/18 – MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE				
Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale				
17.2.12.250	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif)	31 496	79 059,00	47 563,00
Section 17.6 – Cellule d'évaluation et d'orientation				
17.6.12.250	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif)	48 454	121 680,00	73 226,00
20 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
Section 20.0 – Economie				
20.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	663 500	7 709 672,13	6 946 172,13
Section 20.4 – Conseil de la concurrence				
20.4.12.300	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	3 750,00	1 650,00
22 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS				
Section 22.0 – Travaux publics – Dépenses générales				
22.0.12.100	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	159 999,50	159 899,50
22.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90 000	163 885,91	73 885,91
Section 22.2 – Ponts et chaussées – Travaux propres				
22.2.14.013	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350 000	663 000,00	313 000,00
23 – MINISTERE DES TRANSPORTS				
Section 23.7 – Garage du gouvernement				
23.7.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	90 000	199 397,81	107 921,81

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	24 – MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES			
	Section 24.0 – Egalité des chances			
24.0.12.305	Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95 213	163 726,86	68 513,86
	30 – MINISTERE D'ETAT			
	Section 30.4 – Gouvernement			
30.4.74.310	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	130 174,85	129 174,85
	Section 30.8 – Médias et Communications			
30.8.51.050	Subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	499 000,00	498 000,00
	31 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION			
	Section 31.5 – Direction de la défense			
31.5.93.000	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33 000 000	53 000 000,00	20 000 000,00
	32 ET 33 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
	Section 32.0 – Affaires culturelles			
32.0.93.000	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif)	10 000 000	35 000 000,00	25 000 000,00
	Section 33.0 – Enseignement supérieur – Dépenses générales			
33.0.53.010	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124	234 789,21	234 665,21
	34 – MINISTERE DES FINANCES			
	Section 34.0 – Dépenses générales			
34.0.81.040	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif)	100	120 000 000,00	119 999 900,00
	35 – MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET			
	Section 35.0 – Dépenses générales			
35.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8 000 000	21 429 738,59	13 429 738,59
	36 – MINISTERE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE			
	Section 36.0 – Dette publique			
36.0.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif)	5 000 000	115 000 000,00	110 000 000,00
	38 – MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
	Section 38.6 – Service central des imprimés			
38.6.74.043	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents. (Crédit non limitatif)	10 000	58 775,00	48 775,00
	39 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	Section 39.1 – Finances communales			
39.1.93.000	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif)	250 000	478 000,00	228 000,00

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
	45 – MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT			
	Section 45.1 – Administration de l'environnement			
45.1.53.000	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. – Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8 000 000	12 999 679,90	4 999 679,90
	49 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL			
	Section 49.5 – Administration des services vétérinaires			
49.5.53.030	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250 000	605 160,91	255 160,91
	50 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
	Section 50.0 – Economie			
50.0.71.010	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6 500 000	13 717 273,74	7 217 273,74
	51 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT			
	Section 51.2 – Logement			
51.2.51.041	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 170 000	3 109 366,89	1 939 366,89
	52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS			
	Section 52.1 – Ponts et chaussées			
52.1.71.010	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200 000	492 453,79	292 453,79
52.1.73.030	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000	143 704,43	138 704,43
52.1.73.065	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000 000	4 241 004,47	3 241 004,47
	Section 52.3 – Bâtiments publics			
52.3.72.020	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135 000	275 892,63	140 892,63
52.3.72.023	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600 000	7 050 000,00	5 550 000,00
	Section 52.5 – Fonds d'investissements publics			
52.5.93.000	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38 000 000	78 000 000,00	40 000 000,00
	53 – MINISTERE DES TRANSPORTS			
	Section 53.3 – Transports ferroviaires			
53.3.93.001	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000 000	25 000 000,00	20 000 000,00

*

II. LES REPONSES DU GOUVERNEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 5(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour a fait parvenir en date du 17 octobre 2007 le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2006 au ministre du Trésor et du Budget.

Lors de sa séance du 16 octobre 2007, la Cour a fixé le délai de réponse à la date du 16 novembre 2007, conformément à l'article 4(6) de la loi précitée.

A la date d'expiration du délai prorogé, la Cour des comptes a été informée que son rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2006 n'appellerait pas de prise de position particulière de la part du ministère d'Etat, du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et du ministère de la Santé.

Les prises de position du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, du ministère des Finances, du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, du département ministériel des Sports, du ministère des Transports et du ministère des Travaux publics sont reproduites ci-après.

Prise de position du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration

Luxembourg, le 16 novembre 2007

J'ai l'honneur de me référer à votre message du 25 octobre 2007 qui nous invite à prendre position sur le projet de rapport général de la Cour des Comptes relatif au compte général de l'Etat pour l'exercice 2006.

Au point 2.4 de ce projet de rapport et, en particulier, au tableau 26 (*Comptes non transmis aux contrôleurs financiers de 2001 à 2006 – ventilation par ministère*), le Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration est réputé n'avoir pas encore remis 1.037 comptes. J'ai fait vérifier cette indication et je me réjouis de pouvoir vous informer que ce nombre s'élève en réalité à seulement 149 (cent quarante-neuf) comptes. Veuillez trouver en annexe un tableau récapitulatif que je désire compléter par l'assurance que nous tenons de plus amples informations à votre disposition.

Pour arriver à son estimation initiale, la Cour des Comptes semble s'être fiée au nombre des comptes inscrits sur support informatique. Notre propre évaluation nous fait craindre que cette source d'information ne soit pas toujours entièrement crédible. Pour qu'elle le soit, il faudrait entre autres que les comptes transmis soient toujours correctement enregistrés par toutes les instances concernées. Sans vouloir pour le moins du monde douter de la suprême sagesse des règles qui nous gouvernent, force est de constater que la multiplicité et la complexité des instances de contrôle en matière financière n'ajoutent pas toujours à la transparence du processus.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir faire ajouter une note à ce tableau pour préciser que la très grande majorité des comptes ont été transmis correctement par le Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration aux instances de contrôle financier, mais que la complexité de la procédure de contrôle ne permet pas toujours de refléter le nombre exact des comptes effectivement remis aux uns ou aux autres.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total par mission
Athènes	1	1	0	0	8	0	10
Berlin	1	7	1	1	0	1	11
Bern	0	0	0	0	0	1	1
Bruxelles	1	4	10	0	0	0	15
OTAN Bruxelles	1	3	0	0	0	1	5
UE Bruxelles	0	1	0	0	0	1	2

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total par mission
COPS Bruxelles	1	0	0	0	1	0	2
Copenhague	1	0	0	0	0	1	2
Genève	3	4	0	0	0	1	8
Kuala Lumpur	3	1	1	0	0	13	18
La Haye	1	1	0	0	0	0	2
Lisbonne	1	0	0	1	0	14	16
Londres	1	0	0	0	0	0	1
Madrid	0	1	0	0	0	0	1
Moscou	1	5	2	2	0	3	13
New Delhi	/	1	1	0	0	0	2
ONU New York	2	1	0	0	1	0	4
CG New York	1	1	1	0	0	0	3
Paris	3	1	3	0	0	0	7
Pékin	2	2	0	0	0	0	4
Prague	/	0	1	0	0	0	1
Rome	0	1	0	0	0	0	1
CG San Francisco	1	0	0	0	0	0	1
Shanghai	/	/	/	/	/	1	1
St-Siège	0	0	0	/	/	/	0
Strasbourg	1	1	0	0	0	0	2
PE Strasbourg	/	/	/	0	2	/	2
Tokyo	2	4	0	1	0	0	7
Varsovie	/	/	/	/	0	0	0
Vienne	0	0	0	0	1	1	2
OSCE Vienne	1	2	0	0	0	0	3
Washington	2	0	0	0	0	0	2
Total/an 32	31	42	20	5	13	38	149

**Prise de position du ministère de la Culture, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche**

Luxembourg, le 15 novembre 2007

Me référant à votre lettre du 17 octobre 2007 relative au rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2006, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour votre information, les renseignements suivants:

Concernant l'évolution des avoirs des fonds spéciaux du Fonds pour les monuments historiques (tableau 7), il convient de signaler qu'au terme des discussions relatives à la finalisation du projet de budget pour l'exercice 2007, le Gouvernement a décidé qu'un montant total de 25.000.000.- euros serait alloué au Fonds pour les monuments historiques à charge de l'exercice 2006 en sus de la dotation de 10.000.000.- euros. Dans ce contexte, il faut relever que les montants relatifs au Musée de la Forteresse (14.029.251.- € valeur 554,26 de l'indice semestriel des prix à la construction au 1.4.2002: Loi du 25 avril 2003 relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg), excepté un seul versement de 3.000.000.- €, n'avaient pas été versés. L'incohérence des avoirs du Fonds pour les monuments historiques (tableau 10) résulte effectivement comme indiqué du problème d'un mauvais report de l'avoir des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant. Une solution y sera apportée en fin de l'exercice en cours.

Les 4 passer outre mentionnés au tableau 17 concernent le Fonds pour les monuments historiques et le Musée national d'histoire et d'art:

- 1) engagement No 500270296 du 19 novembre 2001 relatif à une mission de surveillance des travaux de consolidation et d'aménagement de la tour ronde du Château d'Useldange dont le report à l'exercice 2005 n'a pu être réalisé en temps utile pour des raisons pratiques suite au refus de la Direction du contrôle financier de valider l'engagement préalablement;
- 2) engagement No 500310921 du 5 décembre 2006 relatif à la mise à disposition d'une association sans but lucratif de fonds pour réaliser des travaux dans le cadre de reconstruction, de restauration et de production d'œuvres matérielles et immatérielles du patrimoine luxembourgeois concernant „The Roots and Leaves Museum“, afin d'honorer les engagements luxembourgeois retenus dans une convention signée le 1er décembre 2006 entre parties;
- 3) engagement No 500214212 du 25 octobre 2004 relatif à une mission de mise à disposition d'un géomètre pour l'élaboration d'un répertoire des monuments classés par l'association sans but lucratif „ProActif“ suite à l'information du Bureau de l'Enregistrement d'Esch-sur-Alzette de ne conférer le titre d'assujettie à la TVA qu'à partir de 2006;
- 4) engagement No 5002777575 du 16 janvier 2006 relatif à des travaux d'édition d'un catalogue d'exposition dans le cadre de l'exposition „L'art et la culture aux temps de Sigismond de Luxembourg (1387-1437)“, dont la partie hongroise n'a informé de son incapacité de réaliser les travaux qu'en fin 2005 contrairement aux dispositions de l'accord de coopération signé le 17 juin 2004 entre parties.

Il y a lieu de constater que ces refus n'ont pas été la faute du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais ont été le résultat de plusieurs facteurs souvent incombant à plusieurs acteurs concernés.

Suivant les chiffres repris au tableau 20, plus d'un tiers des transferts de crédits effectués par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont été insuffisamment motivés. Dans ce contexte, on doit noter que le ministère essaye de réduire le nombre de transferts le plus possible et de par là utilise parfois des formules plus génériques dans le cas de commandes de matériel ou de livres etc. sans détailler le volume des quantités. Là où faire se peut, le ministère essaye d'améliorer encore les motivations incriminées.

L'inobservation de la disposition d'avoir effectué deux transferts de crédits non valables s'explique par une inadvertance aussi de la Direction du contrôle financier étant donné que dans les deux cas il s'agissait de transferts de crédits de contenus similaires.

Afin de pallier à la non-transmission de 3 comptes des comptables extraordinaires (tableau 26), le ministère a rappelé aux concernés les dispositions en vigueur en la matière.

*

**Prise de position du ministère de l'Éducation nationale et
de la Formation professionnelle**

Luxembourg, le 21 novembre 2007

En réponse à votre e-mail du 26 octobre 2007, je vous prie de trouver ci-dessous les prises de position de mon département relatives au rapport sous rubrique.

<i>Page/ Titre</i>	<i>Texte du rapport</i>	<i>Prise de position du département</i>
33 et 34/ Tableau 20: <i>Les transferts de crédits – Motivation insuffisante</i>	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et des sports	Suite aux nombreux rappels et observations en la matière, le département entend dès à présent redresser tout arrêté soumis à la signature ministérielle qui ne précise pas les motifs du transfert et/ou les libellés des articles budgétaires impliqués.
35/ Tableau 21: <i>Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente</i> et	Article 10.2.12.190 <i>Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation</i>	Lors de la finalisation du budget, le programme des séances de formation continue n'est pas encore arrêté définitivement. Aussi des ajustements en relation avec le nombre d'inscriptions toujours en hausse ont été nécessaires en cours d'exercice. Vu la priorité accordée à la formation continue, un transfert a été opéré à partir de l'article 10.2.12.301.
66/ Tableau 32: <i>Les crédits surestimés</i>	Article 10.2.12.301 <i>Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses</i>	
51/ <i>Les services de l'Etat à gestion séparée (SEGS)</i>	En ce qui concerne les frais d'investissements immobiliers, il est à noter que le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a publié une liste des travaux de maintenance à charge des établissements scolaires dans le cadre de la gestion séparée. Tel n'est pas le cas pour les autres ministères concernés.	La liste sous rubrique a été dressée par l'Administration des Bâtiments publics et ne s'applique pas spécifiquement aux SEGS dépendant du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.
88/ Tableau 35: <i>Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%</i>	Article 10.0.12.081 <i>Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments</i>	Il s'agit d'un article doté d'un crédit symbolique, dépassé au cas où les frais de chauffage d'un SEGS dépassent le crédit réservé aux dépenses de chauffage à la dotation globale du SEGS.
	Article 10.0.12.323 <i>Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen</i> et Article 10.0.33.016 <i>Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen</i>	Le crédit initial ne couvrait que les projets autorisés par le fonds social en 2005 et venant à terme en 2006. Dans la mesure où les nouveaux projets ne sont arrêtés qu'au cours de l'exercice de référence, tant en ce qui concerne leur contenu que l'enveloppe budgétaire, il n'a pas été possible d'évaluer l'impact budgétaire lors de la mise au point du projet de budget.

<i>Page/ Titre</i>	<i>Texte du rapport</i>	<i>Prise de position du département</i>
	Article 10.7.33.000 <i>Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées</i>	Il s'agit d'un article doté d'un crédit symbolique, dépassé en cas de besoin, l'engagement de personnel suppléant n'étant pas prévisible lors de la mise au point du projet de budget.
89	Article 11.0.43.010 <i>Remboursement au Fonds de dépenses communales</i>	Cet article couvre les différences constatées sur plusieurs exercices au titre de la répartition des coûts du personnel enseignant entre l'Etat et les communes. La différence entre les prévisions et les décomptes définitifs provient du fait que, les données qui sont fournies au départ par l'Administration du Personnel de l'Etat tiennent compte du coût des décharges qui sont prestées par le personnel enseignant pour le compte du Ministère de l'Education nationale et des rémunérations des enseignants de l'éducation morale et sociale. Ces coûts étant intégralement à charge du budget de l'Etat, le décompte est ultérieurement rectifié au profit des communes.
	Article 11.3.11.060 <i>Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage</i>	Le dépassement résulte de la progression imprévisible du nombre de demandes présentées par les entreprises.

*

Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Luxembourg, le 16 novembre 2007

1. Le tableau 10 sur l'incohérence des avoirs des fonds spéciaux met en avant des problèmes de report des avoirs 2005 à 2006 du Fonds des pensions. Une analyse détaillée de la situation par les responsables de l'Administration du Personnel de l'Etat a révélé qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise gestion mais de montants qui ont été transférés par erreur au Fonds des pensions. Une intervention après de la Trésorerie de l'Etat a permis de redresser la situation.

2. Le passer outre repris au tableau 17 concernant les refus de visa par ministère se rapporte à un employé de l'Etat qui a été engagé comme chargé d'éducation après déjà avoir bénéficié de deux contrats de travail en qualité de chargé de cours. La Direction du Contrôle Financier avait refusé de valider l'ancienneté de cet employé au motif qu'il s'agissait de deux carrières différentes. Or, afin de ne pas léser l'agent concerné, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a maintenu le classement de l'intéressé au grade et à l'échelon fixés.

3. Le tableau 19 reprend un dossier non clôturé qui concerne des rémunérations d'étudiants occupés pendant les vacances scolaires. Il se fait pourtant que ce problème est déjà réglé depuis longtemps et que la Direction du Contrôle Financier avait omis de clôturer le dossier en question. Une intervention auprès du Contrôle financier a finalement permis de clôturer ce dossier.

4. L'article 08.3.11.131 „*Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires*“ mis en avant au tableau 22 comme surestimé de façon permanente sur les

exercices 2002 à 2006 sert à couvrir les frais de cours organisés, du moins en partie, sur demande des administrations et services de l'Etat. Un nombre insuffisant d'inscriptions entraîne pourtant une annulation du cours en question. Les responsables de l'Institut National d'Administration Publique ne sont pas en mesure de prévoir à l'avance:

- le nombre de cours à organiser sur demande des administrations;
- le nombre d'inscriptions aux différents cours proposés;
- le nombre de cours qui pourront effectivement avoir lieu.

5. En ce qui concerne les rémunérations des agents de l'Etat traitées au chapitre 3.2 et à l'Annexe 2, la Cour des Comptes avait déjà transmis ces données par plusieurs courriers à l'Administration du Personnel de l'Etat au cours de l'année 2007. Une partie des informations ont déjà été transmises à la Cour des Comptes, les autres le seront prochainement.

6. Le tableau 32 sur les crédits surestimés donne lieu à un certain nombre de commentaires:

- L'article 08.0.12.120 „Réforme administrative – Frais d'experts et d'étude (Sans distinction d'exercice)“ concerne une activité durable avec des activités, mesures et projets menés par les secteurs concernés et compétents dans les domaines concernés. Par conséquent, il n'est pas toujours possible d'estimer le coût total sur un exercice budgétaire déterminé.
- Une grande partie des crédits de l'article 08.0.12.141 „Réforme administrative – Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat“ servent à payer les annonces dans les journaux pour les examens-concours. Comme il n'y a pas moyen de déterminer à l'avance le nombre d'examens-concours dans chaque carrière et que les frais pour insérer les annonces dans les différents quotidiens sont substantiels, la partie du crédit qui est effectivement consommée peut varier d'une année à l'autre.
- Les crédits des articles 08.3.11.130 „Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires“, 08.3.11.131 „Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires“ et 08.3.12.000 „Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers“ de l'Institut National d'Administration Publique concernent soit la formation pendant le stage, soit la formation continue où le nombre de cours réellement organisés varie en fonction des inscriptions et est par conséquent difficilement prévisible.
- A travers le crédit 08.6.11.060 „Indemnités de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)“ sont notamment payées les formations des agents nouvellement recrutés. Comme il était très difficile voire impossible de trouver des candidats pour tous les postes, le montant dépensé à titre de frais de formation évoluait en conséquence.
- Les crédits de l'article 08.6.11.060 „Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage“ servent à payer les indemnités des apprentis du Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat. Une partie du crédit n'a pas pu être consommée suite à la démission en cours d'année d'un de ces apprentis.
- A travers le crédit 08.6.12.044 „Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux (Sans distinction d'exercice)“ est financé un lot de photocopieurs industriels. Or, il se fait que ces photocopieurs n'ont pas été remplacés au cours de l'exercice budgétaire 2006 comme prévu. Une nouvelle prolongation du contrat existant a permis d'épargner le montant en question.
- Le crédit 08.6.12.050 „Achat de biens et de services postaux et de télécommunications“ du Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat couvre en grande partie des envois réalisés pour le compte d'autres départements et administrations. De ce fait, les montants imputés sur cet article peuvent varier d'une année à l'autre.

7. Le tableau 33 qui reprend les crédits sous-estimés nécessite un certain nombre d'explications:

- Les crédits de l'article 08.3.12.001 „Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers“ concernent des cours de formation continue où le nombre de cours organisés varie en fonction des inscriptions et est, par conséquent, difficilement prévisible.
- L'évolution des frais à payer à travers l'article 08.6.12.170 relatif à l'„Entretien des équipements spéciaux“ varie fortement d'une année à l'autre et est, par conséquent, difficilement prévisible.

8. Les crédits du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative repris au tableau 35 parmi les crédits non limitatifs dépassés de plus de 50% donnent lieu aux observations suivantes:

- L'article 08.0.11.170 „Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)“ ne permet pas d'estimation précise préalable.
- Les crédits de l'article 08.0.11.311 „Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)“ ont surtout servi à récupérer des sommes initialement versées à titre de rémunération à des agents de l'Etat. Au vu du niveau élevé du dépassement effectif et afin d'améliorer la transparence, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a pris l'initiative pour faire inscrire deux nouveaux articles budgétaires spécifiques au budget de l'Etat de l'exercice 2007.
- L'article 38.6.74.043 „Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents (Crédit non limitatif)“ sert à acheter aux différentes administrations concernées les équipements nécessaires pour l'introduction de la biométrie dans les passeports européens. Comme il s'agit d'un nouveau projet au niveau européen, il n'a pas été possible de déterminer à l'avance les coûts des nouveaux équipements.

*

Prise de position du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Luxembourg, le 15 novembre 2007

Prise de position concernant les sections 09.1 et 39.1: Finances communales

Ad art. 39.1.63.024 (pages 70 et 83)

Les dépenses du SESE ne se font pas suivant les prévisions de sorte que le crédit entier a pu être transféré.

Ad art. 39.1.63.004 (page 79)

Ce crédit a été malheureusement sous-estimé, le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire fera des efforts pour procéder dans les années à venir à une adaptation plus conséquente des crédits à la situation des engagements pris et à prendre.

Ad art. 09.1.43.011 (page 88)

Ce crédit a été progressivement ramené de 20.000.000 LUF à 10.000.000 LUF en l'an 2000, à 100.000 EUR en 2001 et à 50.000 EUR en 2007. Son dépassement est partant inévitable, bien que l'ampleur du dépassement du budget 2006 est exceptionnelle.

Ad art. 39.1.93.000 (page 93)

L'avancement des projets des communes fusionnées dépassait les attentes de sorte que les crédits prévus étaient insuffisants. Etant donné que les fusions de communes revêtent une importance primordiale pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et pour le gouvernement et pour éviter une impasse financière au niveau de la caisse communale, un dépassement a permis de ne pas trop attarder les liquidations et de venir en aide aux communes.

*

Prise de position du département ministériel des Sports

Luxembourg, le 12 novembre 2007

Je m'empresse de vous soumettre en annexe les prises de position du Département ministériel des Sports relatives aux observations de la Cour des Comptes dans le rapport général sous rubrique.

Au tableau 8: Evolution des recettes des fonds spéciaux le Fonds d'équipement sportif national présente une moins-value de recettes de 4,0 millions d'euros (en ce qui concerne le rapport entre le compte général 2006 et le budget 2006).

A la demande gouvernementale et compte tenu des contraintes budgétaires décidées, l'alimentation du Fonds d'équipement sportif national a été écourtée de 4,0 millions d'euros. L'exécution de certains projets a dû être freinée en dépit des nécessités locales/régionales et ce ne sera que par la quatrième liste de projets actuellement en instruction législative que plusieurs de ces installations seront inscrites au 8e programme d'équipement sportif.

Au tableau 9: Evolution des dépenses des fonds spéciaux le Fonds d'équipement sportif national présente une moins-value de dépenses de 9,6 millions d'euros (en ce qui concerne le rapport entre le compte général 2006 et le budget 2006) pour la même raison (restrictions gouvernementales). Les retards que prend la présentation des décomptes définitifs en est une autre raison majeure. Le solde (de 15%) ne peut être versé que sur la base de données définitives sur le coût transmises par les communes et les syndicats de communes.

Au tableau 32: Les crédits surestimés (p. 66) a été repris l'article 11.4.12.302 Projets „e-Lëtzebuerg“ dépenses diverses concernant le Département ministériel des Sports. Suite à d'itératifs reports de la réalisation du portail thématique sur les sports, en raison de la modification de la charte de configuration du site internet, les crédits pour la maintenance du site n'ont pas été utilisés. Ils ont de ce fait, en accord avec l'Inspection Générale des Finances, été transférés pour couvrir des plus-values de dépenses dans l'intérêt de deux publications l'une concernant la lutte contre le dopage et l'autre le patrimoine du sport.

D'autre part, la mise en place de l'application „gestion intégrée de contrôle médico-sportif“ a été moins rapide que prévue. Les planifications budgétaires sont de ce fait décalées avec des moins-values de dépenses pour 2006.

*

Prise de position du ministère des Transports

Luxembourg, le 15 novembre 2007

Les crédits surestimés

- 23.0.12.140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information
- 23.2.12.141 Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires

La surestimation des deux crédits visés trouve explication dans la même cause à savoir, la décision de reporter l'introduction du système tarifaire électronique „e-go“.

Le crédit de l'article 23.0.12.140 devait servir à réaliser une campagne d'information du système „e-go“ parallèlement à son introduction.

Le crédit de l'article 23.2.12.141 était destiné à financer une brochure relative aux conditions tarifaires applicables aux services de transports publics de voyageurs au Luxembourg tels que adaptés par le règlement ministériel du 2 février 2006 fixant les conditions tarifaires des services de transport public nationaux de voyageurs et de bagages. Or, il a été décidé de reporter la réalisation de la brochure jusqu'à la mise en place du système „e-go“ afin d'éviter l'obligation de réimprimer celle-ci par la suite.

Un montant de 33.265 euros de l'article 23.0.12.140 a été transféré sur 5 articles budgétaires, à savoir:

- 23.0.12.020 „Frais d'exploitation des véhicules automoteurs“
- 23.0.35.060 „Cotisations à des organismes internationaux“
- 23.0.12.080 „Bâtiments: exploitation et entretien“
- 23.0.12.012 „Frais de route et de séjour à l'étranger“
- 23.0.12.190 „Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation“

permettant ainsi le règlement de dépenses relatives à des frais d'organisation et de déplacement ainsi qu'à des frais d'exploitation et d'entretien.

Un montant de 88.000 euros de l'article 23.2.12.141 a été transféré à l'article 23.2.33.001 portant sur la dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de fonctionnement de la Communauté des Transports en vue du développement du système d'information „horaire intégré“ par l'établissement public; mission qui lui incombe en vertu de l'article 7bis de la loi modifiée du 29 juin 2004 sur les transports publics.

- 23.2.43.002 *Subsides aux communes organisant le „Late Night Bus“*

Des 250.000 euros mis à disposition pour subsidier des services „Late Night Bus“ organisés par les communes, 102.403 euros ont été utilisés. En effet, des 116 communes seules 63 ont sollicité l'octroi d'un subside dans le cadre de l'organisation de tels services.

Un montant de 146.000 euros du crédit budgétaire a été transféré à l'article 23.2.34.090 „Gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire – crédit non limitatif“.

- 23.2.43.003 *Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux*

La loi modifiée du 29 juin 2004 sur les transports publics permet de participer aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes destinés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'actualisation des plans de déplacement, à condition que ces plans respectent les obligations législatives prévues et que leur conception ait bénéficié du concours et de l'accord du ministre des transports.

La surestimation a sa raison dans le simple fait que le ministre des transports n'a été saisi d'aucune demande d'une commune en 2006.

Le crédit de l'article 23.2.43.003 d'un montant de 50.000 euros a été intégralement transféré à l'article 23.2.34.090 „Gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire – crédit non limitatif“.

- 23.6.14.030 *Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport*

Une partie des dépenses prévues à cet article a été affectée aux articles budgétaires de l'Administration des Ponts et Chaussées suite à une grande soumission réalisée par la dernière, englobant la plupart des travaux prévus à la piste d'atterrissage.

Le surplus de cet article a été transféré en majeure partie aux articles 23.6.11.150 „Indemnités pour heures supplémentaires“ et 23.6.12.350 „Frais d'électricité: balisages lumineux, installations de radio-communications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique“ étant donné que le coût pour consommation d'énergie électrique a été plus important que prévu.

- 23.6.74.000 *Acquisition de véhicules automoteurs*

Les crédits à disposition étaient prévus pour renouveler partiellement le parc automobile du service Incendie et Sauvetage. Lors de l'acquisition dans le cadre des marchés publics, il s'est avéré que les coûts étaient moindres qu'estimés auparavant sur base des prix de référence utilisés pour les propositions budgétaires.

Le surplus de l'article 23.6.74.000 a été transféré à l'article 23.6.74.041 „Acquisition d'équipements spéciaux“ ceci afin de permettre l'acquisition d'une lame chasse-neige.

Les crédits sous-estimés

- *23.6.11.150 Indemnités pour heures supplémentaires*

La nature imprévisible de l'objet rend très difficile une estimation correcte des montants à budgétiser et régulièrement des transferts doivent être effectués pour alimenter cet article afin de liquider les heures supplémentaires effectivement prestées.

Les crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

- *23.7.11.150 Indemnités pour heures supplémentaires (crédit non limitatif)*

Le dépassement du crédit relatif au paiement des heures supplémentaires prestées par le personnel du Garage du Gouvernement résulte de la décision d'indemniser les heures supplémentaires prestées par les agents du garage de gouvernement plutôt que de faire accumuler en continu des jours de repos ne pouvant pas être pris par l'agent.

Cette approche de compenser les heures de travail supplémentaires est donnée depuis la reprise en 2005 de l'article budgétaire en question par le Ministère des Transports alors que la gestion ayant été assurée auparavant par la Police grand-ducale consistait dans la compensation quasi exclusive desdites heures par des jours de repos.

- *53.3.93.001 Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*

La loi du 22 août 2003 comporte l'approbation du protocole d'accord relatif au raccordement du Grand-Duché de Luxembourg au TGV Est-européen qui a été signé le 28 janvier 2002 par les Ministres des Transports français et luxembourgeois, et prévoit l'autorisation pour le Gouvernement de participer au financement de la partie française du TGV Est-européen.

La contribution luxembourgeoise a été arrêtée à un montant de 117.386.000 € aux conditions économiques de juin 1997 (indice français TP01), constituant une contribution forfaitaire pour l'ensemble du projet.

Compte tenu notamment du risque d'une augmentation de la participation luxembourgeoise qui est basée sur l'indice français TP01 qui a augmenté de 33,28% de juin 1997 (valeur de l'indice: 408,6) à janvier 2006 (valeur de l'indice: 544,6) une alimentation du fonds en question de 20 millions € avait été demandée lors de l'introduction des propositions budgétaires pour l'exercice 2007. Finalement un crédit de 5 millions € a été inscrit au budget des dépenses de 2007.

Par courrier du 31 octobre 2006 Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget a pris l'initiative de porter le crédit initial inscrit à l'article en question au budget des dépenses de 2006 de 5 à 25 millions € en vue de financer la dernière tranche de la contribution luxembourgeoise au TGV Est-européen.

*

Prise de position du ministère des Finances

Luxembourg, le 7 novembre 2007

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 17 octobre 2007 (votre réf. 07.00039-55) pour vous communiquer pour compte du Ministère des Finances les observations suivantes au sujet du projet de rapport sous rubrique:

- a) Puisque vous relevez à juste titre que l'adoption du projet de loi 5789 modifiera le compte général de l'exercice 2006, je tiens à rappeler, quant à la légalité de la procédure d'affectation des plus-values, la prise de position formulée par le directeur du Trésor en réponse au Rapport général de la Cour des comptes relatif au projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2004.
- b) Quant aux reports dans le budget pour ordre, je peux vous confirmer qu'afin de mettre un terme à la situation légale incohérente en la matière, à partir de l'exercice 2008 il ne sera plus fait référence aux reports (positifs ou négatifs) dans les articles de la loi budgétaire ayant trait au budget pour ordre. Le report des surplus, prévu à l'article 78 de la loi modifiée du 8 juin 1999, deviendra ainsi la règle de plein droit pour tous les articles du budget pour ordre.

- c) Quant à l'analyse des dépenses supplémentaires effectuées en 2006, je tiens à préciser que le montant de 110 millions d'euros cité en haut de la page 12 du projet de rapport n'a pas été utilisé de suite pour le remboursement de la dette publique, mais a été affecté d'abord intégralement à l'alimentation du Fonds de la dette publique. Ce n'est qu'au fur et à mesure où des remboursements de la dette ont effectivement eu lieu – essentiellement en 2007 – que le Fonds de la dette publique a été mis à contribution.
- d) Quant aux erreurs que la Cour des comptes croit avoir relevées dans les reports sur Fonds spéciaux, un examen approfondi a permis de constater qu'elles proviennent une fois de plus du rapport 4.2.1., sur lequel la Cour des comptes semble s'être basée. Ce rapport ne correspond ni à la comptabilité budgétaire dans SAP ni surtout à la réalité. Pour éviter qu'il ne continue à être la source d'erreurs et de malentendus, ce rapport devrait être supprimé.
- e) Quant aux comptes extraordinaires, je regrette une nouvelle fois qu'aucune mention ne soit faite par la Cour des comptes du contrôle afférent exercé en vertu de la loi du 8 juin 1999 par la Trésorerie de l'Etat et qu'aucun usage n'a été fait des explications et données fournies notamment dans les rapports annuels du Ministère des Finances. Des progrès considérables ont été faits dans le traitement des dossiers en suspens, ce qui a permis d'apurer maints décomptes au profit du Trésor.
- f) Quant aux tableaux annexés au projet de rapport général de la Cour des comptes, je constate avec satisfaction que le Ministère des Finances apparaît comme avoir respecté de près les crédits budgétaires mis à sa disposition.

*

Prise de position du ministère des Travaux publics

Luxembourg, le 9 novembre 2007

Faisant suite au courrier électronique du 25 octobre 2007 de Monsieur le Directeur du Trésor, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je ne n'ai pas d'observations spécifiques à émettre au sujet du projet de rapport général de la Cour des Comptes sur le projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'Etat de l'exercice 2006.

Je vous prie de noter qu'instruction a été donnée à mes services afin qu'une suite soit attribuée aux observations de la Cour concernant plus spécifiquement mon département (ex.: refus de visas non clôturés, comptes extraordinaires, comptes non transmis aux contrôleurs financiers ...).

En ce qui concerne les observations de la Cour sur les rémunérations des agents de l'Etat relevant de mon département une prise de position de mes services vous parviendra par courrier(s) séparé(s).

Pour ce qui est des incohérences des avoirs des fonds spéciaux au niveau du logiciel SAP (Fonds des Routes), mes services ont détecté la source de cette incohérence et mettront en œuvre les redressements nécessaires afin de synchroniser l'avoir du fonds des routes au niveau du logiciel SAP et celui résultant du compte général de l'Etat.

Service Central des Imprimés de l'Etat

5740 - Dossier consolidé : 317

5740/02

N° 5740²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI**portant règlement du compte général de l'exercice 2006**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(10.11.2009)

Par dépêche du 4 juillet 2007, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a saisi le Conseil d'Etat du projet de loi sous rubrique qui a été élaboré par le ministre du Trésor et du Budget et qui était accompagné d'un exposé des motifs et du compte général de l'exercice 2006.

La Cour des comptes a publié son rapport général relatif audit projet de loi le 16 octobre 2007 (cf. Doc. parl. *No 5740¹*).

*

Pour ce qui est de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat relève que l'excédent négatif de 301,3 millions d'euros prévu par le budget définitif s'est mué dans les comptes 2006 en excédent positif de 553,0 millions d'euros. Cette différence significative est causée partiellement par la différence entre l'hypothèse de croissance du PIB (3,8%) établie au moment de l'élaboration du projet de budget et l'évolution économique réelle (l'hypothèse du STATEC révisée au cours de 2006 à 5,5% aboutit finalement à une hausse effective de 6,2%). Elle s'explique pour l'autre part par l'approche traditionnellement prudente des autorités budgétaires pour ce qui est de l'évaluation des recettes de l'Etat.

En effet, c'est du côté des recettes que se constatent des différences très sensibles. Entre le budget définitif et le compte, les recettes courantes ont augmenté de 9,24% (667,1 millions d'euros), et les recettes en capital de 380% (près de 396,7 millions d'euros). Il est vrai que ce dernier chiffre est à relativiser, puisque le gros de l'augmentation est causé par les recettes résultant de la vente de participations de l'Etat (près de 424 millions d'euros).

Les dépenses, quant à elles, restent plus proches du cadre tracé par la Chambre des députés: les dépenses courantes connaissent une différence de 2,74% (187,9 millions d'euros) entre le budget définitif et le compte général, et les dépenses en capital une différence de 41,56% (322,9 millions d'euros). Les deux catégories de dépenses réunies donnent donc lieu à une différence de 6,70% (510,9 millions d'euros).

Les plus-values de recettes (1.063,9 millions d'euros) n'ont donc heureusement pas servi uniquement à absorber les dépenses excédentaires, mais ont permis aussi de renflouer les fonds spéciaux de l'Etat (pour 357,1 millions d'euros).

Contrairement aux attentes, l'année budgétaire 2006 aura donc été une bonne année, puisque le solde positif engrangé a permis d'accroître la réserve financière de l'Etat, sans que la constitution du solde ait été provoquée par une augmentation des charges des contribuables.

Pour ce qui est de la justesse des prévisions économiques qui fondent le projet de budget, le Conseil d'Etat renvoie simplement aux observations qu'il a formulées dans son avis relatif au compte général de l'exercice 2005.

S'il y a une autre constatation qui s'impose d'une année à l'autre, c'est celle que le Gouvernement éprouve décidément de grandes difficultés à éradiquer dans l'administration des habitudes séculaires de légèreté et de négligence; le rapport de la Cour des comptes établit d'exercice budgétaire en exercice budgétaire, et aussi pour l'exercice 2006, qu'une fois que le budget est voté et que les dépenses sont

décidées, toute règle de procédure et de contrôle interne qui risque de freiner l'exécution de la dépense et du paiement constitue trop souvent un obstacle à contourner.

Même si le nombre des refus de visa de la Direction du contrôle financier par rapport au nombre des opérations d'engagement et d'ordonnancement est peu important, et si la tendance constatée entre 2005 et 2006 (diminution du nombre des refus de 424 à 302) est significative, le Conseil d'Etat ne peut qu'encourager le Gouvernement à persister dans ses efforts d'imposer à ses services le respect des règles en la matière. L'examen des motifs des refus de visa fait ressortir très clairement que beaucoup de ces refus auraient facilement pu être évités alors qu'ils prennent leur origine dans de simples erreurs et le non-respect des lois, des procédures et de leurs délais.

Quant aux transferts de crédit, même s'ils se déroulent dans la légalité formelle, les circonstances qui les entourent indiquent cependant que ce procédé est régulièrement détourné de son objectif. Là encore, le rapport de la Cour des comptes, en suivant à la trace et sur plusieurs exercices budgétaires certains ministères, établit que certains articles budgétaires constituent de véritables vaches à traire et que certains autres sont sous-estimés avec une régularité qui laisse perplexe. Le transfert de crédits constitue un instrument exceptionnel, destiné à utiliser en fin d'exercice des crédits excédentaires afin de faire face à des dépenses non prévues concernant d'autres articles budgétaires de la même section. Les exemples fournis par le rapport de la Cour des comptes montrent que cette procédure d'exception sert au contraire régulièrement à alimenter des crédits systématiquement sous-estimés à partir de crédits tout aussi régulièrement surestimés. La Chambre des députés dispose d'un moyen tout prêt et des attributions nécessaires pour faire cesser rapidement ces abus: il suffit qu'elle impose de son autorité l'inscription de crédits réalistes dans les hypothèses mentionnées par la Cour des comptes.

Les crédits non limitatifs sont eux aussi un instrument à double tranchant. Normalement, ils permettent au Gouvernement de faire face à des situations imprévues; le risque que cette entorse à la rigidité du crédit budgétaire spécifiquement alloué soit détournée de son objectif est réel – l'exemple de l'article 34.0.81.040 libellé *Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat (crédit non limitatif)* se caractérise par le passage d'un crédit voté de 100 euros à une dépense de 119.999.000 euros. Il semble au Conseil d'Etat que le crédit proposé au vote de la Chambre était sous-estimé. L'article avait donc au moment du vote un effet lénifiant sur la croissance annoncée des dépenses, et les autorités compétentes n'avaient qu'à attendre que l'évolution attendue des recettes de l'Etat permette en cours d'exercice de réaliser la politique souhaitée dès le départ. Cet artifice fonctionnera tant que la Chambre des députés laissera faire et tant que l'évolution des recettes ira dans la direction escomptée.

La discipline de certains comptes extraordinaires continue à laisser à désirer. L'amélioration que la Cour des comptes constate entre 2004 et 2006 est réelle. N'empêche que l'éclaircie de 2006 a été précédée en 2005 d'une poussée en sens inverse. La Cour des comptes ne fournit pas d'indication qui permettrait de vérifier si la composition du peloton des comptes extraordinaires retardataires subit des changements importants d'un exercice à l'autre, ou si ce sont toujours les mêmes agents qui n'arrivent pas à respecter les délais imposés.

Le Conseil d'Etat ne peut qu'encourager la Cour des comptes à persévérer dans son obstination à signaler les abus constatés. La discipline et la rigueur dans l'exécution du budget de l'Etat ne peuvent pas être présumées. La présence d'un organe de contrôle constitue un encouragement pour l'exécutif à veiller au respect systématique des règles légales.

Sous réserve des observations qui précèdent, le Conseil d'Etat peut se déclarer d'accord avec le texte des trois articles du projet de loi sous examen.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 10 novembre 2009.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Alain MEYER

5591/04, 5740/03, 5891/03

N^{os} 5591⁴

5740³

5891³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2005

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2006

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2007

* * *

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONTROLE
DE L'EXECUTION BUDGETAIRE**

(4.12.2009)

- I. Introduction et travaux de la Commission
- II. Considérations générales
- III. Considérations particulières
 - 1. Le budget pour ordre
 - 2. Les fonds spéciaux
 - 3. Les transferts de crédits
 - 4. Les restants d'exercices antérieurs – (exercice 2005)
 - 5. Les marchés publics
 - 6. Les comptes extraordinaires
 - 7. Les ordonnances provisoires
 - 8. Le contrôle intensifié de certaines dépenses
 - 8.1. Les rémunérations des agents de l'Etat (comptes généraux 2005, 2006 et 2007)
 - 8.2. Le domaine de l'Etat (compte général 2005)
 - 8.3. Examen des conclusions de trois rapports spéciaux de la Cour des comptes concernant des fonds spéciaux de l'Etat (compte général 2005)
 - 8.4. Les services de l'Etat à gestion séparée (compte général 2006)
- IV. Avis du Conseil d'Etat

*

La Commission se compose de: Mme Anne BRASSEUR, Président; M. Felix BRAZ, Rapporteur; MM. Lucien CLEMENT, Felix EISCHEN, Fernand ETGEN, Gast GIBERYEN, Claude HAAGEN, Lucien LUX, Mme Lydia MUTSCH, MM. Lucien THIEL, Robert WEBER et Michel WOLTER, Membres.

*

I. INTRODUCTION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION

Exercice 2005

Le projet de loi 5591 portant règlement du compte général de l'exercice 2005 a été présenté aux membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 20 juin 2006 et déposé à la Chambre des Députés le 22 juin 2006. Le dépôt ainsi que l'examen du projet de loi font l'objet des articles 104 et 105 de la Constitution, de l'article 5(1) de la loi du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes et des articles 10, 11 et 12 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

Au texte du projet de loi était joint un exposé des motifs. Le rapport général de la Cour des comptes a été présenté à la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire le 8 janvier 2007. Comme les réponses du gouvernement aux points soulevés par la Cour des comptes n'y étaient exceptionnellement pas incluses, elles ont été communiquées suite à sa demande à la Chambre des Députés le 26 février 2007. M. Charles Goerens a été désigné comme rapporteur du présent projet de loi au cours de la réunion du 28 janvier 2008 (en remplacement de M. Henri Grethen). M. Felix Braz a été nommé rapporteur le 19 octobre 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 2 juin 2009.

Exercice 2006

Le projet de loi 5740 portant règlement du compte général de l'exercice 2006 a été déposé le 26 juin 2007 et présenté aux membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 25 février 2008.

Au texte du projet de loi était joint un exposé des motifs. Le rapport général de la Cour des comptes a été présenté à la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire le 19 mai 2008. Il contenait également les réponses du gouvernement aux points soulevés par la Cour des comptes. M. Roger Negri a été désigné comme rapporteur du présent projet de loi au cours de la réunion du 2 juillet 2007. M. Felix Braz a été nommé rapporteur le 19 octobre 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 10 novembre 2009.

Exercice 2007

Le projet de loi 5891 portant règlement du compte général de l'exercice 2007 a été déposé le 10 juin 2008.

Au texte du projet de loi était joint un exposé des motifs. Le rapport général de la Cour des comptes a été présenté à la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire le 27 avril 2009. Il contenait également les réponses du gouvernement aux points soulevés par la Cour des comptes. M. Roger Negri a été désigné comme rapporteur du présent projet de loi au cours de la réunion du 2 juillet 2007. M. Felix Braz a été nommé rapporteur le 19 octobre 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 10 novembre 2009.

*

Le présent rapport a été examiné et adopté par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 4 décembre 2009.

*

II. CONSIDERATIONS GENERALES

Le compte général de l'exercice 2005 se présente comme suit:

<i>A.- Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	6.629.300.041,33
II.	Dépenses	7.323.614.341,79
III.	Excédent de dépenses	694.314.300,46
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-464.287.170,17
<i>B.- Recettes et dépenses pour ordre</i>		
I.	Recettes pour ordre	3.175.815.739,19
II.	Dépenses pour ordre	3.168.921.951,32
III.	Excédent de recettes pour ordre	6.893.787,87
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	33.357.693,10
<i>C.- Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat</i>		
I.	Recettes	2.195.425.498,03
II.	Dépenses	2.670.527.852,53
III.	Excédent de dépenses	457.102.354,50
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.172.052.495,89

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2005, les variations sont les suivantes:

	<i>Budget définitif 2005</i>	<i>Compte général 2005</i>	<i>Variations</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes				
– courantes	6.828.678.030,00	6.526.443.085,18	-302.234.944,82	- 4,43
– en capital	73.788.700,00	102.856.956,15	29.068.256,15	+ 39,39
Total recettes (1)	6.902.466.730,00	6.629.300.041,33	-273.166.688,67	- 3,96
Dépenses				
– courantes	6.303.088.101,00	6.430.427.162,25	127.339.061,25	+ 2,02
– en capital	706.123.637,00	893.187.179,54	187.063.542,54	+ 26,49
Total dépenses (2)	7.009.211.738,00	7.323.614.341,79	314.402.603,79	+ 4,49
Excédent de dépenses (2) - (1)	106.745.008,00	694.314.300,46	587.569.292,46	

*

Le compte général de l'exercice 2006 se présente comme suit:

<i>A.– Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	8.391.951.069,69
II.	Dépenses	8.140.188.962,10
III.	Excédent de recettes	251.762.107,59
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-212.525.611,32
<i>B.– Recettes et dépenses pour ordre</i>		
I.	Recettes pour ordre	3.702.519.174,55
II.	Dépenses pour ordre	3.700.303.733,35
III.	Excédent de recettes pour ordre	2.215.441,20
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	35.573.134,30
<i>C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat</i>		
I.	Recettes	3.216.723.587,57
II.	Dépenses	2.822.478.435,33
III.	Excédent de recettes	394.245.152,24
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.566.297.648,13

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2006, les variations sont les suivantes (en millions d'euros):

	<i>Budget définitif 2006</i>	<i>Compte général 2006</i>	<i>Variations</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes				
– courantes	7.223,7	7.890,8	667,1	+ 9,2
– en capital	104,3	501,1	396,8	+ 380,4
Total recettes (1)	7.328,0	8.391,9	1.063,9	+ 14,5
Dépenses				
– courantes	6.852,2	7.040,1	187,9	+ 2,7
– en capital	777,1	1.100,1	323,0	+ 41,6
Total dépenses (2)	7.629,3	8.140,2	510,9	+ 6,7
Excédents	-301,3	251,7	553,0	

*

Le compte général de l'exercice 2007 se présente comme suit:

<i>A.– Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	8.735.747.092,86
II.	Dépenses	8.284.160.765,42
III.	Excédent de recettes	451.586.327,44
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	239.061.264,86
<i>B.– Recettes et dépenses pour ordre</i>		
I.	Recettes pour ordre	4.307.056.629,55
II.	Dépenses pour ordre	4.316.926.354,49
III.	Excédent de recettes pour ordre	9.869.724,94
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	25.703.409,36
<i>C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat</i>		
I.	Recettes	2.761.658.371,70
II.	Dépenses	2.751.593.049,01
III.	Excédent de recettes	10.065.322,69
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.576.362.970,82

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2007, les variations sont les suivantes (en millions d'euros):

	<i>Budget définitif 2007</i>	<i>Compte général 2007</i>	<i>Variations</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes				
– courantes	7.761,0	8.657,2	896,2	+11,5
– en capital	80,7	78,5	-2,1	- 2,6
Total recettes (1)	7.841,7	8.735,7	894,1	+11,4
Dépenses				
– courantes	7.239,6	7.289,6	50,0	+ 0,7
– en capital	789,9	994,5	204,7	+25,9
Total dépenses (2)	8.029,5	8.284,1	254,7	+ 3,2
Excédents	-187,8	451,6	639,4	

Dans ses rapports généraux portant sur les exercices 2006 et 2007, la Cour des comptes rappelle que le projet de loi 5789 relative à l'affectation du résultat du compte général 2006, déposé le 10 octobre 2007, prévoit qu'un montant total de 240 millions d'euros sera affecté à l'alimentation de certains fonds spéciaux. Selon les propositions gouvernementales relatives à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007, 450 millions d'euros devraient alimenter certains fonds spéciaux. Le projet de loi 5789 n'ayant pas encore été avisé par le Conseil d'Etat en date du 29 septembre 2009, le projet de loi 6100 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010 (déposé le 29.9.09) prévoit en son article 56 l'affectation suivante des montants en question:

- „L'excédent des recettes de l'exercice 2006 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 240 millions d'euros à l'alimentation des fonds spéciaux ci-après:
- Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales: 20.000.000 euros
 - Fonds pour la protection de l'environnement: 20.000.000 euros
 - Fonds du rail: 50.000.000 euros
 - Fonds pour l'emploi: 50.000.000 euros

- Fonds pour la gestion de l'eau: 75.000.000 euros
- Fonds de financement pour les mécanismes de Kyoto: 25.000.000 euros.

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital“ :

„L'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 2007 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 450 millions d'euros à l'alimentation des fonds spéciaux ci-après:

- Fonds d'investissements publics administratifs: 75.000.000 euros
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux: 10.000.000 euros
- Fonds des routes: 50.000.000 euros
- Fonds d'investissements sociofamiliaux: 50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau: 70.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement: 30.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi: 95.000.000 euros
- Fonds agricole: 40.000.000 euros
- Fonds d'équipement militaire: 30.000.000 euros.

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital“ :

Une fois le projet de loi 6100 voté, le volet A du compte général 2007 se présentera de la manière suivante:

<i>A.– Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	8.735.747.092,86
II.	Dépenses	8.284.160.765,42
III.	Excédent de recettes	451.586.327,44
IV.	Affectation du résultat du compte général 2006	-240.000.000,00
V.	Affectation du résultat du compte général 2007	-450.000.000,00
VI.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-450.938.735,41

*

Les **dépenses courantes et en capital** dépassent en 2005 de 4,49%, en 2006 de 6,7% et en 2007 de 3,17% le total des dépenses prévues. En valeur absolue, cet écart correspond à 314,4 millions d'euros en 2005, à 510,9 millions d'euros en 2006 et à 254,7 millions d'euros en 2007. Ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative:

En 2005:

- aux dotations de fonds de réserve (+ 164.282.319,83 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 106.013.420,44 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 80.676.000 euros);
- aux transferts de revenus à l'étranger (+ 12.209.581,52 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 11.750.902,41 euros);
- aux salaires et charges sociales (+ 11.144.763,11 euros).

En 2006:

- aux dotations de fonds de réserve (+ 235.622.849,74 euros);
- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+117.718.100 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 110.000.000 euros);

- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 60.413.570,83 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 24.131.532,42 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations publiques locales (+ 16.022.741,79 euros).

En 2007:

- aux dotations de fonds de réserve (+ 159.701.645,65 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 53.615.213,83 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 50.000.000 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 34.272.772,27 euros);
- aux subventions d'exploitation (+ 15.870.505,49 euros);
- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+14.999.180 euros);
- à la construction de bâtiments (+ 11.116.220,02 euros).

*

Par rapport au compte général de l'exercice précédent, la **progression des dépenses courantes et en capital** a été:

- en 2005 de 6,31%;
- en 2006 de 11,15%;
- en 2007 de 1,77%.

*

En ce qui concerne le **contrôle des dépenses**, les contrôleurs financiers ont validé

<i>en 2005</i>	<i>en 2006</i>	<i>en 2007</i>
249.296 opérations	229.437 opérations	221.276 opérations
dont	dont	dont
35.556 engagements	32.271 engagements	30.865 engagements
213.740 ordonnances	197.166 ordonnances	189.021 ordonnances

Etant donné que certaines dépenses ont fait l'objet d'ordonnances collectives, le nombre de créances est plus élevé (en 2005: 492.099 paiements représentant un montant ordonnancé de 13.229.657.375 euros; en 2006: 453.194 paiements représentant un montant ordonnancé de 14.782.104.218 euros; en 2007: 446.841 paiements représentant un montant ordonnancé de 15.478.610.322 euros). Ces montants dépassent à première vue le total des budgets votés, car le total des ordonnances visées par les contrôleurs financiers recouvre outre le budget des dépenses courantes et en capital également les dépenses pour ordre et les dépenses à charge des fonds spéciaux.

*

Le **total du montant engagé** s'élève à 21.719.466.212 euros au cours de l'exercice 2005, à 25.987.520.475 euros au cours de l'exercice 2006 et à 29.059.435.155 euros au cours de l'exercice 2007. Ces chiffres élevés s'expliquent par le fait qu'au niveau des engagements sur crédits sans distinction d'exercice, les ordonnateurs ont la possibilité de majorer le disponible à engager de 33% d'office et, après avoir recueilli l'accord du ministre du Trésor, de tout montant qui leur semble justifié.

*

L'intervention des contrôleurs financiers s'est traduite par **424 refus de visa** au cours de l'exercice budgétaire 2005 (contre 458 en 2004), **302 refus de visa** au cours de l'exercice budgétaire 2006 et **257 refus de visa** au cours de l'exercice budgétaire 2007.

Les principales raisons ayant donné lieu à un refus de visa sont les suivantes:

En 2005:

Engagement ex post (29,7%),
Non-respect de la législation sur les marchés publics (19,6%),
Absence de base légale ou base légale non conforme (17,0%),
Erreur d'imputation budgétaire (10,4%),
Non-respect des procédures (5,0%).

En 2006:

Non-respect de la législation sur les marchés publics (26,5%),
Absence de base légale ou base légale non conforme (25,5%),
Engagement ex post (24,5%),
Erreur d'imputation budgétaire (6,0%),
Non-respect de la législation sur les frais de route (4,3%).

En 2007:

Engagement ex post (28,4%),
Non-respect de la législation sur les marchés publics (21,4%),
Absence de base légale ou base légale non conforme (18,7%),
Erreur d'imputation budgétaire (8,9%),
Paiement non dû (5,8%).

En comparant les comptes de l'exercice 2007 avec ceux de l'exercice 2006, on constate que les refus de visa pour non-respect de la législation sur les marchés publics sont en baisse.

En ce qui concerne la répartition des refus de visa par département ministériel, on constate qu'en 2007 le ministère des Travaux publics a encore réduit le nombre de refus (38 contre 67 en 2006). Le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative a également réussi à faire baisser le nombre de refus (passage de 14 à 3 refus), alors que le nombre de refus concernant le ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration a subi une hausse considérable (passage de 11 à 30 refus).

Suite aux observations et réponses transmises par l'ordonnateur, 65 refus ont été réitérés par la DCF en 2005, 56 en 2006 et 51 en 2007. Finalement, **32 décisions de passer outre** au refus de visa ont été prises par les ministres des départements ordonnateurs en 2005, **31 décisions de passer outre** en 2006 et **33 décisions de passer outre** en 2007. Ces décisions se répartissent comme suit parmi les différents départements ministériels:

	2005	2006	2007
Travaux publics	13	4	6
Fonction publique et Réforme administrative	6	1	
Agriculture, Viticulture et Développement rural	5	3	1
Culture, Enseignement supérieur et Recherche	4	4	1
Travail et Emploi	2	6	9
Education nationale, Formation professionnelle et Sports	1	8	4
Etat	1		
Santé		3	
Justice		1	
Famille et Intégration		1	2

	2005	2006	2007
Affaires étrangères et Immigration			4
Plusieurs			4
Finances, Trésor et Budget			1
Environnement			1

Le nombre de dossiers retournés par le contrôleur financier (pour les dépenses autres que de personnel) est passé de 4.000 en 2004 à 1.500 en 2005 (il était encore de 6.000 en 2002). Ce nombre est ensuite passé à 3.410 en 2006 et à 4.152 en 2007.

La Cour des comptes note finalement que, bien que le ministre du département ordonnateur ait le pouvoir de passer-outré au refus de visa, 41 dossiers de l'exercice 2005, 51 dossiers de l'exercice 2006 et 39 dossiers de l'exercice 2007 n'étaient pas clôturés au moment de la finalisation des rapports généraux respectifs de la Cour des comptes.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2006, le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche donne des précisions quant aux quatre décisions de passer-outré de son ressort et constate que les refus de visa ne sont pas à imputer au ministère, mais ont été le résultat de plusieurs facteurs incombant souvent à plusieurs acteurs concernés.

*

III. CONSIDERATIONS PARTICULIERES

1. Le budget pour ordre

Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. Il concerne donc des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat.

Néanmoins, on constate que le compte 2005 des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de recettes de 6.893.797,87 euros (contre 15.975.688,02 euros en 2004).

Suite à des constatations semblables dans son rapport sur le compte général de l'exercice 2004, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire y avait invité le Gouvernement à examiner l'opportunité de supprimer ou de modifier le libellé des références aux reports de nombreux articles du budget pour ordre dans la prochaine loi budgétaire afin d'éviter des conflits avec les dispositions légales afférentes.

Le compte 2006 des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de recettes de 2.215.441,2 euros (contre 6.893.797,87 euros en 2005).

Dans ses prises de position écrites portant sur les comptes généraux des exercices 2005 et 2006, Monsieur le ministre du Trésor et du Budget s'est engagé, afin de mettre un terme à la situation légale incohérente en la matière, à ce qu'à partir de l'exercice 2008 il ne soit plus fait référence aux reports (positifs ou négatifs) dans les articles de la loi budgétaire ayant trait au budget pour ordre.

Le compte 2007 des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de dépenses de 9.869.724,94 euros.

2. Les fonds spéciaux

Exercice 2005:

- En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat, la Cour constate une diminution de 31,7% de leurs avoirs au courant de l'exercice 2005 (-15,31 en 2004). Par rapport aux projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2005, cette diminution est moins prononcée que prévue (-36,37%). Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été, d'une part, légèrement plus importantes que prévues (+1,12%) et que, d'autre part, l'évolution des dépenses a été moins prononcée (-2,59%).

- La Cour s’est finalement aperçue que, pour quatre fonds spéciaux et suite à des erreurs, le système comptable de l’Etat ne présente pas les mêmes montants d’avoirs publiés dans le compte général de l’exercice 2005. La Cour a recommandé de procéder aux rectifications qui s’imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2005.

Exercice 2006:

- En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l’Etat, la Cour des comptes constate une augmentation de 12,79% de leurs avoirs au courant de l’exercice 2006. Par contre les projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2006 prévoyaient une diminution de 47,54%. Ceci s’explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été nettement plus importantes que prévues (+34,42%) et que, d’autre part, l’évolution des dépenses a été moins prononcée (-2,09%).
- La Cour rappelle qu’au cours de l’exercice 2006, des emprunts au total de 532 millions d’euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, l’accroissement des avoirs des fonds spéciaux se transformerait en une diminution de l’ordre de 27,67% pour atteindre quelque 951 millions d’euros.
- Il est noté que le projet de loi No 6100 (en remplacement du projet de loi 5789 relative à l’affectation de l’excédent des recettes de l’exercice 2006) prévoit des alimentations supplémentaires de certains fonds spéciaux à charge de l’exercice budgétaire 2006:

(en mio d’euros)

<i>Projet de loi</i>	<i>5789</i>	<i>6100</i>
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	20	20
Fonds pour la protection de l’environnement	20	20
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	50	25
Fonds du rail	50	50
Fonds pour l’emploi	50	50
Fonds pour la gestion de l’eau	50	75
Total	240	

- Comme pour les comptes généraux des exercices 2004 et 2005, la Cour des comptes constate que le compte général de l’Etat reproduit la situation globale de chaque fonds spécial en se limitant à présenter le total des recettes, des dépenses et des avoirs. Aucune information n’est cependant fournie concernant les projets de construction inscrits en tant que tels. Elle rappelle que le volume I du projet de budget de l’Etat contient des annexes renseignant de manière plus détaillée sur la situation des fonds spéciaux de l’Etat. Le volume II du projet de budget se consacre exclusivement au programme pluriannuel des dépenses en capital.

Afin de permettre une analyse plus approfondie des fonds spéciaux au niveau du compte général, la Cour recommande de mettre à jour les documents publiés lors de la présentation du budget de l’Etat et de les inclure dans le projet de loi portant règlement du compte général. Comme dans son rapport portant sur le compte général de l’exercice 2004, **la Commission du Contrôle de l’exécution budgétaire se rallie à cette demande.**

- Comme à l’exercice précédent, la Cour s’est aperçue que pour cinq fonds spéciaux le système comptable de l’Etat ne présente pas les mêmes montants d’avoirs publiés dans le compte général de l’exercice 2006. Ces problèmes résultent exclusivement d’un mauvais report des avoirs des fonds en fin d’exercice à l’exercice suivant. Certaines erreurs avaient déjà été signalées dans les rapports de la Cour portant sur les comptes généraux précédents. La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s’imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2006.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère de la Culture, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche donne des précisions quant à l’évolution des avoirs du Fonds pour les monuments historiques et confirme que l’incohérence des avoirs de ce fonds résulte effectivement du problème d’un mauvais report de l’avoir des fonds en fin d’exercice à l’exercice suivant. Il déclare qu’une solution y sera apportée en fin de l’exercice en cours.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative constate que le tableau de la Cour sur l'incohérence des avoirs des fonds spéciaux met en avant des problèmes de report des avoirs 2005 à 2006 du Fonds des pensions. Une analyse détaillée de la situation par les responsables de l'Administration du Personnel de l'Etat a néanmoins révélé qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise gestion, mais de montants qui ont été transférés par erreur au Fonds des pensions. Une intervention auprès de la Trésorerie de l'Etat a permis de redresser la situation.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère des Finances signale quant aux erreurs que la Cour des comptes croit avoir relevées dans les reports sur Fonds spéciaux, qu'un examen approfondi a permis de constater qu'elles proviennent du rapport 4.2.1., sur lequel la Cour des comptes semble s'être basée. Ce rapport ne correspond ni à la comptabilité budgétaire dans SAP ni à la réalité. Pour éviter qu'il ne continue à être la source d'erreurs et de malentendus, ce rapport devrait être supprimé.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le Ministère des Travaux publics indique en ce qui concerne les incohérences des avoirs des fonds spéciaux au niveau du logiciel SAP (Fonds des Routes) que ses services ont détecté la source de cette incohérence et mettront en oeuvre les redressements nécessaires afin de synchroniser l'avoir du fonds des routes au niveau du logiciel SAP et celui résultant du compte général de l'Etat.

Exercice 2007:

- En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat, la Cour des comptes constate une diminution de 0,55% de leurs avoirs au courant de l'exercice 2007. Par contre les projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2007 prévoyaient une diminution de 53,72%. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues (+11,42%) et que, d'autre part, l'évolution des dépenses a été légèrement moins prononcée (-10,50%).
- La Cour rappelle qu'au cours de l'exercice 2007, le produit des emprunts d'un montant total de 200 millions d'euros a été crédité sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 14,03%.
- Vu que le projet de loi N° 5789 relative à l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice 2006, prévoyant des alimentations supplémentaires de 240 millions d'euros de six fonds spéciaux, et le projet de loi 6100, reprenant ces alimentations ainsi que celles de 450 millions d'euros pour l'excédent de recettes de l'exercice 2007, n'ont pas encore été votés, ces alimentations supplémentaires ne sont pas incluses dans les avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice. Le projet de loi 6100 prévoit l'alimentation suivante pour 2007:

- Fonds d'investissements publics administratifs:	75.000.000 euros
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	10.000.000 euros
- Fonds des routes:	50.000.000 euros
- Fonds d'investissements sociofamiliaux:	50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau:	70.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement:	30.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi:	95.000.000 euros
- Fonds agricole:	40.000.000 euros
- Fonds d'équipement militaire:	30.000.000 euros.
- Comme aux exercices précédents, la Cour s'est aperçue que pour cinq fonds spéciaux le système comptable de l'Etat ne présente pas les mêmes montants d'avoirs publiés dans le compte général de l'exercice 2007. Ces problèmes résultent d'un mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant.

Les problèmes de report concernant le Fonds pour les monuments historiques et le Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales ont déjà été signalés dans les rapports de la Cour concernant les comptes généraux de 2004 à 2006. Par ailleurs, la situation du Fonds social culturel a déjà été évoquée dans les rapports de la Cour concernant le compte général de 2005 et 2006.

La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s'imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007.

Dans sa prise de position écrite, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative confirme que les problèmes de mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant pour le Fonds des pensions avaient déjà été constatés par la Cour des Comptes dans son rapport général relatif à l'exercice 2006. Il explique qu'une intervention auprès de la Trésorerie de l'Etat a permis de mettre en évidence que ce montant a été imputé par inadvertance sur le Fonds des Pensions et que, fin 2007, la Trésorerie de l'Etat a redressé la transaction pour rétablir l'équilibre.

Dans sa prise de position écrite, le ministère des Travaux publics explique qu'il a retracé la source de l'incohérence qui résulte d'opérations effectuées au niveau des recettes du Fonds des Routes. Il signale que les redressements à exécuter pour mettre fin à cette incohérence seront à effectuer par le Service de la Trésorerie de l'Etat.

3. Les transferts de crédits

Le tableau suivant résume le montant des majorations de crédit par voie de transfert par exercice budgétaire, ainsi que le montant des sommes effectivement liquidées à la suite des opérations de transfert.

	2005	2006	2007
Transferts	19,1	25,7	12,5
Liquidé	17	23,1	11,2

Selon les dispositions de l'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les membres du Gouvernement sont tenus de transmettre au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de transfert indiquant la raison justificative de chaque transfert. De même, ces arrêtés sont à communiquer à la Chambre des Députés.

A ce sujet, la Cour a, pour l'exercice 2005, passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 453 arrêtés de transfert et trouvé que dans 106 cas les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Pour l'exercice 2006, elle a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 598 arrêtés de transfert et trouvé que dans 222 cas les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Pour l'exercice 2007, ces chiffres sont de l'ordre de 474 arrêtés de transferts examinés et de 37 cas de décisions insuffisamment motivées. Dans bien des cas, les motivations à la base des décisions de transfert ont acquis un caractère standardisé.

La Cour a également analysé les opérations de transferts sur une période de six ans (comptes généraux 2002 à 2007). Elle a pu se rendre compte que, dans très peu de cas, les crédits budgétaires ont été sous- ou surestimés de manière consécutive sur cinq exercices. La Cour recommande de reconsidérer l'évaluation de ces crédits pour les exercices budgétaires à venir.

La plupart des ministères fournissent, dans leurs prises de position écrites annexées aux différents rapports généraux de la Cour des comptes, des explications détaillées quant aux raisons des sur- ou sous-évaluations de certains articles budgétaires.

4. Les restants d'exercices antérieurs – exercice 2005

Les crédits pour restants d'exercices antérieurs sont destinés à la régularisation et au paiement de dépenses engagées au cours d'un exercice antérieur pour lesquelles n'existaient pas de disponibilités budgétaires et dont le règlement est resté en souffrance.

Le montant total des restants d'exercices est généralement connu au moment de l'élaboration du projet de budget. Les sommes liquidées devraient donc correspondre aux crédits votés. Or, la Commission constate pour l'exercice 2005, comme dans ses rapports portant sur le règlement du compte général des exercices 2003 et 2004, que tel n'est pas le cas pour nombre de départements ministériels et demande qu'il soit remédié à la situation.

Dans sa prise de position annexée au rapport général de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2005, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative explique que les restants d'exercices antérieurs non liquidés concernent exclusivement l'Institut National d'Administration Publique (INAP) et le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat (SCIE) et en précise les raisons (voir pages 100-101 du rapport général).

5. Les marchés publics

Dans chaque rapport général, la Cour consacre un chapitre à la législation sur les marchés publics pour compte de l'Etat qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2003.

Le tableau suivant résume, d'après les statistiques de la DCF, le nombre de marchés passés par l'Etat pendant les exercices 2005, 2006 et 2007, leur montant, combien de ces marchés ont fait l'objet d'une soumission publique tant au niveau national qu'euro-péen, leur valeur, ainsi que la part relative des soumissions restreintes et des marchés négociés, qui constituent les dérogations à la règle générale, et leur pourcentage de la valeur totale de l'ensemble des marchés conclus.

	2005	2006	2007
Marchés (nombre)	1.307	1.181	1.152
Montant (mio euros)	465,6	514,9	549,4
Dont soumissions publiques	521	467	461
Valeur (mio euros)	285,5	270,2	377,4
Soumissions restreintes	60,1%	60,5%	60%
Pourcentage de la valeur totale	38,7	47,5	31,3

Dans sa prise de position écrite annexée au rapport général de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2007, le ministère des Affaires étrangères revient sur la part relative des soumissions restreintes et des marchés négociés se chiffrant à 60%. Le nombre de ces exceptions lui semble disproportionné et l'amène à suggérer que les règles en vigueur devraient être revues. Bien que ces 60% ne constituent pas une majorité écrasante, il faudrait peut-être mettre en place une nouvelle législation qui vise à éviter ces procédures, alourdissant l'administration, en relevant le plafond en dessous duquel les marchés peuvent se conclure sans soumission publique. Pourquoi ne pas éliminer tous les plafonds pour les marchés publics en dessous des seuils européens?

6. Les comptes extraordinaires

Les articles 68 à 73 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat traitent des comptes extraordinaires de l'Etat qui sont nommés par le ministre ayant le budget dans ses attributions sur proposition du ministre ordonnateur. Il leur est confié d'effectuer des recettes et des dépenses déterminées au nom et pour le compte de l'Etat. Le législateur a prévu de procéder de cette manière lorsque le recours à la procédure normale en matière d'exécution des recettes et des dépenses s'avère trop compliqué ou trop lent.

Les comptes rendus par le comptable extraordinaire à l'ordonnateur ainsi que les observations et les observations afférentes de ce dernier sont communiqués au contrôleur financier après la clôture de l'exercice concerné. Celui-ci en fait rapport au ministre ayant le budget dans ses attributions.

Pour les exercices 2005, 2006 et 2007, par dérogation à l'article 73(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire doit rendre compte à l'ordonnateur de l'emploi de ses fonds au plus tard pour le dernier jour du mois de février de l'année qui suit l'exercice auquel se rapporte son compte.

Entre 2001 et 2007, le Gouvernement a alloué 1.706 crédits à des comptes extraordinaires pour un montant total de 41.489.118 euros pour lesquels aucun compte n'a été présenté au moment où la Cour des comptes a élaboré son rapport général portant sur l'exercice 2007. Ce montant a donc pu être consommé sans que la moindre pièce justificative n'ait été produite.

Le nombre de comptes transmis aux contrôleurs financiers aux dates respectives de clôture des rapports généraux de la Cour des comptes ressort du tableau suivant:

	2005	2006	2007
Total de comptes	687	550	740
Comptes transmis	95	88	207

Dans son rapport portant sur le compte général pour l'exercice 2004, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait indiqué qu'elle avait été informée d'une nette amélioration de la situation. Elle avait pris note des progrès réalisés et espéré que l'examen du compte général des exercices 2005 et 2006 lui donnerait la possibilité de les constater par elle-même.

Monsieur le ministre du Trésor et du Budget, dans ses prises de position écrites annexées aux rapports généraux portant sur les exercices 2005 et 2006 (pas de prise de position pour l'exercice 2007), regrette qu'aucune mention ne soit faite par la Cour des comptes du contrôle afférent exercé en vertu de la loi du 8 juin 1999 par la Trésorerie de l'Etat et qu'aucun usage n'ait été fait des explications et données fournies aussi bien dans les annexes au compte général de l'exercice 2003 que dans les rapports annuels du Ministère des Finances. Il souligne que des progrès considérables ont été faits dans le traitement des dossiers en suspens, ce qui a permis d'apurer maints décomptes au profit du Trésor.

Les précisions apportées au sujet du contrôle des comptables extraordinaires dans les rapports d'activité 2006, 2007 et 2008 du ministère des Finances peuvent être résumées comme suit:

„Depuis décembre 2005, la section gestion financière assure également le contrôle des comptables extraordinaires. Le contrôle de la Trésorerie se limite à la vérification des comptes bancaires qui, au regard de l'article 35(2) de la loi modifiée du 9 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, sont des comptes ouverts par la Trésorerie et mis à la disposition du comptable extraordinaire pour effectuer les opérations de recettes et dépenses dont il est chargé par arrêté ministériel.

La Trésorerie vérifie donc si les opérations inscrites dans le(s) décompte(s) de l'année N ainsi que les excédents y calculés correspondent aux soldes disponibles sur comptes bancaires et en caisse physique en fin d'année.

...

La Trésorerie vérifie en outre s'il n'y a pas eu des opérations de placement et/ou de prêt sur le compte bancaire et qui ne seraient pas autorisées par la loi.

Finalement, la Trésorerie vérifie si les excédents de recettes et dépenses ont été correctement virés respectivement reportés. **Rapport d'activité 2008: Le contrôle de la Trésorerie portant sur l'exercice 2007 a pu être entièrement achevé avant la fin de l'année 2008 et proposition de décharge a pu être donnée à l'ensemble des comptables extraordinaires.**

A la fin de l'année 2006, les comptables extraordinaires opéraient sur 98 comptes bancaires à Luxembourg et sur 116 comptes bancaires à l'étranger.

Fin 2007, les comptables extraordinaires opéraient sur 85 comptes bancaires à Luxembourg et sur 108 comptes bancaires à l'étranger.

Fin 2008, les comptables extraordinaires opéraient sur 89 comptes bancaires à Luxembourg et sur 93 comptes bancaires à l'étranger.

Notons encore que le contrôle de la Trésorerie de l'Etat diffère quant à sa finalité de celui effectué par la Direction du Contrôle Financier (DCF) et qu'il est complémentaire à ce dernier. Une proposition de décharge de la part de la Trésorerie de l'Etat ne peut donc porter préjudice aux conclusions du contrôle effectué par la DCF. Ce n'est qu'au vu des conclusions des deux contrôles que le Ministre du Trésor et du Budget prendra sa décision sur la décharge du comptable extraordinaire.“

Dans son rapport général portant sur le compte général de l'exercice 2007, la Cour des comptes indique que par lettre circulaire du 11 janvier 2007, le ministre du Trésor et du Budget a informé les départements ministériels que la procédure de contrôle des décomptes des comptables extraordinaires est changée en ce sens que la Trésorerie de l'Etat effectue son contrôle avant celui de la Direction du contrôle financier. Ainsi, l'ordonnateur doit transmettre à la Trésorerie de l'Etat les décomptes des comptables extraordinaires pour le 15 avril au plus tard de l'exercice suivant l'allocation de crédits.

La Trésorerie de l'Etat effectue un contrôle qui consiste dans la vérification de la conformité du résultat avec les soldes des comptes bancaires et de l'encaisse du comptable extraordinaire en fin d'exercice et établit un bilan de contrôle au 31 décembre de l'exercice concerné. Il importe de noter que la Trésorerie de l'Etat n'effectue son contrôle qu'au moment où l'intégralité des décomptes lui sont communiqués par l'ordonnateur.

Une fois le contrôle terminé, la Trésorerie saisit, entre autres, la date de transmission du décompte par l'ordonnateur dans la base de données de la Direction du contrôle financier et transmet le décompte au contrôleur financier avec ses observations éventuelles.

De son côté, le contrôleur financier effectue un contrôle portant sur la légalité et la régularité des opérations et des pièces justificatives renseignées par le décompte. Après avoir terminé son contrôle, le contrôleur financier transmet en vertu de l'article 73(3) le décompte accompagné de ses observations au ministre ayant le budget dans ses attributions en vue d'accorder la décharge au comptable extraordinaire. Sur base du résultat des deux contrôles précités, le ministre visé prend la décision quant à la décharge à accorder au comptable extraordinaire.

Pour optimiser le contrôle des crédits alloués aux comptables extraordinaires, le contrôleur financier dispose depuis 2001 d'une base de données. Cette base de données enregistre, en principe, pour chaque comptable extraordinaire par exercice et par article budgétaires les dotations dont il a bénéficié, la date à laquelle il a rendu compte de l'emploi des fonds mis à sa disposition, les formulaires récapitulatifs du décompte rendu sous format PDF, la date du versement du solde à la Trésorerie de l'Etat, la date de transmission du décompte par l'ordonnateur à la Trésorerie de l'Etat, les observations et le bilan de contrôle de cette dernière, la date de la transmission du décompte au contrôleur financier, la date des observations de ce dernier ainsi que les observations en question (accord, accord avec observations et refus) et, le cas échéant, la date de la décharge du ministre du Trésor et du Budget.

L'analyse de cette base de données fait ressortir que toutes les données saisies ne sont pas soumises à une procédure de contrôle tendant à détecter les erreurs et omissions éventuelles. En outre, certains champs ne sont pas à remplir impérativement par respectivement le contrôleur financier et la Trésorerie de l'Etat. Ainsi, la date de transmission par l'ordonnateur du décompte ne figure pas parmi les champs obligatoires et, de ce fait, ce champ n'est pas systématiquement rempli. Or, cette donnée s'avère indispensable pour vérifier notamment le respect des dispositions de l'article 73(2) concernant le délai de transmission du décompte par l'ordonnateur au contrôleur financier, voire à la Trésorerie de l'Etat.

Dans l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, les informations disponibles pour se prononcer sur le respect du délai inscrit à l'article 73(2) sont incomplètes. Les informations disponibles au 31 juillet 2008 pour l'exercice 2007 permettent au plus de constater que la majorité des décomptes ne sont pas transmis par l'ordonnateur au 15 avril et qu'une partie de ceux présentés au contrôle sont transmis en dehors du délai légal.

Pour améliorer la qualité de la base de données et disposer d'informations fiables, la Cour recommande de rendre le champ en question obligatoire et de mettre en place une procédure de contrôle des données saisies.

Dans sa prise de position écrite annexée au rapport général de la Cour des comptes sur l'exercice 2007, le ministère des Affaires étrangères appuie la proposition de la Cour des Comptes d'établir une procédure assurant la transmission des décomptes des comptables extraordinaires du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Immigration dans les délais prescrits. Selon lui, l'expérience des dernières années a montré que dans la plupart des cas, il est impossible au comptable extraordinaire de soumettre ses décomptes aux dates prévues pour plusieurs raisons. Le ministère exprime sa volonté et sa pleine collaboration pour résoudre ce problème et estime que la mise en place d'une base de données unique, accessible à tous les intervenants dans le processus de contrôle, telle que suggérée par la Cour, serait très bénéfique.

Dans sa prise de position écrite annexée au rapport général de la Cour des comptes sur l'exercice 2007, le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur considère, en ce qui concerne la proposition de la Cour des Comptes de mettre en place une procédure assurant que le comptable extraordinaire rende son décompte dans le délai prescrit par la loi, qu'il y a lieu d'observer que le délai actuel ne couvre pas le temps nécessaire à la vérification et à la demande d'informations supplémentaires par l'ordonnateur. Selon lui, il y aurait donc lieu de prévoir une période suffisante à cet effet. Par ailleurs, dans certains cas concernant le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le comptable extraordinaire n'est pas identique au gérant/directeur exécutif du bureau du BED à l'étranger. Il importe donc de tenir également compte de cet état des choses dans la mise en place d'une procédure.

7. Les ordonnances provisoires

L'article 104, alinéa 2, de la Constitution ainsi que l'article 2 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat énoncent le principe de l'universalité budgétaire. Ainsi, le budget et le compte général de l'Etat doivent comprendre toutes les recettes et dépenses à effectuer, voire effectuées par le Trésor pendant l'exercice correspondant.

Une dérogation légale au principe de l'universalité du budget consiste dans l'émission d'ordonnances provisoires. Il s'agit d'une procédure d'exception de l'exécution du budget prévue à

l'article 67 de la loi précitée. Cet article 67 prévoit qu' „En cas d'absence ou d'insuffisance de crédits, et lorsque l'urgence est extrême et telle que tout retard de paiement pourrait compromettre le service de l'Etat et porter atteinte à l'ordre public, le ministre ayant le budget dans ses attributions peut autoriser, sur demande motivée du ministre ordonnateur l'engagement des dépenses et leur paiement par ordonnance provisoire.“.

En exécution de cette disposition, l'Etat a procédé en 2005 à l'émission de deux ordonnances provisoires portant sur un montant total de 52.475,95 euros lesquelles ont été régularisées au cours de l'exercice 2006.

En exécution de la même disposition, l'Etat a procédé en 2007 à l'émission d'une ordonnance provisoire portant sur un montant total de 115.930,01 euros.

Quant à la régularisation des ordonnances provisoires, le paragraphe 2 de l'article 67 dispose que „les ordonnances provisoires sont à régulariser à charge de crédits portant la mention „Restants d'exercices antérieurs“ et ce au plus tard au cours du deuxième exercice budgétaire qui suit l'époque de leur émission.“.

Dans son rapport général portant sur l'exercice 2005, la Cour des comptes constate que la régularisation d'une ordonnance provisoire au montant de 148.925 euros par le biais des crédits du restant d'exercices antérieurs du budget de l'exercice 2004 n'a pas été effectuée. Par ailleurs, le budget de l'exercice 2005 ne prévoit pas de „restant d'exercices antérieurs“ pour la régularisation de l'ordonnance provisoire sous rubrique.

De plus, pour la régularisation d'une ordonnance provisoire au montant de 147.633,75 euros émise en 2004, il n'a pas été prévu de „restant d'exercices antérieurs“, ni au budget de l'exercice 2005, ni à celui de 2006.

Dans sa prise de position écrite portant sur le compte général 2005, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative signale que les deux ordonnances provisoires non régularisées sont du ressort du Service Central des Imprimés et Fournitures de Bureau de l'Etat et fournit des explications quant à la non-régularisation (voir page 101 du rapport général).

8. Le contrôle intensifié de certaines dépenses

8.1. Les rémunérations des agents de l'Etat (comptes généraux 2005, 2006 et 2007)

Dans le cadre de l'établissement des rapports généraux sur les projets de loi portant règlement des comptes généraux des exercices 2005, 2006 et 2007, la Cour a procédé au contrôle portant sur la légalité et la régularité d'un échantillon de dépenses réalisées au cours des exercices 2005, 2006 et 2007 et ayant trait aux traitements des fonctionnaires respectivement aux indemnités des employés de l'Etat.

Pour l'exercice 2005, ces dépenses étaient de l'ordre de 1,4 milliard d'euros, soit 19,04% des dépenses courantes et en capital. Plus de 2.800 dossiers ont été examinés par la Cour des comptes.

Pour l'exercice 2006, ces dépenses étaient de l'ordre de 1,46 milliard d'euros, soit 17,95% des dépenses courantes et en capital. Plus de 3.163 dossiers ont été examinés par la Cour des comptes.

Pour l'exercice 2007, ces dépenses étaient de l'ordre de 1,53 milliard d'euros, soit 18,47% des dépenses courantes et en capital. 2.027 dossiers ont été examinés par la Cour des comptes.

Résultats du contrôle

En ce qui concerne les dossiers relatifs aux **fonctionnaires de l'Etat**:

Exercice 2005: 85 dossiers (7,68% des dossiers examinés – contre 25,7% en 2004) se sont avérés incomplets. Après l'examen contradictoire, 32 dossiers restent toujours incomplets de sorte que la Cour n'a pas pu se prononcer sur la légalité et la régularité des dépenses y afférentes.

Exercice 2006: 143 dossiers (18,48% des dossiers examinés) se sont avérés incomplets. Après l'examen contradictoire, 44 dossiers restent toujours incomplets de sorte que la Cour n'a pas pu se prononcer sur la légalité et la régularité des dépenses y afférentes.

Exercice 2007: 190 dossiers (21,44% des dossiers examinés) se sont avérés incomplets. Après l'examen contradictoire, 10 dossiers restent toujours incomplets de sorte que la Cour n'a pas pu se prononcer sur la légalité et la régularité des dépenses y afférentes.

En ce qui concerne les dossiers relatifs aux **employés de l'Etat**, la situation s'est nettement améliorée jusqu'en 2006 et légèrement détériorée en 2007 (voir explication ci-dessous). Ainsi,

Exercice 2005: 176 dossiers examinés (10,28%) se sont avérés incomplets par rapport à 29,4% en 2002 et 12,63% en 2004.

Exercice 2006: 153 dossiers examinés (7,60%) se sont avérés incomplets.

Exercice 2007: 71 dossiers examinés (9,47%) se sont avérés incomplets.

Pour l'ensemble des fonctionnaires et employés (et ouvriers et étudiants pour le compte général 2007):

Exercice 2005: 261 des 2.819 dossiers examinés (9,26% contre 18,4% en 2004) se sont avérés incomplets. Sur les 2.819 dossiers examinés, 333 (11,81%) ont donné lieu à 463 observations de la Cour des comptes. Après l'examen contradictoire, la Cour a constaté que 311 dossiers ont fait l'objet de 421 constatations. Tandis que 251 sont contestées ou non commentées, 170 erreurs ont été par contre favorablement avisées par le ministère.

Exercice 2006: 376 des 3.163 dossiers examinés (11,89%) se sont avérés incomplets. Sur les 3.163 dossiers examinés, 326 (10,31%) ont donné lieu à 415 observations de la Cour des comptes. Après l'examen contradictoire, la Cour a constaté que 112 dossiers ont fait l'objet de 124 constatations contestées ou non commentées et que 276 erreurs ont été par contre favorablement avisées par le ministère.

Exercice 2007: 287 des 2.027 dossiers examinés (14,16%) se sont avérés incomplets. Sur les 2.027 dossiers examinés, 699 (34,48%) ont donné lieu à 1.056 observations de la Cour des comptes. Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 107 dossiers font l'objet de 125 constatations, contestées ou non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 929 erreurs ont été reconnues par le ministère.

La progression significative du taux d'observations constatée pour 2007 s'explique par le fait que pour l'exercice 2007 le calcul des rémunérations du personnel de l'Etat a été effectué par un nouveau logiciel. Ainsi, un certain nombre d'erreurs de paramétrage initiales d'un des composants du nouveau système ont pu être constatées.

A défaut de clarification des 251 constatations restées en suspens en 2005, la Cour conclut que 4,79% (contre 6,55% en 2004) des dossiers examinés étaient affectés par une irrégularité en 2005, 6,48% en 2006 et 29,95% en 2007.

Ces observations concernent, de manière schématique, 5 catégories:

- calcul de la tâche;
- allocation de fin d'année;
- rémunération de base;
- allocation de repas;
- décision d'engagement et de carrière;
- erreur imputable au démarrage d'un nouveau système (compte général 2007).

Dans sa prise de position écrite, annexée au rapport général de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2007, le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative signale que l'introduction de SAP HR à partir de l'exercice 2007 a eu comme conséquence au niveau du contrôle de la Cour des Comptes, la constatation d'un nombre important de dossiers erronés qui résultent cependant de quatre erreurs de traitement informatique seulement et qui ont été redressées ultérieurement.

8.2. Le domaine de l'Etat (compte général 2005)

Présentation du contrôle

Le contrôle de la Cour a porté sur le domaine de l'Etat qui se compose entre autres des forêts domaniales, des terrains à finalité et des bâtiments-places.

Dès 1994, le Gouvernement s'était fixé comme objectif d'intensifier les efforts pour valoriser davantage le patrimoine de l'Etat par une gestion et une exploitation plus actives des ressources domaniales, et d'éliminer certaines faiblesses de la situation résultant d'un manque de coordination entre les différents acteurs concernés. Afin de permettre d'atteindre ces buts, un „Comité des Domaines“ a été institué

en 1996, composé des représentants des ministères des Finances, des Travaux publics, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intérieur et du Logement.

Différentes administrations et services de l'Etat sont concernés par la gestion du patrimoine domanial de l'Etat.

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) a dans ses attributions, d'après l'article 1er de la loi du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'administration de l'enregistrement et des domaines, „l'administration des propriétés de l'Etat et le recouvrement des droits et revenus domaniaux de toute espèce“. La même loi dispose que „l'administration des domaines est spécialement chargée de la gestion et de la conservation des biens dépendant du domaine de l'Etat pour autant que la régie de ces biens n'a pas été attribuée à une autre administration et que ces biens n'ont pas été affectés à un service public“.

L'Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT), quant à elle, s'occupe, entre autres selon la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie, de „la publicité en matière de propriété et de copropriété foncières“.

D'autres entités sont également concernées par la gestion des domaines de l'Etat (comme p.ex. l'Administration des Bâtiments publics, l'Administration des Ponts et Chaussées, etc.), mais ne font pas partie du champ de contrôle visé par le rapport de la Cour des comptes.

Dans l'optique d'une gestion du patrimoine de l'Etat, un système informatique nommé „Archibus“ a été mis en place au niveau du ministère des Finances. L'inventaire du domaine de l'Etat est géré par „Archibus“, dont la majeure partie des informations disponibles est insérée par l'AED. La base de données initiale a été établie à partir des données disponibles à ce moment à l'ACT.

De son côté, l'ACT dispose d'un système de gestion intégré relatif à la publicité foncière qui relie entre eux l'ACT, l'AED ainsi que le notariat luxembourgeois. Ce système, appelé „Publicité foncière“, a été mis en place afin de rendre possible un échange de l'information complète contenue dans les actes authentiques et il soutient la mise à jour et la consultation de la documentation cadastrale.

Le contrôle de la Cour des comptes a porté sur l'existence, l'emploi et la valeur de tous les actifs de l'Etat. La Cour a ainsi vérifié plus particulièrement si les bases de données „Archibus“ et „Publicité foncière“ permettent de réaliser les objectifs précités et ensuite si les outils existants permettent à l'Etat de remplir son objectif en matière de gestion du patrimoine domanial de l'Etat, tel que préconisé par le Gouvernement en 1994.

D'après le rapport d'activité 2005 du ministère des Finances, l'ensemble du domaine de l'Etat couvre avec 24.950 parcelles une surface totale de 169 km². Voulant s'assurer que les deux bases de données de l'ACT et de l'AED représentent la même réalité territoriale, la Cour des comptes a procédé à un contrôle intensifié d'un échantillon d'environ 1.230 parcelles (représentant à peu près 5% du nombre des parcelles faisant partie du domaine de l'Etat) sur leur existence dans les deux bases de données.

La détermination de l'échantillon considéré a été réalisée par voie aléatoire tout en s'assurant de couvrir l'ensemble des communes du Grand-Duché de Luxembourg.

Constatations et recommandations de la Cour

1. Les deux principales bases de données reprenant les propriétés domaniales de l'Etat sont gérées par l'ACT („Publicité foncière“) et par l'AED („Archibus“). L'existence de deux bases de données séparées s'explique par les besoins qui diffèrent d'une administration à l'autre.

Alors que l'ACT s'occupe de la gestion de l'ensemble des parcelles constituant le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, l'AED s'intéresse de manière plus détaillée aux propriétés de l'Etat et aux actes notariés relatifs aux parcelles en question. Deux systèmes informatiques doivent ainsi être maintenus et les bases de données afférentes sont alimentées par les différents intervenants.

Pour plus de 70 parcelles ou 6% de l'échantillon contrôlé, la Cour a constaté des différences entre les données disponibles dans les deux bases de données. Un certain nombre de problèmes ont pu être redressés directement par l'AED. D'autres différences résultent de redressements effectués par l'ACT et non communiqués à l'AED.

La Cour des comptes recommande à ce sujet de mettre en place un système de synchronisation entre les deux bases de données afin d'éviter que les contenus des deux bases de données identiques au départ ne divergent de façon continue au fil des années. L'intervention des autres acteurs concernés doit également être prise en compte pour la mise à jour de ces bases de données.

2. En principe, la base de données „Archibus“ devrait permettre de retracer l’affectation réelle des propriétés étatiques qui y figurent. Toutefois, force est de constater que les affectations renseignées dans le système ne reflètent pas toujours la situation réelle. En effet, sur base des indications des responsables de l’AED, il s’avère que des changements d’affectation des propriétés sont effectués selon les besoins des différents organes de l’Etat et ne sont pas régulièrement communiqués aux gestionnaires de la base de données. Dès lors, la Cour recommande d’intensifier les efforts en vue d’une mise à jour régulière et rapprochée en matière d’affectation des propriétés étatiques.

3. Pour ce qui est de la valeur du domaine de l’Etat, il faut préciser que les données reprises dans le système „Archibus“ se basent essentiellement sur l’acte notarié. Ainsi le prix du bien affiché se limite au prix d’acquisition respectivement au prix de vente stipulés dans l’acte sans tenir compte d’une réévaluation éventuelle. De plus, le système „Archibus“ ne renseigne que très partiellement sur la valeur du domaine de l’Etat. En effet, seuls les biens ayant fait l’objet d’une vente ou d’une acquisition sont répertoriés. Pour les autres y figurant, il n’existe aucune référence en termes de valeur. Ainsi, une valorisation reflétant une image fidèle du patrimoine de l’Etat s’avère difficile.

4. La politique générale de l’Etat en matière de domaines

Les outils en place ne permettent actuellement pas de répondre aux objectifs que s’était fixés le Gouvernement en 1994. En effet, le système „Archibus“ est une base de données qui ne permet que de donner une image ponctuelle de la situation patrimoniale de l’Etat. Il ne s’agit en fin de compte pas d’un outil capable de donner un aperçu complet sur les propriétés de l’Etat.

Dès lors, une gestion active du domaine de l’Etat n’est pas réalisable avec les moyens existants.

Dans ce contexte et suite à l’évolution dans le domaine technique, la Cour des comptes préconise l’étude des avantages et désavantages d’une solution intégrée de gestion de l’inventaire des biens immobiliers au niveau du système comptable existant.

En ce qui concerne le Comité des Domaines institué par le Gouvernement en 1996, ses principales missions consistent dans la valorisation du patrimoine de l’Etat par une gestion et une exploitation plus actives des ressources domaniales. Force est de constater que le Comité des Domaines ne dispose pas des moyens nécessaires pour remplir de manière adéquate les missions lui assignées.

Pour lui donner plus de poids, la Cour recommande de fixer par voie légale la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité des Domaines.

8.3. Examen des conclusions de trois rapports spéciaux de la Cour des comptes concernant des fonds spéciaux de l’Etat (compte général 2005)

La Cour des comptes a présenté les trois rapports spéciaux suivants à la Chambre des Députés:

- Rapport spécial portant sur le contrôle de l’exécution des sixième et septième programmes quinquennaux d’équipement de l’infrastructure touristique (2004);
- Rapport spécial concernant le Fonds pour la protection de l’environnement (2004);
- Rapport spécial concernant le contrôle des programmes quinquennaux d’équipement sportif et du Fonds d’équipement sportif national (2005).

Dans son rapport général, la Cour fait une synthèse de ses constatations et recommandations qui figurent dans ces trois rapports spéciaux et dont bon nombre sont similaires et s’appliquent simultanément aux trois fonds spéciaux concernés. La Cour insiste sur les constatations suivantes:

1. Identification et planification insuffisantes des besoins

Une conclusion générale, qui vaut pour les trois domaines en question, consiste dans la constatation que les projets à subventionner ne sont pas identifiés et planifiés de façon suffisamment précise sur base de priorités bien déterminées.

La Cour des comptes est dès lors d’avis qu’un modèle de subventionnement plus actif, axé, d’une part, sur les besoins en infrastructures dûment constatés suivant des critères objectifs et, d’autre part, sur les demandes introduites par les maîtres d’ouvrage, devra être élaboré.

2. Absence de traitement uniforme des dossiers de subventionnement

Il s'avère que des suites favorables ont été données à des demandes de subventionnement introduites après le commencement des investissements ou après l'achèvement des projets, et encore que des demandes d'octroi de subventions étaient incomplètes. De plus, les dépenses éligibles, susceptibles d'être subventionnées, n'étaient pas clairement définies au niveau du ministère respectif. Il en résulte que la détermination des subsides ne se fait pas de manière homogène. Deux contrôles ont relevé qu'un règlement grand-ducal précisant les conditions techniques et administratives d'octroi d'aides fait défaut ou ne revêt plus un caractère contraignant. D'autre part différents projets peuvent donner droit à des aides allouées par différents ministères et il n'est pas évident de retracer un éventuel cumul des aides étatiques.

Pour pallier à cet état des choses, la Cour recommande tout d'abord, afin de garantir un traitement uniforme des dossiers de subventionnement, que des lignes directrices internes, applicables aux ministères concernés, soient fixées par écrit, en précisant notamment le contenu-type des demandes d'aide financières, ainsi que les taux de participation et les critères d'attribution de l'aide étatique respectivement d'éligibilité des dépenses à subventionner.

Ensuite, la Cour recommande que les responsables des ministères concernés fassent un suivi plus approfondi des dossiers et qu'ils procèdent systématiquement à des contrôles pour s'assurer de la conformité de ce qui est effectivement réalisé avec ce qui avait été projeté initialement.

A l'égard des critiques formulées sous les points 1 et 2 et touchant son ministère, Monsieur le ministre des Sports rappelle la prise de position qu'il avait donnée en réponse au contenu du rapport spécial de la Cour des comptes: „L'harmonisation et l'uniformisation du traitement des dossiers, des équipements à réaliser, des aides à accorder sont certes les maîtres mots, mais elles ne doivent pas pour autant écarter la souplesse et la flexibilité dans l'appréciation des projets. Celles-ci ne font pas entorse à l'équité qui est à respecter vis-à-vis des maîtres d'ouvrage lorsqu'ils revendiquent de l'Etat des apports financiers ou autres dans le domaine de l'infrastructure sportive.“

Monsieur le ministre des Sports est d'avis qu'une harmonisation des taux de subsidiation d'un ministère à l'autre est très difficile au vu des spécificités dans certains domaines. Il met néanmoins en garde devant une prise en charge intégrale des coûts afin que les maîtres d'ouvrage restent responsabilisés.

Monsieur le ministre de l'Environnement renvoie à ses différentes prises de position adressées à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire dans le passé. En ce qui concerne la fixation des conditions techniques et administratives d'octroi des aides accordées par le biais du Fonds pour la Protection de l'Environnement, il est d'avis que le recours à la circulaire ministérielle permet une plus grande flexibilité par rapport au règlement grand-ducal. En effet, certaines technologies, notamment en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie, évoluent rapidement et subissent des fluctuations de prix importantes. De plus, les critères techniques varient selon le type d'immeubles communaux concernés et ne peuvent pas être standardisés comme c'est le cas pour les maisons ou appartements.

3. Transmission déficitaire des pièces relatives aux engagements et aux dépenses des fonds spéciaux

Enfin, la Cour signale que les dispositions de l'article 77 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat définissant le cadre légal des fonds spéciaux de l'Etat et énonçant les principes fondamentaux qui sont à la base du fonctionnement des fonds spéciaux ne sont pas respectées. En effet, „(...) un état exhaustif des engagements contractés au cours de l'exercice et des engagements à prévoir pour l'exercice en cours et pour les exercices suivants ainsi qu'un relevé des dépenses liquidées à charge des fonds spéciaux et relevant de leur compétence“ n'est pas communiqué à la fin de chaque trimestre à l'Inspection générale des finances (IGF) par les départements ministériels.

La Cour rappelle encore une fois qu'il faudrait indiquer au projet de budget l'évolution financière détaillée des projets d'investissements faisant l'objet d'une loi spéciale. La Cour demande également d'inclure au niveau du compte général les informations relatives aux dépenses réalisées en faveur des divers projets d'envergure.

Monsieur le ministre des Sports indique que les pièces relatives aux engagements et aux dépenses du Fonds d'équipement sportif national sont bien transmises trimestriellement à l'IGF.

Monsieur le ministre de l'Environnement fait savoir que les pièces prévues à l'article 77 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat sont régulièrement transmises par son ministère à l'IGF depuis l'audit effectué par la Cour des Comptes en 2004/2005.

8.4. Les services de l'Etat à gestion séparée (compte général 2006)

Présentation du contrôle

La loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit en son article 74 (1) que „la loi budgétaire peut constituer une administration, un établissement ou un service comme service de l'Etat à gestion séparée (SEGS)“.

L'article 75 de cette même loi précise les ressources des SEGS qui comprennent une dotation annuelle à charge de l'Etat, le report de l'exercice précédent, les recettes propres ainsi que les dons et legs reçus en conformité avec l'article 910 du Code civil.

Le règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion précise les principes généraux de la loi modifiée du 8 juin 1999 auxquels les SEGS peuvent déroger. Suivant l'article 3 (2), les SEGS sont en droit de financer moyennant leurs propres ressources toutes les dépenses liées à leurs activités, à l'exception des rémunérations à verser aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat et des frais d'investissements immobiliers. L'article 7 explicite les dispositions d'exception en matière de transfert et de dépassement des crédits budgétaires internes. En vertu des articles 9 à 11, le contrôle financier intervient lors du contrôle externe semestriel des comptes. Par ailleurs, le ministre ayant le SEGS dans ses compétences désigne les agents chargés du contrôle interne de la gestion financière et comptable du service et des modalités et des méthodes de contrôle interne. Finalement, il revient au ministre compétent ainsi qu'au ministre du Budget d'approuver conjointement les comptes des SEGS sur base des rapports de contrôle précités.

Le contrôle de la Cour a concerné „la légalité et la régularité des recettes et des dépenses“ des différents SEGS de l'Etat relatives à l'exercice 2006. Alors que le champ de contrôle en ce qui concerne l'application des lois et règlements grand-ducaux en vigueur a été limité à l'exercice 2006, les mécanismes de gestion des différents SEGS ont fait l'objet d'analyses et de comparaisons dès leur constitution respective. Le contrôle de la Cour a porté sur l'application de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat par les SEGS. La Cour a également vérifié le respect du règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux SEGS ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion. De même, la Cour a contrôlé le respect de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics.

Le contrôle de la Cour n'a pas révélé d'erreurs significatives. Les rapports de contrôle interne tels qu'ils sont prévus à l'article 10 (2) du règlement grand-ducal du 3 février 2006, ainsi que les rapports de contrôle externe effectué par la Direction du contrôle financier tels qu'ils sont prévus à l'article 10 (5) du même règlement grand-ducal ont tous été transmis à la Cour qui, après analyse, a pu obtenir l'assurance raisonnable que les contrôles sont réalisés d'une façon correcte et suivant des procédures élaborées.

Toutefois, la Cour fait les constatations et recommandations suivantes:

Loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat

L'article 16 (2) prévoit que des articles budgétaires peuvent être dotés de la mention „crédit non limitatif“ „lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre exceptionnel d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur“. Certains articles budgétaires relatifs aux dotations au profit des SEGS sont libellés „crédit non limitatif“.

Conformément à l'article 66 de la loi modifiée du 8 juin 1999, le ministre ayant le budget dans ses compétences peut autoriser un dépassement des crédits budgétaires libellés „crédits non limitatifs“.

La Cour constate qu'en 2006 un montant de 386.332,00 euros a été accordé par dépassement du crédit budgétaire à un SEGS alors que l'acquisition projetée n'a pas été effectuée.

Il est à noter que l'article 66 précité pose des conditions très strictes quant au déclenchement de cette procédure d'exception en ce qu'un dépassement de crédits n'est possible que pour des „dépenses imprévisibles, indispensables et dont le règlement ne peut être différé“.

Si la gestion séparée permet le report d'un exercice à l'autre de crédits non utilisés, la Cour considère néanmoins que dans le cas présent, les fonds perçus par le service auraient dû être remboursés à la Trésorerie. Faute de quoi, cette manière de procéder risque d'assouplir les règles strictes qui sont applicables en la matière et d'ouvrir la porte à de multiples problèmes d'interprétation. Par ailleurs, l'article 66 précité se trouverait vidé de sens.

Règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion

Selon l'article 3 (2) du règlement grand-ducal du 3 février 2006, les dotations annuelles accordées aux SEGS sont destinées à couvrir toutes les dépenses liées à leurs activités. Les rémunérations et autres primes et avantages versés aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat sont exclus de cette disposition, à l'exception des étudiants employés pendant les vacances scolaires. De même, les frais d'investissements immobiliers ne sont pas à charge des SEGS.

En ce qui concerne les frais d'investissements immobiliers, il est à noter que le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a publié une liste des travaux de maintenance à charge des établissements scolaires dans le cadre de la gestion séparée. Tel n'est pas le cas pour les autres ministères concernés.

La Cour recommande que les autres ministères concernés établissent une même liste.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et des Sports indique que la liste évoquée par la Cour des comptes a été dressée par l'Administration des Bâtiments publics et ne s'applique pas spécifiquement aux SEGS dépendant du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

*

IV. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Compte général 2005

Dans son avis, le Conseil d'Etat se déclare surpris de l'argumentation du gouvernement (voir l'exposé des motifs du projet de loi) selon laquelle le dépassement de 587,6 millions d'euros du déficit effectif par rapport à la loi budgétaire résulterait „d'abord de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassements et transferts autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 245 millions d'euros, ensuite des moins-values de recettes (...) et pour le reste seulement d'un excédent de dépenses effectives“.

Le Conseil d'Etat rappelle que la loi budgétaire est une loi d'autorisation – elle autorise des dépenses, et ensuite les recettes nécessaires pour couvrir les premières. Le Conseil d'Etat considère ainsi que les dépenses prévues et autorisées par la Chambre ont été dépassées. Il y a eu en plus une moins-value des recettes escomptées par le budget voté. Il y a eu finalement une dotation des fonds spéciaux non pas en fonction des disponibilités budgétaires, mais en fonction des besoins des fonds. Le Conseil d'Etat signale qu'une dotation moins importante aurait permis d'éviter l'excédent des dépenses et ajoute que, vu que les recettes des fonds spéciaux dépassaient en 2005 de 21,6 millions d'euros les dotations prévues au projet de budget, la cause principale de l'excédent du déficit n'est donc manifestement pas à rechercher de ce côté-là.

*

Le Conseil d'Etat constate ensuite que les paramètres économiques sur lesquels le Gouvernement s'était fondé en 2004 pour élaborer le budget de 2005 lui avaient fait retenir une croissance du PIB de près de 3,8% et que cette croissance a été sous-estimée substantiellement puisqu'elle s'est finalement établie à 4,6% d'après les chiffres publiés par le Service central de la statistique et des études économiques.

Le Conseil d'Etat attire ainsi l'attention sur le fait que la refonte de la procédure budgétaire de 2004 avec le report de l'approbation du projet de budget par le Conseil de Gouvernement d'août en octobre, afin de permettre au Gouvernement de prendre ses décisions sur le vu des prévisions économiques des organismes statistiques internationaux et nationaux du second semestre, n'a pas abouti à un affinement des estimations.

De l'avis du Conseil d'Etat, le plus important en la matière, ce n'est pas le constat *ex post* que les événements ne se sont pas pliés aux prévisions du Gouvernement, mais l'argumentation qui sous-tend les hypothèses de travail ayant abouti aux prévisions.

*

Dans ses avis antérieurs relatifs aux comptes annuels, le Conseil d'Etat a régulièrement élevé la voix pour protester contre les graves erreurs d'estimation intervenues en matière de prévisions budgétaires tant des recettes que des dépenses, et il avait proposé comme remède la révision des mécanismes utilisés pour procéder aux évaluations en question. A la lecture du rapport de la Cour des comptes relatif aux comptes de 2005, il constate que les faiblesses critiquées dans son avis précité se sont retrouvées avec un même ordre de grandeur dans les prévisions budgétaires pour 2005. Il insiste dès lors une nouvelle fois pour qu'il y soit remédié en vue de l'élaboration des budgets futurs.

*

Le Conseil d'Etat a noté les critiques de la Cour des comptes au sujet de la légalité douteuse de certaines pratiques administratives ayant trait à l'exécution de la loi budgétaire. Il souhaiterait que, même s'il ne partage pas ces critiques, le Gouvernement en discute de façon formelle, afin que toutes les instances imbriquées dans la procédure budgétaire, dont en premier lieu la Chambre des Députés, puissent se faire une idée sur le bien-fondé des points de vue respectifs.

Le Conseil d'Etat estime que l'Etat pourrait utilement s'inspirer des procédures suivies dans le secteur privé en ce qui concerne les points proposés par les auditeurs internes et externes (suivi individuel de chaque recommandation, production d'un rapport sur ce suivi indiquant l'état de suivi des années antérieures, documentation des progrès réalisés, ainsi que des faiblesses et des négligences). Selon le Conseil d'Etat, si la transparence est le nouveau mot d'ordre, il faut aussi l'appliquer dans la discussion sur l'exécution des budgets annuels.

*

Le Conseil d'Etat n'a finalement pas d'observation quant au libellé du projet de loi 5591.

Compte général 2006

Le Conseil d'Etat renvoie à son avis portant sur le compte général 2005 quant à ses observations concernant la justesse des prévisions économiques qui fondent le projet de budget.

Il constate ensuite que, contrairement aux attentes, l'année budgétaire 2006 aura été une bonne année, puisque le solde positif engrangé a permis d'accroître la réserve financière de l'Etat, sans que la constitution du solde ait été provoquée par une augmentation des charges des contribuables.

*

Le Conseil d'Etat se base ensuite sur les rapports généraux de la Cour des comptes des dernières années pour constater qu'une fois le budget voté et les dépenses décidées, toute règle de procédure et de contrôle interne qui risque de freiner l'exécution de la dépense et du paiement constitue trop souvent un obstacle à contourner.

Même si le nombre des refus de visa de la Direction du contrôle financier par rapport au nombre des opérations d'engagement et d'ordonnancement est peu important et en forte diminution, le Conseil d'Etat encourage le Gouvernement à persister dans ses efforts d'imposer à ses services le respect des règles en la matière. L'examen des motifs des refus de visa fait ressortir très clairement que beaucoup de ces refus auraient facilement pu être évités alors qu'ils prennent leur origine dans de simples erreurs et le non-respect des lois, des procédures et de leurs délais.

Le Conseil d'Etat attire l'attention sur le fait que quant aux transferts de crédit, même s'ils se déroulent dans la légalité formelle, les circonstances qui les entourent indiquent cependant que ce procédé est régulièrement détourné de son objectif. Alors que le transfert de crédits constitue un instrument exceptionnel, destiné à utiliser en fin d'exercice des crédits excédentaires afin de faire face à des dépenses non prévues concernant d'autres articles budgétaires de la même section, la Cour des

comptes démontre que cette procédure d'exception sert au contraire régulièrement à alimenter des crédits systématiquement sous-estimés à partir de crédits tout aussi régulièrement surestimés. Selon le Conseil d'Etat, la Chambre des Députés dispose des attributions nécessaires pour faire cesser rapidement ces abus: il suffit qu'elle impose de son autorité l'inscription de crédits réalistes dans les hypothèses mentionnées par la Cour des comptes.

Le Conseil d'Etat considère ensuite que les crédits non limitatifs sont eux aussi un instrument à double tranchant. Normalement, ils permettent au Gouvernement de faire face à des situations imprévues; le risque que cette entorse à la rigidité du crédit budgétaire spécifiquement alloué soit détournée de son objectif est réel (voir l'exemple repris par le Conseil d'Etat dans son avis). D'après le Conseil d'Etat, la sous-estimation de certains crédits soumis au vote de la Chambre des Députés et leur dépassement ultérieur seront possibles tant que la Chambre des Députés laissera faire et tant que l'évolution des recettes ira dans la direction escomptée.

Le Conseil d'Etat constate que la discipline de certains comptes extraordinaires laisse toujours à désirer. Même s'il y a eu une réelle amélioration entre 2004 et 2006, une poussée en sens inverse a eu lieu en 2005. Le Conseil d'Etat regrette que la Cour des comptes ne fournisse pas d'indication pour savoir si ce sont toujours les mêmes agents qui n'arrivent pas à respecter les délais imposés.

*

Le Conseil d'Etat encourage finalement la Cour des comptes à persévérer dans son obstination à signaler les abus constatés.

*

Le Conseil d'Etat se déclare d'accord avec le texte des trois articles du projet de loi sous examen.

Compte général 2007

Le Conseil d'Etat constate tout d'abord qu'au vu de l'excédent des recettes de l'exercice 2007 de quelque 451,6 millions d'euros, l'année budgétaire s'est avérée plus favorable que prévu.

En ce qui concerne le budget pour ordre de l'exercice 2007 qui tient compte d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat, le Conseil d'Etat remarque que la Cour des comptes rend une fois de plus attentif au fait que les reports des soldes en fin d'exercice ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78(2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports pour certains articles. Le Conseil d'Etat recommande de procéder dorénavant aux opérations de report prévues par la loi et rappelle dans ce contexte les observations formulées dans son avis du 25 octobre 2005 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2003 (doc. parl. No 5350). Il réitère sa demande au Gouvernement soit de respecter le cadre légal en place, soit d'adapter celui-ci pour répondre aux contraintes posées par les errements de comptabilisation inhérents aux budget et compte pour ordre.

Le Conseil d'Etat constate une légère régression des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat au courant de l'exercice 2007.

*

Bien que le nombre de refus de visa ait diminué par rapport à l'année précédente, le Conseil d'Etat estime celui-ci encore trop élevé, alors que bon nombre des refus ont leur origine dans de simples erreurs ou dans le non-respect des lois, des procédures ou des délais respectifs et auraient donc pu être évités.

Le Conseil d'Etat relève que suite au contrôle intensifié de la Cour des comptes, un grand nombre de dossiers concernant les rémunérations des agents de l'Etat ont donné lieu à contestation. Dans ce même contexte des contrôles des traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat, le Conseil d'Etat rappelle ses observations formulées dans son avis du 2 mai 2006 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2004: „Comme les dossiers en question revêtent une grande sensibilité tant pour les concernés que pour l'image qu'ils donnent à l'extérieur de la qualité de la gestion des deniers publics, il y a intérêt non seulement à redresser au plus vite les situations incorrectes détectées, mais de mettre en outre en place les conditions aptes à empêcher ces erreurs de se reproduire à l'avenir.“ (doc. parl. No 5488)

Finalement, le Conseil d'Etat recommande aux départements ministériels d'observer dorénavant l'article 18 de la loi précitée du 8 juin 1999 et notamment les règles et les conditions prévues en cas de transferts d'excédents de crédit d'un article budgétaire à un autre.

*

Le Conseil d'Etat apprécie l'action persévérante de la Cour des comptes.
Il n'a finalement pas d'observation quant au libellé du projet de loi 5891.

*

Sous le bénéfice des réflexions qui précèdent, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire recommande à la Chambre des Députés d'adopter les projets de loi dans la version proposée par le Gouvernement.

Luxembourg, le 4 décembre 2009

Le Président,
Anne BRASSEUR

Le Rapporteur,
Felix BRAZ

Service Central des Imprimés de l'Etat

5740 - Dossier consolidé : 347

5740/04

N° 5740⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2006

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(18.12.2009)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 10 décembre 2009 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2006

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 décembre 2009 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 10 novembre 2009;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 18 décembre 2009.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

Service Central des Imprimés de l'Etat

5740

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 251

24 décembre 2009

Sommaire

COMPTE GENERAL DE L'EXERCICE 2006

Loi du 18 décembre 2009 portant règlement du compte général de l'exercice 2006 page [4580](#)

Loi du 18 décembre 2009 portant règlement du compte général de l'exercice 2006.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 9 décembre 2009 et celle du Conseil d'Etat du 18 décembre 2009 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2006 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I – Recettes effectives:	8.391.951.069,69 EUR
II – Dépenses effectives:	8.140.188.962,10 EUR
III – Excédent de recettes:	251.762.107,59 EUR

L'excédent de recettes est porté au crédit du compte «report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital» dont le solde négatif, après l'imputation au débit d'une erreur comptable informatique d'un montant de TVA de 548,74 euros à charge de l'exercice 2006, s'établit alors à **212.525.611,32** euros

B. Recettes et dépenses pour ordre

I – Recettes pour ordre:	3.702.519.174,55 EUR
II – Dépenses pour ordre:	3.700.303.733,35 EUR
III – Excédent de recettes pour ordre:	2.215.441,20 EUR

L'excédent de recettes pour ordre est porté au crédit du compte «report du solde des recettes et dépenses pour ordre» dont le solde positif s'établit alors à **35.573.134,30** euros.

Art. 2. Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2006 comme suit:

I – Fonds des communes

Fonds communal de péréquation conjoncturelle:	45.900.190,41 EUR
Fonds de dépenses communales:	3.589.860,37 EUR

II – Fonds d'autres tiers

Consignations judiciaires:	11.125.116,16 EUR
----------------------------	-------------------

Art. 3. L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2006 comme suit:

I – Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds d'investissements publics administratifs:	119.814.647,14 EUR
Fonds d'assainissement en matière de surendettement:	414.992,67 EUR
Fonds de la coopération au développement:	13.613.927,00 EUR
Fonds communal de dotation financière:	0,00 EUR
Fonds spécial de la chasse:	1,53 EUR
Fonds de crise:	21.715.472,77 EUR
Fonds social culturel:	3.971,61 EUR
Fonds cynégétique:	586.482,89 EUR
Fonds de la dette publique:	95.645.017,99 EUR
Fonds spécial des eaux frontalières:	1.271.165,12 EUR
Fonds pour l'emploi:	80.154.385,05 EUR
Fonds pour la loi de garantie:	77.957.384,38 EUR
Fonds pour la gestion de l'eau:	63.061.215,42 EUR
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto:	11.978.685,36 EUR
Fonds pour les monuments historiques:	22.191.664,04 EUR
Fonds d'équipement militaire:	64.964.769,72 EUR

Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture:	14.948.250,99 EUR
Fonds spécial de la pêche:	383.310,31 EUR
Fonds pour la protection de l'environnement:	44.124.490,22 EUR
Fonds de pension:	42.081,93 EUR
Fonds du rail:	169.255.319,07 EUR
Fonds pour la réforme communale:	229.973,38 EUR
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux:	35.954.686,58 EUR
Fonds des routes:	73.808.602,30 EUR
Fonds d'investissements publics scolaires:	210.432.375,57 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales:	123.137.039,12 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières:	162.195.022,23 EUR
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	53.912.861,46 EUR
Fonds d'équipement sportif national:	19.900.565,17 EUR
Fonds pour la promotion touristique:	1.281.877,83 EUR
<i>Total de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'État:</i>	<i>1.482.980.238,85 EUR</i>

II – Fonds de couverture de dettes de l'État sans incidence budgétaire

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor:	151.259.970,61 EUR
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux:	871.442.271,73 EUR

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Ministre des Finances,
Luc Frieden

Crans, le 18 décembre 2009.
Henri

Doc. parl. 5740; sess. ord. 2006-2007, 2007-2008 et 2009-2010.

Compte général - Exercice 2006 (en EUR)

Budget des recettes (page 2)

Total Recettes courantes (p. 2) 7,890,811,919.20
Total Recettes en capital (p. 12) 501,139,150.49

Total des recettes : 8,391,951,069.69

Budget des dépenses (page 14)

Total Dépenses courantes (p. 14) 7,040,113,310.74
Total Dépenses en capital (p. 130) 1,100,075,651.36

Total des dépenses : 8,140,188,962.10

Budget pour ordre (page 171)

Total Recettes pour ordre (p. 171) 3,702,519,174.55
Total Dépenses pour ordre (p. 173) 3,700,303,733.35

Excédent de recettes : 2,215,441.20

Total des avoirs sur Fonds spéciaux (p. 175)

Fonds de tiers 11,125,116.16
Fonds des communes 49,490,050.78
Fonds de l'Etat 1,482,980,238.85

Total des Fonds : 1,543,595,405.79

Abréviations utilisées dans ce document :

CORD : Crédit ordinaire
CNLI : Crédit non limitatif
CSDE : Crédit sans distinction d'exercice
GNST : Crédit non susceptible de transfert
CNSM : Crédit non susceptible de majoration
D : Dépassement
TE : Transfert émis
TR : Transfert reçu

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------

Budget des recettes - CHAPITRE I - RECETTES COURANTES

64 - MINISTERE DES FINANCES

Administration des Contributions directes (sections 64.0 à 64.4)

Section 64.0 - Impôts directs

37.000	37.10	13.60	Impôt général sur le revenu : impôt sur le revenu des collectivités	CORD	1,250,000,000.00	1,272,968,922.60
37.001	37.10	DIVERS	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	CORD	52,000,000.00	53,040,371.77
37.010	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu : impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	CORD	365,000,000.00	368,084,234.62
37.011	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu : impôt retenu sur les traitements et salaires	CORD	1,570,000,000.00	1,654,154,829.18
37.012	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu : impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	CORD	1,500,000.00	628,266.65
37.013	37.20	DIVERS	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	CORD	50,130,000.00	51,852,283.69
37.020	37.00	13.60	Impôt général sur le revenu : impôt retenu sur les revenus de capitaux	CORD	140,000,000.00	348,947,022.04
37.021	37.00	13.60	Impôt sur la fortune	CORD	100,000,000.00	149,566,934.41
37.022	37.00	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CORD	45,000,000.00	12,537,230.27
37.023	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions : frais, suppléments et intérêts de retard	CORD	6,000,000.00	7,463,535.20
37.024	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions : produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	CORD	450,000.00	727,159.84
37.025	37.00	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	CORD	12,000,000.00	15,823,024.85
37.026	37.00	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	CORD	40,000,000.00	19,656,692.41
<i>Total de la section 64.0 :</i>					3,652,080,000.00	3,955,442,507.53

Section 64.1 - Impôts indirects

36.090	36.09	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives : prélèvement sur les sommes brutes engagées	CORD	270,000.00	177,220.84
36.091	36.09	13.60	Taxe sur le loto	CORD	3,750,000.00	2,865,228.06
36.092	36.09	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	CORD	13,000,000.00	17,027,889.42
<i>Total de la section 64.1 :</i>					17,020,000.00	19,900,308.32

Section 64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances

16.010	16.11	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	CORD	300,000.00	482,008.78
16.070	16.00	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	CORD	12,000.00	1,691.47
36.100	36.09	01.22	Recettes du service de métrologie	CORD	25,000.00	20,739.71
38.000	DIVERS	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation	CORD	7,200.00	3,600.00
38.050	38.00	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	CORD	100.00	0.00
<i>Total de la section 64.2 :</i>					344,300.00	508,039.96

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------

Section 64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

28.001	DIVERS	09.20	Risournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	CORD	1.280,000.00	460,560.32
28.002	DIVERS	08.40	Redevances à payer par la CLT-JFA	CORD	100.00	0.00
28.003	DIVERS	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	CORD	1.250,000.00	1.223.356.59
28.005	DIVERS	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	CORD	100.00	0.00
<i>Total de la section 64.3 :</i>						1,683,916.91

Section 64.4 - Remboursements de dépenses

11.350	DIVERS	DIVERS	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	CORD	100.00	1,196,696.35
12.020	12.14	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère.	CORD	100.00	0.00
12.090	12.21	13.90	Ecostart : remboursements de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	CORD	198,000.00	0.00
14.380	39.40	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers : remboursements	CORD	250,000.00	312,914.15
<i>Total de la section 64.4 :</i>						1,509,610.50

Administration des Douanes et Accises

Section 64.5 - Douanes et Accises

16.070	16.00	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	CORD	50,000.00	4,381,310.40
28.000	DIVERS	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	CORD	2,000,000.00	2,682,223.12
36.010	36.02	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belge-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	CORD	915,000,000.00	932,627,481.38
36.011	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	CORD	140,000,000.00	137,450,680.97
36.012	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	CORD	50,800,000.00	55,027,167.90
36.014	36.02	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	CORD	3,400,000.00	3,131,063.80
36.020	36.03	12.10	Taxe sur les véhicules automobiles	CORD	34,000,000.00	32,173,994.69
36.021	36.03	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	CORD	3,500,000.00	8,155,392.76
36.022	36.03	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	CORD	100,000.00	109,157.38
36.060	36.07	13.60	Taxe sur les cabarets	CORD	550,000.00	568,778.20
36.071	36.08	13.60	Intrêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	CORD	50,000.00	13,686.30
38.000	DIVERS	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	CORD	80,000.00	75,780.00
38.050	38.00	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	CORD	25,000.00	0.00
39.001	DIVERS	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	4,500,000.00	6,500,513.49
<i>Total de la section 64.5 :</i>						1,154,055,000.00
<i>Total de la section 64 :</i>						1,182,897,230.39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)						
Section 64.6 - Impôts, droits et taxes						
16.010	16.11	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	CORD	17,850,000.00	16,380,077.45
16.011	16.11	12.40	Aviation civile : taxes et redevances aéronautiques diverses	CORD	10,500.00	50,336.80
16.060	DIVERS	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	CORD	1,800,000.00	1,545,656.31
36.000	36.01	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	CORD	1,352,288,716.00	1,444,024,303.15
36.030	36.04	13.60	Droits d'hypothèques	CORD	14,000,000.00	19,982,330.41
36.031	36.04	13.60	Hypothèques : salaires	CORD	800,000.00	883,431.05
36.032	36.04	13.60	Taxe d'abonnement sur les litres de société	CORD	460,000,000.00	617,645,759.78
36.050	36.06	13.60	Droits d'enregistrement	CORD	150,000,000.00	203,000,325.30
36.100	36.09	11.70	Taxe sur les assurances	CORD	28,000,000.00	32,555,203.00
36.101	36.09	12.34	Commissariat aux affaires maritimes : taxes d'immatriculation	CORD	390,000.00	501,181.65
38.040	38.50	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	16,000.00	17,352.30
38.041	38.50	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse : taxe	CORD	6,500.00	5,300.00
38.050	38.00	13.60	Droits de timbre	CORD	12,000,000.00	12,783,569.10
38.051	38.00	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes	CORD	1,895,000.00	0.00
39.010	39.20	11.10	Taxes et amendes des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	CORD	2,000,000.00	1,767,829.09
<i>Total de la section 64.6 :</i>					2,040,657,716.00	2,351,142,655.39
Section 64.7 - Recettes domaniales						
16.000	16.20	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	CORD	400,000.00	871,277.88
16.010	16.11	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	CORD	40,000,000.00	46,332,698.08
16.020	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des administrations privées	CORD	472,000.00	237,761.89
16.050	16.12	10.30	Domaine forestier de l'Etat : produit de ventes de bois	CORD	1,052,000.00	1,412,362.35
16.051	16.12	10.10	Recettes provenant de l'Institut vit-vinicole	CORD	13,000.00	9,885.14
16.052	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	CORD	2,200,000.00	2,239,025.77
16.060	DIVERS	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	CORD	3,891,900.00	4,697,636.40
16.061	DIVERS	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	40,000.00	0.00
16.062	DIVERS	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	2,743,776.00	2,743,776.04
16.063	DIVERS	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	CORD	2,866,500.00	2,400,473.21
16.070	16.00	10.40	Etablissement piscicole de Untgen : vente d'alevins et de truitelles, frais de repeuplement	CORD	74,250.00	50,312.07
16.071	16.00	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	CORD	29,000.00	11,035.51
16.072	16.00	01.20	Ventes mobilières	CORD	4,650.00	305.72
17.000	36.09	02.10	Vente de biens militaires durables	CORD	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
28.000	DIVERS	01.25	Parking du St Esprit : redevance d'exploitation	CORD	425,000.00	523,934.51
28.020	28.30	10.30	Domaine forestier de l'Etat : produits du droit de chasse et du droit de pêche	CORD	190,000.00	226,045.13
<i>Total de la section 64.7 :</i>						61,756,739.70
Section 64.8 - Recettes d'exploitation et autres						
12.320	DIVERS	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	CORD	30,000.00	46,747.00
12.360	DIVERS	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CORD	6,000.00	3,056.50
12.361	16.12	10.10	Taxes de contrôle des semences	CORD	64,000.00	0.00
12.380	12.16	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	CORD	230,000.00	243,052.87
14.380	14.10	07.33	Régénération à charge des intéressés des frais avancés par l'Etat pour intervention en cas de prévention de pollutions accidentelles des eaux	CORD	100.00	0.00
16.046	16.12	DIVERS	Services conventionnés du Ministère de la Santé : remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	CORD	100,000.00	483,428.86
16.059	16.12	06.42	Recette provenant des participations aux frais des cours et programmes de formation en matière de sécurité et de santé des travailleurs	CORD	100.00	0.00
16.070	16.00	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	CORD	7,500,000.00	440,155.54
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat : recettes diverses	CORD	200,000.00	0.00
16.074	16.00	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	CORD	50,000.00	42,646.30
34.360	34.30	05.22	Recouvrement des frais d'entretien des personnes placées dans des établissements de cure	CORD	100.00	0.00
36.100	36.09	13.60	Droits en sus et amendes	CORD	4,000,000.00	3,688,257.73
36.101	36.09	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	CORD	100.00	0.00
38.000	DIVERS	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques : taxes d'immatriculation	CORD	150,000.00	178,723.23
38.001	DIVERS	DIVERS	Autres transferts de revenus des entreprises	CORD	120,000.00	550,637.93
38.002	DIVERS	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	CORD	2,500.00	0.00
38.003	DIVERS	10.10	Taxes de contrôle des viandes	CORD	400,000.00	287,722.77
38.004	DIVERS	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	CORD	100.00	0.00
38.005	DIVERS	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	CORD	100.00	0.00
38.050	38.00	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	CORD	60,000.00	142,006.65
38.051	38.00	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	CORD	11,500,000.00	10,774,588.85
38.053	38.00	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte	CORD	40,000.00	36,415.34
38.054	38.00	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	CORD	120,000.00	2,562,603.60
<i>Total de la section 64.8 :</i>						19,480,043.17
Section 64.9 - Remboursements						
12.360	DIVERS	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de gris empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17.23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	100.00	0.00
12.361	DIVERS	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le rebloisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	CORD	100.00	0.00
12.380	DIVERS	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	CORD	110,000.00	103,621.17
12.381	DIVERS	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débat : recouvrements	CORD	5,000.00	6,889.76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
14.380	14.10	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	CORD	1.370.000,00	1.442.472,13
38.000	DIVERS	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977), remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	CORD	100,00	0,00
<i>Total de la section 64.9 :</i>					1.465.300,00	1.552.983,06
Total du département 64 :					6.946.895,992.00	7.595.874,024.93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
65 - MINISTERE DES FINANCES : TRESOR ET BUDGET						
Section 65.0 Recettes versées par les communes et syndicats de communes						
11.300	48.22	DIVERS	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés : remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	2,750,000.00	2,632,465.10
11.301	48.22	10.30	Communes : remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débarcadage	CORD	6,500,000.00	7,993,777.77
12.300	48.22	12.12	Communes : versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	CORD	15,000.00	25,751.82
					<i>Total de la section 65.0 :</i>	10,651,994.69
Section 65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale						
11.310	DIVERS	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle : remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	CORD	6,000.00	605,816.65
11.312	48.22	05.20	CMD (caisse de maladie des ouvriers) : remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte	CORD	150,000.00	757.89
11.353	DIVERS	DIVERS	Organismes de la sécurité sociale : remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	350,000.00	3,299.17
34.310	34.30	06.12	Caisse de pension : assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	3,500,000.00	3,364,007.60
42.000	42.00	06.12	Caisse de pension : restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	CORD	25,000.00	0.00
42.001	42.00	06.12	Centre commun de la sécurité sociale : restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie	CORD	30,000.00	175.42
42.002	42.00	06.12	Organismes de la sécurité sociale : restitution de la participation de l'Etat trop perçue	CORD	8,500,000.00	1,442,273.03
					<i>Total de la section 65.1 :</i>	5,416,329.76
Section 65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics						
11.300	48.22	DIVERS	Etablissements publics : remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	100,000.00	120,396.10
11.301	48.22	10.30	Etablissements publics : remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débarcadage	CORD	150,000.00	240,722.51
11.320	DIVERS	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg) : remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	CORD	350,000.00	603,870.11
11.321	DIVERS	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf : remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	CORD	1,400,000.00	1,174,561.94
11.323	DIVERS	13.90	Autres établissements publics : remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	CORD	750,000.00	43,227.20
12.390	12.16	03.30	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants : remboursement de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CORD	471,700.00	0.00
28.015	28.20	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications) : part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	35,000,000.00	35,000,000.00
28.016	28.20	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat) : part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	30,000,000.00	30,000,000.00
28.017	28.20	13.90	ILR : (Institut luxembourgeois de régulation) Part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	20,000,000.00	20,000,000.00
38.000	DIVERS	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg) : part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100.00	0.00
42.310	47.00	06.20	Fonds national de solidarité : versement des recettes et recouvrements, remboursements	CORD	2,000.00	96,356.87
					<i>Total de la section 65.2 :</i>	87,279,134.73

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
Section 65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières						
10.320	10.00	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières : versement des frais de surveillance	CORD	100,000.00	87,100.91
11.320	DIVERS	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières : remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	CORD	350,000.00	175,766.75
11.321	DIVERS	11.30	Sociétés anonymes : versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	CORD	100.00	0.00
11.330	DIVERS	11.70	Secteur des institutions de crédit : remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	150,000.00	101,638.79
11.340	DIVERS	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie : remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	CORD	32,150.00	32,990.58
16.000	16.20	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech : passage à niveau	CORD	10,000.00	18,975.17
16.060	DIVERS	11.70	Cegedel : versement des recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de cogénération d'énergie du CNFPC (Centre national de formation professionnelle continue) à Esch-sur-Alzette	CORD	100.00	113,016.96
16.070	16.00	11.00	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances : recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	1,000.00	0.00
16.071	16.00	11.00	Secteur des sociétés d'assurance : indemnisation des sinistrés et d'immobilisations	CORD	1,000.00	1,820.57
28.000	DIVERS	08.40	Société de la Bourse de Luxembourg : versement de la redevance annuelle	CORD	1,000.00	1,000.00
38.000	DIVERS	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoires d'essai et d'étalonnage : remboursement de frais d'audit pour IOLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance)	CORD	225,000.00	135,548.74
38.010	38.20	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locale)	CORD	20,000.00	49,004.34
38.011	38.20	13.90	Remboursement d'aides étatiques	CORD	500,000.00	11,914,635.47
					1,390,350.00	12,631,498.28
<i>Total de la section 65.3 :</i>						
Section 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires						
10.011	10.00	13.90	Comptables extraordinaires : remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	CORD	2,850,000.00	2,850,626.67
11.010	11.00	13.90	Fonds pour l'emploi : remboursement relatif à l'occupation de jeunes au service de l'Etat dans le cadre de contrats de mise au travail temporaire	CNL, CNST, CSDE	100.00	0.00
16.000	16.20	04.00	Divers services et administrations de l'Etat : versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	CORD	3,400,000.00	3,710,604.05
16.034	16.12	05.20	LNS (Laboratoire national de santé) : versement des recettes	CORD	3,000,000.00	3,375,582.76
16.040	16.12	06.32	Maison d'enfants de l'Etat : versement des frais d'entretien des pensionnaires recouverts	CORD	300,000.00	312,760.30
16.041	16.12	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers : versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés, recettes diverses	CORD	100.00	954,697.37
16.050	16.12	10.10	Département de l'agriculture : versement des recettes et remboursements	CORD	121,000.00	223,569.13
16.051	16.12	DIVERS	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle : versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	98,000.00	7,881.96
16.052	16.12	01.22	Administration du cadastre et de la topographie : versement des recettes	CORD	1,850,000.00	1,875,215.91
16.053	16.12	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof) : versement des recettes	CORD	150,000.00	110,289.52
16.054	16.12	DIVERS	AN (Archives nationales), BNL (Bibliothèque nationale), CNA (Centre national de l'audiovisuel) et CNL (Centre national de littérature) : versement des recettes	CORD	15,000.00	19,879.23
16.056	16.12	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche : versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	5,000.00	71,284.10
16.058	16.12	13.90	SOE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat) : versement des recettes autres que de publications	CORD	1,500.00	1,710.00
16.059	16.12	04.10	Restaurants scolaires : versement des frais de repas pris par les élèves et autres recettes	CORD	1,611,000.00	1,698,941.87
16.070	16.00	02.10	Armée luxembourgeoise : versement des recettes et remboursements	CORD	140,000.00	229,916.95
16.071	16.00	02.10	Police grand-ducale : versement des recettes et remboursements	CORD	100,000.00	113,818.89
16.072	16.00	03.30	Centres pénitentiaires : versement du produit du travail des détenus et autres recettes	CORD	660,000.00	573,862.40
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat : versement des recettes	CORD	550,000.00	201,516.76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
16.074	16.00	06.32	Administration des douanes et accises : versement des recettes pour effets d'habillement	CORD	40,000.00	62,880.76
16.075	16.00	08.20	CNA (Centre national de l'audiovisuel) : versement des recettes du programme de distribution "Films made in Luxembourg"	CORD	125,000.00	113,562.71
16.079	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat) : versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	CORD	35,000.00	46,670.41
16.080	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat) recettes provenant de la surveillance du marché relative à des produits non conformes	CORD	25,000.00	69,210.85
38.040	38.50	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle : versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	CORD	1,105,000.00	1,533,665.24
38.041	38.50	01.40	Département des affaires étrangères : versement des recettes et remboursements	CORD	1,000,000.00	589,589.97
38.042	38.50	02.10	Armée luxembourgeoise : versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée et de la vente de tickets de repas	CORD	70,000.00	83,156.24
38.055	38.00	12.10	Administration des ponts et chaussées : versement des recettes d'analyses et d'essais	CORD	12,000.00	37,191.60
39.000	DIVERS	01.32	Département de l'économie : versement des recettes et remboursement	CORD	540,000.00	531,336.72
			<i>Total de la section 65.4 :</i>		17,273,700.00	19,199,402.39
Section 65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé						
27.000	26.10	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A. : dividende	CORD	100.00	0.00
28.004	DIVERS	12.14	SNCT sarl (Société nationale de contrôle technique) : recettes d'exploitation (part de l'Etat)	CORD	4,600.00	4,646.25
28.011	28.20	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg) : dividende	CORD	5,000,000.00	6,061,165.00
28.012	28.20	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our) : dividende	CORD	812,000.00	814,655.50
28.013	28.20	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz) : dividende	CORD	630,000.00	1,155,000.00
28.014	28.20	11.30	ARELOR : dividende	CORD	25,000,000.00	72,167,397.85
28.016	28.20	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz) : dividende	CORD	30,240.00	141,750.00
28.017	28.20	11.30	SES GLOBAL S.A. : dividende	CORD	9,326,000.00	12,731,520.48
28.018	28.20	11.30	Société du Port fluvial de Mertert SA : dividende	CORD	6,250.00	6,250.00
28.019	28.20	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne) : dividende	CORD	1,000,000.00	0.00
28.020	28.30	11.30	Autres sociétés : part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100.00	0.00
			<i>Total de la section 65.5 :</i>		41,811,290.00	93,082,365.08
Section 65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux						
10.000	10.00	13.90	Institutions de l'Union Européenne : contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	CORD	1,000.00	415,299.19
11.300	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne : remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	75,000.00	103,985.10
11.301	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne : remboursement de dépenses de personnel	CORD	250,000.00	265,993.77
11.302	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'UE : remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	1,000.00	1,233.23
11.360	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'UE : remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	1,000,000.00	351,881.24
11.361	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sarl/Internationale Mosel GmbH : remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	895,000.00	995,216.49
12.360	39.10	10.10	Communautés Européennes et autres organismes : remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	CORD	51,750.00	0.00
12.380	DIVERS	01.24	Union Européenne : participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	CORD	100.00	0.00
14.010	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sarl/Internationale Mosel GmbH : remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	325,000.00	421,501.26
16.045	16.12	07.20	Régions-partenaires : contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	CORD	100.00	168,371.02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
16.060	DIVERS	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne) : remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radiodélectriques établies sur le territoire du Grand-Duché	CORD	100.00	0.00
16.061	DIVERS	06.36	Commission Européenne : subside dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour la légalité des chances entre hommes et femmes	CORD	100.00	105,000.00
39.000	DIVERS	10.10	Communautés européennes : remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	CORD	7,062.00	0.00
39.001	DIVERS	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	CORD	100.00	0.00
39.002	DIVERS	06.00	FSE (Fonds social européen) : concours financiers	CORD	100.00	0.00
39.003	DIVERS	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional) : concours financiers	CORD	1,978,102.00	0.00
39.004	DIVERS	10.00	Communautés Européennes : remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	100.00	0.00
39.006	DIVERS	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement), remboursement de l'aide financière à la Turquie	CORD	100.00	1,633.48
39.007	DIVERS	05.20	Commission Européenne : Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois"	CORD	38,870.00	61,647.61
53.000	39.10	10.10	FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles) section "garantie" : participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1257/99 du 17.05.99 et 1750/99 du 23.07.99 (PDR et Axe 1)	CORD	4,087,000.00	8,058,765.98
			<i>Total de la section 65.6 :</i>		8,710,584.00	10,954,478.37
Section 65.7 - Recettes d'exploitation						
10.002	10.00	13.90	Caisse de consignation : versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	CORD	5,000.00	8,257.55
26.010	26.10	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	CORD	70,000,000.00	51,137,675.92
29.000	29.00	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	CORD	1,000,000.00	875,774.67
38.000	DIVERS	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	CORD	25,000.00	0.00
			<i>Total de la section 65.7 :</i>		71,030,000.00	52,021,708.14
Section 65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat						
10.000	10.00	13.90	Débiteurs de l'Etat : remboursement de paiements excédentaires non-dus ou faisant double emploi	CORD	5,000,000.00	593,868.78
10.001	10.00	13.90	Remboursements sur note de crédit	CORD	20,000.00	10,837.05
10.002	10.00	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	CORD	5,000.00	9,187.25
10.003	10.00	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	CORD	1,000.00	36,403.68
10.010	10.00	13.90	Recettes diverses non ventilées	CORD	20,000,000.00	283,086.10
16.040	16.12	06.32	Services conventionnés par l'Etat : remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	CORD	1,500,000.00	2,762,246.13
16.050	16.12	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat : versement de la participation aux recettes provenant des droits d'entrée à la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel"	CORD	100.00	0.00
38.000	DIVERS	13.90	Agents de l'Etat : remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	CORD	2,000.00	1,957.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
38.001	DIVERS	13.90	Agents de l'Etat : remboursement de loyer pour logement de services trop perçu après cessation de bail	CORD	2,000.00	3,406.84
38.052	38.00	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	CORD	100.00	0.00
38.053	38.00	08.10	Dons et produits de successions en faveur de la protection civile	CORD	100.00	0.00
<i>Total de la section 65.9 :</i>						3,700,962.83
Total du département 65 :					276,796,024.00	294,937,894.27
Total du Chapitre I - RECETTES COURANTES :					7,223,692,016.00	7,890,811,919.20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------

Budget des recettes - CHAPITRE II - RECETTES EN CAPITAL

94 - MINISTERE DES FINANCES

Section 94.1 - Autres recettes en capital

56.000	56.10	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	CORD	100.00	0.00
56.040	56.50	13.60	Droits de succession	CORD	45,000,000.00	46,809,788.13
57.010	57.20	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	CORD	50,000.00	35,501.93
58.010	58.12	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	CORD	100.00	972,139.01
58.031	58.22	01.20	Ventes mobilières : produit des ventes d'objets saisis et confisqués	CORD	150,000.00	368,421.64
76.040	76.31	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CORD	2,000,000.00	7,856.19
76.050	76.32	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	5,000,000.00	810,595.40
77.030	77.00	01.20	Ventes de biens meubles durables	CORD	150,000.00	449,374.92
<i>Total de la section 94.1 :</i>					52,350,200.00	49,443,677.22
Total du département 94 :					52,350,200.00	49,443,677.22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------

95 - MINISTERE DES FINANCES : TRESOR ET BUDGET

Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie

58.030	58.22	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	CORD	100.00	1,371,527.24
84.080	84.23	01.53	Institutions financière internationale : versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du GrandDuché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	CORD	100.00	0.00
96.000	96.11	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	CORD	100.00	0.00
96.001	96.11	01.23	Emission de certificats de trésorerie	CORD	100.00	0.00
96.002	96.11	01.23	Débiteurs de l'Etat : remboursement de prêts octroyés par l'Etat	CORD	100.00	82,477.45
					500	1,454,004.69

Total de la section 95.0 :

Section 95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat

11.311	67.00	06.12	Caisse de pension : transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	5,000,000.00	15,687,422.67
12.370	51.10	04.60	Commission Européenne : participation au projet ENA (European navigator)	CORD	100,000.00	0.00
12.371	51.10	04.60	Commission Européenne : participation au projet RICA	CORD	48,000.00	55,500.00
17.000	96.12	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N. : remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	CORD	100.00	0.00
53.360	58.22	07.10	Débiteurs de l'Etat : remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	CORD	6,500,000.00	10,103,500.48
59.000	59.11	11.00	F.E.D.E.R. (Fonds européen de développement régional) : participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	CORD	10,344,030.00	884,496.18
86.030	86.40	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	CORD	30,000,000.00	423,510,549.25
					51,992,130.00	450,241,468.58
					51,992,630.00	451,695,473.27

Total de la section 95.1 :

Total du département 95 :

Total du Chapitre II - RECETTES EN CAPITAL :

104,342,830.00

501,139,150.49

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

Budget des dépenses - CHAPITRE III - DEPENSES COURANTES

00 - MINISTERE D'ETAT

Section 00.0 - Maison du Grand-Duc

10.000	10.00	01.10	Liste civile	CNLI, CNST, CPUBLIE	980,097.00	980,097.00	980,097.00
10.001	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,957,361.00	3,957,361.00	3,957,361.00
10.002	10.00	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	CORD	595,590.00	595,590.00	595,590.00
10.004	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,193,766.00	1,193,766.00	1,193,766.00
10.005	10.00	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	CORD	215,871.00	215,871.00	215,871.00
10.007	10.00	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	CORD	877,467.00	877,467.00	877,467.00
11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	142,799.00	142,799.00	141,729.58
<i>Total de la section 00.0 :</i>					7,962,951.00	7,962,951.00	7,961,881.58

Section 00.1 - Chambre des Députés

10.000	10.00	01.10	Chambre des Députés	CORD	26,534,550.00	26,534,550.00	26,534,550.00
10.001	10.00	01.10	Médiateur	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,212,471.00	1,212,471.00	1,212,471.00
<i>Total de la section 00.1 :</i>					27,747,021.00	27,747,021.00	27,747,021.00

Section 00.2 - Cour des Comptes

10.000	10.00	01.10	Donation au profit de la Cour des Comptes	CNLI, CNST, CPUBLIE	3,421,909.00	3,421,909.00	3,421,909.00
<i>Total de la section 00.2 :</i>					3,421,909.00	3,421,909.00	3,421,909.00

Section 00.3 - Conseil d'Etat

11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	533,500.00	533,500.00	530,765.62
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	155,245.00	155,245.00	154,952.48
11.030	DIVERS	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	57,462.00	57,462.00	57,062.82
11.100	11.40	01.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	632.00	632.00	475.79
11.130	11.12	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,729,320.00	1,729,320.00	1,276,688.47
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	5,000.00	5,000.00	2,056.61
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	46,400.00	46,400.00	39,148.86
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	37,500.00	37,500.00	20,708.58
12.070	12.12	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	45,000.00	45,000.00	30,985.34
12.080	12.11	01.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	81,400.00	81,400.00	47,964.39
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	110,000.00	110,000.00	94,775.45
12.300	DIVERS	01.10	Frais de représentation	CPUBLIE, CSDE	47,000.00	47,000.00	42,377.58
24.010	24.10	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères	CORD	500.00	500.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	01.10	Coalisations à des organismes internationaux	CORD	1,000.00	1,000.00	1,000.00
<i>Total de la section 00.3 :</i>					2,849,959.00	2,849,959.00	2,295,961.99
Section 00.4 - Gouvernement							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8,633,995.00	8,633,995.00	8,134,966.06
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	230,000.00	230,000.00	194,395.84
12.000	12.15	01.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	2,000.00 TR	5,825.00	5,383.29
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour	CPUBLIE, CSDE	40,000.00	40,000.00	26,588.10
12.011	12.13	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300,000.00	300,000.00	264,252.90
12.012	12.13	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,300,000.00	1,300,000.00	998,790.22
12.020	12.14	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	11,000.00	11,000.00	7,861.82
12.021	12.14	01.10	Service Information et Presse : frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	8,200.00	8,200.00	4,951.68
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau : journaux, livres et périodiques	CORD	16,000.00	16,000.00	15,572.94
12.041	12.12	01.10	Service central de législation : frais de bureau	CORD	3,700.00	3,700.00	3,153.23
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	2,250,000.00	2,250,000.00	2,215,495.03
12.070	12.12	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels	CNLI, CNST, CPUBLIE	90,000.00	90,000.00	73,966.30
12.080	12.11	01.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	37,000.00	37,000.00	33,867.50
12.110	12.30	01.10	Frais de contenu	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200,000.00 D TR	338,600.00	338,528.71
12.120	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,000.00	500,000.00	280,578.54
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	560,000.00	560,000.00	450,625.10
12.130	12.16	01.10	Frais de publication de communiqués officiels	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,275,000.00	1,275,000.00	1,189,744.11
12.131	12.16	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications, frais d'exploitation et d'entretien du site internet legilux.lu	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6,000,000.00 D	8,294,000.00	8,293,037.02
12.134	12.16	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75,000.00	75,000.00	74,984.00
12.170	12.30	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses	CORD	1,400.00	1,400.00	881.01
12.300	DIVERS	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	CNLI, CNST, CPUBLIE	470,350.00	470,350.00	465,438.77
12.310	DIVERS	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,000.00 D TR	17,500.00	14,802.32
12.315	DIVERS	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme : frais de fonctionnement et dépenses diverses	CORD	13,000.00	13,000.00	8,438.38
12.321	DIVERS	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	1,731,472.21
12.330	DIVERS	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350,000.00	350,000.00	345,326.53
12.340	DIVERS	01.10	Service information et presse : journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation, promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg, frais d'études et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,250,000.00	1,250,000.00	850,392.55
12.341	DIVERS	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	CORD	87,000.00	87,000.00	61,855.64
12.343	DIVERS	03.60	Service de renseignements : frais de fonctionnement, frais d'installation et autres	CORD	550,000.00	550,000.00	550,000.00
12.344	DIVERS	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance : dépenses diverses	CORD	20,000.00	20,000.00	10,988.23
12.345	DIVERS	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale : frais de fonctionnement, frais de bureau, dépenses diverses	CORD	45,000.00	45,000.00	41,335.99
12.346	DIVERS	12.60	Service information et presse : frais de développement de réseaux électroniques d'information	CORD	200,000.00	200,000.00	183,287.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.347	DIVERS	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé : dépenses diverses	CORD	20,000.00 TE	15,000.00	8,374.70
12.348	33.00	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman : dépenses diverses	CORD	70,000.00	70,000.00	57,271.80
12.350	DIVERS	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	50,000.00	50,000.00	40,019.24
12.375	DIVERS	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région : dépenses diverses	CPUB,CSDE	70,000.00 TE	48,500.00	44,645.00
12.380	DIVERS	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics : installation et location de lignes téléphoniques, redevances, entretien et réparation des équipements radio-électriques, consommation	CPUB,CSDE	172,000.00	172,000.00	129,486.58
33.010	33.00	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	CNSM	103,463.00 TE	98,788.00	98,463.00
33.013	33.00	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	CNSM	480,000.00 TE	432,000.00	432,000.00
33.019	33.00	01.10	Subsides à la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlés de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déportation	CNSM	6,800.00	6,800.00	6,500.00
34.040	34.42	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	200,000.00 TR	216,500.00	216,013.46
34.090	34.49	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	CORD	25,000.00 TE	10,575.00	10,572.90
35.060	35.00	01.43	Contribution à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	44,000.00 TR	45,675.00	45,673.12
43.000	43.22	01.10	Dépenses en relation avec les élections législatives et européennes et dépenses en relation avec l'organisation d'un référendum sur la constitution européenne	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
12.510	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de démantèlement	CNST,CORD	1,001.00	1,001.00	1,000.66
					27,771,909.00	30,140,409.00	27,960,931.48
					<i>Total de la section 00.4 :</i>		
Section 00.5 - Conseil économique et social							
11.000	DIVERS	01.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	310,837.00	310,837.00	308,968.66
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	164,466.00 D	170,742.95	170,742.95
11.020	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	3,094.00	3,094.00	2,024.03
11.320	11.00	01.10	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	132,350.00	132,350.00	132,350.00
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de démantèlement	CORD	9,100.00	9,100.00	7,495.59
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	45,660.00	45,660.00	35,797.65
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUB,CSDE	28,000.00	28,000.00	25,492.32
12.060	12.12	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	164.62
12.080	12.11	01.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	22,000.00	22,000.00	17,820.90
12.120	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	234,000.00	234,000.00	227,206.02
12.121	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCES Benelux	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	8,145.00	8,145.00	4,947.06
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3,300.00	3,300.00	0.00
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	15,000.00	15,000.00	13,281.42
12.310	DIVERS	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX : jetons de présence, frais de réunion, frais de secrétariat	CORD	2,500.00	2,500.00	969.65
12.320	DIVERS	01.10	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	100,000.00	100,000.00	100,000.00
35.060	35.00	01.10	Contributions à des organismes internationaux	CPUB,CSDE	2,500.00	2,500.00	1,500.00
					1,081,952.00	1,088,228.95	1,048,751.07
					<i>Total de la section 00.5 :</i>		

Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	DIVERS	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,653,154.00	1,653,154.00	1,190,319.19
11.020	DIVERS	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	575,667.00	575,667.00	29,416.36
11.040	DIVERS	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	02.00	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3,705.00	3,705.00	2,204.00
11.130	11.12	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,109.00	4,109.00	3,749.76
12.010	12.13	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	250.00	250.00	3.00
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	27,380.00 TR	32,380.00	29,101.34
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	16,192.36
12.060	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	25,000.00	25,000.00	23,508.54
12.061	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations	CORD	290,000.00	290,000.00	282,711.68
12.070	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	25,100.00 TR	25,100.00	25,004.23
12.071	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	68,500.00 TE	45,500.00	39,545.44
12.080	12.11	02.00	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	95,000.00 TR	118,000.00	116,081.72
12.125	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	20,000.00 TE	17,500.00	15,014.40
12.190	12.30	02.00	Frais de formation du personnel	CORD	17,500.00 TE	14,900.00	14,331.55
12.300	DIVERS	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine	CORD	1,500.00	1,500.00	1,420.53
<i>Total de la section 00.6 :</i>					<i>2,826,965.00</i>	<i>2,826,965.00</i>	<i>1,788,604.10</i>
Section 00.7 - Cultes							
11.000	DIVERS	08.50	Traitements des ministres des cultes	CNLI, CNST, CSDE	20,387,449.00	20,387,449.00	20,348,866.80
12.080	12.11	08.50	Séminaire de Luxembourg : bâtiments : exploitation et entretien	CORD	15,000.00	15,000.00	15,000.00
33.010	33.00	08.50	Culte catholique : remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	CNSM	6,250.00	6,250.00	6,250.00
33.011	33.00	08.50	Subsides aux cultes protestants	CNSM	44,100.00	44,100.00	44,100.00
33.012	33.00	08.50	Subsides au culte israélite	CNSM	24,500.00	24,500.00	24,500.00
33.013	33.00	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	CNSM	1,240.00	1,240.00	0.00
33.014	33.00	08.50	Subsides au culte catholique	CNSM	41,150.00	41,150.00	41,150.00
34.060	34.41	04.42	Culte catholique : bourses d'études aux élèves du séminaire	CORD	2,480.00	2,480.00	2,480.00
<i>Total de la section 00.7 :</i>					<i>20,522,169.00</i>	<i>20,522,169.00</i>	<i>20,482,346.80</i>
Section 00.8 - Médias et Communications							
11.132	11.12	08.40	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75,610.00	75,610.00	51,281.89
11.136	11.12	08.40	Conseil national des programmes : indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800.00	800.00	471.01
12.003	12.15	08.40	Conseil National des programmes : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	85,000.00	85,000.00	63,799.75
12.010	12.13	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,000.00 TE	250.00	0.00
12.012	12.13	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90,000.00 TR	94,000.00	86,713.37
12.020	12.14	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3,475.00 TR	3,975.00	2,985.71
12.040	12.12	12.60	Frais de bureau : journaux, livres et périodiques	CORD	1,500.00 TE	1,000.00	765.44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	12.60	Bâilments, exploitation et entretien	CORD	2,950,00 TR	3,700,00	3,102,48
12.120	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	180,500,00	180,500,00	14,573,44
12.125	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE,CSDE	5,000,00 TE	1,000,00	0,00
12.191	12.30	12.60	Frais de formation professionnelle	CORD	2,500,00	2,500,00	302,50
12.345	DIVERS	08.40	Médias audiovisuels : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	150,000,00	150,000,00	59,736,58
12.370	DIVERS	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	CPUBLIE,CSDE	90,000,00	90,000,00	89,989,85
12.870	DIVERS	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	CNST,CORD	106,700,00	106,700,00	106,683,38
31.050	31.32	08.40	Promotion de la presse écrite	CNLI,CNST,CPUBLIE	6,547,500,00 D	7,089,186,00	7,089,186,00
31.062	31.32	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision	CPUBLIE,CSDE	950,000,00	950,000,00	950,000,00
33.012	33.00	08.40	Médias audiovisuels : subsides à des associations privées	CNSM	9,000,00	9,000,00	1,000,00
35.030	35.40	12.60	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	86,700,00	86,700,00	82,744,89
41.010	41.40	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	535,700,00	535,700,00	329,031,34
41.011	41.40	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données"	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,028,100,00	1,028,100,00	1,028,100,00
41.012	41.40	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle"	CNLI,CNST,CPUBLIE	4,500,000,00	4,500,000,00	4,500,000,00
<i>Total de la section 00,8 :</i>					14,452,035,00	14,993,721,00	14,460,477,63
Total du département 00 :					108,636,870,00	111,553,332,95	107,170,884,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	01.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,000.00	TR	6,690.00
11.131	11.12	01.43	Conférences et réunions internationales : indemnités des délégués luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15,345.00		15,345.00
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,306,500.00	D	1,639,686.66
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	6,200.00		6,200.00
12.040	12.12	01.40	Frais de bureau	CORD	60,000.00		60,000.00
12.070	12.12	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	CORD	2,000.00		1,987.09
12.080	12.11	01.40	Bâtiments : exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	54,000.00	TR	55,393.23
12.140	12.16	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement, activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50,000.00	D	67,974.26
12.150	12.30	01.40	Frais d'examen médicaux	CORD	15,000.00		0.00
12.190	12.30	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement	CPUBLIE, CSDE	8,000.00		8,000.00
12.191	12.30	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres : frais d'organisation et de participation	CORD	22,000.00	TE	10,310.00
12.300	DIVERS	01.42	Passports et visas : frais d'acquisition de matériel, entretien et réparation des machines, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,546,980.00	D TR	2,699,357.70
12.302	DIVERS	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,690,000.00	D	1,771,700.20
12.303	DIVERS	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	35,000.00		34,730.80
12.310	DIVERS	01.42	Achat de timbres de chancellerie	CNLI, CNST, CPUBLIE	14,000.00		14,000.00
12.320	DIVERS	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données	CPUBLIE, CSDE	84,000.00	TR	97,200.00
12.330	DIVERS	01.43	Frais de banque	CORD	100.00		0.00
12.340	DIVERS	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens : frais de fonctionnement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	233,850.00		206,002.74
12.350	DIVERS	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	55,000.00	TE	37,208.88
12.351	DIVERS	01.42	Frais de traduction	CPUBLIE, CSDE	20,000.00	TE	1,702.40
12.352	DIVERS	01.42	Aides aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,000.00		0.00
12.361	DIVERS	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères	CPUBLIE, CSDE	30,000.00		26,811.75
33.010	33.00	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	CNSM	28,810.00		28,810.00
35.060	35.00	01.43	Conférences et réunions internationales : participation aux frais communs, dépenses diverses des délégations luxembourgeoises, frais généraux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20,000.00		16,466.78
Total de la section 01.0 :					6,307,795.00		6,761,794.11
Section 01.1 - Relations internationales - Missions diplomatiques							
11.000	DIVERS	01.42	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8,780,525.00	D	9,411,628.88
11.020	DIVERS	01.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00		0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.090	11.12	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4.357.506,00 D	4.702.506,00	4.619,759,97
11.140	11.40	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	246.600,00 TR	284.000,00	262,043,06
11.141	11.40	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	136.000,00 D	136.000,00	108,769,90
11.300	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats : indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place, dépenses diverses de personnel	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	7.534.817,00	7.534.817,00	7.438,614,91
11.301	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats : personnel recruté sur place : pensions	CPUBLIE,CSDE	34.087,00 TR	34.287,00	31,851,39
12.010	12.13	01.42	Frais de route et de séjour	CPUBLIE,CSDE	120.000,00 TE	98.600,00	98,568,29
12.011	12.13	01.42	Frais de déménagement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	228.000,00 D	449.000,00	413,932,85
12.012	12.13	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	210.000,00	210.000,00	170,779,84
12.020	12.14	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	215.000,00 TE	201.000,00	200,685,90
12.080	12.11	01.42	Bâtiments : frais de nettoyage	CPUBLIE,CSDE	130.000,00	130.000,00	119,446,21
12.081	12.11	01.42	Bâtiments : chauffage, eau, gaz, électricité	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	550.000,00 TR	580.000,00	578,489,24
12.082	12.11	01.42	Bâtiments : réparations et entretien	CPUBLIE,CSDE	240.000,00	240.000,00	234,738,12
12.083	12.11	01.42	Bâtiments : diverses dépenses	CPUBLIE,CSDE	350.000,00 TE	344.000,00	335,947,78
12.084	12.11	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles : frais de fonctionnement et d'entretien, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00 D	281,974,00	281,973,38
12.085	12.11	01.42	Bâtiments : Entretien des cages Faraday	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	18.000,00	18.000,00	4,370,00
12.100	12.11	01.42	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.337.000,00 TR	1.387.000,00	1,373,984,21
12.110	12.30	DIVERS	Frais de contenu	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8.000,00 TR	14.000,00	13,936,40
12.120	12.30	01.42	Frais d'experts et d'agences	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	58.000,00 D TR	111,352,00	110,318,00
12.190	12.30	01.42	Formation et stages	CPUBLIE,CSDE	28.000,00	28.000,00	27,621,16
12.200	12.30	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE,CSDE	33.250,00	33.250,00	32,801,21
12.250	DIVERS	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque	CPUBLIE,CSDE	1.090.000,00 TE TR	1.026.800,00	1,024,549,26
12.251	DIVERS	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	630.000,00	630.000,00	545,887,55
12.253	DIVERS	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois	CORD	40.000,00 TR	43.000,00	42,945,55
12.300	DIVERS	01.42	Frais de représentation	CPUBLIE,CSDE	550.000,00	550.000,00	549,251,10
12.301	DIVERS	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions diplomatiques	CPUBLIE,CSDE	50.000,00 TE	48.000,00	47,805,30
12.310	DIVERS	01.42	Taxes et impôts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	28.000,00	28.000,00	22,175,07
12.330	DIVERS	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger : mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg	CPUBLIE,CSDE	155.000,00 TE	150.000,00	149,144,23
12.511	12.13	01.42	Frais de déménagement	CNST,CORD	7.740,00	7.740,00	7,740,00
<i>Total de la section 01.1 :</i>					27.165.725,00	28.693.054,88	28.261.748,76
Section 01.2 - Relations internationales - Contributions à des organismes internationaux							
11.300	11.00	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses de personnel	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50.000,00	50.000,00	42,767,57
12.300	DIVERS	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses administratives et opérationnelles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	87.500,00	87.500,00	70,305,29
35.030	35.40	DIVERS	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant, autres dépenses à caractère international	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3.767.145,00 D	4.704.639,00	4.690,516,58
35.031	35.40	DIVERS	Subventions à des institutions et organisations internationales, subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	CORD	1.160.000,00	1.160.000,00	1.159,844,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.032	35.40	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,384,919,00 D	2,602,445,00	2,602,444,74
35.033	35.40	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50,000,00	50,000,00	50,000,00
35.060	35.00	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	540,000,00	540,000,00	539,948,20
			Total de la section 01.2 :		8,039,564,00	9,194,564,00	9,155,826,36
Section 01.3 - Relations internationales - Relations économiques internationales et autres actions							
35.040	35.50	DIVERS	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,000,000,00	3,000,000,00	2,992,040,53
			Total de la section 01.3 :		3,000,000,00	3,000,000,00	2,992,040,53
Section 01.4 - Immigration							
12.000	12.15	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	185,000,00	185,000,00	167,652,97
12.001	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers : gardiennage	CPUBLIE, CSDE	140,000,00	140,000,00	120,336,14
12.250	DIVERS	01.42	Centre de rétention	CNLI, CNST, CPUBLIE	250,000,00	250,000,00	0,00
12.300	DIVERS	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	475,000,00 D	555,000,00	554,896,55
33.300	33.00	13.90	Aide à la réinsertion des rapatriés en faveur d'organisations internationales et d'autres organismes actifs dans le même domaine : Subventions à des organisations internationales et à des ONG	CORD	350,000,00	350,000,00	349,862,37
			Total de la section 01.4 :		1,400,000,00	1,480,000,00	1,192,748,03
Section 01.5 - Direction de la Défense							
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,000,00 TR	5,035,00	3,573,84
11.300	11.00	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée : rémunérations et indemnités spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80,000,00	80,000,00	0,00
11.630	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1,327,00	1,327,00	1,325,73
12.012	12.15	02.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,000,00 TR	2,450,00	2,450,00
12.012	12.13	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	95,000,00 TE	94,550,00	55,052,15
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2,700,00	2,700,00	1,207,27
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau : journaux, livres et périodiques	CORD	5,000,00	5,000,00	3,584,13
12.080	12.11	02.00	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	13,380,00 TR	13,880,00	13,727,75
12.120	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	6,000,00	6,000,00	235,99
24.000	24.10	02.10	Location de lots de chasse et de terrains	CPUBLIE, CSDE	18,700,00	18,700,00	18,543,05
33.010	33.00	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve, aux organisations civiles propagant les idées de l'alliance atlantique ou promouvant la sécurité intérieure	CNSM	10,000,00	10,000,00	10,000,00
33.011	33.00	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée	CNSM	2,479,00	2,479,00	2,479,00
33.013	33.00	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense	CNSM	6,000,00	6,000,00	6,000,00
34.040	34.42	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954, dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance, honoraires des avocats, dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50,000,00	50,000,00	3,851,04
35.031	35.40	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850,000,00 TR	874,247,00	872,394,91
35.033	35.40	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150,000,00	150,000,00	131,259,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.034	35.40	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partenariat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité"	CNLI, CNST, CPUBLIE	25,000.00	25,000.00	10,000.00
35.035	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,000.00	500,000.00	469,268.30
35.036	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	CORD	100,000.00 TE	473.00	0.00
35.039	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,000.00	500,000.00	222,751.72
35.040	35.50	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150,000.00	150,000.00	0.00
37.010	37.20	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	450,000.00 TR	522,745.00	522,744.00
			<i>Total de la section 01.5 :</i>		3,020,586.00	3,020,586.00	2,350,447.89
Section 01.6 - Défense nationale							
11.000	DIVERS	02.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	25,579,668.00	25,579,668.00	24,708,388.02
11.010	DIVERS	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	911,216.00	911,216.00	910,572.51
11.020	DIVERS	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	34,442.61	34,442.61
11.030	DIVERS	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,702,616.00 D	1,792,708.61	1,792,708.61
11.040	DIVERS	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	89,495.17	89,495.17
11.060	DIVERS	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
11.070	DIVERS	02.10	Rémunérations des volontaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16,443,070.00	16,443,070.00	15,541,226.27
11.080	11.31	02.10	Frais médicaux divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	60,000.00	60,000.00	47,331.75
11.081	11.31	02.10	Accidents de service de toute nature - dommages-intérêts, remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.090	11.12	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	560,178.00 TR	577,678.00	552,138.04
11.100	11.40	02.10	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	223,923.00	223,923.00	171,833.08
11.110	11.12	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	185.00	185.00	185.00
11.120	11.12	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons	CNLI, CNST, CPUBLIE	28,662.00	28,662.00	26,646.98
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	33,106.00 TR	34,982.00	34,981.45
11.131	11.12	02.10	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	32,808.00	32,808.00	29,264.36
11.140	11.40	02.10	Location de logements de service, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65,200.00	65,200.00	61,221.44
11.141	11.40	02.10	Frais d'alimentation	CPUBLIE, CSDE	945,000.00 TE	929,097.00	901,036.89
11.150	11.12	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	204,700.00	204,700.00	184,512.23
11.300	11.00	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	229,930.00 TR	256,330.00	248,103.69
12.000	12.15	02.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	194,452.00 TE	167,576.00	167,216.00
12.010	12.13	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	180,000.00 TE	163,600.00	145,727.10
12.012	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger, autres frais de transport à l'étranger	CORD	150,000.00 TR	157,000.00	154,132.57
12.020	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs : frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	162,000.00	162,000.00	145,592.70
12.021	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs : carburants et combustibles	CPUBLIE, CSDE	220,000.00 TR	281,000.00	280,310.56
12.022	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs : réparations et entretien	CPUBLIE, CSDE	1,054,240.00 TE	1,033,240.00	998,603.50
12.040	12.12	02.10	Frais de bureau	CORD	91,000.00 TR	120,500.00	99,961.38
12.050	12.12	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	122,000.00 TE	111,000.00	110,887.26

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.070	12.12	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	215,000.00 TE	126,000.00	106,632.89
12.080	12.11	02.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	858,892.00 TR	1,070,892.00	1,070,647.87
12.090	12.21	02.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	89,742.00	89,742.00	89,726.69
12.100	12.11	02.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	600,831.00	600,831.00	553,680.77
12.140	12.16	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	315,000.00 TE	286,600.00	286,134.19
12.150	12.30	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CORD	20,000.00	20,000.00	9,953.19
12.160	12.30	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique	CPUBLIE,CSDE	220,000.00 TE	180,000.00	146,435.09
12.180	12.30	02.10	Acquisition de matériel didactique	CPUBLIE,CSDE	9,300.00	9,300.00	7,407.81
12.190	12.30	02.10	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CNST,CPUBLIE,CSDE	607,500.00 TR	632,500.00	497,887.57
12.191	12.30	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	CORD	19,800.00	19,800.00	18,410.00
12.200	12.30	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI,CNST,CPUBLIE	14,299.00	14,299.00	13,576.43
12.300	DIVERS	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	1,010,000.00 TE	903,500.00	879,808.59
12.301	DIVERS	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe, frais en relation avec le traité "Open Skies", dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	45,000.00 TR	47,000.00	44,873.60
12.302	DIVERS	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire : dépenses diverses	CORD	124,644.00 TE	75,544.00	71,628.36
12.303	DIVERS	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	844,858.00	844,858.00	775,542.29
12.304	DIVERS	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel	CNLI,CNST,CPUBLIE	841,500.00 D TR	1,700,403.00	1,700,401.74
12.310	DIVERS	02.10	Education physique et sports : acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	62,000.00	62,000.00	56,201.69
12.320	DIVERS	02.10	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	50,000.00	50,000.00	45,815.71
12.340	DIVERS	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de rechange, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques	CPUBLIE,CSDE	281,400.00	281,400.00	230,902.75
12.350	DIVERS	02.10	Acquisition de munitions	CPUBLIE,CSDE	749,100.00	749,100.00	748,966.86
12.351	DIVERS	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	110,233.52
12.362	DIVERS	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger, frais de transport pour matériel et personnel militaire	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	54,467.27
12.363	DIVERS	02.10	Frais en relation avec l'utilisation de terrains d'exercice à l'étranger	CORD	100,000.00 TR	115,000.00	103,253.34
12.360	DIVERS	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	CORD	349,000.00	349,000.00	342,485.28
12.370	DIVERS	02.10	Musique militaire : acquisition d'accessoires de musique, réparation d'instruments et d'accessoires de musique, acquisition de matériel et de papier de musique	CORD	16,500.00	16,500.00	16,499.43
12.380	DIVERS	02.10	Education et loisirs	CORD	20,000.00	20,000.00	18,564.21
12.381	DIVERS	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée : achat de marchandises, frais divers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	92,000.00	92,000.00	68,842.36
12.390	DIVERS	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	CORD	52,500.00	52,500.00	52,181.25
35.030	35.40	02.00	Contributions à des institutions internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,744.00	8,744.00	8,520.00
12.510	12.13	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	1,513.00	1,513.00	1,512.14
<i>Total de la section 01.6 :</i>					57,163,477.00	56,220,307.39	55,567,712.06

Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.012	12.13	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	CORD	430,000.00 TE	370,562.63	370,562.63
12.140	12.16	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	CPUBLIE,CSDE	450,000.00 TE	327,186.83	327,186.83
12.190	12.30	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche	CPUBLIE,CSDE	360,000.00 TE	129,127.84	129,127.84
12.250	DIVERS	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,050,000.00	1,050,000.00	901,142.87
12.300	DIVERS	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	CPUBLIE,CSDE	900,000.00 TE	583,594.63	583,594.63
32.020	32.00	01.52	Congé de la coopération au développement ; indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	6,271.60
33.000	33.00	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	CPUBLIE,CSDE	1,500,000.00 TE	1,222,173.87	1,217,462.21
33.010	33.00	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	CNSM	400,000.00 TE	339,258.00	339,258.00
35.000	35.10	01.53	Coopération au développement ; contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne, dépenses diverses dans le même but	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9,876,266.00	9,876,266.00	8,114,840.00
35.030	35.40	DIVERS	Coopération au développement ; contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CPUBLIE,CSDE	11,000,000.00 TE	10,947,066.06	10,947,066.06
35.031	35.40	01.53	Coopération au développement ; contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CORD	12,000,000.00 TE	11,996,103.16	11,996,103.16
35.032	35.40	01.53	Coopération au développement ; contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	510,000.00	510,000.00	366,171.95
35.060	35.00	DIVERS	Subsides au titre de l'action humanitaire ; aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire, aide alimentaire, activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	CNLI,CNST,CPUBLIE	25,000,000.00	25,000,000.00	24,688,165.03
93.000	93.00	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement	CNLI,CNST,CPUBLIE	129,672,093.00 D TR	140,787,019.98	140,787,019.98
<i>Total de la section 01.7 :</i>					193,146,399.00	203,148,359.00	200,773,992.79
Section 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne							
11.300	DIVERS	01.43	Frais de personnel ; rémunération du personnel supplémentaire, indemnités pour services extraordinaires, indemnités de poste et du logement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00 D	49,797.13	49,797.13
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger (Ministère des Affaires étrangères)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	1,000.00
12.300	DIVERS	01.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00 D	187,032.00	186,868.52
<i>Total de la section 01.9 :</i>					3,000.00	237,829.13	237,665.65
Total du département 01 :					299,242,496.00	313,873,128.40	307,293,956.19

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.020	DIVERS	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	18,749.00	18,749.00	0.00
11.130	11.12	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O. : indemnités pour services extraordinaires	CORD	100.00	100.00	0.00
11.131	11.12	08.50	Commissions diverses : indemnités pour services extraordinaires	CORD	6,825.00	6,825.00	2,593.45
12.000	12.15	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O. : indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.001	12.15	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise : indemnités pour services de tiers	CORD	258,000.00	372,940.00	353,857.46
12.002	12.15	08.00	Commissions diverses : indemnités pour services de tiers	CORD	1,500.00	3,300.00	3,084.50
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	20,500.00	20,500.00	19,981.10
12.012	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	190,000.00	230,000.00	191,980.50
12.020	12.14	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	44,000.00	44,000.00	41,288.62
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	7,730.00	8,730.00	8,083.93
12.041	12.12	08.20	Bibliothèques et bibliothèques régionales : alimentation, reliures et frais divers	CORD	92,500.00	92,500.00	87,984.38
12.042	12.12	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	30,000.00	30,000.00	5,997.38
12.043	12.12	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études : alimentation, reliures et frais divers	CORD	750.00	750.00	0.00
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	15,000.00	15,000.00	9,743.75
12.070	12.12	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	20,000.00	20,000.00	19,452.53
12.080	12.11	08.00	Bâtiments : exploitation et entretien	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25,000.00	26,000.00	24,457.57
12.100	12.11	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	153,942.00	166,379.00	166,378.68
12.101	12.11	08.00	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	279,370.00	277,330.00	161,628.18
12.120	12.30	08.00	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	32,899.40
12.130	12.16	08.00	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	78,300.00	101,347.84	101,347.84
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	15,000.00	15,000.00	13,022.25
12.141	12.16	08.20	Centres d'exposition et d'animation : dépenses diverses	CORD	26,000.00	26,000.00	22,634.52
12.142	12.16	08.00	Production, édition et distribution d'enregistrements de compositeurs et d'interprètes luxembourgeois : frais divers	CORD	30,000.00	30,000.00	19,113.75
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	75,000.00	52,430.00	3,786.32
12.300	DIVERS	08.20	Animation socio-culturelle : dépenses diverses	CORD	200,000.00	121,960.00	104,961.96
12.301	DIVERS	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle : frais divers	CORD	10,500.00	10,500.00	9,464.31
12.302	DIVERS	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O. : dépenses diverses	CORD	3,500.00	3,500.00	2,488.54
12.303	DIVERS	DIVERS	Relations culturelles internationales : frais divers	CORD	400,000.00	340,673.00	212,304.64
12.305	DIVERS	08.00	Harmoinisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne	CPUBLIE,CSDE	125,000.00	133,370.00	133,346.02
12.311	DIVERS	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500.00	500.00	0.00
12.312	DIVERS	08.10	Promotion de la création culturelle	CPUBLIE,CSDE	80,000.00	99,730.00	99,533.81
33.000	DIVERS	33.00	Animation socio-culturelle : conventions avec des associations	CORD	3,973,970.00	3,809,970.00	3,804,722.27
33.001	DIVERS	33.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut grand-ducal	CORD	70,000.00	65,500.00	58,335.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.002	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	CORD	10,200,000.00	10,200,000.00	10,200,000.00
33.005	33.00	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	CORD	1,125,000.00	1,125,000.00	1,122,750.00
33.006	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,600,000.00	5,600,000.00	5,600,000.00
33.009	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl "Luxembourg et Grande Région : Capitale Européenne de la Culture 2007"	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000,000.00 D	13,000,000.00	12,570,000.00
33.010	33.00	DIVERS	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	CNSM	550,000.00 TE TR	631,300.00	561,423.32
33.011	33.00	DIVERS	Relations culturelles internationales : subsides aux associations	CNSM	60,000.00 TE TR	188,000.00	197,438.57
33.014	33.00	08.40	Aide à la presse culturelle : subsides aux éditeurs	CNSM	120,000.00	120,000.00	120,000.00
33.015	33.00	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O. : congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations : subsides	CNSM	2,000.00	2,000.00	2,000.00
33.017	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	CNSM	182,076.00 TR	185,743.00	185,743.00
33.021	33.00	08.00	Dotation au Fonds social culturel	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	390,000.00 D	620,000.00	620,000.00
33.022	33.00	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	CNSM	120,000.00	120,000.00	120,000.00
33.023	33.00	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	CNSM	37,800.00	37,800.00	34,020.00
33.029	33.00	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster)	CNSM	145,000.00 TE	63,300.00	59,010.81
33.030	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble "Les Musiciens"	CNSM,CORD	500,000.00	500,000.00	480,000.00
33.031	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de la structure dédiée à la musique contemporaine	CNSM,CORD	375,500.00 TE	388,733.00	365,001.00
33.032	33.00	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	CNSM,CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	160,000.00
34.060	34.41	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	CORD	140,000.00 TE	96,400.00	95,750.00
34.062	34.41	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	CORD	247,500.00 TR	257,600.00	258,483.60
34.071	34.51	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	CORD	45,000.00 TE	30,300.00	30,252.34
34.072	34.51	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	CORD	20,000.00	20,000.00	12,208.96
35.030	35.40	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200,000.00 D TR	205,550.00	205,529.90
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	170,000.00 D	185,000.00	183,240.76
41.010	41.40	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	CORD	3,669,524.00	3,669,524.00	3,669,524.00
41.011	41.40	DIVERS	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,750,000.00	2,750,000.00	2,750,000.00
41.012	41.40	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte"	CNLI,CNST,CPUBLIE	7,000,000.00	7,000,000.00	7,000,000.00
41.013	41.40	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées"	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,500,000.00 D	1,680,000.00	1,680,000.00
43.000	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par des communes	CORD	45,000.00 TR	49,500.00	40,500.00
43.001	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	CORD	350,000.00	350,000.00	350,000.00
43.002	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	CORD	154,000.00 TR	167,000.00	167,000.00
43.003	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	350,000.00	350,000.00	350,000.00
43.004	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	99,200.00	99,200.00	99,200.00
43.005	43.22	08.00	Participation de l'Etat à l'organisation de la célébration du Centenaire de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	100,000.00	100,000.00	100,000.00
12.512	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST,CORD	157.00	157.00	157.00
12.620	12.30	08.00	Frais d'experts et d'études	CNST,CORD	48,790.00	48,790.00	48,790.00
12.803	DIVERS	DIVERS	Relations culturelles internationales : frais divers	CNST,CORD	28,255.00	28,255.00	28,254.40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.500	DIVERS		Animation socio-culturelle : conventions avec des associations	CNST,CORD	26,000.00	26,000.00	26,000.00
33.502	08.10		Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Henri Penistis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	CNST,CORD	1,000,000.00	1,000,000.00	80,000.00
33.506	08.10		Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	CNST,CORD	122,012.00	122,012.00	122,012.00
33.524	08.00		Participation de l'Etat au financement de la billetterie nationale	CNSM,CNST	25,000.00	25,000.00	25,000.00
			<i>Total de la section 02.0 :</i>		<i>48,999,650.00</i>	<i>57,425,900.00</i>	<i>55,437,782.32</i>
Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux							
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	735,431.00 D	753,709.71	753,709.71
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	160,318.00	160,318.00	155,012.85
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	13,871.00 D	33,652.13	33,652.13
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	56,792.00	56,792.00	50,844.04
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	865.00	865.00	812.96
12.010	12.13	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	22,000.00 TR	25,500.00	23,595.77
12.020	12.14	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	8,500.00	8,500.00	7,091.68
12.040	12.12	08.10	Frais de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	16,886.30
12.050	12.12	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	10,000.00 TR	10,200.00	10,185.72
12.070	12.12	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	2,000.00	2,000.00	1,311.00
12.080	12.11	08.10	Bâtimens : exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	210,000.00 TR	267,000.00	266,949.24
12.081	12.11	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel"	CORD	15,000.00 TE	14,800.00	12,134.09
12.082	12.11	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	CORD	11,000.00 TE	7,500.00	5,562.46
12.130	12.16	08.10	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	517.94
12.140	12.16	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel : réalisation de dépliants et de brochures, dépenses diverses	CORD	12,500.00	12,500.00	8,448.74
12.141	12.16	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	12,000.00	12,000.00	7,155.70
12.170	12.30	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	2,000.00	2,000.00	1,936.77
12.300	DIVERS	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration	CORD	3,000.00	3,000.00	623.93
12.301	DIVERS	08.10	Numérisation du patrimoine rural : frais divers	CORD	33,672.00 TE	672.00	0.00
12.310	DIVERS	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique : dépenses diverses	CORD	30,000.00 TE	14,000.00	10,358.67
12.320	DIVERS	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés appartenant à l'Etat	CORD	42,000.00 TE	34,000.00	33,277.32
33.000	33.00	08.10	Participation aux frais de gestion, et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	2,736.88
33.010	33.00	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique : subides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	CNSM	40,410.00 TR	111,410.00	76,959.00
34.070	34.51	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique : subides à des particuliers	CORD	991,600.00 TE	920,600.00	920,470.00
35.060	35.00	08.10	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
43.000	43.22	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique : subides aux communes et aux syndicats de communes	CORD	632,130.00	632,130.00	632,130.00
			<i>Total de la section 02.1 :</i>		<i>3,081,089.00</i>	<i>3,119,148.84</i>	<i>3,032,362.90</i>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3,104,450.00	3,104,450.00	2,996,353.23
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	939,747.00 D	938,707.69	938,707.69
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	99,988.00	99,988.00	98,410.32
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	445,743.00 D	460,555.65	460,555.65
11.040	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
12.140	12.16	08.00	Participation aux frais de l'organisation de l'exposition "L'art et la culture aux temps de Sigismond de Luxembourg"	CORD	742,133.00	742,133.00	738,197.92
12.220	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (feuilles d'urgence) : dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124,000.00 D	386,829.00	336,047.17
12.221	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique : dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1,075,000.00	1,075,000.00	1,060,311.68
33.000	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino de Luxembourg"	CORD	1,400,000.00	1,400,000.00	1,393,000.00
41.050	41.10	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	CNLI, CNST, CPUBLIE	2,129,600.00 D	2,515,932.00	2,515,932.00
					10,057,761.00	10,703,695.34	10,537,515.66
Section 02.3 - Bibliothèque nationale							
11.000	DIVERS	08.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,866,693.00	1,866,693.00	1,794,551.33
11.010	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	866,455.00 D	897,482.18	897,482.18
11.020	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	12,500.00 D	163,071.01	163,071.01
11.030	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	300,151.00	300,151.00	294,806.06
11.040	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	27,808.40	27,808.40
11.100	11.40	08.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3,173.00 TE	2,425.00	2,424.04
12.000	12.15	08.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	6,000.00 TE	3,521.00	2,020.76
12.010	12.13	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200.00 TR	448.00	403.52
12.020	12.14	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3,500.00 TE	3,148.00	3,054.24
12.040	12.12	08.20	Frais de bureau	CORD	33,000.00 TE	30,531.00	27,158.19
12.041	12.12	08.20	Bibliothèque nationale : frais d'alimentation et frais connexes	CPUBLIE, CSDE	1,051,200.00 TR	1,153,518.00	1,132,977.05
12.043	12.12	08.20	Centre d'études et de documentation musicales : frais divers	CORD	9,000.00	9,000.00	8,789.98
12.050	12.12	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	50,000.00 TE TR	52,112.00	51,630.57
12.051	12.12	08.20	Frais de connexion aux réseaux de télécommunications	CORD	540.00 TR	618.00	617.45
12.070	12.12	08.20	Entretien des équipements informatiques	CORD	6,200.00	6,200.00	5,918.66
12.080	12.11	08.20	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	243,000.00 TE TR	216,190.00	214,528.04
12.090	12.21	08.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300,000.00 TR	301,010.00	301,008.44
12.100	12.11	08.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	272,000.00	272,000.00	262,251.20
12.120	12.30	08.20	Frais d'experts et d'études	CORD	85,000.00 TE	83,682.00	83,490.55
12.125	12.30	08.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	6,000.00 TE	3,000.00	2,949.74
12.130	12.16	08.20	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	23,000.00 TE	19,310.00	6,059.30
12.140	12.16	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	16,000.00 TE TR	18,500.00	17,315.54
12.141	12.16	08.20	Organisation d'expositions temporaires	CORD	10,500.00 TR	24,900.00	24,456.38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.170	12.30	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	11,000.00	11,000.00	8,697.70
12.190	12.30	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	10,000.00	10,000.00	8,388.00
12.300	DIVERS	08.20	Frais de fonctionnement des ateliers du service technique : dépenses diverses	CORD	10,000.00	10,000.00	9,735.55
12.302	DIVERS	08.20	Frais de surveillance	CORD	58,000.00 TE	52,000.00	44,583.56
12.303	DIVERS	08.20	Frais de conservation et de restauration du patrimoine national	CPUBLIE,CSDE	80,000.00	80,000.00	76,749.33
12.304	DIVERS	08.20	Numérisation et restauration du patrimoine imprimé luxembourgeois : dépenses diverses	CORD	400,000.00 TE TR	322,200.00	319,007.17
35.060	35.00	08.20	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	6,650.81
<i>Total de la section 02.3 :</i>					5,741,212.00	5,950,516.59	5,798,604.75
Section 02.4 - Archives nationales							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	763,231.00	763,231.00	744,510.32
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	528,540.00	528,540.00	447,462.42
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	10,000.00	10,000.00	9,177.30
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	72,816.00 D	73,990.01	73,990.01
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1,010.00	1,010.00	737.54
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,190.00	1,190.00	1,190.00
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	300.00	300.00	20.00
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2,000.00	2,000.00	1,797.88
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	23,100.00	23,100.00	16,075.66
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3,500.00	3,500.00	2,782.80
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10,850.00	10,850.00	9,763.50
12.080	12.11	01.34	Bâlements : exploitation et entretien	CORD	90,000.00	90,000.00	74,188.59
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	78,000.00 TE	74,000.00	73,936.40
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	7,000.00 TR	24,500.00	24,057.30
12.140	12.16	01.34	Organisation d'expositions, frais divers	CORD	25,500.00	25,500.00	21,431.02
12.190	12.30	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	18,592.00 TE	12,592.00	12,408.11
12.300	DIVERS	01.34	Matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration, frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	78,500.00	78,500.00	68,786.85
12.301	DIVERS	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	34,000.00 TE	26,500.00	17,586.87
12.304	DIVERS	01.34	Opération de nettoyage, de numérotation, de classement et d'emballage du Fonds "Dommages de Guerre"	CPUBLIE,CSDE	140,000.00	140,000.00	140,000.00
12.320	DIVERS	01.34	Restauration de documents anciens	CORD	8,000.00	8,000.00	7,931.92
35.060	35.00	01.34	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,500.00	1,500.00	1,040.00
<i>Total de la section 02.4 :</i>					1,897,729.00	1,898,903.01	1,746,874.49

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	08.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	213,748.00	213,748.00	99,368.46
11.010	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	916,996.00 D	935,530.00	935,530.00
11.020	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	6,250.00 D	8,233.74	8,233.74
11.030	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	40,752.00 D	77,963.31	77,963.31
12.010	12.13	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déminagement	CORD	5,000.00	5,000.00	4,606.88
12.011	12.13	08.20	Frais de déplacement et d'hébergement des collaborateurs externes du CNA	CORD	3,000.00	3,000.00	1,177.82
12.020	12.14	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	6,000.00 TR	8,000.00	7,410.24
12.030	12.16	08.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	500.00	500.00	489.32
12.040	12.12	08.20	Frais de bureau	CORD	11,500.00	11,500.00	9,323.34
12.050	12.12	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	21,500.00 TR	29,500.00	26,840.39
12.060	12.12	08.20	Entretien des installations de télécommunications	CORD	2,855.00	2,855.00	2,855.00
12.080	12.11	08.20	Bâiments : exploitation et entretien	CORD	24,000.00 TR	37,000.00	34,882.74
12.130	12.16	08.20	Frais de publication, dépenses diverses	CORD	80,000.00 TE	79,100.00	62,344.41
12.140	12.16	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	32,000.00 TE	31,500.00	22,911.70
12.142	12.16	08.20	Frais d'édition de documents audiovisuels, dépenses diverses	CORD	60,960.00 TE	58,960.00	58,612.21
12.170	12.30	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	10,000.00	10,000.00	9,832.05
12.190	12.30	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	10,000.00	10,000.00	9,969.68
12.200	12.30	08.20	Frais d'assurances pour équipements audiovisuels	CORD	15,000.00	15,000.00	13,637.16
12.300	DIVERS	08.20	Matériel audiovisuel : frais d'acquisition, de restauration et dépenses connexes	CORD	65,000.00 TR	67,500.00	65,925.44
12.310	DIVERS	08.20	Frais en rapport avec la nouvelle médiathèque, dépenses diverses	CORD	110,000.00 TR	157,100.00	152,730.92
12.320	DIVERS	08.20	Archivage du patrimoine audiovisuel : frais de copiage et de restauration, dépenses diverses	CORD	285,000.00 TR	320,000.00	282,072.17
12.321	DIVERS	08.20	Archivage du patrimoine de la CLT-UFA	CORD	179,360.00 TR	252,360.00	216,088.82
12.330	DIVERS	08.20	Frais de productions audiovisuelles, indemnités aux collaborateurs, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	250,000.00 TR	273,100.00	256,315.11
12.333	DIVERS	08.20	Frais de réalisation du projet d'exposition "Yves Dorne", dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	147,212.00	147,212.00	141,964.80
12.340	DIVERS	08.20	Acquisition de droits d'auteur, dépenses diverses	CORD	10,000.00	10,000.00	9,941.59
12.350	DIVERS	08.20	Service technique et technologique commun : frais de fonctionnement, d'entretien et de réparation, dépenses diverses	CORD	150,000.00 TE	47,300.00	47,038.21
12.352	DIVERS	08.20	Recherche documentaire et historique, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1,000.00	1,000.00	500.00
12.353	DIVERS	08.20	Programme de distribution "Films made in Luxembourg" et autres produits du centre : dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	180,000.00 TE	132,900.00	85,334.81
12.354	DIVERS	08.20	Frais de programmation et de gestion des salles de cinéma : dépenses diverses	CORD	100,000.00 TE	15,000.00	13,801.20
12.355	DIVERS	08.20	Promotion audiovisuelle des activités culturelles et artistiques au Grand-Duché, frais de production, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	20,000.00	20,000.00	17,680.65
12.360	33.00	08.20	Digitalisation du patrimoine film et vidéo : dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	1,280,460.00	1,280,460.00	1,280,460.00
12.361	33.00	08.20	Mise en place d'un système informatique intégré	CORD	40,000.00 TR	74,500.00	74,204.00
33.000	33.00	08.10	Exposition photographique "The Family of Man" à Clervaux : participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40,000.00	40,000.00	25,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.001	33.00	08.10	Promotion des oeuvres chématographiques luxembourgeoises à l'étranger	CORD	50,000.00	50,000.00	42,509.34
35.060	35.00	08.20	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,950.00	3,950.00	3,871.00
Total de la section 02.5 :					4,372,043.00	4,429,772.05	4,095,426.57
Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle							
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,754,957.00	1,754,957.00	1,607,292.61
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,761,007.00 D	1,782,830.84	1,782,830.84
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	47,485.00 D	179,789.95	179,789.95
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	351,125.00 D	361,570.50	361,570.50
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE, CSDE	3,906.00	3,906.00	2,592.21
11.130	11.12	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	21,780.00	21,780.00	20,614.31
33.002	33.00	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie"	CORD	220,000.00	220,000.00	220,000.00
33.010	33.00	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	CNSM	15,000.00	15,000.00	15,000.00
34.070	34.51	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	CORD	30,000.00	30,000.00	30,000.00
41.050	41.10	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	CNLI, CNST, CPUBLIE	2,065,000.00	2,065,000.00	2,065,000.00
11.630	11.12	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	13,446.00	13,446.00	12,857.76
Total de la section 02.6 :					6,283,716.00	6,448,280.29	6,297,548.18
Section 02.7 - Centre national de littérature							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	268,098.00 D	270,086.57	270,086.57
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	60,904.00 D	62,551.34	62,551.34
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5,001.00 D	45,235.24	45,235.24
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	86,457.00 D	89,893.15	89,893.15
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE, CSDE	577.00	577.00	371.84
12.000	12.15	01.34	Conversion informatique des inventaires de fonds d'archives : indemnités pour services de tiers	CORD	26,000.00	26,000.00	20,891.00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	1,100.00 TR	1,600.00	1,431.28
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2,000.00	2,000.00	1,157.44
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	11,000.00	11,000.00	10,189.90
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	11,000.00 TR	14,350.00	14,332.90
12.080	12.11	01.34	Bâtements : exploitation et entretien	CORD	24,000.00 TR	26,120.00	26,114.68
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	35,000.00 TE TR	39,160.00	39,107.59
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	3,000.00 TR	3,340.00	3,336.00
12.141	12.16	DIVERS	Organisation d'expositions temporaires	CORD	25,000.00 TE	21,700.00	21,377.96
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	15,000.00 TE	2,650.00	2,528.46
12.300	DIVERS	DIVERS	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CORD	9,500.00 TR	15,000.00	14,343.42
12.310	DIVERS	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	30,000.00 TE	29,680.00	27,114.32
35.060	35.00	DIVERS	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	930.00	930.00	783.00
Total de la section 02.7 :					614,567.00	661,873.30	650,615.09

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical							
11.130	11.12	08.00	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLE,CSDE	5,000.00	5,000.00	2,206.31
12.000	12.15	08.00	Indemnités pour services de tiers	CPUBLE,CSDE	25,500.00	25,500.00	18,499.08
12.001	12.15	08.00	Formation continue des enseignants : indemnités pour services de tiers	CORD	8,000.00	8,000.00	7,988.00
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2,000.00	2,000.00	1,984.49
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	4,560.00	4,560.00	4,386.15
12.042	12.12	08.00	Echanges frontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbélgien, Province de Luxembourg	CORD	15,000.00	15,000.00	15,000.00
12.060	12.12	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CORD	1,800.00 TR	2,300.00	1,983.10
12.070	12.12	08.00	Entretien des équipements informatiques	CORD	1,000.00	1,000.00	918.33
12.080	12.11	08.00	Bâiments : exploitation et entretien	CORD	4,300.00 TE	3,800.00	3,774.05
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	100.00	100.00	0.00
12.190	12.30	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	15,000.00	15,000.00	14,905.70
12.300	DIVERS	08.00	Acquisition d'œuvres musicales	CORD	2,000.00	2,000.00	2,000.00
34.060	34.41	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	CORD	60,000.00	60,000.00	59,586.59
35.060	35.00	08.00	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	11,585.00 D	12,085.00	11,985.77
43.000	43.22	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8,001,000.00	8,001,000.00	8,001,000.00
12.690	12.30	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CNST,CORD	6,800.00	6,800.00	6,703.70
Total de la section 02.8 :					8,163,645.00	8,164,145.00	8,152,891.27
Section 03.0 - Enseignement supérieur - Dépenses générales							
11.020	DIVERS	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	11,250.00	11,250.00	0.00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLE	102,798.00 TR	170,798.00	154,461.20
11.131	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir : indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI,CNST,CPUBLE	46,500.00	46,500.00	46,196.27
11.132	11.12	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur : indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLE	64,000.00 TR	69,351.00	66,623.43
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLE	47,540.00	47,540.00	36,982.19
12.001	12.15	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir : indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	31,500.00	31,500.00	27,403.27
12.002	12.15	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur : indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLE	112,000.00 D	115,376.00	114,514.68
12.010	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8,000.00	8,000.00	3,583.61
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	52,600.00 TR	57,517.00	44,580.48
12.040	12.12	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	CORD	12,600.00 TE TR	10,100.00	8,766.41
12.041	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	9,000.00 TR	11,492.00	10,652.58
12.060	12.12	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	CORD	23,770.00 TR	24,895.00	24,890.73
12.070	12.12	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10,686.00 TR	10,781.00	10,780.57
12.080	12.11	04.00	Bâiments : exploitation et entretien	CORD	40,000.00	40,000.00	27,216.26
12.120	12.30	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures : frais divers	CORD	48,000.00	48,000.00	47,308.80
12.121	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	67,000.00 TE	65,900.00	62,800.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.130	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CORD	130,000.00 TE	125,690.00	108,691.18
12.140	12.16	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	20,000.00	20,000.00	17,635.20
12.142	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CORD	305,000.00 TE	284,000.00	236,974.03
12.221	12.30	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'enseignement supérieur	CNLI,CNST,CPUBLIE	326,640.00	326,640.00	287,485.67
12.300	DIVERS	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CNLI,CNST,CPUBLIE	500,000.00	500,000.00	500,000.00
12.301	DIVERS	04.10	Commissions consultatives diverses : frais de fonctionnement	CORD	7,000.00	7,000.00	4,151.85
12.303	DIVERS	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits : dépenses diverses	CORD	4,500.00	4,500.00	2,648.94
12.630	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CNST,CORD	12,267.00	12,267.00	12,266.88
12.642	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CNST,CORD	364.00	364.00	363.45
12.800	DIVERS	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CNST,CORD	442.00	442.00	441.53
33.001	33.00	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	CORD	801,837.00	801,837.00	801,837.00
33.010	33.00	04.00	Subsides aux associations étudiantes	CNSM	13,950.00	13,950.00	13,924.00
34.010	34.30	04.42	Bourses pour études à l'Institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Noidin	CORD	284,235.00	284,235.00	177,128.00
34.060	34.41	04.42	Bourses pour études à l'Institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Noidin	CORD	118,928.00	118,928.00	62,661.00
34.062	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures : subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,346,000.00	1,346,000.00	1,346,000.00
34.063	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures : bourses d'études (loi du 22 juin 2000)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9,750,000.00 D	11,550,000.00	11,549,240.00
34.064	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures : primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000)	CNLI,CNST,CPUBLIE	4,204,000.00	4,204,000.00	4,114,000.00
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	302,996.00	302,996.00	302,900.00
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	24,592.00	24,592.00	24,592.00
35.060	35.00	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	CORD	28,410.00	28,410.00	9,453.50
44.000	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de byer de la Miami University - John E. Dolibois European Center	CORD	176,822.00	176,822.00	176,822.00
44.001	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	CORD	700,000.00	700,000.00	700,000.00
44.003	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris	CORD	66,417.00 TR	66,500.00	66,500.00
44.004	44.00	04.44	Participation de l'Etat à la Charte universitaire de la Grande Région	CORD	43,479.00 TE	10,336.00	10,335.87
11.630	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	16,079.00	16,079.00	16,078.30
11.631	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir : indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNST,CORD	2,219.00	2,219.00	2,219.00
12.500	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	1,758.00	1,758.00	1,662.80
12.512	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST,CORD	635.00	635.00	629.79
44.502	44.00	04.40	Participation de l'Etat aux frais de byer de l'Institut "Training of European Statisticians"	CNST,CORD	451.00	451.00	450.52
44.503	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris	CNST,CORD	7,337.00	7,337.00	7,336.00
Total de la section 03.0 :					19,663,612.00	21,686,988.00	21,241,168.99
Section 03.5 - Recherche et innovation							
11.010	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	456,331.00 D	575,457.60	575,457.60
11.020	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14,000.00	14,000.00	11,320.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	550,00 TR	1.100,00	1.078,80
12.012	12.13	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	50,000,00 TE TR	124,450,00	98,170,83
12.040	12.12	04.60	Frais de bureau	CORD	6,500,00	6,500,00	6,486,27
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124,701,00	124,701,00	124,701,00
12.120	12.30	04.60	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	120,000,00 TE	95,000,00	93,240,00
12.130	12.16	04.60	Frais de publication	CNST, CPUBLIE	2,500,00	2,500,00	2,386,60
12.140	12.16	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	8,000,00	8,000,00	0,00
12.190	12.30	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	5,000,00	5,000,00	4,207,73
12.191	12.30	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales	CORD	500,00	500,00	0,00
32.010	32.00	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	450,000,00	450,000,00	372,746,16
33.006	33.00	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CORD	50,000,00	50,000,00	0,00
33.010	33.00	04.60	Subsides à divers instituts, centres et associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CNSM	8,180,00	8,180,00	8,180,00
33.015	33.00	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie : participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	CNSM	96,000,00	96,000,00	96,000,00
34.060	34.41	04.60	Bourses de formation-recherche	CPUBLIE, CSDE	3,300,000,00 TE	3,250,000,00	3,250,000,00
35.020	35.30	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,376,500,00	5,376,500,00	5,371,386,43
41.010	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant trait à l'objet d'une convention international ou bilatéral	CPUBLIE, CSDE	11,800,000,00	11,800,000,00	11,800,000,00
41.011	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération scientifique et technologique au niveau communautaire, international ou bilatéral	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	888,000,00	888,000,00	888,000,00
41.012	41.40	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics	CNLI, CNST, CPUBLIE	19,000,000,00	19,000,000,00	19,000,000,00
41.013	41.40	04.60	Dotations au Fonds National de la Recherche	CNLI, CNST, CPUBLIE	14,500,000,00	14,500,000,00	14,500,000,00
41.014	41.40	DIVERS	Dotations au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	CORD	2,250,000,00	2,250,000,00	2,250,000,00
41.015	41.40	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique	CNLI, CNST, CPUBLIE	5,265,000,00	5,265,000,00	5,265,000,00
<i>Total de la section 03.5 :</i>						63,771,862,00	63,718,381,42
Section 03.6 - Université du Luxembourg							
11.000	DIVERS	04.60	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,921,344,00	2,921,344,00	2,745,128,82
11.010	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	858,545,00	858,545,00	567,887,28
11.020	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	DIVERS	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	861,820,00	861,820,00	675,733,59
11.040	DIVERS	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.131	11.12	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement : indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
41.010	41.40	DIVERS	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg"	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	44,054,340,00	44,054,340,00	44,054,340,00
<i>Total de la section 03.6 :</i>						48,696,349,00	48,043,089,69
Total du département 02 et 03 :					221,557,235,00	233,076,562,02	228,748,461,27

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.090	11.12	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE	35,450,00 D	114,670,00	112,666,50
11.300	11.00	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	450,000,00 D	586,583,00	586,581,38
12.012	12.13	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	457,000,00	457,000,00	444,342,72
12.120	12.30	01.20	Fiscalité : études comparatives sur le plan européen	CORD	75,000,00	75,000,00	0,00
12.190	12.30	13.90	Frais de formation du personnel	CORD	10,000,00	10,000,00	0,00
12.310	DIVERS	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	15,000,00 TE	14,934,00	11,700,00
33.010	33.00	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	40,000,00	40,000,00	36,416,34
33.012	33.00	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	CNSM	36,300,00	36,300,00	36,300,00
33.013	33.00	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la "Douane's Musek"	CNSM	7,500,00	7,500,00	7,500,00
35.030	35.40	01.43	Contributions à des organisations internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE	9,250,00 TR	9,316,00	9,316,00
43.010	43.21	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	450,000,00 D	538,544,13	538,544,13
			Total de la section 04.0 :		1,565,500,00	1,889,847,13	1,783,366,07
Section 04.1 - Contributions directes et métrologie							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	39,018,848,00	39,018,848,00	37,154,651,66
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3,806,403,00	3,806,403,00	3,883,340,93
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	115,250,43	115,250,43
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	976,716,00	976,716,00	973,109,21
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	2,440,06	2,440,06
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	9,852,00 TE	9,812,00	6,842,61
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	1,617,00 TR	1,657,00	1,656,84
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	50,000,00	50,000,00	49,978,08
12.001	12.15	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	CORD	87,600,00 TR	88,700,00	88,643,52
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	70,000,00	70,000,00	63,988,23
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	42,000,00	42,000,00	31,181,64
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	CORD	530,00	530,00	495,20
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	232,470,00 TE	225,270,00	186,611,16
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	234,000,00 TE	184,100,00	162,016,07
12.055	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,885,000,00 TR	1,734,900,00	1,734,834,39
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	44,000,00	44,000,00	27,425,15
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	5,000,00	5,000,00	657,86
12.080	12.11	01.22	Bâtiments : exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	350,500,00	350,500,00	343,742,98
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,049,237,00 D	2,121,984,00	2,111,972,98

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,541,830.00 D	1,562,330.00	1,562,108.58
12.110	12.30	01.22	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150,000.00	150,000.00	105,244.10
12.120	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8,000.00	8,000.00	6,937.50
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	770,000.00	770,000.00	708,357.44
12.190	12.30	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	CORD	20,000.00	20,000.00	17,442.20
12.300	DIVERS	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350,000.00	350,000.00	298,376.17
12.310	DIVERS	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions, Frais hypothécaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50,000.00	50,000.00	31,347.39
12.320	DIVERS	01.22	Service de métrologie, acquisition et entretien d'instruments de comblé, dépenses diverses	CORD	8,300.00	8,300.00	8,188.01
12.350	DIVERS	DIVERS	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30,000.00 TR	36,100.00	36,080.47
12.360	DIVERS	01.22	Frais de surveillance des immeubles	CPUBLIE, CSDE	190,000.00	190,000.00	187,883.65
35.030	35.40	01.22	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,700.00	1,700.00	1,430.00
Total de la section 04.1 :					51,785,803.00	52,000,540.49	49,702,224.47
Section 04.2 - Enregistrement et domaines							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	19,826,470.00	19,826,470.00	18,779,998.94
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,634,878.00 D	1,681,431.56	1,681,431.56
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	463,963.79	463,963.79
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	631,224.00 D	645,769.69	645,769.69
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	4,333.56	4,333.56
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	5,470.00 TE	3,430.00	3,429.70
11.110	DIVERS	DIVERS	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	6,350.00	6,350.00	6,000.00
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	45,100.00 TE TR	41,400.00	41,331.56
11.132	11.12	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques	CNLI, CNST, CPUBLIE	165,000.00 D	178,200.00	178,139.17
11.610	11.12	DIVERS	Indemnités pour pertes de caisse	CNST, CORD	6,000.00	6,000.00	6,000.00
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CORD	18,500.00 TE	16,000.00	15,048.20
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	28,000.00 TR	30,500.00	30,083.92
12.020	12.14	DIVERS	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	10,000.00	10,000.00	8,950.88
12.030	12.16	DIVERS	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,000.00 TE	600.00	485.51
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	161,000.00 TE	146,500.00	136,410.82
12.060	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	859,400.00 D	999,400.00	979,610.24
12.060	12.12	DIVERS	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	11,600.00 TE	6,600.00	4,853.74
12.080	12.11	DIVERS	Bâtements : exploitation et entretien	CORD	109,000.00 TR	129,540.00	127,533.30
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	348,000.00	348,000.00	342,763.68
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	79,000.00	79,000.00	76,780.00
12.125	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	18,000.00	18,000.00	14,760.36
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	27,900.00 TE	23,400.00	21,924.73

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	DIVERS	DIVERS	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	130,000.00	130,000.00	121,521.98
12.310	DIVERS	01.22	Frais de poursuite et d'instance, frais hypothécaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	650,000.00	650,000.00	478,911.84
12.320	DIVERS	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de famille ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux familles décurées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	450,000.00 D	1,240,000.00	1,239,775.69
12.330	DIVERS	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	23,000.00 TR	25,000.00	24,318.23
12.340	DIVERS	01.25	Travaux d'entretien, de plantation et de boisement sur les terrains des forêts Thurgén et Olisy	CORD	6,000.00	6,000.00	4,750.57
12.350	DIVERS	DIVERS	Fabrication de papier-limbre et de limbres mobiles, dépenses de l'atelier	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	70,500.00 D	170,500.00	141,872.59
12.360	DIVERS	01.22	Carnets d'avertissements taxés	CNLI,CNST,CPUBLIE	15,830.00 D	15,830.00	15,829.53
12.370	DIVERS	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat, taxes annuelles de cabaretagé, participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	220,000.00	220,000.00	187,950.96
12.380	DIVERS	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	2,700.00	2,700.00	1,327.75
12.390	DIVERS	01.25	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE	40,000.00 TR	43,500.00	43,414.18
23.000	23.00	13.10	Intérêts des consignations et dépôts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	350,000.00	350,000.00	350,000.00
24.010	DIVERS	24.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,250.00	2,250.00	2,052.60
43.010	43.21	01.22	Participation des communes au produit du limbre de la carte d'identité pour étrangers	CNLI,CNST,CPUBLIE	9,000.00 TR	13,100.00	13,091.00
<i>Total de la section 04.2 :</i>					25,960,542.00	27,533,768.60	26,190,445.27
Section 04.3 - Douanes et accises							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	31,696,823.00	31,696,823.00	30,764,135.73
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	355,462.00	355,462.00	233,203.32
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	7,201.00 D	123,913.61	123,913.61
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	625,282.00	625,282.00	604,082.52
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	24,945.29	24,945.29
11.080	11.31	01.22	Frais médicaux	CORD	3,000.00	3,000.00	680.22
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	320,020.00 TE	291,020.00	289,641.36
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CNLI,CNST,CPUBLIE	55,000.00 TR	57,100.00	57,084.64
11.120	11.12	01.22	Gratifications pour croix de service	CORD	36,215.00	36,215.00	36,213.00
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	140,000.00 TR	147,000.00	139,784.05
11.131	11.12	01.22	Indemnités de permanence à domicile	CNLI,CNST,CPUBLIE	8,500.00	8,500.00	7,102.54
11.150	11.12	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	20,000.00	20,000.00	8,837.96
11.300	11.00	01.22	Primes de formation	CORD	206,000.00	206,000.00	205,783.19
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	35,000.00	35,000.00	27,507.46
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE,CSDE	240,000.00	240,000.00	200,257.51
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	48,000.00	48,000.00	43,787.73
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	100,000.00	100,000.00	90,835.91
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	710,000.00	710,000.00	662,626.91
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	88,000.00 TE	53,000.00	49,470.14
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	1,212,000.00	1,212,000.00	405,010.68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	01.22	Bâtiments : exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	255,000.00 TR	282,000.00	279,946.80
12.081	12.11	01.22	Entretien des logements de service	CPUBLIE,CSDE	150,000.00 TR	170,000.00	161,746.87
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20,000.00	20,000.00	19,604.64
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,150,730.00	1,150,730.00	1,148,145.26
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,000,000.00	5,000,000.00	2,864,447.60
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	20,000.00	20,000.00	19,336.21
12.190	12.30	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	35,000.00 TE	32,900.00	27,688.50
12.300	DIVERS	01.22	Armement et équipement du personnel, exercices de tir	CORD	58,000.00	58,000.00	46,350.02
12.305	DIVERS	01.22	Education physique et sports, acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	11,000.00	11,000.00	10,381.56
12.310	DIVERS	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens, dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	CORD	43,000.00	43,000.00	30,916.37
12.320	DIVERS	01.22	Documentation administrative, imprimés destinés à la vente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures fiscales par l'administration belge des douanes et accises)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,000.00	500,000.00	333,340.38
12.321	DIVERS	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50,000.00	50,000.00	44,988.08
12.330	DIVERS	01.22	Honoraires et frais d'experts, frais d'analyse et de contrôle, frais d'interprètes et frais de traduction, frais judiciaires, dommages-intérêts, restitution d'intérêts de retard, indemnités pour visiteuses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,500.00 D	9,500.00	7,713.64
12.340	DIVERS	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	CORD	11,000.00	11,000.00	7,692.18
12.360	DIVERS	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.370	DIVERS	01.22	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25,000.00	25,000.00	22,255.54
12.390	DIVERS	01.22	Impôt foncier et taxes communales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29,000.00	29,000.00	28,644.54
24.010	24.10	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	CORD	60,000.00	60,000.00	59,690.81
36.010	36.02	13.60	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	90,800.00	90,800.00	86,986.87
			Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 04.3 :</i>					43,417,833.00	43,566,390.90	39,174,709.66
Total du département 04 :					122,747,678.00	124,990,547.12	116,850,745.41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

05 - MINISTERE DES FINANCES : TRESOR ET BUDGET

Section 05.0 - Dépenses générales

11.130	11.12	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains : indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance	CPUBLIE,CSDE	40,800.00	40,800.00	40,800.00
12.020	12.14	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8,670.00	8,670.00	5,441.14
12.040	12.12	01.20	Frais de bureau	CORD	30,460.00	30,460.00	29,585.28
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	9,000.00	9,000.00	7,951.73
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	7,300,000.00	7,300,000.00	5,854,482.39
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	18,800,000.00	20,350,000.00	18,860,407.69
12.120	12.30	01.25	Domaines de l'Etat : frais d'experts et d'études	CNLI,GNST,CPUBLIE	28,150.00	259,590.00	219,520.00
12.122	12.30	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat : frais d'experts et d'études	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	400,000.00	400,000.00	20,217.60
12.123	12.30	01.20	Développement de la place financière : dépenses diverses	CNLI,GNST,CPUBLIE	1,000.00	19,000.00	1,000.00
12.300	DIVERS	13.90	Crédit commun : dépenses imprévues	CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
12.310	DIVERS	13.90	Crédit commun : dépenses sur exercices clos	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	325,245.00	325,245.33
33.010	33.00	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres : subvention destinée à financer la participation à des organisations internationales	CNSM	1,000.00	1,000.00	959.32
34.040	34.42	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
41.010	41.40	01.20	Banque centrale du Luxembourg : remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	2,000,000.00
93.000	93.00	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938	CNLI,GNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 05.0 :</i>					28,621,280.00	30,745,965.00	27,365,621.48

Section 05.1 - Inspection générale des finances

11.000	DIVERS	01.23	Traitements des fonctionnaires	CNLI,GNST,CSDE	1,110,655.00	1,140,410.32	1,140,410.32
11.010	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,GNST,CSDE	286,586.00	286,586.00	168,219.95
11.020	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,GNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,GNST,CSDE	73,827.00	73,827.00	53,923.82
11.040	DIVERS	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,GNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	01.23	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	284.00	284.00	185.92
12.000	12.15	01.23	Indemnités pour services de fiens	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	500.00	500.00	35.40
12.020	12.14	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2,500.00	2,500.00	1,089.83
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	25,000.00	25,000.00	24,440.33
12.060	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	2,350.00	2,350.00	0.00
12.060	12.12	01.23	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	100.00	100.00	0.00
12.070	12.12	01.23	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	3,600.00	3,600.00	3,588.16
12.080	12.11	01.23	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	20,000.00	20,000.00	16,039.76
12.120	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	400,000.00	712,000.00	685,870.95

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.125	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,000.00	10,000.00	0.00
12.190	12.30	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	CORD	5,500.00	5,500.00	0.00
<i>Total de la section 05.1 :</i>					1,941,202.00	2,282,957.32	2,094,774.44
Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat							
11.000	DIVERS	01.23	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,695,440.00	1,695,440.00	1,631,747.90
11.010	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	55,872.00 D	81,910.93	81,910.93
11.020	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	121,562.64	121,562.64
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	350.00	350.00	9.12
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	12,400.00 TE	11,804.00	10,541.05
12.060	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5,500.00 TR	5,730.00	5,727.40
12.080	12.11	01.23	Bâiments : exploitation et entretien	CORD	23,800.00 TR	24,166.00	24,165.61
12.190	12.30	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	500.00	500.00	0.00
12.300	DIVERS	01.23	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	150,000.00	150,000.00	134,315.73
12.350	DIVERS	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00 D	984.00	983.77
23.000	23.00	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
23.010	23.00	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises	CNLI, CNST, CPUBLIE	350,000.00	350,000.00	204,631.83
<i>Total de la section 05.2 :</i>					2,294,162.00	2,442,637.57	2,215,595.98
Section 05.3 - Direction du contrôle financier							
11.000	DIVERS	01.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	140,995.00	140,995.00	137,506.27
11.020	DIVERS	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.30	Frais de route et de séjour	CORD	200.00	200.00	34.60
12.020	12.14	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	1,700.00 TR	3,200.00	1,808.60
12.040	12.12	01.30	Frais de bureau	CORD	16,000.00 TE	14,200.00	11,961.01
12.070	12.12	01.30	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	2,500.00	2,500.00	82.29
12.120	12.30	01.30	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,000.00	5,000.00	268.80
12.190	12.30	01.30	Formation du personnel	CORD	1,000.00 TR	1,300.00	1,288.00
<i>Total de la section 05.3 :</i>					167,495.00	167,495.00	162,929.57
Section 05.4 - Cadastre et topographie							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8,795,904.00	8,795,904.00	8,370,923.73
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	101,094.00 D	197,384.48	197,384.48
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	74,649.57	74,649.57
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	208,755.00	208,755.00	194,254.62
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	5,363.04	5,363.04
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	10,554.00 TE	8,584.00	7,578.82
12.000	12.15	01.22	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,500.00	2,500.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.001	12.15	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé; honoraires et autres prestations	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSD	80,000.00 TR	85,120.00	85,120.00
12.003	12.15	01.22	Création et actualisation de la base de données topographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales; indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSD	463,000.00 TE	461,000.00	389,536.67
12.008	12.15	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé; indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSD	25,000.00 TE	19,880.00	17,380.00
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	22,500.00	22,500.00	21,217.20
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	44,300.00 TE	38,300.00	37,892.33
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,450.00	1,450.00	1,350.10
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	59,000.00 TE	54,231.00	53,685.12
12.060	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSD	121,000.00	121,000.00	119,884.06
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	11,500.00	11,500.00	11,261.96
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	375,000.00	375,000.00	353,361.83
12.080	12.11	01.22	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	35,500.00 TR	42,500.00	42,314.82
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	29,082.00	29,082.00	27,110.93
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	84,850.00	84,850.00	81,986.66
12.125	12.30	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSD	60,000.00 TR	76,769.00	76,768.32
12.140	12.16	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	10,000.00	10,000.00	8,961.12
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	18,000.00	18,000.00	17,357.71
12.190	12.30	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	CORD	13,000.00 TE	6,000.00	5,015.00
12.300	DIVERS	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage, fourniture et pose de bornes et rivets, constitution et réparation de signaux, de triangulation, dépenses diverses	CORD	12,000.00	12,000.00	11,364.99
12.310	DIVERS	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique, dépenses relatives au laboratoire photographique	CORD	8,000.00 TE	4,000.00	3,724.81
12.320	DIVERS	01.22	Travaux d'abornement des frontières	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSD	2,500.00	2,500.00	1,595.63
12.330	DIVERS	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSD	50,000.00	50,000.00	13,865.80
12.340	DIVERS	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	CORD	18,000.00	18,000.00	10,611.56
12.360	DIVERS	01.22	Création d'une base de données cartographique (BD-L-Carto) : indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSD	160,000.00	160,000.00	152,320.00
12.365	DIVERS	01.22	Indemnités pour services de tiers : frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel	CNLI,CNST,CPUBLIE	65,000.00	65,000.00	22,566.72
12.370	DIVERS	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS	CNLI,CNST,CPUBLIE	75,000.00	75,000.00	73,806.82
12.380	DIVERS	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne	CORD	145,000.00	145,000.00	140,714.00
12.390	DIVERS	01.22	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	279.45
24.010	24.10	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	416.27
35.060	35.00	01.22	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	12,000.00 TR	13,970.00	13,970.00
35.061	35.00	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARREL-OR-LUX (RHEMANIE-PALATINAT et WALLONIE)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSD	8,000.00	8,000.00	3,450.00

Total de la section 05.4 :

11,149,688.00

11,325,792.09

Total du département 05 :**44,173,828.00****46,964,746.98****42,477,927.63**

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

06 - MINISTERE DES FINANCES : DETTE PUBLIQUE

Section 06.0 - Dette publique

12.300	DIVERS	01.23	Dette publique : indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires	CNLI,CNST,CPUBLIE	500.00	500.00	315.48
12.301	DIVERS	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
21.005	21.11	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique : intérêts	CNLI,CNST,CPUBLIE	23,443,500.00	26,840,000.00	26,840,000.00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg : intérêts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	0.00
93.001	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville:intérêts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,195,738.00	1,195,737.91
93.002	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Cuest : intérêts	CORD	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 06.0 :</i>					24,944,200.00	28,536,438.00	28,036,053.39
Total du département 06 :					24,944,200.00	28,536,438.00	28,036,053.39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	30,400.00	30,400.00	10,052.45
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	1,562.00	1,562.00	1,561.77
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	12,280.00	12,280.00	12,165.72
12.001	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers : frais de traduction et d'interprétation	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	1,000.00 D	35,000.00	31,409.54
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers : frais de gardiennage	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
12.012	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	400,000.00 D	520,000.00	428,657.54
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,650.00	2,650.00	1,389.97
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau : journaux, livres et périodiques, menus dépenses	CORD	37,000.00	37,000.00	36,200.57
12.080	12.11	03.10	Bâtements : exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	5,500.00 TE	4,179.00	3,175.65
12.120	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	270,000.00 D	339,090.00	199,424.76
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	2,500.00 TE	1.00	0.00
12.130	12.16	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	29,000.00 D	48,000.00	47,612.57
12.250	DIVERS	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale : frais de fonctionnement	CORD	91,150.00	91,150.00	77,719.00
12.391	DIVERS	DIVERS	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles, dépenses diverses	CORD	15,000.00 TE	9,130.00	8,576.12
33.010	33.00	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales	CNSM	5,000.00	5,000.00	2,250.00
33.011	33.00	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du redassement des anciens détenus	CNSM	1,900.00	1,900.00	1,900.00
34.010	34.30	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves	CNLI,CNST,CPUBLE	19,440.00 TR	19,441.00	19,440.09
34.070	34.51	03.10	Subsides dans l'intérêt de la pacification, de chroniques et d'ouvrages de droit	CORD	4,400.00	4,400.00	4,400.00
34.090	34.49	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles, indemnisation en cas de détention préventive inopérante, indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	200,000.00 D TR	538,624.00	522,623.11
35.060	35.00	03.10	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLE	240,000.00 TR	246,600.00	246,576.74
12.512	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST,CORD	20,000.00	20,000.00	16,961.33
Total de la section 07.0 :					1,386,742.00	1,967,407.00	1,672,076.93
Section 07.1 - Services judiciaires							
11.000	DIVERS	03.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	40,066,061.00	40,066,061.00	37,962,939.00
11.010	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3,778,768.00	3,778,768.00	3,295,207.68
11.020	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	793,234.02	793,234.02
11.030	DIVERS	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	893,840.00	893,840.00	891,360.82
11.040	DIVERS	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	25,016.26	25,016.26
11.080	11.31	03.10	Frais médicaux	CORD	2,500.00	2,500.00	428.74
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CPUBLE,CSDE	10,002.00 TE	9,426.00	5,187.38
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	102,781.00	102,781.00	87,764.13
11.131	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants : indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	10,000.00	10,000.00	0.00
11.132	11.12	03.10	Frais de justice, exécution des commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	135,000.00	135,000.00	117,486.27

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.133	11.12	03.10	Médiation pénale : indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,000.00	3,000.00	2,974.80
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	24,000.00	24,000.00	11,203.46
12.001	12.15	03.10	Médiation pénale : indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,000.00 D	9,000.00	8,874.82
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers : frais de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	68,650.00 D	185,650.00	165,289.66
12.003	12.15	03.10	Juges et juges de paix suppléants : indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30,000.00 D TR	66,120.00	66,120.00
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	82,500.00 TE	78,000.00	76,032.61
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	18,717.64
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	15,000.00	15,000.00	14,883.68
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	325,000.00 TE	318,000.00	306,340.46
12.041	12.12	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	CORD	150,000.00 TE	136,000.00	132,888.48
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,375,000.00	1,375,000.00	1,252,357.96
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	25,000.00	25,000.00	20,278.55
12.080	12.11	03.10	Bâtiments : exploitation et entretien, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	400,000.00 TR	422,400.00	420,199.21
12.090	12.21	03.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	51,500.00 D	54,421.00	53,910.20
12.100	12.11	03.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	84,500.00 TR	87,411.00	86,750.24
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	652,000.00 TE	390,645.00	361,341.50
12.190	12.30	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation, formation du personnel	CORD	57,500.00	57,500.00	51,574.76
12.300	DIVERS	03.10	Frais de justice, exécution de commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,045,000.00 D TR	3,035,000.00	3,030,828.48
12.301	DIVERS	03.10	Encaissement et assistance des victimes d'infractions	CORD	90,000.00	90,000.00	89,974.69
12.310	DIVERS	03.10	Assistance judiciaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,000,000.00 D	2,950,000.00	2,949,983.14
12.320	DIVERS	03.10	Confection des tables décennales des actes de l'état civil	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
12.321	DIVERS	03.10	Gestion de la fourniture judiciaire nationale	CNLI, CNST, CPUBLIE	310,000.00	310,000.00	297,535.57
12.330	DIVERS	03.10	Exécution du régime des peines de substitution : frais d'organisation des travaux d'intérêt général	CORD	10,000.00	10,000.00	9,510.90
12.335	DIVERS	03.10	Service central d'assistance sociale : frais de consultation dans l'intérêt des agents du service	CORD	10,000.00 TR	13,100.00	13,053.60
24.015	24.10	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment : participation aux frais de maintenance	CNLI, CNST, CPUBLIE	43,000.00	43,000.00	0.00
34.050	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,350,000.00 D	1,568,000.00	1,482,317.69
34.090	34.49	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	CORD	120,000.00	120,000.00	119,899.03
34.091	34.49	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	CORD	65,000.00	65,000.00	59,973.79
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1,767.00	1,767.00	1,765.58
12.510	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	406.00	406.00	405.11
12.540	12.12	03.10	Frais de bureau	CNST, CORD	807.00	807.00	805.18
12.580	12.11	03.10	Bâtiments : exploitation et entretien, dépenses diverses	CNST, CORD	6,953.00	6,953.00	6,952.19
<i>Total de la section 07.1 :</i>					54,427,835.00	57,307,906.28	54,291,367.28
Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires							
11.000	DIVERS	03.30	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	22,689,623.00	22,689,623.00	22,679,044.12
11.010	DIVERS	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	381,881.00 D	382,274.98	382,274.98

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	DIVERS	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	DIVERS	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	417,583,00	417,583,00	327,257,01
11.100	11.40	03.30	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	145,973,00	145,973,00	125,770,18
11.110	11.12	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	350,00	350,00	350,00
11.120	11.12	03.30	Gratifications pour croix de service	CORD	24,900,00	24,900,00	23,603,72
11.130	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8,380,00 TR	18,380,00	15,080,58
11.131	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	15,500,00	15,500,00	0,00
12.000	12.15	03.30	Indemnités pour services de liers	CORD	1,800,00	1,800,00	1,788,52
12.010	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	26,400,00 TR	26,800,00	26,149,01
12.020	12.14	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	33,750,00	33,750,00	31,207,26
12.040	12.12	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires : frais de bureau	CORD	4,800,00	4,800,00	3,659,94
12.041	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg : frais de bureau	CORD	27,500,00 TR	27,793,00	27,785,20
12.042	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich : frais de bureau	CORD	6,500,00	6,500,00	6,104,31
12.050	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg : achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	66,000,00 TR	90,150,00	82,082,31
12.051	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich : achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	12,000,00	12,000,00	10,583,13
12.062	12.12	03.30	Secrétariat général : Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	2,200,00	2,200,00	2,200,00
12.060	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg : location et entretien des installations de télécommunications	CORD	93,000,00 TE	11,850,00	11,575,88
12.061	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich : location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5,500,00	5,500,00	5,388,60
12.070	12.12	03.30	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	218,000,00	218,000,00	152,400,41
12.080	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg : réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alloueurs	CORD	275,000,00 TE	269,141,00	262,148,77
12.081	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich : réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alloueurs	CORD	40,000,00	40,000,00	39,984,32
12.082	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg : exploitation et entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,145,000,00 D	1,201,901,00	1,201,900,41
12.083	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich : exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	170,000,00	170,000,00	169,925,67
12.150	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,240,000,00 D	2,137,527,00	2,137,018,30
12.190	12.30	03.30	Formation du personnel et frais de consultation	CORD	85,000,00 TE	74,600,00	56,655,94
12.191	12.30	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	CORD	118,800,00 TE	100,100,00	86,768,74
12.210	12.30	03.30	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,578,000,00	1,578,000,00	1,545,837,49
12.300	DIVERS	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	CORD	40,000,00	40,000,00	28,468,74
12.305	DIVERS	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	CORD	14,000,00	14,000,00	0,00
12.310	DIVERS	03.30	Entretien des détenus : habillement, chaussures, couchage	CNLI, CNST, CPUBLIE	211,500,00	211,500,00	205,128,19
12.311	DIVERS	03.30	Entretien des détenus : menus dépenses de ménage, dépenses diverses	CORD	341,500,00 TE TR	342,000,00	341,943,13
12.320	DIVERS	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI, CNST, CPUBLIE	350,500,00	350,500,00	337,442,23
12.330	DIVERS	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	CORD	31,616,00 TR	31,682,00	31,682,00
12.331	DIVERS	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Eitelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,667,817,00	2,667,817,00	2,966,091,51
12.340	DIVERS	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,500,00 TR	2,200,00	2,198,92
12.350	DIVERS	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle, acquisition de munitions, acquisition de matériel anti-feu, matériel de sécurité	CORD	31,000,00	31,000,00	30,014,84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.370	DIVERS	03.30	Projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	471,700.00	471,700.00	426,613.98
12.650	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CNST, CORD	57,123.00	57,123.00	56,539.68
33.000	33.00	03.30	Participations de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	CORD	152,563.00	152,563.00	152,563.00
34.090	34.49	03.30	Salaires des détenus	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,030,000.00 TR	1,110,000.00	1,109,391.29
42.000	42.00	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.630	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	12,370.00	12,370.00	0.00
12.510	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	32.00	32.00	32.00
			<i>Total de la section 07.2 :</i>		<i>34,247,861.00</i>	<i>35,201,662.98</i>	<i>34,501,644.37</i>
Section 07.3 - Juridictions administratives							
11.000	DIVERS	03.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,299,628.00	2,299,628.00	2,173,139.25
11.010	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	171,066.00	171,066.00	0.00
11.020	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	419.00	419.00	336.35
11.130	11.12	03.10	Juges suppléants ; indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,000.00 D	3,000.00	1,636.11
11.131	11.12	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.132	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	144,500.00	144,500.00	142,914.24
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,000.00	1,000.00	830.08
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	65,500.00	65,500.00	57,494.35
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	35,100.00	35,100.00	30,189.20
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3,300.00	3,300.00	2,323.23
12.080	12.11	03.10	Bâtiments : exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	97,400.00	97,400.00	73,682.22
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3,000.00	3,000.00	0.00
12.300	DIVERS	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,000.00	3,000.00	2,709.30
			<i>Total de la section 07.3 :</i>		<i>2,826,113.00</i>	<i>2,828,113.00</i>	<i>2,465,254.33</i>
Section 07.4 - Police grand-ducale							
11.000	DIVERS	03.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	108,281,601.00	108,281,601.00	107,783,066.58
11.010	DIVERS	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2,751,888.00	2,751,888.00	2,526,803.15
11.020	DIVERS	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	100.00 D	74,834.75
11.030	DIVERS	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,018,822.00	1,018,822.00	938,699.65
11.040	DIVERS	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	100.00 D	57,995.09
11.060	DIVERS	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.070	DIVERS	DIVERS	Rémunération des volontaires de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,695,023.00 D	2,878,219.92	2,878,219.92
11.080	11.31	03.20	Frais médicaux et funéraires divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25,000.00	25,000.00	20,263.47
11.090	11.12	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE	31,343.00	31,343.00	31,071.15
11.100	11.40	03.20	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,017,571.00	1,017,571.00	789,269.17

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.120	11.12	03.20	Gratifications pour croix de service	CNLI, CNST, CPUBLIE	120,930.00	120,930.00	113,814.06
11.130	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	90,595.00 TE TR	94,870.00	78,177.18
11.131	11.12	03.20	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	373,000.00	373,000.00	316,559.91
11.140	11.40	03.20	Location de logements de services, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	905,700.00	905,700.00	900,734.74
11.141	11.40	03.20	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE	298,830.00 TR	300,630.00	298,142.36
11.150	11.12	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	215,500.00 D TR	324,660.00	324,656.11
11.300	11.00	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	78,305.00	78,305.00	64,047.10
12.000	12.15	03.20	Indemnités pour services de liers	CORD	22,500.00 TR	26,625.00	26,623.46
12.010	12.13	03.20	Frais de route et de séjour	CORD	110,000.00 TE	108,200.00	100,646.67
12.011	12.13	03.20	Frais de déménagement	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.012	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	225,000.00 TR	240,000.00	239,037.22
12.020	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs : frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	240,000.00 TR	265,000.00	259,627.81
12.021	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs : carburants et combustibles	CORD	725,000.00 TR	825,000.00	824,975.36
12.022	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs : divers	CORD	940,000.00 TR	973,500.00	940,379.53
12.023	12.14	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,900,000.00 TR	1,957,510.00	1,927,974.87
12.040	12.12	03.20	Frais de bureau	CORD	660,500.00	680,500.00	624,773.53
12.042	12.12	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière de circulation routière, papillons zone bleue : divers	CNLI, CNST, CPUBLIE	47,500.00	47,500.00	24,119.95
12.050	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1,325,000.00 TE	1,152,888.00	1,151,689.91
12.051	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications, voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	850,000.00	850,000.00	766,935.65
12.060	12.12	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	296,050.00 TE	191,738.00	182,428.89
12.080	12.11	03.20	Bâtiments : exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	1,570,530.00 TR	1,631,530.00	1,631,127.64
12.090	12.21	03.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	907,000.00 TR	1,088,914.00	1,083,372.48
12.100	12.11	03.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,123,000.00	3,123,000.00	3,089,778.06
12.120	12.30	03.20	Frais d'experts et d'études	CORD	25,000.00	25,000.00	10,110.00
12.140	12.16	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	130,000.00 TR	131,800.00	131,773.56
12.190	12.30	03.20	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	515,000.00	515,000.00	480,927.99
12.200	12.30	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	26,400.00 TR	27,710.00	27,694.14
12.251	DIVERS	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière : frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	429,000.00 TE	383,390.00	377,085.93
12.300	DIVERS	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CORD	900,000.00 TE	890,000.00	878,950.13
12.303	DIVERS	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	147,715.00 D	162,215.00	142,973.56
12.304	DIVERS	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50,000.00	50,000.00	33,446.58
12.310	DIVERS	03.20	Education physique et sports : acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	90,000.00	90,000.00	89,975.25
12.311	DIVERS	03.20	Frais d'exploitation et de maintenance du système de comparaison d'empreintes digitales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	130,000.00	130,000.00	129,014.14
12.320	DIVERS	03.20	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	38,000.00 TR	48,000.00	47,187.73
12.321	DIVERS	03.20	Gestion des fourrières de la Police grand-ducale	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.330	DIVERS	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement complexe	CORD	36,000.00	36,000.00	31,536.34
12.340	DIVERS	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de rechange, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé	CPUBLIE,CSDE	3,800,000.00	3,700,000.00	3,662,444.23
12.350	DIVERS	03.20	Acquisition de munitions	CORD	250,000.00	183,680.00	97,794.57
12.351	DIVERS	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CORD	450,000.00	431,500.00	427,627.57
12.360	DIVERS	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public, examens médicaux et autres frais connexes	CNLI,CNST,CPUBLIE	12,500.00	13,500.00	12,887.64
12.390	DIVERS	03.20	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE	12,000.00	18,750.00	18,741.46
24.010	24.10	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	24,200.00	24,200.00	20,745.59
33.010	33.00	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	CNSM	100.00	100.00	0.00
11.630	11.12	03.20	Indemnités de permanence à domicile	CNST,CORD	2,173.00	5,673.00	5,667.75
11.631	11.12	03.20	Indemnités de permanence à domicile	CNST,CORD	1,910.00	1,910.00	1,909.38
11.650	11.12	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	CNST,CORD	9,463.00	9,463.00	9,462.54
12.510	12.13	03.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	400.00	400.00	389.68
<i>Total de la section 07.4 :</i>					137,926,549.00	138,355,875.76	136,707,201.37
Total du département 07 :					230,817,100.00	235,660,985.02	229,657,544.22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	55,251,860.00	D	56,683,094.15
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	34,540,880.00	D	35,066,815.08
11.020	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	34,944.00	D	2,916,318.65
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	9,431,820.00	D	9,592,845.93
11.040	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	D	100,683.76
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habilitation	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	87,684.00		60,483.83
11.130	11.12	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs : indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	745,223.00		564,550.19
11.131	11.12	01.33	Réforme administrative : indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,000.00		0.00
11.132	11.12	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat : indemnités pour services extraordinaires	CORD	10,000.00	TR	13,820.78
11.150	11.12	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	50,000.00		33,077.17
11.170	11.31	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	5,000.00	D TR	73,801.74
11.300	11.00	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat pouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1981)	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	4,332,000.00		3,679,603.13
11.310	11.00	01.33	Traitement et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat : dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	8,445,000.00		0.00
11.311	DIVERS	01.33	Traitement des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat : dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	5,000.00	D	649,145.48
12.000	12.15	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration	CNLI, CNST, CPUBLI	37,500.00		4,674.99
12.001	12.15	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs : indemnités pour services de liens	CNLI, CNST, CPUBLI	35,000.00	D TR	51,359.14
12.010	12.13	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs : frais de route et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLI	360.00		0.00
12.012	12.13	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150,000.00		102,157.45
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau : journaux, livres et périodiques	CORD	6,000.00		5,678.97
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLI	21,500.00		11,523.55
12.080	12.11	01.33	Bâtements : exploitation et entretien	CORD	7,500.00		1,647.43
12.110	12.30	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	25,000.00		20,110.47
12.120	12.30	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études	CPUBLI, CSDE	405,000.00	TE	301,249.06
12.125	12.30	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	3,000,000.00	TR	3,193,121.25
12.140	12.16	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement	CORD	31,300.00		24,477.75
12.141	12.16	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	CORD	484,000.00	TE	182,023.72
12.150	12.30	01.33	Prestations médicales et paramédicales	CORD	20,000.00		7,688.32
12.301	DIVERS	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données	CNLI, CNST, CPUBLI	5,000.00		600.00
33.000	33.00	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat : frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CORD	787,024.00		786,077.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.010	34.30	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	1.162,000.00	1.162,000.00	949,457.55
34.080	34.52	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	3,000,000.00	3,000,000.00	2,846,328.94
35.060	35.00	01.33	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	264,350.00	264,350.00	261,903.35
41.000	41.50	01.33	Subsides à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	CORD	37,185.00	37,185.00	37,185.00
11.630	11.12	01.33	Juys et commissions des examens administratifs : indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	368.00	368.00	367.30
12.512	12.13	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST,CORD	4,010.00	4,010.00	4,009.46
<i>Total de la section 08.1 :</i>					122,519,608.00	128,343,287.05	118,245,878.57
Section 08.1 - Pensions							
11.051	DIVERS	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants, rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	6,000.00	6,000.00	4,588.00
11.130	11.12	01.33	Commission des pensions : jetons de présence des membres de la commission, indemnité du délégué du gouvernement, indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire	CPUB,CSDE	13,000.00	13,000.00	10,938.81
12.150	12.30	01.33	Commission des pensions : honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire	CPUB,CSDE	10,000.00	10,000.00	0.00
34.010	34.30	06.12	Pensions partielles des régimes contributifs à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément à l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	3,300,000.00 D	3,363,918.00	3,363,917.30
34.011	34.30	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	1,466,763.32
93.000	93.00	DIVERS	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1989 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	281,504,336.00 D	289,704,336.00	289,704,336.00
<i>Total de la section 08.1 :</i>					286,833,336.00	295,097,254.00	294,550,513.43
Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat							
11.000	DIVERS	01.33	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	138,491.00	138,491.00	137,506.27
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	351,682.00 D	423,117.94	423,117.94
11.020	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	6,510.80	6,510.80
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	51,666.00 D	53,425.53	53,425.53
11.040	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	1,220.05	1,220.05
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CPUB,CSDE	460.00	460.00	232.40
12.000	12.15	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas	CPUB,CSDE	50,000.00	50,000.00	37,954.00
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour	CORD	250.00	250.00	6.17
12.030	12.16	01.33	Indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21,000.00 TE	20,847.00	19,046.45
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	11,000.00	11,000.00	10,290.11
12.080	12.11	01.33	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	2,360.00 TR	2,513.00	2,511.87
12.250	DIVERS	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments : frais de confection et frais d'envoi	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	180,000.00 D	181,452.00	181,451.64
<i>Total de la section 08.2 :</i>					807,209.00	889,387.32	873,273.23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	252,264.00	252,264.00	225,379.70
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	53,223.00	53,223.00	51,773.59
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	784.00	784.00	568.74
11.130	11.12	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires : indemnités pour services extraordinaires	CORD	157,924.00 TE	122,924.00	109,043.83
11.131	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	CORD	176,635.00 TE	121,635.00	101,366.31
12.000	12.15	01.33	Formation générale des stagiaires : indemnités pour services de tiers	CORD	98,095.00 TE	88,095.00	76,262.82
12.001	12.15	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	CORD	215,032.00 TE TR	293,532.00	263,858.25
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21,706.00 TR	31,706.00	24,495.73
12.060	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	13,349.00 TR	15,349.00	12,553.44
12.080	12.11	01.33	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	2,984.00 TR	3,984.00	3,326.44
12.140	12.16	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,000.00 TR	17,000.00	16,790.00
12.190	12.30	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	CORD	5,000.00 TR	6,500.00	6,084.54
12.191	12.30	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1,500.00	1,500.00	298.70
11.630	11.12	01.33	Formation générale des stagiaires : indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	8,140.00	8,140.00	8,135.68
11.631	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1,784.00	1,784.00	1,338.66
Total de la section 08.3 :					1,018,420.00	1,018,420.00	901,276.43
Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	258,012.00	258,012.00	256,796.41
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	513,515.00 D	531,245.40	531,245.40
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	41.33
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4,309.00	4,309.00	4,277.84
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	74.00	74.00	0.00
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,500.00	3,500.00	0.00
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	6,000.00	6,000.00	1,137.81
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	3,500.00	3,500.00	2,273.63
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	23,469.00	23,469.00	16,135.73
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7,000.00	7,000.00	573.91
12.080	12.11	01.34	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	1,100.00	1,100.00	0.00
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	53,297.00	53,297.00	7,841.88
12.200	12.30	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	48,000.00	48,000.00	33,976.80
12.300	DIVERS	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	CORD	620.00	620.00	0.00
12.400	DIVERS	01.34	Frais de fonctionnement du service médical, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	43,100.00	43,100.00	42,984.64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.401	DIVERS	01.34	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du médecin du travail et du médecin du contrôle	CNLI,CNLI,CNLI,CSDE	30,000.00	30,000.00	29,985.30
12.540	12.12	01.34	Frais de bureau	CNLI,CNLI,CNLI,CORD	2,029.00	2,029.00	307.56
Total de la section 08.4 :							
					997,625.00	1,015,355.40	927,578.24
Section 08.5 - Centre informatique de l'Etat							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNLI,CNLI,CSDE	9,115,085.00	9,115,085.00	8,601,967.63
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNLI,CNLI,CSDE	899,468.00	899,468.00	832,992.47
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNLI,CNLI,CSDE	100.00 D	12,881.06	12,881.06
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNLI,CNLI,CSDE	178,618.00 D	191,358.42	191,358.42
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNLI,CNLI,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLI,CSDE	1,442.00	1,442.00	973.01
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	816.00	816.00	680.00
11.131	11.12	DIVERS	Primes d'informatique (centre informatique et autres administrations)	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI	1,085,000.00	1,085,000.00	1,043,370.21
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	2,000.00	2,000.00	1,889.21
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	11,900.00 TR	14,400.00	12,377.36
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	600.00	600.00	565.79
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	21,000.00	21,000.00	11,976.88
12.041	12.12	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI,CSDE	130,000.00	130,000.00	80,513.35
12.042	12.12	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	CORD	7,000.00	7,000.00	4,011.56
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI,CSDE	4,728,200.00	4,728,200.00	3,511,572.79
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	20,000.00	20,000.00	19,418.38
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI,CSDE	3,002,000.00	3,002,000.00	2,852,526.55
12.071	12.12	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique : frais de location et d'entretien, dépenses diverses	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI,CSDE	400,000.00	400,000.00	361,016.61
12.080	12.11	01.34	Bâtiments : exploitation et entretien	CPUBLI,CSDE	357,100.00 TR	387,100.00	370,511.64
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI,CSDE	6,000,000.00	6,000,000.00	5,720,566.20
12.190	12.30	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	CORD	281,000.00 TE	248,500.00	192,601.66
12.300	DIVERS	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI,CSDE	1,292,796.00	1,292,796.00	701,016.20
12.301	DIVERS	01.34	Frais de surveillance des immeubles	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI,CSDE	196,000.00	196,000.00	192,174.41
12.303	DIVERS	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI,CSDE	177,675.00	177,675.00	136,778.92
12.304	DIVERS	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature électronique des transactions de l'Etat	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	835,442.78
24.010	24.10	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNLI,CNLI,CPUBLI,CSDE	6,250,000.00	6,250,000.00	5,618,310.89
12.580	12.11	01.34	Bâtiments : exploitation et entretien	CNLI,CNLI,CORD	300.00	300.00	233.73
					35,159,200.00	35,183,721.48	31,310,727.71
Section 08.6 - Service central des imprimés							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNLI,CNLI,CSDE	1,410,213.00	1,410,213.00	1,377,320.64
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNLI,CNLI,CSDE	228,646.00 D	266,056.84	266,056.84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNL,ICNST,CSDE	100,00 D	29.622,79	29.622,79
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNL,ICNST,CSDE	237.503,00	237.503,00	192.645,47
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNL,ICNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.060	DIVERS	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	50.767,00 TE	19.916,00	19.865,13
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	7.204,00 TE	3.345,00	3.344,36
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8.700,00	8.700,00	7.656,12
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1.230,00 TR	1.780,00	1.779,60
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4.100,00	4.100,00	2.769,62
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	400,00	400,00	253,00
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	28.700,00 TR	40.860,00	40.846,21
12.041	12.12	DIVERS	Crédit commun : matériel de bureau	CNL,ICNST,CPUBLIE	520.000,00	520.000,00	518.013,00
12.042	12.12	DIVERS	Crédit commun : frais d'impression	CORD	230.000,00	230.000,00	229.993,28
12.043	12.12	DIVERS	Crédit commun : frais de reliure et de façonnage	CORD	50.000,00	50.000,00	49.985,62
12.044	12.12	DIVERS	Crédit commun : frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	310.000,00 TE	235.000,00	148.953,12
12.045	12.12	DIVERS	Crédit commun : frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CNL,ICNST,CPUBLIE	200.000,00 TR	219.000,00	210.646,81
12.046	12.12	DIVERS	Crédit commun : frais d'impression de sécurité	CORD	220.000,00 TR	229.000,00	228.941,81
12.047	12.12	01.34	Frais informatiques	CORD	11.500,00 TR	41.500,00	41.489,40
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	385.000,00 TE	347.900,00	331.207,13
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5.550,00 TR	7.650,00	7.556,05
12.080	12.11	01.34	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	68.700,00	68.700,00	67.779,39
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNL,ICNST,CPUBLIE	313.967,00	313.967,00	291.477,72
12.130	12.16	01.34	Frais de confection de documents parlementaires	CNL,ICNST,CPUBLIE	175.000,00	175.000,00	174.872,22
12.131	12.16	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés)	CNL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	235.000,00 TR	255.000,00	254.894,80
12.140	12.16	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	CORD	8.100,00	8.100,00	8.075,07
12.170	12.30	01.34	Entretien des équipements spéciaux	CORD	155.000,00 TR	207.000,00	205.302,66
12.190	12.30	01.34	Formation du personnel	CORD	850,00	850,00	850,00
12.300	DIVERS	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	CORD	19.500,00	19.500,00	10.525,05
12.301	DIVERS	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés	CORD	5.000,00 TR	7.000,00	6.260,50
12.310	DIVERS	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat	CNL,ICNST,CPUBLIE	20.500,00	20.500,00	18.836,11
35.060	35.00	01.34	Conisations à des organismes internationaux	CORD	160,00	160,00	0,00
Total de la section 08.6 :					4.911,490,00	4.978,423,63	4.747,823,52
Section 08.7 - Service luxembourgeois							
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	4.500,00	4.500,00	464,28
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	6.000,00	6.000,00	5.939,86
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3.000,00	3.000,00	694,00
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	4.300,00	4.300,00	1.710,14
12.120	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études dans le cadre de projets de gouvernance électronique	CNL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	6.500.000,00	6.500.000,00	2.336.760,97

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.121	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	401,565.57
12.190	12.30	DIVERS	Frais de formation du personnel	CORD	10,000.00	10,000.00	5,477.08
33.001	33.00	DIVERS	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CORD	100,000.00	100,000.00	40,266.10
43.000	43.22	DIVERS	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	850,000.00	850,000.00	330,051.00
				<i>Total de la section 08.7 :</i>	<i>7,977,800.00</i>	<i>7,977,800.00</i>	<i>3,122,929.00</i>
				Total du département 08 :	460,223,688.00	474,503,648.88	454,680,006.13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Section 09.0 - Dépenses générales

12.012	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	25,000.00 TE	20,000.00	18,302.78
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	6,500.00 TR	12,800.00	10,193.69
12.080	12.11	01.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	4,800.00 TR	6,300.00	6,236.18
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	3,000.00 TE	200.00	0.00
<i>Total de la section 09.0 :</i>					39,300.00	39,300.00	34,732.65

Section 09.1 - Finances communales

11.060	43.22	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales (article 4.2* du règlement grandducal du 4.4.1964)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9,661,007.00 D	9,960,406.00	9,960,405.70
11.130	11.12	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	5,900.00	5,900.00	1,609.46
43.000	43.22	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	CORD	991,574.00	991,574.00	991,574.00
43.002	43.22	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages)	CORD	35,945.00	35,945.00	35,945.00
43.003	43.22	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8,001,000.00	8,001,000.00	8,001,000.00
43.010	93.00	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturelle (loi modifiée du 11.12.1987)	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
43.011	43.21	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,000.00 D	542,988.00	542,986.74
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987)	CNLI,CNST,CPUBLIE	388,832,000.00 D	371,971,636.36	371,971,636.36
<i>Total de la section 09.1 :</i>					377,647,526.00	391,509,549.36	391,505,157.26

Section 09.2 - Commissariats de district

11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,198,225.00 D	1,227,824.20	1,227,824.20
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	205,998.00	205,998.00	178,020.53
11.030	DIVERS	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	63,787.00 D	65,916.57	65,916.57
11.040	DIVERS	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.100	12.11	01.10	Commissariat de district de Luxembourg : loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	55,000.00	55,000.00	53,863.85
12.102	12.11	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher : loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	44,000.00	44,000.00	42,865.44
12.250	DIVERS	01.10	Commissariat de district de Luxembourg : frais de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	29,202.00	29,202.00	28,967.36
12.251	DIVERS	01.10	Commissariat de district de Diekirch : frais de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	28,528.00	28,528.00	28,378.62
12.252	DIVERS	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher : frais de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	21,938.00	21,938.00	20,727.76
35.060	35.00	01.10	Coûts à des organismes internationaux	CORD	3,500.00	3,500.00	3,500.00
<i>Total de la section 09.2 :</i>					1,650,278.00	1,682,006.77	1,650,054.33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 09.3 - Caisse de prévoyance							
42.000	42.00	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30,970,000.00 D	31,525,251.00	31,525,250.05
42.001	34.20	06.35	Suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26. 3. 1974)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	670,000.00 D	674,309.00	674,308.14
42.002	42.00	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6,330,000.00	6,326,021.30	6,326,021.30
			<i>Total de la section 09.3 :</i>		37,970,000.00	38,529,560.00	38,525,579.49
Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes							
11.000	DIVERS	01.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	707,154.00	707,154.00	562,666.94
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	58,721.00	58,721.00	58,233.05
11.020	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	3,798.81	3,798.81
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour	CORD	12,910.00	12,910.00	12,279.33
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	2,700.00	2,700.00	2,674.97
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3,000.00	3,000.00	1,120.00
			<i>Total de la section 09.4 :</i>		784,585.00	788,223.81	640,713.10
Section 09.6 - Administration des services de secours							
11.000	DIVERS	03.50	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,053,756.00 D	2,129,307.49	2,129,307.49
11.010	DIVERS	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	473,491.00	473,491.00	447,931.82
11.020	DIVERS	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	60,150.61	60,150.61
11.030	DIVERS	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	678,330.00	678,330.00	632,586.38
11.040	DIVERS	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	30,229.23	30,229.23
11.100	11.40	03.50	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3,316.00	3,316.00	2,209.41
11.130	11.12	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	74,963.00	74,963.00	57,100.29
11.150	11.12	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	2,480.00	2,480.00	325.43
12.000	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	116,991.00 TR	123,116.00	123,033.68
12.010	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	126,945.00	126,945.00	120,035.04
12.012	12.13	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	20,205.00 TE	20,205.00	18,630.82
12.020	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs : frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	56,378.00	56,378.00	48,940.87
12.021	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs : carburants et combustibles	CORD	54,790.00 TR	75,987.00	75,986.84
12.022	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs : réparations et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	184,000.00	184,000.00	180,304.79
12.030	12.16	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	306,165.00	306,165.00	305,336.29
12.040	12.12	03.50	Frais de bureau	CORD	17,300.00 TR	17,986.00	17,985.53
12.050	12.12	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	176,000.00	176,000.00	166,645.12
12.060	12.12	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	350,083.00	350,083.00	275,481.66
12.070	12.12	03.50	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	67,275.00	67,275.00	34,527.99
12.080	12.11	03.50	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	116,050.00 TR	135,329.00	132,319.99
12.081	12.11	03.40	Service des examens médicaux des sapeurs-pompiers : bâtiments : exploitation et entretien	CORD	9,000.00	9,000.00	8,722.87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	03.50	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des sociétaires autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	487,170.00 D	519,914.00	519,703.91
12.120	12.30	03.50	Frais d'experts et d'études	CORD	31,785.00	31,785.00	12,000.00
12.130	12.16	03.50	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	36,920.00	36,920.00	32,184.19
12.140	12.16	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	190,000.00	190,000.00	189,562.68
12.150	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	CORD	1,200.00	1,200.00	0.00
12.151	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile	CNLI,CNST,CPUBLIE	30,000.00	30,000.00	28,264.13
12.170	12.30	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	25,677.00 TR	25,775.00	25,774.21
12.180	12.30	03.50	Acquisition de matériel didactique	CORD	16,360.00 TR	16,654.00	16,653.72
12.190	12.30	03.50	Formation du personnel	CORD	30,000.00 TE	20,255.00	18,240.74
12.200	12.30	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI,CNST,CPUBLIE	27,850.00	27,850.00	27,846.00
12.300	DIVERS	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile	CORD	2,500.00 TR	2,678.00	2,677.42
12.301	DIVERS	03.50	Frais d'équipements divers financés par des dons et successions	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.310	DIVERS	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	CORD	148,000.00 TE	114,489.00	113,155.05
12.320	DIVERS	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention, autres frais d'intervention	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	398,000.00 D	725,620.00	710,844.77
12.330	DIVERS	03.50	Indemnités pour frais de représentation	CORD	669.00 TR	853.00	852.45
12.340	DIVERS	DIVERS	Mise en place d'un site Internet de la protection civile	CORD	30,000.00	30,000.00	29,883.40
31.050	31.32	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	CORD	425,000.00	425,000.00	425,000.00
32.020	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile : indemnités compensatoires	CNLI,CNST,CPUBLIE	14,000.00	14,000.00	8,463.32
33.011	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	CNSM	55,528.00	55,528.00	55,528.00
33.012	33.00	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	6,197.00	6,197.00	6,197.00
33.013	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	10,412.00	10,412.00	10,412.00
35.060	35.00	13.90	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
43.000	43.22	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,100,000.00 D	4,076,869.52	4,076,059.59
12.500	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	3,400.00	3,400.00	3,389.25
31.550	31.32	13.90	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	CNST,CORD	175,000.00	175,000.00	175,000.00
<i>Total de la section 09.6 :</i>					10,136,381.00	11,641,346.85	11,355,493.98
Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)							
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,000.00	2,000.00	1,189.92
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,400.00	2,400.00	1,115.55
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	4,500.00 TR	8,500.00	5,648.62
12.012	12.13	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	27,500.00 TR	40,000.00	36,065.99
12.020	12.14	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	1,160.00 TR	1,760.00	1,483.18
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	21,000.00 TR	26,000.00	24,011.87
12.070	12.12	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	36,000.00 TR	39,700.00	39,544.82
12.080	12.11	07.20	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	21,000.00 TR	30,000.00	20,997.24

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	07.20	Aménagement du territoire : frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,255,000.00 TR	1,348,847.40	1,348,847.40
12.122	12.30	07.50	Parcs naturels : frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	100,000.00	100,000.00	95,552.23
12.130	12.16	07.20	Frais de confection et de publication d'études, d'études d'impact, de plans, de cartes et de rapports	CPUBLIE, CSDE	60,000.00 TE	18,500.00	11,608.90
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	80,000.00 TE	8,700.00	5,419.05
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	25,000.00	25,000.00	22,718.89
35.010	35.20	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	817,520.00 TR	847,520.00	837,280.20
35.060	35.00	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux, contributions à des organismes internationaux	CORD	25,125.00	25,125.00	25,000.00
35.061	35.00	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen	CORD	3,170.00	3,170.00	3,170.00
35.065	35.00	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité	CPUBLIE, CSDE	98,325.00	98,325.00	85,439.96
43.000	43.22	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux	CORD	70,000.00 TE	50,000.00	50,000.00
43.030	43.51	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels existants et en préparation	CORD	625,476.00	625,476.00	625,476.00
43.300	43.22	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	CORD	60,000.00 TE	28,000.00	18,000.00
					3,335,176.00	3,335,176.00	3,258,569.82
					<i>Total de la section 09.7 :</i>		
Section 09.8 - Aménagement communal							
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	30,000.00	30,000.00	23,100.00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	22,000.00	22,000.00	13,600.00
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	5,000.00	5,000.00	2,632.32
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	9,000.00	9,000.00	5,509.82
12.120	12.30	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes	CPUBLIE, CSDE	40,000.00	40,000.00	30,988.00
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	35,000.00	35,000.00	8,250.57
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	5,000.00	5,000.00	4,988.20
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain	CPUBLIE, CSDE	180,000.00	180,000.00	155,794.50
					326,000.00	326,000.00	244,853.47
					<i>Total de la section 09.8 :</i>		
Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau							
11.000	DIVERS	10.40	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3,987,830.00	3,987,830.00	3,857,250.86
11.010	DIVERS	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	289,235.00	289,235.00	279,910.57
11.020	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	38,002.86	38,002.86
11.030	DIVERS	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,357,772.00 D	1,398,368.25	1,398,368.25
11.040	DIVERS	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	5,052.78	5,052.78
11.100	11.40	10.40	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	23,007.00	23,007.00	17,032.06
12.000	12.15	10.40	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25,000.00 TE	15,960.00	13,564.50
12.010	12.13	10.40	Frais de route et de séjour	CORD	41,500.00	41,500.00	36,589.44
12.012	12.13	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30,000.00	30,000.00	25,703.11
12.020	12.14	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	127,000.00 TR	133,962.00	133,961.65
12.030	12.16	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	8,000.00 TR	8,160.00	8,160.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	10.40	Frais de bureau	CORD	51,500.00 TE	51,340.00	45,033.91
12.050	12.12	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	32,600.00 TR	34,850.00	34,849.78
12.060	12.12	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4,200.00 TE	3,950.00	3,674.98
12.070	12.12	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	71,620.00	71,620.00	68,350.17
12.080	12.11	10.40	Bâtiments : exploitation et entretien	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	77,850.00 TR	84,850.00	81,442.33
12.100	12.11	10.40	Loyers d'immeubles et charges localisées accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	267,500.00 TR	269,540.00	269,536.48
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	850,000.00	850,000.00	849,999.35
12.122	12.30	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	CORD	20,000.00	20,000.00	17,278.21
12.140	12.16	10.40	Frais de sensibilisation et d'information, acquisition de matériel didactique et audiovisuel, participation à des foires	CORD	75,000.00 TR	85,910.00	85,803.33
12.160	12.30	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	272,000.00 TR	273,340.00	273,336.09
12.170	12.30	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	26,000.00	26,000.00	24,396.61
12.171	12.30	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique	CPUBLIE,CSDE	15,000.00	15,000.00	14,986.17
12.190	12.30	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	37,000.00 TE	32,198.00	30,683.27
12.220	12.30	10.40	Frais de participation au projet de recherche "Interaction nappes-rivière dans le bassin de l'Alzette"	CORD	9,600.00 TE	2,465.00	0.00
12.301	DIVERS	DIVERS	Protection et aménagement de l'environnement aquatique et piscicole	CPUBLIE,CSDE	110,000.00	110,000.00	82,847.30
12.302	DIVERS	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500.00	2,500.00	505.03
12.310	DIVERS	10.40	Pisciculture - exécution de la loi sur la pêche, frais d'entretien et de repeuplement	CORD	46,000.00	46,000.00	30,703.76
12.311	DIVERS	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau	CPUBLIE,CSDE	460,000.00	460,000.00	433,307.49
12.320	DIVERS	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grilles empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI,CNST,CPUBLIE	125.00	125.00	0.00
12.321	DIVERS	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	CORD	12,000.00 TE	4,797.00	0.00
12.330	DIVERS	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CNLI,CNST,CPUBLIE	6,000.00	6,000.00	5,407.50
14.010	14.10	10.10	Cours d'eau : travaux d'entretien et de curage des cours d'eau frontaliers	CORD	10,000.00	10,000.00	0.00
14.011	14.10	DIVERS	Stations d'épuration : travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
14.013	14.10	12.32	Cours d'eau navigables et flottables : travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	111,000.00	111,000.00	77,772.91
14.014	14.10	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau non navigables ni flottables aux abords de la Moselle canalisée	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
14.016	14.10	10.10	Cours d'eau : travaux d'entretien et de curage à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	429,202.93
24.000	24.10	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI,CNST,CPUBLIE	250.00	250.00	0.00
31.050	31.32	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par des associations syndicales ou des particuliers : participation de l'Etat au coût des travaux	CPUBLIE,CSDE	23,000.00	23,000.00	0.00
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	CORD	10,000.00	10,000.00	9,940.00
33.001	33.00	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publique	CORD	250,000.00 TE	246,225.00	246,225.00
35.020	35.30	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme Interreg	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	199,999.99
35.060	35.00	07.50	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	62,000.00 TR	63,703.00	63,702.46
43.000	43.22	10.10	Travaux d'entretien, de curage et de conservation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes : participation de l'Etat au coût des travaux	CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	27,988.08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
43.001	43.22	10.10	Participation de l'Etat au financement des travaux d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre	CPUBLIE;CSDE	223,000.00	223,000.00	204,243,29
93.000	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant règlementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI;CNST;CPUBLIE;CSDE	65,300.00	65,300.00	65,300.00
93.001	93.00	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Lander de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984)	CNLI;CNST;CPUBLIE;CSDE	40,620.00	40,620.00	40,620.00
<i>Total de la section 09.9 :</i>					9,887,409.00	9,964,860.89	9,530,691.40
Total du département 09 :					441,772,655.00	457,816,022.68	456,745,845.44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	7.500,00	7.500,00	0,00
11.131	11.12	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle ; indemnités pour services extraordinaires	CORD	18.215,00 TE	10.715,00	0,00
11.133	11.12	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsideés par l'Etat ; indemnités pour services extraordinaires	CORD	6.261,00	6.261,00	6.260,76
11.135	11.12	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle ; indemnités pour services extraordinaires	CORD	496,00	496,00	496,00
12.001	12.15	DIVERS	Commissions d'études ; indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE	2.500,00	2.500,00	1.983,20
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	500,00	500,00	0,00
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	250.000,00	250.000,00	167.141,81
12.020	12.14	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2.770,00 TR	2.802,00	2.775,59
12.041	12.12	04.00	Frais de bureau	CORD	4.000,00	4.000,00	2.924,56
12.042	12.12	04.00	Frais de documentation	CORD	21.000,00	21.000,00	20.953,76
12.080	12.11	04.00	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	10.600,00 TR	18.100,00	15.856,92
12.081	12.11	04.00	Services de l'Etat à gestion séparée : frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00 D	755.846,00	755.309,07
12.125	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE,CSDE	211.000,00	211.000,00	187.944,78
12.130	12.16	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle ; frais d'impression, frais pour droits d'auteur, acquisition de manuels scolaires et de matériel d'écriture, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	950.000,00	950.000,00	776.313,40
12.140	12.16	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	150.000,00	150.000,00	90.987,62
12.190	12.30	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1.000,00	1.000,00	740,70
12.302	DIVERS	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale ; dépenses de fonctionnement	CORD	1.500,00	1.500,00	0,00
12.303	DIVERS	DIVERS	Projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique ; dotation au centre de coordination	CORD	500.000,00	500.000,00	500.000,00
12.307	DIVERS	DIVERS	Frais de participation aux échanges franco-allemands	CORD	32.000,00	32.000,00	32.000,00
12.308	DIVERS	04.00	Service informatique ; dépenses de fonctionnement et frais divers	CORD	95.000,00	95.000,00	79.616,50
12.315	DIVERS	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers ; dépenses diverses	CORD	248.500,00	248.500,00	242.523,59
12.319	DIVERS	DIVERS	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geeselsknäppchen	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2.626.000,00	2.626.000,00	2.403.295,70
12.320	DIVERS	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation ; dépenses diverses	CORD	71.202,00 TE	71.170,00	70.288,00
12.321	DIVERS	DIVERS	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX ; organisation de manifestations et frais divers	CORD	18.000,00	18.000,00	13.948,00
12.323	DIVERS	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	72.742,00 D	314.000,00	214.890,00
12.324	DIVERS	04.60	Unité nationale d'Eurydice ; frais de fonctionnement	CORD	5.200,00	5.200,00	0,00
33.000	33.00	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Meiz	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.744.725,00	1.744.725,00	1.313.567,15
33.002	33.00	DIVERS	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement postprimaire aux services téléinformatiques	CORD	801.837,00	801.837,00	801.837,00
33.010	33.00	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique ; subside	CNSM	30.000,00	30.000,00	30.000,00
33.011	33.00	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles ; subside	CNSM	10.000,00	10.000,00	10.000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.014	33.00	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement de partenariats éducatifs européens : contrepartie nationale	CNSM	16,000.00	16,000.00	15,992.00
33.016	33.00	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CS	371,503.00 D	689,745.00	565,602.27
33.017	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	CNSM	111,000.00	111,000.00	111,000.00
34.060	34.41	DIVERS	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique	CORD	68,000.00	68,000.00	66,798.98
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45,000.00	45,000.00	40,216.71
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	23,000.00	23,000.00	21,314.61
41.050	41.10	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement postprimaire	CORD	45,000.00	45,000.00	45,000.00
41.051	41.10	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement postprimaire d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages et échanges scolaires	CORD	45,000.00	45,000.00	39,600.00
41.052	41.10	04.00	Participation de l'Etat aux frais des voyages d'études dans l'intérêt des programmes de coopération européenne	CORD	20,000.00	20,000.00	3,300.00
12.512	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	411.00	411.00	410.74
12.580	12.11	04.00	Bâtiments : exploitation et entretien	CNST, CORD	15,879.00	15,879.00	15,878.79
12.819	DIVERS	DIVERS	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geessekräppchen	CNST, CORD	1,207,000.00	1,206,787.65	1,206,787.65
32.510	32.00	04.50	Participation de l'Etat aux frais de formation des pilotes professionnels	CNST, CORD	270,489.00	270,489.00	270,488.47
Total de la section 10.0 :					10,130,930.00	11,426,176.00	10,164,044.33
Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation							
11.000	DIVERS	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	853,085.00 D	1,015,368.63	1,015,368.63
11.010	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	48,870.00	48,870.00	44,661.71
11.020	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	1,251.00 D	10,528.64	10,528.64
11.030	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	73,331.00 D	76,023.53	76,023.53
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	433.00	433.00	278.88
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,500.00 TR	3,310.00	3,288.75
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2,516.00 TR	8,516.00	8,496.10
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	1,800.00	1,800.00	1,700.23
12.041	12.12	04.10	Service de photocopie couleur : entretien et fournitures	CORD	6,000.00	6,000.00	3,123.22
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4,000.00	4,000.00	2,115.20
12.080	12.11	04.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	25,000.00	25,000.00	19,702.89
12.900	DIVERS	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	105,000.00	105,000.00	95,285.35
12.901	DIVERS	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement postprimaire : dépenses diverses	CORD	700,000.00	700,000.00	687,603.13
12.902	DIVERS	DIVERS	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lëtzebuerg : dépenses diverses	CORD	372,500.00 TE	365,690.00	322,655.92
Total de la section 10.1 :					2,196,296.00	2,370,539.80	2,290,832.18
Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
11.000	DIVERS	04.01	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	300,945.00 D	356,831.24	356,831.24
11.010	DIVERS	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	458,144.00 D	490,674.89	490,674.89
11.020	DIVERS	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	150,000.00 TR	183,400.00	183,387.82
12.000	12.15	04.01	Evaluation du projet pilote portant sur la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique : indemnités pour services de tiers	CORD	32,000.00 TE	0.00	0.00
12.040	12.12	04.01	Frais de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	8,916.88
12.190	12.30	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	600,000.00 TR	668,000.00	667,634.36
12.191	12.30	04.01	Formation continue des directions des établissements postprimaires	CORD	25,000.00 TE	18,000.00	16,619.54
12.192	12.30	04.01	Formation continue : colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspecteur	CORD	10,000.00 TE	0.00	0.00
12.221	12.30	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques	CPUBLIE,CSDE	1,899,157.00	1,699,157.00	1,898,415.38
12.222	12.30	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	610,000.00 TR	631,000.00	629,502.55
12.224	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	CORD	42,185.00 TE	22,185.00	12,838.75
12.226	12.30	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	CORD	110,000.00	110,000.00	110,000.00
12.227	12.30	04.01	Mise en place d'un système de monitoring pour tous les ordres d'enseignement de l'éducation nationale au Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,000.00 TR	129,600.00	129,600.00
12.228	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote "Ganztagsschoul" au primaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	75,000.00	75,000.00	74,205.04
12.229	12.30	04.01	Préparation des travaux préliminaires aux projets relatifs aux profils d'apprentissage	CORD	140,000.00 TE TR	140,000.00	87,261.01
12.300	DIVERS	04.01	Centre de documentation : frais d'alimentation et frais connexes	CORD	58,000.00	58,000.00	57,978.48
12.301	DIVERS	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement : dépenses diverses	CORD	315,100.00 TE	232,100.00	207,547.76
					4,735,631.00	4,824,048.13	4,731,413.70
Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire							
11.000	DIVERS	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	5,041,782.00	5,041,782.00	3,164,959.01
11.010	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	291,772.00 D	376,203.49	376,203.49
11.020	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	11,383.00 D	422,221.79	422,221.79
11.030	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.040	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	16,796.00 TE	12,996.00	294.20
11.131	11.12	DIVERS	Cours de rattrapage : indemnités pour services extraordinaires	CORD	16,000.00 TR	21,000.00	17,613.00
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	35,101.00 TR	55,101.00	49,090.11
12.001	12.15	04.10	Cours de rattrapage : indemnités pour services de tiers	CORD	50,000.00 TE	40,000.00	28,230.11
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	10,000.00	10,000.00	9,888.87
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	20,000.00 TR	22,500.00	21,162.80
12.041	12.12	04.10	Frais de documentation	CORD	6,500.00 TE	500.00	275.47
12.060	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	17,000.00	17,000.00	15,440.98
12.080	12.11	04.10	Bâtements : exploitation et entretien	CORD	19,405.00 TR	20,705.00	20,627.50
12.170	12.30	04.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	2,000.00 TE	0.00	0.00
12.190	12.30	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation : frais divers	CORD	12,000.00	12,000.00	11,986.54
12.191	12.30	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires	CORD	60,000.00	60,000.00	59,583.35
12.300	DIVERS	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique, frais divers	CORD	33,000.00 TE	26,000.00	21,375.95
33.010	33.00	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	CNSM	13,000.00	13,000.00	12,999.87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.011	33.00	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	CNSM	52,112.00	52,112.00	52,112.00
33.012	33.00	04.10	Formation initiale et continue des délégués des parents d'élèves : participation aux frais	CNSM	5,000.00	5,000.00	2,752.00
34.060	34.41	DIVERS	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	CORD	100,000.00	100,000.00	99,983.00
34.061	34.41	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg	CORD	1,662,725.00	1,662,725.00	1,661,675.57
34.062	34.41	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur	CNST,CPUBIE	160,000.00	160,000.00	140,639.00
			<i>Total de la section 10.3 :</i>		<i>7,635,776.00</i>	<i>8,131,046.28</i>	<i>6,163,114.61</i>
Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires							
12.080	12.11	04.13	Crédit commun pour la prise en charge des frais de nettoyage des installations sportives mises à disposition des fédérations en dehors des heures de classe	CORD	3,000.00	3,000.00	1,316.00
12.090	12.21	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBIE	1,257,110.00	1,257,110.00	1,257,109.11
12.300	DIVERS	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	CORD	91,260.00	91,260.00	90,975.32
33.010	33.00	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	CNSM	76,875.00	76,875.00	76,875.00
33.011	33.00	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	CNSM	66,625.00	66,625.00	66,625.00
33.012	33.00	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	CNSM	27,675.00	27,675.00	27,675.00
33.013	33.00	DIVERS	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	CNSM	2,107.00	2,107.00	2,052.42
33.014	33.00	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	CNSM	195,500.00	195,500.00	195,000.00
33.015	33.00	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes handicapées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	CNSM	4,980.00	4,980.00	4,980.00
12.590	12.21	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CNST,CORD	87,784.00	87,784.00	87,783.85
			<i>Total de la section 10.4 :</i>		<i>1,812,916.00</i>	<i>1,812,916.00</i>	<i>1,810,391.70</i>
44.000	44.00	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	46,000,000.00 D	49,582,209.00	49,538,479.56
			<i>Total de la section 10.5 :</i>		<i>46,000,000.00</i>	<i>49,582,209.00</i>	<i>49,538,479.56</i>
Section 10.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires							
11.000	DIVERS	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	47,175.72	47,175.72
11.010	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	91,002.00	91,002.00	90,644.27
11.020	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	2,116,431.00 D	2,202,396.84	2,202,396.84
11.040	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	100,011.46	100,011.46
11.060	DIVERS	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CNLI,CNST,CPUBIE	91,126.00	91,126.00	82,982.77
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillement	CPUBIE,CSDE	10,232.00	10,232.00	8,660.78
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	CORD	6,944.00 TR	7,471.00	7,470.48
12.000	12.15	04.10	Remplacement de personnel en congé de maladie : indemnités pour services de tiers	CORD	4,000.00 TE	3,473.00	2,866.98
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2,800.00	2,800.00	2,308.01
12.020	12.14	04.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10,000.00	10,000.00	8,631.03

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.030	12.16	04.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	40,000.00	40,000.00	36,563.26
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	4,000.00 TR	8,500.00	5,777.77
12.060	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5,300.00	5,300.00	4,288.96
12.120	12.30	04.10	Frais de contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimentaire	CORD	5,000.00	5,000.00	4,769.28
12.190	12.30	04.10	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	3,000.00	3,000.00	2,876.00
12.210	12.30	04.10	Exploitation des restaurants scolaires : frais des repas et frais connexes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4,450,060.00	4,450,060.00	2,999,871.94
12.301	DIVERS	04.10	Réparation et entretien des équipements spéciaux des restaurants scolaires	CPUBLIE, CSDE	414,000.00 TE	409,500.00	281,135.12
			<i>Total de la section 10.6 :</i>		<i>7,254,195.00</i>	<i>7,487,148.02</i>	<i>5,868,400.87</i>
Section 10.7 - Education différenciée							
11.000	DIVERS	04.52	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	18,911,600.00	18,911,600.00	17,420,897.78
11.010	DIVERS	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4,197,947.00 D	8,689,344.02	8,689,344.02
11.020	DIVERS	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	1,116,277.05	1,116,277.05
11.021	DIVERS	06.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire dans le cadre de mesures d'intégration scolaire en faveur d'enfants à besoins éducatifs spéciaux	CNLI, CNST, CSDE	4,003,613.00	4,003,613.00	27,591.22
11.030	DIVERS	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,615,634.00	1,615,634.00	1,546,250.35
11.040	DIVERS	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	9,112.98	9,112.98
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	23,250.00	23,250.00	16,611.05
11.130	11.12	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	45,000.00	45,000.00	40,020.89
11.150	11.12	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires	CPUBLIE, CSDE	220,000.00 TE	190,000.00	177,302.81
12.000	12.15	04.52	Indemnités pour services de liers	CORD	12,000.00 TE	11,600.00	7,116.81
12.010	12.13	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6,600.00 TR	11,600.00	9,732.64
12.012	12.13	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	31,600.00	31,600.00	17,842.40
12.080	12.11	04.52	Bâtiments : exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	550,000.00	550,000.00	516,581.40
12.090	12.21	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée : loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	510,000.00 D TR	568,849.00	568,843.27
12.100	12.11	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée : loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	820,000.00 D	864,454.00	863,971.34
12.120	12.30	04.52	Evaluation pratique du volet scolaire : frais d'experts et d'études	CORD	61,000.00 TR	77,000.00	76,299.39
12.160	12.30	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	CORD	1,488.00	1,488.00	1,433.88
12.190	12.30	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	108,500.00 TE	92,500.00	91,740.63
12.252	DIVERS	04.52	Institut pour déficients visuels : frais d'exploitation courants	CORD	49,540.00	49,540.00	49,487.77
12.253	DIVERS	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux : frais d'exploitation courants	CORD	142,000.00	142,000.00	138,995.94
12.254	DIVERS	04.52	Service de guidance de l'enfance : frais d'exploitation courants	CORD	127,500.00	127,500.00	127,499.21
12.255	DIVERS	04.52	Centre d'observation : frais d'exploitation courants	CORD	18,815.00	18,815.00	18,543.94
12.256	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken : frais d'exploitation courants	CORD	100,650.00	100,650.00	100,637.19
12.257	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walfordange : frais d'exploitation courants	CORD	75,500.00	75,500.00	69,652.43
12.258	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux : frais d'exploitation courants	CORD	67,850.00	67,850.00	67,722.15
12.261	DIVERS	04.52	Centre d'intégration scolaire : frais d'exploitation courants	CORD	18,400.00	18,400.00	18,097.80
12.263	DIVERS	04.52	Centre régional de Differdange : frais d'exploitation courants	CORD	22,000.00	22,000.00	21,999.21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.264	DIVERS	04.52	Centre régional d'Echternach : frais d'exploitation courants	CORD	37.235,00	37.235,00	37.027,88
12.265	DIVERS	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette : frais d'exploitation courants	CORD	68.300,00 TR	70.300,00	70.094,87
12.267	DIVERS	04.52	Centre régional de Luxembourg : frais d'exploitation courants	CORD	120.000,00	120.000,00	119.999,18
12.268	DIVERS	04.52	Centre régional de Rédange : frais d'exploitation courants	CORD	16.830,00	16.830,00	16.728,95
12.269	DIVERS	04.52	Centre régional de Rosser : frais d'exploitation courants	CORD	25.720,00	25.720,00	25.574,67
12.270	DIVERS	04.52	Centre régional de Rumelelange : frais d'exploitation courants	CORD	17.700,00	17.700,00	17.654,91
12.272	DIVERS	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques : frais d'exploitation courants	CORD	73.500,00	73.500,00	72.918,56
12.273	DIVERS	04.52	Centre d'observation dans la région de Péterange : frais d'exploitation courants	CORD	17.600,00	17.600,00	17.599,03
12.280	DIVERS	04.52	Direction de l'Education différenciée : dépenses de fonctionnement courants	CORD	15.000,00	15.000,00	13.756,01
12.281	DIVERS	04.52	Service rééducatif ambulatoire : dépenses de fonctionnement	CORD	50.000,00	50.000,00	49.707,66
32.010	32.00	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des instituts à l'étranger	CORD	52.000,00 TR	56.700,00	56.646,50
33.000	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00 D	7.400,00	6.758,45
33.010	33.00	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	CNSM	1.487,00	1.487,00	1.400,00
34.010	34.30	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	CORD	6.000,00	6.000,00	3.180,60
34.011	34.30	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.480.000,00	1.480.000,00	1.390.094,18
35.010	35.20	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	CORD	14.173,00	14.173,00	14.173,00
41.050	41.10	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	CORD	559.484,00	559.484,00	559.484,00
43.005	43.22	04.52	Remboursement à la commune de Rédange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken	CORD	62.688,00 TR	72.188,00	72.145,45
44.003	44.00	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	CORD	9.000,00	9.000,00	8.000,00
44.004	44.00	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	CORD	27.000,00	27.000,00	27.000,00
44.006	44.00	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant : participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	361.580,00	361.580,00	361.580,00
44.007	44.00	04.52	Projet "Liewenshart" initié par l'a.s.b.l. "Paerdstaelier" à Heiderscheid : participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	563.782,00	563.782,00	563.782,00
44.008	44.00	04.52	Letzeburger Aktionskreis Psychomotorik a.s.b.l. : participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	358.989,00	358.989,00	358.989,00
44.009	44.00	04.52	Schëtt fir Schrëtt a.s.b.l. : participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	220.913,00	220.913,00	220.913,00
11.600	11.40	04.52	Indemnités d'habilitation	CNST,CORD	984,00	984,00	763,04
43.501	43.22	13.90	Services de guidance régionaux de l'enfance et commissions médico-psychopédagogiques communales : participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CNST,CORD	880,00	880,00	880,00
Total de la section 10.7 :					35.907.632,00	41.629.622,05	35.906.466,49
Section 10.8 - Service de la formation des adultes							
11.000	DIVERS	04.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1.896.418,00	1.896.418,00	1.865.081,86
11.010	DIVERS	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3.488.561,00 D	3.910.103,62	3.910.103,62
11.020	DIVERS	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	1.325.761,00	1.325.761,00	1.201.843,54
11.030	DIVERS	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	323.871,00	323.871,00	311.135,34
11.040	DIVERS	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	19.443,18	19.443,18
11.100	11.40	04.53	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE,CSDE	2.009,00	2.009,00	1.336,19
11.130	11.12	04.33	Etudes secondaires dirigées du soir : indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI,CNST,CPUBLIE	55.550,00	55.550,00	55.741,01

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	04.34	Etudes secondaires techniques dirigées du soir : indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités étrangers : indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI,CNST,CPUBLIE	193,920.00	193,920.00	149,408.16
11.132	11.12	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers : indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI,CNST,CPUBLIE	136,350.00 D	146,350.00	146,342.96
11.133	11.12	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations	CORD	47,470.00	47,470.00	36,503.31
11.134	11.12	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe : indemnités pour services extraordinaires	CORD	18,180.00	18,180.00	9,596.52
11.135	11.12	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes : indemnités des professeurs et chargés de cours	CPUBLIE,CSDE	22,220.00	22,220.00	21,152.68
12.000	12.15	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers : indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	131,300.00	131,300.00	114,407.22
12.001	12.15	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe : indemnités pour services de tiers	CORD	6,060.00	6,060.00	5,203.20
12.002	12.15	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes : indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	9,999.00	9,999.00	9,537.31
12.010	12.13	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3,500.00	3,500.00	2,026.75
12.080	12.11	04.53	Bâtiments : exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	123,000.00	123,000.00	114,210.44
12.090	12.21	04.00	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	22,353.00 D	25,200.00	25,200.00
12.125	12.30	04.00	Conception et réalisation d'une banque de données informatisée pour la gestion administrative du Service de la formation des adultes et du Centre de langues Luxembourg	CPUBLIE,CSDE	138,000.00	138,000.00	137,188.45
12.126	12.30	04.00	Tests informatisés : développement de tests de placement et de certification en langues sur support informatisé	CORD	16,726.00	16,726.00	16,607.38
12.190	12.30	04.53	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	10,000.00	10,000.00	7,784.83
12.250	DIVERS	04.53	Centre de langues Luxembourg : frais d'exploitation courants	CORD	77,640.00	77,640.00	75,489.30
12.300	DIVERS	04.53	Dépenses de fonctionnement des cours du soir : frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers, entretien, matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses	CORD	7,330.00	7,330.00	6,781.27
12.301	DIVERS	04.53	Organisation des examens en langues : frais divers	CNLI,CNST,CPUBLIE	22,000.00 D	27,012.00	21,997.87
33.000	33.00	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle : conventions avec les associations organisatrices	CORD	195,000.00	195,000.00	195,000.00
43.000	43.22	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle : conventions avec les communes organisatrices	CORD	70,000.00	70,000.00	70,000.00
					8,343,318.00	8,802,062.80	8,527,092.39
					Total de la section 10.9 :		
Section 10.9 - Inspectorat							
11.000	DIVERS	04.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	2,644,260.00 D	2,669,024.41	2,669,024.41
11.010	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	54,271.00 D	75,291.38	75,291.38
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	12,955.00 TR	22,955.00	22,947.48
11.131	11.12	04.20	Frais de stage aux écoles du pays : indemnités des patrons de stage	CPUBLIE,CSDE	52,900.00	52,900.00	52,871.86
11.132	11.12	04.20	Réunions du collège des inspecteurs : indemnités	CORD	110,000.00	110,000.00	104,095.63
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	40,660.00	40,660.00	36,161.66
12.040	12.12	04.20	Sommes fixes pour frais de bureau alloués aux inspecteurs de l'enseignement primaire	CORD	2,975.00	2,975.00	2,974.68
12.041	12.12	04.20	Frais de bureau	CORD	33,510.00	33,510.00	30,661.33
12.050	12.12	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	35,000.00 TE	25,000.00	20,537.93
12.090	12.21	04.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	15,200.00	15,200.00	15,102.46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	04.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8.522.00	8.522.00	8.521.76
12.190	12.30	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	7.500.00	7.500.00	5.743.33
<i>Total de la section 10.9 :</i>					3.017.753.00	3.063.637.79	3.043.933.91
Section 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire							
11.000	DIVERS	04.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	172.869.700.00	172.869.700.00	170.296.251.95
11.010	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	15.097.468.00	15.097.468.00	12.502.390.66
11.020	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	249.395.00	249.395.00	175.564.36
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80.000.00	80.000.00	59.515.78
11.131	11.12	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de suppléants	CORD	73.600.00 TE	56.598.00	55.550.37
11.132	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	620.000.00 TR	665.699.00	665.580.61
12.000	12.15	04.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	5.500.00 TR	7.849.00	7.821.00
12.001	DIVERS	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire : indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10.809.400.00 D	10.723.348.13	10.721.942.71
12.002	12.15	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	52.395.00 TR	67.048.00	66.736.48
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	4.000.00	4.000.00	2.716.21
12.125	12.30	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	130.000.00 TR	160.000.00	159.994.30
12.190	12.30	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers	CORD	1.250.00	1.250.00	1.250.00
12.300	DIVERS	04.20	Commission d'instruction : dépenses de fonctionnement, frais de documentation concernant l'enseignement primaire	CORD	1.200.00	1.200.00	1.182.90
12.301	DIVERS	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, frais pour droits d'auteur	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2.900.000.00	2.900.000.00	1.778.163.64
12.302	DIVERS	04.20	Classes à régime linguistique spécial : frais divers	CORD	3.250.00	3.250.00	3.029.08
12.303	DIVERS	04.20	Promotion de la lecture : frais divers	CORD	10.000.00	10.000.00	4.188.95
33.000	33.00	04.00	Manifestations de la jeunesse, rencontres internationales et échanges scolaires ; participation de l'Etat	CORD	4.150.00	4.150.00	4.150.00
33.001	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	CORD	8.500.00	8.500.00	8.500.00
33.002	33.00	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences ; participation aux frais	CORD	2.750.00	2.750.00	2.750.00
33.003	33.00	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	CORD	52.500.00	52.500.00	52.500.00
33.004	33.00	04.20	Education musicale ; participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	CORD	6.000.00	6.000.00	6.000.00
33.005	33.00	04.20	Education artistique ; participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	CORD	4.150.00	4.150.00	4.150.00
43.000	43.22	04.20	Frais du personnel enseignant ; remboursement de la part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29.679.890.00	29.679.890.00	28.494.057.42
43.001	43.22	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant ; part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4.700.000.00	4.700.000.00	4.677.452.99
43.004	43.22	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	CORD	40.000.00	40.000.00	40.000.00
43.005	43.22	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui	CPUBLIE, CSDE	525.000.00	525.000.00	524.086.78
43.006	43.22	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	CORD	12.500.00	12.500.00	12.500.00
43.007	43.22	04.20	Education précoce : frais du personnel auxiliaire. - Part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1.900.000.00 D	2.328.960.00	2.328.964.66
43.008	43.22	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350.000.00	350.000.00	207.200.09
43.009	43.22	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	CORD	100.000.00 TE	24.301.00	18.000.00
43.010	43.21	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00 D	9.070.068.00	9.070.067.57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
44.000	44.00	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	CORD	4.500,00	4.500,00	0,00
12.510	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	466,00	466,00	465,49
Total de la section 11.0 :					240,097,664,00	249,710,640,13	241,952,714,00
Section 11.1 - Enseignement postprimaire							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	292,697,390,00 D	293,354,589,37	293,354,589,37
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	22,082,596,00	22,082,596,00	21,529,024,91
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	20,134,112,00 D	26,799,707,94	26,799,707,94
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	13,734,123,00	13,734,123,00	13,160,018,93
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	309,722,28	309,722,28
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habilitation	CPUBLE,CSDE	122,647,00	122,647,00	89,176,36
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	2,697,998,00	2,697,998,00	2,696,027,82
11.131	11.12	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones : indemnités pour services extraordinaires	CORD	30,000,00	30,000,00	2,284,90
11.132	11.12	DIVERS	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement : indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	12,589,650,00 D	14,923,517,00	14,922,976,74
11.150	11.12	DIVERS	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	CNLI,CNST,CPUBLE	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de liers	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	683,502,00	683,502,00	633,980,10
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	343,816,00	343,816,00	201,776,91
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	611,347,00 D TR	698,552,00	698,552,00
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	2,694,229,00 D TR	2,812,782,00	2,812,778,91
12.150	12.30	04.34	Paiement d'honoraires pour l'examen médical des élèves en stage de formation effectuant un travail sur un poste à risques	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	100,00	100,00	0,00
12.300	DIVERS	DIVERS	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	CORD	18,600,00	18,600,00	18,305,39
12.306	DIVERS	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg : participation de l'Etat aux frais de secrétariat	CORD	30,000,00	30,000,00	30,000,00
12.307	DIVERS	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones : frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	CORD	25,000,00	25,000,00	17,664,71
12.309	DIVERS	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire : frais d'alimentation et frais connexes	CORD	20,000,00	20,000,00	19,995,47
32.010	32.00	04.34	Aide particulière aux entreprises et aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	1,012,800,00	1,012,800,00	919,769,72
41.010	41.40	DIVERS	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	CORD	957,000,00	957,000,00	200,000,00
41.050	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	CORD	767,265,00	767,265,00	767,265,00
41.051	41.10	DIVERS	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	CORD	1,220,985,00	1,220,985,00	1,220,985,00
41.052	41.10	DIVERS	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	CORD	586,402,00	586,402,00	586,402,00
41.053	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	CORD	556,330,00	556,330,00	556,330,00
41.054	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	CORD	447,419,00	447,419,00	447,419,00
41.055	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	CORD	412,935,00	412,935,00	412,935,00
41.056	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	CORD	500,427,00	500,427,00	500,427,00
41.057	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	CORD	771,514,00	771,514,00	771,514,00
41.058	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrnsch à Luxembourg	CORD	656,428,00	656,428,00	656,428,00
41.059	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Etterbruck	CORD	999,371,00	999,371,00	999,371,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.060	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	CORD	1.063,793.00	1.063,793.00	1.063,793.00
41.061	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	CORD	1.238,300.00	1.238,300.00	1.238,300.00
41.062	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettebruck	CORD	1.423,051.00	1.423,051.00	1.423,051.00
41.063	41.10	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord	CORD	740,532.00	740,532.00	740,532.00
41.064	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	CORD	526,479.00	526,479.00	526,479.00
41.065	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	CORD	851,353.00	851,353.00	851,353.00
41.066	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	CORD	725,889.00	725,889.00	725,889.00
41.067	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	CORD	708,947.00	708,947.00	708,947.00
41.068	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétinge	CORD	581,968.00	581,968.00	581,968.00
41.069	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange	CORD	743,215.00	743,215.00	743,215.00
41.070	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique "Ecole de commerce et de gestion"	CORD	299,702.00	299,702.00	299,702.00
41.071	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	CORD	617,850.00	617,850.00	617,850.00
41.072	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	CORD	2,113,358.00	2,113,358.00	2,113,358.00
41.073	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthel à Mamer	CORD	758,759.00	758,759.00	758,759.00
41.074	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange	CORD	782,250.00	782,250.00	782,250.00
41.075	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée à Rédange	CORD	15,000.00	15,000.00	15,000.00
41.076	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote	CORD	654,121.00	654,121.00	654,121.00
41.077	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	CORD	544,231.00	544,231.00	544,231.00
43.000	43.22	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	CPUBLIE,CSDE	362,590.00 TE	308,514.00	272,056.30
11.600	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CNST,CORD	922.00	922.00	921.33
12.500	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	12,756.00	12,756.00	12,754.21
<i>Total de la section 11.1 :</i>					392,769,252.00	402,287,218.59	400,009,988.30
Section 11.3 - Service de la formation professionnelle							
11.000	DIVERS	04.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,011,391.00	3,011,391.00	2,449,956.40
11.010	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	5,570,473.00	5,570,473.00	5,325,105.53
11.020	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	1,237,370.00	1,237,370.00	1,177,903.62
11.030	DIVERS	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	490,486.00	490,486.00	448,387.21
11.040	DIVERS	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.060	DIVERS	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,515,000.00 D	3,336,000.00	3,331,082.57
11.100	11.40	04.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	2,739.00	2,739.00	2,181.49
11.130	11.12	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	450,000.00	450,000.00	438,078.89
11.131	11.12	04.34	Formation professionnelle continue : examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE	118,000.00	118,000.00	111,809.74
12.000	12.15	04.34	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	515,000.00 TR	607,500.00	604,126.33
12.001	12.15	DIVERS	Formation professionnelle continue : examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE	89,000.00	89,000.00	85,897.90
12.010	12.13	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	84,000.00	84,000.00	80,024.97
12.020	12.14	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	22,400.00	22,400.00	19,770.37
12.080	12.11	04.34	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	610,000.00 TE	607,000.00	592,885.22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	14,600.00	14,600.00	14,578.44
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	45,400.00	45,400.00	45,119.88
12.140	12.16	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers	CORD	125,000.00 TE	105,000.00	101,816.22
12.141	12.16	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	CORD	50,000.00	50,000.00	49,673.89
12.190	12.30	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	10,000.00 TE	500.00	0.00
12.210	12.30	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue : frais des repas	CNLI,CNST,CPUBIE	169,500.00 TR	187,000.00	185,141.31
12.250	DIVERS	04.34	Frais d'exploitation courants	CORD	165,000.00 TR	187,500.00	171,586.06
12.300	DIVERS	04.34	Fournitures diverses pour examens	CORD	210,000.00 TR	240,000.00	237,386.08
12.301	DIVERS	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue	CORD	16,000.00 TE	9,500.00	7,951.50
12.302	DIVERS	04.32	Frais de maintenance informatiques	CORD	7,000.00	7,000.00	4,340.20
32.010	32.00	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	13,000,000.00 D	18,000,000.00	17,998,599.14
34.050	34.38	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	CORD	8,600.00	8,600.00	2,336.80
41.000	41.50	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	CORD	48,680.00	48,680.00	48,680.00
41.001	41.50	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	CNST,CPUBIE	862,500.00	862,500.00	862,500.00
41.002	41.50	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	CORD	726,586.00 TE	603,086.00	602,883.33
41.003	41.50	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	CORD	79,400.00	79,400.00	79,400.00
41.004	41.50	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'événements	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
41.005	41.50	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise	CORD	110,000.00	110,000.00	100,532.68
41.010	41.40	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	CORD	1,031,800.00	1,031,800.00	1,031,800.00
44.501	44.00	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	CNST,CORD	300,000.00	300,000.00	300,000.00
<i>Total de la section 11.3 :</i>					30,746,025.00	37,567,025.00	36,561,515.77
Section 11.4 - Sports - Dépenses générales							
11.000	DIVERS	08.30	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	259,349.00	259,349.00	258,426.33
11.020	DIVERS	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	5,001.00	5,001.00	0.00
11.130	11.12	08.30	Commissions diverses : indemnités pour services extraordinaires	CORD	5,487.00 TE	3,487.00	2,924.28
11.131	11.12	05.30	Service médico-sportif : indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBIE	43,820.00 D	85,552.00	59,306.32
11.132	11.12	08.30	Promotion sportive d'été : indemnités pour services extraordinaires	CPUBIE,CSDE	1,820.00 TE	520.00	52.96
12.000	12.15	08.30	Commissions diverses : indemnités pour services de tiers	CORD	2,024.00 TR	4,024.00	4,014.96
12.001	12.15	05.30	Service médico-sportif : indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBIE	500,000.00 D TR	604,105.00	603,106.40
12.002	12.15	08.30	Promotion sportive d'été : indemnités pour services de tiers	CPUBIE,CSDE	7,280.00	7,280.00	6,686.12
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	9,500.00 TR	11,375.00	10,586.59
12.012	12.13	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	34,500.00 TE	20,600.00	20,525.92
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8,000.00 TR	11,400.00	11,377.17

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	18.500,00 TR	24.800,00	24.280,44
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	CORD	1.000,00	1.000,00	343,79
12.080	12.11	08.30	Bâtiments : exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	18.000,00	18.000,00	17.716,14
12.100	12.11	08.30	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	545.000,00 D	618.202,00	618.032,44
12.140	12.16	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	8.600,00 TE	7.300,00	7.085,67
12.160	12.30	05.30	Service médico-sportif : analyses et matériel médical	CNLI, CNST, CPUBLIE	87.500,00	87.500,00	76.080,20
12.191	12.30	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	1.600,00	1.600,00	600,00
12.200	12.30	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance-responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs	CNLI, CNST, CPUBLIE	122.991,00	122.991,00	121.772,97
12.300	DIVERS	08.30	Trophée national et autres distinctions	CORD	13.500,00 TE	13.185,00	12.305,43
12.301	DIVERS	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	CORD	4.000,00	4.000,00	4.000,00
12.302	DIVERS	08.30	Projets "e-Lézeburg" : dépenses diverses	CORD	94.880,00 TE	43.005,00	42.745,63
12.303	DIVERS	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg (3e phase)	CORD	25.000,00	25.000,00	24.845,86
12.304	DIVERS	08.30	Relations et réunions internationales, frais d'organisation et dépenses diverses	CORD	7.000,00 TE	2.500,00	2.270,00
12.310	DIVERS	08.30	Animation et appui du sport-loisir : dépenses diverses	CORD	120.000,00	120.000,00	120.000,00
12.320	DIVERS	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg : frais divers	CORD	6.000,00	6.000,00	5.623,17
12.330	DIVERS	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre : frais de fonctionnement	CORD	36.000,00	36.000,00	35.991,77
12.340	DIVERS	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif : conservation des collections et du matériel de sport, organisation d'expositions, dépenses diverses	CORD	12.000,00 TR	24.815,00	24.814,53
12.360	DIVERS	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été : dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	60.000,00 TR	61.300,00	60.595,67
33.020	32.00	08.30	Congé sportif : indemnités compensatoires	CNLI, CNST, CPUBLIE	282.800,00	282.800,00	255.045,55
33.003	33.00	05.30	Remboursement par l'Etat du loyer et des charges locales accessoires payées par l'association sans but lucratif "ALPAPS - Special Olympics Luxembourg" dans l'intérêt de son secrétaire	CPUBLIE, CSDE	3.600,00	3.600,00	3.600,00
33.010	33.00	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	CNSM	570.500,00	570.500,00	570.500,00
33.011	33.00	08.30	Animation et appui du sport-loisirs : subsides	CNSM	75.000,00	75.000,00	75.000,00
33.012	33.00	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	CNSM	105.000,00	105.000,00	105.000,00
33.013	33.00	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	557.750,00	557.750,00	557.750,00
33.015	33.00	08.30	Accueil d'une étape du Tour de France : participation aux frais de l'association organisatrice	CNSM	100.000,00	100.000,00	100.000,00
33.017	33.00	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg : participation aux frais des fédérations	CNSM	13.000,00	13.000,00	13.000,00
33.018	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CS	186.000,00	186.000,00	186.000,00
33.020	33.00	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau : subsides aux fédérations et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	362.500,00	362.500,00	362.500,00
33.021	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	CNSM	565.000,00	565.000,00	565.000,00
33.022	33.00	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat.	CNSM	796.250,00	796.250,00	796.250,00
33.023	33.00	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD) : participation aux frais de fonctionnement	CNSM	14.300,00 TR	14.300,00	14.300,00
35.031	35.40	DIVERS	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA)	CNLI, CNST, CPUBLIE	7.845,00	7.845,00	7.822,43
35.060	35.00	08.30	Coalisations à des organisations et institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30.368,00	30.368,00	28.744,16
41.010	41.40	08.30	Contribution dans l'intérêt de la mise en place d'une structure de recherche en médecine du sport : convention avec le centre de recherche public de la Santé	CORD	130.000,00	130.000,00	130.000,00
43.000	43.22	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes	CORD	34.000,00 TE	31.506,00	29.903,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
43.020	43.52	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO	CPUBLIE,CSDE	33,600.00 TR	36,094.00	36,093.01
					5,921,865.00	6,097,404.00	6,070,628.97
Section 11.5 - Institut national des sports							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI,GNST,CSDE	305,140.00	305,140.00	287,513.76
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,GNST,CSDE	182,234.00 D	221,509.22	221,509.22
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,GNST,CSDE	6,250.00 D	11,121.13	11,121.13
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,GNST,CSDE	482,929.00	482,929.00	478,791.08
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,GNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	08.30	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE,CSDE	3,669.00	3,669.00	2,481.69
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,975.00 TR	3,535.00	3,533.68
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	250.00	250.00	0.00
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	150.00	150.00	142.92
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	5,300.00	5,300.00	5,263.52
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	813.00	813.00	763.56
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3,500.00 TE	2,940.00	2,121.37
12.080	12.11	08.30	Bâtements : exploitation et entretien	CNLI,GNST,CPUBLIE	200,000.00	200,000.00	191,016.04
12.210	12.30	08.30	Dépenses d'alimentation	CORD	103,500.00	103,500.00	103,147.56
12.300	DIVERS	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe), dépenses diverses	CORD	28,500.00	28,500.00	28,097.10
					1,325,370.00	1,369,456.35	1,335,462.65
Section 11.6 - Centre national sportif et culturel							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI,GNST,CSDE	517,707.00	517,707.00	500,318.51
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,GNST,CSDE	112,373.00 D	114,083.25	114,083.25
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,GNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,GNST,CSDE	104,448.00 D	108,255.51	108,255.51
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,GNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
41.010	41.40	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel	CNLI,GNST,CPUBLIE	7,100,000.00	7,100,000.00	7,100,000.00
					7,634,728.00	7,840,246.76	7,822,657.27
Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI,GNST,CSDE	248,211.00	248,211.00	246,223.04
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,GNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,GNST,CSDE	6,250.00	6,250.00	6,032.78
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,GNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,GNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	113,100.00	113,100.00	109,550.43
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	180,050.00	180,050.00	178,122.87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	23,500.00 TR	23,790.00	23,786.94
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	10,500.00 TR	10,530.00	10,516.03
12.140	12.16	08.30	Centres de formation, frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2,500.00	2,500.00	2,486.40
12.180	12.30	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	CORD	3,000.00 TR	3,125.00	3,120.01
12.190	12.30	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationales et internationales sur les problèmes de l'éducation physique et du sport, participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports, indemnités, frais de déplacement et de séjour	CORD	10,000.00 TE	9,845.00	9,727.92
12.191	12.30	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation ; frais de transport et de séjour	CNLI,CNST,CPUBLIE	52,000.00	52,000.00	51,562.89
12.192	12.30	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger ; dépenses diverses	CORD	1,500.00	1,500.00	1,043.40
12.300	DIVERS	08.30	Location d'installations et de matériel, achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports, dépenses diverses	CORD	2,500.00	2,500.00	2,389.15
33.000	33.00	08.30	Programmes d'échanges européens ; frais divers	CORD	1,450.00 TE	1,160.00	596.20
34.060	34.41	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger, frais de déplacement et de séjour	CORD	7,000.00	7,000.00	6,959.60
35.010	35.20	08.30	Coûtisations internationales	CORD	1,500.00	1,500.00	1,500.00
<i>Total de la section 11.7 :</i>					663,361.00	663,361.00	653,617.66
Total du département 10 et 11 :					805,786,642.00	844,664,556.70	822,430,724.10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10,000.00 TE	5,218.00	3,408.65
11.300	11.00	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recouvrement se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	92,416.00 TR	97,198.00	97,197.58
12.001	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	8,000.00	8,000.00	3,313.53
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	30,000.00	30,000.00	25,046.09
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90,000.00	90,000.00	74,601.89
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	15,000.00	15,000.00	9,902.16
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	25,675.00	25,675.00	19,275.37
12.060	12.12	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,000.00	2,000.00	988.14
12.080	12.11	06.36	Bâtiments : exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	49,550.00	49,550.00	47,436.35
12.120	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études, évaluation et programmation des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées	CORD	100,000.00	100,000.00	97,103.30
12.122	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études : suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales	CPUBLIE,CSDE	100,000.00	100,000.00	0.00
12.170	12.30	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs socio-familiaux, jeunesse et immigration	CORD	300,000.00	300,000.00	199,986.53
12.250	DIVERS	06.32	Donation dans l'intérêt du fonctionnement de l'ombudsmanité fir d'Becher vum Kand	CORD	198,000.00	198,000.00	193,067.09
12.300	DIVERS	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études ; frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, frais d'organisation et de participation, dépenses diverses	CORD	33,500.00	33,500.00	28,682.61
12.302	33.00	DIVERS	Frais d'experts et d'études pour la collecte d'informations sur la situation des générations	CORD	50,000.00	50,000.00	49,975.07
12.306	DIVERS	06.36	Promotion du bénévolat : formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	CORD	17,000.00	17,000.00	4,924.90
33.001	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	CORD	120,253.00	120,253.00	113,164.33
33.002	33.00	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'intégration : aide de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire	CPUBLIE,CSDE	8,226,306.00	8,226,306.00	6,063,292.08
33.003	33.00	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	51,216.49
33.010	33.00	DIVERS	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des œuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	CNSM	158,000.00	158,000.00	66,025.00
35.060	35.00	06.36	Contributions à des organismes internationaux	CORD	26,430.00	26,430.00	16,430.00
42.000	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,743,000.00	2,743,000.00	2,729,554.57
			<i>Total de la section 12.0 :</i>		<i>12,595,130.00</i>	<i>12,595,130.00</i>	<i>9,892,601.73</i>
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	106,791.00	106,791.00	102,460.56
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	145,000.00 D	152,000.00	141,234.73

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	DIVERS	Evaluation et programmation des structures d'accueil et d'assistance pour mineurs et jeunes adultes : frais d'experts et d'études	CORD	74,368.00	74,368.00	70,000.00
12.121	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	25,000.00	25,000.00	20,000.00
12.122	12.30	06.32	Frais d'experts et d'études pour la mise en oeuvre de la politique jeunesse	CORD	11,719.00 TE	9,219.00	7,103.60
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	25,000.00	25,000.00	18,724.85
12.141	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	CORD	9,500.00 TR	12,000.00	11,611.50
12.300	DIVERS	06.32	Mise en oeuvre des programmes d'action en faveur de la promotion des droits de l'enfant	CORD	35,000.00	35,000.00	33,027.38
12.301	33.00	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnelles pour enfants	CPUBLIE,CSDE	1,800,000.00	1,800,000.00	1,417,765.55
12.310	33.00	06.32	Programme d'action contre l'exploitation sexuelle d'enfants : dépenses diverses	CORD	70,000.00	70,000.00	68,841.84
12.320	33.00	06.36	Information, consultation et promotion familiale : frais de publication, dépenses diverses	CORD	15,000.00	15,000.00	14,501.56
12.341	33.00	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	CORD	32,000.00	32,000.00	18,230.80
12.350	33.00	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,000.00 D	43,000.00	42,923.38
33.000	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	CORD	7,152,846.00 TR	7,209,199.00	7,209,199.00
33.001	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'adoption conventionnés	CORD	618,521.00 TE	580,668.00	415,284.36
33.002	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	CORD	21,898,654.00	21,688,654.00	21,688,706.03
33.003	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	CORD	5,134,144.00	5,134,144.00	5,134,143.99
33.004	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	CORD	20,980,794.00	20,980,794.00	20,980,699.00
33.005	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	CORD	7,415,207.00 TE	7,396,707.00	7,331,241.94
33.006	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	CORD	6,691,152.00	6,691,152.00	6,408,708.72
33.009	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	CORD	445,357.00	445,357.00	266,071.29
33.010	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	CNSM	1,895,269.00	1,895,269.00	1,827,997.05
33.011	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	5,058,653.00	5,058,653.00	5,001,788.67
33.012	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non-conventionnelles pour enfants	CNSM	72,000.00	72,000.00	27,145.56
33.013	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructures de structures d'accueil de jour non-conventionnelles pour enfants	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	50,000.00	50,000.00	36,644.00
33.014	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnelles	CNSM	55,000.00	55,000.00	23,500.00
33.015	33.00	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	CNSM	55,000.00	55,000.00	46,288.36
33.016	33.00	06.32	Accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	100,000.00 D	584,000.00	480,000.00
33.017	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	CNSM	238,541.00	238,541.00	238,031.83
33.018	33.00	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	200,000.00 D	700,000.00	683,683.70
33.019	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	CNSM	170,000.00	170,000.00	143,234.96
33.020	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert	CNSM	651,715.00	651,715.00	651,715.00
33.021	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'animation et de fonctionnement des centres de rencontre et des centres multi-services pour jeunes conventionnés	CNSM	3,410,256.00 TE	3,396,443.40	3,301,740.90
33.022	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariats des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	CNSM	46,000.00	46,000.00	46,000.00
33.023	33.00	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe : participation aux frais de fonctionnement	CNSM	370,017.00 TR	383,829.60	383,829.60
33.024	33.00	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes : participation aux frais de fonctionnement	CNSM	572,681.00	572,681.00	572,681.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.025	33.00	06.32	Services de Médiation : participation aux frais de fonctionnement	CNSM	426,421.00	426,421.00	426,216,21
33.026	33.00	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	CNSM	114,500.00	114,500.00	114,500.00
33.027	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'activités et d'animation des Services d'activités Junior	CNSM	22,474.00	22,474.00	22,474.00
33.028	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	4,072,000.00	4,072,000.00	3,223,814,73
33.029	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	CNSM	10,000.00	10,000.00	5,788.90
33.030	33.00	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	100.00 TR	1,900,100.00	1,840,000.00
33.031	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	CNSM,CORD	28,327,966.00 TE	26,427,966.00	25,833,725,39
34.010	34.30	06.32	Placement familial : secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	CORD	71,666.00	71,666.00	66,175.20
43.000	43.22	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	CORD	83,967.00	83,967.00	20,336.60
43.001	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	12,028,698.00 D	17,528,698.00	17,523,321,07
43.002	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	CORD	77,015.00	77,015.00	77,015.00
<i>Total de la section 12.1 :</i>					130,672,092.00	137,200,092.00	134,118,137.81
Section 12.2 - Solidarité							
11.130	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	447.00	447.00	0.00
11.131	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	CORD	1,350.00	1,350.00	501,98
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	75.00	75.00	0.00
12.001	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	CORD	1,500.00	1,500.00	380,43
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études. Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	0.00
12.121	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études : étude sur les sans-abri	CORD	15,000.00	15,000.00	14,686.00
12.300	DIVERS	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement, indemnités, frais de publication, dépenses diverses	CORD	37,184.00	37,184.00	20,731,72
34.010	34.30	06.20	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, secours particuliers, secours urgents et secours de route, subventions diverses, secours extraordinaires et suppléments de rente aux créanciers des assurances sociales	CPUBLIE,CSDE	600,000.00 TE	450,000.00	449,997,07
34.011	34.30	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance-maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	18,000.00	18,000.00	9,867,60
34.012	34.30	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essayés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,479.00	2,479.00	0.00
34.013	34.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000,000.00 D TR	7,150,000.00	7,150,000.00
34.014	34.30	06.20	Prestations sociales, hébergement des sans-abri, frais de retour au pays d'origine	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	75,000.00	75,000.00	75,000.00
35.060	35.00	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers, subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,478.00	2,478.00	2,273,94
43.000	43.22	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,115,000.00 D	3,219,452.00	3,219,265,32
43.001	43.22	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,928,829.00	1,928,829.00	1,928,800,03
<i>Total de la section 12.2 :</i>					10,800,342.00	12,904,794.00	12,869,486,09

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	06.36	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CUDE	638,166.00 D	640,065.06	640,065.06
11.010	DIVERS	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CUDE	701,501.00 D	826,748.51	826,748.51
11.020	DIVERS	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CUDE	100.00 D	69,064.63	69,064.63
11.030	DIVERS	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CUDE	247,351.00	247,351.00	245,270.91
11.040	DIVERS	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CUDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.36	Indemnités d'habilement	CPUBLIE,CUDE	1,730.00	1,730.00	836.64
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,937.00	2,937.00	1,908.62
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	12,000.00	12,000.00	8,949.19
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	8,000.00	8,000.00	6,662.19
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	32,686.00 TR	35,386.00	35,344.56
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau	CORD	3,200.00	3,200.00	2,904.95
12.080	12.11	06.36	Bâliments : exploitation et entretien	CNLI,CNST,CPUBLIE,CUDE	980,000.00 D	1,301,899.18	1,301,899.18
12.090	12.21	06.36	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	70,000.00	70,000.00	33,377.04
12.100	12.11	06.36	Foyers d'accueil : loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	500,000.00	500,000.00	407,266.41
12.130	12.16	06.36	Frais d'expertises et d'études : frais d'interprètes et d'experts	CNLI,CNST,CPUBLIE	130,000.00	130,000.00	77,029.63
12.140	12.16	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	30,000.00	30,000.00	20,917.13
12.250	DIVERS	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants : frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	11,639.00	11,639.00	8,208.56
12.300	DIVERS	06.36	Frais de formation	CORD	7,500.00 TE	4,800.00	2,088.25
12.301	DIVERS	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination	CPUBLIE,CUDE	20,000.00	20,000.00	10,879.62
12.302	DIVERS	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile : service de gardiennage	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,500,000.00	5,500,000.00	3,750,528.57
33.010	33.00	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers, subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers, subsides pour des projets d'intégration d'urgence nationale	CNSM	105,000.00	105,000.00	104,761.00
33.011	33.00	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	CNSM	32,226.00	32,226.00	32,226.00
33.012	33.00	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile, aides en vue d'un retour au pays d'origine, activités péni et parascolaires, dégâts causés à des tiers, frais de conteneurs, fonctionnement des foyers d'accueil	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	13,000,000.00	13,000,000.00	8,951,349.97
33.013	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	CNSM	623,337.00	623,337.00	590,145.00
33.014	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	CNSM	109,263.00	109,263.00	109,263.00
33.015	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	CNSM	86,840.00	86,840.00	56,802.00
33.017	33.00	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination raciale ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés	CNSM	400,000.00	400,000.00	270,580.87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
34.010	34.30	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légitime, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale, frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,000.00	100,000.00	33,875.99
33.511	33.00	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	CNSM,CNST	32,226.00	32,226.00	32,226.00
Total de la section 12.3 :					23,385,602.00	23,385,602.00	17,631,179.48
Section 12.4 - Fonds national de solidarité							
11.000	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI,CNST,CSDE	2,220,278.00 D	2,220,130.00	2,220,129.05
11.010	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	354,774.00 D	374,840.00	374,830.60
11.020	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	5,779.00 D	83,285.00	83,281.57
12.080	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : exploitation et entretien des bâtiments	CORD	60,507.00 TE	57,907.00	57,702.40
12.100	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	582,350.00	582,350.00	582,350.00
12.110	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLIE	22,000.00 D	45,000.00	37,936.33
12.250	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : frais d'exploitation courants	CORD	237,127.00 TR	239,727.00	239,727.00
12.300	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : frais de surveillance et de contrôle	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	94,000.00	94,000.00	67,807.30
12.310	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : part dans les frais du centre d'Informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	720,000.00	720,000.00	680,999.46
34.010	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinées à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	94,791,000.00	94,791,000.00	88,723,746.92
34.011	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinées à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1986)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	814,000.00 D	818,035.00	818,032.56
34.013	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinées à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1986)	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,133,000.00 D	1,405,100.00	1,237,518.66
34.014	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000,000.00 D	7,650,000.00	7,641,977.22
34.015	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1988 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000,000.00 D	5,470,200.00	5,470,148.19
34.016	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinées à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9,172,000.00 D	10,829,000.00	10,828,455.15
42.010	42.00	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinées à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	80,531,000.00	80,531,000.00	74,736,538.28
12.580	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : exploitation et entretien des bâtiments	CNST,CORD	521.00	521.00	0.00
12.600	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNST,CORD	71,945.00	71,945.00	22,140.21
12.750	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : frais d'exploitation courants	CNST,CORD	71,044.00	71,044.00	71,001.31
Total de la section 12.4 :					200,865,325.00	206,055,084.00	193,894,183.21
Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales							
11.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI,CNST,CSDE	3,964,741.00	3,964,741.00	3,672,556.82
11.010	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,890,275.00 D	1,667,230.09	1,667,230.09
11.020	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	16,973.00 D	22,747.74	22,747.74
12.070	12.12	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : location et entretien des équipements informatiques	CORD	215,000.00 TE	201,693.00	201,692.57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : exploitation et entretien des bâtiments	CORD	221,000.00 TR	234,839.00	234,839.00
12.090	42.00	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	GNL,GNST,CPUBLIE	847,012.00	847,012.00	847,012.00
12.110	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : frais de contentieux	GNL,GNST,CPUBLIE	37,940.00 TR	50,196.00	50,195.64
12.250	DIVERS	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : frais d'exploitation courants	CORD	357,840.00 TE	345,052.00	345,051.34
12.310	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	2,570,000.00	2,570,000.00	2,558,412.33
42.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales : contribution de l'Etat	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	204,076,000.00 D	207,357,600.00	207,211,391.58
42.001	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance : allocations prénatales, allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	8,624,000.00 D	8,935,346.00	8,935,345.71
42.002	42.00	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	4,549,000.00	4,549,000.00	4,505,741.14
42.004	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	35,722,000.00 D	35,829,658.00	35,829,657.88
42.005	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	72,000,000.00 D	75,474,934.00	75,474,164.54
42.006	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	153,771,000.00 D	156,510,065.00	156,510,064.42
42.007	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	218,736,000.00 D	228,183,246.00	228,183,245.74
42.008	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	43,000,000.00	43,000,000.00	42,254,994.12
42.011	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	5,546,000.00	5,546,000.00	5,083,646.68
			Total de la section 12.5 :		755,844,781.00	775,289,359.83	773,587,989.34
Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat							
11.000	DIVERS	06.32	Traitements des fonctionnaires	GNL,GNST,CSDE	3,537,985.00	3,537,985.00	3,151,884.12
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	GNL,GNST,CSDE	207,287.00 D	351,207.60	351,207.60
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	GNL,GNST,CSDE	8,101.00 D	213,419.23	213,419.23
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	GNL,GNST,CSDE	346,198.00	346,198.00	344,778.37
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	GNL,GNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.101	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1,920.00	1,920.00	1,202.34
11.131	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	53,318.00	53,318.00	47,971.45
12.001	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	22,983.00	22,983.00	22,731.73
12.011	12.13	06.32	Frais de route et de séjour	CORD	24,766.00	24,766.00	17,311.65
12.031	12.16	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	429.00	429.00	412.00
12.081	12.11	06.32	Bâtiments : exploitation et entretien	GNST,CPUBLIE	70,000.00	70,000.00	69,623.94
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	2,479.00	2,479.00	2,478.94
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	34,463.00	34,463.00	7,012.08
12.120	12.30	06.32	Frais d'experts et d'études	CORD	2,500.00	2,500.00	1,260.00
12.191	12.30	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	8,000.00	8,000.00	6,971.75
12.251	DIVERS	06.32	Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	458,057.00 TE	448,057.00	424,666.30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.252	DIVERS	06.32	Service Treffpunkt : Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	28.300,00 TR	38.300,00	36.951,85
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	CORD	10.000,00	10.000,00	10.000,00
<i>Total de la section 12.6 :</i>					4.816.886,00	5.166.124,83	4.709.883,35
Section 12.7 - Service d'action socio-familiale - Personnes âgées							
12.140	12.16	06.33	Rédaction et publication du programme national d'actions en faveur des seniors	CORD	15.500,00 TR	26.000,00	11.339,00
12.301	DIVERS	06.33	Institut de Gérontologie : frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	50.500,00 TE	44.500,00	31.029,74
12.303	DIVERS	06.33	Lätzberger Senioren-Academie-frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisitions d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	30.000,00 TE	25.500,00	23.336,12
12.305	DIVERS	06.33	Senioren Telefon formation et supervision, publicités, documentation et équipement divers requis, dépenses diverses	CORD	12.000,00	12.000,00	9.879,23
33.010	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNSM	4.384.806,00	4.384.806,00	4.379.589,00
33.013	33.00	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIC,CS	1.500.000,00 D	3.325.643,00	3.325.643,00
33.014	33.00	06.33	Subsides à des organismes privés développant des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication, frais de connexion et frais divers	CNSM	26.000,00	26.000,00	7.740,00
33.015	33.00	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	CNSM	91.455,00	91.455,00	81.807,00
33.017	33.00	06.30	Participation de l'Etat aux frais des organismes gestionnaires privés développant des initiatives de formation et de consultation en faveur de personnes affectées de troubles psycho-gériatriques ainsi que de leurs familles	CNSM	228.507,00	228.507,00	222.500,00
33.018	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation gérontologique	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIC,CS	10.000,00	10.000,00	0,00
33.019	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIC,CS	600.000,00	600.000,00	224.400,00
43.040	43.52	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CORD	294.664,00	294.664,00	237.560,00
43.540	43.52	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNST,CORD	137.500,00	137.500,00	98.928,11
<i>Total de la section 12.7 :</i>					7.380.932,00	9.206.575,00	6.653.751,20
Section 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat							
11.000	DIVERS	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	2.324.371,00 D	2.472.454,73	2.472.454,73
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1.252.550,00	1.252.550,00	1.042.623,50
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	177.539,70	177.539,70
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	495.328,00 D	535.214,14	535.214,14
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	23.223,53	23.223,53
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIC,CSDE	3.100,00	3.100,00	2.054,26
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	26.282,00 TE	18.782,00	16.237,61
11.131	11.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif : indemnités pour services extraordinaires	CORD	1.000,00 TE	0,00	0,00
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	8.000,00	8.000,00	6.325,34
12.001	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif : primes d'apprentissage	CORD	23.000,00	23.000,00	18.619,04
12.002	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif : indemnités pour services de tiers	CORD	16.000,00 TR	17.000,00	16.866,00
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8.000,00 TE	6.000,00	5.906,76
12.040	12.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de documentation	CORD	11.913,00	11.913,00	11.890,41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.041	12.12	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	CORD	750.00	750.00	734.39
12.080	12.11	06.32	Bâtiments : exploitation et entretien	CNST,CPUBLE	203,515.00 TR	205,315.00	204,002.88
12.100	12.11	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat : loyers d'immeubles et et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	13,000.00	13,000.00	11,892.54
12.150	12.30	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires	CNLI,CNST,CPUBLE	100,000.00	100,000.00	83,486.34
12.210	12.30	06.32	Frais d'alimentation	CNLI,CNST,CPUBLE	86,180.00 D TR	114,280.00	114,087.68
12.250	DIVERS	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn : frais d'exploitation et frais divers	CORD	111,103.00 TE	107,303.00	104,689.68
12.251	DIVERS	06.32	Centre socio-éducatif de Schragig : frais d'exploitation et frais divers	CORD	108,461.00 TE	106,461.00	103,154.44
12.252	DIVERS	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	CORD	13,926.00	13,926.00	13,892.66
12.300	DIVERS	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI,CNST,CPUBLE	50,000.00	50,000.00	47,943.37
12.310	DIVERS	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs, taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	372.00	372.00	0.00
12.650	12.30	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CNST,CORD	4,277.00	4,277.00	4,263.95
12.751	DIVERS	06.32	Centre socio-éducatif de Schragig frais d'exploitation et frais divers	CNST,CORD	15,000.00	15,000.00	11,886.70
<i>Total de la section 12.8 :</i>					<i>4,876,328.00</i>	<i>5,279,461.10</i>	<i>5,028,979.65</i>
Section 12.9 - Service national d'action sociale							
11.000	DIVERS	06.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	699,864.00	699,864.00	647,239.65
11.010	DIVERS	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	423,786.00 D	432,188.76	432,188.76
11.020	DIVERS	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	45,605.60	45,605.60
11.030	DIVERS	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	13,489.00	13,489.00	13,384.11
11.040	DIVERS	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.20	Indemnités d'habilitation	CPUBLE,CSDE	67.00	67.00	0.00
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de lers	CORD	11,404.00	11,404.00	8,180.48
12.010	12.13	06.20	Frais de route et de séjour	CORD	2,500.00	2,500.00	2,327.65
12.040	12.12	06.20	Frais de bureau	CORD	910.00	910.00	873.74
12.060	12.12	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	478.00	478.00	241.69
12.110	12.30	06.20	Frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLE	3,000.00	3,000.00	0.00
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études	CORD	25,000.00 TE	23,450.00	0.00
12.150	12.30	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du comité médical de la sécurité sociale	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	481.00 D	1,626.00	1,383.30
12.170	12.30	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1,487.00	1,487.00	0.00
12.310	33.00	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1969 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNLI,CNST,CPUBLE	225,691.00	225,691.00	173,391.86
33.000	33.00	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1969 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNST,CPUBLE	2,092,824.00 TR	2,094,374.00	2,094,181.64
34.010	34.30	06.20	Secours urgents à des personnes indigentes bénéficiaires potentiels du revenu minimum garanti	CORD	49,578.00	49,578.00	49,578.00
34.050	34.38	06.20	Subventions pour formation professionnelle	CORD	982.00	982.00	0.00
<i>Total de la section 12.9 :</i>					<i>3,551,751.00</i>	<i>3,606,804.36</i>	<i>3,465,576.48</i>
Section 13.1 - Service national de la jeunesse							

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	06.32	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	697,277.00 D	762,770.01	762,770.01
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	877,006.00	877,006.00	856,087.66
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	37,304.00 D	44,314.94	44,314.94
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	309,127.00	309,127.00	300,475.25
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1,803.00	1,803.00	1,115.52
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	13,940.00 TR	14,640.00	12,895.27
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de liers	CORD	111,130.00	111,130.00	109,266.88
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18,000.00 TE	12,300.00	12,054.83
12.020	12.14	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	38,500.00 TE	30,300.00	30,153.12
12.040	12.12	06.32	Frais de bureau	CORD	27,500.00	27,500.00	27,001.91
12.060	12.12	06.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	42,690.00 TE	37,690.00	37,156.92
12.070	12.12	06.32	Entretien et programmation des équipements informatiques	CORD	22,500.00 TR	51,600.00	51,527.45
12.080	12.11	06.32	Bâtiments : exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	119,510.00 TR	134,210.00	126,779.91
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,500.00	2,500.00	2,379.84
12.100	12.11	06.32	Service National de la Jeunesse : loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	80,250.00 TR	80,750.00	80,691.64
12.140	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	62,700.00 TE TR	61,700.00	60,853.12
12.170	12.30	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	18,005.00 TE	16,005.00	16,001.49
12.190	12.30	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps, échange de jeunes, éducation des loisirs, dépenses diverses	CORD	370,000.00 TE	385,000.00	360,681.45
12.251	DIVERS	06.32	Frais d'exploitation bâtiments	CORD	138,000.00 TE	126,300.00	126,044.29
33.010	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires	CNSM	66,155.00 TR	70,355.00	70,184.50
33.016	33.00	06.32	Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises : participation aux frais d'animation	CNSM	75,000.00	75,000.00	75,000.00
33.020	33.00	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	CNSM	130,931.00 TR	131,531.00	131,083.93
33.021	33.00	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	CNSM	165,135.00 TE	152,935.00	152,610.28
33.022	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	125,000.00	125,000.00	99,211.37
34.060	34.41	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs : subside	CORD	30,975.00	30,975.00	27,547.89
34.061	34.41	06.32	Congé-éducation : indemnités compensatoires, bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	420,162.00	420,162.00	383,435.43
33.520	33.00	06.32	Participation à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	CNSM,CNST	641.00	641.00	640.97
Total de la section 13.1 :					4,000,841.00	4,073,344.95	3,956,965.87
Total du département 12 et 13 :					1,158,790,210.00	1,195,285,683.27	1,167,811,734.21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	DIVERS	05.22	Matériel : indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	150,097.00	150,097.00	142,385.97
11.011	DIVERS	05.22	Clinique pédiatrique : indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	238,037.00	238,037.00	189,867.84
11.130	11.12	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	30,770.00	30,770.00	26,110.67
11.132	11.12	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique : indemnités	CORD	3,471.00	3,471.00	2,429.42
12.000	12.15	05.00	Indemnités pour services de liers	CORD	28,000.00	28,000.00	14,302.46
12.003	12.15	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire	CNLI,CNST,CPUBLIE	435,000.00 TR	481,000.00	480,346.21
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	5,000.00	5,000.00	4,179.96
12.012	12.13	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	125,000.00	125,000.00	124,167.18
12.020	12.14	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	4,000.00	4,000.00	3,295.90
12.040	12.12	05.00	Ministère de la santé : frais de documentation	CORD	10,000.00 TR	10,320.00	10,248.57
12.043	12.12	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé : frais de fonctionnement	CORD	15,000.00	15,000.00	7,978.87
12.044	12.12	05.00	Comité Ethique de Recherche : participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	CORD	31,500.00	31,500.00	31,407.98
12.050	12.12	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	400.00	400.00	72.55
12.080	12.11	04.50	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	210,000.00 TE	161,537.00	131,862.18
12.122	12.30	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relative à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	80,000.00	80,000.00	27,840.88
12.123	12.30	05.00	Promotion de synergies dans le secteur hospitalier/frais d'experts et d'études/frais d'accompagnement/divers	CORD	100,000.00 TR	108,000.00	107,632.00
12.124	12.30	05.00	Frais d'exploitation du Groupement d'Intérêt Economique - HealthNet	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	200,000.00
12.125	12.30	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné : frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.151	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés : honoraires et indemnités, dépenses diverses	CORD	40,000.00	40,000.00	21,585.38
12.152	12.30	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-encervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	CORD	80,000.00 TR	85,715.00	85,714.20
12.153	12.30	05.00	Prélèvements d'organes : prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM relevant du ministère de la santé	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00 TR	14,500.00	13,786.56
12.190	12.30	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services	CORD	20,000.00	20,000.00	17,270.40
12.191	12.30	05.00	Participation aux frais d'organisation d'une conférence OMS/UNICEF sur l'élimination de la carence iodée en Europe	CORD	65,000.00	65,000.00	65,000.00
12.250	DIVERS	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes : frais de fonctionnement et indemnités	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,843,348.00	1,843,348.00	1,756,800.05
12.320	DIVERS	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles : dépenses diverses	CORD	20,512.00	20,512.00	19,892.70
12.342	DIVERS	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale exerçant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	CORD	590.00	590.00	569.51
12.345	DIVERS	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	0.00
31.012	31.21	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg	CPUBLIE,CSDE	110,315.00	110,315.00	110,315.00
31.020	31.22	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg : participation aux frais	CORD	229,130.00 TE	206,691.00	190,000.00
31.031	31.12	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	CORD	20,000.00	20,000.00	0.00

14 - MINISTERE DE LA SANTE

Section 14.0 - Ministère de la santé

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.032	31.12	05.22	Analyses HIV : remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	CORD	82.500,00	82.500,00	82.500,00
31.050	31.32	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux : participation aux frais	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	1.913.000,00 D TR	1.973.700,00	1.973.678,28
31.051	31.32	04.50	Cours pour personnel paramédical : remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration	CNLI,CNST,CPUBIE	9.400,00	9.400,00	0,00
33.001	33.00	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine : participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	CORD	354.393,00	354.393,00	354.393,00
33.003	33.00	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	CORD	82.000,00	82.000,00	82.000,00
33.004	33.00	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue	CORD	8.000,00	8.000,00	8.000,00
33.005	33.00	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	CORD	23.000,00	23.000,00	13.200,00
33.006	33.00	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	CORD	50.000,00	50.000,00	40.000,00
33.011	33.00	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	CNSM	6.500,00	6.500,00	6.500,00
33.012	33.00	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	CNSM	16.500,00	16.500,00	16.500,00
33.016	33.00	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales : remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	CNSM	40.000,00	40.000,00	40.000,00
33.018	33.00	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	CNSM	20.000,00	20.000,00	20.000,00
33.019	33.00	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé	CNSM	50.000,00	50.000,00	49.680,00
33.020	33.00	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	CNSM	36.000,00	36.000,00	32.030,00
33.024	33.00	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	CNSM	65.000,00	65.000,00	60.000,00
34.011	34.30	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections, service de l'éducation pour la santé : subsides à des particuliers	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	350.000,00 D	800.000,00	787.411,39
34.012	34.30	05.10	Examen médical avant mariage : remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques, dépenses diverses (loi du 19.12.1972)	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	315.000,00	315.000,00	300.410,74
34.060	34.41	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens : subsides	CORD	5.000,00	5.000,00	5.000,00
34.061	34.41	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger : bourses	CNLI,CNST,CPUBIE	416.460,00	416.460,00	257.684,69
34.062	34.41	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale	CNLI,CNST,CPUBIE	503.154,00	503.154,00	312.007,41
35.060	35.00	05.00	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBIE	268.000,00 D	303.000,00	301.189,13
41.010	41.40	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	126.000,00	126.000,00	126.000,00
41.011	41.40	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	50.000,00	50.000,00	8.235,50
42.000	42.00	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CPUBIE,CSDE	24.519,00 TR	24.519,00	24.517,63
42.001	42.00	05.10	Remboursement au CHNP des montants en rapport avec le redressement de traitements, indemnités et salaires d'exercices antérieurs	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	140.886,00	140.886,00	140.886,00
42.003	42.00	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	10.740,00 TR	10.740,00	10.738,44
12.500	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	3.868,00 TR	4.909,00	4.908,99
12.512	12.13	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST,CORD	156,00	156,00	156,00
12.651	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés : honoraires et indemnités, dépenses diverses	CNST,CORD	330,00 TR	732,00	732,00
Total de la section 14.0 :					9.080.452,00	9.621.452,00	8.843.423,64

Section 14.1 - Direction de la santé

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	05.00	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	5,713,023.00	5,713,023.00	5,294,520.56
11.010	DIVERS	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3,990,740.00	3,990,740.00	3,934,584.89
11.020	DIVERS	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	100.00 D	89,881.31
11.030	DIVERS	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	195,262.00 D	200,203.94	200,203.94
11.040	DIVERS	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	05.00	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1,504.00	1,504.00	1,033.55
11.130	11.12	05.00	Services audionomologiques : indemnités pour services extraordinaires	CORD	8,801.00	8,801.00	7,710.00
11.131	11.12	05.00	Services de pélopie et d'orthopie : indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,324.00 TR	3,414.00	3,409.81
11.132	11.12	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections - service de l'éducation pour la santé : indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	1,364.00	1,364.00	0.00
12.001	12.15	05.00	Services audionomologiques : indemnités pour services de tiers	CORD	12,000.00 TR	16,000.00	15,189.92
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	87,000.00 TR	87,200.00	87,164.24
12.040	12.12	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique : frais de bureau et dépenses diverses	CORD	2,550.00	2,550.00	1,533.62
12.042	12.12	05.10	Carnet de santé et de maternité : frais d'impression	CORD	19,050.00	19,050.00	8,122.20
12.101	12.11	05.00	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	256,000.00 D	270,000.00	256,627.90
12.102	12.11	05.00	Division de la Radioprotection : frais de location d'un local pour l'entreposage intermédiaire de sources radioactives hors usage	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,750.00	3,750.00	3,750.00
12.120	12.30	05.00	Contrôle des médicaments : frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	8,250.27
12.121	12.30	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique : frais d'experts et d'études	CORD	7,000.00	7,000.00	3,647.23
12.123	12.30	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,000.00	3,000.00	0.00
12.124	12.30	05.00	Contrôle des biocides : frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	1,183.89
12.125	12.30	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	CORD	18,000.00	18,000.00	17,789.20
12.126	12.30	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous	CORD	100,000.00	100,000.00	60,773.98
12.128	12.30	05.00	Division de la radioprotection : frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.129	12.30	05.00	Division de la pharmacie : contrôle enregistrement, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux	CNLI,CNST,CPUBLIE	500.00	500.00	0.00
12.130	12.16	05.00	Contrôle des cosmétiques : frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	500.00	500.00	0.00
12.131	12.16	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'inspection Sanitaires	CORD	15,000.00	15,000.00	13,030.00
12.133	12.16	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	CORD	15,000.00	15,000.00	9,684.00
12.140	12.16	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé) : frais de sensibilisation et d'information	CNST,CPUBLIE	434,678.00 TR	501,678.00	449,199.02
12.141	12.16	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	CORD	5,000.00	5,000.00	2,651.61
12.142	12.16	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles : dépenses diverses	CORD	20,000.00	20,000.00	17,089.84
12.143	12.16	05.00	Division de la médecine curative : information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	CORD	5,000.00	5,000.00	3,393.45
12.144	12.16	05.00	Cellule sécurité alimentaire : frais de fonctionnement	CORD	5,000.00	5,000.00	2,161.45
12.170	12.30	05.00	Division de la radioprotection : frais d'entretien des appareils	CNLI,CNST,CPUBLIE	45,000.00	45,000.00	32,356.33
12.250	DIVERS	05.00	Service du directeur de la santé : frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	205,579.00	205,579.00	197,263.74
12.251	DIVERS	05.10	Division de l'inspection sanitaire : frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	45,942.00	45,942.00	43,350.40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.252	DIVERS	05.20	Division de la médecine curative : frais de bureau et dépenses diverses	CORD	19,152.00	19,152.00	17,262.41
12.253	DIVERS	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments : frais de bureau et dépenses diverses	CORD	26,100.00	26,100.00	21,034.55
12.254	DIVERS	05.00	Services audiophonologiques : frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	35,700.00	35,700.00	29,485.12
12.255	DIVERS	05.00	Services d'orthoptie et de pléopie : frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	35,950.00	35,950.00	31,045.55
12.256	DIVERS	05.00	Division de la radioprotection : frais de surveillance de la radio-activité, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	121,090.00	121,090.00	109,756.09
12.257	DIVERS	05.10	Service de la médecine de l'environnement : frais de fonctionnement	CORD	13,930.00	13,930.00	11,788.34
12.258	DIVERS	05.00	Service des statistiques sanitaires : dépenses diverses	CORD	62,000.00	62,000.00	54,616.67
12.259	DIVERS	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé) : frais de fonctionnement	CORD	20,000.00	20,000.00	14,184.24
12.260	DIVERS	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse - frais de fonctionnement	CORD	23,000.00	23,000.00	14,419.96
12.261	DIVERS	05.10	Division de la médecine du travail : frais de fonctionnement	CORD	29,500.00	29,500.00	27,928.06
12.262	DIVERS	05.00	Service d'action socio-thérapeutique : frais de fonctionnement	CORD	5,350.00	5,350.00	4,569.74
12.301	DIVERS	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement	CNLI,CNST,CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	9,436.91
12.302	DIVERS	05.10	Division de la médecine scolaire : honoraires médicaux et matériel médical	CPUBLIE,CSDE	205,000.00	205,000.00	198,719.40
12.303	DIVERS	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses : indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	167,155.00 D	1,212,155.00	1,160,895.28
12.304	DIVERS	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires : acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,595,000.00	2,595,000.00	2,562,269.52
12.306	DIVERS	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer	CPUBLIE,CSDE	228,700.00 TE	155,410.00	116,766.92
12.307	DIVERS	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales : programme de vaccination contre la grippe	CPUBLIE,CSDE	75,000.00	75,000.00	75,000.00
12.308	DIVERS	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile relevant du domaine de la santé	CORD	20,000.00	20,000.00	6,934.81
12.309	DIVERS	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations	CORD	10,000.00	10,000.00	5,829.60
12.310	DIVERS	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques : frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés, dépenses diverses	CORD	1,500.00	1,500.00	1,393.80
12.311	DIVERS	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A. - acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	432,000.00	432,000.00	188,930.64
12.313	DIVERS	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux	CNLI,CNST,CPUBLIE	250.00	250.00	0.00
12.314	DIVERS	05.00	Division de la radioprotection : acquisition, stockage et distribution d'iode stable	CORD	10,000.00	10,000.00	8,236.88
12.316	DIVERS	05.00	Division de la Radioprotection : assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	CORD	10,000.00	10,000.00	9,851.65
12.317	DIVERS	05.00	Division de la Radioprotection : Projet Carnet Radiologique	CORD	53,500.00	53,500.00	52,739.00
12.318	DIVERS	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé : "Projet "ECOLE-SANTE"	CORD	75,000.00	75,000.00	70,918.50
12.340	DIVERS	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	CORD	18,000.00	18,000.00	15,244.90
12.341	DIVERS	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments	CORD	5,000.00	5,000.00	4,357.14
12.342	DIVERS	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire	CPUBLIE,CSDE	12,000.00	12,000.00	11,264.20
12.343	DIVERS	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs"	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
31.050	31.32	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail	CPUBLIE,CSDE	3,000.00	3,000.00	2,974.50
33.001	33.00	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	CORD	606,096.00	606,096.00	606,096.00
33.002	33.00	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publiques	CORD	714,964.00	714,964.00	714,964.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.007	33.00	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	CORD	75,000.00	75,000.00	16,422.24
33.011	33.00	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	CNSM	44,000.00	44,000.00	43,750.00
33.012	33.00	05.23	Santé mentale : participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	CNSM	7,868,519.00	7,868,519.00	7,750,966.00
33.013	33.00	05.23	Maladies de la dépendance : participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanes	CNSM	6,041,236.00 TE	5,981,236.00	5,716,138.00
33.014	33.00	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	CNSM	4,465,003.00	4,465,003.00	4,372,659.00
33.016	33.00	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	CNLI,CNST,CNPUBLIE	3,580,257.00 TR	3,640,257.00	3,535,183.00
12.510	12.13	05.00	Frais de route et de séjour. frais de déménagement	CNST,CORD	14.00	14.00	13.01
12.751	DIVERS	05.10	Division de l'inspection sanitaire : frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CNST,CORD	185.00	185.00	182.52
12.753	DIVERS	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments : frais de bureau et dépenses diverses	CNST,CORD	2,645.00	2,645.00	2,389.00
12.803	DIVERS	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses : indemnités pour déclarations de maladie contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	CNST,CORD	33,334.00	33,334.00	33,333.54
12.812	DIVERS	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale	CNST,CORD	64,000.00	64,000.00	63,564.07
					39,055,997.00	40,209,720.25	38,459,021.11
					<i>Total de la section 14.1 :</i>		
Section 14.2 - Laboratoire national de santé							
11.000	DIVERS	05.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	6,463,503.00	6,463,503.00	6,352,762.76
11.010	DIVERS	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	4,248,437.00	4,248,437.00	4,040,047.24
11.020	DIVERS	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	110,522.93	110,522.93
11.030	DIVERS	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	660,061.00	660,061.00	641,233.58
11.040	DIVERS	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	22,627.56	22,627.56
11.100	11.40	05.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	49,771.00	49,771.00	35,731.70
11.130	11.12	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	25,400.00 TE	15,400.00	8,415.51
12.000	12.15	05.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	05.20	Frais de route et de séjour	CORD	900.00	900.00	488.28
12.020	12.14	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	16,000.00 TR	18,000.00	17,393.38
12.040	12.12	05.20	Frais de bureau	CORD	153,400.00 TE	153,345.00	141,953.61
12.060	12.12	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	150,000.00	150,000.00	144,030.47
12.060	12.12	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7,000.00	7,000.00	6,960.66
12.070	12.12	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	65,000.00	65,000.00	41,699.96
12.080	12.11	05.20	Bâtiments : exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	350,000.00	350,000.00	343,144.92
12.100	12.11	05.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	35,000.00	35,000.00	34,425.09
12.120	12.30	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	CNST,CPUBLIE,CSDE	30,000.00	30,000.00	27,655.23
12.121	12.30	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire	CNST,CPUBLIE	100,000.00	100,000.00	65,117.33
12.160	12.30	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérum et matériels divers de laboratoire	CORD	2,350,000.00 TE	2,349,580.00	2,306,146.70
12.161	12.30	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	CORD	100,000.00 TE	94,250.00	67,211.81
12.162	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CNLI,CNST,CPUBLIE	340,000.00	340,000.00	324,115.70
12.171	12.30	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	21,000.00	21,000.00	17,982.15

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	CORD	20,000.00 TR	21,000.00	20,436.80
12.220	12.30	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public : frais de fonctionnement	CORD	36,200.00	36,200.00	35,083.00
12.300	DIVERS	05.20	Service de cytologie : frais d'exploitation propres	CORD	60,000.00	60,000.00	59,759.72
12.301	DIVERS	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique : surveillance des drogués, acquisition de réactifs	CORD	152,000.00	152,000.00	144,787.49
12.302	DIVERS	05.10	Division du contrôle alimentaire : contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments, frais d'études et dépenses diverses	CORD	110,000.00 TR	117,000.00	103,750.84
12.303	DIVERS	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	35,000.00	35,000.00	32,645.33
12.304	DIVERS	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
34.050	34.38	05.20	Indemnités des stagiaires	CORD	7,000.00	7,000.00	2,907.80
12.540	12.12	05.20	Frais de bureau	CNST,CORD	386.00 TR	441.00	435.21
12.560	12.12	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	CNST,CORD	202.00	202.00	201.73
12.570	12.12	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	CNST,CORD	105.00	105.00	104.93
12.580	12.11	05.20	Bâtiments : exploitation et entretien	CNST,CORD	12,040.00 TR	13,360.00	13,354.64
12.660	12.30	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	CNST,CORD	1,867.00 TR	2,287.00	2,194.20
12.662	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CNST,CORD	1,820.00 TR	6,250.00	6,247.75
12.690	12.30	05.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CNST,CORD	960.00	960.00	960.00
Total de la section 14.2 :					15,603,452.00	15,736,402.49	15,172,536.01
Section 14.5 - Dommages de guerre corporels							
11.010	DIVERS	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	54,003.00	54,003.00	48,351.86
11.020	DIVERS	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	600.00	600.00	100.00
12.000	12.15	06.35	Indemnités pour services de liers	CORD	1,672.00	1,672.00	1,232.00
12.010	12.13	06.35	Frais de route et de séjour	CORD	100.00	100.00	25.28
12.040	12.12	06.35	Frais de bureau	CORD	1,200.00	1,200.00	1,136.33
12.050	12.12	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	641.40
12.070	12.12	06.35	Frais d'informatique : part dans les frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	39,500.00	39,500.00	37,315.04
12.080	12.11	06.35	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	6,000.00	6,000.00	5,386.70
12.110	12.30	06.35	Frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.121	12.30	06.35	Frais d'expertises	CORD	7,000.00 TE	6,100.00	2,641.23
34.000	34.20	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,766,400.00	5,766,400.00	5,284,556.79
34.001	34.20	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918	CNLI,CNST,CPUBLIE	14,000.00	14,000.00	13,956.78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.000	42.00	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels	CN,LCNST,CPUBLIE	51,894.00	52,794.00	52,783.44
42.500	42.00	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels	CN,LCNST,CPUBLIE	49,515.00	49,515.00	49,514.76
			<i>Total de la section 14.5 :</i>		5,993,084.00	5,993,084.00	5,497,657.63
Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf							
11.010	DIVERS	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CN,LCNST,CSDE	645,036.00	645,036.00	501,508.77
11.030	DIVERS	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CN,LCNST,CSDE	903,458.00	903,458.00	677,136.95
11.031	DIVERS	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	CN,LCNST,CSDE	542,476.00	577,090.89	577,090.69
31.020	31.22	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	CORD	1,042,826.00	1,042,826.00	1,042,826.00
			<i>Total de la section 14.6 :</i>		3,133,796.00	3,168,410.69	2,796,562.41
			Total du département 14 :		72,866,781.00	74,729,069.43	70,771,194.80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	750,00	726,00	384,40
12.000	12.15	07.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	124,00	124,00
12.012	12.13	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150,000,00	150,000,00	103,791,24
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	1,650,00	3,125,00	3,022,30
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	12,000,00	16,024,00	16,001,22
12.070	12.12	07.30	Entretien du matériel informatique	CPUBLIE,CSDE	90,000,00	93,125,00	93,124,62
12.082	12.11	07.30	Bâtiments : exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	64,000,00	65,231,00	65,230,52
12.100	12.11	07.30	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,198,000,00	1,198,595,00	1,198,594,02
12.120	12.30	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, études d'impact sur l'environnement, frais connexes	CPUBLIE,CSDE	350,000,00	404,718,00	369,223,96
12.125	12.30	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	12,500,00	12,500,00	1,960,00
12.140	12.16	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel, organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement, participation à des foires, dépenses diverses	CORD	370,000,00	356,330,00	347,751,83
12.190	12.30	07.30	Frais de formation du personnel	CORD	7,140,00	7,140,00	2,882,20
12.301	DIVERS	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12,500,00	12,500,00	0,00
12.302	DIVERS	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	CORD	212,590,00	212,590,00	212,590,00
12.304	DIVERS	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CORD	140,000,00	154,627,00	154,627,00
12.305	DIVERS	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable : indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts - dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	50,000,00	22,943,00	124,00
12.306	DIVERS	07.30	Observatoire de l'environnement naturel : indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts : dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	35,000,00	35,850,00	35,846,01
12.310	DIVERS	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.311	DIVERS	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement : participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement, études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but.	CPUBLIE,CSDE	18,000,00	18,000,00	17,975,00
12.314	DIVERS	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire : frais d'administration et de fonctionnement	CORD	28,000,00	28,000,00	27,996,69
12.315	DIVERS	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement	CPUBLIE,CSDE	195,000,00	143,482,00	139,957,45
12.316	33.00	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes : dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	190,000,00	201,600,00	200,190,71
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	100,000,00	100,000,00	100,000,00
33.001	33.00	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	CORD	90,000,00	90,000,00	90,000,00
33.004	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement gouvernementales	CORD	30,500,00	30,500,00	30,500,00
33.005	33.00	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales	CPUBLIE,CSDE	145,000,00	145,000,00	144,021,56
33.006	33.00	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local	CPUBLIE,CSDE	31,000,00	31,000,00	31,000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.012	33.00	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique	CNSM,CPUBLIE,C,SDE	622,900.00	622,900.00	622,900.00
35.020	35.30	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional	CPUBLIE,C,SDE	184,000.00	184,000.00	183,956.69
35.060	35.00	DIVERS	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	342,000.00	342,000.00	341,912.99
43.300	DIVERS	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux	CPUBLIE,C,SDE	85,000.00	85,000.00	80,923.48
43.301	DIVERS	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisés par les communes et les syndicats de communes	CPUBLIE,C,SDE	100,000.00	100,000.00	90,289.82
11.630	11.12	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	3,105.00	3,105.00	1,418.12
					4,870,835.00	4,870,835.00	4,708,321.83
<i>Total de la section 15.0 :</i>							
Section 15.1 - Administration de l'environnement							
11.000	DIVERS	07.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,C,SDE	4,147,885.00	4,147,885.00	3,946,052.62
11.010	DIVERS	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,C,SDE	322,246.00	322,246.00	278,049.76
11.020	DIVERS	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,C,SDE	5,143.00	5,143.00	261,079.62
11.030	DIVERS	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,C,SDE	44,806.00	44,806.00	44,468.06
11.040	DIVERS	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,C,SDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	07.30	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,C,SDE	12,831.00	12,831.00	9,283.07
12.010	12.13	07.30	Frais de route et de séjour	CORD	500.00	500.00	112.00
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	25,000.00	25,000.00	24,597.95
12.030	12.16	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,200.00	1,200.00	351.65
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	42,800.00	42,800.00	35,313.96
12.050	12.12	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	73,000.00	77,860.00	77,863.47
12.060	12.12	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1,750.00	1,710.00	842.15
12.070	12.12	07.30	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE,C,SDE	50,000.00	50,000.00	48,978.31
12.120	12.30	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement : frais d'études et d'analyses	CNLI,CNST,CPUBLIE,C,SDE	315,000.00	315,000.00	297,909.90
12.122	12.30	07.30	Etudes et consultation en relation avec la gestion des déchets	CPUBLIE,C,SDE	195,000.00	175,400.00	150,029.44
12.140	12.16	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail	CORD	22,000.00	9,600.00	3,333.92
12.141	12.16	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	17,500.00	17,500.00	4,429.60
12.160	12.30	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	CORD	20,000.00	20,040.00	20,035.14
12.190	12.30	07.30	Cours de formation du personnel	CORD	10,000.00	10,000.00	3,656.00
12.300	DIVERS	DIVERS	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales, frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance, frais de traitement de données, dépenses diverses	CPUBLIE,C,SDE	323,000.00	323,000.00	290,310.10
12.302	DIVERS	07.35	Etudes dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit	CORD	130,000.00	130,000.00	117,520.00
12.303	DIVERS	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés : frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation, frais de contrôle des établissements classés, dépenses diverses	CORD	100,000.00	62,140.00	56,810.94
12.304	DIVERS	07.30	Ecoaudit : frais d'administration et de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	25,000.00	0.00	0.00
12.305	DIVERS	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE) : frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses	CORD	130,000.00	130,000.00	111,980.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.306	DIVERS	07.30	Frais de formation en relation avec le système de contrôle de fûtes dans les équipements frigorifiques et climatiques	CORD	25,000.00 TE	18,000.00	14,643.68
12.314	DIVERS	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets	CPUBLIE,CSDE	300,000.00	300,000.00	261,191.56
12.316	DIVERS	07.34	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés	CPUBLIE,CSDE	135,000.00 TR	232,000.00	189,375.02
32.010	32.00	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	25,000.00	25,000.00	24,000.00
34.095	34.49	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse	CNL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	10,000,000.00 D	13,300,000.00	13,299,765.82
			Total de la section 15.1 :		16,497,761.00	20,055,359.68	19,571,963.74
Section 15.2 - Administration des eaux et forêts							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CNL,ICNST,CSDE	8,787,400.00	8,787,400.00	8,396,959.37
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNL,ICNST,CSDE	545,881.00	545,881.00	503,742.86
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNL,ICNST,CSDE	13,784.00 D	173,185.57	173,185.57
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNL,ICNST,CSDE	212,138.00 D	615,299.11	615,299.11
11.031	DIVERS	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNL,ICNST,CSDE	14,336,709.00	14,336,709.00	13,197,697.08
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNL,ICNST,CSDE	100.00 D	5,868.35	5,868.35
11.041	DIVERS	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNL,ICNST,CSDE	160,014.00	160,014.00	58,497.23
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE,CSDE	178,728.00	178,728.00	105,265.74
11.120	11.12	DIVERS	Gratifications pour croix de service	CNL,ICNST,CPUBLIE	8,085.00	8,085.00	8,083.32
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	896,450.00 TE	791,950.00	598,550.77
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CORD	16,500.00	16,500.00	15,834.12
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	57,000.00	57,000.00	37,126.83
12.020	12.14	DIVERS	Administration générale : frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	155,000.00 TR	160,000.00	152,815.30
12.021	12.14	DIVERS	Préposés forestiers : frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	158,600.00 TR	215,600.00	197,765.18
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	87,600.00	87,600.00	82,482.28
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	219,000.00	219,000.00	216,183.78
12.060	12.12	DIVERS	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	30.00
12.070	12.12	DIVERS	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	33,500.00	33,500.00	33,296.26
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	65,000.00 TR	94,000.00	83,364.42
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	164,500.00	164,500.00	148,914.85
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	29,550.00 TR	38,750.00	36,283.01
12.120	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	CORD	220,000.00	220,000.00	219,831.18
12.121	12.30	13.90	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales : frais d'études et de fonctionnement, indemnités pour services de tiers	CORD	208,000.00	206,000.00	203,854.99
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	67,500.00 TR	67,800.00	65,030.88
12.130	12.16	DIVERS	Frais de publication	CORD	65,000.00 TR	65,700.00	64,753.94
12.190	12.30	DIVERS	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972) : achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses, frais de formation des ouvriers forestiers	CORD	55,900.00	55,900.00	54,395.41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	DIVERS	DIVERS	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier, acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique ; acquisition de bornes, délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	CORD	30,000.00	29,300.00	25,104.82
12.301	DIVERS	DIVERS	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	CORD	60,000.00	60,000.00	56,401.90
12.302	DIVERS	DIVERS	Protection et aménagement de l'environnement naturel	CPUBLIE,CSDE	1,155,000.00	1,155,000.00	1,111,739.78
12.303	DIVERS	DIVERS	Brigade Mobile de la Direction des Eaux et Forêts - frais d'analyses, levés topographiques, documentation photographique, dépenses diverses	CORD	12,200.00	12,200.00	10,319.00
12.304	DIVERS	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1989/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	CORD	27,800.00	27,800.00	27,552.53
12.310	DIVERS	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions	CNLI,CNST,CPUBLIE	157,000.00	257,000.00	236,947.66
12.340	DIVERS	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier, dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	142,000.00	277,000.00	276,429.68
12.380	DIVERS	DIVERS	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers ; frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	73,500.00	73,500.00	70,977.82
24.001	24.10	07.50	Création de réserves cynégétiques, indemnisation des propriétaires particuliers	CORD	13,850.00	13,850.00	13,816.26
43.040	43.52	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal	CPUBLIE,CSDE	432,000.00	432,000.00	431,972.50
93.002	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	316,078.00	316,078.00	316,078.00
93.003	93.00	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	32,759.00	32,759.00	32,759.00
11.630	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	23,200.00	23,200.00	23,163.96
Total de la section 15.2 :					29,212,326.00	30,015,657.03	27,908,344.74
Total du département 15 :					50,580,922.00	54,941,851.71	52,188,650.31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7,166.00 TR	7,254.00	7,253.20
11.131	11.12	06.40	Office national de conciliation : indemnités pour services extraordinaires	CORD	819.00	819.00	792.68
12.000	12.15	06.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,500.00 TR	3,905.00	3,904.25
12.001	12.15	06.40	Office national de conciliation : indemnités pour services de tiers	CORD	1,042.00 TR	1,165.00	1,164.66
12.010	12.13	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	CORD	2,000.00	2,000.00	515.01
12.012	12.13	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	200,000.00 TE	146,701.00	112,748.58
12.020	12.14	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	4,523.00	4,523.00	4,146.33
12.040	12.12	06.40	Office national de conciliation : frais de bureau	CORD	375.00	375.00	344.00
12.041	12.12	06.40	Frais de bureau	CORD	27,500.00 TR	30,500.00	28,949.20
12.080	12.11	06.40	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	17,200.00 TR	17,239.00	17,236.48
12.120	12.30	06.42	Frais d'études, de consultation et de traduction, participation à des études d'organisations internationales	CNST,CNPUBLIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	0.00
12.121	12.30	06.40	Office national de conciliation : honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	CORD	200.00	200.00	0.00
12.122	12.30	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail itinéraire	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
12.124	12.30	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE) : honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CNLI,CNST,CNPUBLIE	130,000.00	130,000.00	129,686.85
12.140	12.16	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,000.00	10,000.00	10,000.00
12.150	12.30	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	CORD	8,550.00	8,550.00	7,820.00
12.190	12.30	06.43	Frais d'organisation de conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	30,600.00	30,600.00	13,409.71
12.301	DIVERS	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises : honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CNLI,CNST,CNPUBLIE	200,000.00 TR	246,000.00	175,500.00
32.011	32.00	06.43	Prestations de réemploi : subsides en vue de la création et de la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, subsides pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible	CNLI,CNST,CNPUBLIE	500,000.00	500,000.00	327,123.60
32.012	32.00	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	CNLI,CNST,CNPUBLIE	45,000.00	45,000.00	31,960.14
33.000	33.00	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	CORD	208,670.00	208,670.00	208,670.00
33.001	33.00	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE)	CNLI,CNST,CNPUBLIE,CSDE	65,000.00 D	285,000.00	70,927.07
33.002	33.00	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	CORD	75,000.00	75,000.00	75,000.00
33.013	33.00	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	CNSM	343,000.00	343,000.00	343,000.00
33.014	33.00	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	CNSM	150,000.00	150,000.00	137,771.01
33.015	33.00	06.40	Participation aux frais de réalisation d'une Banque de données sur les conventions collectives applicables dans la région transfrontalière	CNSM	25,000.00 TR	27,440.00	27,439.64

16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Section 16.0 - Travail - Dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.016	33.00	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation de travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	CNSM	250.000,00	250.000,00	250.000,00
33.190	33.00	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	1.000,00	1.000,00	0,00
34.050	34.38	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs : indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CORD	175.000,00	175.000,00	146.756,67
34.090	34.49	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	CORD	4.000,00	4.000,00	0,00
35.030	35.40	06.40	Cotisations à des institutions internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
41.000	41.50	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9.268,00 TR	9.472,00	9.471,97
41.001	41.50	04.50	Subsides à la Chambre du travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	CORD	208.400,00	208.400,00	208.400,00
43.000	43.22	06.40	Prise en charge partielle par l'Etat du coût des travaux extraordinaires organisés par les communes en faveur des personnes déplacées de leur pays d'origine	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
12.512	12.13	06.40	Frais de route et de séjour	CNST,CORD	1.921,00	1.921,00	1.920,54
12.690	12.30	13.90	Participation dans les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CNST,CORD	799,00	799,00	798,25
33.502	33.00	06.42	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	CNST,CORD	57.771,00	57.771,00	0,00
Total de la section 16.0 :					2.787.504,00	3.007.504,00	2.362.711,84
Section 16.1 - Administration de l'emploi							
11.000	DIVERS	06.43	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	6.855.137,00	6.855.137,00	6.804.525,08
11.010	DIVERS	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1.318.035,00 D	1.361.230,47	1.361.230,47
11.020	DIVERS	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	2.500,00 D	110.527,42	110.527,42
11.030	DIVERS	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	183.915,00	183.915,00	174.156,81
11.040	DIVERS	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	9.290,61	9.290,61
11.100	11.40	06.43	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	2.203,00	2.203,00	1.372,08
11.130	11.12	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	12.032,00	12.032,00	8.513,70
12.000	12.15	06.43	Indemnités pour services de tiers	CORD	11.620,00	11.620,00	5.590,60
12.001	12.15	06.43	Frais des agents de gardiennage	CPUBLIE,CSDE	40.000,00	40.000,00	39.247,07
12.010	12.13	06.43	Frais de route et de séjour	CORD	27.000,00 TE	24.600,00	21.841,47
12.020	12.14	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	5.482,00 TR	7.882,00	7.751,72
12.040	12.12	06.43	Frais de bureau	CORD	189.300,00 TR	194.300,00	182.550,00
12.050	12.12	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	569.930,00 D	631.930,00	617.121,01
12.060	12.12	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4.830,00	4.830,00	3.917,88
12.070	12.12	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	13.800,00	13.800,00	11.797,17
12.080	12.11	06.43	Bâtimens : exploitation et entretien	CORD	137.445,00	137.445,00	121.017,92
12.100	12.11	06.43	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.639.626,00 D	1.759.929,00	1.750.706,01
12.125	12.30	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	517.050,00	517.050,00	341.830,36
12.140	12.16	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	58.000,00 TE	53.000,00	35.992,50
12.170	12.30	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	3.720,00	3.720,00	3.651,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.180	12.30	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique	CORD	10,000.00	10,000.00	8,485.16
12.190	12.30	06.43	Frais d'inscription et de participation à des cours de formation continue	CORD	7,500.00	7,500.00	680.75
12.300	DIVERS	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	CORD	5,100.00	5,100.00	1,732.53
12.302	DIVERS	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des demandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CORD	8,000.00	8,000.00	3,275.21
33.000	33.00	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	5,827.00	5,827.00	5,826.73
35.060	35.00	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	CORD	2,484.00	2,484.00	2,451.93
			<i>Total de la section 16.1 :</i>		<i>11,630,646.00</i>	<i>11,973,362.50</i>	<i>11,435,043.52</i>
Section 16.2 - Inspection du travail et des mines							
11.000	DIVERS	06.42	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,214,255.00	3,214,255.00	3,073,913.52
11.010	DIVERS	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,612,320.00	1,612,320.00	1,529,798.02
11.020	DIVERS	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	8,705.00 D	73,378.47	73,378.47
11.030	DIVERS	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	142,418.00 D	197,800.34	197,800.34
11.040	DIVERS	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.42	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	11,484.00	11,484.00	10,847.40
12.010	12.13	06.42	Frais de route et de séjour	CORD	18,585.00	18,585.00	16,707.16
12.020	12.14	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	41,127.00 TR	61,127.00	57,972.81
12.030	12.16	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	8,400.00	8,400.00	4,578.90
12.040	12.12	06.42	Frais de bureau	CORD	97,700.00 TR	106,200.00	99,340.82
12.050	12.12	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	CORD	46,300.00	46,300.00	42,538.86
12.080	12.11	06.42	Bâlements : exploitation et entretien	CORD	11,000.00 TR	14,000.00	10,833.08
12.090	12.21	06.42	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	19,352.00	19,352.00	14,424.99
12.100	12.11	06.42	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,326,358.00 D TR	1,575,191.00	1,573,536.43
12.120	12.30	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	CORD	10,000.00 TE	0.00	0.00
12.121	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	260,000.00 TE TR	317,000.00	255,702.30
12.125	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE,CSDE	180,000.00	180,000.00	179,210.20
12.130	12.16	06.42	Frais de production, de gestion et de reproduction du code de la sécurité au travail ayant donné lieu à des avances ou à des commandes fermes correspondantes	CNLI,CNST,CPUBLIE	8,500.00 TE	0.00	0.00
12.131	12.16	06.42	Frais de publication Internet	CORD	10,000.00 TE	200.00	189.00
12.132	12.16	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	CORD	30,000.00 TR	55,000.00	52,553.90
12.170	12.30	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12,000.00 TE	9,000.00	8,542.44
12.190	12.30	06.42	Amélioration des conditions de travail : frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement, dépenses diverses	CORD	26,000.00	26,000.00	25,134.94
12.300	DIVERS	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles : frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CORD	80,000.00	80,000.00	79,963.43
33.000	33.00	06.42	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg	CPUBLIE,CSDE	150,000.00 TE	0.00	0.00
34.110	34.59	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail	CPUBLIE,CSDE	110,000.00	110,000.00	86,945.51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.030	35.40	06.42	Contributions à des organismes internationaux	CORD	1,246.00 TR	61,046.00	60,151,12
12.510	12.13	06.42	Frais de route et de séjour	CNST,CORD	1,108.00	1,108.00	1,107,43
<i>Total de la section 16.2 :</i>					7,436,958.00	7,797,846.81	7,455,171.07
Section 16.3 - Ecole supérieure du travail							
11.130	11.12	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	37,383.00 TE	33,683.00	25,421,83
12.000	12.15	04.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	19,696.00 TR	22,696.00	21,600,65
12.010	12.13	04.50	Frais de route et de séjour	CORD	5,365.00	5,365.00	5,022,03
12.040	12.12	04.50	Frais de bureau	CORD	6,678.00	6,678.00	5,996,13
12.050	12.12	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	6,651.00 TR	7,351.00	6,689,43
12.080	12.11	04.50	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	4,760.00	4,760.00	4,714,88
12.170	12.30	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1,000.00	1,000.00	982,24
12.190	12.30	04.50	Cours de formation : frais de fonctionnement	CORD	203,620.00	203,620.00	172,397,53
<i>Total de la section 16.3 :</i>					285,153.00	285,153.00	242,894,72
Section 16.4 - Fonds pour l'emploi							
93.000	93.00	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	102,130,000.00 D	104,922,656.00	104,892,655,46
93.001	93.00	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000,000.00 D	145,000,000.00	145,000,000.00
93.002	93.00	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 16.4 :</i>					152,130,100.00	249,922,756.00	249,892,655,46
Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées							
12.040	12.12	06.34	Commissions des travailleurs handicapés : frais de documentation	CORD	2,500.00	2,500.00	2,179,64
31.050	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application, enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,172,500.00	6,172,500.00	5,778,657,00
31.051	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	11,115,170.00	11,115,170.00	9,882,181,97
32.020	32.00	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	898,679.00 D	953,679.00	867,176,17
33.001	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CPUBLIE,CSDE	8,355,483.00	8,355,483.00	8,105,190,18
34.090	34.49	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de rééducation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées : frais de transport, primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	80,000.00 D	93,000.00	82,108,00
33.501	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CNST,CORD	807,086.00	807,086.00	795,489,00
<i>Total de la section 16.5 :</i>					27,231,418.00	27,499,418.00	25,512,981,96
Total du département 16 :					201,501,779.00	300,486,040.31	296,891,398.57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE

Section 17.0 - Sécurité sociale - Dépenses générales

11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	5,350.00	5,350.00	3,450.00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	8,260.00 TR	10,210.00	10,185.00
12.012	12.13	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	85,000.00	85,000.00	66,928.98
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,995.21
12.041	12.12	06.10	Commission de surveillance : frais de bureau	CORD	150.00 TR	306.00	305.10
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	160,000.00 TE TR	155,211.00	155,165.98
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CORD	2,500.00 TR	13,000.00	11,661.48
12.140	12.16	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	50,000.00 TE	42,183.00	7,803.65
33.010	33.00	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	CNSM	1,488.00	1,488.00	0.00
<i>Total de la section 17.0 :</i>					317,748.00	317,748.00	260,495.40

Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,465,201.00 D	2,063,156.04	2,063,156.04
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	834,531.00 D	835,739.84	835,739.84
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	142,282.98	142,282.98
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	108,164.00 D	115,845.96	115,845.96
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE,CSDE	721.00	721.00	464.80
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	4,618.00 TE	3,868.00	3,547.85
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	10,319.00 TR	11,069.00	10,542.09
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	900.00	900.00	0.00
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	1,600.00 TR	3,600.00	1,719.49
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	53,000.00	53,000.00	46,398.45
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	13,570.00 TR	17,570.00	16,484.37
12.070	12.12	06.10	Entretien du matériel informatique ; participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	182,500.00	182,500.00	172,680.09
12.080	12.11	06.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	8,500.00	8,500.00	8,468.89
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	3,260.00	3,260.00	3,258.15
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	235,000.00	235,000.00	230,589.76
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	246,000.00	246,000.00	198,576.16
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	51,000.00 TE	44,000.00	35,475.10
12.190	12.30	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CPUBLIE,CSDE	24,000.00 TR	25,000.00	23,768.48
12.300	33.00	06.10	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	3,943.00	3,943.00	3,942.90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
35.010	35.20	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
35.060	35.00	06.10	Collaborations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	7,200.00	7,200.00	7,140.00
<i>Total de la section 17.1 :</i>					3,255,227.00	4,004,255.92	3,920,091.40
Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,578,341.00	2,578,341.00	2,517,744.31
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	430,151.00	430,151.00	411,510.15
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	417.00 TE	189.00	0.00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	476.00	476.00	0.00
12.001	12.15	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	CORD	266,319.00	266,319.00	266,299.20
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	13,000.00 TE	9,500.00	7,683.70
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	17,579.00	17,579.00	15,324.34
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	17,050.00 TE	14,350.00	13,796.63
12.070	12.12	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	91,250.00	91,250.00	86,291.03
12.080	12.11	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	CORD	372.00 TR	600.00	581.92
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	290,470.00	290,470.00	290,459.79
12.150	12.30	06.10	Frais d'expériences médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,000.00	1,000.00	107.66
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	6,598.00 TR	15,198.00	14,594.31
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	CORD	5,000.00 TE	2,600.00	2,550.00
12.250	DIVERS	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	31,496.00 D	79,059.00	79,059.00
12.501	12.15	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	CNST, CORD	6,338.00	6,338.00	6,320.88
<i>Total de la section 17.2 :</i>					3,755,957.00	3,603,520.00	3,712,272.92
Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,062,673.00 D	1,100,008.20	1,100,008.20
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	301,336.00	301,336.00	191,792.77
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	32,142.00	32,142.00	25,371.44
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	13,736.80	13,736.80
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE, CSDE	146.00	146.00	92.96
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	3,600.00 TR	5,586.00	5,586.35
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	23,600.00 TR	23,913.00	21,435.67
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	2,800.00	2,800.00	2,773.40
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	13,000.00 TE	11,334.00	11,217.42
12.041	12.12	06.10	Frais de mise sur pied d'une documentation médicale	CORD	3,500.00	3,500.00	3,485.01
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	52,500.00 TR	59,857.00	59,494.89
12.080	12.11	06.10	Bâiments : exploitation et entretien	CORD	38,725.00 TE	30,735.00	30,714.42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	68.808,00	68.808,00	68.808,00
12.150	12.30	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150.000,00 D	175.000,00	174.841,65
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	2.000,00	2.000,00	945,73
<i>Total de la section 17.3 :</i>					1.755.030,00	1.831.002,00	1.710.072,75
Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales							
11.000	DIVERS	06.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	229.651,00	229.651,00	227.758,98
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	68.579,00	68.579,00	66.389,29
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	11.994,00	11.994,00	11.908,20
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	73,00	73,00	46,48
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	25.354,00 D	27.524,00	27.523,45
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de liers	CNLI, CNST, CPUBLIE	3.800,00	3.800,00	3.127,58
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	550,00	550,00	506,20
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	4.000,00	4.000,00	3.983,85
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8.000,00	8.000,00	7.812,62
12.080	12.11	06.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	2.748,00	2.748,00	2.727,94
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	104.670,00	104.670,00	100.059,92
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10.000,00 D	14.234,00	14.233,21
<i>Total de la section 17.4 :</i>					469.619,00	476.023,00	466.057,72
Section 17.5 - Assurances maladie, maternité, dépendance - Union des caisses de maladie							
11.000	42.00	06.10	Participation aux frais de fonctionnement : traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	142.929,00	142.929,00	141.787,14
34.010	42.00	06.30	Assurance maladie et assurance dépendance : prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32)	CNLI, CNST, CPUBLIE	546.140,00	546.140,00	408.370,62
42.000	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité : prestations en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	82.000,000,00 D	83.379.889,00	83.379.888,56
42.001	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité : prestations en nature	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	27.834.000,00 D	33.587.095,00	33.587.094,30
42.002	42.00	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3.640.000,00	3.640.000,00	3.157.000,00
42.003	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie : cotisations pour prestations en nature	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500.400.000,00 D	509.670.203,00	509.670.202,97
42.005	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie : cotisations pour prestations en espèces - C.A.S., article 29, alinéa 1c	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16.700.000,00 D	16.753.829,00	16.753.828,59
42.006	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie : cotisations pour prestations en espèces - C.A.S., article 29, alinéa 1b	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1.480.000,00 D	1.506.263,00	1.506.262,82
42.007	42.00	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140.000.000,00 D	149.705.000,00	149.705.000,00
42.008	42.00	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	122.000,00 D	141.885,00	141.884,16
<i>Total de la section 17.5 :</i>					772.865,069,00	799,073,233,00	798,451,319,16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,064,979.00	2,064,979.00	1,295,721.74
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	674,874.00	674,874.00	587,360.36
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	12,515.52	12,515.52
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	500.00	500.00	446.16
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de liers	CORD	600.00	600.00	410.26
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	16,000.00	16,000.00	12,272.14
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11,600.00	11,600.00	11,057.20
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	20,914.00 TR	20,955.00	20,955.00
12.041	12.12	06.10	Frais de bureau : acquisition d'appareils photographiques digitaux	CORD	1,200.00	1,200.00	1,197.00
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	14,900.00 TE	14,250.00	11,792.17
12.070	12.12	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	91,250.00	91,250.00	86,291.03
12.080	12.11	06.10	Bâtements : exploitation et entretien	CORD	100.00	100.00	0.00
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	251,000.00 TR	251,609.00	251,608.84
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études, indemnités des évaluateurs vacataires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,005,000.00	1,005,000.00	897,367.37
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	150,000.00	150,000.00	149,413.25
12.150	12.30	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	310,065.00	310,065.00	290,373.25
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	13,240.00	13,240.00	10,540.78
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	CORD	14,000.00	14,000.00	11,609.74
12.250	DIVERS	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	48,454.00 D	121,680.00	121,680.00
12.510	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	341.00	341.00	340.64
<i>Total de la section 17.6 :</i>					4,689,117.00	4,774,758.52	3,772,952.45
Section 17.7 - Mutualités : conseil supérieur de la mutualité							
11.130	42.00	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,166.00 TR	4,613.00	4,611.32
12.000	42.00	06.10	Indemnités pour services de liers	CORD	1,228.00 TE	781.00	780.78
12.010	42.00	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	250.00	250.00	185.84
12.040	42.00	06.10	Frais de bureau	CORD	300.00	300.00	258.84
33.010	42.00	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	CNSM	52,000.00	52,000.00	52,000.00
35.030	42.00	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité	CNLI, CNST, CPUBLIE	4,500.00	4,500.00	4,500.00
<i>Total de la section 17.7 :</i>					62,444.00	62,444.00	62,336.78
Section 18.0 Assurance pension contributive							
42.000	42.00	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension : cotisations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	901,000,000.00 D	921,388,788.00	921,388,787.26
42.001	42.00	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension : cotisations dues au titre du congé parental	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8,757,000.00	8,757,000.00	8,183,586.03

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.002	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations : prise en charge des majorations proportionnelles résultant des périodes d'assurance visées à l'article 171, alinéa 1, sous 7) ou Code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,270,000.00 D	6,465,222.00	6,465,221.59
42.003	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations : suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illicites de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	21,632,000.00 D	21,941,013.00	21,941,013.00
42.004	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations : prise en charge des dépenses résultant de la computation ou de la couverture rétroactive des périodes de guerre (application des lois du 25.2.1967 et du 28.7.1969)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	180.00	180.00	0.00
42.005	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations : prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	27,900.00	27,900.00	27,895.17
<i>Total de la section 18.0 :</i>					936,687,080.00	958,580,103.00	958,006,483.05
Section 18.1 - Assurance accidents							
42.000	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle - Participation aux frais de prestations : prise en charge d'un tiers des dépenses d'adaptation et d'ajustement des rentes (articles 98 et 100 du code des assurances sociales)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12,410,000.00 D	13,057,156.00	13,057,155.65
42.001	42.00	DIVERS	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle - Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4,460,000.00 D	4,702,800.00	4,702,799.71
42.002	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière - Participation aux frais de prestations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,559,000.00	1,559,000.00	1,487,833.50
<i>Total de la section 18.1 :</i>					18,429,000.00	19,318,956.00	19,247,788.86
Section 18.4 - Office des assurances sociales							
12.302	42.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	26,130.00 D	28,451.00	28,450.51
<i>Total de la section 18.4 :</i>					26,130.00	28,451.00	28,450.51
Total du département 17 et 18 :					1,742,312,421.00	1,792,270,494.34	1,789,638,311.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Section 19.0 - Agriculture - Dépenses générales

11.100	11.40	10.10	Unité de contrôle : indemnités d'habillement	CPUBLIE;CSDE	4423	4423	2981,29
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	12600	12600	6730,55
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	2800	2800	1475
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	500	500	225,8
12.011	12.13	10.10	Unité de contrôle : frais de route et de séjour	CORD	8000	8000	7098
12.012	12.13	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE;CSDE	200000	200000	172008,26
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2900	2900	2687,69
12.021	12.14	10.10	Unité de contrôle : frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	29000 TE	27280	22661,98
12.030	12.16	10.10	Unité de contrôle : fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1050 TR	2050	2013,33
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	48000	48000	36486,64
12.041	12.12	10.10	Unité de contrôle : frais de bureau	CORD	27000	27000	18183,12
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	90000 TE	88890	77179,68
12.051	12.12	10.10	Unité de contrôle : Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5000	5000	3686,65
12.060	12.12	10.10	Unité de contrôle : location et entretien des installations de télécommunications	CORD	600	600	0
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	3650 TR	4370	4370
12.080	12.11	10.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	7200	7200	3354,27
12.081	12.11	10.10	Unité de contrôle : bâtiments : exploitation et entretien	CORD	12500	12500	11217,88
12.100	12.11	10.10	Unité de contrôle : loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur d	CORD	39350	39350	37503,28
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études dans le cadre de la programmation et de la mise en oeuvre des régimes d'aides communales	CORD	245000 D	245000	129139,99
12.121	12.30	10.10	Unité de contrôle : Frais d'experts et d'études	CORD	150000	150000	122346,24
12.140	12.16	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la p	CORD	70000	70000	54401,35
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système de contrôle intégré - volet gestion animale	CORD	155200 TR	169200	169186
31.050	31.32	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	CORD	30000	30000	30000
33.010	33.00	DIVERS	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations : NSM	CORD	15000	15000	15000
34.050	34.38	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équ	CORD	21000	21000	20870
34.060	34.41	04.94	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Eitelbruck	CORD	120000 TE	106000	64014,7
34.100	34.59	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment da	CORD	12500	12500	12500
34.101	34.59	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des	CORD	1250	1250	0
35.060	35.00	10.10	Contributions à des organismes internationaux	CORD	178900	178900	147450,14
41.010	41.40	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie	CORD	10000 TR	11110	11005,55
Total de la section 19.0 :					1,383,423.00	1,503,423.00	1,185,757.39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles	CPUBLIE.CSDE	200,000.00	TE	91,000.00
12.300	DIVERS	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	52,026.00		0.00
12.340	DIVERS	DIVERS	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	CORD	130,000.00		104,218.14
12.350	DIVERS	07.50	Prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier à haut risque	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	47,000.00		45,867.75
12.355	DIVERS	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	850,000.00		775,964.72
31.051	31.32	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	16,000,000.00		15,912,985.96
31.052	31.32	10.10	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00		0.00
31.053	31.32	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,975,000.00	TR	2,083,884.09
31.065	31.32	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,000.00		2,986.42
31.066	31.32	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,560,000.00		1,472,386.21
31.069	31.32	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,600,000.00	D	6,193,698.95
31.060	31.32	DIVERS	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	17,700.00		14,039.91
33.010	33.00	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	CNSM	37,200.00		37,200.00
33.011	33.00	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural	CNSM,CPUBLIE,CSDE	130,000.00		72,665.39
34.103	34.59	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité	CPUBLIE,CSDE	90,000.00	TE	44,360.00
34.104	34.59	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions	CPUBLIE,CSDE	176,000.00		77,912.42
34.106	34.59	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur les produits du terroir par la Chambre d'agriculture	CPUBLIE,CSDE	83,700.00	TR	83,653.97
35.001	35.10	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du FEOGA-GARANTIE	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00		0.00
42.000	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,213,000.00		2,207,336.05
42.001	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 40 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,645,000.00		3,543,072.10
42.002	42.00	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Article 41 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,210,000.00		3,154,874.93
43.000	43.22	10.10	Subvention à la Ville d'Eitelbruck pour l'organisation de la foire agricole	CORD	10,000.00		10,000.00
Total de la section 19.1 :					36,030,026.00		35,906,726.90
Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture							
11.000	DIVERS	10.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	6,659,902.00		6,310,066.67
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,693,306.00		1,649,303.63
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	10,043.00	D	119,208.29
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	481,714.00	D	523,412.92

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNL, CNST, CSDE	154,773.00 D	329,896.00	329,893.00
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	25,882.00	25,882.00	19,100.13
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,244.00	3,244.00	2,501.09
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	29,767.00 TR	34,867.00	34,815.40
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	40,100.00	40,100.00	39,236.16
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	114,000.00 TR	121,950.00	120,482.54
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	5,710.00	5,710.00	4,618.74
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	71,000.00	71,000.00	64,139.37
12.041	12.12	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire	CNL, CNST, CPUBLIE	30,000.00 TR	33,700.00	33,654.41
12.060	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	80,000.00	80,000.00	75,741.12
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4,100.00	4,100.00	3,776.26
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	113,500.00	113,500.00	74,620.05
12.080	12.11	10.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	71,230.00 TR	78,930.00	75,748.60
12.100	12.11	10.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNL, CNST, CPUBLIE	85,600.00 TR	89,400.00	87,887.83
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles	CPUBLIE, CSDE	368,730.00	368,730.00	322,913.18
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	145,850.00 TE	142,150.00	96,638.25
12.140	12.16	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des saisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations	CORD	5,750.00	5,750.00	3,355.77
12.160	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	210,900.00	210,900.00	134,695.66
12.170	12.30	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais	CORD	93,000.00	93,000.00	71,380.97
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	21,000.00	21,000.00	12,401.50
12.315	DIVERS	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	CORD	60,000.00	60,000.00	48,393.44
12.320	DIVERS	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station, attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	CORD	23,300.00	23,300.00	23,300.00
12.330	DIVERS	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	180,000.00 D	204,400.00	204,381.20
31.050	31.32	10.10	Participation de l'Etat aux dépenses de la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine	CPUBLIE, CSDE	940,000.00 TE	0.00	0.00
32.010	32.00	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production	CPUBLIE, CSDE	738,000.00 TE	0.00	0.00
32.011	32.00	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine	CPUBLIE, CSDE	1,000.00 TR	1,679,000.00	1,679,000.00
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	CNSM	16,200.00	16,200.00	16,200.00
33.011	33.00	10.10	Amélioration des races chevalines : subventions aux studbooks	CNSM	18,600.00	18,600.00	18,600.00
33.012	33.00	10.10	Apiculture : subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	49,600.00	49,600.00	24,593.63
33.013	33.00	10.10	Horticulture : subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	25,600.00	25,600.00	25,410.06
33.014	33.00	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	CNSM	49,400.00	49,400.00	49,400.00
33.015	33.00	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	CNSM	5,000.00	5,000.00	5,000.00
33.016	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer	CNSM, CPUBLIE, CSDE	42,500.00	42,500.00	42,500.00
33.017	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise	CNSM, CPUBLIE, CSDE	44,700.00	44,700.00	44,700.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.018	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	CNSM	11,000.00	11,000.00	11,000.00
33.019	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	CNSM	7,000.00	7,000.00	7,000.00
33.023	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc	CNSM,CPUBLIE,CSDE	54,000.00	54,000.00	52,165.85
33.024	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	CNSM	15,000.00	15,000.00	15,000.00
33.027	33.00	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique : subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles, dépenses diverses	CNSM	285,000.00	285,000.00	284,989.43
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail	CNLI,CNST,CPUBLIE	400,000.00	400,000.00	281,766.40
43.002	43.22	10.10	Plâtes cyclables : travaux d'entretien et de reféction	CPUBLIE,CSDE	50,000.00 TE	25,450.00	0.00
<i>Total de la section 19.2 :</i>					13,535,001.00	13,885,386.21	13,042,991.55
Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux							
11.000	DIVERS	10.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	136,462.00 D	137,506.27	137,506.27
41.010	41.40	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement"	CNLI,CNST,CPUBLIE	4,900,000.00	4,900,000.00	4,900,000.00
43.000	43.22	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat)	CNLI,CNST,CPUBLIE	75,000.00	75,000.00	0.00
<i>Total de la section 19.3 :</i>					5,111,462.00	5,112,506.27	5,037,506.27
Section 19.4 - Service d'économie rurale							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,033,175.00	3,033,175.00	2,735,389.96
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	289,574.00 D	301,580.12	301,580.12
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	8,744.00 D	94,450.04	94,450.04
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	113,155.00	113,155.00	110,936.68
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	988.00	988.00	708.19
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	19,500.00	19,500.00	13,350.82
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	38,000.00 TE	37,750.00	35,666.14
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1,500.00 TE	1,000.00	787.26
12.080	12.11	10.10	Bâiments : exploitation et entretien	CORD	27,000.00	27,000.00	25,287.87
12.090	12.21	10.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	101,100.00	101,100.00	101,079.12
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	6,000.00	6,000.00	0.00
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	1,200.00 TR	1,950.00	1,939.00
12.300	DIVERS	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs	CNLI,CNST,CPUBLIE	125,000.00	125,000.00	68,689.52
12.301	DIVERS	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	8,500.00	8,500.00	1,808.46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	DIVERS	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement ; frais d'organisation, frais de documentation, frais d'entretien et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques, dépenses diverses	CORD	5,000.00	5,000.00	3,703.35
24.010		10.10	Location de logiciels informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	27,100.00	27,100.00	25,546.66
Total de la section 19.4 :					3,605,636.00	3,903,346.16	3,520,923.27
Section 19.5 - Administration des services vétérinaires							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,899,322.00	2,899,322.00	2,757,240.14
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	421,471.00	450,299.31	450,299.31
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	100.00	D	126,323.94	126,323.94
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	130,067.00	130,067.00	121,244.90
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	100.00	D	17,784.92	17,784.92
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	722.00	722.00	464.80
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	29,700.00	29,700.00	20,410.00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	30,000.00	TR	42,736.49
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	18,000.00	TR	19,100.00
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2,500.00	2,500.00	2,378.44
12.031	12.16	10.10	Vétérinaires officiels ; fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	4,600.00	TE	2,103.72
12.040	12.12	10.10	Inspection vétérinaire ; frais de bureau	CORD	18,500.00	18,500.00	17,545.31
12.041	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire ; frais de bureau	CORD	10,150.00	TE	7,950.00
12.050	12.12	10.10	Inspection vétérinaire ; achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	20,320.00	TR	22,020.00
12.051	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire ; achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	19,100.00	19,100.00	16,540.34
12.060	12.12	10.10	Inspecteurs des viandes ; location et entretien des installations de télécommunications	CORD	700.00	700.00	499.19
12.080	12.11	10.10	Bâtiments ; exploitation et entretien	CORD	25,880.00	TE	22,496.44
12.120	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,000.00	D	569,330.75
12.121	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer en vue du dépistage de l'E.S.B. chez les animaux domestiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	450,000.00	450,000.00	254,673.86
12.122	12.30	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	30,000.00	30,000.00	29,780.08
12.123	12.30	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	8,064.00	8,064.00	0.00
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	13,500.00	TE	8,300.00
12.150	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750,000.00	750,000.00	579,975.44
12.160	12.30	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcs et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,188,370.00	1,188,370.00	700,842.49
12.161	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	30,000.00	30,000.00	29,977.99
12.162	12.30	10.10	Vétérinaires officiels ; acquisition et entretien de matériel vétérinaire	CORD	8,000.00	TE	7,366.44
12.190	12.30	10.10	Cours de formation continue, conférences	CORD	5,000.00	TE	2,823.70
12.300	DIVERS	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	CORD	2,500.00	2,500.00	2,236.61
12.310	DIVERS	10.10	Frais supplémentaires de désinfection des installations de traitement des cadavres dans le cadre de la lutte contre la peste porcine classique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25,000.00	25,000.00	1,564.15

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	33.00	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	CNSM	8.676,00	8.676,00	8.676,00
12.510	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CNST,CORD	1.102,00	1.102,00	1.101,36
12.660	12.30	10.10	Achat de vaccins, de sérum, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcs et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de service directs en relation avec la police sanitaire du bétail	CNST,CORD	8.612,00	8.612,00	8.611,68
			<i>Total de la section 19.5 :</i>		6.660.156,00	6.927.893,17	5.951.979,10
Section 19.6 - Viticulture							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	796.352,00	796.352,00	752.685,02
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	392.990,00	392.990,00	313.783,38
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	4.732,00 D	26.663,95	26.663,95
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	484.771,00	484.771,00	443.267,67
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	9.604,60	9.604,60
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habilitation	CPUBLE,CSDE	3.848,00	3.848,00	2.697,62
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	4.510,00	4.510,00	0,00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	2.500,00	2.500,00	1.971,22
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11.700,00	11.700,00	6.346,00
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	17.000,00	17.000,00	14.503,17
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLE,CSDE	12.500,00	12.500,00	12.217,00
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3.100,00	3.100,00	2.777,58
12.080	12.11	10.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	54.950,00 TR	64.950,00	63.448,26
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLE,CSDE	118.600,00 TE	106.600,00	98.788,46
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	1.000,00	1.000,00	40,00
12.160	12.30	DIVERS	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	119.235,00 TR	121.235,00	118.026,24
12.190	12.30	DIVERS	Cours d'enseignement viticole : indemnités, voyages d'études, vulgarisation de connaissances vitivinicoles, frais de formation du personnel, dépenses diverses	CORD	14.050,00	14.050,00	7.340,94
12.300	DIVERS	10.11	Exploitation de l'Institut vitivinicole	CORD	73.000,00	73.000,00	70.624,54
12.301	DIVERS	DIVERS	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés	CNLI,CNST,CPUBLE	100,00	100,00	0,00
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	CNSM	2.231,00	2.231,00	2.231,00
33.011	33.00	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi du 23.4.1965)	CNSM	580.740,00	580.740,00	580.740,00
33.013	33.00	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	CNSM	42.000,00	42.000,00	41.999,82
33.015	33.00	13.90	Améliorations viticoles : reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses, travaux de consolidation des coteaux en mouvement, sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	CNSM	30.000,00	30.000,00	16.315,10
34.050	34.38	10.10	Subsides pour études vitivinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	CORD	1.000,00	1.000,00	400,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel	CNLI,CNST,CPUBIE	540,000.00	540,000.00	520,709.10
34.101	34.59	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole - compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles	CORD	160,000.00	160,000.00	112,833.78
			<i>Total de la section 19.6 :</i>		3,471,109.00	3,502,545.55	3,279,994.45
Section 19.7 - Sylviculture							
12.030	12.16	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	140,000.00	140,000.00	131,480.13
12.120	12.30	10.30	Etudes sur le milieu forestier : frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	850,000.00	850,000.00	804,513.07
12.121	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études : participation au projet de recherche "Développement d'agents de contrôles biologiques dans les cultures annuelles et pérennes"	CORD	40,000.00 TE	27,000.00	11,612.00
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informelle	CORD	53,500.00	53,500.00	52,841.38
12.130	12.16	10.30	Frais de publication	CORD	25,000.00 TR	38,000.00	37,652.57
12.140	12.16	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	27,500.00	27,500.00	26,085.58
12.200	12.30	10.30	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.300	DIVERS	10.30	Frais d'entretien des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange : débardage par des tiers, achat de plants forestiers, vêtements et équipements de travail, établissement et entretien des pépinières forestières, dépenses diverses	CPUBIE,CSDE	1,110,000.00	1,110,000.00	1,069,526.01
12.301	DIVERS	DIVERS	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles : reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales	CNLI,CNST,CPUBIE	100.00	100.00	0.00
12.302	DIVERS	DIVERS	Participation de l'Etat au projet INTERREG "Prohoz-ProBois" : achats de biens et services spécifiques	CPUBIE,CSDE	83,500.00	83,500.00	80,131.13
31.050	31.32	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	CORD	18,000.00	18,000.00	11,276.66
33.010	33.00	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs	CNSM	78,800.00	78,800.00	63,788.22
			<i>Total de la section 19.7 :</i>		2,426,500.00	2,426,500.00	2,288,886.75
Section 19.8 - Développement rural							
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,000.00	10,000.00	0.00
12.180	12.30	07.20	Acquisition et entretien de matériel didactique	CORD	250.00	250.00	0.00
12.190	12.30	07.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6,000.00	6,000.00	0.00
33.011	33.00	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	CNSM	15,000.00	15,000.00	15,000.00
33.012	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des "Groupes LEADER - Grand-Duché de Luxembourg" dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	CNSM,CPUBIE,CSDE	800,000.00 TE	798,300.00	707,472.15
33.014	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fondamment en dehors de l'initiative communautaire LEADER	CNSM,CPUBIE,CSDE	70,000.00 TR	71,700.00	71,682.69
33.015	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'initiative Communautaire LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) -Grand-Duché de Luxembourg	CNSM,CPUBIE,CSDE	41,000.00	41,000.00	6,797.00
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local	CORD	225,000.00	225,000.00	91,403.93
			<i>Total de la section 19.8 :</i>		1,167,250.00	1,167,250.00	892,365.77
			Total du département 19 :		73,590,563.00	75,073,380.36	70,949,121.39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	11.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	212,341.00	212,341.00	105,594.63
11.010	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.020	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	3,734.00	3,734.00	0.00
11.100	11.40	11.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	3,121.00	3,121.00	2,238.84
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,000.00	3,000.00	2,552.62
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,100.00	2,100.00	693.84
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	3,000.00	3,000.00	1,932.00
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	500,000.00	500,000.00	460,711.78
12.020	12.14	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	13,500.00 TR	17,500.00	16,686.44
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	17,500.00	17,500.00	16,214.07
12.070	12.12	11.10	Entretien des équipements informatiques : frais de maintenance et élimination des déchets	CORD	20,000.00	20,000.00	19,302.59
12.080	12.11	11.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	150,000.00	150,000.00	136,747.75
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	663,500.00 D TR	8,013,500.00	7,709,672.13
12.121	12.30	11.10	Observatoire de la Compétitivité : frais d'experts et d'études	CORD	370,000.00 TE	110,750.00	110,750.00
12.141	12.16	11.10	Organisation de journées du consommateur	CORD	79,000.00	79,000.00	76,825.50
12.144	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	15,000.00	15,000.00	15,000.00
12.145	12.16	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
12.146	12.16	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	CORD	17,600.00	17,600.00	17,600.00
12.190	12.30	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif : frais d'organisation et de participation	CORD	30,000.00	30,000.00	24,198.85
12.191	12.30	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	46,000.00 TE	42,000.00	29,645.13
12.300	DIVERS	11.10	Direction de la propriété intellectuelle : frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	CORD	80,000.00 TE	64,363.00	56,826.26
12.301	DIVERS	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle	CORD	11,500.00	11,500.00	6,090.72
12.302	DIVERS	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance : surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés	CNLI,CNST,CPUBLIE	12,000.00	12,000.00	0.00
12.303	DIVERS	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	640,473.13
12.304	DIVERS	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance : frais d'audits à relacturer	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	150,000.00 D	189,000.00	173,732.12
12.305	DIVERS	11.10	Observatoire de la Compétitivité : frais de fonctionnement	CORD	35,000.00	35,000.00	34,991.20
12.306	DIVERS	11.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la réalisation des objectifs de Lisbonne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.310	DIVERS	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci : frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,550,000.00	1,550,000.00	1,425,738.05
12.320	DIVERS	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité : indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	0.00
14.010	14.10	DIVERS	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	CORD	37,500.00	37,500.00	12,716.63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
31.050	31.32	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension : dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,000.00	100,000.00	60,000.00
31.052	31.32	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquées : sensibilisation, étalonnage, expertises, audits technologiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	220,000.00	220,000.00	184,482.95
31.053	31.32	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	0.00
31.054	31.32	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 Juin 1999, et de ses règlements d'application.	CORD	275,000.00 TE	175,000.00	142,181.78
31.058	31.32	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance : frais de participation à des programmes d'intercomparaison entre laboratoires ou d'essais d'aptitude	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
31.059	31.32	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance : cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	CORD	3,300.00	3,300.00	3,300.00
32.010	32.00	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité, frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie	CORD	132,000.00	132,000.00	132,000.00
32.011	32.00	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée : participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but	CPUBLIE,CSDE	249,000.00 TR	508,250.00	504,776.27
32.013	32.00	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes : participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but	CORD	100,000.00	100,000.00	100,000.00
32.016	32.00	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles : actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours : participations à des dépenses directes et indirectes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	325,000.00	325,000.00	242,738.87
32.017	32.00	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de pôles de compétences technologiques (clusters) : dépenses et frais connexes	CPUBLIE,CSDE	325,000.00	325,000.00	322,437.07
32.019	32.00	09.00	Mesures destinées à promouvoir l'exécution d'audits énergétiques dans les entreprises et les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire, participations dans les frais d'études	CPUBLIE,CSDE	160,000.00	160,000.00	158,316.67
33.000	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs	CPUBLIE,CSDE	830,000.00	830,000.00	830,000.00
33.001	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs	CPUBLIE,CSDE	164,000.00	164,000.00	163,989.97
33.003	33.00	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A.	CORD	100,000.00 TR	115,637.00	115,637.00
33.010	33.00	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	50,000.00	50,000.00	0.00
33.012	33.00	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	25,000.00	25,000.00	0.00
34.040	34.42	09.00	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits ou la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
35.060	35.00	DIVERS	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	400,000.00	400,000.00	377,779.40
<i>Total de la section 20.1 :</i>					6,566,496.00	15,855,496.00	14,464,584.26
Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATTEC)							
11.000	DIVERS	01.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	4,393,529.00 D	4,621,121.80	4,621,121.80
11.010	DIVERS	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	4,318,630.00	4,318,630.00	3,523,256.21
11.020	DIVERS	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	5,041.00 D	626,509.02	626,509.02
11.030	DIVERS	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.070	DIVERS	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	8,500.00 TR	9,250.00	9,190.64
11.100	11.40	01.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1,271.00	1,271.00	1,009.05
11.130	11.12	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7,250.00	7,250.00	6,531.89

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	01.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	1.700,00	1.700,00	1.214,22
12.010	12.13	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	19.000,00	19.000,00	5.763,46
12.020	12.14	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	6.000,00 TR	8.000,00	7.723,59
12.040	12.12	01.32	Frais de bureau	CORD	85.000,00	85.000,00	76.810,35
12.050	12.12	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST,CPUBLIE	164.500,00	164.500,00	141.727,69
12.070	12.12	01.32	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	112.000,00	112.000,00	98.523,60
12.080	12.11	01.32	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	101.000,00	101.000,00	96.328,23
12.090	12.21	01.32	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	395.000,00	395.000,00	363.898,20
12.120	12.30	01.32	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	470.000,00	470.000,00	468.700,26
12.121	12.30	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans	CNLI,CNST,CPUBLIE	500.000,00	500.000,00	15.763,52
12.130	12.16	01.32	Frais de publication	CNLI,CNST,CPUBLIE	145.000,00	145.000,00	133.076,56
12.190	12.30	01.32	Frais de formation	CORD	35.000,00	35.000,00	34.991,45
12.220	12.30	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions du STATEC en matière d'analyse économique	CPUBLIE,CSDE	180.000,00	180.000,00	177.894,50
12.300	DIVERS	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne : imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses	CNST,CPUBLIE	872.650,00	872.650,00	865.398,31
12.301	DIVERS	01.32	Travaux périodiques extraordinaires : indemnités pour services de tiers, frais d'impression	CORD	33.600,00	33.600,00	31.738,16
12.302	DIVERS	01.32	Système INTRASTAT : frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion	CORD	135.000,00 TE	109.250,00	18.741,02
12.320	DIVERS	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	CORD	286.100,00 TR	309.100,00	307.972,32
24.010	24.10	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	140.000,00	140.000,00	134.154,27
35.060	35.00	01.32	Contributions à des institutions internationales	CORD	2.700,00	2.700,00	1.192,72
11.500	DIVERS	01.32	Indemnités d'habillement	CNLI,CNST,CSDE	1.130,00	1.130,00	873,63
12.720	12.30	01.32	Recherche en matière de modélisation économétrique	CNST,CORD	7.500,00	7.500,00	0,00
<i>Total de la section 20.1 :</i>					12.427.201,00	13.276.261,82	11.770.104,87
Section 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat							
11.000	DIVERS	09.00	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	761.829,00 D	847.169,11	847.169,11
11.010	DIVERS	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	166.513,00 D	176.965,80	176.965,80
11.020	DIVERS	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	250,00	250,00	140,15
12.012	12.13	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	24.200,00	24.200,00	22.874,45
12.020	12.14	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	4.800,00	4.800,00	3.742,22
12.040	12.12	09.00	Frais de bureau	CORD	10.500,00	10.500,00	9.073,01
12.050	12.12	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	11.000,00	11.000,00	10.594,39
12.080	12.11	09.00	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	36.000,00	36.000,00	32.790,36
12.130	12.16	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	3.000,00	3.000,00	0,00
12.190	12.30	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	CORD	1.500,00	1.500,00	842,30
12.250	DIVERS	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	CORD	8.500,00	8.500,00	4.875,03
12.301	DIVERS	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	35.000,00 D	45.000,00	35.714,78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	09.00	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	166,000.00	166,000.00	144,584.93
			<i>Total de la section 20.2 :</i>		1,229,192.00	1,334,994.91	1,289,366.53
Section 20.3 - Centrales hydro-électriques							
11.000	DIVERS	09.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	78,525.00	D	448,564.13
11.100	11.40	09.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	289.00		289.00
12.010	12.13	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	25.00		25.00
			<i>Total de la section 20.3 :</i>		78,839.00		448,878.13
Section 20.4 - Conseil de la concurrence							
11.000	DIVERS	13.90	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	127,716.00	D	128,451.20
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	480.00	TR	3,000.00
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de liers	CORD	240.00	TR	3,000.00
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	1,000.00	TE	0.00
12.011	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	8,000.00	TE	2,220.00
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	2,500.00	TR	9,263.64
12.130	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	5,000.00	TE	2,041.33
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	5,000.00	TE	0.00
12.300	DIVERS	11.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	D TR	12,100.00
			<i>Total de la section 20.4 :</i>		150,036.00		160,771.20
Section 20.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences							
11.010	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	51,389.00		40,284.45
12.040	12.12	11.10	Commission et office des licences : frais de bureau	CORD	5,000.00		1,920.28
12.140	12.16	11.10	Promotion du commerce extérieur : frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but, élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.	CORD	410,000.00		334,648.33
12.141	12.16	DIVERS	Promotion de l'expansion économique et commerciale de participants, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés, acquisition et édition de matériel d'exposition, de matériel de promotion, participation à des dépenses spécifiques de la chambre de commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	737,000.00		722,354.55
31.030	31.12	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise : bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme, autres dépenses dans le même but	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00		0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.051	31.32	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	CORD	410.000,00	410.000,00	409.997,00
33.001	33.00	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger - subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	CORD	200.000,00	200.000,00	200.000,00
<i>Total de la section 20.5 :</i>					1,813,489.00	1,813,489.00	1,709,204.61
Section 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes							
11.000	DIVERS	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	138,490.00	138,490.00	135,967.93
11.010	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	586,499.00	586,499.00	459,760.02
11.020	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.131	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,120.00	4,120.00	0.00
41.010	41.40	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes	CNLI,CNST,CPUBLIE	452,208.00	452,208.00	452,208.00
<i>Total de la section 20.6 :</i>					1,181,417.00	1,181,417.00	1,047,935.95
Section 20.7 - Inspection de la concurrence							
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	10,000.00 TR	11,000.00	10,166.04
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	1,100.00 TR	5,100.00	5,002.57
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CORD	20,000.00 TE	15,000.00	2,500.00
12.145	12.16	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1,500.00	1,500.00	1,500.00
<i>Total de la section 20.7 :</i>					34,600.00	34,600.00	19,168.61
Total du département 20 :					25,481,270.00	34,105,898.06	30,920,456.80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
11.130	11.12	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	11,000.00	11,000.00	8,338.47	
12.000	12.15	11.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	12,500.00	12,500.00	7,706.56	
12.010	12.13	11.40	Frais de route et de séjour	CORD	800.00	800.00	105.20	
12.012	12.13	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	26,000.00	26,000.00	15,324.43	
12.040	12.12	11.40	Frais de bureau	CORD	1,500.00	1,500.00	1,066.56	
12.080	12.11	11.40	Bâtements : exploitation et entretien	CORD	4,100.00	4,100.00	3,446.83	
12.120	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études	CPUBLE,CSDE	55,000.00	55,000.00	0.00	
12.121	12.30	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations	CORD	4,000.00 TR	9,500.00	8,220.80	
12.125	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	25,000.00 TE	19,500.00	7,049.50	
31.030	31.12	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes : bonifications d'intérêt	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	2,800,000.00	2,800,000.00	2,795,173.66	
31.040	31.31	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes : subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi	CPUBLE,CSDE	150,000.00	150,000.00	16,403.00	
31.050	31.32	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès relevant des professions indépendantes sur le plan national et international, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	CORD	110,000.00	110,000.00	110,000.00	
31.051	31.32	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00	
31.052	31.32	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance : cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	CORD	3,000.00	3,000.00	3,000.00	
31.053	31.32	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE) : Frais d'études et de consultation ainsi que prestations de services en rapport avec des publications	CPUBLE,CSDE	135,000.00	135,000.00	0.00	
33.010	33.00	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	CNSM	5,082.00	5,082.00	5,082.00	
41.000	41.50	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes : participation aux frais d'organismes professionnels	CORD	3,800,000.00	3,800,000.00	3,800,000.00	
41.001	41.50	DIVERS	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur :	CORD	150,000.00	150,000.00	150,000.00	
41.002	41.50	11.40	participation aux frais exposés par la chambre de commerce	CORD	110,000.00	110,000.00	110,000.00	
41.004	41.50	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel : participation aux frais	CORD	247,894.00	247,894.00	44,283.86	
12.512	12.13	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	CORD	277.00	277.00	277.00	
12.620	12.30	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST,CORD	90,000.00	90,000.00	0.00	
			Frais d'experts et d'études	CNST,CORD	7,791,153.00	7,791,153.00	7,139,467.89	
			Total de la section 21.0 :					
Section 21.1 - Tourisme								
11.300	11.00	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique : indemnités des agents	CNLI,CNST,CPUBLE	760,154.00	760,154.00	744,921.52	
12.010	12.13	11.60	Frais de route et de séjour	CORD	200.00	200.00	200.00	
12.012	12.13	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	20,000.00 TR	24,000.00	21,547.06	

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5,100.00	5,100.00	4,948.80
12.040	12.12	11.60	Frais de bureau	CORD	700.00	700.00	578.00
12.100	12.11	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique ; loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	230,000.00 TE	223,000.00	185,685.01
12.120	12.30	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique ; élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme	CPUBLIE,CSDE	246,000.00 TE	215,528.00	215,504.55
12.121	12.30	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	CORD	3,500.00	3,500.00	2,789.36
12.125	12.30	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	18,920.00	18,920.00	17,285.76
12.140	12.16	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	260,000.00 TE	256,000.00	227,633.14
12.141	12.16	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique	CPUBLIE,CSDE	608,000.00	608,000.00	578,818.80
12.300	DIVERS	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables ; dépenses diverses	CORD	277,000.00 TR	307,472.00	307,456.60
12.301	DIVERS	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois ; aménagement et frais de propagande	CORD	100.00	100.00	0.00
12.302	DIVERS	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique ; frais de port	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	145,000.00 TR	152,000.00	150,359.13
12.303	DIVERS	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique ; autres frais courants de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	202,000.00	202,000.00	170,147.19
33.010	33.00	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique ; subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	CNSM	100.00	100.00	0.00
33.011	33.00	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Elmen	CNSM	70,000.00	70,000.00	70,000.00
33.012	33.00	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	345,000.00 TR	385,000.00	345,061.04
33.013	33.00	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse	CNSM	100.00	100.00	0.00
33.014	33.00	11.60	Organisation de concours ; primes d'encouragement et de récompense	CNSM	30,000.00	30,000.00	30,000.00
33.015	33.00	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	CNSM	1,890,500.00	1,890,500.00	1,890,500.00
33.016	33.00	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale ; participation aux frais de rémunération et de fonctionnement	CNSM	450,811.00	450,811.00	407,134.22
33.017	33.00	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Pessen"	CNSM	70,000.00	70,000.00	70,000.00
33.018	33.00	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de l'Institut européen de tourisme à l'université de Trèves	CNSM	27,610.00	27,610.00	27,525.39
33.019	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique ; participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif	CNSM,CPUBLIE,CSDE	10,000.00 TE	0.00	0.00
33.021	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique ; participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif	CNSM,CPUBLIE,CSDE	276,000.00	276,000.00	253,949.70
33.023	33.00	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	CNSM	100.00	100.00	0.00
33.025	33.00	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme	CNSM	50,000.00	50,000.00	50,000.00
33.027	33.00	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	CNSM	6,200.00	6,200.00	6,200.00
33.028	33.00	11.60	Participation de l'Etat dans le financement de l'EXPOGAST'06 - CULINARY WORLD CUP, organisé par le VATELCLUB a.s.b.l	CNSM	25,000.00	25,000.00	25,000.00
33.029	33.00	DIVERS	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	108,000.00	108,000.00	94,520.40
35.060	35.00	11.60	Contributions à des organismes internationaux	CORD	16,150.00	16,150.00	8,113.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.001	43.22	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CORD	75.000,00	75.000,00	61.225,13
43.004	43.22	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique - participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnelles par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique	CPUBLIE,CSDE	5.000,00	5.000,00	0,00
33.511	33.00	08.10	Participation aux frais de l'association de gestion du musée du vin à Elmen	CNSM,CNST	30.000,00	30.000,00	30.000,00
			<i>Total de la section 21.1 :</i>		<i>6.262.245,00</i>	<i>6.262.245,00</i>	<i>5.997.063,80</i>
Section 21.2 - Logement							
11.010	DIVERS	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1.160.680,00 D	1.258.477,46	1.258.477,46
11.020	DIVERS	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	3.600,00 D	34.358,86	34.358,86
11.060	12.30	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat - Participation aux frais de fonctionnement ; frais de personnel	CNLI,CNST,CPUBLIE	621.443,00	621.443,00	587.021,04
11.130	11.12	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3.450,00 TE	2.174,00	2.173,30
12.000	12.15	07.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	54.780,00 TE	54.421,00	54.420,22
12.010	12.13	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1.500,00 TR	2.749,00	2.742,88
12.012	12.13	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	4.500,00	4.500,00	3.910,71
12.020	12.14	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2.500,00 TE	2.031,00	2.030,70
12.030	12.16	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1.000,00	1.000,00	980,33
12.040	12.12	07.10	Frais de bureau	CORD	60.500,00	60.500,00	56.524,38
12.060	12.12	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	100.000,00 TR	124.763,00	124.762,68
12.070	12.12	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	26.535,00 TE	9.935,00	9.924,51
12.080	12.11	07.10	Bâtiments : exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	91.000,00 TE	83.692,00	82.961,66
12.100	12.11	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	176.903,00 TR	191.074,00	191.073,91
12.120	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	255.000,00 TE	249.354,00	217.900,23
12.121	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'observatoire de l'habitat	CPUBLIE,CSDE	230.000,00	230.000,00	230.000,00
12.140	12.16	07.10	Participation à des expositions, organisation de concours et de conférences, confection de plans et de maquettes, actions de propagande, frais d'impression de cartes, dépenses diverses	CORD	144.500,00 TE	138.249,00	138.248,63
12.190	12.30	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études ; frais d'organisation et de participation	CORD	1.000,00	1.000,00	785,00
12.300	DIVERS	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial, frais de fonctionnement, acquisition de matériel didactique, dépenses diverses	CORD	4.500,00 TE	2.226,00	2.225,59
31.000	31.11	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente : aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
31.030	31.12	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	80.000,00	80.000,00	49.708,42
33.010	33.00	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	CNSM	41.000,00	41.000,00	41.000,00
34.080	34.52	07.10	Aide au logement : subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	53.000.000,00	53.000.000,00	53.000.000,00
34.081	34.52	07.10	Prêts à taux réduit en vue de la construction ou de l'acquisition d'habitations à bon marché : subventions d'intérêt (loi modifiée du 13.7.1949, règlement ministériel modifié du 11.9.1972)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,00	10,00	0,00
34.082	34.52	07.10	Prêts à caractère social dans l'intérêt de la construction ou de l'acquisition de logements : subventions réduisant le taux d'intérêt	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
34.083	34.52	07.10	Aide au logement : participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	660.000,00	660.000,00	6.048,00
35.060	35.00	07.10	Contribution à des organismes internationaux	CORD	1.000,00	1.000,00	946,00
43.000	43.22	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente : aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	70.900,00	70.900,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
43.001	43.22	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE.CSDE	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 21.2 :</i>					56,796,601.00	56,925,157.32	56,098,224.57
Total du département 21 :					70,849,999.00	70,978,555.32	69,234,776.20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

22 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Section 22.0 - Travaux publics - Dépenses générales

11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	22,875.00	22,875.00	11,982.23
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	13,000.00	13,000.00	11,318.03
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	62,000.00	62,000.00	59,492.56
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2,900.00 TR	3,160.00	3,156.37
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	8,000.00 TR	8,500.00	8,347.63
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	49,000.00 TE	47,390.00	39,816.56
12.080	12.11	12.00	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	16,000.00 TR	16,850.00	16,653.89
12.100	12.11	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat : loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00 D	160,100.00	159,999.50
12.110	12.30	12.10	Frais de contenu	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	130,000.00	130,000.00	130,000.00
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	90,000.00 D	218,000.00	163,885.91
12.140	12.16	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information, participation à des foires et à des expositions	CORD	30,000.00	30,000.00	29,918.52
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	35,000.00	35,000.00	33,099.73
12.300	DIVERS	12.10	Dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	2,500.00	2,500.00	550.62
32.000	32.00	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Beval-Ouest	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,900,000.00	2,900,000.00	2,900,000.00
34.040	34.42	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	250,000.00	250,000.00	250,000.00
35.060	35.00	DIVERS	Coalisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CSDE	67,000.00	67,000.00	59,532.51
41.000	41.50	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Beval-Ouest : intérêts	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
Total de la section 22.0 :						3,728,475.00	4,016,475.00

Section 22.1 - Ponts et chaussées - Dépenses générales

11.000	DIVERS	DIVERS	Traitement des fonctionnaires	CNL, CNST, CSDE	28,832,250.00	28,832,250.00	27,843,231.42
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNL, CNST, CSDE	2,131,105.00 D	2,218,807.75	2,218,807.75
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNL, CNST, CSDE	18,516.00 D	71,715.68	71,715.68
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNL, CNST, CSDE	33,516,842.00	33,516,842.00	31,497,837.00
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNL, CNST, CSDE	100.00 D	2,514.81	2,514.81
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE, CSDE	302,250.00	302,250.00	208,330.56
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	95,000.00	95,000.00	54,700.45
11.150	11.12	DIVERS	Service d'hiver et accidents de la circulation : indemnités pour heures supplémentaires	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	550,000.00 D	562,000.00	561,775.32
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	220,000.00 TE	210,334.00	149,028.10
12.020	12.14	DIVERS	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	1,999,000.00 TE TR	2,016,666.00	2,013,099.48
12.030	12.16	DIVERS	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	145,000.00 TE TR	145,000.00	112,920.14
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	400,000.00 TE TR	346,064.00	306,288.14

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	550,000.00	550,000.00	545,354.67
12.060	12.12	DIVERS	Entretien des installations de télécommunications	CORD	20,000.00	20,000.00	5,563.33
12.070	12.12	DIVERS	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	60,000.00	60,000.00	59,973.56
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts : exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	1,021,000.00	1,074,936.00	1,068,723.45
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	63,160.00	63,160.00	60,859.08
12.120	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	91,640.00
12.125	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études en matière informelle	CPUBLIE,CSDE	165,000.00	165,000.00	147,727.39
12.170	12.30	DIVERS	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux	CORD	645,000.00	637,000.00	583,622.05
12.190	12.30	DIVERS	Formation informelle du personnel des Ponts et Chaussées	CORD	28,000.00	28,000.00	27,715.60
12.300	DIVERS	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation : indemnités, honoraires et fournitures diverses	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	160,000.00	184,640.00	172,099.59
12.301	DIVERS	12.10	Services spéciaux : frais de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	195,570.16
12.303	DIVERS	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes	CNLI,GNST,CPUBLIE	2,500.00	2,500.00	0.00
12.304	43.21	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat - Ville de Luxembourg	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	79,588.00	79,588.00	40,625.10
24.010	24.10	12.10	Location de logiciels informatiques	CORD	240,000.00	240,000.00	234,359.72
12.510	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	879.00	879.00	867.56
12.520	12.14	DIVERS	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CNST,CORD	154.00	154.00	153.88
12.540	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CNST,CORD	616.00	616.00	169.43
12.550	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST,CORD	38,758.00	38,758.00	38,347.36
12.580	12.11	DIVERS	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts : exploitation et entretien	CNST,CORD	357.00	357.00	356.26
12.801	DIVERS	12.10	Services spéciaux : frais de fonctionnement	CNST,CPUBLIE,CSDE	21,652.00	21,652.00	20,872.50
12.804	DIVERS	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	33,877.00	33,877.00	33,876.06
<i>Total de la section 22.1 :</i>					71,740,604.00	71,920,561.24	68,366,715.62
Section 22.2 - Ponts et chaussées - Travaux propres							
12.300	DIVERS	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	1,150,000.00	1,450,000.00	1,403,077.89
14.000	14.10	12.12	Voie de l'Etat : travaux d'entretien et de réparation	CNST,CPUBLIE,CSDE	5,950,000.00	5,950,000.00	5,949,855.74
14.001	14.10	12.12	Autoroutes : travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	3,600,000.00	3,527,642.11	3,527,642.11
14.002	14.10	12.12	Service d'hiver : déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	2,750,000.00	3,550,000.00	3,422,188.08
14.003	14.10	12.12	Ouvrages d'art routiers : travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	1,900,000.00	1,680,000.00	1,549,003.75
14.004	14.10	12.12	Voie de l'Etat : réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,736,000.00	2,700,815.10
14.005	14.10	08.30	Pistes cyclables : travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	335,000.00	315,000.00	287,298.08
14.006	14.10	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	82,500.00	82,500.00	78,737.62
14.007	14.10	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	714,000.00	714,000.00	714,000.00
14.012	14.10	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertz : entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges	CPUBLIE,CSDE	167,000.00	167,000.00	137,289.36
14.013	14.10	12.32	Moselle canalisée : participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie communale de la Moselle	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	350,000.00	663,000.00	663,000.00
14.014	14.10	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre : travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	78,000.00	78,000.00	72,091.30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
14.015	14.10	12.32	Moselle canalisée : réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg	CPUBLIE,CSDE	17,000.00	17,000.00	16,675.00
14.030	14.10	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg : travaux d'entretien et de réparation	CORD	560,000.00	560,000.00	550,588.31
43.000	43.22	12.12	Chemins vicinaux : enduisage et remise en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat, subside aux communes	CPUBLIE,CSDE	285,000.00	285,000.00	240,301.40
43.001	43.22	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat : remboursements aux communes	CPUBLIE,CSDE	1,300,000.00	1,300,000.00	1,299,532.08
14.502	14.10	12.12	Service d'hiver : déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CNST,CORD	4,645.00	4,645.00	4,645.00
14.504	14.10	12.12	Voirie de l'Etat : réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CNST,CORD	10,717.00	10,717.00	2,305.61
<i>Total de la section 22.2 :</i>					21,253,862.00	23,102,862.00	22,619,046.43
Section 22.3 - Bâtiments publics - Dépenses générales							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	8,482,196.00	8,482,196.00	8,030,422.09
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,215,175.00 D	1,489,405.45	1,489,405.45
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	5,267.00 D	202,699.38	202,699.38
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,302,223.00	1,302,223.00	1,200,456.74
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	12,359.64	12,359.64
11.070	DIVERS	01.34	Rémunération de personnel en formation auprès de l'Etat	CORD	20,700.00	20,700.00	15,846.62
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	21,643.00	21,643.00	13,403.66
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,050.00	1,050.00	636.12
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	74,000.00	74,000.00	72,354.48
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	70,000.00	70,000.00	69,002.18
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2,500.00	2,500.00	2,498.82
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	59,500.00	59,500.00	53,640.99
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	93,000.00	93,000.00	80,868.53
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	44,000.00	44,000.00	35,906.95
12.080	12.11	01.34	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	158,000.00	158,000.00	157,933.82
12.170	12.30	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	15,000.00	15,000.00	13,459.97
12.510	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CNST,CORD	3,100.00	3,100.00	3,098.96
11.630	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	8,223.00	8,223.00	7,252.31
<i>Total de la section 22.3 :</i>					11,575,677.00	12,059,599.47	11,461,246.71
Section 22.4 - Bâtiments publics - Compétences propres							
12.080	12.11	01.34	Bâtiments affectés à des services publics : entretien et réparation	CPUBLIE,CSDE	5,200,000.00 TE TR	5,105,000.00	5,086,987.39
12.081	12.11	DIVERS	Bâtiments d'enseignement de l'Etat : entretien et réparation	CNST,CPUBLIE,CSDE	2,180,000.00	2,180,000.00	2,034,278.61
12.082	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales - exploitation, entretien et réparation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,500,000.00 D	4,280,000.00	4,236,735.75
12.083	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat : eau, gaz, électricité, taxes et dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,450,000.00	1,450,000.00	1,449,989.82
12.084	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat : frais de chauffage	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	950,000.00 D	1,300,000.00	1,290,393.60
12.085	12.11	01.34	Installations thermiques : entretien et contrôle	CPUBLIE,CSDE	1,200,000.00 TR	1,320,000.00	1,229,270.63
12.086	12.11	01.34	Installations électriques : entretien et contrôle	CPUBLIE,CSDE	2,500,000.00 TE	2,428,348.00	2,285,007.04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.087	12.11	01.34	Surfaces vertes autour des bâtiments de l'Etat : plantation et entretien	CPUBLIE,CSDE	300,000.00	300,000.00	299,898.54
12.088	12.11	05.23	Domaine thermal de Mondorf : remboursement des frais d'entretien des installations techniques (convention du 07.03.1990)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	270,000.00 TR	274,800.00	274,682.15
12.089	12.11	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	900,000.00 D	3,193,000.00	1,198,150.71
12.090	12.21	01.34	Bâtiments de l'Etat : frais d'exploitation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	0.00
12.091	12.21	08.30	Centre national sportif et culturel Kirchberg -remboursement des frais de garantie total relative au contrat d'exploitation et de maintenance	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,000,000.00 D	5,314,000.00	5,314,630.75
12.092	12.21	08.30	Centre national sportif et culturel Kirchberg -remboursement des frais de garantie total relative au contrat d'exploitation et de maintenance	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	84,000.00 TR	88,652.00	88,651.54
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	75,000.00 TR	100,000.00	92,944.54
12.121	12.30	01.34	Frais d'études pour la mise en application de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	75,000.00	75,000.00	74,693.36
12.122	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études en vue de la mise en oeuvre de mesures de réduction des émissions de CO2 en provenance de bâtiments de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25,000.00 TR	29,884.00	29,883.55
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00 TR	67,000.00	61,845.40
12.300	DIVERS	01.34	Frais de déménagement des services publics	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	463,502.73
12.301	DIVERS	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles, cérémonies et réceptions officielles, conférences, illuminations	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	67,000.00	67,000.00	66,692.72
12.302	DIVERS	01.34	Installations techniques dangereuses et installations techniques de sécurité dans les bâtiments de l'Etat : réception et contrôle par des organismes agréés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	330,000.00 D	500,000.00	415,959.41
12.303	DIVERS	01.34	Mobilier et équipement des administrations et services publics et des établissements d'enseignement de l'Etat : entretien et réparation	CORD	95,000.00 TE	85,316.00	70,823.76
					23,761,000.00	26,669,000.00	26,064,972.00
					132,059,618.00	139,768,497.71	132,435,734.84
					Total de la section 22.4 :		
					132,059,618.00	139,768,497.71	132,435,734.84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4.400,00	4.400,00	2.175,00
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de liers	CNLI,CNST,CPUB,LI	1.900,00	1.900,00	240,00
12.010	12.13	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	12.000,00	12.000,00	11.063,65
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUB,LI,CSDE	135.000,00 TR	145.000,00	119.518,90
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10.000,00 TR	15.000,00	10.740,70
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	19.000,00	19.000,00	17.061,04
12.060	12.12	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2.000,00	2.000,00	1.782,75
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	6.500,00	6.500,00	4.972,15
12.080	12.11	12.00	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	107.000,00 TR	113.000,00	106.605,34
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUB,LI,CSDE	800.000,00	800.000,00	432.684,25
12.121	12.30	12.00	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CNLI,CNST,CPUB,LI,CSDE	77.000,00 D	83.700,00	87.000,85
12.140	12.16	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	200.000,00 TE	166.735,00	49.525,01
12.190	12.30	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	52.000,00 TR	64.115,00	56.326,00
12.200	12.30	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer	CNLI,CNST,CPUB,LI,CSDE	10.000,00	10.000,00	1.036,12
32.000	32.00	12.00	Remboursement à la Société Nationale de certification et d'homologation (S.N.C.H.) des frais de représentation au groupe de travail communautaire à la sécurité ferroviaire	CORD	7.320,00	7.320,00	0,00
35.060	35.00	12.00	Coisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUB,LI,CSDE	11.540,00 TR	11.690,00	11.671,49
41.000	41.50	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses ; remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	CORD	4.100,00	4.100,00	4.083,08
11.630	11.12	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	9.681,00	9.681,00	9.409,00
12.500	12.15	12.10	Indemnités pour services de liers	CNST,CORD	320,00	320,00	280,00
12.512	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST,CORD	1.606,00	1.606,00	1.605,40
12.580	12.11	12.00	Bâtiments : exploitation et entretien	CNST,CORD	1.606,00	1.606,00	1.605,99
<i>Total de la section 23.0 :</i>					<i>1.472,973,00</i>	<i>1.489,673,00</i>	<i>929,396,72</i>
Section 23.1 - Circulation routière							
11.130	11.12	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	35.100,00 TE	34.263,00	31.846,93
12.000	12.15	12.10	Indemnités pour services de liers	CORD	8.200,00 TR	9.242,00	9.209,12
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUB,LI	91.000,00	91.000,00	82.104,40
12.140	12.16	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation : frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUB,LI,CSDE	200.000,00 TE	199.795,00	76.949,25
12.160	12.30	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	125,00	125,00	0,00
12.310	DIVERS	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules et des permis de conduire	CNLI,CNST,CPUB,LI,CSDE	4.200.000,00 D	4.380.444,00	4.380.443,05
12.320	33.00	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	CORD	33.000,00	33.000,00	12.713,90
33.010	33.00	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	CNSM	310.000,00	310.000,00	292.347,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.000	41.50	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses : remboursement des frais à la chambre de commerce	CORD	105.000,00	105.000,00	87.504,01
12.620	12.30	12.10	Frais d'expert et d'études	CNST,CORD	2.737,00	2.737,00	2.737,00
33.510	33.00	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routière	CNSM,CNST	2.504,00	2.504,00	2.503,97
Total de la section 23.1 :					4.987.666,00	5.166.110,00	4.978.358,74
Section 23.2 - Transports publics							
12.070	12.12	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routiers des transports publics. Frais d'entretien et de gestion	CORD	500.000,00	500.000,00	137.760,00
12.141	12.16	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	CORD	145.000,00	145.000,00	39.376,46
12.300	DIVERS	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisés par l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	963.754,00	963.754,00	843.679,55
31.020	31.22	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	117.000,000,00	117.000,000,00	107.876,098,93
31.021	31.22	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	12.972.000,00	12.990.725,00	12.990.724,58
31.040	31.31	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE	75.000,000,00	82.691.949,00	82.691.948,78
31.050	31.32	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public-écologique	CPUBLIE,CSDE	433.000,00	433.000,00	433.000,00
33.001	33.00	12.13	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Régie des Transports publics	CNLI,CNST,CPUBLIE	2.059.500,00	2.147.500,00	2.059.000,00
33.010	33.00	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	CNSM	5.000,00	5.000,00	2.000,00
34.090	34.49	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire	CNLI,CNST,CPUBLIE	3.200.000,00	3.396.000,00	3.395.735,88
34.091	34.49	04.50	Transports effectués dans l'intérêt des élèves handicapés physiques et polyhandicapés de l'intégration scolaire, de l'éducation différenciée ainsi que des travailleurs handicapés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	20.500.000,00	25.200.000,00	24.922.516,00
43.000	43.22	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	7.556.000,00	8.195.547,00	8.195.546,16
43.001	43.22	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	CORD	100.000,00	81.275,00	75.784,00
43.002	43.22	12.13	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus"	CORD	250.000,00	104.000,00	102.403,00
43.003	43.22	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux	CORD	50.000,00	0,00	0,00
43.020	43.52	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE	12.000,000,00	13.718.620,00	13.718.619,56
Total de la section 23.2 :					252.734.254,00	267.464.370,00	257.464.192,90
Section 23.3 - Transports ferroviaires							
11.000	DIVERS	12.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	149.803,00	152.100,03	152.100,03
31.023	31.22	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	27.000,000,00	27.000,000,00	26.616.670,41
32.001	42.00	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	144.000,000,00	144.000,000,00	144.000,000,00
93.000	93.00	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	96.000,000,00	96.000,000,00	96.000,000,00
Total de la section 23.3 :					267.149.803,00	267.152.100,03	266.766.770,44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux							
11.000	DIVERS	12.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,459,350.00 D	1,576,391.14	1,576,391.14
11.010	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	43,655.00 D	45,194.60	45,194.60
11.020	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2,315.00 D	10,888.05	10,888.05
11.030	DIVERS	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	13,083.00 D	18,339.24	18,339.24
11.100	11.40	12.34	Indemnités d'habillement	CPUBLE, CSDE	1,839.00	1,839.00	1,230.31
11.130	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5,800.00	5,800.00	4,178.81
11.150	11.12	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	10,000.00	10,000.00	6,281.93
11.630	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	725.00	725.00	724.07
12.010	12.13	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6,000.00	6,000.00	5,748.60
12.020	12.14	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	10,290.00	10,290.00	10,274.27
12.030	12.16	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3,800.00	3,800.00	3,795.86
12.040	12.12	12.34	Frais de bureau	CORD	13,060.00	13,060.00	13,030.59
12.050	12.12	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLE	16,900.00	16,900.00	8,239.93
12.060	12.12	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3,890.00	3,890.00	2,813.40
12.070	12.12	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	7,700.00	7,700.00	7,465.58
12.080	12.11	12.34	Bâiments : exploitation et entretien	CORD	24,300.00	24,300.00	19,817.76
12.120	12.30	12.34	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLE, CSDE	59,600.00	59,600.00	36,137.91
12.140	12.16	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	5,000.00	5,000.00	4,282.77
12.170	12.30	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12,000.00	12,000.00	11,569.12
12.190	12.30	12.34	Cours de formation et de perfectionnement, frais d'organisation et de participation	CORD	5,400.00	5,400.00	4,976.40
12.200	12.30	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile	CNLI, CNST, CPUBLE, CSDE	5,000.00	5,000.00	2,856.57
12.300	DIVERS	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	103,800.00	103,800.00	86,473.19
14.010	14.10	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial : Entretien et renouvellement des installations et équipements.	CNLI, CNST, CPUBLE, CSDE	354,000.00	354,000.00	293,008.10
14.011	14.10	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLE, CSDE	124,000.00	124,000.00	7,697.08
35.030	35.40	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLE	122,400.00	122,400.00	98,900.00
<i>Total de la section 23.4 :</i>					2,413,907.00	2,546,317.03	2,282,295.28
Section 23.5 - Direction de l'aviation civile							
11.000	DIVERS	12.40	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,075,886.00	1,078,886.00	1,011,066.41
11.010	DIVERS	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	365,699.00	365,699.00	254,979.50
11.020	DIVERS	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	2,106.05	2,106.05
11.130	11.12	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	15,220.00	15,220.00	7,008.00
12.000	12.15	12.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	8,980.00	8,980.00	1,424.00
12.010	12.13	12.40	Frais de route et de séjour	CORD	2,000.00	2,000.00	1,093.56
12.012	12.13	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90,000.00	90,000.00	85,606.84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4.500,00	4.500,00	3.830,88
12.040	12.12	12.40	Frais de bureau	CORD	13.100,00	13.100,00	10.308,37
12.060	12.12	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	CORD	4.200,00	4.200,00	1.973,42
12.080	12.11	12.40	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	27.000,00	27.000,00	20.748,79
12.120	12.30	12.40	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5.000,00	5.000,00	0,00
12.121	12.30	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500.000,00	500.000,00	167.967,69
12.140	12.16	12.40	Frais de promotion de l'aéroport	CORD	12.000,00	12.000,00	2.500,00
12.150	12.30	12.40	Section de médecine aéronautique : frais d'expertises médicales et autres	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25.000,00	25.000,00	0,00
12.190	12.30	12.40	Cours de formation et de recyclage	CNLI,CNST,CPUBLIE	12.000,00	12.000,00	2.031,64
12.220	12.30	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	25.000,00	25.000,00	17,00
12.302	DIVERS	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par la société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
35.030	35.40	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL	CNLI,CNST,CPUBLIE	1.391.000,00	1.391.000,00	1.217.546,56
35.060	35.00	12.40	Pays contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	208.500,00 D	286.090,00	265.661,68
			<i>Total de la section 23.5 :</i>		3.786.285,00	3.847.881,05	3.055.870,39
Section 23.6 - Aéroport de Luxembourg							
11.000	DIVERS	12.44	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	11.297.089,00	11.297.089,00	10.748.098,86
11.010	DIVERS	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	181.552,00	181.552,00	154.285,75
11.020	DIVERS	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	73.716,87	73.716,87
11.030	DIVERS	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	549.078,00	549.078,00	405.091,59
11.040	DIVERS	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	24.225,74	24.225,74
11.100	11.40	12.44	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	15.644,00	15.644,00	11.612,81
11.150	11.12	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	50.000,00 TR	76.345,36	76.345,36
12.000	12.15	12.44	Frais de gardiennage	CORD	490.000,00	490.000,00	283.494,91
12.010	12.13	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18.000,00 TR	18.200,00	18.042,24
12.011	12.13	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	60.000,00	60.000,00	38.172,27
12.020	12.14	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	215.100,00	215.100,00	199.876,15
12.030	12.16	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1.785,00	1.785,00	1.685,72
12.040	12.12	12.44	Frais de bureau	CORD	35.500,00	35.500,00	34.161,90
12.041	12.12	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronautiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	2.500,00	2.500,00	1.648,63
12.060	12.12	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	192.000,00 TR	206.900,00	157.080,16
12.070	12.12	12.44	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	60.000,00	60.000,00	47.813,66
12.080	12.11	12.44	Bâtiments : exploitation et entretien	CORD	452.400,00	452.400,00	428.585,28
12.090	12.21	13.90	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.120	12.30	12.44	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200.000,00	200.000,00	175.122,22
12.121	12.30	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques	CORD	167.520,00	167.520,00	98.128,45
12.122	12.30	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	900.000,00	900.000,00	779.601,30
12.150	12.30	05.30	Prestations médicales et paramédicales	CORD	2.500,00 TR	3.920,00	3.520,74

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.170	12.30	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux	CORD	30,000.00	30,000.00	26,106.77
12.190	12.30	12.44	Cours de formation et de perfectionnement	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	460,000.00	460,000.00	89,216.12
12.200	12.30	12.44	Primes à payer pour assurances-responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	594,500.00 D	596,755.12	596,755.12
12.350	DIVERS	12.44	Frais d'électricité, balisages lumineux, installations de radiocommunications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique diverses, consommation de carburant du groupe de secours	CNLI,CNST,CPUBIE	218,000.00 TR	256,100.00	256,034.36
14.030	14.10	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport	CORD	200,000.00 TE	109,034.64	33,683.39
14.031	14.10	12.44	Acquisition de produits anti-neige et de produits anti-feu	CNLI,CNST,CPUBIE	300,000.00 D	400,000.00	299,143.87
14.032	14.10	12.44	Entretien des équipements électriques	CNLI,CNST,CPUBIE	150,000.00	150,000.00	138,300.79
14.033	14.10	12.44	Entretien des équipements électroniques	CNLI,CNST,CPUBIE	605,000.00	605,000.00	577,572.79
14.060	14.20	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la ville de Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	215,000.00	215,000.00	197,404.62
24.010	24.10	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux, des données météorologiques	CORD	21,800.00	21,800.00	13,051.77
32.000	32.00	13.90	Aérogare - Remboursement des frais d'exploitation	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	3,600,000.00 D	3,935,000.00	3,927,852.66
35.020	35.30	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télécommunications	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	7,200.00 TR	17,200.00	16,469.61
35.060	35.00	13.90	Paris contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	640,000.00	640,000.00	530,172.66
12.500	12.15	13.90	Frais de gardiennage	CNST,CORD	285,000.00	285,000.00	144,005.98
14.550	14.20	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du SIAS et de la ville de Luxembourg	CNST,CORD	200,000.00	200,000.00	0.00
					22,407,468.00	22,952,465.73	20,604,067.12
					<i>Total de la section 23.6 :</i>		
Section 23.7 - Garage du gouvernement							
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBIE,CSDE	10,165.00	10,165.00	9,519.04
11.101	11.40	01.34	Messe d'habillement	CORD	9,296.00	9,296.00	9,287.00
11.150	11.12	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI,CNST,CPUBIE	90,000.00 D TR	200,476.00	199,397.81
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	164,980.00 D	216,980.00	209,647.22
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	854.37
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500.00	500.00	0.00
12.300	DIVERS	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles	CNLI,CNST,CPUBIE	5,000.00	5,000.00	0.00
12.301	DIVERS	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	CORD	2,335.00 TE	859.00	0.00
					283,376.00	444,376.00	428,685.44
					555,237,732.00	571,085,292.84	556,531,631.03
					<i>Total de la section 23.7 :</i>		
					555,237,732.00	571,085,292.84	556,531,631.03

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

24 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

Section 24.0 - Egalité des chances

11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,000.00	TR	3,517.00	3,267.58
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,000.00		2,000.00	1,239.18
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,750.00		1,750.00	1,095.97
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	35,000.00		35,000.00	17,405.62
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	13,500.00		13,500.00	12,427.96
12.080	12.11	06.36	Bâtiements : exploitation et entretien	CORD	11,520.00	TR	12,720.00	12,410.32
12.100	12.11	06.36	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	55,500.00	TR	60,500.00	59,606.59
12.120	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	350,000.00	TE TR	334,000.00	328,621.13
12.130	12.16	06.36	Frais de publication	CORD	80,000.00	TR	102,000.00	96,582.63
12.190	12.30	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	CORD	60,000.00	TE	39,283.00	24,444.76
12.302	DIVERS	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	CORD	265,000.00	TR	267,000.00	265,683.47
12.303	DIVERS	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes	CORD	100,000.00	TR	106,000.00	105,129.79
12.305	DIVERS	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	95,213.00	D	323,725.00	163,726.86
33.000	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	CORD	7,348,028.00		7,348,028.00	7,127,637.02
33.002	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	CORD	224,000.00		224,000.00	219,376.76
33.003	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00		5,000.00	0.00
33.004	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	CORD	85,000.00		85,000.00	74,388.00
33.010	33.00	06.36	Subsides à des organismes œuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	CNSM	70,000.00		70,000.00	36,209.26
33.011	33.00	06.36	Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes "Emploi et valorisation des ressources humaines"	CNSM,CPUBLIE,CSDE	218,000.00		218,000.00	82,515.26
33.012	33.00	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	CNSM	12,395.00		12,395.00	12,395.00
<i>Total de la section 24.0 :</i>					9,034,906.00		9,263,418.00	8,646,153.16
Total du département 24 :					9,034,906.00		9,263,418.00	8,646,153.16
Total du Chapitre III - DEPENSES COURANTES :					6,852,208,593.00		7,189,628,150.10	7,040,113,310.74

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

Budget des dépenses - CHAPITRE IV - DEPENSES EN CAPITAL

30 - MINISTERE D'ETAT

Section 30.3 - Conseil d'Etat

74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	70,000.00	70,000.00	58,416.42
<i>Total de la section 30.3 :</i>					71,000.00	71,000.00	58,416.42

Section 30.4 - Gouvernement

74.000	74.10	01.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	30,000.00
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	3,000.00	3,000.00	2,047.00
74.020	74.22	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics : acquisition et installation d'équipements, frais accessoires	CPUBLIE,CSDE	300,000.00	300,000.00	225,509.33
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	35,000.00 TE	18,000.00	5,592.99
74.050	74.22	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	35,000.00 TR	52,000.00	51,725.34
74.060	74.40	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	35,000.00	35,000.00	32,399.70
74.305	74.22	01.10	Haut-Commissariat à la Protection Nationale : frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	CORD	19,000.00	19,000.00	15,866.21
74.310	74.22	DIVERS	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments	CN,LCNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00 D	131,000.00	130,174.85
<i>Total de la section 30.4 :</i>					458,000.00	588,000.00	493,255.42

Section 30.5 - Conseil économique et social

74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00 TE	0.00	0.00
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00 TR	3,000.00	2,300.00
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00 TE	0.00	0.00
74.320	74.22	01.10	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
<i>Total de la section 30.5 :</i>					4,000.00	4,000.00	2,300.00

Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement

74.000	74.10	02.00	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,000.00 TR	25,000.00	24,519.16
74.010	74.22	02.00	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,828.85
74.020	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	9,000.00	9,000.00	8,656.42
74.021	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations	CPUBLIE,CSDE	700,000.00	700,000.00	675,540.72
74.050	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	60,000.00	60,000.00	25,943.65
74.051	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	165,000.00	165,000.00	74,190.42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.060	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50,000.00	47,000.00	0.00
74.061	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	CORD	130,000.00	130,000.00	69,900.45
			<i>Total de la section 30.6 :</i>		<i>1,141,000.00</i>	<i>1,141,000.00</i>	<i>883,579.67</i>
Section 30.8 - Médias et Communications							
51.050	08.40	08.40	Subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications	CNLI,CNST,CPUBIE,C,SDE	1,000.00	6,001,000.00	499,000.00
73.050	73.31	08.40	Dépenses dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications	CNLI,CNST,CPUBIE,C,SDE	1,000.00	1,000.00	0.00
74.010	74.22	08.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.011	74.22	08.40	Conseil National des Programmes : acquisition de machines de bureau	CORD	4,500.00	4,500.00	4,091.00
74.040	74.22	08.40	Médias audiovisuels : acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5,000.00	5,000.00	4,344.00
			<i>Total de la section 30.8 :</i>		<i>12,500.00</i>	<i>6,012,500.00</i>	<i>507,435.00</i>
Total du département 30 :					1,686,500.00	7,816,500.00	1,944,986.51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION							
Section 31.0 - Dépenses générales							
74.000	74.10	01.40	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	15,000.00	TE	11,984.00
74.040	74.22	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,000.00	TE	0.00
74.060	74.22	01.40	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	27,000.00	TE	26,600.00
74.060	74.40	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	10,000.00		9,999.00
74.300	74.22	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140,000.00	TR	145,416.00
<i>Total de la section 31.0 :</i>					194,000.00		53,963.90
Section 31.1 - Relations internationales - Missions diplomatiques							
72.010	72.10	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions : travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles	CPUBLIE,CSDE	210,000.00	TR	309,916.06
74.070	74.22	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats : acquisition d'œuvres d'art	CORD	32,000.00		31,952.69
74.250	DIVERS	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	CPUBLIE,CSDE	610,000.00	TE	489,800.00
74.251	74.22	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	240,000.00	TR	236,217.95
<i>Total de la section 31.1 :</i>					1,072,000.00		1,067,505.77
Section 31.4 - Immigration							
74.250	74.22	01.40	Centre de rétention : acquisitions	CNLI, CNST, CPUBLIE	5,000.00		0.00
<i>Total de la section 31.4 :</i>					5,000.00		0
Section 31.5 - Direction de la défense							
54.060	54.01	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	105,000.00		0.00
54.061	54.01	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N., contribution au programme N.S.M.A.T.C.C., contribution au programme A.W.A.C.S.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,800,000.00		1,224,956.84
54.062	54.01	02.00	Participation au financement du nouveau Quartier Général de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	144,000.00		110,669.00
93.000	93.00	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33,000,000.00	D	53,000,000.00
<i>Total de la section 31.5 :</i>					35,049,000.00		54,335,627.84
Section 31.6 - Défense nationale							
74.000	74.10	02.10	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	247,808.00	TR	342,824.45
74.010	74.22	02.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	15,000.00	TR	17,276.45
74.020	74.22	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	4,000.00		3,529.41
74.030	74.22	02.10	Acquisition d'appareils médicaux	CPUBLIE,CSDE	81,500.00		81,445.84
74.040	13.00	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50,300.00	TR	75,247.68
74.050	74.22	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	95,000.00		89,088.26
74.060	74.40	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE,CSDE	600,000.00		559,161.74

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.080	74.22	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,552.85
74.300	74.22	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel	CPUBLIE,CSDE	646,700.00	646,700.00	646,529.40
74.310	13.00	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CPUBLIE,CSDE	432,000.00	221,600.00	159,742.04
74.320	74.22	02.10	Equipement de casernement et équipement divers	CPUBLIE,CSDE	410,000.00	485,000.00	494,013.68
74.330	13.00	02.10	Matériel de protection n.b.c.	CORD	441,600.00	441,600.00	440,888.44
74.340	74.22	02.10	Acquisition d'instruments de musique	CORD	24,730.00	24,730.00	24,728.88
74.390	74.22	02.10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès	CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 31.6 :</i>					3,053,738.00	3,053,738.00	2,939,039.12
Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire							
74.250	DIVERS	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement : acquisitions	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	180,000.00	180,000.00	127,888.00
<i>Total de la section 31.7 :</i>					180,000.00	180,000.00	127,888.00
Total du département 31 :					39,553,738.00	59,553,738.00	58,524,004.63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

32 ET 33 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Section 32.0 - Affaires culturelles

63.000	63.21	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6,835,546.00	6,835,546.00	6,835,546.00
63.040	63.51	08.10	Musées régionaux : subides	CORD	12,800.00	12,800.00	12,787.05
63.041	63.51	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma de province	CPUBLIE, CSDE	20,000.00	20,000.00	19,988.50
72.000	72.30	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	295,300.00	295,300.00	0.00
74.000	74.10	08.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	24,000.00	24,000.00	23,530.00
74.050	74.22	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	11,000.00	16,600.00	14,986.07
74.060	74.40	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1,500.00	3,900.00	3,800.75
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	124.00	124.00	0.00
74.071	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	CORD	75,000.00	67,000.00	66,388.20
74.300	74.22	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle : acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	CORD	2,500.00	2,500.00	749.00
93.000	93.00	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	10,000,000.00	35,000,000.00	35,000,000.00
			<i>Total de la section 32.0 :</i>		17,277,770.00	42,277,770.00	41,977,805.57

Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux

52.000	52.10	08.10	Subides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	CORD	270,000.00	270,000.00	270,000.00
74.000	74.10	08.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,000.00	22,000.00	21,769.99
74.060	74.40	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
74.300	74.22	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	CORD	6,000.00	6,000.00	4,770.95
			<i>Total de la section 32.1 :</i>		300,000.00	300,000.00	296,540.94

Section 32.3 - Bibliothèque nationale

74.010	74.22	08.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	4,100.00	4,100.00	4,047.37
74.040	74.22	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9,700.00	9,700.00	9,678.00
74.070	74.22	08.20	Alimentation de la réserve précieuse	CPUBLIE, CSDE	85,000.00	85,000.00	84,481.49
			<i>Total de la section 32.3 :</i>		98,800.00	98,800.00	98,206.86

Section 32.4 - Archives nationales

74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	26,000.00	26,000.00	26,000.00
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	13,000.00	13,000.00	9,842.79
74.070	74.22	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	10,000.00	10,000.00	6,287.57
			<i>Total de la section 32.4 :</i>		49,000.00	49,000.00	42,130.36

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel							
74.040	74.22	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	TR	219,072.54
74.060	74.40	08.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	100,000.00	TE	80,300.00
74.070	74.22	08.20	Acquisition de collections et de documents photographiques, acquisition de documents cinématographiques	CPUBLIE,CSDE	39,000.00		39,000.00
			<i>Total de la section 32.5 :</i>		339,000.00		339,000.00
Section 32.7 - Centre national de littérature							
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9,235.00		9,235.00
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	6,600.00		6,600.00
			<i>Total de la section 32.7 :</i>		15,835.00		15,835.00
Section 33.0 - Enseignement supérieur - Dépenses générales							
53.010	53.20	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures ; garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000)	CNLLCNST,CPUBLIE,CSDE	124.00	D	234,913.55
54.011	54.21	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants, acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois	CNLLCNST,CPUBLIE,CSDE	124.00		124.00
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7,500.00	TR	29,435.00
74.041	74.22	04.10	Organisation du brevet de technicien supérieur ; acquisition d'équipements spéciaux	CORD	170,000.00	TE	147,969.06
			<i>Total de la section 33.0 :</i>		177,748.00		412,537.55
Section 33.5 - Recherche et innovation							
74.050	74.22	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche	CORD	6,100.00		6,100.00
			<i>Total de la section 33.5 :</i>		6,100.00		6,100.00
			Total du département 32 et 33 :		18,264,253.00		43,179,622.61

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34 - MINISTERE DES FINANCES							
Section 34.0 - Dépenses générales							
54.030	54.41	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,600,000.00	2,600,000.00	2,600,000.00
54.031	54.41	DIVERS	Participation aux programmes de la BERD et autres interventions en faveur des pays en transition	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,100,000.00	1,100,000.00	1,099,988.26
54.032	54.41	DIVERS	Agence de transfert de technologie financière - ATTF : actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	CORD	800,000.00	800,000.00	724,650.94
54.033	54.41	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,400,000.00 D	1,508,588.00	1,508,587.56
81.030	81.40	07.10	Société nationale des habitations à bon marché : augmentation du capital social	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.040	81.50	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement : majoration de la dotation, dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Ebt	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00 D	120,000,100.00	120,000,000.00
81.050	81.60	11.70	Office du ducroire : majoration de la dotation, alimentation du fonds spécial d'assurances ducroire pour le compte de l'Etat, rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
84.070	84.21	01.43	Banque européenne d'investissement : augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces, versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
84.091	84.23	01.53	Groupe de la Banque Mondiale : augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
84.098	84.23	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement : souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
84.105	84.23	01.53	Banque asiatique de développement : souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,500,000.00	1,500,000.00	1,499,996.62
84.122	84.23	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	600,000.00	600,000.00	600,000.00
84.123	84.23	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe : augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
84.237	84.23	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	13,500,000.00	13,500,000.00	13,500,000.00
<i>Total de la section 34.0 :</i>					21,500,700.00	141,609,288.00	141,533,233.38
Section 34.1 - Contributions directes et métrologie							
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	83,000.00	83,000.00	79,760.49
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	22,000.00	22,000.00	21,933.17
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	18,600.00	18,600.00	11,439.51
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7,700.00	7,700.00	6,591.02
74.060	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	20,000.00	20,000.00	16,388.55
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CORD	12,500.00	12,500.00	10,713.46
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	12,400.00	12,400.00	12,364.46
<i>Total de la section 34.1 :</i>					176,200.00	176,200.00	159,170.66
Section 34.2 - Enregistrement et domaines							
51.050	51.20	01.22	Dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	1.50
74.000	74.10	DIVERS	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	52,000.00	52,000.00	51,362.35
74.010	74.22	DIVERS	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000.00	12,000.00	11,562.49

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.020	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.040	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	110,000.00	110,000.00	43,924.25
74.080	74.22	DIVERS	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	11,200.00	11,200.00	10,885.57
<i>Total de la section 34.2 :</i>					186,300.00	186,300.00	117,736.16
Section 34.3 - Douanes et accises							
72.010	72.10	01.22	Constructions, frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration	CPUBLIE,CSDE	75,000.00 TR	79,500.00	77,292.21
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	180,000.00	180,000.00	179,421.43
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	15,000.00	15,000.00	14,928.04
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	18,000.00	18,000.00	17,687.80
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40,000.00	40,000.00	39,991.50
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	414,424.28
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	1,947,673.05
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	55,000.00	55,000.00	54,767.51
74.300	74.22	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	CORD	65,000.00 TE	60,500.00	46,347.57
<i>Total de la section 34.3 :</i>					2,948,000.00	2,948,000.00	2,792,543.39
Total du département 34 :					24,811,200.00	144,919,788.00	144,602,683.59

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

35 - MINISTERE DES FINANCES : TRESOR ET BUDGET

Section 35.0 - Dépenses générales

53.010	53.20	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
71.040	71.31	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,000,000.00	3,000,000.00	1,212,076.64
71.050	71.32	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,000,000.00 D	37,262,237.00	21,428,738.59
71.051	71.32	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des fiches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000,000.00 D	15,000,000.00	15,000,000.00
73.060	73.43	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat, participation à des frais de viabilisation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	0.00
81.030	81.40	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, appel de la garantie de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	0.00
<i>Total de la section 35.0 :</i>					21,300,100.00	55,562,337.00	37,641,815.23

Section 35.1 - Inspection générale des finances

74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	14,000.00 TR	16,300.00	11,585.10
74.050	74.22	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	6,200.00 TE	3,900.00	0.00
74.060	74.40	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	9,670.00	9,670.00	5,886.45
<i>Total de la section 35.1 :</i>					29,870.00	29,870.00	17,471.55

Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat

74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	792.70
<i>Total de la section 35.2 :</i>					1,000.00	1,000.00	792.70

Section 35.3 - Direction du contrôle financier

74.010	74.22	01.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
74.040	74.22	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,500.00	1,500.00	0.00
<i>Total de la section 35.3 :</i>					3,500.00	3,500.00	0

Section 35.4 - Cadastre et topographie

74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	31,700.00	31,700.00	24,885.86
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	11,000.00	11,000.00	6,105.38
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	4,000.00	4,000.00	3,207.12
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	222,000.00	222,000.00	204,236.55
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	147,000.00	147,000.00	144,609.10
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CPUBLIE,CSDE	61,000.00	61,000.00	57,646.28
<i>Total de la section 35.4 :</i>					476,700.00	476,700.00	440,690.29

Total du département 35 :

21,811,170.00

56,073,407.00

38,100,779.77

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paievements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

36 - MINISTERE DES FINANCES : DETTE PUBLIQUE

Section 36.0 - Dette publique

91.005	91.11	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique : amortissements	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000,000.00 D	115,000,000.00	115,000,000.00
<i>Total de la section 36.0 :</i>					5,000,000.00	115,000,000.00	115,000,000.00
Total du département 36 :					5,000,000.00	115,000,000.00	115,000,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
37 - MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 - Justice							
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.250	DIVERS	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale : acquisitions	CORD	32,500.00	32,500.00	31,252.95
<i>Total de la section 37.0 :</i>						33,500.00	31,252.95
Section 37.1 - Services judiciaires							
74.000	74.10	03.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	16,000.00	16,000.00	15,114.19
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	25,000.00	25,000.00	23,012.63
74.020	74.22	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	20,000.00	20,000.00	4,938.00
74.050	74.22	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	12,500.00	12,500.00	0.00
74.060	74.40	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1,000.00	1,000.00	888.43
<i>Total de la section 37.1 :</i>						79,500.00	43,963.25
Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires							
74.000	74.10	03.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	40,000.00	59,370.00	56,885.89
74.010	74.22	03.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	15,500.00	16,330.00	14,849.01
74.040	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	650,000.00	583,300.00	511,309.21
74.050	74.22	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	17,500.00	55,000.00	31,762.58
74.060	74.40	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	27,800.00	36,800.00	35,519.04
74.540	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CNST,CORD	14,700.00	14,700.00	14,674.00
<i>Total de la section 37.2 :</i>						765,500.00	666,999.73
Section 37.3 - Juridictions administratives							
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	689.92
<i>Total de la section 37.3 :</i>						1,000.00	689.92
Section 37.4 - Police grand-ducale							
74.000	74.10	03.20	Acquisition de véhicules automobiles et d'équipements d'intervention dans la circulation publique	CPUBLE,CSDE	2,271,920.00	2,271,920.00	2,262,787.89
74.001	74.10	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	100.00	100.00	0.00
74.010	74.22	03.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	213,000.00	213,000.00	210,582.28
74.040	74.22	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLE,CSDE	310,000.00	310,000.00	305,141.66
74.041	74.22	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	10,000.00	10,000.00	9,976.60
74.080	74.22	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,545.84
74.251	74.22	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière : acquisitions	CORD	13,000.00	13,000.00	4,468.87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	CNLLCNST,CPUBLIE,CSDE	2,885,000.00	2,885,000.00	2,884,985.84
74.305	74.22	03.20	Coopération policière européenne - développement d'un nouveau système d'information Schengen (SIS II)	CNLLCNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	952,165.50
74.310	74.22	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CPUBLIE,CSDE	313,500.00	313,500.00	312,716.27
74.311	74.22	03.20	Acquisition et installation d'un système de comparaison d'empreintes digitales	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	198,824.55
<i>Total de la section 37.4 :</i>					7,221,520.00	7,221,520.00	7,146,195.30
Total du département 37 :					8,101,020.00	8,101,020.00	7,889,101.15

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative - Dépenses diverses

62.010	62.20	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension ; assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,115,521.00 D	1,275,721.00	1,275,717.05
<i>Total de la section 38.0 :</i>					1,115,521.00	1,275,721.00	1,275,717.05

Section 38.3 - Institut National de l'Administration Publique

74.010	74.22	01.33	Acquisition de machines de bureau	CORD	14,000.00	14,000.00	13,137.91
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,400.00	2,400.00	2,352.21
<i>Total de la section 38.3 :</i>					16,400.00	16,400.00	15,490.12

Section 38.5 - Centre informatique de l'Etat

74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE, CSDE	3,960,000.00	3,960,000.00	2,502,005.31
74.051	74.22	DIVERS	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique : acquisition d'équipements	CPUBLIE, CSDE	3,400,000.00	3,400,000.00	2,320,409.57
74.060	74.40	DIVERS	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE, CSDE	1,932,000.00	1,932,000.00	1,301,326.53
74.061	74.40	DIVERS	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique : acquisition de logiciels	CORD	1,275,000.00	1,275,000.00	1,257,375.47
<i>Total de la section 38.5 :</i>					10,567,000.00	10,567,000.00	7,381,116.88

Section 38.6 - Service central des imprimés

74.011	74.22	DIVERS	Crédit commun : acquisition de machines de bureau	CORD	90,500.00	90,500.00	90,447.49
74.020	74.22	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	7,500.00	7,500.00	7,403.77
74.021	74.22	DIVERS	Crédit commun : acquisition d'installations de télécommunications	CORD	12,000.00	12,000.00	10,448.28
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	364,500.00	364,500.00	364,372.59
74.041	74.22	DIVERS	Crédit commun : acquisition d'équipements spéciaux	CORD	18,250.00	18,250.00	18,226.95
74.043	74.22	13.90	Crédit commun : acquisition de matériel pour la sécurisation de documents	CNLI, CNST, CPUBLIE	10,000.00 D	58,900.00	58,775.00
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	26,000.00	26,000.00	25,201.93
<i>Total de la section 38.6 :</i>					528,750.00	577,650.00	574,676.01

Section 38.7 Service eLuxembourg

74.300	74.22	DIVERS	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information : frais d'infrastructure et d'équipement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,000.00	500,000.00	334,522.23
74.301	74.22	DIVERS	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg : frais d'infrastructure et d'équipement	CORD	40,000.00	40,000.00	27,866.50
<i>Total de la section 38.7 :</i>					540,000.00	540,000.00	362,388.73

Total du département 38 : 12,767,671.00 12,976,771.00 9,609,588.79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Section 39.0 - Dépenses générales

74.050	74.22	13.20	Centre de documentation communale : acquisition d'équipements informatiques	CORD	10,000.00 TE	9,600.00	8,585.63
74.061	74.40	13.20	Centre de documentation communale : acquisition de logiciels	CORD	100.00 TR	500.00	454.94
<i>Total de la section 39.0 :</i>					10,100.00	10,100.00	9,040.57

Section 39.1 - Finances communales

63.000	63.21	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune	CPUBLIE;CSDE	8,500,000.00	8,500,000.00	8,500,000.00
63.001	63.21	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	892,500.00	892,500.00	892,500.00
63.003	63.21	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce	CPUBLIE;CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00
63.004	63.21	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base	CPUBLIE;CSDE	6,500,000.00 TR	6,800,000.00	6,800,000.00
63.020	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.)	CPUBLIE;CSDE	270,000.00	270,000.00	270,000.00
63.022	63.51	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE)	CPUBLIE;CSDE	270,000.00	270,000.00	270,000.00
63.023	63.51	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersich	CPUBLIE;CSDE	550,000.00	550,000.00	550,000.00
63.024	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.)	CPUBLIE;CSDE	300,000.00 TE	0.00	0.00
63.025	63.51	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	CORD	80,000.00	80,000.00	80,000.00
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale	CNLI;CNST;CPUBLIE	250,000.00 D	478,000.00	478,000.00
<i>Total de la section 39.1 :</i>					18,612,500.00	18,840,500.00	18,840,500.00

Section 39.2 - Commissariats de district

74.252	74.22	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher : acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	CORD	8,000.00	8,000.00	0.00
<i>Total de la section 39.2 :</i>					8,000.00	8,000.00	0

Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes

74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,007.75
<i>Total de la section 39.4 :</i>					5,000.00	5,000.00	4,007.75

Section 39.6 - Administration des services de secours

63.000	63.21	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	CORD	320,000.00	320,000.00	320,000.00
74.000	74.10	03.50	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE;CSDE	2,000,000.00 TE TR	1,965,800.00	1,965,471.44
74.010	74.22	03.50	Acquisition de machines de bureau	CORD	11,788.00	11,788.00	10,807.70
74.020	74.22	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE;CSDE	383,445.00 TE TR	625,045.00	624,000.30
74.040	74.22	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE;CSDE	266,539.00 TR	424,239.00	421,389.39
74.060	74.22	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	450,095.00 TE	387,795.00	387,080.28

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.060	74.40	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	385,507.00	82,707.00	82,255.88
					3,817,374.00	3,817,374.00	3,811,004.99
<i>Total de la section 39.6 :</i>							
Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)							
63.000	63.21	07.50	Parcs naturels existants et en préparation ; participation aux frais des infrastructures, bâtiments, équipements et projets	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	177,995.00
74.010	74.22	07.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000.00	11,000.00	8,331.75
74.050	74.22	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	38,000.00	45,000.00	44,937.40
74.060	74.40	07.20	Acquisition de logiciels	CORD	30,000.00	24,000.00	17,133.85
					280,000.00	280,000.00	248,398.00
<i>Total de la section 39.7 :</i>							
Section 39.8 - Aménagement communal							
74.010	74.22	07.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,007.75
					5,000.00	5,000.00	4,007.75
<i>Total de la section 39.8 :</i>							
Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau							
52.010	52.20	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	CORD	7,000.00	7,000.00	0.00
53.010	53.20	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	CORD	30,000.00	13,500.00	13,088.58
63.000	63.21	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique ; construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration, protection et restauration des cours d'eau, participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE,CSDE	190,000.00	190,000.00	188,999.15
63.001	63.21	DIVERS	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes ; participation de l'Etat	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,050,000.00	3,050,000.00	1,917,840.32
63.003	63.21	10.10	Cours d'eau - Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations ; participation de l'Etat au coût des études	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	120,000.00	120,000.00	87,156.51
72.010	72.10	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration ; travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE,CSDE	13,000.00	13,000.00	4,604.70
73.032	73.21	DIVERS	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	110,000.00	110,000.00	86,929.36
73.040	73.33	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,250,000.00	1,250,000.00	1,095,583.29
73.070	73.41	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	95,000.00	95,000.00	67,800.58
74.000	74.10	10.00	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	190,000.00	190,000.00	188,524.12
74.020	74.22	07.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	3,000.00	3,000.00	0.00
74.020	74.22	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000.00	9,000.00	5,852.97
74.030	74.22	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	90,000.00	90,000.00	79,380.20
74.031	74.22	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche	CORD	100.00	100.00	0.00
74.040	74.22	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	209,000.00	202,200.00	175,136.03
74.050	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	6,000.00	6,000.00	4,338.02
74.051	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	48,000.00	63,500.00	62,613.23
74.060	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	5,000.00	5,000.00	3,390.99
74.061	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	165,000.00	165,000.00	149,282.06
74.080	74.22	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration ; acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	6,000.00	7,800.00	7,762.05

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paievements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	10.40	Acquisition de matériel piscicole	CORD	7,000.00	7,000.00	6,300.00
93.000	93.00	DIVERS	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau	CNLLCNST_CPUBLIE	15,000,000.00	15,000,000.00	15,000,000.00
					20,597,100.00	20,597,100.00	19,745,582.16
					43,335,074.00	43,563,074.00	42,062,541.22
					Total du département 39 :		
					<i>Total de la section 39.9 :</i>		

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Section 40.0 - Dépenses générales

74.040	74.22	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	164,000.00	164,000.00	163,289.56
<i>Total de la section 40.0 :</i>					164,000.00	164,000.00	163,289.56

Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation

74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40,000.00 TR	43,500.00	43,418.58
74.041	74.22	04.30	Acquisition d'équipements des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	CORD	790,000.00	790,000.00	641,341.12
74.060	74.40	04.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	7,000.00	7,000.00	3,197.45
74.061	74.40	04.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	CORD	180,000.00	180,000.00	176,328.90
74.300	74.22	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement postprimaire ; acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	200,000.00	200,000.00	193,104.50
74.301	74.22	DIVERS	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lézeburg ; acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	70,000.00 TE	66,500.00	62,141.30
<i>Total de la section 40.1 :</i>					1,287,000.00	1,287,000.00	1,119,537.85

Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques

74.010	74.22	04.01	Acquisition de machines de bureau	CORD	7,000.00	7,000.00	6,966.15
<i>Total de la section 40.2 :</i>					7,000.00	7,000.00	6,966.15

Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	4,200.00	4,200.00	4,199.00
<i>Total de la section 40.3 :</i>					4,200.00	4,200.00	4,199.00

Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement

64.000	64.10	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003)	CNLI, CNST, CPUBLIC, CSDE	5,000,000.00	5,000,000.00	3,773,275.27
<i>Total de la section 40.5 :</i>					5,000,000.00	5,000,000.00	3,773,275.27

Section 40.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires

74.000	74.10	04.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	18,000.00	18,000.00	18,000.00
74.300	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux, frais annexes	CPUBLIC, CSDE	1,200,000.00	1,200,000.00	1,077,105.40
74.301	74.22	04.10	Acquisition d'équipements dans le cadre des travaux d'aménagement et de modernisation des restaurants scolaires	CORD	50,000.00	50,000.00	48,996.05
<i>Total de la section 40.6 :</i>					1,268,000.00	1,268,000.00	1,144,101.45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 40.7 - Education différenciée							
64.000	64.10	04.52	Ecoles, instituts et foyers d'éducation différenciée gérés par des associations ; participation de l'Etat aux frais d'aménagement et d'équipement	CORD	50.000,00	50.000,00	49.994,19
74.000	74.10	04.52	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	68.000,00	68.000,00	67.209,61
74.010	74.22	04.52	Acquisition de machines de bureau	CORD	20.000,00	20.000,00	17.270,13
74.040	74.22	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	112.660,00 TE	111.449,00	110.707,18
74.050	74.22	04.52	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	100.000,00 TE	91.664,00	91.571,17
74.060	74.40	04.52	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	18.900,00 TR	28.447,00	28.438,41
			<i>Total de la section 40.7 :</i>		369.560,00	369.560,00	365.190,69
Section 40.8 - Service de la formation des adultes							
74.040	74.22	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	48.000,00	48.000,00	47.747,55
			<i>Total de la section 40.8 :</i>		48.000,00	48.000,00	47.747,55
Section 40.9 - Inspectorat							
74.040	74.22	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	6.000,00	6.000,00	6.000,00
			<i>Total de la section 40.9 :</i>		6.000,00	6.000,00	6.000,00
Section 41.3 - Service de la formation professionnelle							
74.000	74.10	04.34	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22.000,00	22.000,00	20.240,00
74.250	74.22	04.34	Installations et équipements des ateliers ; acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	CORD	200.000,00	200.000,00	194.755,76
			<i>Total de la section 41.3 :</i>		222.000,00	222.000,00	214.995,76
Section 41.4 - Education physique et sports							
52.000	52.10	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	CORD	90.000,00	90.000,00	90.000,00
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5.000,00 TR	6.000,00	5.810,62
74.041	74.22	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre ; acquisition de matériel pour les activités sportives	CORD	20.000,00	20.000,00	19.851,58
74.050	74.22	08.30	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre des projets "e-Lëtzebuerg"	CORD	3.200,00 TE	2.200,00	2.187,54
74.070	74.22	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif ; acquisition de collections sur le sport et de matériel	CORD	10.000,00	10.000,00	9.927,54
93.001	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser pendant la période du 1.1.2003 au 31.12.2007	CNLI, CNST, CPUBLIE	20.000.000,00	20.000.000,00	16.000.000,00
93.002	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	3.500.000,00	3.500.000,00	3.500.000,00
74.540	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CNST, CORD	40.590,00	40.590,00	40.589,25
			<i>Total de la section 41.4 :</i>		23.668.790,00	23.668.790,00	19.668.376,53

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
Section 41.5 - Institut national des sports							
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	1,500.00	1,500.00	1,480.00
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIC,CSDE	24,700.00	24,700.00	24,379.87
<i>Total de la section 41.5 :</i>					26,200.00	26,200.00	25,859.87
Section 41.6 - Centre national sportif et culturel							
61.010	61.41	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'aménagement et de transformation de l'aire de récréation du centre national sportif et culturel	CORD	500,000.00	500,000.00	500,000.00
<i>Total de la section 41.6 :</i>					500,000.00	500,000.00	500,000.00
Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	4,000.00	4,000.00	4,000.00
<i>Total de la section 41.7 :</i>					4,000.00	4,000.00	4,000.00
Total du département 40 et 41 :					32,574,750.00	32,574,750.00	27,043,533.68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION

Section 42.0 - Famille

51.001	51.10	06.36	Construction de maisons de soins : annués de location, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7,600,000.00	7,600,000.00	6,373,087.05
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,500.00 TR	23,460.00	23,459.99
74.010	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00 TE TR	6,101.00	6,100.44
74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,500.00 TE	0.00	0.00
74.060	74.40	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2,500.00 TR	7,939.00	7,935.00
93.000	93.00	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE	60,500,000.00	60,500,000.00	60,500,000.00
<i>Total de la section 42.0 :</i>					<i>68,137,500.00</i>	<i>68,137,500.00</i>	<i>66,910,582.48</i>

Section 42.2 - Solidarité

93.000	93.00	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25,000.00	25,000.00	25,000.00
<i>Total de la section 42.2 :</i>					<i>25,000.00</i>	<i>25,000.00</i>	<i>25,000.00</i>

Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,000.00	22,000.00	0.00
<i>Total de la section 42.3 :</i>					<i>22,000.00</i>	<i>22,000.00</i>	<i>0</i>

Section 42.4 - Fonds national de solidarité

74.040	74.22	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3,000.00	3,000.00	3,000.00
74.540	74.22	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CNST, CORD	390.00	390.00	388.98
74.580	62.10	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : acquisition de mobilier de bureau	CNST, CORD	16,600.00	16,600.00	13,522.43
<i>Total de la section 42.4 :</i>					<i>19,990.00</i>	<i>19,990.00</i>	<i>16,911.41</i>

Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales

74.020	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2,720.00	2,720.00	1,815.66
74.041	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5,000.00	5,000.00	4,007.75
74.050	74.22	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : acquisition d'équipements informatiques	CORD	10,000.00 TR	20,080.70	20,079.71
74.060	74.40	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	660,000.00 TE	649,919.30	649,888.04
74.080	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement : acquisition de mobilier de bureau	CORD	30,000.00	30,000.00	29,907.48
<i>Total de la section 42.5 :</i>					<i>707,720.00</i>	<i>707,720.00</i>	<i>705,698.64</i>

Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

74.041	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3,554.00	3,554.00	902.99
74.080	74.22	06.32	Acquisition de mobilier	CORD	8,000.00	8,000.00	7,592.40
<i>Total de la section 42.6 :</i>					<i>11,554.00</i>	<i>11,554.00</i>	<i>8,495.39</i>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat							
74.010	74.22	06.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	8,500.00	8,500.00	7,889.70
74.040	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	27,000.00	27,000.00	26,999.99
			<i>Total de la section 42.8 :</i>		<i>35,500.00</i>	<i>35,500.00</i>	<i>34,889.69</i>
Section 42.9 - Service national d'action sociale							
74.060	74.40	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	7,500.00	7,500.00	0.00
			<i>Total de la section 42.9 :</i>		<i>7,500.00</i>	<i>7,500.00</i>	<i>0</i>
Section 43.1 - Service national de la jeunesse							
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	38,400.00	34,047.00	34,035.48
74.010	74.22	06.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	8,000.00	7,930.00	7,887.85
74.040	74.22	06.32	Service national de la jeunesse : acquisition d'équipements spéciaux	CORD	114,065.00	118,365.00	118,285.40
74.060	74.22	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	15,700.00	15,820.00	15,788.09
74.060	74.40	06.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	5,000.00	5,003.95	5,002.95
			<i>Total de la section 43.1 :</i>		<i>181,165.00</i>	<i>181,165.00</i>	<i>180,999.77</i>
Total du département 42 et 43 :					69,147,929.00	69,147,929.00	67,882,527.38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
44 - MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 - Ministère de la Santé							
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00 TR	3,000.00	2,994.99
74.080	74.22	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	2,000.00 TE	0.00	0.00
<i>Total de la section 44.0 :</i>						3,000.00	2,994.99
Section 44.1 - Direction de la santé							
74.010	74.22	05.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	21,730.00	21,730.00	18,608.15
74.020	74.22	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	361.10
74.030	74.22	05.00	Acquisition d'appareils	CPUBLIE,CSDE	36,700.00	36,700.00	34,296.92
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	48,072.00	48,072.00	45,100.91
74.050	74.22	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	CORD	52,500.00	52,500.00	44,891.17
74.060	74.40	05.00	Division de la radioprotection : acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	CORD	37,500.00	37,500.00	35,412.82
74.080	74.22	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	8,000.00	8,000.00	2,914.91
<i>Total de la section 44.1 :</i>						205,502.00	181,585.98
Section 44.2 - Laboratoire national de santé							
74.010	74.22	05.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	6,500.00 TR	18,500.00	16,419.01
74.020	74.22	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2,000.00	2,000.00	361.10
74.030	74.22	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	800,000.00	800,000.00	768,608.86
74.040	74.22	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CNLLCNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
74.050	74.22	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	12,000.00	12,000.00	11,975.96
74.060	74.40	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	70,000.00 TE	62,000.00	60,578.82
74.080	74.22	05.20	Acquisition de mobilier	CORD	10,000.00 TE	6,000.00	5,947.35
74.171	74.22	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	1,000.00	1,000.00	862.50
74.300	74.22	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public : dépenses d'équipement	CORD	50,000.00	50,000.00	49,249.20
<i>Total de la section 44.2 :</i>						957,600.00	914,002.80
Section 44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf							
52.000	52.10	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-Bains	CPUBLIE,CSDE	482,575.00	482,575.00	315,462.88
<i>Total de la section 44.6 :</i>						482,575.00	315,462.88
Section 44.7 - Santé - Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	51.10	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier : participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 26.08.1998 : aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers	CPUBLIE,CSDE	3,900,000.00 TE	19,339.46	19,339.46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
52.000	52.10	DIVERS	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	CORD	467,000.00 TE	269,201.27	269,201.27
52.001	52.10	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée ; participation aux frais d'investissement et de premier équipement	CORD	1,795,000.00 TE	173,822.16	173,822.16
52.002	52.10	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	CORD	352,650.00 TE	319,994.08	319,994.08
93.000	93.00	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers	CN,LCNST,C,PUBLIE	33,000,000.00 TR	38,732,293.03	38,732,293.03
					39,514,650.00	39,514,650.00	39,514,650.00
					41,157,327.00	41,157,327.00	40,928,696.65
					Total du département 44 :		
					<i>Total de la section 44.7 :</i>		

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
52.000	52.10	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	CORD	90,000.00	90,000.00	90,000.00
63.000	63.21	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit ; participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE,CSDE	60,000.00	60,000.00	0.00
63.003	63.21	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Azette	CPUBLIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	0.00
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	22,000.00 TE	21,406.00	21,386.89
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	18,000.00 TR	18,594.00	18,593.70
93.000	93.00	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement	CNL, CNST, CPUBLIE	7,000,000.00	7,000,000.00	7,000,000.00
93.010	93.00	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto	CNL, CNST, CPUBLIE	10,000,000.00	10,000,000.00	10,000,000.00
			<i>Total de la section 45.0 :</i>		<i>17,210,000.00</i>	<i>17,210,000.00</i>	<i>17,129,990.99</i>
Section 45.1 - Administration de l'environnement							
52.000	52.10	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	20,000.00	20,000.00	20,000.00
52.020	52.20	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches	CPUBLIE,CSDE	100,000.00	100,000.00	93,250.00
53.000	53.10	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	8,000,000.00 D	13,000,000.00	12,999,679.90
73.070	73.41	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	10,000.00 TR	10,925.00	10,611.85
74.000	74.10	07.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	40,000.00	40,000.00	39,794.78
74.010	74.22	07.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000.00	12,000.00	11,905.95
74.020	74.22	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.030	74.22	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	115,000.00 TE	114,075.00	114,062.40
74.040	74.22	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	35,000.00	35,000.00	34,442.50
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25,000.00	25,000.00	20,047.95
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	75,000.00	75,000.00	35,618.85
			<i>Total de la section 45.1 :</i>		<i>8,433,000.00</i>	<i>13,433,000.00</i>	<i>13,379,404.18</i>
Section 45.2 - Administration des eaux et forêts							
51.040	51.10	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement naturel prévues dans les règlements grand-ducaux des 22.10.1980 et 22.03.2002	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	550,000.00	550,000.00	515,266.60
63.002	63.21	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes	CPUBLIE,CSDE	343,000.00	343,000.00	338,564.86
74.000	74.10	DIVERS	Administration générale : acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,500.00	22,500.00	22,500.00
74.001	74.10	DIVERS	Préposés forestiers : acquisition de véhicules automobiles	CORD	225,000.00	225,000.00	221,201.00
74.010	74.22	DIVERS	Acquisition de machines de bureau	CORD	14,800.00	14,800.00	14,474.04
74.020	74.22	DIVERS	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	542.80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50,000.00	50,000.00	49,230.98
74.050	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	24,600.00	24,600.00	24,526.04
74.060	74.40	DIVERS	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	22,000.00	22,000.00	21,961.32
<i>Total de la section 45.2 :</i>					1,252,900.00	1,252,900.00	1,208,257.64
Total du département 45 :					26,895,900.00	31,895,900.00	31,717,652.41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
52.500	52.10	13.90	Participation aux frais d'investissements immobiliers des chambres professionnelles salariales	CNST,CORD	208,131.00	208,131.00	208,131.00
Total de la section 46.0 :							
Section 46.1 - Administration de l'emploi							
74.010	74.22	06.43	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	9,175.85
74.020	74.22	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
74.040	74.22	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	30,000.00 TR	48,921.00	46,849.48
74.050	74.22	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25,000.00 TE TR	15,309.00	13,943.75
74.060	74.40	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	19,000.00 TE	9,770.00	9,349.07
74.510	74.22	13.90	Acquisition de machines de bureau	CNST,CORD	4,428.00	4,428.00	4,427.50
Total de la section 46.1 :							
					90,428.00	90,428.00	83,745.65
Section 46.2 - Inspection du travail et des mines							
74.000	74.10	06.42	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	61,000.00	61,000.00	60,881.00
74.010	74.22	06.42	Acquisition de machines de bureau	CORD	25,000.00	25,000.00	18,280.40
74.040	74.22	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15,600.00	15,600.00	9,224.15
74.050	74.22	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	17,500.00	17,500.00	11,958.79
74.060	74.40	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	15,000.00	15,000.00	14,750.17
Total de la section 46.2 :							
					134,100.00	134,100.00	115,094.51
Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés							
51.040	DIVERS	06.34	Participation aux frais d'aménagement de postes de travail et des accès au travail, d'acquisition d'équipement professionnel, de matériel pédagogique et d'autres	CNST,CNST,CORD	40,000.00	40,000.00	10,606.72
52.000	52.10	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	CORD	179,225.00	179,225.00	179,225.00
Total de la section 46.5 :							
					219,225.00	219,225.00	189,831.72
Total du département 46 :					651,884.00	651,884.00	596,802.88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE

Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

74.010	74.22	06.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	30,000.00	30,000.00	6,778.99
74.020	74.22	06.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	28,750.00	28,750.00	0.00
74.060	74.22	06.10	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	10,898.59
74.060	74.40	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE,CSDE	285,000.00	285,000.00	283,883.66
74.080	74.22	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
<i>Total de la section 47.1 :</i>					368,750.00	368,750.00	301,501.24

Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	13,526.00	13,526.00	12,550.58
<i>Total de la section 47.2 :</i>					13,526.00	13,526.00	12,550.58

Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	27,000.00	27,000.00	23,928.88
<i>Total de la section 47.3 :</i>					27,000.00	27,000.00	23,928.88

Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	1,750.00	1,750.00	1,352.40
<i>Total de la section 47.4 :</i>					1,750.00	1,750.00	1,352.40

Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation

74.000	74.10	06.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	32,000.00	32,000.00	29,512.72
<i>Total de la section 47.6 :</i>					32,000.00	32,000.00	29,512.72
Total du département 47 et 48 :					444,026.00	444,026.00	368,845.82

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Section 49.0 - Agriculture - Dépenses générales

74.010	74.22	10.10	Unité de contrôle : acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.040	74.22	10.10	Unité de contrôle : acquisition d'équipements spéciaux	CORD	22,000.00	22,000.00	13,814.32
74.060	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	45,000.00	45,000.00	23,709.63
74.051	74.22	10.10	Unité de contrôle : acquisition d'équipements informatiques	CORD	11,500.00	11,500.00	9,316.22
74.060	74.40	10.10	Unité de contrôle : acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1,000.00	1,000.00	220.05
<i>Total de la section 49.0 :</i>					80,500.00	80,500.00	47,060.22

Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

51.040	51.10	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier	CORD	1,330,000.00	1,330,000.00	1,266,920.87
73.000	73.13	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	0.00
93.000	93.00	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	GNL,GNST,CPUBLIE	27,000,000.00	27,000,000.00	27,000,000.00
<i>Total de la section 49.1 :</i>					28,580,000.00	28,580,000.00	28,266,920.87

Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture

63.005	63.21	10.10	Priés cyclables : travaux de construction et de remise en état	CPUBLIE,CSDE	110,000.00	110,000.00	39,421.83
74.000	74.10	10.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	141,600.00	141,600.00	136,065.91
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	16,000.00 TE	14,350.00	8,452.50
74.020	74.22	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2,600.00	2,600.00	2,183.06
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	150,000.00 TE	144,000.00	142,536.49
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	63,500.00 TR	65,150.00	65,006.14
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	14,000.00 TR	20,000.00	19,702.99
<i>Total de la section 49.2 :</i>					497,700.00	497,700.00	407,378.92

Section 49.4 - Service d'économie rurale

74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	9,500.00	9,500.00	7,215.10
<i>Total de la section 49.4 :</i>					9,500.00	9,500.00	7,215.10

Section 49.5 - Administration des services vétérinaires

53.030	53.20	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail : indemnisation pour bêtes abattues d'office, dépenses diverses	GNL,GNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00 D TR	623,000.00	605,160.91
74.010	74.22	10.10	Inspection vétérinaire - Acquisition de machines de bureau	CORD	3,000.00	3,000.00	1,461.65
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	150,000.00 TE	50,000.00	31,021.85
74.031	74.22	10.10	Inspecteurs des viandes - Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
<i>Total de la section 49.5 :</i>					405,000.00	678,000.00	637,644.41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
Section 49.6 - Viticulture							
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,500.00	1,500.00	0,00
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	116,676.00	116,676.00	116,468.90
<i>Total de la section 49.6 :</i>					118,176.00	118,176.00	116,468.90
Section 49.7 - Sylviculture							
53.020	53.10	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995)	CN.LICNST,CPUBLIE,CSDE	1,730,000.00	1,730,000.00	1,416,716.61
63.000	63.21	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes	CN.LICNST,CPUBLIE,CSDE	650,000.00	650,000.00	649,150.89
73.010	73.11	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	CORD	300,000.00	300,000.00	294,432.31
74.040	74.22	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	170,000.00	170,000.00	165,682.16
74.050	74.22	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	12,500.00	12,500.00	12,316.43
<i>Total de la section 49.7 :</i>					2,862,500.00	2,862,500.00	2,538,298.40
Total du département 49 :					32,553,376.00	32,826,376.00	32,020,986.82

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
50 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR							
Section 50.0 - Economie							
51.040	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique : subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,750,000.00	2,750,000.00	2,235,367.00
51.041	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique : création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	303,445.92
51.042	51.10	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables; subventions en capital	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	1,207,291.45
51.043	51.10	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays : subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9,000,000.00	9,000,000.00	6,997,201.93
51.044	51.10	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie avancée	CPUBLIE,CSDE	75,000.00	75,000.00	75,000.00
51.050	51.20	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques : subventions à la recherche-développement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	14,000,000.00	14,000,000.00	12,924,950.60
51.051	51.20	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la "Société des Foires Internationales de Luxembourg" Société anonyme à Luxembourg; remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme "Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg"	CPUBLIE,CSDE	1,450,000.00	1,450,000.00	1,450,000.00
52.000	52.10	09.10	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et la réalisation d'économies d'énergie. - Participation à des projets de démonstration et contrats de recherches	CPUBLIE,CSDE	40,000.00	40,000.00	20,565.26
63.000	63.21	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes; participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	0.00
71.000	71.11	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques : achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes; participations à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	0.00
71.010	71.12	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques : achats de terrains à ces secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes; participations à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,500,000.00	15,450,000.00	13,717,273.74
72.010	72.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques : acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes; participations à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,250,000.00	5,250,000.00	3,884,814.00
73.050	73.31	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel; honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	800,000.00	800,000.00	677,917.46
73.071	73.41	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques : aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes; participation à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,000,000.00	8,000,000.00	2,276,862.98
74.040	74.22	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40,000.00	45,000.00	44,841.45
74.050	74.22	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	125,000.00	127,600.00	119,445.65
74.060	74.40	11.10	Acquisition de logiciels	CORD	85,000.00	77,400.00	77,327.74
81.030	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'intérêt Economique	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,031,000.00	2,031,000.00	0.00
					52,656,000.00	61,606,000.00	46,012,295.18
<i>Total de la section 50.0 :</i>							
Section 50.1 - Service central de la statistique et des études économiques							
74.000	74.10	01.32	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	29,900.00
74.010	74.22	01.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	17,000.00	17,000.00	15,819.07
74.050	74.22	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	67,000.00	66,539.97	66,539.97

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.060	74.40	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	51,000.00 TR	51,460.03	46,139.05
					165,000.00	165,000.00	158,398.09
<i>Total de la section 50.1 :</i>							
Section 50.2 - Service de l'Energie de l'Etat							
74.010	74.22	09.00	Acquisition de machines de bureau	CORD	4,000.00	4,000.00	3,400.17
74.030	74.22	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	CORD	44,500.00	44,500.00	44,499.43
74.042	74.22	09.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00	1,000.00	960.00
					49,500.00	49,500.00	48,859.60
					52,870,500.00	61,820,500.00	46,219,552.87
<i>Total de la section 50.2 :</i>							
Total du département 50 :							

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

51 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT

Section 51.0 - Classes moyennes

52,000	52.10	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
53,040	53.10	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes : subventions en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6,500,000.00	6,500,000.00	6,499,671.89
53,042	53.10	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,000.00	100,000.00	100,000.00
74,050	74.22	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	3,000.00	3,000.00	1,650.00
74,060	74.40	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
			<i>Total de la section 51.0 :</i>		<i>6,607,500.00</i>	<i>6,607,500.00</i>	<i>6,601,321.89</i>

Section 51.1 - Tourisme

52,040	52.10	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	CORD	25,000.00	25,000.00	21,270.41
63,002	63.21	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	CORD	76,000.00	76,000.00	70,971.77
74,000	74.10	11.60	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	21,000.00	21,000.00	20,820.74
74,040	74.22	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	CORD	45,000.00 TR	47,880.00	47,595.68
74,080	74.22	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	8,000.00 TE	5,110.00	5,109.56
93,000	93.00	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique	CNLI, CNST, CPUBLIE	7,300,000.00	7,300,000.00	7,300,000.00
			<i>Total de la section 51.1 :</i>		<i>7,475,000.00</i>	<i>7,475,000.00</i>	<i>7,465,768.16</i>

Section 51.2 - Logement

51,000	51.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
51,003	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente - aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,308,932.00	1,308,932.00	1,126,409.49
51,004	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux : aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	13,000,000.00 D TR	13,357,842.00	13,357,841.88
51,005	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux : aide aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (article 30ter de la loi modifiée du 25 février)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40,000.00	40,000.00	40,000.00
51,006	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux par des fabricants d'égles et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40,000.00	40,000.00	0.00
51,008	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles : aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
51,040	51.10	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
51,041	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente - aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,170,000.00 D	3,109,367.00	3,109,366.89

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.042	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux : aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	1,000.00
51.043	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente - aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE,CSDE	56,475.00	56,475.00	56,475.00
51.044	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles - aide aux sociétés fondées sur base de la loi du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 28bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
52.000	52.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locaux par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE,CSDE	500,000.00 TE	156,442.00	156,442.00
53.000	53.10	07.10	Aide au logement - primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	11,000,000.00	11,000,000.00	10,999,999.54
53.001	53.10	07.10	Epargne-logement et aide au logement - garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
53.002	53.10	07.10	Aide au logement - primes d'épargne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,800,000.00	1,800,000.00	1,050,888.84
53.003	53.10	07.10	Aide au logement - primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	831,521.53
53.004	53.10	07.10	Aide au logement - participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	28,216.53
53.005	53.10	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
53.007	53.10	07.10	Aide au financement de garanties locatives	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	0.00
53.008	53.10	07.10	Aide d'épargne-logement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	300,000.00	300,000.00	22,900.00
63.002	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente - aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	800,000.00	800,000.00	799,932.19
63.003	63.21	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux : aide aux communes (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,000,000.00	6,000,000.00	3,843,078.55
63.004	63.21	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
63.005	63.21	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
63.006	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles - aide aux communes (article 28bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	16,800.00	16,800.00	0.00
74.010	74.22	07.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	100.00	100.00	0.00
74.020	74.22	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	625.28
74.040	74.22	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	100.00	100.00	0.00
74.060	74.40	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	84,600.00 TE	75,787.00	75,786.35
81.030	81.40	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat : majoration de la dotation	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
83.000	83.00	07.10	Lutte contre les taudis : subsides remboursables	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
Total de la section 51.2 :					38,719,547.00	40,664,385.00	35,550,484.05
Total du département 51 :					52,802,047.00	54,746,885.00	49,617,574.10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5,000.00	TR	8,000.00
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	100,000.00	TE	97,000.00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest; remboursement en capital	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,250,000.00		1,250,000.00
			<i>Total de la section 52.0 :</i>		1,355,000.00		66,568.90
Section 52.1 - Ponts et chaussées							
63.000	63.21	12.12	Emprises, acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables; remboursement aux communes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25,000.00		25,000.00
71.000	71.11	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25,000.00		25,000.00
71.010	71.12	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200,000.00	D	547,000.00
72.010	72.10	12.12	Bâtimens et hangars de l'administration; travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE,CSDE	1,105,000.00		1,105,000.00
73.010	73.11	12.12	Routes nationales; redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CPUBLIE,CSDE	19,000,000.00	TE TR	20,662,796.98
73.011	73.11	12.12	Chemins repris; redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CPUBLIE,CSDE	26,000,000.00	TE TR	28,278,534.13
73.012	73.11	12.14	Voirie de l'Etat; travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière	CPUBLIE,CSDE	1,600,000.00	TE TR	1,177,912.55
73.013	73.11	12.12	Ouvrages d'art routiers; travaux de construction et de réfection	CPUBLIE,CSDE	6,800,000.00	TE TR	6,903,543.79
73.014	73.11	12.12	Voirie de l'Etat; construction de trottoirs	CPUBLIE,CSDE	230,000.00	TE	119,111.56
73.015	73.11	12.12	Glissements de terrains; réparation des dégâts causés à la voirie, consolidation des talus, installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,075,000.00	TE TR	674,770.51
73.016	73.11	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières	CPUBLIE,CSDE	3,000,000.00	TE	373,283.89
73.017	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public; travaux d'infrastructure et de génie civil	CPUBLIE,CSDE	420,000.00		420,000.00
73.018	73.11	12.12	Viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Étoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00		417,477.75
73.019	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes; travaux d'installation	CPUBLIE,CSDE	745,000.00		722,880.51
73.020	73.23	12.32	Port de Mertret et Moselle canalisée; travaux de construction et de réfection	CPUBLIE,CSDE	1,900,000.00	TR	2,150,000.00
73.030	73.21	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	D	143,704.43
73.031	73.21	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre; travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	470,000.00		469,991.92
73.032	73.21	12.32	Moselle canalisée; participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	750,000.00		403,591.66
73.033	73.21	12.32	Moselle canalisée; réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg	CORD	200,000.00		126,402.39
73.060	73.43	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	CPUBLIE,CSDE	330,000.00	TE	193,401.93
73.061	73.43	DIVERS	Pistes cyclables; travaux de construction et de réfection	CPUBLIE,CSDE	1,900,000.00	TE TR	709,294.63
73.062	73.43	07.50	Plantations et aménagements paysagers	CPUBLIE,CSDE	96,000.00		72,570.91
73.063	73.43	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques	CPUBLIE,CSDE	100,000.00		41,545.55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
73.064	73.43	12.12	Conception et construction d'un monument pour les victimes de la route	CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	0.00
73.065	73.43	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof : travaux d'aménagement et de remblaiement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00 D	4,256,000.00	4,241,004.47
73.066	73.43	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'aéroport : travaux d'assainissement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9,000,000.00	9,000,000.00	5,010,643.35
73.067	73.43	12.40	Aéroport de Luxembourg : travaux d'entretien	CORD	4,500,000.00	4,500,000.00	3,940,640.95
73.068	73.43	12.40	Aérodrome de Noertrange : dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site	CORD	200,000.00	200,000.00	0.00
73.069	73.43	03.30	Mesures de sécurité à l'intérieur des ambassades	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
74.000	74.10	12.10	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	3,000,000.00 TE	2,988,493.27	2,948,838.74
74.010	74.22	12.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	43,000.00 TE	41,526.69	37,215.86
74.020	74.22	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	30,000.00 TE	28,500.00	26,656.89
74.030	74.22	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire	CPUBLIE,CSDE	60,000.00	60,000.00	54,957.35
74.040	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	1,850,000.00 TE TR	1,884,480.04	1,878,862.29
74.041	74.22	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes	CPUBLIE,CSDE	950,000.00	950,000.00	946,257.56
74.042	74.22	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière : acquisition d'équipements	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	103,000.00	103,000.00	101,948.19
74.050	74.22	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	260,000.00	260,000.00	259,774.06
74.060	74.40	12.10	Acquisition de logiciels	CNLI,CNST,CPUBLIE	185,000.00	185,000.00	181,569.40
74.080	74.22	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration : acquisition de mobilier	CORD	36,000.00	36,000.00	25,853.47
73.511	73.11	12.12	Chemins repris : refossement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CNST,CORD	234.00	234.00	233.34
			<i>Total de la section 52.1 :</i>		88,243,334.00	91,991,334.00	84,670,169.44
93.000	93.00	12.12	Alimentation du fonds des routes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000,000.00	10,000,000.00	10,000,000.00
			<i>Total de la section 52.2 :</i>		10,000,000.00	10,000,000.00	10,000,000.00
Section 52.3 - Bâtiments publics							
72.010	72.10	01.25	Bâtiments à usage administratif, sanitaire et social : travaux de remise en état	CPUBLIE,CSDE	3,300,000.00	3,300,000.00	3,293,238.98
72.011	72.10	04.00	Bâtiments d'enseignement de l'Etat : travaux de remise en état	CPUBLIE,CSDE	3,750,000.00	3,750,000.00	3,749,265.11
72.012	72.10	01.25	Divers bâtiments de l'Etat : travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	7,600,000.00 D	9,850,000.00	7,742,361.15
72.013	72.10	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales : travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00 D	2,675,000.00	1,852,113.80
72.014	72.10	DIVERS	Travaux de transformation à réaliser dans le cadre de la réorganisation des Forces de Police	CPUBLIE,CSDE	3,750,000.00 TE	2,750,000.00	2,548,374.02
72.015	72.10	01.34	Installations thermiques : aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE,CSDE	1,350,000.00 TR	1,950,000.00	1,663,293.63
72.016	72.10	01.34	Installations électriques : aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE,CSDE	1,425,000.00	1,425,000.00	1,351,555.20
72.017	72.10	01.34	Installations de sécurité : aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE,CSDE	4,750,000.00 TE	4,250,000.00	4,240,869.70
72.018	72.10	01.34	Remplacement de transformateurs, de condensateurs et d'équipements contenant du PCB	CPUBLIE,CSDE	75,000.00	75,000.00	58,368.34
72.019	72.10	01.34	Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	375,000.00	375,000.00	373,852.13
72.020	72.10	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	135,000.00 D	685,000.00	275,892.63
72.021	72.10	01.34	Travaux d'isolation thermique	CPUBLIE,CSDE	180,000.00	180,000.00	125,175.24
72.022	72.10	DIVERS	Bâtiments affectés à des services publics, y compris bâtiments d'enseignement de l'Etat : surveillance, maintenance, entretien et remise en état dans l'intérêt de l'entretien préventif	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	999,186.78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
72.023	72.10	DIVERS	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	600,000.00	D TR 7,050,000.00	7,050,000.00
72.024	72.10	DIVERS	Travaux nécessaires pour la réduction des émissions de CO2 en provenance de bâtiments de l'Etat y compris les bâtiments d'enseignement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	125,000.00		125,000.00
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	50,000.00		50,000.00
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	14,000.00		14,000.00
74.020	74.22	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	3,300.00		3,296.59
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	39,000.00		38,919.27
74.041	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE,CSDE	6,500.00		6,288.35
74.060	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	70,000.00		65,088.03
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE,CSDE	400,000.00		257,322.36
74.080	74.22	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE,CSDE	11,000.00		10,912.03
72.513	72.10	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales : travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNST,CORD	133,600.00		133,600.00
<i>Total de la section 52.3 :</i>					31,142,400.00	40,147,400.00	35,919,047.92
Section 52.4 - Bâtiments publics - Compétences communes							
72.010	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère d'Etat	CPUBLIE,CSDE	1,500,000.00		1,500,000.00
72.011	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CPUBLIE,CSDE	1,020,000.00		777,596.85
72.012	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CPUBLIE,CSDE	1,350,000.00		1,067,381.08
72.013	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CPUBLIE,CSDE	525,000.00		493,754.73
72.014	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances	CPUBLIE,CSDE	950,000.00		810,128.79
72.015	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE,CSDE	130,000.00		78,254.65
72.016	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la justice	CPUBLIE,CSDE	2,325,000.00		1,835,622.91
72.018	72.10	03.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CPUBLIE,CSDE	300,000.00		83,844.57
72.020	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CPUBLIE,CSDE	3,840,000.00		3,891,472.02
72.021	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE,CSDE	3,770,000.00		3,401,560.25
72.022	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la santé	CPUBLIE,CSDE	850,000.00	TR	894,900.76
72.023	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'environnement	CPUBLIE,CSDE	520,000.00		516,630.94
72.024	72.10	06.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la sécurité sociale	CPUBLIE,CSDE	50,000.00		37,262.46
72.025	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CPUBLIE,CSDE	300,000.00		196,293.15
72.027	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des transports	CPUBLIE,CSDE	800,000.00		610,155.08
72.029	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des travaux publics	CPUBLIE,CSDE	910,000.00		777,620.53
72.031	72.10	DIVERS	Bâtiments et services publics : divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE,CSDE	1,750,000.00	TE	1,135,267.42
72.032	72.10	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE,CSDE	350,000.00		250,032.89

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
72.033	72.10	06.34	Mise en état et modernisation de l'institut médico-professionnel de Kreuzberg à Dudelange	CPUBLIE:CSDE	190,000.00	TR	249,474.99
72.034	72.10	05.23	Centre thermal et de santé de Mondorf : travaux de construction, de transformation et de remise en état	CPUBLIE:CSDE	620,000.00		603,893.46
72.035	72.10	06.33	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des établissements publics relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE:CSDE	1,450,000.00		1,449,956.65
74.080	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat	CPUBLIE:CSDE	1,235,000.00		821,331.08
74.081	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CPUBLIE:CSDE	225,000.00		225,000.00
74.082	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CPUBLIE:CSDE	585,000.00		359,005.68
74.083	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CPUBLIE:CSDE	100,000.00		89,222.65
74.084	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances	CPUBLIE:CSDE	500,000.00		430,903.83
74.085	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE:CSDE	70,000.00		40,744.72
74.086	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE:CSDE	550,000.00		307,603.95
74.088	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice	CPUBLIE:CSDE	130,000.00		80,227.31
74.090	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CPUBLIE:CSDE	1,240,000.00		863,905.92
74.091	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE:CSDE	340,000.00		256,680.70
74.092	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé	CPUBLIE:CSDE	220,000.00	TR	209,133.40
74.093	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement	CPUBLIE:CSDE	200,000.00		122,333.77
74.094	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi	CPUBLIE:CSDE	90,000.00		79,929.14
74.095	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale	CPUBLIE:CSDE	150,000.00		101,744.15
74.096	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CPUBLIE:CSDE	100,000.00		89,372.11
74.097	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur	CPUBLIE:CSDE	15,000.00		9,238.04
74.098	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports	CPUBLIE:CSDE	105,000.00		65,507.02
74.100	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics	CPUBLIE:CSDE	170,000.00		131,566.67
74.101	74.22	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	CPUBLIE:CSDE	25,000.00		8,455.95
74.102	74.22	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics	CPUBLIE:CSDE	1,320,000.00	TE	602,005.89
74.103	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE:CSDE	160,000.00		51,682.61
74.105	74.22	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux suite à la fusion police et gendarmerie	CPUBLIE:CSDE	845,000.00		509,185.53
74.106	74.22	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées	CPUBLIE:CSDE	25,000.00		1,062.60
<i>Total de la section 52.4 :</i>					32,000,000.00		26,002,495.01
Section 52.5 - Fonds d'investissements publics							
72.010	72.10	01.25	Fonds d'investissements publics et fonds pour la loi de garantie : frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses	CPUBLIE:CSDE	750,000.00		167,716.43
93.000	93.00	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	CPUBLIE:CSDE	38,000,000.00	D	78,000,000.00
93.001	93.00	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sociaux	CPUBLIE:CSDE	50,000,000.00		50,000,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
93.002	93.00	DIVERS	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,500,000.00	6,500,000.00	6,500,000.00
93.003	93.00	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie	CNLI,CNST,CPUBLIE	7,000,000.00	7,000,000.00	7,000,000.00
<i>Total de la section 52.5 :</i>					102,250,000.00	142,250,000.00	141,667,716.43
Total du département 52 :					264,990,734.00	317,743,734.00	298,325,997.70

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10,000.00 TE	6,700.00	0.00
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	26,000.00 TR	29,300.00	29,079.45
			<i>Total de la section 53.0 :</i>		41,000.00	41,000.00	29,079.45
Section 53.1 - Circulation routière							
74.040	74.22	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	CORD	36,000.00	36,000.00	15,437.60
74.050	74.22	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	CORD	430,000.00	430,000.00	400,940.60
74.300	74.22	12.10	Participation de l'Etat à un projet commun en vue de l'introduction du chronotachygraphe numérique, frais d'intégration et de mise en oeuvre du système afférent	CORD	395,000.00	395,000.00	204,508.59
			<i>Total de la section 53.1 :</i>		861,000.00	861,000.00	620,886.79
Section 53.2 - Transports publics							
51.010	51.20	12.10	Acquisition d'oblateurs dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,835,500.00	1,835,500.00	0.00
52.010	52.20	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R), d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	CPUBLIE, CSDE	2,260,000.00	2,260,000.00	2,071,137.17
74.000	74.10	12.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,000.00	22,000.00	22,000.00
			<i>Total de la section 53.2 :</i>		4,117,500.00	4,117,500.00	2,093,137.17
Section 53.3 - Transports ferroviaires							
81.030	81.40	12.20	Participation dans l'augmentation du capital de la S.N. des C.F.L.	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
93.000	93.00	12.20	Alimentation du fonds du rail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,000,000.00	10,000,000.00	10,000,000.00
93.001	93.00	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,000,000.00 D	25,000,000.00	25,000,000.00
			<i>Total de la section 53.3 :</i>		15,000,100.00	35,000,100.00	35,000,000.00
Section 53.4 - Navigation fluviale							
74.040	74.22	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	306,200.00	306,200.00	302,993.38
			<i>Total de la section 53.4 :</i>		306,200.00	306,200.00	302,993.38
Section 53.5 - Direction de l'aviation civile							
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	2,000.00	2,000.00	1,574.35
74.040	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté aéronautique	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
74.050	74.22	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système JAR-LIC	CNLI, CNST, CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	0.00
74.060	74.40	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système JAR-LIC	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	0.00
81.030	81.40	12.40	Participation dans le capital social de compagnies aériennes	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
81.031	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de promotion et de développement de l'aéroport de Luxembourg s.a r.l.	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.032	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
81.033	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
			Total de la section 53.5 :		13,500.00	13,500.00	1,574.35
Section 53.6 - Aéroport de Luxembourg							
73.010	73.11	12.40	Travaux d'aménagement des infrastructures aéronautiques et aéroportuaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	612,708.53
73.011	73.11	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	875,000.00	875,000.00	400,982.20
74.000	74.10	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE,CSDE	460,000.00	405,000.00	404,707.51
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	3,350.00	3,350.00	0.00
74.040	74.22	12.40	Installations de sécurité et de contrôle, équipement, matériel	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,371,300.00	4,371,300.00	4,371,289.21
74.041	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	457,000.00	512,000.00	454,932.29
			Total de la section 53.6 :		7,166,650.00	7,166,650.00	6,244,609.74
Section 53.7 - Garage du gouvernement							
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CNLI,CNST,CPUBLIE	184,000.00	184,000.00	147,891.90
			Total de la section 53.7 :		184,000.00	184,000.00	147,891.90
			Total du département 53 :		27,689,950.00	47,689,950.00	44,440,172.78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

54 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

Section 54.0 - Egalité des chances

74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	6,400.00	6,400.00	0,00
74.070	74.22	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	CORD	6,197.00	6,197.00	0,00
<i>Total de la section 54.0 :</i>					12,597.00	12,597.00	0,00
Total du département 54 :					12,597.00	12,597.00	0,00

Total du Chapitre IV - DEPENSES EN CAPITAL : 777,121,646.00 1,182,215,198.55 1,100,075,651.36

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------

Budget des Recettes et Dép. pour ordre - Chapitre V - RECETTES POUR ORDRE

Recettes pour ordre

1	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgouloisbourgeoise en matière de Douanes et d'accise	CORD	1.000.929,713.54	1.000.929,713.54
3	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CORD	18.000.000,00	25.989.854,73
5	10.00	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	CORD	1.750.000,000,00	1.810.050,757,01
6	10.00	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	CORD	911,000,00	706,704,08
7	10.00	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: avances de l'union européenne pour le financement de ces opérations	CORD	55.319,000,00	45.506,198,74
8	42.00	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes, versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	CORD	321,000,00	0,00
9	10.00	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CORD	22,925,00	20,191,00
10	10.00	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	CORD	460,000,000,00	485,887,900,11
11	10.00	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	CORD	22,000,000,00	20,584,799,66
12	10.00	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CORD	3,500,000,00	3,482,045,00
14	10.00	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	CORD	16,250,000,00	20,985,744,87
16	10.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CORD	100,00	0,00
18	10.00	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	16,100,000,00	8,751,288,87
19	10.00	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	15,141,036,00	1,677,159,80
20	10.00	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.): section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	1,211,238,00	271,432,00
26	84.23	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CORD	147,000,000,00	147,836,005,85
30	12.16	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CORD	200,000,00	125,749,18
31	12.16	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	CORD	9,000,000,00	8,821,732,25
33	10.00	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	CORD	234,756,00	164,334,49
34	10.00	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mantelbach et d'Useldange	CORD	8,356,00	8,524,52
35	10.00	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics: intérêts de retard	CORD	18,341,094,00	17,902,567,46
37	10.00	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CORD	23,956,734,00	25,638,271,97
38	10.00	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CORD	5,400,000,00	6,765,170,42
39	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CORD	1,000,000,00	2,184,298,46
44	10.00	13.90	Programmes INTERREG	CORD	5,000,000,00	6,442,999,26
45	10.00	13.90	Part de l'union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CORD	1,198,693,00	1,138,990,07
48	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	100,00	236,184,10
49	46.40	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CORD	100,00	2,067,744,29
50	10.00	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CORD	3,500,00	2,454,71
51	46.40	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CORD	3,571,315,00	3,425,246,41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2006 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
52	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la campagne d'information et de la sensibilisation contre la discrimination.	CORD	100,000.00	494,685.70
54	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement"	CORD	2,438.00	0.00
55	10.00	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caïesse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'État	CORD	4,500,000.00	6,016,649.55
57	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	CORD	265,000.00	82,489.20
58	10.00	13.90	Remboursement par Eurostat des frais de personnel et de gestion pour les projets Eurostat	CORD	150,256.00	0.00
59	10.00	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CORD	180,000,000.00	47,986,006.58
60	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CORD	122,410.00	300,000.00
61	10.00	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CORD	40,000.00	25,290.67

Total du Chapitre V - RECETTES POUR ORDRE : 3,702,519,174.55

Total du Chapitre V - RECETTES POUR ORDRE : 3,819,001,051.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tf ou autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	--	------------------------------

Budget des Recettes et Dép. pour ordre - Chapitre VI - DÉPENSES POUR ORDRE

Dépenses pour ordre

1	35.40	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	ONLI,CNST,CORD,CSDE	1,060,130,000.00	1,060,130,000.00	1,000,929,713.54
3	35.10	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	ONLI,CNST,CORD,CSDE	18,000,000.00 D	26,002,054.09	26,002,054.09
5	DIVERS	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	ONLI,CNST,CORD,CSDE	1,750,000,000.00 D	1,810,050,757.01	1,810,050,757.01
6	35.10	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération, remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	ONLI,CNST,CORD,CSDE	911,000.00	911,000.00	901,413.10
7	DIVERS	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: dépenses résultant de ces opérations, remboursement d'avances à l'union européenne	ONLI,CNST,CORD,CSDE	55,319,000.00	55,319,000.00	44,769,779.40
8	35.10	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne; dépenses résultant de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention, versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	ONLI,CNST,CORD,CSDE	321,000.00	321,000.00	0.00
9	DIVERS	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	ONLI,CNST,CORD,CSDE	22,925.00	22,925.00	19,999.84
10	43.21	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	ONLI,CNST,CORD,CSDE	460,000,000.00 D	465,887,900.11	465,887,900.11
11	DIVERS	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool, dépenses brutes	ONLI,CNST,CORD,CSDE	22,000,000.00	22,000,000.00	20,584,799.66
12	35.40	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	ONLI,CNST,CORD,CSDE	3,500,000.00	3,500,000.00	3,482,045.00
14	DIVERS	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	ONLI,CNST,CORD,CSDE	16,250,000.00 D	20,985,744.87	20,985,744.87
16	00.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	ONLI,CNST,CORD,CSDE	100.00	100.00	0.00
18	DIVERS	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	ONLI,CNST,CORD,CSDE	16,100,000.00	16,100,000.00	5,752,361.25
19	DIVERS	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	ONLI,CNST,CORD,CSDE	15,141,036.00	15,141,036.00	3,646,798.15
20	DIVERS	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientale: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	ONLI,CNST,CORD,CSDE	1,211,238.00	1,211,238.00	764,532.50
26	93.00	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	ONLI,CNST,CORD,CSDE	147,836,005.85	147,836,005.85	147,836,005.85
30	DIVERS	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	ONLI,CNST,CORD,CSDE	200,000.00	200,000.00	41,013.71
31	DIVERS	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	ONLI,CNST,CORD,CSDE	9,000,000.00	9,000,000.00	8,821,732.25
33	11.12	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	ONLI,CNST,CORD,CSDE	234,756.00	234,756.00	164,334.49
34	11.12	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mänternach et d'Useldange	ONLI,CNST,CORD,CSDE	8,526.00 D	8,526.00	8,524.52
35	DIVERS	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuro-psychiatrique, intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	ONLI,CNST,CORD,CSDE	18,341,094.00	18,341,094.00	17,902,567.46
37	DIVERS	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	ONLI,CNST,CORD,CSDE	23,956,734.00 D	25,638,271.97	25,638,271.97
38	41.40	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	ONLI,CNST,CORD,CSDE	5,400,000.00 D	6,765,171.00	6,765,170.42
39	41.40	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	ONLI,CNST,CORD,CSDE	1,000,000.00 D	2,184,299.00	2,184,299.46
44	00.00	13.90	Programmes INTERREG	ONLI,CNST,CORD,CSDE	5,000,000.00 D	7,150,000.00	7,041,839.31
45	00.00	13.90	Part de l'union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	ONLI,CNST,CORD,CSDE	1,198,693.00	1,198,693.00	1,192,103.90
48	34.49	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	ONLI,CNST,CORD,CSDE	100.00 D	152,340.00	32,994.72
49	41.40	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	ONLI,CNST,CORD,CSDE	100.00 D	963,104.00	963,103.30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2006 (en EUR)	Crédits après tft ou autoris. de dépeusement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
50	35.00	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	ONLI,CNST,CORD,CSDE	3.500,00	3.500,00	2.454,71
51	DIVERS	13.90	Intérêts et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	ONLI,CNST,CORD,CSDE	3.571,315,00	3.571,315,00	3.425,246,41
52	12.16	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la campagne d'information et de la sensibilisation contre la discrimination	ONLI,CNST,CORD,CSDE	100,000,00 D	297,407,00	290,662,58
54	DIVERS	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement"	ONLI,CNST,CORD,CSDE	2.438,00 D	3.901,00	3.900,00
55	23.00	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	ONLI,CNST,CORD,CSDE	4.500,000,00 D	6.309,746,28	6.016,649,55
57	DIVERS	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	ONLI,CNST,CORD,CSDE	265,000,00	265,000,00	224,851,75
58	00.00	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets Eurostat	ONLI,CNST,CORD,CSDE	150,256,00	150,256,00	55,300,00
59	DIVERS	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	ONLI,CNST,CORD,CSDE	180,000,000,00	180,000,000,00	47,863,995,99
60	00.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	ONLI,CNST,CORD,CSDE	122,410,00 D	300,000,00	9,338,69
61	DIVERS	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	ONLI,CNST,CORD,CSDE	40,000,00	40,000,00	21,474,79
Total du Chapitre VI - DÉPENSES POUR ORDRE :					3,819,001,051,00	3,928,196,141,18	3,700,303,733,35

Section	Désignation du Fonds	Excédent à la fin de l'exercice 2005 (en EUR)	Recettes (en EUR)	Dépenses (en EUR)	Excédent à la date de l'exercice 2006 (en EUR)
---------	----------------------	---	-------------------	-------------------	--

Fonds de tiers					
CC	Consignations judiciaires	11,523,758.26	2,601,357.90	3,000,000.00	11,125,116.16
Total Fonds de tiers :		11,523,758.26	2,601,357.90	3,000,000.00	11,125,116.16

Fonds des communes					
CP	Fonds communal de péréquation conjoncturelle	44,588,757.73	1,311,432.68	0.00	45,900,190.41
DC	Fonds de dépenses communales	3,954,390.25	95,071,113.31	96,071,643.19	3,589,860.37
Total Fonds des communes :		48,543,147.98	97,018,545.99	96,071,643.19	49,490,050.78

Fonds de l'Etat					
AD	Fonds d'investissements publics administratifs	106,992,844.43	78,008,944.64	65,187,141.93	119,814,647.14
AS	Fonds d'assainissement en matière de surendettement	396,574.04	31,175.21	12,796.58	414,992.67
CD	Fonds de la coopération au développement	2,536,661.87	143,047,160.04	131,969,894.71	13,613,927.00
CF	Fonds communal de dotation financière	0.00	553,003,580.81	553,003,580.81	0.00
CH	Fonds spécial de la chasse	0.20	316,078.00	316,076.67	1.53
CR	Fonds de crise	21,715,472.77	0.00	0.00	21,715,472.77
CJ	Fonds social culturel	3,856.43	621,292.25	621,177.07	3,971.61
CY	Fonds onérogétique	533,723.89	32,759.00	0.00	566,482.89
DE	Fonds de la dette publique	150,049,071.79	155,340,000.00	209,744,053.80	95,645,077.99
EF	Fonds spécial des eaux frontalières	1,347,103.04	40,620.00	116,557.92	1,271,165.12
EM	Fonds pour l'emploi	4,652,746.77	438,846,355.43	363,344,717.15	80,154,385.05
GA	Fonds pour la loi de garantie	107,450,683.67	42,786,145.79	42,759,445.08	77,957,384.38
GE	Fonds pour la gestion de l'eau	90,203,810.07	15,000,000.00	42,142,594.65	63,061,215.42
KY	Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	2,965,353.26	10,000,000.00	986,667.90	11,976,685.36
MH	Fonds pour les monuments historiques	1,262,493.57	35,000,000.00	14,060,829.53	22,191,664.04
MI	Fonds d'équipement militaire	17,998,140.89	53,000,000.00	6,033,371.17	64,964,769.72
OA	Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	17,977,940.58	30,149,222.44	33,118,912.03	14,948,250.99
PE	Fonds spécial de la pêche	385,927.27	65,300.00	67,916.96	383,310.31
PR	Fonds pour la protection de l'environnement	51,886,884.07	7,000,000.00	14,762,393.85	44,124,490.22
PS	Fonds de pension	1,108,876.27	394,956,119.07	396,022,912.41	42,081.93
RA	Fonds du rail	45,484,381.20	539,987,095.24	416,196,157.37	169,265,319.07
RE	Fonds pour la réforme communale	261,973.38	478,000.00	510,000.00	229,973.38
RF	Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	28,035,150.57	25,000,000.00	17,080,463.99	35,954,686.58
RO	Fonds des routes	1,064,184.89	210,794,302.79	136,009,885.38	73,808,602.30
SC	Fonds d'investissements publics scolaires	226,370,955.38	50,000,000.00	65,878,579.81	210,492,375.57
SF	Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	145,002,361.10	65,627,305.59	87,492,627.57	123,137,039.12
SH	Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	200,877,050.38	38,732,293.03	77,414,321.18	162,195,022.23
SO	Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	61,874,880.58	6,500,000.00	14,462,019.12	53,912,861.46
SP	Fonds d'équipement sportif national	25,401,808.13	19,500,000.00	25,001,242.96	19,900,565.17
TO	Fonds pour la promotion touristique	1,072,372.37	7,300,000.00	7,090,494.54	1,281,877.83
Total Fonds de l'Etat :		1,314,783,281.66	2,891,603,749.33	2,723,406,792.14	1,482,980,238.85

Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire					
MO	Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor	132,507,032.38	18,762,938.23	0.00	151,269,970.61
PC	Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux	664,695,275.61	206,746,986.12	0.00	871,442,271.73
Total Fonds de cov. de dettes de l'Etat sans incid. budg. :		797,202,307.99	225,499,934.35	0.00	1,022,702,242.34

Total général : 2,172,052,495.89 3,216,723,587.57 2,822,478,435.33 2,566,297,648.13

